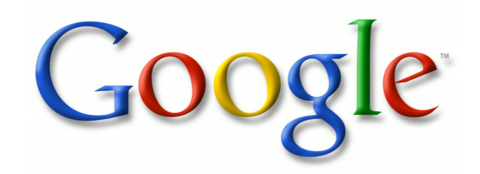
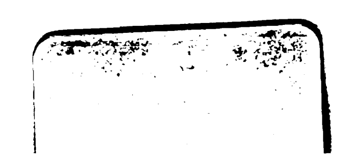



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

Paris. — Imprimerie Poupart-Davyl et Cᵉ, rue du Bac, 30.

LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

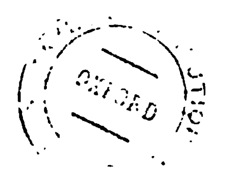
PAR

LOUIS BLANC

TOME PREMIER

II

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15
Au coin de la rue Vivienne
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & C[e], ÉDITEURS
A Bruxelles, à Leipzig & à Livourne
1866



LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

ANNÉE 1863

CXXV

14 février.

Le Times.

Le *Times!* qui dit le *Times*, dit un des produits les plus singuliers des temps modernes, un des phénomènes de la civilisation qui nous régit. Quel formidable pouvoir que celui du *Times!* Un inconnu — vous, lui, moi, — n'a qu'à tenir dans l'ombre la plume du *Times* pour empêcher un potentat de dormir.

Vous avez entendu parler du livre publié par M. Kinglake, *la Guerre de Crimée*. La manière dont l'auteur y décrit la naissance du *Times*, son développement et son action sur l'Angleterre, est curieuse à plus d'un titre. Peut-être vos lecteurs me sauront-ils gré de leur mettre sous les yeux le passage suivant, que j'ai traduit à leur intention :

« Longtemps avant que la guerre de Crimée éclatât, il y avait dans quelques comtés d'Angleterre certaines veuves et certains gentlemen qui étaient dépositaires d'un pouvoir destiné à exercer une grande influence sur la conduite de la guerre. Leurs voies étaient pacifiques, et, pas plus que d'autres veuves et d'autres gentilshommes campagnards, ils n'étaient tournés vers la politique; mais par suite de contrats et de testaments, par suite de naissances, de morts et de mariages, les individus en question étaient devenus membres d'une ancienne compagnie dont l'industrie consistait à recueillir et à disséminer des nouvelles. Tel se trouva être leur bon sens dans l'appréciation des choses de ce monde, qu'au lieu de se disputer entre eux pour le maniement du puissant engin dont ils disposaient, ils restèrent tranquillement chez eux, et s'en remirent à quelques hommes actifs et habiles du soin de pousser à Londres l'entreprise. L'usage de la compagnie était de publier chaque jour une feuille contenant un récit de ce qui se passait; plus, des lettres écrites par des personnes de toute espèce et de toute condition, promptes à mettre sous les yeux du public leurs sujets favoris; et enfin un court essai sur les affaires du jour. En outre, quiconque désirait insérer quelque chose dans le journal était admis à le faire sous le nom « d'annonce, » moyennant le payement d'une somme fixée par la compagnie; et la feuille contenant ces quatre sortes de matières était vendue au public à bas prix.

« Un esprit extraordinaire d'entreprise signala les efforts faits par la compagnie pour recueillir les nouvelles, et, durant les guerres qui suivirent la Révolution française, elle trouva moyen de recevoir du continent des dépêches qui gagnaient de vitesse celles du gouvernement lui-même. En d'autres pays, le spectacle d'un gouvernement ainsi battu

par une entreprise particulière eût semblé un scandale; mais l'idée que chacun pouvait, moyennant une petite somme et sans sortir de chez lui, en savoir autant qu'un ministre d'État, plut aux Anglais, et ils se réjouirent du succès de la compagnie dans sa lutte avec le gouvernement. A partir de ce moment, la force du journal s'accrut au point qu'il devint le premier journal du monde; et il n'eut pas été plus tôt reconnu pour tel, qu'il gagna encore en importance, étant le fil à l'aide duquel l'homme, saisi d'inquiétude, s'avançait, dans le dédale des affaires, à la recherche de ce qui était ou perdu, ou inconnu, ou hors de sa portée. Le prince qui réclamait un royaume, le domestique en quête d'une place, la mère dont l'enfant était égaré, tous allèrent là. Là courut la Folie, et elle y eut avec la Sagesse de salutaires entrevues. Là se rendit la Colère honnête, et aussi la Haine, et aussi la Méchanceté. Concours qui ne fut pas sans fruit, car à ceux dont le cœur était troublé et irrité il fournit, ou l'occasion d'apprendre qu'on ne prêterait pas l'oreille à leurs cris, ou le moyen d'exhaler leurs passions et d'éprouver leurs théories en sollicitant l'attention, en invoquant le témoignage d'une nation tout entière, bien plus, du monde civilisé. Et ceux qui s'érigèrent en juges de cette foule d'appelants furent des inconnus, lesquels, dans leur rude façon d'administrer la justice, se montrèrent violents peut-être; mais corrompus, jamais. Le langage que l'exagération orientale prête au Sultan, le journal dont il s'agit aurait pu le tenir avec bien plus de raison. En un sens, il était « l'asile du monde. »

« Jusque-là, toutefois, la compagnie n'avait fait qu'occuper un terrain qui lui était commun avec d'autres spéculateurs, et, si elle n'était pas allée plus loin, le résultat de ses travaux ne m'aurait pas occupé. Mais un jour — il y a de cela plusieurs années — les directeurs s'avisèrent qu'il

leur restait une branche de nouvelles à cultiver avec fruit. Il leur sembla que tout Anglais serait charmé de pouvoir, sans bouger du coin de son feu, connaître la pensée de ses concitoyens sur les questions du moment. Déjà mis au fait jusqu'à un certain point par leurs correspondants, ils pensèrent qu'en se donnant un peu de peine et en dépensant un peu d'argent, ils parviendraient à constater les idées en vogue et la direction du courant. Ayant jeté les yeux, dans ce but, sur un homme d'église, très-sagace et qui n'avait rien à faire, ils le chargèrent d'aller flâner dans tous les lieux où il y a concours de peuple et d'y noter ce qu'on pensait en général sur tel ou tel sujet donné. Son affaire n'était pas de s'arrêter à ce que diraient les sots, encore moins à ce que diraient les gens d'esprit, mais d'épier au passage et de rapporter à ses patrons ce que répéteraient en beaucoup d'endroits beaucoup de personnes qui ne se seraient jamais vues. C'est à quoi il s'employa, et il y devint si expert, que la compagnie ne s'égara jamais, tant qu'il lui fut donné de mettre à profit les services de cet homme. Plus tard, elle ne réussit pas toujours aussi bien, mais elle n'en continua pas moins de mettre tout en œuvre pour sonder le cœur de la nation.

« Une fois armés du genre de savoir qu'ils acquéraient par ce procédé, les directeurs de la compagnie se mirent en devoir de le disséminer. Mais ils ne se bornèrent pas à exposer crûment ce qu'ils connaissaient de l'opinion du pays : ils confièrent à des écrivains de talent le soin d'appuyer les idées qu'ils croyaient avoir prévalu ; de sorte qu'en les supposant bien informés, ils ne pouvaient parler sans que leurs paroles tombassent dans des oreilles complaisamment ouvertes pour les recevoir. Ceux qui avaient une opinion à eux trouvèrent donc leur propre pensée rendue et développée

avec plus de talent qu'ils n'en possédaient eux-mêmes. Ceux, au contraire, dont l'opinion n'était pas faite se sentirent vivement sollicités à s'en faire une, dès qu'ils virent la route frayée par une compagnie dont le but était notoirement de suivre le flux et le reflux de l'esprit public. Entre l'exposé des idées qui avaient cours et les raisons données à l'appui, on eut soin de nouer un lien si étroit, que ceux qui prenaient le journal seulement pour savoir quelle était l'opinion régnante, furent frappés de la force des arguments employés en sa faveur, et, par contre, tel qui croyait n'obéir qu'à la logique fut amené à penser comme les autres, en apprenant ce que les autres pensaient. Car de même que, quelquefois, le seul fait de prédire est un premier pas vers l'accomplissement de la prédiction, de même le seul fait d'affirmer qu'une idée a été adoptée généralement est cause qu'elle est généralement adoptée. Du double jeu de ce mécanisme, il résulta que l'opinion publique en Angleterre fut rarement en désaccord avec les écrits de la manufacture de nouvelles, et plus on s'habitua à regarder le journal de cette manufacture comme le véritable organe de la pensée du pays, plus sa publicité devint considérable.

« La compagnie arriva de la sorte à manier une puissance formidable; et, si je me suis exprimé avec une clarté suffisante, le lecteur doit comprendre combien cette puissance l'emporta naturellement sur ce qu'on a coutume de désigner par ces mots : « *le pouvoir de la presse.* » Autre chose, par exemple, est de poursuivre un homme public d'arguments et d'invectives qu'on croit n'exprimer que les vues personnelles de celui qui tient la plume, autre chose est de le dénoncer dans des articles qui, à tort ou à raison, passent pour des manifestes — et des manifestes où est formulé l'arrêt de tout un peuple! Dans le premier cas, l'homme

qu'on attaque est accusé seulement; dans le second, il est déjà condamné.

« Ainsi fut établi le grand journal anglais; et toutes les fois qu'on voulait parler, soit simplement de la feuille de papier imprimé qu'on avait sur sa table, soit de l'organisation mystérieuse qui lui donna naissance, on s'accoutuma à dire : « le *Times*... »

« Le *Times!* » ce mot figura dans la grammaire à la façon d'un nom propre. On parla du *Times* comme on aurait pu faire d'un ange, ou d'un héros, ou d'un démon, ou d'un saint, ou d'un pécheur déjà en enfer. Il fut parfaitement conforme aux règles de la langue anglaise de dire : « Le *Times* le protégera. — Le *Times* est en fureur. — Le *Times* l'accable. — Le *Times*, que Dieu le bénisse! y a mis bon ordre. — Le *Times*, que le diable l'emporte! est cause de tout le mal. »

La façon dont M. Kinglake raconte la naissance et les développements du *Times* est très-ingénieuse; mais j'estime que la peinture qu'il fait de cette feuille sans pareille est quelque peu chargée. M. Kinglake me semble n'avoir vu du *Times* que l'aspect le moins favorable.

Je reconnais que le *Times* concentre les forces, dirige les coups de ce despotisme qu'on décore du beau nom d'*opinion publique;* mais je ne saurais accorder que ce soit dans un but purement commercial. J'avoue que la centralisation, chassée de presque partout en Angleterre, s'y est bâti une forteresse inexpugnable dans le royaume de la pensée, mais je n'admets pas que ce soit tout simplement pour assurer le succès d'une entreprise industrielle. Le règne du lieu commun n'a nul besoin, pour se transformer en tyrannie, d'être organisé comme affaire de gros sous, et il serait par trop fort que la destinée du monde dépendît,

fût-ce en partie seulement, du genre de commerce entrepris par messieurs tels et tels et compagnie!

Ce qui est vrai, c'est que le *Times* puise dans sa valeur industrielle de quoi étendre ou maintenir son influence politique. Je me souviens d'avoir entendu dire à l'administrateur de ce journal extraordinaire qu'il perdait par les annonces, à cause des nombreux suppléments qu'elles nécessitaient. Cette assertion m'étonna, et je m'écriai : « Pourquoi donc le *Times* publie-t-il des annonces, s'il est vrai qu'elles constituent pour lui une perte? — Entendons-nous, me fut-il répondu. Les annonces ne rapportent rien au *Times* en argent, mais elles lui rapportent énormément en influence, en crédit. »

Et en effet, le *Times* se trouve être devenu pour chacun une sorte de chose nécessaire, par l'imposante publicité payée qu'il met au service de tous les intérêts, de tous les besoins, de toutes les fantaisies même. Grâce à lui, l'offre et la demande se donnent la main, quelle que soit la distance qui les sépare. Il a, chaque jour, une réponse toute prête à fournir au père de famille qui demande dans quelle école il enverra ses enfants ; à la maîtresse de maison qui veut savoir où et à quel prix elle peut se procurer le meuble qu'il lui faut ; aux professeurs qui cherchent des élèves, et aux élèves qui cherchent des professeurs ; aux gens en quête d'un emploi ; aux domestiques en quête d'une condition. Le *Times* est un trésor sans pareil de renseignements de toute espèce. Il est plus que cela, il est un moyen de correspondance livré à quiconque est en état de payer six pence pour une ligne d'impression. Combien de rendez-vous ont été donnés dans les colonnes du *Times* en termes mystérieux et convenus ! Que de fois sa publicité a servi à préparer des rencontres dont le secret n'était connu ni de lui ni du public !

Et les plaintes auxquelles le *Times* prête une voix, une voix sonore ! Et les réclamations dont il se fait le puissant écho ! Et les mille petits abus dont on est quitte dès qu'il les dénonce !

Il est juste aussi de remarquer que le *Times* doit à la position formidable qu'il occupe, de pouvoir protéger le public contre les empiétements d'autorité et des prétentions que lui seul est en mesure de réprimer efficacement et sans regarder à l'importance sociale des personnages pris à partie. Je me rappelle avoir lu dans le *Times*, à propos d'un certain lord compromis dans un procès scandaleux, des articles d'une sévérité terrible ; et la façon dont il se mit, dans une certaine circonstance, à morigéner le mari de la reine, montre assez que, pour le *Times*, il n'est pas d'adversaire trop haut placé.

Que le *Times* soit rédigé avec beaucoup d'éclat ; que, sur chaque question donnée, il emploie la plume d'un homme spécial et d'un homme de talent ; qu'il ait sur tous les points du globe des correspondants, j'allais dire des ambassadeurs, et qu'il soit mieux renseigné sur les événements du dehors que la plupart des chancelleries, il n'y a pas lieu d'en être surpris : c'est ce qu'expliquent de reste sa richesse et son intelligente libéralité.

Aussi les Anglais ont-ils en général pour le *Times* un faible dont ils ne se peuvent défendre. Entre eux, ils se plaisent à dire beaucoup de mal du « *leading journal* (1) ; » ils lui reprochent volontiers ses allures changeantes : ils iront jusqu'à le définir, dans un moment de mauvaise humeur, une feuille sans principes (*unprincipled*). Mais au fond ils sont fiers d'un organe le plus puissant qui soit au

(1) Journal dirigeant, journal principal. (*Note de l'éditeur.*)

monde. Peu s'en faut que beaucoup d'entre eux ne regardent le *Times* comme identifié, pour ainsi dire, aux yeux de l'Europe, à la grandeur de l'Angleterre. Quand ils parlent du *Times* à un étranger, c'est sur le ton de l'orgueil satisfait, absolument comme lorsqu'ils parlent du mérite supérieur des institutions anglaises. Il n'est pas jusqu'aux dimensions du *Times* qui ne flattent chez les Anglais le sentiment de la vanité nationale. C'est le sourire du triomphe sur les lèvres qu'ils comparent ce journal géant aux journaux nains des autres pays, et c'est en se rengorgeant qu'ils vous apprennent, quand ils voyagent, comme quoi le *Times* se vend à 60,000 exemplaires et s'imprime par heure à 12,000. La confiance qu'il inspire au public sous certains rapports est si grande que, lors de la guerre de Crimée, on le chargea, les yeux fermés, de l'emploi et de la distribution de plus de 10,000 liv. st. (250,000 fr.), produit de donations faites en vue de secours à envoyer à l'armée. La responsabilité était lourde. Le 12 février 1855, l'argent continuant d'arriver de tous côtés, le *Times* se lassa de ses fonctions de banquier bénévole; il annonça que, passé 5,000 liv. st., il ne recevrait plus rien, et, le surlendemain, les 5,000 liv. st. se trouvaient dans ses caisses!

Ce n'est pas que son influence n'ait quelquefois subi de rudes échecs. On pourrait citer plus d'une mesure importante adoptée sans lui, malgré lui, et même contre lui. Quelles clameurs ne poussa-t-il pas, par exemple, et sans succès, contre la réforme introduite dans le système fiscal de la transmission des journaux par la poste! S'il n'avait tenu qu'à lui de déjouer les efforts de MM. Cobden, Bright et Milner Gibson en faveur de la presse à bon marché, il est permis de croire que les feuilles à un *penny* n'existeraient pas. Elles existent cependant et prospèrent. La circulation

du *Morning Star* est très-sérieuse, celle du *Standard* considérable, celle du *Daily Telegraph* immense. De plus, l'action du « *leading journal* » est en partie remplacée dans les provinces par l'action des feuilles locales, dont quelques-unes sont rédigées avec beaucoup de talent. Qu'importe? Tout cela n'empêche pas le *Times* d'exercer un pouvoir souverain. Les « penny-papers » peuvent bien lui disputer la rue; mais, à cause de cela même, ils sont forcés de lui céder le pas, en ce pays de la *respectabilité*, dès qu'il s'agit de figurer au salon. Et puis, le *Times* a je ne sais quel prestige qui fait que, dans ses colonnes, la même nouvelle, la même réclamation, le même compte rendu, ont une importance qu'ils n'ont pas dans les colonnes des autres journaux. Est-il un homme de lettres qui ne considère comme une bonne fortune d'avoir attiré l'attention du *Times?* Est-il une blessure faite par le *Times* qui ne risque d'être mortelle?

Reste à savoir si un pareil journal ne présente pas autant de dangers qu'il rend de services. Franchement, je le crains.

Et d'abord, le *Times* est en général rédigé dans un esprit qui n'a rien dont puissent s'accommoder les natures primesautières et généreuses. Les questions sont traitées par lui sous un point de vue étroitement pratique et avec une sorte de peur de tout ce qui est originalité d'aperçus, hauteur de vues, élévation de sentiments. Dans sa politique extérieure, le *Times* est toujours anglais, profondément anglais, mais il n'est jamais que cela. Ne lui demandez pas de s'émouvoir en faveur d'un peuple opprimé, si la délivrance de ce peuple n'a pas avec l'intérêt de l'Angleterre un lien facile à saisir. Ne lui demandez pas de faire la guerre au despotisme avec persévérance et vigueur, si le despotisme qu'il s'agirait d'attaquer pèse sur une nation que l'Angleterre ne se croit aucun intérêt à défendre. Libéral quelquefois dans les affaires

du dedans, le *Times* est essentiellement conservateur en ce qui concerne les affaires du dehors. Pas de journal qui se pique moins de dispositions chevaleresques; pas de journal qui se garde avec plus de soin de tomber dans le piége d'une politique sentimentale. Or, si une politique sentimentale a des inconvénients, n'y en a-t-il aucun dans la prépondérance d'une politique diamétralement opposée?

Il est un autre rapport sous lequel l'énorme influence du *Times*, — cette influence dont chacun nie et subit l'excès, — mérite qu'on s'en préoccupe.

Il importe assurément que la liberté de la presse soit garantie contre les injustices possibles du gouvernement; mais il importe aussi que l'honneur du citoyen isolé soit garanti contre les injustices possibles de la presse. Qu'arrive-t-il cependant en Angleterre? Vous êtes attaqué dans un journal, et vous répondez à cette attaque qui n'est pas fondée. L'insertion de votre réponse dans la feuille qui vous a injustement assailli est-elle obligatoire? Non. Si votre justification est admise, — et je me hâte de reconnaître, à l'honneur des journalistes anglais, que c'est presque toujours le cas, — rendez-en grâce à la loyauté de votre adversaire; car la loi ne lui prescrit rien à cet égard, et votre honneur est de la sorte à sa merci. Cela étant, que pourrait contre un journal comme le *Times* un individu qu'il serait bien décidé à écraser? Qui ne sent que, dans cette hypothèse, ce qu'on nomme la liberté de la presse servirait à couvrir le plus redoutable de tous les genres de despotisme?

Et si à ce pouvoir que possède un journal de repousser, quand bon lui semble, une réponse provoquée par ses attaques, vous joignez le pouvoir que lui confère l'anonyme, qu'imaginer de plus alarmant? Un homme est caché derrière un buisson; vous passez; il vous vise au cœur; vous êtes

frappé : qui a fait le coup? vous n'avez pas le droit de le savoir; qui répond de l'acte? personne.

Il est vrai que le système de l'anonyme donne à la presse un prestige considérable, et qu'il y a, par exemple, quelque chose d'irrésistible dans l'influence exercée sur les imaginations par ce personnage invisible, impalpable, le *Times*. Mais là est précisément le danger.

Quant à l'habitude où est le *Times* de changer d'opinion selon les circonstances, on a coutume de l'excuser, sur ce point, en disant qu'il a été fondé pour refléter les phases changeantes de l'opinion, comme la mer reflète les mobiles aspects du ciel. Ceci, à mon sens, n'est exact que dans une certaine mesure et beaucoup moins qu'on n'aime à le croire.

Le *Times*, en réalité, ne *représente* l'opinion que parce qu'il la *fait*, et ce qui lui donne justement le pouvoir de la *faire*, c'est la supposition, généralement répandue, qu'il la *représente*. Le *Times* n'est nullement une tribune dont l'accès soit permis à chacun; c'est un laboratoire où quelques hommes habiles, très-versés dans la connaissance du génie anglais et partant toujours d'un point de vue étroit qu'on appelle un point de vue pratique, travaillent la matière dont se compose, en Angleterre, la circulation de la pensée. Étrange phénomène que celui-là! Chaque matin, l'Angleterre se mire dans une feuille de journal où elle est charmée de se voir en toilette, sans se douter que le miroir a contribué magiquement à créer l'image qu'il réfléchit. Que de gens ici prennent ce qui n'est que la voix du *Times* pour l'écho de leur propre voix, et croient penser ce qu'il pense pour eux!

CXXVI

21 février.

Les revenus du prince de Galles.

Courage! Que la Pologne ait bon courage! Sa cause, qui est celle de la justice et de l'humanité, ne restera pas, cette fois, sans défenseurs. Dieu est-il trop haut? La France est-elle trop loin? Nous verrons. En attendant, voici que l'Angleterre se prononce. Elles retentiront jusqu'aux extrémités du monde, les paroles par où a éclaté, hier, dans la Chambre des Lords, l'indignation de Lord Ellenborough. Et lord Russell, donc! Avec quel fier dédain des ambages diplomatiques il a décrit les violences qui ont poussé l'infortunée Pologne au désespoir! Avec quelle douleur, — laisser deviner, c'est plus que dire en propres termes, — il a dénoncé la conduite du roi de Prusse, faisant pour le compte du czar la chasse aux hommes! L'Angleterre battra des mains à cette politique de l'honnêteté et à ce langage. Lord Malmesbury, au nom du parti conservatiste, a déjà témoigné des sentiments de consternation dont son âme est remplie. Le *Times*, qui ne s'émeut pas aisément, le *Times*, en parlant de Saint-Pétersbourg, en parlant de Berlin surtout, menace et gronde. Mais je n'en dirai pas davantage à ce sujet, pensant que vous reproduirez dans vos colonnes le très-important discours du comte Russell, qui, grâce au ciel, en dit assez. Quel commentaire est possible, en présence d'un pareil texte?

Ce qui, peut-être, a moins de chance de fixer votre attention, c'est ce qui s'est passé avant-hier à la Chambre des Communes. C'est pourquoi je m'y arrêterai de préférence, d'autant que là aussi, quoique à un moindre degré, il y a matière à réflexions pour qui va au fond des choses.

Il s'agissait du prochain mariage du prince de Galles.

Chose remarquable ! en venant demander pour ce prince un don annuel de 40,000 livres sterling, plus un don annuel de 10,000 livres sterling pour celle qui va devenir sa femme, lord Palmerston a étonné la Chambre des Communes et la nation. Quoi ? si peu ! tel est le cri qui est monté à toutes les lèvres. M. Disraeli a fort bien exprimé le sentiment général, lorsqu'il a dit : « Personne ne trouvera que c'est trop ; espérons que ce sera suffisant. »

Que signifie ceci ? Serait-ce que le prince de Galles, si la nation ne venait à son secours, serait réduit à la portion congrue ? Non pas. A la différence de ses frères et sœurs, le prince de Galles a une fortune à lui, et considérable. Il jouit d'une rente de 16,000 livres sterling sur les fonds publics ; il touche les revenus d'un domaine d'acquisition récente, et ceux du duché de Cornouailles, lesquels n'étaient guère que de 12,000 livres sterling au commencement de ce règne, mais qui, aujourd'hui, grâce à l'admirable administration du feu prince Albert, ne sont pas évalués à moins de 40,000 livres sterling.

La question était donc de savoir si, l'héritier présomptif de la couronne jouissant déjà d'un revenu annuel d'à peu près 60,000 livres sterling, il était bon de porter ce revenu à 100,000 livres, c'est-à-dire à 2 millions 500,000 francs.

Eh bien, la chose n'a pas fait l'ombre d'un doute. Seulement, un membre de la Chambre, M. Augustus Smith, sans crier toutefois à l'exagération, a fait observer que le jeune

prince figurait parmi les gros rentiers; qu'on lui avait payé son voyage en Amérique, et qu'après tout il pouvait se passer de la munificence du Parlement. A part cela, et quelques regrets timidement exprimés sur ce que le ministère n'avait pas cru devoir présenter à la Chambre le budget du duché de Cornouailles avec pièces justificatives, la proposition de lord Palmerston n'a eu à vaincre aucune résistance. Le vote a été unanime au dedans, et unanimement applaudi au dehors. Jamais lettre de change, tirée par les ministres d'un souverain, n'aura été, avec plus de plaisir, acceptée par un peuple.

Comment expliquer ce phénomène? Est-ce que l'Angleterre, qui plie sous le fardeau des taxes, n'a pas les taxes en horreur? Est-ce que la popularité d'un ministre n'y dépend pas bien souvent de sa disposition à rogner les appointements des fonctionnaires publics, à écourter le chapitre des dépenses? Est-ce que la « politique du retranchement, » comme on dit ici, n'est pas celle qui parle au cœur de la nation? D'où vient donc qu'il n'y a rien d'hyperbolique dans cette assertion du *Times* : « Si le peuple anglais était rassemblé, consulté, et qu'on expliquât à chacun la part qu'il aura à fournir dans les 40,000 livres sterling de rentes offertes au prince de Galles, il n'y aurait qu'une voix, nous en sommes sûrs, parmi les Anglais, pour qu'on donnât à *leur* prince deux fois plus que la somme unanimement votée la nuit dernière? »

Inutile de chercher longtemps la solution d'un pareil problème. Tout le mystère, c'est que l'Angleterre n'appartient pas à *ses* princes; au contraire, *ses* princes lui appartiennent. Ils le savent, et elle le sait. Ce qu'elle leur donne, elle n'ignore point qu'elle se le donne à elle-même; elle s'enorgueillit de leur splendeur, parce que cette splendeur ne peut

jamais être considérée que comme un reflet de la sienne propre. Si elle veut que son roi futur, même avant de monter sur le trône, ne soit éclipsé par personne; qu'il soit en état d'être généreux à son aise; qu'il ait le moyen de protéger, comme on dit, largement les arts; qu'il vive aussi confortablement que le plus riche des « country gentlemen; » qu'il occupe enfin son rang parmi des nobles dont le revenu se compte par millions, c'est qu'elle est armée du pouvoir d'empêcher que sa munificence ne tourne contre elle.

Dernièrement, le prince de Galles était à la chasse. Ses plaisirs furent troublés par les occupations d'un fermier qui ne jugea pas à propos de se déranger. Le jeune homme en marqua quelque humeur. Qu'arriva-t-il? que le lendemain le *Morning-Star* lui adressa une verte mercuriale : puisqu'il était destiné à régner sur les Anglais, il convenait qu'on l'avertît d'avance que charbonnier est maître chez lui! Quel prix n'a pas l'éloge dans un pays où le blâme porte si haut? Comment soupçonner d'adulation basse l'empressement d'un peuple à enrichir des princes qu'il lui est libre de gourmander, le cas échéant, de cette rude façon?

— Mais l'exercice d'une semblable liberté ne risque-t-elle pas de conduire au dénigrement? Et que gagnerait une nation à désapprendre le respect?

Voici la réponse. La ville de Londres s'attendait à voir célébrer dans Londres le mariage du prince de Galles. Marchands, modistes, spéculateurs de carrefour, débitants de tout degré, vendeurs de toute espèce, avaient bâti sur cette espérance mille châteaux en Espagne. La capitale de l'Angleterre allait regorger de visiteurs opulents, pensait-on; l'or allait être jeté à pleines mains... Jugez le désappointement, quand on a su que, par ordre de la reine, le mariage serait célébré au château de Windsor! Que cette décision ait

mécontenté beaucoup de gens; qu'elle ait donné lieu à quelques chuchotements sur le devoir imposé aux souverains de faire taire leurs sentiments personnels quand il s'agit du bien public, je ne prétends pas le nier; mais ce qui est digne de remarque, c'est que pas une plainte qui pût être entendue à Windsor ne s'est élevée; c'est que pas un journal n'a laissé échapper un mot amer ou même une allusion chagrine. La reine est en deuil, et l'on aime la reine : il n'en a pas fallu davantage pour que chacun s'abstînt de parler haut. On le pouvait cependant, sans qu'on eût à craindre police, procureurs ou gendarmes!

Pour en revenir à la dotation du prince de Galles, elle lui servirait de peu en ce pays, s'il ignorait que l'argent seul est impuissant à gagner les cœurs; qu'il y faut la grâce des manières, la bonté de l'âme, la pratique des vertus douces; en un mot, tout ce qu'il ne dépend pas aux peuples de donner à ceux qui les gouvernent.

Il aura aussi à se rappeler qu'en Angleterre on attend des princes qu'ils dépensent en proportion de ce qu'ils reçoivent, pour récompenser des serviteurs utiles, pour secourir le malheur et venger le mérite des injustices de la fortune.

Ce n'est pas, il faut bien l'avouer, ce qu'ont toujours fait les devanciers du jeune prince dont il s'agit, et l'histoire de sa maison lui fournira des exemples à éviter. Qui ne se rappelle, par exemple, la scandaleuse vie de George IV, lorsqu'il était prince de Galles? Pour être juste, on doit reconnaître que les fêtes de Carlton-House ne durent pas seulement leur célébrité à l'étalage d'une vaine et ruineuse magnificence. Quel attrait ne devait pas naturellement leur donner l'esprit de Selwyn et de Sheridan, l'inépuisable gaieté de Hare, les saillies de Curran, la nerveuse éloquence d'Erskine, le génie de Fox, l'admirable beauté de mistress Crewe, cette

déesse du parti whig d'alors, et la grâce ineffable de cette charmante duchesse de Devonshire, la première des grandes dames d'Angleterre qui ait allaité ses enfants! Ce fut le côté brillant de la médaille; mais le revers! Il est impossible de prononcer aujourd'hui les mots *prince de Galles*, sans se représenter aussitôt l'amant de mistress Mary Robinson, le mari douteux de mistress Fitzherbert, tendant la main à la nation sans fin ni cesse; faisant demander à la Chambre des Communes le payement de ses dettes, tantôt par Fox, tantôt par l'alderman Newnham; réduit à fermer Carlton-House, après en avoir, pour ainsi dire. ouvert les portes à la terre entière; puis, un beau jour, condamné à l'humiliation d'abandonner le turf, sur un arrêt du Jockey-Club, qui le plaçait dans l'alternative ou de prendre ce parti, ou de renvoyer un de ses domestiques, plus que soupçonné de manœuvres déloyales. Qu'il y a loin des mœurs d'aujourd'hui, en Angleterre, aux mœurs de ce temps-là! Lorsqu'en avril 1795, le fils aîné de George III épousa pour la forme Caroline de Brunswick, la liste de ses dettes, telle qu'elle fut présentée au Parlement, atteignait le chiffre énorme de 650,000 liv. st. Il serait curieux de savoir ce que dirait la nation anglaise si le prince de Galles d'aujourd'hui avait à faire un aveu semblable, à l'occasion de son mariage avec la princesse Alexandra. En 1795, on murmura, mais on paya. Le revenu annuel du premier gentleman du siècle fut fixé à 115.000 liv. st., à condition qu'on en déduirait 25,600 liv. st. pour le payement graduel de ses dettes. Les Anglais ont bien raison de trouver fort modeste le chiffre de 40,000 liv. st. demandé par lord Palmerston, quand celui de 115,000 liv. st. leur revient en mémoire.

Le fait est que, grâce à la liberté, les idées ont pris un tour qui rendrait difficile, sinon impossible, de nos jours, un

prince de Galles à la façon de George-Auguste-Frédéric. Le *Morning Post* l'a constaté avec raison : une dette royale est chose dont on n'entend plus parler en Angleterre depuis un quart de siècle.

Toutefois, le mariage de la reine avec le prince Albert, celui de la fille aînée de la reine avec le prince royal de Prusse, et celui de la princesse Alice avec Louis de Hesse, n'ont pas été sans coûter quelque chose au peuple anglais; car, après tout, la monarchie constitutionnelle n'offre pas ses avantages *gratis*. Ainsi, la nation a eu à payer, comme annuités : dans le premier cas, 30,000 liv. st.: dans le second, 8,000 liv. st.; dans le troisième, 6,000 liv. st.

Mais, d'un autre côté, à quelle somme s'élève, en Angleterre, la liste civile? A 385,000 liv. st., pas davantage, c'est-à-dire *neuf millions six cent vingt-cinq mille francs* seulement, pour la reine d'un des plus puissants pays et du plus riche pays de la terre!

C'est qu'en effet si les Anglais n'entendent pas marchander à leurs princes les moyens de soutenir leur rang d'une manière convenable, ils n'entendent pas non plus les mettre en état de se livrer à des prodigalités folles, et, comme j'ai eu occasion de vous le dire déjà, ils n'oublient jamais de rapprocher ce qu'une chose leur rapporte de ce qu'elle leur coûte.

CXXVII

22 février.

Sympathies de l'Angleterre pour la Pologne.

« Quelle que soit notre hostilité à l'égard de l'ours, il ne « saurait y avoir de doute sur la nature de nos sentiments « à l'égard du chacal. »

Qui s'exprime ainsi? Par qui la Russie est-elle désignée sous ce nom : l'ours, et la Prusse, sous ce nom, plus méprisant encore : le chacal?

Le journal anglais qui parle cet âpre langage est un journal qui, d'ordinaire, ne prononce pas un mot sans l'avoir bien pesé d'avance, sachant qu'il est des paroles qui, lancées dans de certaines circonstances et par de certaines personnes, portent plus loin qu'un boulet et quelquefois contiennent plus de morts qu'un canon chargé à mitraille; c'est un journal qui, dans les grandes occasions, est la voix même de l'Angleterre, et qui a la conscience de sa responsabilité parce qu'il connaît son pouvoir; c'est un journal auquel, dans les complications européennes, la réserve est commandée plus impérieusement qu'elle ne le fut jamais à aucun diplomate : c'est le *Times*.

L'indignation est profonde, en effet, dans le puissant pays que représente cette feuille puissante. Pour la Pologne, et contre la cour de Saint-Pétersbourg, contre celle de Berlin surtout, il n'est qu'un cri en Angleterre. Ce cri, le monde l'entendra.

Hier, à la Chambre des Lords, de vifs applaudissements ont éclaté, lorsque, après avoir décrit, en termes graves mais au fond desquels grondait la passion, les causes qui ont changé la résignation des Polonais en désespoir et leur désespoir en insurrection, lord Ellenborough s'est écrié : « L'insurrection de la Pologne a-t-elle été provoquée ? J'espère entendre le gouvernement répondre : oui, et se placer de la sorte là où un gouvernement doit être — à la tête de l'opinion publique. » C'est avec transport que l'assemblée a applaudi l'orateur, lorsque, comme conclusion de son discours, il a prononcé ces paroles solennelles : « Quand je songe aux moyens inscrutables dont la Providence se sert pour accomplir ses desseins et comment elle fait sortir le bien du sein même du mal, j'ouvre mon cœur à l'espoir que ceci est le commencement d'une ère plus fortunée, et que nous vivrons assez pour voir la réalisation d'une pensée dont tous les hommes d'Etat poursuivent le triomphe depuis quatre-vingts ans, c'est-à-dire le rétablissement, sinon dans son intégrité, du moins dans sa force, et sous un régime constitutionnel, de la noble nation polonaise. »

A son tour, le comte Russell a parlé; et, chose remarquable, la retenue que son caractère officiel lui imposait ne l'a pas empêché de flétrir à mots couverts la mesure soufflée au grand duc Constantin par le marquis Wielopolski, — cette mesure affreuse qui consistait à dresser la liste de tous ceux des enfants de la Pologne qu'on croyait porter dans leurs souvenirs, dans leurs espérances, la patrie vivante, et à les enlever, à les incorporer en des régiments destinés à la mort dans l'exil.

Hérode ayant appris qu'un enfant venait de naître auquel était promis le royaume de Judée, fit exterminer tous les enfants mâles de Bethléem âgés de moins de deux ans : par

le système de conscription imaginé contre la Pologne, il s'agissait tout simplement de lui arracher l'âme. Méphistophélès ne donna jamais à Faust un conseil plus cruel, mais en même temps plus fatal. L'oppression joue gros jeu quand elle amène l'opprimé à cette conviction qu'il est moins dangereux de devenir rebelle que de rester esclave. Et telle était la situation faite aux Polonais. En les condamnant à aller pourrir dans des garnisons lointaines et empestées ou périr sous l'uniforme russe, on ne leur laissait plus qu'un parti à prendre : fuir dans les bois, pour en sortir bientôt après résolus et menaçants ; saisir un mousquet ou, à défaut d'un mousquet, une faucille, ou, à défaut d'une faucille, un bâton, parce qu'on a « des fusils avec des bâtons, et des canons avec des fusils ; » combattre, aux applaudissements de la terre entière ; vaincre, peut-être, et, si la force l'emportait sur le droit servi par le courage, mourir libres.

Ce n'est pas absolument en ces termes que le comte Russell s'est exprimé, non sans doute : il faut qu'un ministre des affaires étrangères s'applique à désosser la grammaire ; il faut qu'un diplomate évite de donner à sa pensée une physionomie virile, la physionomie vraie — c'est une des misères de ce métier. Mais, tout considéré, le ministre anglais a exprimé sa désapprobation de la politique russe avec une clarté, une décision, dont il est impossible de méconnaître la portée. « Cette mesure », a-t-il dit en parlant du mode de conscription appliqué à la Pologne, » est de celles qu'aucun ministre de la Grande-Bretagne ne se hasarderait à justifier. J'ai dit au ministre russe, j'ai écrit à notre ambassadeur en Russie, que je ne pouvais m'empêcher de la regarder comme la mesure la plus imprudente et la plus injuste à laquelle le gouvernement russe pût avoir recours. »

Il est à noter que cette déclaration a été accueillie, dans la Chambre des Lords, par de grands applaudissements, et qui ont redoublé, quand le comte Russell a ajouté : « J'ai dû faire remarquer à l'ambassadeur de Prusse que, dans mon opinion, le gouvernement prussien, en prenant part à la suppression de l'insurrection polonaise, se rend en quelque sorte responsable du système adopté par la Russie. »

Les Sénats, en général, sont peu portés à l'enthousiasme, surtout quand l'enthousiasme a une teinte révolutionnaire. On peut donc apprécier par ce qui s'est passé à la Chambre des Lords le degré de sympathie qu'inspire en Angleterre la cause de la Pologne au désespoir, et l'emportement des colères qu'y a suscitées la politique violente de Saint-Pétersbourg, si violemment endossée par le cabinet de Berlin.

Contre le roi de Prusse en particulier, je le répète, le déchaînement est extrême. La convention militaire qui transforme ou menace de transformer les soldats prussiens en gendarmes de la Russie, est dénoncée par les divers organes de l'opinion publique comme une violation audacieuse du principe de non-intervention, comme une provocation à l'Europe, comme une insulte à la conscience humaine. En 1849, la Russie aida l'Autriche à écraser les Hongrois ; mais du moins elle attendit pour cela que l'Autriche fût vaincue ou sur le point de l'être ; ici, rien de semblable. C'est au début même de la lutte, c'est pour aider un demi-million de soldats à exterminer un peuple armé de ses chaînes, que le roi de Prusse intervient ! Comme si la partie n'était point déjà assez inégale ! Comme si la justice n'avait pas déjà assez de chances contre elle ! Comme si le canon avait besoin d'auxiliaires dans ses démêlés avec le bon droit !

Ainsi s'exprime la presse anglaise, sans distinction de

partis ou de nuances. Par elle, le gouvernement de Prusse est en quelque sorte mis au ban de l'Europe.

J'ai cité le *Times* : le langage des autres journaux n'est pas moins passionné.

Le *Daily News* déclare que Guillaume Ier est désormais un souverain *hors la loi.*

Le *Morning Advertiser* lui prédit et lui souhaite le sort des Stuarts.

Le *Daily Telegraph* le représente portant secours à un ours qui a renversé sur lui une ruche et autour duquel tourbillonnent des milliers d'abeilles en fureur.

Le *Morning Star* adjure les Anglais d'ouvrir une vaste souscription, et de jeter le poids de leur argent dans un des plateaux de la balance où le roi de Prusse voudrait jeter le poids de son épée.

La *Saturday Review* dit que la convention conclue entre la cour de Saint-Pétersbourg et celle de Berlin est un sujet trop irritant, même pour qu'on le discute.

Le *Spectator* s'écrie : « Est-ce que les puissances de l'Occident souffriront que leurs lois et celles de Dieu soient de la sorte foulées aux pieds? »

L'état de l'opinion en Angleterre étant tel que je viens de le décrire, que fera le gouvernement français?

Si Napoléon III a jamais regardé les provinces rhénanes d'un œil d'envie, et attendu l'occasion de jouer un jeu éclatant, la fortune semble lui mettre les cartes dans la main. Ne dirait-on pas que l'intervention de la Prusse contre la Pologne a été imaginée tout exprès pour justifier l'intervention de la France contre la Prusse?

Si l'empereur des Français en jugeait ainsi, qui pourrait l'arrêter?

Les Polonais ont combattu sous le drapeau de la France;

leur sang a coulé, mêlé au sien, sur vingt champs de bataille; des souvenirs ineffaçables, d'impérissables liens, unissent les deux pays. Toutes les fois que la Pologne, un instant debout, a été terrassée, qu'a-t-elle dit? « *Dieu est trop haut et la France trop loin!* » Et toutes les fois que la France l'a su, qu'a-t-elle fait? Elle a pris le deuil. Qui ne se rappelle avoir vu, sous Louis-Philippe, des milliers d'étudiants traversant Paris, le regard morne, la pâleur des grandes émotions sur le visage, et le crêpe au bras? La Pologne venait de succomber. On peut hardiment ranger au nombre des causes qui ont précipité la chute du trône de Louis-Philippe, cette fameuse phrase du général Sebastiani : « *L'ordre règne à Varsovie.* » Et en 1848, est-ce que le jour où l'on a parlé d'aller présenter à l'assemblée une pétition en faveur de la Pologne, tout Paris n'a pas été sur pied? mouvement à jamais lamentable, si l'on en considère les résultats, mais qui montre assez quelle place la Pologne occupe dans le cœur de la France.

D'où viendrait l'opposition, s'il s'agissait de secourir la Pologne? Elle est catholique, et les cléricaux soupirent après sa délivrance. En réalité, la question de la Pologne est la seule qui offre à tous les partis en France un terrain absolument commun, la seule dont la solution promette au gouvernement qui oserait l'aborder une popularité sans nuage.

La tentation est forte; d'autant plus forte, que la Russie et la Prusse semblent naguère avoir pris à tâche d'armer contre elles tout ce qu'il y a en Europe d'instincts généreux; d'autant plus forte, que l'Autriche elle-même se tient à l'écart avec une sagesse très-généralement admirée; d'autant plus forte, enfin, que la cour de Berlin s'est chargée d'alléger à l'empereur des Français le fardeau des soucis dont la vigilance inquiète et la jalousie de l'Angleterre auraient été

pour lui la source, sans ce prodigieux concours de circonstances favorables.

Cependant, et quel que soit ici l'élan des sympathies publiques en faveur de la Pologne, il ne faut pas croire que les conséquences possibles d'une intervention de la France, pour peu qu'elle fût effective, y soient envisagées de sang-froid. L'Empire sur le Rhin est une perspective qui cause de sérieuses alarmes à ceux des Anglais qui aiment l'Angleterre non-seulement parce qu'elle est leur pays, mais parce qu'elle représente dans le monde le principe de liberté. Il leur serait dur de voir ce principe rejeté dans l'ombre par l'éclat que répandrait autour de lui le principe contraire se mettant au service d'une cause juste. La perte ou l'ajournement de la liberté est le grand danger qui s'attache au fait des aventures militaires, même quand leur but est condamnable; à plus forte raison quand il est véritablement glorieux.

Que désirer? Qu'espérer?

Peut-être dépend-il du parti libéral en Prusse de détourner le génie de la conquête, en servant la cause de la justice avec un courage digne d'elle. Les libéraux prussiens peuvent beaucoup pour la Pologne, ils peuvent tout, peut-être; et, en ce moment, leur responsabilité aux yeux du monde est immense. Par la convention militaire, objet d'une protestation si générale et si véhémente, ce n'est pas seulement la Pologne russe qu'on frappe, c'est la Pologne prussienne qu'on outrage. L'appui des députés polonais ne saurait donc manquer, dans le parlement de Berlin, aux députés allemands, dans le cas où ces derniers comprendraient que l'intérêt bien entendu de leur pays est invinciblement lié, en cette occasion, au triomphe de la justice. Si l'énergie de leur attitude, si la puissance de leurs efforts, facilitaient un

résultat qui répondît aux sympathies des amis de la liberté sans donner lieu à leurs alarmes, ils auraient rendu à l'Europe un service inestimable, dont l'Angleterre, plus particulièrement, leur garderait une reconnaissance éternelle. Que le ciel les inspire! Il s'agit d'assurer au principe de liberté et, s'il est possible, à lui seul, la gloire d'avoir démenti cette parole, faussement attribuée à Kosciuzko vaincu : *Finis Poloniæ*.

CXXVIII

27 février.

Un prochain mariage.

Le prochain mariage du prince de Galles tourne ici toutes les têtes. On ne penserait pas à autre chose, n'était l'insurrection de Pologne, qui, pour l'honneur de la gravité anglaise, est venue fort à propos réclamer sa part des préoccupations générales. C'est pour le coup que l'Angleterre a droit de se qualifier, en dépit de ses brouillards, la « joyeuse Angleterre » (*merry England*). Le bonheur y est à l'ordre du jour; et la raison, c'est que le prince de Galles se marie.

Pas un gros village qui n'ait son « comité d'organisation », en vue des réjouissances attendues. Dans les villes qui ont une cathédrale, les chœurs de musique sont déjà prêts. Là où il y a un corps de volontaires tant soit peu présentable,

on ne rêve que parades. Dans chaque hôtel de ville, la table est dressée pour des banquets dignes de Gargantua, tels que les Anglais ont seuls le pouvoir de les payer et de les dévorer. Aux pauvres — et c'est la partie du programme qui est le plus de mon goût — des « dîners substantiels » sont promis. Il y aura d'un bout à l'autre du royaume, c'est certain, des bals, des concerts, des feux de joie, toutes sortes de jeux athlétiques, toutes sortes de merveilles pyrotechniques, toutes sortes de fêtes champêtres.

Quelques vieux « clergymen » hochent la tête d'un air boudeur, et trouvent mauvais qu'on ait fait du *Carême* la saison du rire; mais on les laisse murmurer dans leur coin, les Anglais ne pouvant croire que Dieu les damne pour s'être montrés les loyaux sujets de leur reine.

Quant aux présents sur lesquels la princesse Alexandra a droit de compter, ils pleuvront comme grêle. Et d'abord, il y a le cadeau de noces de la reine. C'est un collier contenant 2,000 brillants et 118 perles. Un fragment de la croix attachée au collier a, dit-on, appartenu à la vraie croix. O Calvin, si, lorsque tu écrivais ton terrible livre sur le culte superstitieux des *reliques*, tu avais pu prévoir qu'au dix-neuvième siècle il y aurait des gens qui croiraient cela dans la protestante Angleterre! Passe encore pour le morceau de soie tiré du tombeau du roi Canut, patron du Danemark. Autre cadeau de grand prix. Sur la proposition de lady Rachel Butler, les blondes filles de la verte Érin ont décidé qu'elles feraient présent à la princesse de Galles, comtesse de Dublin, d'une toilette complète composée de la plus belle dentelle qu'il soit donné à l'Irlande de produire. Une souscription est ouverte à cet effet, et les dames irlandaises de souscrire en foule.

C'est le 7 mars que la jeune princesse est attendue à

Gravesend, où doit la porter un vaisseau de guerre danois, le *Schleswig*. Toute la ville est déjà en rumeur, toute la ville est sur pied. Les maisons devant lesquelles la fiancée du prince de Galles passera jusqu'à la station du chemin de fer ont été confiées à un décorateur de profession. Le long de la route, elle s'avancera, presque à la lettre, sous un toit formé de guirlandes. Il va sans dire que le « town clerck » est chargé de présenter une adresse à la reine future des Anglais, mais il a été convenu que ce morceau d'éloquence ne lui serait pas lu, attention délicate que certainement elle appréciera.

En attendant, Londres s'apprête à étonner la jeune fiancée par un étalage de magnificence dont elle n'a probablement pas d'idée. De la station de « Bricklayers arms » jusqu'au chemin de fer de Paddington, elle va avoir à traverser un océan de peuple ; elle va se convaincre que Londres est plus peuplé que le Danemark. 40,000 liv. st. (1,000,000 de francs), tel est le chiffre auquel est évaluée la dépense des préparatifs faits par les souverains de la Cité, maire, aldermen, et le reste. Le luxe des illuminations s'annonce comme devant être si énorme, que les compagnies de gaz se déclarent d'avance incapables de suffire aux demandes dont elles sont assaillies. On parle de transformer l'église de Saint-Paul en une véritable montagne de feu, semblable à ce qu'est Saint-Pierre de Rome dans les grandes solennités papales. Les fenêtres qui se trouvent sur le passage de l'heureux couple, dans Londres, se louent avec fureur et sont payées des prix fabuleux. J'en sais une, dans mon voisinage, qui a été retenue pour 30 liv. st. Vous figurez-vous qu'on paye 750 fr. le privilége de se mettre à la fenêtre pendant deux heures ?

Mais une importante question reste à résoudre. Les ma-

gistrats de la Cité et leur pompeux cortége précéderont-ils ou suivront-ils le prince et la princesse dans le passage de ceux-ci à travers Londres? Grave difficulté, s'il en fut! Il n'y a donc pas de ciel sans nuage, hélas! Il faut donc qu'il y ait toujours un point noir à l'horizon! Le ministre de l'intérieur, sir George Grey, veut que, dans la procession, la corporation de Londres marche à la queue, et la corporation de Londres, elle, veut absolument tenir la tête.

Quoi! le prince et la princesse seraient obligés de régler leur marche sur celui du monarque bourgeois de la Cité, et des aldermen, et des conseillers, gens qui, comme on sait, vont à pas de tortue! Les augustes personnages que nous attendons seraient forcés de subir l'ennui de fendre des flots de curieux, durant deux mortelles heures peut-être, à la manière du lord-maire dans la solennité du « lord mayor's show » ou du bœuf gras à Paris! Allons donc!

Ainsi raisonne sir George Grey.

Quoi! vous prétendez mettre la charrue devant les bœufs! Quand Londres tout entier est sur le chemin de la princesse pour la bien contempler, la bien applaudir, vous prétendez qu'elle passe avec la rapidité de l'éclair! Avez-vous songé au nombre de gens dont vous ruineriez de la sorte les espérances? Ne voyez-vous pas que la procession est une affaire manquée si nous n'en formons l'avant-garde? Qui restera pour nous voir passer si le prince et la princesse passent les premiers?

Ainsi parle la corporation.

Et, dans sa juste indignation, elle menace, si l'on persiste à lui assigner la place des bagages dans une armée, de s'abstenir fièrement, au risque de compromettre sa réputation de « loyalty ». Fais ce que dois, advienne que pourra. Achille se retirant sous sa tente ne déploya pas un plus fa-

rouche orgueil. Le mal est que sir George Grey s'obstine; sur quoi, le lord maire se propose d'en appeler à lord Palmerston, et, si lord Palmerston donne raison à son collègue, oh, ma foi! alors comme alors!...

Remarquez, monsieur, je vous prie, que de tous les peuples du monde le peuple anglais est encore le plus raisonnable.

Je serais curieux de savoir l'effet que produira sur le prince de Galles la miraculeuse réception qu'on est en train de préparer à sa fiancée. Si une pareille réception ne donne pas à ce jeune homme l'idée qu'il est un être à part dans la création, qu'il appartient à une espèce dont nous ne sommes ni vous ni moi, il faudra que la nature l'ait doué d'une dose de bon sens bien rare.

« C'est un fait avéré », raconte Chamfort, « que Madame, fille du roi, jouant avec une de ses bonnes, regarda sa main, et, après avoir compté ses doigts, s'écria d'un air surpris : — Comment? Vous avez cinq doigts aussi, absolument « comme moi! » Mais Chamfort parlait ici de la France, et de l'ancien régime en France...

———

CXXIX

28 février.

Manifestation parlementaire en faveur des Polonais.

L'Angleterre vient de sonner du clairon, et cela de manière à faire tressaillir Saint-Pétersbourg.

S'il est vrai qu'il y ait une vertu souveraine dans la sympathie, hautement et unanimement déclarée, du seul peuple qui, en Europe, soit à la fois puissant et libre, la Pologne soulevée a lieu de se réjouir. Non, jamais la Chambre des Communes, en Angleterre, n'avait d'une voix plus forte, plus passionnée, et avec un plus saisissant accord, exprimé sur une question donnée les sentiments de la nation.

Fallait-il que la Grande-Bretagne intervînt en faveur de la Pologne, au nom de la loi publique, au nom du respect que la conscience humaine doit à des engagements solennels? Cette question, M. Hennessy est venu la poser devant le monde; et, lorsque, dans un discours palpitant d'émotion, il a montré la Pologne livrée à l'influence funeste de Wielopolski sur le grand-duc Constantin; les nobles de Podolie, poussés par les conseils du comte Russell à demander quelques réformes et, pour prix de leur docilité, à suivre les avis d'un homme d'État anglais, enterrés vivants dans une forteresse; le conseil municipal de Varsovie constatant, à la date du 20 juillet 1862, que, depuis le commencement de l'année, le nombre des hommes et des femmes entassés dans

une seule prison de Varsovie, s'était élevé à 14,833; les ravages de la conscription portés à ce point qu'en novembre 1862, elle ne laissait plus au commerce que 683 personnes sur une population de 184,000 âmes; le comte Andrew Zamoyski puni par l'exil, du crime d'avoir présenté une pétition respectueuse; le prince Gortschakoff menaçant d'inaugurer une police d'extermination et de faire de la Pologne un monceau de cendres; les casernes, les forteresses, transformées en prisons politiques; et, enfin, dans l'affreuse nuit du 15 janvier 1863, les maisons des citoyens enveloppées, envahies, à une heure du matin, et les citoyens arrachés de leur lit pour être engloutis dans une armée russe, lorsque, dis-je, M. Hennessy a tracé ce tableau funèbre, un frisson de colère a électrisé l'assemblée.

Sur le parti à prendre, les opinions ont légèrement différé; mais sur l'urgence d'une manifestation de sentiments non équivoque, il n'y a eu qu'une voix.

M. Buxton a demandé que toutes les puissances de l'Europe, grandes ou petites, fussent invitées à s'unir à l'Angleterre, pour condamner la politique russe dans le passé et la presser d'être plus juste à l'avenir.

M. Monkton Milnes a exprimé le désir qu'on s'adressât à la Prusse en termes mesurés, mais qu'à l'égard de la Russie, on parlât le langage d'une indignation virile.

M. Walter a insisté sur la nécessité de ne rien dire qu'on ne fût prêt à soutenir, s'il le fallait, l'épée à la main.

M. Denman a appuyé l'idée d'une intervention diplomatique, à la condition qu'on laisserait la porte ouverte pour une intervention d'un autre genre, si elle devenait nécessaire.

Lord Fermoy a déclaré que, suivant lui, une remontrance énergique, venant de la France, de l'Angleterre et de l'Au-

triche, forcerait la Russie à lâcher prise, et ferait reculer le roi de Prusse, qu'il a représenté « *tenant la chandelle au diable.* »

M. Seymour Fitzgerald a suggéré l'idée d'une adresse à la Couronne, comme moyen de donner aux sympathies de l'Angleterre pour la Pologne un caractère plus solennel.

M. Stansfeld a proposé de faire savoir au roi de Prusse que la nation anglaise avait pris le principe de non-intervention au sérieux et ne souffrirait point qu'on le violât.

Enfin, M. Walpole a vivement engagé la Chambre à ne lier les mains au gouvernement par aucun vote précipité, et à laisser aux conseillers de la Couronne la responsabilité des mesures à adopter.

C'est ce dernier avis qui a prévalu.

Au fond, la motion de M. Hennessy n'avait qu'un but : fournir à l'Angleterre, telle que la Chambre des Communes la représente et telle que le gouvernement est contraint de lui obéir, une occasion éclatante de dire sans détour ce qu'elle a dans le cœur. Eh bien, elle vient de le dire.

C'est qu'en effet il y va d'un intérêt suprême pour l'Angleterre de ne pas s'annuler en cette grande circonstance. Dans la guerre de Crimée, elle ne parut qu'au second rang. Dans celle d'Italie, elle se bornait à des vœux, quand le sang de la France coulait à Magenta et à Solferino. Ce n'est pas elle qui a recueilli le fruit des coups portés à la Russie sous les murs de Sébastopol. Ce n'est pas elle qui a donné la Lombardie à Victor-Emmanuel et humilié l'Autriche. Qu'adviendrait-il de son influence morale dans le monde, si, rappelant ses soldats de Rome, faisant la paix avec le Mexique, et s'essayant une fois encore au rôle de despote révolutionnaire, l'empereur des Français saisissait l'occasion que, par

la plus éclatante de ses nombreuses faveurs, la fortune vient lui offrir, de déchirer d'un coup d'épée les traités de Vienne et de les déchirer en frappant de haut, aux applaudissements de l'Europe? Convient-il à l'Angleterre, qui a produit William Pitt, de laisser un Napoléon s'avancer vers l'Allemagne en cachant l'armure du conquérant sous le manteau du chevalier, et, peut-être, demander à la victoire, comme prix de la Pologne rendue à elle-même et de la justice vengée, le Rhin depuis Strasbourg jusqu'à Coblentz? La libre Angleterre peut-elle sans inconvénient abandonner à un principe qui n'est pas le sien la gloire de protéger les faibles, de mettre debout les nationalités qui sont par terre, et d'exercer aux yeux de l'Europe éblouie les fonctions de la Providence?

Ce sont là des pensées qui sont présentes à beaucoup d'esprits, de ce côté du détroit; et elles tourmentent quiconque craint de voir l'éclat de la liberté s'effacer comme celui d'un astre malade.

Aussi ne néglige-t-on rien pour remuer ici, en faveur de la Pologne, les profondeurs de l'opinion. Hier, pendant qu'avait lieu, à la Chambre des Communes, la discussion dont le compte-rendu précède, une réunion particulière, mais très-importante et très-animée, arrêtait les arrangements nécessaires pour la convocation prochaine d'un grand meeting destiné à mettre en pleine lumière les sentiments, les espérances et les inquiétudes du peuple anglais.

Nul doute que l'Angleterre ne vit avec une satisfaction profonde la Pologne sortir de son tombeau, attendu qu'une Pologne vigoureusement reconstituée est de toutes les barrières que peut rêver la prudence de l'Europe occidentale, celle qui arrêterait le plus sûrement la Russie prête à déborder. D'un autre côté, nul doute que l'Angleterre ne soupire

après le moment de voir se rompre le lien qui, dès le lendemain de la guerre de Crimée, se noua entre la Cour des Tuileries et celle de Saint-Pétersbourg. Mais si l'empereur des Français *intervenait seul* contre *l'intervention* de la Prusse, et qu'il en naquît une guerre entre la France et la Russie, l'Angleterre ne risquerait-elle pas d'y perdre plus qu'elle n'aurait chance d'y gagner? Grave question que n'envisagent pas sans trouble ceux qui croient que, pour eux, le danger est sur les bords de la Seine autant que sur les bords de la Néva!

CXXX

1er mars.

Sympathies tempérées par la prudence.

Il est d'une grande importance pour notre pays, dans les conjonctures actuelles, de ne pas se tromper sur les vrais sentiments de l'Angleterre à l'égard de la situation que crée aux diverses puissances l'héroïque désespoir de la Pologne.

Pour mon compte, j'ai suivi avec une attention inquiète les mouvements de l'esprit public en Angleterre depuis que les Polonais ont couru aux armes. Voici quelle est mon impression.

Et d'abord, que les Anglais sympathisent de bonne foi avec la Pologne, cela me paraît certain. Est-ce parce que la

Russie leur fait peur, parce qu'ils la détestent, et que la Pologne est une épine dans la chair du colosse? Craignons de calomnier la nature humaine. Ne faisons pas à la justice cette injure de la déclarer incapable par elle-même de parler au cœur des hommes. Non, ce n'est pas seulement sous l'inspiration d'un étroit égoïsme national que, l'autre jour, lord Ellenborough est venu dénoncer au monde, du haut de la Chambre des Lords d'Angleterre, les horreurs qui ont fait prendre à la Pologne aux abois la résolution, si elle ne pouvait vivre, de mourir au moins debout. Non, elle n'était pas feinte, l'émotion du comte Russell, flétrissant la nature et déplorant les résultats de l'influence exercée sur le grand-duc Constantin par le génie machiavélique de Wielopolski. Non, la Chambre des Communes ne jouait pas la comédie, lorsque, avant-hier, avec une unanimité dont les annales parlementaires offrent peu d'exemples, elle se déclarait du parti du droit contre la force, et, par l'organe de tous ses orateurs, criait aux Polonais : Le cœur de l'Angleterre est avec vous!

Il est à noter que M. Hennessy, dont la motion a provoqué cette imposante manifestation, est un fervent catholique. C'est un catholique qui a donné le signal des hommages rendus à la Pologne catholique par les représentants de l'Angleterre protestante.

Quand cette lettre vous parviendra, le compte rendu de la séance dont je parle sera déjà sous vos yeux, et vous y aurez sans doute remarqué avec quelle âpreté lord Palmerston flétrit la mesure qui a mis le feu à la situation : mesure qu'il a qualifiée sans détour de barbare, et qu'il n'a pas craint de présenter, lui diplomate, lui ministre dirigeant de ce pays, comme une justification absolue de l'insurrection de la Pologne.

Il est vrai que lord Palmerston a eu soin d'atténuer l'importance pratique de ces déclarations par certaines réserves sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure; mais si le langage de lord Palmerston doit être attribué moins à un élan spontané de son âme qu'à la crainte de heurter l'opinion par un maladroit étalage d'indifférence, cela même ne montre-t-il pas quelle est la direction du courant?

Cette direction, d'ailleurs, a été accusée, grâce au ciel, d'une manière suffisamment claire, et par M. Hennessy, demandant, contre la Russie, la mise en vigueur des traités de 1815; et par M. Seymour Fitzgerald, appuyant cette motion de toutes ses forces; et par lord Robert Cecil, définissant la conscription une violation honteuse de la foi publique; et par M. Stansfeld, invoquant, contre le roi de Prusse, le respect dû au principe de non-intervention; et par M. Disraeli, mettant au rang des *obligations morales* de l'Angleterre le soin de veiller à l'exécution des engagements contractés envers la Pologne. Tous ces discours n'ont pas abouti à la même conclusion, relativement au parti à prendre, sans doute; mais tous ont exprimé les mêmes vœux en faveur d'un peuple aussi cruellement opprimé; tous portent l'empreinte du même sentiment. Sous ce rapport, l'unanimité de la Chambre des Communes est un fait incontestable. Voilà le premier point à établir.

Mais, ceci une fois admis, il est impossible de se dissimuler que cette sympathie de l'Angleterre, pour éclater, dirais-je pour exister, a eu grandement besoin d'un genre d'excitation que le culte platonique du droit n'aurait certes pas suffi à créer. En leur qualité de peuple pratique, les Anglais ont peu de disposition à se prendre de passion pour les causes qui n'ont pas la force de se défendre elles-mêmes. Si l'eau coule à la rivière, même en France, jugez ce que ce doit

être en Angleterre! Ainsi que le *Daily News* en faisait la remarque avec une généreuse tristesse, ce n'est pas d'hier que le droit, en Pologne, a été foulé aux pieds, au vu et au su de l'Europe entière. La violation des traités, en ce qui concerne ce malheureux pays, est un crime qui dure depuis bientôt cinquante ans, sans parler de cet autre crime fameux : le partage! On a singulièrement tardé à découvrir que la tolérance de ce siècle, en ce qui touche l'oppression de la Pologne, faisait suite aux attentats du siècle dernier, et que le dix-neuvième siècle était ainsi complice du dix-huitième! Chose navrante! On n'a pas semblé entendre les gémissements de la Pologne aussi longtemps qu'elle n'a pu que gémir; mais on a entendu le bruit de ses chaînes, dès qu'elle les a agitées de manière à laisser croire qu'elle en écraserait ses tyrans. Il a fallu au droit, pour qu'on ne refusât point jusqu'au bout de le reconnaître, la recommandation de la force, ou de quelque chose qui y ressemblât.

Mais passons. Tardivement ou non, la sympathie de l'Angleterre pour la Pologne s'est déclarée. C'est là un fait et la question n'est plus que de savoir ce qu'il est permis d'en attendre.

En premier lieu, partez de ceci, que l'Angleterre redoute la guerre par-dessus tout. Avant-hier, à la Chambre des Communes, il y a eu comme l'effet d'un coup de théâtre, lorsque, de l'air qui lui est particulier, et sans se mettre en frais d'éloquence, M. Walter, le principal propriétaire du *Times*, a dit ce simple mot : « La motion de M. Hennessy, c'est la guerre. » Plus d'un visage a changé de couleur. On se regardait les uns les autres. La guerre! Un torrent d'eau froide venait d'être versé sur le feu. Aussi la motion a-t-elle été retirée, sur cette observation de M. Walpole, qu'il convenait de ne pas lier les mains au gouvernement, et que le

mieux était de s'en remettre à sa sagesse du soin de prendre un parti. Quel parti? On savait à merveille, quand le retrait de la motion a été voté, que lord Palmerston, en cette occasion, n'était pas homme à donner dans les extrêmes. Ne venait-il pas de déclarer, en vrai diplomate cette fois, que les traités de 1815 conféraient à l'Angleterre le *droit* d'intervenir, mais sans lui en imposer l'*obligation*. Et tout en protestant de l'indignation qu'avait éveillée en lui une « mesure barbare », ne venait-il pas de prononcer un pompeux éloge de l'empereur de Russie, se portant presque garant de ses bonnes intentions, et lui faisant honneur de plusieurs grandes idées, celle entre autres de l'émancipation des serfs? La Chambre des Communes était donc bien sûre de ne pas aller trop loin, sur les pas d'un pareil guide.

Sans partager la monomanie de M. Urquhart, qui semble n'avoir été envoyé dans ce monde que pour accuser lord Palmerston d'être vendu à la Russie, on peut, je pense, rappeler que si, en 1831, la Pologne succomba sans assistance, ce fut beaucoup moins la faute de Louis-Philippe que celle de lord Palmerston.

M. Walewski ne doit pas ignorer cela, lui qui, à cette époque, fut envoyé à Londres pour sonder, au nom de la Pologne insurgée, les dispositions du cabinet de Saint-James.

L'attitude que l'Autriche prend aujourd'hui, et qui étonne les personnes peu au courant de l'histoire contemporaine, était précisément celle que l'Autriche prit alors. Alors comme aujourd'hui, elle sentait de quels dangers la menaçaient les progrès des Russes le long de la mer Noire et dans la direction de Constantinople. Alors comme aujourd'hui, elle comprenait la nécessité d'une Pologne qui servît

de digue aux débordements de la Russie. Alors comme aujourd'hui, séparant sa cause de celle des deux puissances auxquelles l'avait liée le pacte impie d'une spoliation consommée en commun, elle se montrait disposée à tenir tête, de concert avec la France et l'Angleterre, à la Russie aidée par la Prusse, dût cette politique lui coûter la Gallicie; et même ce fut d'elle, oui, d'elle l'Autriche, que vint l'initiative des mesures à adopter pour empêcher la Pologne de périr.

Qui ruina ce projet? Louis-Philippe? Non. Quelque aveuglément dévoué que fût ce prince aux intérêts de la paix, il accepta les ouvertures de l'Autriche. Mais l'adhésion d'un tiers était requise, et cette adhésion fut refusée. Lord Palmerston déclara tout net que les relations de l'Angleterre avec la Russie étaient amicales, et qu'il n'entendait pas y mettre fin. J'ai sous les yeux le texte de sa réponse à la note du prince de Talleyrand, en date du 20 juin 1831. Rien de plus catégorique : « Sa Majesté Britannique se voit forcée de repousser les propositions qui lui ont été transmises par Son Excellence le prince de Talleyrand, étant d'avis que le temps n'est pas encore venu de les adopter avec succès contre la volonté d'un souverain *dont les droits sont incontestables.* »

Terribles furent les suites de ce refus. L'Autriche, intimidée, se tut. La Pologne, après des prodiges de constance et de valeur, fut écrasée. Le général Sébastiani, en annonçant que « *l'ordre régnait à Varsovie* », ouvrit le chapitre des fautes qui amenèrent 1848. La France prit le deuil.

Maintenant, que va-t-il arriver?

Si je ne me trompe point dans mes observations sur le mouvement dont je vis comme enveloppé, ce que les Anglais en général désirent, c'est que, par une intervention

combinée, mais d'un caractère purement diplomatique, et présentée de manière à n'amener aucun violent conflit, on réussisse à obtenir du roi de Prusse une neutralité stricte. L'intervention du roi de Prusse, voilà ce qui trouble les Anglais, voilà ce qui les inquiète. Et pourquoi? Par cette raison bien simple, qu'ils y voient, pour la France, une tentation d'intervenir à son tour, en poussant les choses plus loin qu'ils ne veulent les pousser eux-mêmes. Une guerre, même avec la France pour alliée, les effraye. Et, d'un autre côté, il leur déplairait fort de voir l'empereur des Français s'engager seul contre la Prusse, dans une querelle où il aurait pour lui les sympathies des peuples, et où il ne serait pas impossible que, comme prix de l'appui prêté à une cause juste, il se fît donner par la victoire une position forte sur le Rhin.

L'article du *Morning Post*, auquel le *Temps* a si spirituellement répondu, n'est qu'une mauvaise plaisanterie, qui n'exprime en aucune façon l'opinion des Anglais sur ce grave sujet. Tenez pour certain qu'une guerre de la France avec la Prusse est une éventualité que nul Anglais n'envisage de sang-froid; et s'il m'était permis de dire toute ma pensée, je vous expliquerais pourquoi la possibilité d'une pareille guerre alarme surtout les amis de la liberté de ce côté du détroit, quelles que soient, d'ailleurs, leurs sympathies pour la Pologne.

Mais ce que les Anglais voudraient, ce serait une guerre entre la France et la Russie — la Prusse ne s'en mêlant pas, et eux-mêmes se bornant au rôle du singe qui mange les marrons que le chat a tirés du feu. En ceci, par exemple, ils ne verraient qu'avantages. La Russie n'a pas de bords du Rhin à laisser prendre, et l'entamer n'est pas facile, comme l'exemple de Napoléon Ier l'a trop prouvé. La lutte, telle qu'elle se peint dans l'esprit de l'Angleterre, aurait donc

pour effet probable d'affaiblir considérablement une puissance qu'elle redoute, sans mettre trop à la portée d'une puissance dont elle se défie, des chances d'agrandissement territorial, sujet de son éternel souci.

Telles sont, selon moi, les données du problème aujourd'hui posé devant l'Europe. Dieu veuille qu'il puisse être résolu à la fois, et dans le sens de la justice due à un peuple généreux, et dans le sens de la liberté due à tous les peuples, y compris la France!

CXXXI

4 mars.

Préparatifs de fête.

Qui le croirait? L'Angleterre, la grave Angleterre semble, en ce moment, n'avoir qu'une pensée: le prince de Galles se marie!

Oui, au milieu de tant d'événements, les uns douloureux, les autres redoutables, qui préoccupent l'Europe, l'Angleterre songe à la princesse Alexandra que le Danemark lui envoie, et à la réception magnifique qu'il faut lui faire, et aux présents qu'il faut lui offrir, et aux arcs de triomphe sous lesquels il est convenable qu'elle passe, et aux fleurs qu'on doit jeter sur son passage, et aux flots de peuple que Londres va lui donner à traverser, et aux fabuleuses illumi-

nations qui marqueront son arrivée de conquérante, son apparition de jeune fée. Les splendeurs des *Mille et une Nuits* l'attendent. Qu'elle vienne vite! L'Angleterre se meurt d'impatience. Déjà, d'un bout du royaume à l'autre, les villes sont endimanchées. Déjà sont dressées les tables autour desquelles vingt-six millions d'êtres humains vont boire à la santé de leur future reine. Les dames ne parlent et ne rêvent — mais ceci est tout simple — que de la parure de noces, chef-d'œuvre de M. Levysohn, de Copenhague, et le plus beau spécimen de travail d'aiguille, assure-t-on, qui ait jamais figuré au nombre des tentations des filles d'Ève. A la princesse de Galles, baronne de Renfrew, les Écossaises feront cadeau d'un châle de Paisley dont on dit merveilles. A la princesse de Galles, comtesse de Dublin, les Irlandaises feront cadeau de la plus belle dentelle dont on ait souvenir. De superbes boucles d'oreilles et un collier de diamants de la famille de celui que le cardinal de Rohan acheta pour Marie-Antoinette, témoigneront de l'enthousiasme monarchique des magistrats de la Cité. Les fameuses grilles de Norwich, si fort admirées à l'Exposition internationale de l'année dernière, sont destinées à orner l'entrée de Sandrigham-Parc : on les offre au prince de Galles, et c'est avec le produit d'une souscription ouverte à Norfolk qu'on se dispose à les payer. Une croix de diamants, de la valeur de 800 liv. st., telle devait être la part des dames de Liverpool dans le gracieux impôt que l'Angleterre est en train de lever sur elle-même; mais elles ont réfléchi que la princesse aurait des croix de diamants à n'en savoir que faire, et elles aviseront. Quant aux dames de Manchester, elles se sont assemblées, lundi, en meeting solennel, pour choisir entre divers joyaux de grand prix; et considérant que, selon une opinion très-accréditée en Pologne, l'opale préserve des

maladies du cœur; que le diamant est l'emblème de l'innocence, et l'émeraude celui de l'amour constant, elles se sont décidées en faveur d'un bracelet composé de vingt opales, le tout enrichi de diamants et d'émeraudes.

Si, des présents je passe aux préparatifs, c'est un gros volume à écrire. A Londres, ils ont les proportions de cette ville presque sans limites, ce qui est tout dire. De Bricklayer's arms jusqu'à la station du chemin de fer qui conduira l'heureux couple à Windsor, les échafaudages se dressent que c'est à faire frémir; on entasse Ossa sur Pélion, Pélion sur Ossa; les curieux et les curieuses étoufferont à chaque fenêtre, c'est sûr; car elles se payent des prix fous. Il y aura aussi de grands dîners, cela est annoncé formellement : les indigestions ont leur place dans le programme. Ne demandez pas si le lord-maire, si son fameux carrosse, si les sheriffs, si le « sword bearer » avec son épée éternellement vierge de sang humain et ses lunettes, si les mangeurs de soupe à la tortue, connus sous le nom d'aldermen, si le Wellington de carrefour qui s'appelle le « City marshal », si le chapelain de Sa Majesté bourgeoise le lord-maire, et le « recorder », et le « City remembrancer », et le City pleader », etc... etc..., seront de la partie. Londres renoncer à la Cité, à ses pompes et à ses œuvres ! Jamais !

Ce n'est pas pour rien que, l'autre jour, le prince de Galles était reçu marchand de poissons, et prêtait serment en cette qualité. Tous les dignitaires de la Cité seront là, vous dis-je, avec toutes les compagnies, depuis celle des poissonniers jusqu'à celle des marchands de lunettes.

Un instant le ciel s'est assombri. Sir George Grey n'avait-il pas la prétention, pour que le cortége ne se traînat point à pas de tortue et que la jeune princesse danoise ne succombât pas à la fatigue de tant d'honneurs, de reléguer le

lord-maire, la Cour, les chevaliers du moyen âge et ce qui s'ensuit, à la queue de la procession, de telle sorte que la chose se passât en peu de temps? C'était dire à messieur de la Cité : il y aura de l'admiration pour vous, s'il en reste. Jugez! Le lord-maire, en homme qui est le premier amphitryon de l'Angleterre, l'a pris sur le ton qui convenait à sa dignité. Sir George Grey a éte averti qu'à Mansion House, on trouvait indécente l'idée de faire passer la charrue avant les bœufs; qu'en conséquence, la Cité figurerait en tête de la procession ou ne figurerait pas du tout. C'était à prendre ou à laisser. Il a fallu que le gouvernement baissât pavillon. Ainsi, grâce au ciel, les nuages, de ce côté, sont dissipés, au moment où j'écris. La princesse risque d'arriver à Windsor demi-morte; mais le lord-maire n'en aura pas le démenti, morbleu!

Autre difficulté — celle-ci venant de certains clergymen confits en scrupules. Est-il permis de rire pendant le carême? Ne rendons pas à César ce qui appartient à Dieu. Ainsi parlent ces personnes moroses. Mais on les laisse dire, et l'on pense — c'est aussi l'avis de l'évêque d'Oxford — que puisque la princesse Alexandra arrive en carême, le carême appartient à la princesse Alexandra. On essayera donc d'illuminer Saint-Paul par le gaz électrique; et rien ne sera négligé de ce qui peut montrer un peuple dans l'ivresse de la joie : feux d'artifices, danses, banquets, jeux, fêtes champêtres, revues de volontaires, etc... etc... etc...

Or, quel est le sens de tout ceci? La princesse Alexandra est, paraît-il, une personne accomplie; et, quant à son jeune fiancé, qui n'a pas eu le temps de faire ses preuves, il est le fils, il est l'héritier d'une reine qui a su gagner le cœur du peuple. De plus, il est juste de le reconnaître, les Anglais doivent à la monarchie constitutionnelle, telle qu'elle a été

comprise et pratiquée sous le gouvernement de Victoria, plusieurs années de calme, de prospérité et de progrès. Il est donc naturel et convenable qu'ils préparent une réception affectueuse à celle qui va devenir la compagne de leur roi futur. A cela, même l'esprit le plus mal fait ne pourrait trouver à redire. Mais ces transports, mais cette préoccupation presque exclusive, mais ces extases, mais cette idolâtrie des personnes, toujours si dangereuse, dangereuse surtout quand elle ne se lie à l'idée d'aucune grande chose accomplie, d'aucun grand service rendu, voilà ce qui a droit d'étonner de la part d'un peuple grave, dans un pays libre. A quoi bon des idoles, là où la liberté a des autels?

Lors de l'avénement de la reine Victoria, il y eut certainement des réjouissances publiques, et elles se renouvelèrent lors de son mariage, ce qui était justice; mais elles n'approchèrent pas de ce qui va se passer. Cela n'est-il pas singulier? Si les Anglais avaient autant de bon goût qu'ils ont, en général, de bon sens, ils auraient, peut-être, compris qu'en saluant avec tant d'exagération l'espérance d'un règne à venir, ils risquaient de faire un piètre compliment au règne actuel, dont néanmoins ils sont fort satisfaits. Mais, chose étrange! cette idée, si simple, ne paraît être venue ici à personne.

Le seul point qui semble causer un peu d'embarras au *Times*, c'est le jugement probable que les étrangers porteront de ces ébullitions enfantines de zèle. Il s'étudie donc à leur donner le caractère le plus sérieux possible, et il sent la nécessité, tout d'abord, de les expliquer.

L'explication est curieuse.

La première raison que donne le *Times* du prodigieux engouement dont nous sommes témoins, c'est que la jeunesse et la beauté sont aimables de leur nature, et qu'un

jeune homme et une jeune fille vont se marier. Il est difficile de voir là une explication. Il est vrai que le *Times* assure qu'il s'agit d'un couple sur lequel sont fixés les regards de la terre.

La seconde raison, toujours selon le *Times*, c'est « la con-« viction profonde et rajeunie que le principe monarchique et « ces émotions de « loyalty » qu'aucune autre forme de gou-« vernement n'est capable d'exciter, n'appartiennent pas à « cet âge de ruines que nous avons laissé derrière nous. » Ici encore, on ne voit pas bien le lien logique entre le motif et la chose motivée. Mais passons. Dans la phrase qui vient d'être citée, il y a deux assertions fausses. La monarchie appartient, elle aussi, à « cet âge de ruines que nous avons laissé derrière nous », car la monarchie n'est pas d'hier; et il faut ne rien savoir de la Révolution française pour ignorer de quelles émotions puissantes, de quelle héroïque fidélité, de quels entraînements irrésistibles, l'amour de la patrie peut être la source, lors même que la patrie ne se personnifie pas dans un homme.

Que le *Times* félicite l'Angleterre de n'avoir pas suivi la France sur une mer semée d'écueils, soit ; mais qu'il y trouve une preuve de grandeur, au lieu de se borner à y voir une preuve de prudence, c'est ce qu'il est malaisé de comprendre. S'il est un caractère qu'on ne puisse refuser à la Révolution française, c'est précisément celui de la grandeur. Et même, si elle fut terrible, ce fut à force d'être *grande* : grande par l'élévation de son but, par le déploiement de sa force, par le désintéressement de ses entreprises, par l'étendue de ses sacrifices, par la funèbre majesté de son suicide! Elle ne fit pas, il est vrai, sortir de chez eux trois millions d'hommes pour regarder passer dans la rue deux amoureux qui se marient; mais, en revanche, elle fit, d'un mot, d'un signe,

jaillir du sol de la France quatorze armées frémissantes, auxquelles, au nom de son principe, elle ordonna de vaincre l'Europe coalisée, bien sûre qu'elle serait obéie. Les émotions qu'elle eut le pouvoir d'éveiller ne furent pas, il est vrai, de celles qui se manifestent par des attroupements de curieux et de bons dîners; mais, en revanche, elles furent de celles qui inspirent des *Marseillaises*, commandent à la victoire, fécondent le dévouement et asservissent la mort.

Que le *Times* se résigne donc à être plus modeste. Aussi bien, pour peu qu'il étudie attentivement cet « âge de ruines », il s'étonnera de la quantité de semence cachée mais non étouffée sous les décombres.

Et puis, ne semblerait-il pas que l'Angleterre n'a jamais eu rien à démêler avec le sombre génie des révolutions? Nous lui dirons ce que Charles Ier dit à l'évêque Juxon, avant de poser sa tête sur le billot : *Remember*.

CXXXII

8 mars.

Entrée triomphale à Londres de la princesse Alexandra.

Hier, 7 mars, était le grand jour; le grand jour parce qu'une jeune fille venait de Danemark ici pour épouser un jeune homme.

Il s'agissait de les regarder passer.

Depuis un mois, nous n'aurions pas songé à autre chose si nous en avions cru les journaux anglais, et la vérité est qu'ils en ont tant dit, tant dit, que l'Angleterre a été au moment de croire que l'unique question qui méritât de fixer ses pensées était le mariage du prince de Galles et de la princesse Alexandra.

Le prince de Galles est le fils aîné de la reine d'Angleterre, et il est appelé à lui succéder : c'est très-bien; mais enfin, jusqu'à ce jour, le public des non initiés ne lui connaît que le mérite d'être fils de ses père et mère. Quant à la princesse Alexandra, on la dit fort intelligente, fort bonne, et elle est jolie; mais on est en général si peu au courant de ce qui la concerne, qu'à l'heure qu'il est il n'y a peut-être pas un Anglais sur dix mille qui ne la croie Danoise, qui ne la nomme *Fair maid of Danemark*, et ne salue avec amour dans sa future reine la fille des anciens rois de la mer. On étonnerait beaucoup de gens, je vous jure, si on leur disait que la princesse est née en Allemagne; que son père, le prince Christian, est un Allemand; que sa mère est une Allemande : en un mot, qu'elle est Danoise en ce sens seulement qu'elle a habité Copenhague, et que son père, parent du roi actuel de Danemark, fut désigné par le Congrès européen de 1852 comme le successeur de ce monarque, lequel a fait divorce avec sa femme, et mourra sans enfants légitimes. Mais n'importe ! L'opinion qui gouverne le monde et les Anglais veut que la princesse Alexandra soit Danoise; et même l'autre jour, un journal découvrait dans ses traits le type scandinave ! Je me soumets.

Donc, depuis plus d'un mois, il n'était question, d'un bout à l'autre de l'Angleterre, que de ménager à cette charmante fille de la *Scandinavie* une réception dont la splendeur effaçât tout ce qu'on a connu en ce genre depuis qu'on fête,

sur la terre où nous sommes, des dieux mortels. Chaque ville avait son « comité de réception ». Dans chaque ville, la grande affaire du jour était d'organiser, pour l'heure espérée, toutes sortes de réjouissances : bals, concerts, jeux athlétiques, représentations pyrotechniques, illuminations, banquets, et, je suis heureux d'ajouter, dîners pour les pauvres.

Et les présents! Parlerai-je des présents! Anglaises, Écossaises, Irlandaises, ont rivalisé de zèle. Il a été convenu que l'heureuse princesse recevrait des dames de Manchester, un bracelet d'opales magnifique; des dames de Liverpool, une riche croix de diamants; des dames de Paisley, le plus beau châle qui soit jamais sorti de cette ville; des dames de Dublin, la plus belle dentelle qui ait jamais honoré l'industrie de l'Irlande; de la cité de Londres, un collier et des boucles d'oreilles du prix de 10,000 liv. st. Il faut que je m'arrête : ce serait une énumération d'Homère, et j'ai peur de rendre vos lectrices trop jalouses.

Immenses ont été les préparatifs sur toute la ligne à parcourir; car c'était bien le moins que la fiancée du prince de Galles s'avançât sous des arcs de triomphe élevés de distance en distance, et ne passât pas devant une maison dont l'art du décorateur n'eût d'avance pris soin de peindre et d'orner le visage. Mais c'est à Londres surtout que décorateurs, charpentiers, menuisiers, peintres en bâtiments, ouvriers employés au gaz, ont eu de la besogne. De la station de Bricklayer's arms, où la princesse était attendue, jusqu'à London-Bridge; de London-Bridge jusqu'à Temple-Bar; de Temple-Bar jusqu'à Charing-Cross; de Charing-Cross jusqu'à Hyde-Park, et, à travers Hyde-Park, jusqu'à la station de Paddington, où la princesse devait monter en chemin de fer pour se rendre au château de Windsor, il s'est opéré

en quelques jours plus de transformations que n'en aurait pu produire dans le même temps la baguette de l'enchanteur Merlin.

Sur un espace de sept ou huit milles, on n'a bientôt plus vu qu'interminables galeries, balcons gigantesques, étoffes vertes ou rouges longeant les maisons, échafaudages sur échafaudages, flottantes bannières, déluge de fleurs artificielles, que sais-je? Londres s'est déguisé comme pour une mascarade. Et nous sommes en carême!

Aussi les puritains ont quelque peu grondé. Être heureux en carême! On assure qu'une députation d'évêques s'est rendue auprès de la reine pour lui présenter à cet égard de respectueuses observations, auxquelles elle aurait coupé court par ces mots : *State reasons* (raisons d'État). On assure, de plus, qu'hier, pendant que Londres était en fête, plusieurs clergymen, en signe d'opposition pieuse, sont allés au Cristal-Palace, non pas jeûner, remarquez-le bien, mais dîner. Au surplus, l'évêque d'Oxford, homme de cour et homme d'esprit, a bien voulu prendre sur lui de rassurer par une lettre publique les âmes timorées. Il a bien fait : on aurait passé outre.

Parmi les épisodes curieux qui se lient à la question des préparatifs, il en est un qui vaut que je le mentionne.

Le danseur Vestris s'écria un jour : « C'est la première fois que notre maison est en froid avec la maison de Bourbon. » La brouille venait de ce que Vestris avait demandé, pour danser devant la cour, une rémunération supérieure aux appointements d'un maréchal de France. Comme on s'en montrait scandalisé, lui fièrement : « Eh bien! dit-il, que le roi, pour pareille somme, fasse danser ses maréchaux, s'il peut. » La corporation de Londres a tenu à peu près le

même langage, au sujet de la place que sir George Grey prétendait assigner dans le cortége aux dignitaires de la Cité. Il les voulait à la queue, afin que la lenteur de la marche et la longueur de la cérémonie ne risquassent point de trop fatiguer la princesse. Eux se voulaient à la tête, afin qu'on eût à les voir passer en pompe bon gré mal gré, et aussi, soyons juste, de peur que le public n'eût pas le temps de savourer à son aise le plaisir du spectacle sur lequel il avait compté. Il y a eu de part et d'autre des froncements de sourcils. Vestris a déclaré qu'à ces conditions il ne danserait pas. Ah! on le prenait sur ce ton avec le lord-maire! Eh bien! que sir George Grey trouvât, s'il pouvait, pour figurer dans la procession, un autre lord-maire, un autre carrosse, un autre « Common crier, » et un autre « Sword-bearer. » Il a fallu transiger et décider que jusqu'à Temple-Bar, limite de sa juridiction, la corporation précéderait les fiancés, et qu'à Temple-Bar, abandonnant le soin de l'escorte aux autorités civiques de Westminster, elle s'en retournerait à Mansion-House par Chancery-Lane et Holborn.

Ces nuages dissipés, il ne restait plus qu'un sujet d'inquiétude, l'éternel sujet d'inquiétude à Londres : le temps. Ferait-il beau temps? Les âmes croyantes aimaient à remarquer, — ce qui est vrai, — que, depuis l'avénement de Victoria, il ne lui est jamais arrivé d'assister à une cérémonie publique sans que le soleil, par faveur spéciale, inondât tout de sa lumière, et elles se flattaient de l'espoir que la princesse Alexandra jouirait du même privilége. Jusqu'au 6 mars, en effet, le ciel ici a été radieux. Le printemps semblait venir au-devant de la fille adoptive d'Angleterre. Mais voilà que, la veille même du jour fortuné, un vent violent s'élève, et les nuages d'accourir. Le 7, le ciel était gris et triste, et le soleil, selon son habitude, tenait

rigueur à l'Angleterre, absolument comme si elle n'avait eu personne à voir passer.

Je suis sorti de grand matin, me dirigeant vers Saint James street par Edgeward Road. L'itinéraire de la princesse, ai-je besoin de le dire? était marqué, sur une distance de près de huit milles, par deux haies de peuple très-denses, pas assez toutefois pour qu'entre elles et les maisons il n'y eut moyen de circuler assez librement. Comme j'avais résolu d'étudier de près, à votre intention, la physionomie de la foule, j'avais refusé un de ces siéges, *seats*, si enviés pourtant ce jour-là, et dont quelques-uns ont été payés jusqu'à dix guinées.

Les rues, vous le pensez bien, étaient, sur toute la ligne du parcours, pavoisées de drapeaux; les balcons et les galeries regorgeaient de dames en toilette; on se pressait à toutes les fenêtres, dans l'attente de la curiosité; partout le mot *welcome;* partout les trois plumes blanches, couleurs du prince de Galles : elles étaient imprimées jusque sur le pain de beurre qu'on m'avait servi le matin à mon déjeuner; partout des festons et des guirlandes de roses artificielles, et des devises, les unes simples et touchantes, comme celle-ci : *Qu'ils soient heureux!* les autres, ridiculement emphatiques, comme celle-ci : *Vive le prince de Galles; il est l'espoir des nations!*

Dans Edgeward-Road, où se dressait un magnifique arc de triomphe, plusieurs petites boutiques étaient ouvertes quand je suis passé, attendu que ce quartier ne prétend pas aux honneurs d'une « loyalty » fashionable; mais, dans Bond-Street et dans Regent-Street, quoique en dehors de la ligne du cortége, le commerce était décidément en vacances, et le seul aspect des maisons rappelait le célèbre : *A demain les affaires sérieuses!* Mais que dis-je? Pour beaucoup, ce

jour-là, l'affaire sérieuse était précisément celle qui faisait fermer les boutiques.

Dans Saint-James-Street et Pall-Mall, le coup d'œil était très-riant, l'*Arthur Club*, le *Conservative Club*, l'*Oxford and Cambridge Club*, le *Reform Club*, le ministère de la guerre, étant de vrais palais, et ces palais, qu'on avait décorés avec goût, offrant au regard charmé tout un monde de jolies curieuses, assises le long de galeries construites pour l'occasion. On attendait, et l'on regardait défiler, tambour battant, musique en tête, volontaires gris, verts ou bleus, se rendant à Hyde-Park, où ils devaient se réunir au nombre de seize mille.

Le défilé avait cessé, et j'avais pris mon poste d'observation sur le trottoir de Saint-James-Street avec un Français de mes amis, lorsque soudain, à deux pas de moi, dans King-Street, j'entends une espèce de cri surnaturel et le bruit d'une musique étrange. Je cours de ce côté. O néant des grandeurs humaines! j'aperçois une troupe de nègres faux teint, que conduisait un homme habillé en polichinelle. Ces audacieux pauvres diables étaient venus là disputer à la princesse Alexandra le bénéfice de la curiosité générale. En un clin d'œil, ils ont eu leurs admirateurs et leur public.

Une chose que je ne dois pas oublier, parce qu'elle ressemble fort à un trait de mœurs, c'est qu'une heure environ avant que life-guards et policemen eussent nettoyé le milieu de la rue, un mouvement s'est fait dans la foule. Puis, des *hurrahs* ont retenti. Alors est apparu, dans une voiture découverte, un personnage vêtu de neuf, mais dont la tournure était, s'il faut ne rien taire, celle d'un valet qui aurait mis l'habit de son maître. Le personnage acclamé était Tom Sayers, oui, monsieur, Tom Sayers, le boxeur. Y avait-il un fonds d'ironie dans ces acclamations? Je le suppose, et me

plais à le croire; mais ce qui est sûr, c'est que devant moi étaient une centaine de gaillards qui paraissaient crier *hurrah* pour tout de bon. Au fait, Tom Sayers, après s'être fait écraser le nez par l'américain Heenan et lui avoir poché les yeux, ne reçut-il pas une ovation à Liverpool?

Le programme portait que le prince de Galles et sa fiancée seraient dans Saint-James-Street vers trois heures et demie. Il était environ quatre heures et un quart, lorsque enfin un mugissement lointain, de plus en plus accentué à mesure qu'il se rapprochait, a annoncé l'arrivée du couple si impatiemment attendu. Les voitures royales étaient au nombre de six, contenant: la première, sir George Grey, le colonel Seymour, le capitaine Lund et M. Funk; la seconde, la comtesse Hilda Reventlow et madame Vauvile; la troisième, le général Oxholme et madame Oxholme; la quatrième, le prince Waldemar et le prince William; la cinquième, le prince Frédéric, la princesse Dagmar et la princesse Thyra; la sixième, le prince de Galles, la princesse Alexandra, le prince Christian et la princesse Louise.

Nul journal anglais, que je sache, n'a dit, et probablement ne dira, mais je tiens de bonne source que, si le premier mouvement de la reine eût été suivi, les voitures de la cour eussent été des voitures de deuil, tant le souvenir du prince Albert est resté vivant dans son âme! C'est aux inspirations incontrôlables de cette douleur, qui ne connaît pas le repos et ne permet pas un moment d'oubli, qu'il faut attribuer, et la résolution prise de ne pas célébrer le mariage à Londres, et l'invitation adressée aux membres du corps diplomatique de ne se présenter qu'avec le signe du deuil au *Drawing room* tenu dernièrement par le prince de Galles.

Quoi qu'il en soit, les voitures que j'ai vu rouler devant moi ne rappelaient, grâce au ciel, aucune idée lugubre. Dans

la dernière, que précédaient et suivaient deux détachements, très-maigres d'ailleurs, de *life-guards*, était la jeune princesse. Quand elle a passé, saluant à droite et à gauche avec beaucoup de naturel et de grâce, un cri a été poussé, qui a dû aller à son cœur; car il semblait bien véritablement partir du cœur de l'immense multitude entassée sur son passage. Quelques instants après, elle était reçue par le duc de Cambridge au tournant de Hyde-Park, traversait le parc aux acclamations des volontaires rangés en bataille, et allait prendre le chemin de fer de Paddington, partout fêtée, partout la bienvenue.

Le soir, il me restait à aller voir les illuminations; mais il s'est mis à pleuvoir. Du reste, j'avais vu, dès la veille, la plus belle de toutes, celle pour laquelle Poole, tailleur du prince de Galles, a eu l'esprit de dépenser 1,000 liv. st. Le fait était *annoncé*, le jour même, à tous les journaux d'Angleterre par dépêche télégraphique. Jamais la fidélité d'un loyal sujet n'aura eu pour effet un meilleur placement de fonds.

Et maintenant, si vous me demandez ce que je pense de tout ceci, je vous dirai d'abord que, comme fête, ç'a été une fête manquée. Rien de plus vulgaire et de plus usé que la procession jusqu'à Temple-Bar; et, à partir de Temple-Bar, rien de moins imposant que le cortége, composé de six voitures et de quelques cavaliers. La part du gouvernement dans l'affaire, de quelque façon qu'on explique le fait, a été nulle, absolument nulle. A vrai dire, les spectateurs formaient le spectacle.

Mais ce qui m'a intéressé vivement, ç'a été l'attitude de la population, dont la presse anglaise, j'ignore pourquoi, s'étudiait depuis un mois à chauffer à blanc l'enthousiasme. La réception que le peuple de Londres a faite à la princesse Alexandra a été justement ce qu'à mon avis elle devait être :

franche, respectueuse, cordiale, mais sans rien qui se ressentît de cette espèce de fétichisme auquel le langage des journaux nous avait préparés. En réalité, le peuple, en cette circonstance, a donné à ses instructeurs habituels une haute leçon de convenance, de dignité et de bon goût. Chose qu'il importe de noter, parce qu'elle honore les mœurs de la liberté et prouve que là où la presse est libre, son empire cesse le jour où elle néglige d'avoir raison. Si en effet le peuple de Londres avait cédé à l'impulsion que voulaient évidemment lui donner la presse en général, et le *Times* en particulier, nous aurions assisté à des miracles d'enthousiasme, à des transports indescriptibles, et, pour me servir des expressions du *Times* lui-même, à un spectacle sans précédent, peut-être, dans l'histoire. Et pourquoi, je vous prie?

Si les meneurs du mouvement entendaient que l'Angleterre profitât de cette occasion pour se rendre hommage à elle-même, c'est pour le coup que la mesure était commandée par le goût, qui est la quintessence du bon sens.

Leur but était-il de mettre en relief d'une manière saisissante le culte des Anglais pour la monarchie constitutionnelle? A quoi bon? Pas n'est besoin d'acclamer avec fureur un principe qui n'est nullement menacé, comme s'il s'agissait d'un trésor qu'on est à la veille de perdre.

Le *Times* s'applaudissait dernièrement de ce qu'à l'occasion de l'arrivée de la princesse Alexandra, les réjouissances publiques dépasseraient de beaucoup en éclat tout ce qui s'était fait lors de l'avénement de la reine actuelle et lors de son mariage. Et les hommes d'esprit du *Times* n'ont pas compris qu'aller avec tant de transport au-devant d'un règne futur, c'était traiter bien rudement le règne actuel, et paraître oublier ce que l'Angleterre lui a dû d'années tranquilles et prospères.

Le peuple, lui, a senti cela d'instinct. Il a fait à la fiancée de celui qui sera un jour le roi d'Angleterre un accueil affectueux, mais exempt d'exagération et de servilité.

Dire aux princes qu'ils sont l'espoir de la terre; vouloir qu'un grand royaume soit mis sens dessus dessous, parce que deux amoureux se marient; trouver admirable qu'un grand peuple s'absorbe dans la préoccupation d'une question de « nopces et festins, » lorsque des nations comme la Pologne sont à l'agonie, et qu'un hémisphère nage dans le sang, cela est bon pour les sociétés qui ne sont pas sorties de l'enfance, ou qui y sont retombées. Mais le peuple anglais, — il ne faut pas se lasser de le répéter, — est un peuple majeur. De telles puérilités sont indignes de lui.

D'un autre côté, c'est une mauvaise éducation constitutionnelle à donner à un jeune prince que de lui souffler l'idée qu'il appartient à une espèce particulière; qu'il est de la race des demi-dieux. Si vous tenez à ce qu'il soit sobre, ne lui versez pas le vin de Champagne à pleins bords. Que doit être, après tout, le prince de Galles, quand il occupera le trône d'Angleterre? Le premier de ceux qu'on y appelle de ce beau nom, *public servants*, — beau nom, parce qu'il n'est qu'un maître qu'on puisse servir avec dignité, le peuple. Quant à moi, fussé-je le dernier des chiffonniers, je rougirais d'avoir pour devise, si elle signifiait autre chose, la devise du prince de Galles « : *Ich dien, Je sers.* »

CXXXIII

9 mars.

Même sujet.

Le piétinement de plusieurs centaines de mille hommes; le flux et reflux d'une multitude innombrable; le mugissement non interrompu d'un océan de voix humaines; les clameurs lointaines augmentant de volume à mesure qu'elles se rapprochent et finissant par un éclat de tonnerre... c'est en ces termes pompeux qu'un journal anglais, très-répandu, s'étudie à donner aux étrangers une idée de ce que les Anglais sont convenus d'appeler l'ENTRÉE TRIOMPHALE DE LA PRINCESSE ALEXANDRA, quoique, soit dit entre nous, la princesse Alexandra n'ait jamais triomphé que du prince de Galles.

Et le même journal ajoute, toujours dans le style de l'épopée : « Il y a trois choses qu'on ne décrit pas : la mer sans bornes, la prairie qu'aucun pas n'a foulée, et les multitudes immenses. »

Descendons un instant, monsieur, des régions sublimes où cette rhétorique nous transporte, et ne nous exaltons pas, s'il est possible.

J'étais là, j'ai tout vu; et, sans prétendre nier qu'il y eût dans les rues de Londres, le 7 mars 1863, un prodigieux concours de monde, je ne puis me décider à faire chorus avec les journaux anglais, qui semblent s'être donné le mot

pour ne parler de la cérémonie d'hier qu'en enflant la voix d'une manière démesurée, et comme si, depuis l'origine des choses, nul peuple au monde et nulle ville au monde n'avaient été capables d'offrir un pareil spectacle.

Et d'abord, je puis vous assurer que l'aspect général de Londres comme aspect d'une cité en habits de fête, ne se distinguait en aucune sorte de ce qui se remarque partout en des occasions semblables : arcs de triomphe, maisons pavoisées de drapeaux, balcons disparaissant à demi sous le feuillage et les fleurs, longues galeries construites à la hâte et pliant sous le poids des curieux, haies vivantes s'allongeant aux deux côtés de certaines rues, dames se pressant aux fenêtres et se tenant prêtes à agiter leurs mouchoirs, préparatifs d'illuminations, toiles plus ou moins grossièrement peintes s'étalant çà et là, devises plus ou moins ingénieuses, inscriptions plus ou moins conformes aux lois du bon goût.

Quant au cortége, qu'est-il possible d'en dire? Il n'y en avait pas, à moins qu'on ne veuille absolument nommer de ce nom la procession des dignitaires de la Cité, laquelle ne présentait rien de plus curieux qu'une file de voitures et une série de bannières qu'on voit à tous les *shows* du lord-maire — procession, au surplus, qui n'est pas allée plus loin que Temple-Bar, limite extrême du territoire placé sous la juridiction de la corporation de Londres. En somme, six voitures de cour d'assez piètre apparence — dans un pays fameux pour la beauté de ses équipages — et une poignée de *life-guards* (gardes du corps) sur leurs noirs coursiers, voilà en quoi consistait le spectacle, en tant que spectacle. A la vérité, on doit tenir compte du défilé des volontaires se rendant à Hyde-Park, musique en tête; mais, depuis un an, c'est un spectacle de tous les jours que celui des volontaires parcou-

rant les rues. Le fait est que les autorités n'avaient rien tenté, mais absolument rien, pour ajouter à l'éclat de la pompe. On aurait presque pu croire que la cour et le gouvernement boudaient.

Cette remarque, croyez-le bien, n'est pas de moi seul. La presse anglaise glisse là-dessus; cependant la chose était si frappante, que les efforts de certains journaux pour l'ignorer sont vains, et que le *Times* lui-même laisse échapper ce cri : « Le joyau était là, mais la monture manquait. »

Restait donc — à part, bien entendu, l'intérêt qui s'attachait à la personne de la princesse — restait, comme objet de curiosité, quoi? la foule des curieux.

Maintenant, que cette foule fût immense, d'accord; mais quoi d'étonnant à cela? Est-ce que Londres n'est pas une ville plus peuplée que beaucoup de royaumes? D'ailleurs, quelle est la fête qui, dans un espace donné, n'offre pas le spectacle d'une inondation d'hommes? En fait d'entassement d'êtres humains, les fêtes de Paris, celles de Vienne, même celles de Bruxelles, n'eurent jamais rien à envier à celle dont Londres vient d'être le théâtre. La foule ici n'est plus considérable, si l'on prend l'ensemble, que parce que l'espace à couvrir est beaucoup plus vaste; mais ce vaste espace, l'œil ne l'embrasse pas. Je me trouvais à Bruxelles, au mois de septembre dernier, lors de la réception qui y fut faite au roi Léopold, et l'effet que la vue de la foule amoncelée y fit sur moi fut exactement le même que celui qu'elle a fait sur moi avant-hier dans Londres.

Quant au mobile qui mettait cette prodigieuse ville en mouvement, je n'ai garde d'y trouver à redire. Le prince de Galles est le fils aîné d'une reine qui est populaire et qui, sous bien des rapports, est digne de l'être. Lui, sans avoir encore eu le temps de mériter l'amour du peuple, il n'a rien fait

qui autorise les craintes et décourage l'espérance. La femme qu'a choisie son cœur a ces deux grands enchantements : la jeunesse, la beauté ; et elle passe pour une personne accomplie. Il est donc naturel que les Anglais reçoivent celle qui devient la fille adoptive de l'Angleterre avec un mélange de respect et d'affection. Et c'est ce qui a eu lieu.

Mais il y a loin de là au langage enflé, hyperbolique, et, tranchons le mot, sottement servile, de beaucoup de journaux anglais. A les entendre, l'Angleterre, en regardant passer un jeune homme et une jeune fille qui allaient se marier, aurait donné à la terre une grande leçon et un grand exemple ; elle aurait fourni à l'histoire une page immortelle ; elle aurait montré ce que pèse un principe aux yeux de la race saxonne : en un mot, nous n'aurions plus, tous tant que nous sommes, qu'à nous humilier désormais devant la grandeur et la sagesse d'un pareil peuple.

Tout cela est simplement ridicule. Moi, qui ne suis ni Anglais ni Belge, je déclare avoir été mille fois plus touché par la réception faite au roi Léopold à Bruxelles, l'année dernière, que je ne l'ai été par celle que Londres vient de faire à la princesse Alexandra. Et pourquoi ? Par cette raison bien simple que, dans la première de ces fêtes, il y avait plus qu'un hommage rendu à un homme, il y avait le culte d'une idée. On sentait que, dans le roi, la population saluait la loi respectée, la liberté garantie, l'indépendance nationale défendue. Mais ici, quoi de semblable ? Pour donner un caractère sérieux à ses emphatiques recommandations et écarter de lui tout soupçon de servilisme, le *Times* a soin de nous dire, et les journaux à la suite répètent en chœur, que la « loyalty » anglaise a voulu se manifester avec éclat, avec un éclat tel qu'on ne pût jamais rien voir de semblable dans le monde. Et à quel propos, je vous le de-

mande? Est-ce que, d'aventure, on mettait en question la fidélité des Anglais à l'égard de leurs princes — fidélité très-conditionnelle, soit dit en passant, et qui ne les empêche pas de les détrôner, quand il y a lieu, de les chasser, ou même de faire pis ?

Mais, me direz-vous, rien n'a donc pu désarmer l'orgueil misanthropique de vos dédains dans cette cérémonie du 7 mars dont on a tant parlé, dont on parle tant? Pardon. Il y a une chose qui m'a touché. Ce quelque chose, c'est l'attitude du peuple. La nuance entre l'hospitalité et la servilité, entre un intérêt tendre et une curiosité indiscrète, entre le respect et le fétichisme, le peuple de Londres l'a trouvée d'instinct.

C'est là ce qu'il y a eu de grand dans cette fête.

CXXXIV

16 mars.

Lord Palmerston et la Pologne.

La princesse Alexandra de Danemark est, à l'heure qu'il est, princesse de Galles. De son *entrée triomphale* dans Londres, il ne reste qu'un souvenir. Les arcs de triomphe élevés en son honneur ne seront bientôt plus que de gigantesques squelettes, en attendant qu'ils ne soient plus même cela. Les galeries construites le long des rues de la ville

monstre ont disparu. Les illuminations sont éteintes. Les fleurs qui ornaient les balcons sont fanées. Les hommes et les femmes qui ont péri étouffés dans la foule sont enterrés. L'Angleterre, reprenant ses graves habitudes, veut bien enfin s'occuper d'autre chose que d'épithalames. Faisons comme elle, et parlons de choses sérieuses : il en est temps !

Dans mon avant-dernière lettre, je vous entretenais des sympathies qui ont éclaté ici en faveur de la Pologne. Ces sympathies sont sincères. Et elles se manifestèrent avec tant de force dans la séance de la Chambre des Communes dont je vous ai rendu compte ; elles furent caractérisées par une telle unanimité ; elles arrachèrent à lord Palmerston lui-même des déclarations si peu conformes à ses traditions de réserve diplomatique, qu'on devait naturellement s'attendre à des résultats importants. La presse, d'ailleurs, n'avait-elle pas fait écho avec un enthousiasme qui sentait presque la poudre, aux protestations passionnées du Parlement ? Le *Times* ne semblait-il pas décidé à souffler de puissantes colères à cette opinion publique qu'il dirige si souvent par cela seul qu'il passe pour la représenter ? N'était-il pas question partout d'ouvrir des souscriptions, de préparer des *meetings*, d'organiser d'un bout à l'autre de l'Angleterre ce qui, en général, y précède les grands coups à frapper : une AGITATION ?

Néanmoins il s'était produit, même au plus fort de l'émotion publique, quelques symptômes inquiétants. Tout en qualifiant de « barbare » la mesure qui avait mis aux Polonais les armes à la main ; tout en flétrissant la convention conclue entre la Russie et la Prusse ; tout en invoquant la foi due aux traités, lord Palmerston avait dit : « Les engagements de 1815 donnent à l'Angleterre le *droit* d'intervenir

sans lui en imposer l'*obligation*, » paroles d'une habileté suspecte, au moyen desquelles il demandait à l'Angleterre de se réserver la faculté d'agir comme elle l'entendrait, dans le sens de ses intérêts et en dehors de toute idée de devoir.

D'autre part, la Chambre des Communes n'avait donné à la motion de M. Hennessy aucune conclusion pratique, s'en remettant à la sagesse du gouvernement du soin de rendre effectives les sympathies hautement manifestées de l'Angleterre pour la Pologne.

Or, il faut bien le reconnaître, les précédents de lord Palmerston, dans le maniement de la question polonaise, n'étaient pas de nature à rassurer les vrais amis de la Pologne, dans le cas où la solution du problème serait abandonnée au vétéran diplomate.

Le premier ministre actuel de l'Angleterre est-il lié à la Russie par un pacte secret? C'est ce que son implacable adversaire, M. Urquhart, n'a cessé de prétendre, mais ce que ne croient pas les hommes en qui la subtilité de l'esprit n'a pas, comme chez M. Urquhart, obscurci les inspirations du bon sens. Pour moi, je tiens que soupçonner lord Palmerston d'être vendu à la Russie est tout simplement une énorme absurdité. Mais ce qui est certain, c'est que, s'il est un personnage politique en Europe dont l'action ait été funeste à la Pologne, dans le passé, c'est lord Palmerston. Ce fut lui, en effet, lui seul, qui, en 1831, quand la Pologne aux abois criait au secours, refusa de concourir avec l'Autriche et la France à l'œuvre sainte de la délivrance, arrêta l'élan du cabinet de Vienne, fournit un prétexte d'inaction à la politique timorée de Louis-Philippe, et livra ainsi la Pologne au couteau.

Ce sont là des faits, ou trop peu connus, ou trop oubliés.

Il importe de les rappeler, le passé pouvant jeter sur le présent d'utiles lueurs.

En 1831, lorsque, de ses chaînes brisées, la Pologne s'efforçait de frapper ses oppresseurs à la tête, l'Autriche comprit, ainsi qu'elle semble le faire aujourd'hui, que son véritable intérêt était de pousser à la reconstitution de la Pologne, seule barrière peut-être qui puisse efficacement sauver, et l'empire autrichien, et l'Europe occidentale, des débordements de la Russie.

Mais que dis-je? Bien longtemps avant 1831, et dès la fin de 1814, cette pensée était celle du cabinet de Vienne, et elle l'emportait, dans l'esprit des hommes d'État autrichiens, sur la tentation de garder la part faite à l'Autriche dans les dépouilles de la Pologne par cette politique de brigands : le partage.

On sait qu'un des quatre projets mis en avant au congrès de Vienne fut l'érection de la Pologne *avec ses anciennes limites* en royaume indépendant. Et par qui furent appuyés lord Castlereagh et le prince Talleyrand, qui proposèrent cette solution? Précisément par le prince de Metternich.

Rien d'étonnant à cela. La Russie, qu'avaient fortifiée et agrandie d'une manière si menaçante la conquête de la Finlande, ses acquisitions en Bessarabie, et ses succès du côté de la Perse, la Russie ne s'était-elle pas avancée des bords du Niémen jusque dans le cœur de l'Allemagne? Si l'on admettait la prétention du czar Alexandre à prendre pour lui la presque totalité du duché de Varsovie, à l'ajouter à ses autres possessions polonaises, et à faire du tout un royaume de Pologne entièrement soumis à son autorité, qui l'empêcherait, une fois maître des forteresses du duché, et en l'absence d'une ligne de frontières sérieuse, de menacer la capitale de l'Autriche? La pente de la Russie n'était-elle pas vers le sud-

ouest, et, sur cette pente, si l'on n'y prenait garde, n'était-il pas à craindre qu'elle ne roulât avec le poids d'une avalanche? Et que serait-ce si, s'étendant de plus en plus le long de la mer Noire et pesant de plus en plus sur la Turquie, elle en venait à envelopper l'Autriche, au nord, à l'est et au sud?

Oui, voilà ce qui, dès l'origine des négociations fameuses qui aboutirent aux traités de Vienne, dut être présent et fut présent à l'esprit du prince de Metternich. Alors même que, conformément à l'un des quatre plans proposés, on eût divisé le duché de Varsovie en trois portions destinées aux trois puissances entre lesquelles avait été noué le pacte impie du premier partage, l'Autriche se serait trouvée avoir conclu un triste marché. Car, pour elle, le point capital était, non pas de s'agrandir dans telle ou telle direction donnée, mais de se prémunir contre le danger d'être tôt ou tard engloutie!... Et ce danger, elle n'avait qu'un moyen décisif de le parer : la reconstitution de la Pologne comme État indépendant.

Par malheur, Alexandre était en mesure de se faire adjuger la part du lion. Aux représentations de Talleyrand, il opposa l'argument favori des empereurs, des rois, des czars, et de tous les logiciens qui ont des canons à leur service : *« J'ai deux cent mille hommes dans le duché de Varsovie! chassez-moi de là si vous pouvez. »*

On espéra mettre quelque obstacle au développement prévu de ce brutal abus de la force, en stipulant certaines garanties dictées par l'intérêt de l'Europe au moins autant que par celui de la Pologne, savoir : que le nouveau royaume jouirait du bienfait d'une constitution; qu'il aurait une administration distincte, etc... Garanties illusoires! Toiles d'araignée sur le passage d'un frelon! Les événements qui,

en ce moment même, émeuvent l'Europe entière, rendent ici tout commentaire inutile.

Il était donc à l'adresse de l'Autriche, non moins qu'à l'adresse de la France et de l'Angleterre, le noble et touchant manifeste que les Polonais publièrent en 1831 : « Convaincus que notre liberté et notre indépendance, loin de menacer les États circonvoisins, ont toujours servi de rempart à l'Europe, et peuvent lui devenir plus nécessaires que jamais, nous comparaissons devant les gouvernements et les peuples avec la certitude que la voix de la politique se fera entendre en notre faveur comme celle de l'humanité. Si la Providence a condamné ce pays à une servitude éternelle; si, dans ce dernier combat, la liberté de la Pologne doit être enterrée sous les ruines de ses villes et les cadavres de ses défenseurs, notre ennemi ne régnera que sur des déserts, et tout bon Polonais aura cette consolation, à son heure suprême, d'avoir protégé, ne fût-ce qu'un moment, la liberté menacée de l'Europe. »

Aussi, l'Autriche fit-elle, dès cette époque, des efforts sérieux pour sauver la Pologne. Le gouvernement polonais sut, par le consul autrichien, qui n'avait point quitté Varsovie, que l'Autriche était disposée à favoriser le rétablissement de la nationalité polonaise, à deux conditions : la première, que la Pologne accepterait pour roi un prince autrichien; la seconde, que cette proposition serait faite conjointement par la France et l'Angleterre. M. Walęwski partit pour aller sonder les dispositions du cabinet des Tuileries d'abord, et ensuite celles du cabinet de Saint-James. La réponse du gouvernement français à ces ouvertures ne fut pas défavorable, — et remarquez que Louis-Philippe était alors sur le trône! — Mais quelle fut la réponse de lord Palmerston? L'auteur de la présente lettre fut le premier, s'il ne

se trompe, à faire connaître aux peuples, dans l'*Histoire de dix ans*, le document en question, qui ne saurait être trop attentivement médité. Le voici :

« Le soussigné, etc..., etc..., en réponse à la note qui lui a été présentée par l'ambassadeur de France, ayant pour objet d'engager le gouvernement de la Grande-Bretagne à intervenir de concert avec la France dans les affaires de Pologne, pour arrêter l'effusion du sang et procurer à cette contrée une existence politique et nationale,

« A l'honneur d'informer Son Excellence le prince de Talleyrand que, quelque disposé que soit le roi de la Grande-Bretagne à concourir avec le roi des Français à toute mesure propre à consolider la paix de l'Europe, et plus particulièrement, à toute mesure qui aurait réellement pour effet de mettre fin à la guerre d'extermination dont la Pologne est en ce moment le théâtre, Sa Majesté se voit forcée de déclarer :

« Que, dans les circonstances actuelles, une simple médiation ordinaire ne pourrait manquer d'être rejetée par la Russie, d'autant que la cour de Saint-Pétersbourg vient de repousser les propositions de ce genre à elle faites par la France; que, conséquemment, l'intervention des deux cours, pour être effective, devrait être une intervention de nature à être imposée, en cas de refus de la part de la Russie.

« Que le roi d'Angleterre ne croit en aucune façon devoir adopter cette dernière alternative, attendu que les franches et amicales relations qui existent entre la cour de Saint-Pétersbourg et Sa Majesté ne le permettent pas. Sa Majesté Britannique est donc contrainte de refuser les propositions transmises par Son Excellence le prince de Talleyrand dans sa note du 20 juin (1831), son opinion étant que le moment

n'est pas encore venu de les adopter avec succès contre la volonté d'un souverain dont les droits sont incontestables.

« Du reste, Sa Majesté a chargé le soussigné d'exprimer à Son Excellence l'ambassadeur de France la profonde douleur dont son âme est remplie à la vue des ravages qui ont lieu en Pologne, et de lui donner l'assurance qu'elle fera, pour y couper court, toutes les démarches qui ne seraient pas incompatibles avec les relations amicales qui existent entre elle et la Russie. Déjà des instructions ont été envoyées à l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Saint-Pétersbourg, pour qu'il ait à déclarer que Sa Majesté insistera sur le maintien de l'existence politique de la Pologne, telle qu'elle a été établie en 1815, et sur le maintien de ses institutions nationales.

« *Signé* : PALMERSTON. »

Ainsi pensait, parlait et agissait lord Palmerston en 1831. Ai-je besoin de rappeler quels résultats meurtriers eut pour l'héroïque et infortunée Pologne cette politique d'abstention? Louis-Philippe n'était pas homme à courir seul les aventures d'une moderne croisade, et l'Autriche avait déclaré d'avance qu'elle ne ferait rien sans l'Angleterre. Une fois encore, au grand scandale de la famille humaine, la Pologne fut foulée aux pieds.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir si le lord Palmerston de 1863 est toujours le lord Palmerston de 1831, et si, en supposant que cela soit, l'Angleterre de nos jours est disposée à souffrir ce que souffrit l'Angleterre d'alors.

Quant à moi, j'avoue que, sur ces deux points, je me plaisais à ouvrir mon esprit à des suppositions qui rassurassent mon cœur. Comment croire, en effet, que les derniers événements de Pologne n'auraient pas éclairé un homme de la

trempe de lord Palmerston sur l'impossibilité où la Pologne est de mourir, et sur l'intérêt souverain dont il est pour l'Europe entière d'aviser à ce qu'elle vive? Comment croire que les protestations si ardentes, dont la Chambre des Communes retentissait naguère, auraient à peine la valeur de la fumée qui annonce le feu? Comment admettre qu'un peuple qui se pique d'être *pratique* encourrait le reproche d'avoir laissé son enthousiasme pour une cause juste s'évaporer en paroles vaines et en stériles ébullitions de sympathie, ou, ce qui serait bien pire encore, d'avoir joué la comédie de l'indignation?

Voilà pourtant, j'ai regret à le dire, à quelles accusations semblent donner lieu, et la politique inerte du premier ministre, et l'attitude incertaine de la nation. Il y a dans le refus du gouvernement anglais d'agir de concert avec la France et de borner son action à des protestations isolées, quelque chose de déplorable, et, tranchons le mot, de peu honorable; mais, si la nation voulait ce concert, il faudrait bien que le gouvernement s'y prêtât. Que veut la nation? Jusqu'ici, je doute qu'elle le sache elle-même. La perspective d'une guerre fait peur, voilà la vérité; et, d'un autre côté, on craint de s'engager avec Napoléon III dans une route où il irait plus loin, peut-être, qu'on ne se soucie d'aller.

Au surplus, ceci ne s'applique pas aux sentiments de la classe ouvrière, qui montre, en ce qui concerne la Pologne, une détermination virile. Vendredi dernier, une députation nommée par un imposant meeting allait trouver lord Palmerston, et le pressait, au nom de la classe ouvrière, de s'entendre avec les autres puissances pour la résurrection d'une Pologne indépendante. — « Mais c'est donc la guerre que vous désirez? » s'est brusquement écrié le vieux diplo-

mate. — « Va pour la guerre ! s'il le faut, » a-t-il été répondu.

La réponse est noble. Il reste à montrer qu'elle est au plus haut point politique et intelligente. C'est ce que j'essayerai de faire dans une autre lettre, heureux si je réussissais à prouver que la prudence tant vantée des diplomates est quelquefois un guide moins sûr que l'instinct du peuple !

CXXXV

18 mars.

La peur de la guerre et la Pologne.

Hier a eu lieu à Guildhall, en faveur de la Pologne, le grand meeting annoncé depuis quelques jours. Il devait être présidé par le lord-maire; mais le lord-maire s'est trouvé malade comme à point nommé, et c'est le shérif Lawrence qui a occupé le fauteuil. L'assemblée était nombreuse, très-animée; et ce qui lui donnait un caractère particulier d'importance, c'était la présence de beaucoup de personnages politiques considérables : représentants de l'aristocratie, représentants du monde officiel, membres de la Chambre des Lords, membres de la Chambre des Communes. Figuraient, par exemple, sur la plate-forme, le prince Azem Jah, le comte de Shaftesbury, le comte de Harrowby, le comte de

Zetland, lord Charles Fitzroy, lord Truro, lord Ebury, le colonel Wilson Patten, le colonel Stuart, l'amiral King, M. David Urquhart, sir G. Bowyer, sir Goldsmid, sir R. Clifton, MM. Pope Hennessy, G. Denman, A. Kinnaird, Abel Smith, H. Lewis, R.-W. Crawford, etc., tous membres de la Chambre des Communes.

Que penser de ce meeting? Quelle est la portée des discours qui y ont été prononcés? Qu'attendre des résolutions qui y ont été prises?

Avant de répondre à ces questions, je vous demande place pour quelques observations qui me paraissent nécessaires.

Le dirai-je? je crains que, lorsqu'il s'agit de l'Angleterre, nous ne soyons trop disposés, nous autres Français, à admettre de noires hypothèses. Les fantômes du passé n'ont pas cessé de hanter notre esprit. C'est toujours le sombre refrain *Pitt et Cobourg*, *Pitt* au moins. Je ne suis ni anglomane, ni anglophobe; j'ai longtemps vécu dans ce pays, avec le parti pris de l'étudier, avec le désir de le connaître; je crois le juger sans passion : eh bien! sans prétendre l'absoudre du reproche d'égoïsme national, je ne puis m'empêcher de trouver absurde tout ce qu'on se plaît à dire, en France, de la profonde mauvaise foi, de l'éternelle duplicité, du machiavélisme incessamment en action de l'Angleterre.

Que, dans la question de la Pologne, elle nous vît avec plaisir frapper dans la Russie une puissance qui l'inquiète, sans avoir à courir elle-même les hasards d'une grande aventure, c'est possible; mais, étant donné le fatal principe qui divise en nations jalouses l'une de l'autre les grandes fractions de la famille humaine, ce sentiment n'a rien qui soit particulier à l'Angleterre.

Quant au gouvernement anglais, en tant qu'il obéit aux inspirations de lord Palmerston, qu'il y ait à se défier de lui, je l'admets. Lord Palmerston est un diplomate anglais de la vieille école ; cela suffit. Mais il ne faut pas oublier que, dans ce pays, c'est l'opinion qui gouverne. Quand on dit l'Angleterre, cela ne signifie pas tel ou tel homme, cela signifie tout simplement l'Angleterre.

La question est donc de savoir s'il est juste d'accuser la nation anglaise de n'avoir exprimé des sympathies aussi ardentes pour la Pologne qu'en vue d'un piége à nous tendre, et par suite d'un calcul perfide ; la question est de savoir si, dans les imposantes manifestations qui se sont produites et se produisent encore, nous sommes fondés à ne voir qu'un acte d'hypocrisie nationale.

Franchement, je ne le pense pas. J'estime que les sympathies exprimées par le peuple anglais en faveur de la Pologne désespérée sont sincères, quoique associées aux alarmes que le développement de la Russie inspire. Mais on craint la guerre ; on la craint d'une manière démesurée ; on la craint sans intelligence, et comme si le meilleur moyen de l'éviter n'était pas de ne point trop la craindre : là est, suivant moi, le nœud de la situation.

Quel changement s'est opéré dans les dispositions de ce pays, depuis un petit nombre d'années ! Il fut un temps où l'Angleterre semblait ne respirer que combats. Pitt dut sa popularité et son ascendant à l'énergie d'une passion que n'intimida jamais cette idée terrible : mettre le feu au monde. Aujourd'hui, l'Angleterre doute de sa force, c'est clair. Quand la guerre civile vint, en déchirant l'Amérique, la présenter comme une proie facile à dévorer, une immense clameur belliqueuse s'éleva de ce côté de l'Atlantique ; mais, auparavant, que d'affronts, infligés à son orgueil par les

États-Unis, l'Angleterre n'avait-elle pas dévorés en silence! En Crimée, elle tira l'épée du fourreau; mais la France était là. En ce qui concerne l'Italie, ses efforts se bornèrent à des vœux. Et, le lendemain d'un coup d'État, l'empire, quelle était sa préoccupation dominante, quel était son tourment de chaque jour, son rêve de chaque nuit? Le spectre de l'invasion.

A Dieu ne plaise qu'en thèse générale, il faille se plaindre de ce triomphe de l'esprit pacifique chez un peuple puissant! De tous les malheurs que la guerre entraîne: hommes tués, villes ravagées, familles en deuil, peuples partagés comme de vils troupeaux, sources de la richesse publique taries, les plus sérieux, peut-être, ne sont pas ceux qui saisissent le plus immédiatement l'imagination, parlent le plus vivement au cœur, et affectent les intérêts matériels.

La guerre a des dangers auxquels ne saurait fermer les yeux sans imprudence un peuple intelligent, qu'il soit libre ou qu'il aspire à le devenir. Mais s'il faut maudire, à l'égal du plus détestable des fléaux, toute guerre qui a pour mobile l'ambition; pour principe, la gloire des armes; pour but, la conquête, il n'est ni généreux ni sûr d'oublier que la justice est créancière de la force; que dans l'oppression exercée sur un peuple, il y a, pour tous les autres peuples, un défi et une menace, et que le principe de la solidarité humaine ne se laisse pas violer impunément. La décision, d'ailleurs, économise le péril. Lorsque deux hommes sont face à face, si l'un recule, l'autre avance: il en est de même de deux peuples. Plus encore que la témérité, l'excès de prudence appelle le danger, et, comme on ne fait jamais pacte à demi avec l'injustice, le moment vient où il faut choisir entre tout empêcher et souffrir tout.

Ainsi, ce qui manque aux sympathies de l'Angleterre pour

la Pologne, ce n'est pas la sincérité, c'est l'élévation. Elle voudrait qu'il lui fût possible de s'enthousiasmer sans se compromettre, de ressentir une compassion qui ne lui coûtât rien, de se montrer équitable à bon marché.

C'est ce que le meeting de Guildhall a prouvé surabondamment.

Oh! certes, si, pour désarmer le czar ou le convaincre, il suffisait de proclamer bien haut, en faveur de la Pologne, le droit à la vie; si, pour en finir avec les traités de 1815, il n'y avait qu'à dénoncer en phrases sonores l'acte de brigandage qu'ils ont consacré; si, pour sauver la Pologne, il n'y avait qu'à donner lecture de son martyrologe, que le monde entier connaît, les discours du comte Harrowby, de l'honorable G. Denham, de M. H. D. Seymour, du comte de Shaftesbury, ne laisseraient rien à désirer. Si les applaudissements d'un auditoire ému avaient pouvoir de faire taire le bruit du canon, la Russie, à l'heure qu'il est, s'avouerait vaincue; car, dans le meeting de Guildhall, ce ne sont pas les applaudissements qui ont fait défaut, Dieu merci! Mais croit-on que l'empereur Alexandre soit fort disposé à rappeler ses armées de Varsovie, lorsqu'il lira dans la harangue de lord Harrowby : « En ce pays, nous ne pouvons pas faire grand'chose, j'en ai peur; » et dans celle de l'honorable G. Denham : « Je ne conseille pas une guerre à la Russie; » et dans celle du comte de Shaftesbury : « Il n'est pas nécessaire, au temps où nous sommes, de dire : Voici mon opinion, et je suis prêt à la faire suivre d'un coup! »

Le *Times* se moque aujourd'hui du meeting de Guildhall, par le motif qu'une agitation qui a soin de s'abriter sous des déclarations semblables, est une agitation nécessairement stérile. Le *Times* a tort, mais en ce sens seulement qu'il va trop loin. Les canons sont une force, l'opinion publique est une

force, elle aussi. Exprimée avec éclat, unanimement, par un des premiers peuples du monde, elle ne saurait être sans effet. Le meeting de Guildhall n'eût-il d'autre résultat que d'aiguillonner le gouvernement anglais, il y aurait lieu de s'en féliciter. Et puis, il faut bien le reconnaître, des paroles énergiques ont été prononcées, et l'enthousiasme avec lequel elles ont été accueillies montre assez combien avant elles sont entrées dans le cœur des assistants; des déclarations d'une haute portée ont été faites et passionnément applaudies. Sir H. Hoare ne s'est-il pas écrié : « Permettre que la noble insurrection de Pologne soit foulée aux pieds; que le silence de la mort règne à Varsovie! Non, plutôt la guerre! » La première résolution adoptée porte « que la Russie, en violant les engagements pris par elle à l'égard de la Pologne, et en y substituant un système de confiscation, de proscription, de massacre, *a perdu tout droit à la possession de la Pologne!* » La seconde résolution conclut à « la cessation de tout rapport diplomatique avec la Russie, jusqu'à ce qu'il ait été coupé court à cet état de choses. » Ce n'est point tout à fait là un vain bruit de cymbales ; et si la force morale de l'opinion ne méritait d'être signalée aux hommes que par les risées du *Times*, que représenterait-il lui-même, lui qui se donne comme le plus accrédité de ses organes? Il représenterait donc le néant!

Ce qui est vrai, c'est que la peur de la guerre, dans le meeting de Guildhall, a été trop accentuée pour ne pas ôter beaucoup de leur efficacité aux protestations si ardemment, si unanimement votées.

Et néanmoins, s'il est une question qui vaille qu'on en regarde les difficultés en face, avec résolution, sans défaillance de cœur, c'est cette tragique et imposante question de la Pologne. Il en serait ainsi, alors même qu'elle n'intéresse-

rait que la justice, qui est le plus réel des intérêts comme il en est le plus noble. Qu'est-ce donc, quand on songe au lien qui unit le salut de la Pologne à la sécurité de l'Europe?

CXXXVI

18 mars.

Un Meeting à Guildhall, au sujet de la Pologne.

Le meeting qui vient d'avoir lieu à Guildhall, sous la présidence du shérif Lawrence, — le lord-maire s'étant trouvé saisi d'une indisposition subite, — prouve deux choses : la première que les Anglais ressentent pour la Pologne une sympathie très-vive, la seconde qu'ils ont une peur affreuse de la guerre.

Tout ce qu'il était possible de dire sur le caractère odieux des trois partages successifs qui mirent la Pologne en lambeaux et seront à jamais la honte du dix-huitième siècle; sur l'iniquité des traités de 1815, par qui ces actes de brigandage furent sanctionnés; sur la violation par la Russie des clauses de ces traités, qui promettaient quelques garanties aux malheureux Polonais; sur l'oppression qui n'a cessé de peser sur eux; sur leur touchante résignation d'abord, puis sur leur désespoir, et enfin sur l'héroïsme de leur ré-

volte.... lord Harrowby, l'honorable G. Denham, le comte Shaftesbury et les autres orateurs entendus l'ont dit certainement, et en termes empreints d'une émotion sincère, et aux applaudissements passionnés d'un nombreux, d'un imposant auditoire. Mais quand s'est présentée la question, la question décisive : Que fera l'Angleterre? aucune conclusion pratique n'a été donnée à la douleur qui s'était si vivement épanchée, à l'indignation qui s'était répandue en si terribles anathèmes. « Nous ne pouvons rien faire malheureusement, » s'est écrié l'un; « Dieu me garde de prétendre que nous devons aller jusqu'à la guerre, » a dit un autre; « Dans le temps où nous vivons, le pouvoir de l'opinion suffit au triomphe d'une cause juste, » a remarqué un troisième; et lord Shaftesbury a exprimé, ou peu s'en faut, l'opinion que, puisque Dieu combattait pour les Polonais, il n'y avait qu'à le laisser faire, Dieu n'ayant pas besoin d'auxiliaire.

Cela étant, quelle valeur réelle attacher aux résolutions du meeting?

La première déclare que l'empereur de Russie, par sa conduite envers les Polonais, a perdu tout droit à la possession de la Pologne; mais d'abord il ne saurait perdre un droit que, moralement, il n'a jamais eu; et ensuite, que lui importe, sur ce point, l'opinion de ces messieurs, si cette opinion ne doit pas se traduire en actes, et si eux-mêmes ont soin de lui en donner l'assurance?

La seconde résolution propose comme mesure comminatoire la cessation de tout rapport diplomatique, jusqu'à ce qu'il soit remédié aux maux de la Pologne; mais, sans parler de ce qu'une proposition pareille a de vague, quel sens a-t-elle si elle n'est pas un premier pas vers la guerre?

Il y a quelque chose de puéril à croire que des protestations qui s'évaporent en paroles et des menaces qu'on annonce

ne pouvoir être suivies d'effet désarmeront le czar ou lui feront peur. L'opinion d'un grand peuple, d'un peuple tel que celui-ci, a, sans nul doute, son poids dans la balance des affaires humaines; mais c'est surtout parce qu'on sait que cette opinion répond à une puissance considérable. Imaginer qu'on touchera le cœur d'un autocrate en s'apitoyant sur les résultats de l'oppression, ou qu'on l'effrayera en s'en remettant à Dieu du soin de le vaincre, c'est pousser la naïveté bien loin, et l'on est tenté de se demander si c'est sérieusement qu'une politique de cette espèce est recommandée chez une nation qui se pique d'être éminemment *pratique*. Que l'Angleterre offre son appui moral à la Pologne, c'est très-bien; mais un peuple engagé dans une lutte horriblement inégale et que ses oppresseurs se préparent, suivant l'expression du prince Gortschakoff, à *exterminer*, a besoin d'un appui plus réel. Les sympathies témoignées par l'Angleterre à la cause de l'indépendance italienne n'auraient pas, j'imagine, donné la Lombardie à Victor-Emmanuel et refait la carte de cette partie de l'Europe, si les canons de Solferino ne s'en étaient un peu mêlés.

Ceux des journaux anglais auprès desquels le meeting de Guildhall a trouvé grâce cherchent à justifier l'attitude indignée, mais passive, qu'il tend à assigner au peuple anglais, en observant que c'est là tout ce que les insurgés polonais demandent et attendent; qu'ils ne voudraient pas d'un secours offert autrement; qu'ils repoussent l'idée d'une intervention active des gouvernements européens; qu'ils se jugent en état de se suffire; que Langiewicz n'a pas même accepté l'offre d'une épée bien connue de la victoire, celle de Garibaldi, et qu'un peuple incapable de conquérir lui-même son indépendance serait incapable de la conserver.

Sophismes de l'égoïsme que tout cela! Une conversation

que j'eus hier au soir avec un envoyé de l'insurrection me met en mesure de les réfuter.

Il n'est pas vrai que les Polonais en armes *refusent* les secours qui peuvent leur être offerts : ce qui est vrai, et la chose est bien différente, c'est que, par un sentiment de fierté magnanime qui les honore, ils s'abstiennent de les *demander*. Ce qui est vrai encore, c'est qu'ils ne voudraient pas d'un semblant d'indépendance acheté au prix de concessions telles que la politique des chancelleries est probablement disposée à leur imposer. La diplomatie ne gâte que trop souvent ce qu'elle touche, et un peuple qui sacrifierait sa liberté pour recevoir l'aumône de son indépendance ne mériterait de posséder ni l'un ni l'autre de ces deux trésors.

Mais suit-il de là que ceux qui aiment la justice, détestent l'oppression et battraient des mains à la résurrection de la Pologne, doivent se borner à des vœux stériles? Suit-il de là qu'une nation de premier ordre comme l'Angleterre doive être assez peu soucieuse de sa dignité pour tolérer ce qu'elle qualifie de crime et avouer, à la face de la terre, que ses sympathies ne servent de rien à ceux qui les excitent?

Qu'est-ce à-dire, d'ailleurs? La question polonaise n'est-elle point par essence une question *européenne?* La Pologne reconstituée dans ses anciennes limites n'est-elle pas la seule digue qui puisse efficacement protéger contre les débordements de la puissance moscovite l'Europe occidentale? L'Autriche, que la Russie enveloppe insensiblement et qu'elle tiendrait, pour ainsi dire, dans le creux de sa main le jour où, maîtresse absolue de la mer Noire, elle frapperait aux portes de Constantinople, l'Autriche n'a-t-elle aucun intérêt à l'existence d'une barrière qui arrête un pouvoir dont la pente est vers le sud-ouest? Et l'Angleterre, faut-il lui mon-

trer le lien qui unit la conservation des Indes au rétablissement de la nationalité polonaise?

Si donc la justice ne suffit pas pour inspirer à l'Angleterre le courage de ses sympathies, qu'elle écoute du moins la voix de son intérêt.

Se fierait-elle d'aventure, pour le rétablissement de la Pologne, aux coups que Napoléon pourrait être tenté de porter, sans qu'elle eût, elle, à dépenser un homme ou un écu? Ce calcul serait absurde.

L'intervention impériale, enveloppée en quelque sorte dans une intervention européenne, ne présenterait pas beaucoup de dangers. Il serait difficile à Napoléon, agissant comme membre d'une coalition, où figureraient à côté de lui l'Angleterre et l'Autriche, de faire tourner au profit de ses vues personnelles les sympathies de la France et l'émotion produite dans l'Europe entière. Allié de l'Angleterre et de l'Autriche dans la question polonaise, il ne pourrait jamais faire de la possession des bords du Rhin le prix de son ardeur à défendre une cause juste; il ne pourrait jamais donner une croisade pour prétexte à une conquête. Mais en serait-il de même si, s'appuyant sur l'adhésion passionnée et, cette fois, unanime de la France, saisissant un aussi beau prétexte pour sortir des embarras de l'expédition du Mexique, concluant la paix avec Juarez, et appelant les légions qui ont fait une Italie à faire une Pologne, Napoléon se posait, seul, comme l'adversaire de l'iniquité trop longtemps impunie, comme le champion du droit foulé aux pieds, comme le protecteur de l'Europe? Que gagnerait l'Angleterre à ce que l'occasion de jouer une aussi imposante partie fût fournie à l'homme qui, depuis son avénement, l'a tenue sous le coup d'incessantes alarmes et l'a forcée de chercher des garanties de sécurité dans le mouvement des volontaires? Qui ne sent qu'elle

force morale donnerait à l'Empire, ayant à combattre un tel combat, le fait même de son isolement armé? Qui ne comprend l'éclat du rôle que l'Angleterre se trouverait de la sorte avoir ménagé à un principe rival de celui que sa gloire est de représenter dans le monde? A elle, à elle surtout, il appartient de veiller à ce que la liberté ne soit pas humiliée, à ce que son influence ne reçoive aucune atteinte, à ce que nul ne soit autorisé à accuser les gouvernements libres d'égoïsme ou d'impuissance.

CXXXVII

23 mars.

La Pologne abandonnée à demi.

J'étais en train de vous rendre compte de l'impression produite en Angleterre par la discussion qui a eu lieu dernièrement dans le sénat, et par le discours du prince Napoléon, et par celui de M. Billault, lorsqu'on m'a apporté la fatale nouvelle... La plume m'est tombée des mains. En même temps, je lisais dans le journal qui venait de m'être remis que le discours de M. Billault exprimait la pensée de l'empereur; que le *Moniteur* en contenait la preuve; que cette preuve résultait d'une lettre écrite à M. Billault par l'empereur lui-même. Après cela, je n'avais plus qu'à jeter au feu ma lettre, qui était presque achevée.

Comment vous transmettre les commentaires auxquels la harangue du ministre sans portefeuille a donné lieu ici de la part des amis de la Pologne, dès que ces commentaires, par suite de la lettre en question, se trouvent passer par-dessus la tête du ministre et porter plus haut?

Avant-hier, le *Daily-News* disait : « Janus avait deux faces, mais il n'avait qu'un temple. Or, suivant un proverbe français : « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée; » malheureusement, avec le prince Napoléon d'un côté et M. Billault de l'autre, les portes du temple de Janus, en France, restent entr'ouvertes. » Aujourd'hui, plus d'incertitude à cet égard : les portes du temple de Janus ont perdu leur position équivoque. La lettre de l'empereur à M. Billault est là; et, du même coup, nous apprenons que Langiewicz, vaincu par les Russes, est prisonnier des Autrichiens.

Le dirai-je, hélas! je tremble que cette noire nouvelle ne délivre le cœur de l'Angleterre d'un poids énorme. Que de gens, de ce côté du détroit, nous voyaient déjà prenant en main la cause que l'Angleterre semblait abandonner à demi, faisant pour la Pologne ce que nous avions fait pour l'Italie, ressuscitant la grande France des croisades avec la superstition de moins et le sentiment de la solidarité humaine de plus, punissant les oppresseurs, sauvant les opprimés, opposant une barrière aux débordements prévus de la Russie, pour le compte et aux applaudissements de l'Europe entière; centuplant ainsi notre force morale, et, — puisque la destinée plaçait le roi de Prusse sur notre route, — ayant le droit de réclamer et réclamant la frontière du Rhin, pour prix du droit défendu, de la justice vengée, de la sécurité de l'Europe garantie! Ces appréhensions, de quelque manière qu'on les juge, sont maintenant dissipées. L'Angleterre, qu'elle ait en cela tort ou raison, a cessé de craindre l'ombre d'un hu-

miliant contraste. Sous ce rapport, en tout cas, elle est satisfaite.

Non que je mette en question l'intérêt qu'elle porte à la Pologne; je l'ai dit et je le répète, je crois les sympathies qu'elle a manifestées parfaitement sincères; mais, une fois décidée à ne rien faire qui conduisît à un conflit, il était naturel qu'elle ne désirât point voir une puissance rivale s'emparer du rôle imposant qu'elle-même n'osait aborder et en recueillir les bénéfices, après en avoir dédaigné les périls. Quand je dis périls, j'entends ceux qui menacent les populations en temps de guerre, car il va sans dire que ce sont ceux-là principalement que l'Angleterre redoute. Quoi! encore un surcroît de taxes! Tel est le cri qui s'échappe de la bouche de tout Anglais, chaque fois que la conservation de la paix devient problématique.

Voulez-vous savoir jusqu'à quel point l'Angleterre tenait à n'être pas éclipsée par la France dans cette grande question de la Pologne? Vous n'avez qu'à remarquer avec quelle complaisance les journaux anglais ont appuyé sur les circonstances qui leur paraissaient de nature à faire croire aux peuples que la France s'intéressait médiocrement à la Pologne. N'ont-ils pas compté sur leurs doigts, avec un sourire ironique, le nombre des signatures apposées aux pétitions? N'ont-ils pas demandé d'un air railleur si c'était là tout ce que nous avions à montrer comme symptôme de notre amour fraternel pour un peuple dont le sang avait coulé, mêlé au nôtre, sur tant de champs de bataille?

Au moment même où j'écris, des feuilles libérales, telles que le *Morning Advertiser*, n'annoncent-elles pas, sur la foi de leurs correspondants, que les Parisiens, à part les écoles et les ateliers, se préoccupent fort peu de Langiewicz et de ses compagnons d'armes; que, fidèles à leurs habitudes

de frivolité, ils ont suivi d'un œil distrait les péripéties d'une lutte héroïque; que leur attention est absorbée par l'espèce de drame dont la maison de mademoiselle Barucci a été le théâtre et par les aventures plus ou moins piquantes du *demi-monde;* que cette apathie de la France en ce qui touche la Pologne est chose certaine, et qu'il n'y a pas à en douter. C'est à vous, Monsieur, qui êtes sur les lieux, qu'il appartient de relever ces allégations; mon devoir, à moi, est de les noter, parce qu'elles prouvent que ceux-là ont joué en France le jeu de l'Angleterre qui, à l'instar de M. de La Rochejaquelein, ont cru jouer la partie de l'ordre.

Vous parlerai-je de la façon dont la nouvelle du malheur de Langiewicz a été accueillie? O sinistre puissance des faits accomplis! ô prestige abominable du succès!

Et d'abord, c'est merveille de voir combien de penseurs profonds, combien d'observateurs sagaces se trouvent tout à coup avoir prévu et avoir prédit qu'une pareille insurrection serait nécessairement écrasée; qu'il y aurait folie à être sublime; que les insurgés pourraient tenir, peut-être, tant que les bois leur serviraient de refuge; mais qu'ils seraient perdus le jour où ils livreraient bataille. Laissons ces prophètes et le *Morning Herald*, leur organe, se féliciter de leur sagesse, et en attendant que la situation se dessine un peu mieux, cherchons à démêler dans les premiers cris échappés à la presse anglaise les sentiments du public qu'elle représente.

A l'exception du *Daily News*, qui se permet de ne pas croire à la magnanimité de l'empereur Alexandre, dont, au dire de M. Billault, « la bienveillance, l'humanité et les dispositions conciliantes ont abouti à une insurrection, » — ce qui semblerait un motif pour qu'il doute, à l'avenir, de l'efficacité de dispositions semblables, — tous les journaux que

j'ai sous les yeux, à commencer par le *Times*, proclament leur confiance dans la grandeur d'âme du czar.

Hier, à les entendre, il était de la famille des oppresseurs : aujourd'hui, on s'attend à voir revivre en lui l'Auguste de Corneille : *Prends un siége, Cinna.* Sur ce point, le *Times* ne parle pas autrement que la *France*, et le *Morning Herald* autrement que le *Constitutionnel*. Quelle admirable occasion pour Alexandre II de déployer ses vertus ! Maintenant qu'il en a fini avec l'insurrection, c'est le cas ou jamais de s'engager à respecter les traités de 1815. Allons ! qu'un bon décret d'amnistie soit publié ; que les garanties si souvent promises aux Polonais leur soient promises de plus belle, et tout est oublié, tout est terminé. L'insurrection, cette insurrection qu'on déclarait, hier encore, fille légitime de l'oppression et du désespoir, n'aura servi qu'à mettre en pleine lumière la clémence des czars ; assez d'hommes ont péri pour que la question polonaise reste enterrée sous leurs cadavres ; et le *Times* est prêt à s'écrier, comme fit autrefois le général Sébastiani : *L'ordre règne à Varsovie !*

Sur ce qui concerne les éloges que mérite l'empereur Alexandre dans ses rapports avec la Pologne, je laisse à la presse anglaise d'hier le soin de répondre à la presse anglaise d'aujourd'hui, et au prince Napoléon, si cela lui plaît, le soin de répondre à M. Billault. Mais ce qu'il m'est impossible de ne pas signaler, c'est l'aveuglement de ces journalistes anglais qui jugent possible une paix permanente entre la Russie et une Pologne forcée d'être russe. Admettons pour un instant que l'insurrection soit étouffée, ce qu'on se presse beaucoup trop d'affirmer et ce qui n'est pas ; supposons, en outre, qu'une amnistie soit accordée ; que la Pologne obtienne une administration distincte ; qu'on lui octroie cette constitution qui, dans l'esprit des traités de Vienne, devait

la lier à l'empire russe : est-ce qu'on croit de bonne foi que le problème sera de la sorte résolu? Est-ce qu'on sera parvenu ainsi à déraciner du cœur des Polonais cet impérissable amour de la patrie, qui s'est affirmé tant de fois, par tant d'héroïques sacrifices, avec une vigueur toujours nouvelle et en dépit de tant d'obstacles? Que faut-il donc pour démontrer l'impossibilité où la Pologne est de mourir, s'il ne suffit pas pour cela du spectacle étonnant que donne aux hommes, depuis si longtemps, sa miraculeuse agonie? Quelles concessions lui fera-t-on qu'elle ne soit tentée de transformer et qu'elle n'ait le droit de transformer en moyens de délivrance? Qui effacera le souvenir des massacres, des assassinats, des pillages qui ont marqué la présente guerre? Qui lavera tout ce sang? Conçoit-on l'existence d'un peuple de suspects?

On vante les bonnes intentions de l'empereur Alexandre. Quel argument en faveur du rétablissement de la Pologne pourrait-on imaginer qui soit plus frappant, plus décisif? Car enfin, si les bonnes intentions d'Alexandre ont dû, par la force des choses, engendrer les mêmes horreurs que la politique d'airain de son père; si les vues libérales, qui ont conduit le fils de Nicolas au désir d'émanciper les serfs en Russie, n'ont eu d'autre résultat en Pologne que de faire fouler aux pieds des chevaux une foule agenouillée devant un crucifix et de généraliser la proscription sous le nom de conscription, que reste-t-il à démontrer?

J'admire que le *Times* et les journaux à la suite s'obstinent à chercher le remède à tant de maux dans une prière diplomatique adressée au czar, pour que désormais il veuille bien observer un peu mieux, à l'égard de ses sujets polonais, les traités de 1815, comme si ces traités, après avoir été tant de fois remaniés, tant de fois violés, tant de fois con-

vaincus d'imprévoyance et d'impuissance, formaient encore le droit public de l'Europe! Au moins faudrait-il être décidé à soutenir la prière par une menace, dans le cas où la prière ne serait pas écoutée. Or, que répondait, hier encore, lord Palmerston à M. Hennessy, déclarant l'Angleterre engagée d'honneur, comme signataire des traités de 1815, à empêcher que la Pologne ne souffrît de leur violation? Il répondait que l'Angleterre n'ayant rien garanti n'était à la rigueur obligée à rien. Dès qu'on admet que le czar est très-légitimement maître de la Pologne, de quel droit lui dicterait-on la manière de la gouverner? En octobre 1814, lord Castlereagh ayant envoyé à Alexandre Ier des remontrances du genre de celles qu'on propose, il écrivit au donneur d'avis: « Quant à ce qui concerne les soins que je dois à mes propres sujets et mes devoirs envers eux, c'est à moi de les connaître. »

La vérité est que, si l'on veut résoudre la question, il faut avoir le courage de l'envisager par son grand côté. Le partage de la Pologne fut un crime, et la sanction de ce partage ou de ses suites un autre crime. Le crime ne fait pas droit.

Au surplus, je le répète, l'insurrection n'a pas encore dit son dernier mot. Samedi dernier, un vaisseau emportait d'Angleterre, — ceci est à ma connaissance personnelle, — deux cents Polonais, qui allaient conquérir la patrie ou se faire tuer à son service. Hier, j'ai causé avec un des représentants de cette révolte héroïque. Son visage était calme; ses paroles respiraient une foi supérieure aux revers. Je lui ai parlé de Langiewicz, de la gravité qu'on attribuait ici à sa défaite; il m'a répondu: « Voilà quelles tristes conséquences entraîne toujours un faux pas. Langiewicz n'aurait pas dû se déclarer dictateur. Il a fait par là croire à l'Europe

que la Pologne, c'était lui. J'espère que nous détromperons l'Europe. » Et il a répété ce que disait le *Daily-Telegraph*: « La Pologne n'est pas morte avec Kosciusko; elle ne mourra pas avec Langiewicz. »

CXXXVIII

27 mars.

Une émeute à Staleybridge.

« Tout est fini! » disent les optimistes, en parlant de l'émeute de Staleybridge, émeute engendrée par la crise qui met les districts cotonniers de l'Angleterre aux abois.

Ah! tout est fini! Hélas! telle n'est pas mon opinion. Mais voyons d'abord les faits.

Lorsque, au mois de décembre de l'année dernière, il fut bien constaté que, sur 2,000,000 d'habitants que contient le district de Manchester, le nombre des infortunés réduits à vivre de secours s'élevait à près de 260,000, et qu'à ce chiffre navrant s'ajoutait celui de 172,000 personnes nourries par les comités locaux, et que, par conséquent, la charité publique avait à trouver le pain de 432,000 créatures humaines, — une sur cinq, — il y eut, d'un bout à l'autre de l'Angleterre, une grande émotion suivie d'un grand

effort. Un « comité central de secours, » fut organisé promptement et se mit à l'œuvre. Le lord-maire de Londres se fit en quelque sorte le banquier des affamés du Lancashire, et ils purent regarder avec espérance du côté de Mansion-House ; partout des souscriptions furent ouvertes : lords, boutiquiers, artisans, riches et pauvres, tous répondirent à l'appel ; depuis la reine jusqu'au plus jeune membre de la « brigade des petits décrotteurs, » chacun envoya son offrande ; les fonds affluèrent : l'Angleterre est si opulente ! En peu de temps, même le produit des listes de Mansion-House mis à part, il se trouva qu'on avait recueilli 540,000 livres sterling, — 13,500,000 francs.

C'était beaucoup certainement, et néanmoins c'était fort peu, tant la plaie ouverte aux flancs da la nation était large et profonde ! Mais on en était à la période de l'enthousiasme, et la durée du mal n'avait pas encore fatigué la constance du malade. Les ouvriers, à qui la crise était venue casser les bras, déployèrent une résignation qui fut universellement admirée. Les journaux retentirent d'éloges. L'Angleterre, par tous ses organes, se déclara fière d'avoir de tels enfants. Eux, soutenus, animés, encouragés par l'intérêt passionné qu'ils excitaient, ils montrèrent une noble répugnance à aller au-devant des secours qu'on leur offrait, ne les acceptèrent qu'à la dernière extrémité, et alors les acceptèrent avec reconnaissance.

Mais, dès cette époque, certains observateurs, — l'auteur de ces lignes était de ce nombre, — hochaient la tête d'un air attristé, s'étonnant que la nécessité de parer aux conséquences d'une calamité nationale ne fût pas considérée comme une affaire nationale, et que la prévoyance sociale, s'en remettant aux inspirations de la charité privée, abdiquât ainsi devant l'imprévu.

Il est des maux, en effet, auxquels on ne saurait appliquer l'aumône comme remède sans s'exposer à de cruels mécomptes.

Dans les premiers moments, tout est bien : les donations abondent; pour les distribuer, c'est à qui offrira gratuitement ses services; il s'établit un échange de bons sentiments entre celui qui donne et celui qui reçoit; le premier rougirait de manquer de bienveillance, le second aurait honte d'encourir le reproche d'ingratitude. Mais, à mesure que la crise se prolonge, l'aspect des choses va s'assombrissant de plus en plus. Le courage dont les malheureux avaient d'abord fait preuve, s'use peu à peu contre la souffrance, comme la lime contre le fer. En cessant d'entendre le bruit des applaudissements un instant prodigués à leur résignation; en s'apercevant que la charité publique, sollicitée par d'autres besoins et détournée vers d'autres objets, se ralentit à leur égard; en voyant s'allonger d'une manière indéfinie le rude chemin où ils ont à se traîner, le découragement les saisit. Puis, viennent les noirs soupçons; puis les récriminations amères, que les agitateurs enflamment par leurs discours :

« Pourquoi la société, en tant que société, nous abandonne-t-elle au point de nous forcer à tendre la main? Est-ce que nous n'avons aucun droit à la sollicitude de ses représentants officiels? Est-ce que devant une calamité, dont les causes sont si générales, dont les résultats sont si terribles et menacent de durer si longtemps, les pouvoirs publics n'ont rien à faire qu'à se croiser les bras et à nous regarder mourir? A quoi bon ces secours, tant vantés malgré leur insuffisance? Ils ne prolongent nos jours que pour prolonger nos maux. Ils nous humilient, d'ailleurs : ils attestent notre infériorité sociale; ils nous écrasent du poids de notre dépen-

dance ; ils nous rappellent que, sous l'empire de lois faites avant nous et sans nous, notre destinée flotte à la merci de volontés qui ne sont pas les nôtres. Nous ne voulons pas du pain de l'aumône, nous voulons le pain du travail : a-t-on pensé un seul moment à nous assurer celui-là? Non! le soin d'empêcher un demi-million d'hommes, ou d'agoniser dans la mendicité, ou de mourir de faim, n'est pas digne de compter parmi les préoccupations de nos législateurs et va contre la doctrine des économistes en vogue! On aime mieux nous faire sentir le peu que nous sommes et le peu que nous valons en nous condamnant à vivre des miettes tombées de la table du riche, quand il lui plaît d'en laisser tomber, de telle sorte que notre détresse devienne une occasion de vanter la bienfaisance des heureux de ce monde, bienfaisance qui ne sert qu'à dorer notre chaîne! »

Oui, voilà le langage qu'on les amène à parler; et bientôt ils arrivent à ne recevoir qu'avec colère, qu'avec menace, l'aumône qu'ils avaientd 'abord reçue avec gratitude.

De leur côté, les comités de secours se lassent, s'irritent. Rien, au début, n'égalait leur activité, leur bienveillance, leur désir de rendre le bienfait plus acceptable à force de manières prévenantes et de douces paroles. Mais, pour eux aussi, le dégoût ne tarde pas à succéder au zèle. Les plaintes dont ils sont assiégés, le mécontentement dont ils sont témoins, les aspérités d'un contact de chaque jour avec des hommes que la misère aigrit et que leur dépendance prolongée outre mesure tend à dégrader, les actes de fraude et les habitudes de paresse qui en résultent, les exigences des uns, les murmures des autres, tout contribue à rendre les comités de secours de plus en plus soupçonneux, formalistes et hautains. Les rapports s'enveniment ainsi jusqu'à la fureur; et où la charité avait semé, c'est la haine qu'elle récolte.

Je viens d'écrire l'histoire des causes générales qui ont engendré l'émeute de Staleybridge. Les causes particulières et immédiates sont celles-ci :

Le comité de secours, faute de fonds suffisants, avait pris le parti de diminuer la portion assignée à chaque ouvrier en détresse, de quatre pences par jour ; et pour être bien sûr que ceux à qui un secours était alloué n'iraient pas le boire, au lieu d'acheter du pain, il avait décidé que ce secours serait donné désormais, non plus en argent, mais en bons échangeables contre du pain et des pommes de terre, dans certaines boutiques désignées.

Ces deux mesures combinées tendaient, comme on le voit, à rendre la position des personnes secourues, non-seulement plus pénible, mais humiliante. Le mécontentement fut extrême parmi les ouvriers. Ils protestèrent contre les précautions injurieuses dont ils étaient l'objet ; ils ressentirent très-vivement l'inconvénient de ne pouvoir se procurer, au besoin, quelques gouttes de gin pour la vieille mère, ou une bagatelle pour l'enfant au maillot dont il fallait apaiser les cris ; ils prétendirent, en outre, que les bons qu'ils avaient à présenter ne leur laissant pas la faculté du choix, le marchand en profitait pour les forcer à prendre, non ce qu'il leur convenait d'avoir, mais ce dont il lui convenait, à lui, de se défaire. L'effervescence croissant d'heure en heure, il se tint des meetings où la conduite des comités fut dénoncée avec beaucoup d'emportement et « l'indifférence du gouvernement » traitée de barbare. Entre autres précautions offensantes prises par le comité de Staleybridge, il y en avait une consistant à marquer les vêtements envoyés par des personnes charitables, ce qui était supposer que ceux qui recevraient ces vêtements étaient capables d'aller les vendre et de s'enivrer avec le produit de la vente. « Le peuple, » s'é-

cria du haut de la chaire un ministre méthodiste nommé Stéphens, « fut-il jamais insulté d'une façon plus audacieuse? Et quel droit ont donc les comités sur les dons qu'on leur envoie? N'appartiennent-ils pas à ceux auxquels le donateur les a destinés, à eux seuls? » Un autre jour, ce même prédicateur déploya devant sa congrégation une paire de vieux pantalons en lambeaux, disant : « Voilà ce qu'on appelle secourir le peuple! »

Une explosion était à prévoir : elle a eu lieu. Dans la journée du 20 mars, à Staleybridge, une foule furieuse, principalement composée d'Irlandais, se jeta sur les magasins de provisions du comité, fit main basse sur ce qu'ils contenaient, brisa les fenêtres, commit toutes sortes de désordres. Un détachement de cavalerie, stationné à Ashton, fut appelé en hâte, les rues furent balayées, et la ville, jusqu'à une heure très-avancée de la nuit, ne cessa d'être parcourue par des patrouilles. Le lendemain, nouveaux rassemblements. Cette fois, l'émeute prit le chemin d'Ashton, criant: « Du pain! du pain! » et pillant ou menaçant les boutiques de boulangers qui se trouvaient sur son passage. Lecture fut donnée du « Riot act, » et il fallut recourir à une charge de dragons. Les émeutiers étaient au nombre d'environ trois mille, y compris femmes et enfants. Dispersés par les dragons, ils se rassemblèrent de nouveau et se dirigèrent vers Dukinfield. La police étant intervenue, elle se vit assaillie d'une grêle de pierres, dont une atteignit M. Mason, le magistrat. Les hussards accoururent, le sabre haut, et chargèrent, sans frapper toutefois. Si l'on avait employé de l'infanterie, un massacre était inévitable. Heureusement, la foule, en Angleterre, comme le remarque très-bien le *Spectator*, a une peur effroyable de lacavalerie; et, grâce à cette circonstance, le peuple se dispersa sans essayer de disputer le terrain.

Ajoutons que jusqu'à ce jour le mouvement ne s'est pas propagé dans les villes circonvoisines, ainsi qu'on pouvait le craindre. Mais ce qui est certain, c'est que partout, dans ces parages, il y a comme un sourd frémissement de colère. A Stockport, à Wigan, dans plusieurs autres villes, des symptômes menaçants se sont déjà manifestés. Les magistrats sont sur le qui-vive. On tremble d'avoir encore à repousser la révolte par la force. Ici se présente l'éternelle et tragique question : Que faire? Vainement chercherait-on à se dissimuler l'étendue du mal : à l'heure qu'il est, on n'évalue pas à moins de 450,000 le nombre des ouvriers qui, pour leur subsistance de chaque jour, dépendent entièrement, soit de la taxe pour les pauvres, soit des efforts de la charité privée. Mais la taxe pour les pauvres est levée en partie sur une classe qui aurait elle-même grandement besoin qu'on lui vînt en aide; et quant à la charité privée, elle a des bornes. Encore quelques mois, et ce qu'on nomme « *the charitable relief* » aura cessé d'être une ressource sur laquelle il soit prudent de compter. Pour comble d'infortune, pas d'espoir que le sort des ouvriers, à qui le coton fournissait un emploi si lucratif, s'améliore d'ici à longtemps. Les juges compétents déclarent que, même dans le cas où tout le coton du Sud serait à Liverpool, il y aurait impossibilité d'occuper plus des trois quarts de la population employée avant la crise, et impossibilité de rémunérer le travail comme il l'était alors; car, sans parler des économies que les fabricants seront forcés de faire, au sortir de la période ruineuse qu'ils traversent aujourd'hui, si l'on parvient à en sortir, la production du coton manufacturé devra, sous peine d'amener de nouveaux désastres, mesurer plus strictement son activité aux exigences de la consommation. C'est une erreur de croire que la crise dont souffre si cruellement le Lancashire

est uniquement le résultat de la guerre d'Amérique. Longtemps avant que la guerre d'Amérique éclatât, cette crise était prévue, comme devant être l'inévitable effet d'une activité déréglée. Dans une lettre adressée au *Times* par M. Edmund Potter, on trouve le mouvement ascendant de l'industrie cotonnière anglaise exprimé en chiffres, de la manière suivante. Il s'agit des exportations annuelles :

1830. . . .	Liv. st.	19,418,855
1840. . . .	—	24,654,293
1850. . . .	—	28,257,401
1855. . . .	—	34,779,141
1860. . . .	—	51,959,185

L'unique raison qui fait croire à M. Edmund Potter que cet accroissement, quelque énorme qu'il soit, n'est pas exagéré, c'est qu'on peut citer d'autres industries dont la marche n'a pas été moins rapide. Inutile d'insister sur la faiblesse d'un pareil argument. Une industrie étant donnée, il n'y a qu'un genre de preuve à fournir pour établir qu'elle s'est maintenue dans des limites prudentes : y a-t-il eu équilibre entre la production et la consommation? La question est là et n'est que là. Or, de l'aveu de plusieurs fabricants de Manchester que j'ai eu occasion d'interroger à cet égard, l'essor pris en Angleterre par la production du coton conduisait, depuis longtemps et tout droit, à l'engorgement du marché.

Au surplus, la guerre d'Amérique n'est pas terminée. Et qui sait quand elle le sera? Donc, à supposer même qu'elle eût seule à répondre de la crise cotonnière qui accable le Lancashire, l'avenir que les ouvriers sans emploi de ces districts, jadis si prospères, ont aujourd'hui devant eux, est

couvert de bien sombres nuages. Encore une fois, que faire?

A cette question l'Angleterre hésite à répondre et ne sait, je le crains bien, que répondre. Dans une autre lettre, je vous dirai pourquoi.

CXXXIX

2 avril.

La crise de l'industrie cotonnière et le principe du laissez-faire.

J'ai dernièrement abordé une question bien sérieuse pour l'Angleterre; car cette question est posée dans les termes que voici :

L'Angleterre doit-elle essayer de sauver l'industrie cotonnière, ou faut-il que, la voyant menacée de mort, elle en prenne son parti et agisse en conséquence?

Le 22 janvier 1861, le *Times* disait : « Le nombre de ceux qui dépendent chez nous, pour leur pain de chaque jour, de l'industrie du coton, est évalué à près de quatre millions, c'est-à-dire au sixième de toute la population de la Grande-Bretagne. Pour se former une idée de la place que cette branche d'industrie occupe dans notre commerce de transport, il suffit de rappeler qu'en 1859 le tiers de nos exportations consistait en coton manufacturé. »

A cette époque, on le voit, le *Times* attachait à l'existence de l'industrie cotonnière une importance souveraine.

Aujourd'hui, quel langage est le sien? Il y a quelques jours à peine, il s'exprimait comme suit : « Que l'on consulte le livre de statistique qu'on voudra, Mc Culloch, par exemple, et l'on verra que l'industrie cotonnière est estimée faire vivre directement 500,000 ouvriers, et directement ou indirectement, 1,200,000 personnes, hommes, femmes ou enfants. Le capital qui circule en salaires est supposé être de 8,000,000 livr. st., et l'on suppute à 13,000,000 liv. st. le profit annuel des maîtres. C'est là un intérêt considérable sans doute, mais moins considérable, après tout, que beaucoup d'autres, qui ne prétendent pas à être favorisés d'une attention particulière comme attestant une supériorité de vertu ou d'intelligence, et qui, en outre, ne produisent pas périodiquement, en même temps que des millionnaires improvisés, des ramas de pauvres. »

D'où vient, dans les opinions et le langage du *Times* à l'égard de l'industrie cotonnière, ce changement imprévu? Quoi! il y a deux ans, cette industrie était la moëlle et les os de l'Angleterre, il fallait la conserver à tout prix, et aujourd'hui, voilà de quel air on en fait bon marché!

L'industrie cotonnière est en ce moment, « comme si elle n'était pas, » s'écrie triomphalement le *Times ;* en sommes-nous morts pour cela? Et, selon le journal le plus accrédité de ce pays, le meilleur moyen d'en finir avec la crise du Lancashire est d'ouvrir toutes grandes les portes de l'émigration à la population ouvrière du Lancashire!

Pourquoi tant se hâter de trancher une question aussi grave? Et pourquoi la trancher par un arrêt de mort prononcé contre une industrie aussi importante? Serait-il vrai, ainsi que beaucoup le pensent, qu'il y a au fond de tout ceci une grande manœuvre de classe et de parti? Serait-il vrai que certaines gens voudraient, par la dispersion d'une im-

mense masse d'hommes intelligents, porter coup à la démocratie et briser ce qui en forme, pour ainsi dire, l'épine dorsale? Serait-il vrai, d'autre part, que l'aristocratie de richesse, dont Manchester a été le principal berceau et demeure le centre, empêche l'autre aristocratie de dormir, et que la concurrence politique des *lords du coton* gêne les autres lords?...

Je vous ai parlé de l'émeute de Staleybridge. L'ordre est rétabli au moment où j'écris ces lignes, en ce sens du moins que les clameurs d'une foule furieuse ont cessé de retentir et que les sabres sont rentrés au fourreau. Mais le mal dont l'émeute n'était qu'un symptôme, le mal n'a point disparu avec elle. Comment le guérir?

Et d'abord, que les choses puissent rester longtemps encore dans l'état où nous les voyons, c'est ce que personne ne croit possible. Le budget de la charité publique va s'épuisant avec une rapidité terrible. Compter sur le résultat d'appels sans cesse renouvelés serait folie. D'ailleurs, c'est une situation horriblement malsaine que celle qui nous montre tant de travailleurs réduits à manger le pain de l'aumône. La paresse forcée où ils vivent n'aurait-elle, en se prolongeant, d'autre effet que d'éteindre en eux, à la longue, tout sentiment de dignité personnelle, il y aurait lieu de s'alarmer des conséquences : que serait-ce donc si, unie à des souffrances dont nul n'entrevoit le terme, elle leur soufflait de farouches colères?

« Attendons, attendons encore, disent les optimistes; prenons le temps pour auxiliaire; laissons les choses revenir insensiblement à leur niveau; peut-être la guerre d'Amérique est-elle plus près de son terme qu'on ne le croit. »

Peut-être! ah! c'est précisément dans ce formidable *peut-être* que gît la difficulté. A la patience il faut une limite

connue. Le voyageur qui chemine sur une route dont il ignore la longueur ne saurait d'avance faire pacte avec la fatigue. L'émeute de Staleybridge est un avertissement sinistre; et bien imprudents seraient ceux qui se croiraient autorisés à dormir tranquilles parce que, une première fois, sans laisser de morts sur la place, la multitude a fui devant l'éclair des épées nues! Coucher en joue la misère est un expédient d'une efficacité douteuse, quand les misérables se comptent par centaines de mille. Grâce à l'affluence des dons, la faim n'a pas encore eu occasion de donner aux ouvriers du Lancashire ses sauvages conseils; mais le jour où cela arriverait, la peur d'un coup de sabre aurait disparu. Et alors?

D'un autre côté, comment faire bon visage à l'esprit de révolte? Après l'émeute de Staleybridge, le lord-maire se hâta d'envoyer au comité local cinq cents livres sterling, insistant sur la nécessité de se rendre aux vœux du peuple, de substituer la distribution en argent à la distribution en *bons*. Le sentiment qui dictait cette démarche était humain, il était équitable; mais la démarche elle-même n'avait-elle rien de dangereux? Salarier l'émeute n'est guère le moyen de la décourager.

S'il ne s'agissait que de quelques centaines d'ouvriers hors d'emploi et d'ouvriers capables de se plier à une occupation quelconque, passe encore; mais il s'agit d'un demi-million de travailleurs que, depuis longtemps, le coton a entièrement, d'une manière exclusive, façonnés à son service et qui sont peu propres à un autre genre de travail. Et ce demi-million d'hommes, il est aggloméré dans un espace comparativement très-étroit; il forme une armée, une frémissante armée, qu'il devient de moins en moins possible de nourrir et qu'il est impossible de licencier.

Il y a là un grand péril à détourner, un grand problème à résoudre, et le temps presse. Or, jusqu'à ce jour, l'attention publique ne s'est partagée qu'entre deux systèmes : l'un consistant à regarder la détresse comme permanente et à en chercher le remède dans l'émigration des affamés du Lancashire ; l'autre, consistant à regarder la détresse comme temporaire et à s'appuyer sur le principe de l'intervention de l'Etat pour gagner la fin de la crise.

Le premier de ces deux systèmes, qui est vivement recommandé par le *Times* et qui paraît avoir pour lui l'opinion publique, offre sans contredit plusieurs avantages. L'émigration, facilitée au moyen d'une somme déterminée, soulagerait la charité publique d'un fardeau dont l'accroissement, dans l'état actuel des choses, se présente comme indéfini ; elle couperait court, en ce qui concerne la population inoccupée, aux influences corruptrices de la paresse alimentée par l'aumône ; elle tendrait, par la diminution du nombre des travailleurs, à élever, dans un temps donné, le niveau des salaires. Ce fut par l'application d'un semblable remède que, dans des circonstances analogues, l'Irlande fut sauvée. Et puis, n'est-ce point là qu'il faudra en venir bon gré mal gré, si l'on n'aperçoit pas d'issue à ce que les Anglais désignent sous le nom énergique de « cotton famine? »

Voilà ce qu'on peut dire et ce qu'on dit en faveur du système de l'émigration. Mais que d'objections, et quelles objections !

Sans parler de l'énorme sacrifice en argent que nécessiterait une pareille mesure, si on l'appliquait sur une échelle tant soit peu proportionnée aux exigences de la situation, quel serait son effet inévitable, sinon de ruiner pour jamais en Angleterre l'industrie qui figura si longtemps parmi les principales sources de sa prospérité et de sa puissance? Le

chemin de l'émigration une fois frayé, on doit s'attendre à y voir entrer tout d'abord ceux des ouvriers qui ont le plus de confiance en eux-mêmes, c'est-à-dire les plus exercés, les plus habiles. Qui les remplacera? Et combien de temps ne faudrait-il pas pour les remplacer? La manufacture du coton exige, si l'on peut s'exprimer ainsi, une éducation des doigts qui ne s'acquiert que par un long exercice. Avant que de nouveaux travailleurs fussent en état de remplir fructueusement le vide laissé par le départ des anciens, l'industrie se trouverait avoir émigré à la suite des émigrants. L'émigration est donc un de ces remèdes qui, pour tuer la maladie, tuent le malade.

Et c'est bien, du reste, sous cet aspect que le *Times* semble envisager la question, lorsque, avec une sérénité qui étonne, il dit : « L'Angleterre ne cesserait pas de vivre, par cela seul que le coton cesserait d'exister. » Non sans doute; mais elle risquerait de vivre moins forte, moins florissante. A la rigueur, un homme peut vivre avec un bras : s'ensuit-il qu'il ne doive attacher aucune importance à en avoir deux? La remarque est du *Spectator*, et je la trouve d'une justesse frappante. Lorsqu'une grande industrie s'éteint dans un pays, les chances qui menacent sa prospérité se multiplient en raison même du rétrécissement de la base sur laquelle cette prospérité repose. C'est une corde qu'il a de moins à son arc, et il n'est pas vrai que ce qu'on perd par la disparition d'une industrie, on le gagne par l'accroissement des autres.

Une considération qu'il importe de ne pas perdre de vue, c'est qu'un immense capital se trouve engagé dans la manufacture du coton. La partie fixe, immobilisée, de ce capital serait irrémédiablement detruite. Ce n'est pas tout. Le coton fait vivre, indirectement, au moyen de la circulation des

salaires, toute une population de petits marchands, auxquels l'émigration enlèverait brusquement leurs consommateurs et qu'elle plongerait dans la misère. Que deviendrait le loyer des « cottages? » M. Edmund Potter évalue à 20 shellings par tête et par an le loyer que paye chaque ouvrier du Lancashire. 150,000 ouvriers de moins constitueraient une perte annuelle de 150,000 livres sterling. Le désastre, dans cette contrée, atteindrait ainsi toutes les classes. Le Lancashire, dont le coton a fait, en peu d'années, le district manufacturier le plus actif, le plus peuplé, le plus opulent qui soit au monde, redeviendrait un comté agricole, avec un sol moins avantageusement affermé et plus lourdement chargé que le comté de Suffolk.

Reste le second système, celui qu'a proposé M. Edmund Potter, organe, en ceci, des filateurs. Selon M. Edmund Potter, la législature devrait intervenir par le prêt de cinq ou six millions de livres sterling, qu'on emploierait, non pas à salarier l'inaction des ouvriers, victimes de la crise, mais à les occuper d'une façon ou d'autre, en attendant que la crise soit passée.

Ce projet est manifestement basé sur la supposition que le mal est momentané; que la question est seulement de gagner du temps et d'empêcher la dissolution des forces aujourd'hui organisées, de manière à les avoir sous la main dès que les métiers pourront être remis en mouvement. Selon l'expression de M. Edmund Potter, il y a dans le Lancashire une belle et puissante mécanique humaine qu'il ne faut pas laisser rouiller faute d'huile, si on la conserve, et qu'il faut à tout prix conserver.

Malheureusement, s'il est un système qui ait chance de se briser contre l'ensemble des idées qui ont cours en Angleterre, c'est celui-là. A peine venait-il d'être exposé que déjà

retentissait le cri d'alarme. L'État intervenir, grand Dieu ! Ah! périssent les colonies plutôt qu'un principe! Un prêt voté par la législature, pour sauver une industrie particulière? Mais quel précédent désastreux à établir ! Faudrait-il donc que toutes les fois qu'une branche de l'activité humaine serait en souffrance, l'État lui vînt en aide? A chacun de se tirer d'affaire de son mieux. Chacun pour soi, chacun chez soi. Si l'industrie cotonnière ne trouvait pas en elle-même la force de vivre, c'est qu'apparemment il était bon qu'elle mourût.

Ces objections faites à la proposition de M. Potter sont caractéristiques. Tout le génie de l'Angleterre est là. Ne parlez pas, en ce pays, de solidarité : les Anglais ne savent point ce que cela veut dire. Ils n'ont pas le mot, ne connaissant pas la chose. Ils admettent la charité cependant; que dis-je? ils la pratiquent plus largement que dans aucun pays du monde. Mais pourquoi? Parce que la charité est un acte de puissance individuelle de la part de celui qui la fait et n'implique aucun droit dans celui à qui elle est faite.

Une société peut-elle reposer sans péril sur l'application stricte, rigoureuse, exclusive, d'une doctrine où le devoir social est si complétement sacrifié à la souveraineté de l'individu? La preuve que non, c'est que l'Angleterre a été conduite à se donner à elle-même, dans la loi des pauvres, un des plus éclatants démentis qu'ait jamais enregistrés l'histoire.

Dans la question que je viens d'exposer, il est curieux de voir quel parti elle prendra. Ce mode *individuel* d'intervention en faveur du pauvre, qu'on appelle la *charité*, vient de montrer, dans le Lancashire, sa valeur comme remède. C'est à peine s'il a produit l'effet d'un palliatif. La plaie s'est creusée, elle s'est envenimée; le sentiment de la gratitude a

fait place peu à peu, dans les cœurs aigris, à un sentiment d'humiliation profonde, qui, à son tour, s'est changé en défiance; la haine dé classe à classe a germé là où l'on croyait avoir déposé la semence de la conciliation. Résultat singulier, grave, douloureux, et bien digne d'arrêter l'attention de l'homme d'État!

Quand il y a nécessité d'alléger un navire, on jette à la mer une partie de ce qui l'encombre. Ici la matière encombrante se trouve être un demi-million de créatures humaines... qu'on les exporte, et tout sera dit! Le fait est que, si la société ne se croit aucun devoir envers eux, comme telle, son intérêt est de se débarrasser d'eux le plus vite qu'elle pourra, de telle sorte que la fantaisie ne leur vienne pas, un beau jour, d'adopter la funèbre devise des ouvriers lyonnais : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!*

CXL

4 avril.

Situation du Lancashire.

Les craintes exprimées par moi dans la lettre où je vous rendais compte des efforts et des miracles de la charité anglaise, se sont, hélas! réalisées. La charité s'est trouvée, au bout de quelque temps, impuissante à lutter contre un mal

qui exigeait des remèdes d'une nature tout autre. D'abord, les fonds se sont peu à peu épuisés : les comités de secours ne reçoivent plus que 5,000 liv. st. par semaine, au lieu de 40,000, et la part qui revient à chaque ouvrier nourri par la bienfaisance publique, ou plutôt par la bienfaisance privée, est réduite à 13 shellings. Ensuite, on a vu se produire l'effet que produira toujours l'action prolongée de l'aumône, de quelque nom qu'on veuille appeler l'aumône, et sous quelque forme qu'elle se déguise.

Ceux qui étaient secourus n'ont pas tardé à se sentir humiliés ; la gratitude a peu à peu fait place, dans leur cœur, à la défiance ; l'état de paresse forcée auquel la crise les condamnait les a disposés à douter, à critiquer, à censurer; dépendre de la générosité du riche leur est apparu comme une preuve frappante de leur dépendance sociale ; leur résignation s'est usée contre la durée de leurs souffrances ; leurs exigences ont redoublé à mesure que diminuaient les moyens d'y satisfaire ; et une pensée de révolte a germé dans leur désir, d'ailleurs légitime, d'avoir à manger le pain du travail et de ne manger que celui-là.

D'autre part, il est naturellement arrivé que, placés face à face, tantôt avec des exigences trop hautaines, tantôt avec des abus qu'on n'avait pas d'abord osé prévoir, les comités de secours sont devenus, eux aussi, soupçonneux et irritables, de bienveillants qu'ils étaient au début. D'injurieuses précautions ont été prises. Il y a eu d'amères récriminations. L'émeute qui a éclaté naguère à Staleybridge, cette émeute à laquelle les boulangers ont dû jeter du pain, et contre laquelle il a fallu recourir à une charge de dragons, n'est qu'un symptôme du mal ; mais ce symptôme a une importance sinistre.

Ce qui est sûr, c'est que le demi-million d'hommes que la

crise cotonnière a privés de travail est devenu pour l'Angleterre un embarras sérieux, un embarras immense.

Les filateurs voudraient qu'on maintînt les choses le plus longtemps possible dans l'état où elles sont, au moyen d'un prêt de quelques millions de livres sterling voté par la législature. Ce serait frotter d'huile une machine qui, suivant eux, peut encore servir et qu'on ne doit pas laisser rouiller.

Ils espèrent que l'horizon s'éclaircira, que le coton reprendra le chemin de l'Angleterre, et ils demandent qu'on n'applique à un mal, peut-être temporaire, aucun remède qui l'emporte en emportant le malade. Ce sont là les vues exposées tout récemment par M. Edmund Potter, dans une lettre qu'il a adressée au *Times* et qui n'a pas causé une médiocre sensation.

Mais cette opinion a de rudes et puissants contradicteurs. « L'émigration, voilà ce qu'il faut, » crie le *Times*. « L'émigration ! » répètent en chœur :

1° Ceux qui, sans se préoccuper du sort des ouvriers, haïssent ou craignent, parce qu'elle les gêne ou menace de leur faire concurrence, l'aristocratie des *lords du coton ;*

2° Ceux qui ne seraient pas fâchés de porter coup à la démocratie, en détruisant le nid gigantesque qu'elle se trouve avoir dans la population manufacturière du Lancashire ;

3° Ceux qui, fanatiques du *laissez-faire*, pâlissent à l'idée de l'intervention de l'État et refusent à la société, en tant que société, le droit de s'occuper des souffrances de ses membres, alors même que le mal à combattre s'appellerait la faim et que les affamés se compteraient par millions.

Il va sans dire que l'émigration des ouvriers du Lancashire serait l'émigration de l'industrie cotonnière, et que

l'Angleterre devrait se résigner, dans ce cas, à perdre une des plus merveilleuses sources de sa richesse. Mais cette considération n'arrête pas les partisans du système qui consiste à exporter, — de leur consentement, bien entendu, — les hommes qu'on ne sait plus ni comment employer, ni comment nourrir.

Quant à ce qu'ils deviendraient aux colonies, ces hommes qui, façonnés à un genre particulier de travail, sont pour la plupart fort peu en état d'embrasser une autre occupation, c'est une question à laquelle on ne s'arrête pas davantage, quoiqu'elle ait bien son importance morale.

Un mot encore, et j'ai fini. Aller chercher aux extrémités de la terre des matières premières à manufacturer, travailler pour tous les peuples et rendre tous les peuples consommateurs des produits de l'Angleterre, c'est à cette œuvre que s'était jusqu'à ce jour employé le génie anglais, œuvre colossale, mais pleine de périls; car ici le lien de dépendance est nécessairement réciproque, et un peuple ne saurait attacher tous les autres à sa ceinture sans s'assujettir à leurs mouvements. A faire d'une grande crise éclatant sur un point quelconque du globe une crise anglaise, il y avait un excès d'audace dont seule peut-être la race saxonne était capable.

L'Angleterre voit-elle venir de sang-froid le moment où elle tentera des voies nouvelles? Pour moi, j'ai peine à comprendre la sérénité avec laquelle j'entends des Anglais dire : « L'industrie cotonnière se meurt, l'industrie cotonnière est morte! »

CXLI

5 avril.

La question d'Amérique et les ouvriers anglais.

« Je parie que dans huit jours nous sommes en guerre avec l'Amérique, » me disait, dimanche dernier, un lord d'Angleterre, homme de beaucoup d'esprit et bien informé.

Les huit jours sont passés, et nulle épée anglaise n'est encore sortie du fourreau.

D'un autre côté, un homme qui n'a pas moins d'esprit et qui est encore mieux informé que le prophète en question, vient de tenir en Écosse, devant une assemblée nombreuse, un langage quelque peu différent.

Vous savez sans doute que, pour profiter de ses vacances et tuer le temps, Henry-John Temple, vicomte Palmerston, qui a plus de soixante-dix-huit ans, est allé prononcer quatre discours à Glascow, trois à Greenock, trois à Édimbourg, deux à Leith, discours dans lesquels il a débité, en présence d'auditoires charmés d'avance, toutes sortes de lieux communs sur l'éducation, le grec, le latin, la chimie, les mathématiques et le reste, sans compter nombre de calembours. Voilà déjà qui annonce une intelligence libre de préoccupations attristantes, et toutefois cela ne suffirait pas pour nous rassurer, lord Palmerston étant précisément l'homme du monde le plus porté à prendre la vie par son côté riant, et le plus capable de garder sa liberté d'esprit, à la veille de com-

plications sérieuses. Mais il a parlé de l'Amérique en passant, et ce qu'il a dit est certainement de nature à écarter les pensées sombres.

C'est heureux; car, s'il est très-vrai, comme je vous l'ai déjà écrit, que l'Angleterre est en général fort opposée à l'idée de guerre, ceci ne s'applique pas, — du moins en ce qui concerne les classes aristocratiques, — à une guerre contre l'Amérique du Nord. Cette guerre-là, il ne faudrait, je le crains, qu'une étincelle pour l'allumer.

Ai-je besoin de vous expliquer pourquoi? Dans l'état d'apparente faiblesse où une affreuse guerre civile a réduit l'Amérique, on se persuade sans peine que jouer contre elle serait jouer à jeu sûr. Et quel gain que celui d'une telle partie! Venger les injures passées, en prévenir de nouvelles, se débarrasser une fois pour toutes de la rivalité d'une puissance qui, si elle venait à renaître, renaîtrait menaçante, irritée, plus formidable que jamais, et détruire, quand il en est temps encore, une démocratie jeune, vigoureuse, active, opulente, hardie, qui, dans l'esprit des hommes, fait concurrence aux institutions monarchiques et aristocratiques de la vieille Angleterre, tout cela est bien tentant.

Aussi il fallait voir, il y a eu avant-hier huit jours, avec quel irrésistible entraînement la Chambre des Communes applaudissait, et le premier ministre, et le « solicitor general, » et sir Roundell Palmer, et M. Laird, venant tous déclarer, l'un après l'autre, que, dans l'affaire du vaisseau confédéré *l'Alabama*, construit à loisir par des Anglais, dans un port d'Angleterre, le gouvernement était innocent comme l'enfant qui vient de naître! La question était pourtant bien claire.

Que, par la construction de l'*Alabama* dans un chantier de Liverpool, les principes de la loi internationale aient été

violés, oui ou non, c'est sur quoi il était fort inutile que le « solicitor general » fit porter le débat : un fait certain, qui ne pouvait être nié, qui ne l'a pas été, c'est que cette construction était, en tout cas, une violation flagrante de la loi anglaise, connue sous le nom de « Foreign enlistment act ». A cet égard, pas de dispute possible. Or, qu'est-il arrivé?

Le 23 juin 1862, le ministre américain, M. Adams, informe le comte Russell, sans néanmoins fournir de preuve décisive, qu'il a de fortes raisons pour croire que l'*Alabama* est destiné à figurer dans la lutte du Sud contre le Nord; qu'il y a lieu d'y regarder; que le vaisseau est sur le point d'être en état de tenir la mer; qu'il sera prêt dans neuf ou dix jours; qu'il n'y a pas un moment à perdre. Le point méritait d'être éclairci; l'ordre de détenir le vaisseau provisoirement pouvait être donné.

Quoi qu'il en soit, le 22 juillet, les preuves requises sont fournies au comte Russell par M. Adams. Dès ce moment, la saisie devait être ordonnée. Mais non : sans qu'on ait daigné nous expliquer pourquoi, on laisse s'écouler toute une semaine; c'est le 29 seulement que défense de laisser partir le vaisseau est notifiée par le télégraphe à l'autorité compétente. Le vaisseau venait de partir.

Dans le débat, le « solicitor general, » par une manœuvre oratoire indigne de l'assemblée à laquelle il s'adressait et indigne de lui, a cherché à obscurcir la question au moyen d'une confusion de dates. M. Adams ayant envoyé le 26 un supplément de preuves, quoique cela ne fût en aucune sorte nécessaire et que, de l'aveu du gouvernement, les preuves fournies dès le 22 ne permissent pas le moindre doute, le « solicitor general » a passé artificieusement sous silence la date du 22, et, ne tenant compte que de celle du 26, il a demandé si un misérable délai de trois jours autorisait les

Américains du Nord à accuser, en cette occasion, le gouvernement anglais de négligence. Et lord Palmerston d'appuyer le « solicitor general ». Et sir Roundell Palmer de faire chorus. Et la Chambre d'applaudir.

Il ne manquait plus, pour couronner le scandale, que de voir les violateurs de la loi recueillir leur part de ces tristes applaudissements. C'est ce qui a eu lieu. Les sympathies de la Chambre, exprimées sans scrupule, sont comme allées au-devant de M. Laird, père de l'entrepreneur anglais, lorsqu'il est venu justifier la construction de l'*Alabama*, sur ce que son fils avait reçu des fédéraux certaines propositions analogues à celles des confédérés, comme si la question était là !

La question? Elle était de savoir si la loi n'avait pas été violée ; si le gouvernement n'avait pas négligé ce qui aurait prévenu cette violation; si cette violation n'avait pas été cruellement préjudiciable à l'une des deux parties belligérantes, et si, de ce concours de circonstances ne résultait pas une grave atteinte au principe de neutralité. Qu'on fasse le compte des actes de brigandage commis par le corsaire confédéré *l'Alabama;* qu'on fasse le compte des navires qu'il a pillés, des navires qu'il a incendiés; et l'on saura ce qu'a valu aux États-Unis cette manière d'être neutre que trouvent si parfaitement irréprochable lord Palmerston, le « solicitor general », sir Roundell Palmer et la majorité de la Chambre des Communes !

A leur tour, il faut être juste, les Anglais ne sont pas sans avoir de légitimes sujets de plainte. Si ce qu'on raconte de la saisie du vaisseau anglais *le Peterhoff*, à sa sortie du port danois de Saint-Thomas, est exact, cette saisie est injustifiable et constitue une injure gratuite. Le *Peterhoff* voyageait d'un port neutre à un port neutre; il se rendait à Ma-

tamoras; il n'avait à bord aucune marchandise suspecte; arrêté une première fois dans les environs de Saint-Thomas, il avait montré ses papiers, qui étaient en règle et qui avaient été trouvés tels. Il ne semble donc pas qu'il y eût le moindre motif pour le saisir et l'envoyer à Key-West devant la cour des prises. Ce qui ajoute à la gravité du fait, c'est que le *Peterhoff* a été saisi par ordre de ce même Wilkes, qui déjà, dans l'affaire du *Trent*, avait mis le feu aux relations des deux pays.

On peut dire, et les journaux de New-York diront sans doute, que la saisie du *Peterhoff* est une application de ce droit de visite si cher aux Anglais; que, dans l'exercice de ce droit, il peut arriver qu'on se trompe; que cela arrive souvent; que les cours des prises ont été justement établies en vue des erreurs possibles; que, si la saisie n'est pas reconnue valable, elle sera annulée, mais que c'est à la juridiction compétente à en décider. Soit; il n'en est pas moins vrai que, dans le cas où le *Peterhoff* aurait été saisi sans aucun motif plausible, sur l'ordre d'un homme qui, après avoir, dans une occasion précédente, offensé l'Angleterre, a été élevé du grade de capitaine de vaisseau à celui d'amiral, les Anglais ont assurément droit d'y trouver à redire.

L'irritation est donc très-grande, mais parmi ceux-là seulement qui sont ravis d'avoir une occasion d'être irrités. Ainsi que j'ai eu souvent occasion de vous le faire remarquer, le Nord compte ici des partisans fort passionnés, et ces partisans, c'est la classe ouvrière qui les lui fournit. Dans l'esclavage, l'ouvrier anglais voit une dégradation de l'idée de *travail*, et conséquemment il abhorre l'institution de l'esclavage. D'autre part, il sympathise avec le Nord, parce qu'à ses yeux le Nord représente la cause de la démocratie, comme l'aristocratie sympathise avec le Sud, parce que,

entre autres motifs, le Sud représente le principe aristocratique de la domination de l'homme sur l'homme.

Ce sentiment de l'ouvrier anglais a éclaté avec une véhémence bien caractéristique dans le meeting des « Trade unionists », tenu dernièrement à Londres, sous la présidence de M. Bright. Jamais, dans cette grande cité, on n'avait entendu en faveur de la cause du Nord, associée à celle des droits du travail, une protestation plus énergique, plus ardente, venant plus du fond des entrailles, si je puis m'exprimer ainsi. M. Bright, dans ce meeting, a parlé avec sa vigueur et son éloquence ordinaires; mais là n'a pas été l'intérêt de cette démonstration. Ce qui en a fait un grand spectacle, un spectacle original, une chose tout à fait à part, c'est que les orateurs qni ont succédé à M. Bright étaient de simples ouvriers : M. Odgers, un cordonnier; M. Howell, un maçon; M. Cremer, un menuisier; M. Conolly, un maçon irlandais. Et certes, le talent déployé par chacun d'eux révèle assez ce qu'il y a de trésors enfouis dans les profondeurs de la démocratie. Impossible, par exemple, de s'exprimer avec plus d'abondance, de richesse, d'esprit et de verve que ne l'a fait l'Irlandais Conolly, lequel a ôté sa veste avant de commencer, en ouvrier qui se met à la besogne. Ce *mouvement oratoire* a été fort applaudi, comme vous pensez bien, et le succès de notre Démosthène improvisé a égalé, sinon surpassé, celui de M. Bright lui-même.

CXLII

10 avril.

La Police du lord-maire.

« *Qu'un évêque soit tué sur un chemin de fer, et vous verrez qu'il n'arrivera plus d'accidents sur les chemins de fer,* » disait un jour le très-spirituel et très-sage Sidney Smith. La vérité est, hélas! que les abus ont la vie dure, lorsqu'il n'y a que les pauvres qui en souffrent; mais que les grands de la terre aient à se plaindre d'un abus, c'est merveille de voir avec quelle facilité il disparaît.

Si cette observation philosophique échappe à la sagacité de la corporation de Londres, ce ne sera sûrement pas la faute de sir George Grey. Écoutez plutôt.

Tant que le monarque-boutiquier dont le pouvoir s'étend sur le royaume qui a nom la « Cité de Londres » et qui finit à « Temple Bar », en d'autres termes, tant que le lord-maire s'est contenté, comme magistrat de police, de faire le désespoir de ses sujets, vendeurs d'allumettes, et de disputer la voie publique aux marchandes de pommes, nul n'a songé à lui enlever la douceur d'avoir une police à lui. Mais, ô fatalité! le ciel a voulu que le prince de Galles se mariât, que la princesse Alexandra entrât à Londres, après avoir traversé la Cité, et la police du lord-maire s'étant trouvée une digue

pour rire, quand il s'agissait d'arrêter les débordements d'un océan de peuple, tout a été dit : voilà la juridiction de police de milord-maire condamnée.

Si encore le mal s'était borné à la mort des pauvres diables qui ont péri étouffés dans la foule et des femmes sans nom sur lesquelles l'immense cohue a passé en les broyant! mais il y avait là un prince, il y avait là une princesse, dont la sûreté aurait pu se trouver compromise, faute de précautions suffisantes. Aucun évêque n'a été tué, soit; mais un prince a dû se sentir mal à son aise, — ce qui n'est pas moins grave, si l'on considère la distance qui sépare un évêque d'un prince.

Ajoutez à cela qu'on avait offert à la corporation de Londres de lui prêter, pour maintenir l'ordre, des policemen métropolitains, même des soldats si elle l'avait pour agréable, offre repoussée par elle avec ce majestueux dédain qui lui est propre.

Aussi, qu'est-il arrivé? Le poste de commissaire de police de la Cité étant venu à vaquer, le souverain bourgeois de la Cité, entouré de sa cour, se disposait à y pourvoir, lorsque le ministre de l'intérieur, sir George Grey, — nul ne l'aurait cru capable de tant d'audace, — a écrit au lord-maire de ne pas se presser, attendu qu'on allait présenter à la Chambre des Communes un bill qui épargnerait à la corporation la peine de nommer, à l'avenir, des commissaires de police.

Oui, c'est comme je vous le dis : sir George Grey ne vise pas à moins qu'à dépouiller Sa Majesté d'au delà « Temple Bar » de sa juridiction spéciale en matière de police et d'annexer la Cité à l'empire du vigilant, du redouté Richard Mayne. Encore un coup porté à la pnissance trois fois traditionnelle qui trône à « Mansion-House » ! Encore une conquête de l'ogre Centralisation ! Encore une pierre qui tombe...

On assure et je crois que, lorsque la lettre de sir G. Grey a été lue dans le conclave des « hommes du conseil » (councilmen), la nouvelle de l'usurpation préméditée a été reçue par eux avec le calme que le Sénat romain déploya en apprenant le résultat de la bataille de Cannes. Est-ce résignation sublime? Est-ce confiance hautaine dans l'immortalité de la corporation de Londres?

Quant à moi, je penche pour la dernière supposition. Ç'a toujours été, en effet, un des traits caractéristiques de la corporation de Londres, un des articles de son *credo* municipal, de regarder son *imperium in imperio* comme étant d'essence impérissable et de tenir pour certain que la fin du monde arriverait le jour où le lord-maire n'aurait plus à se promener dans son beau carrosse, chaque année, à époque fixe, à travers Londres, traînant après lui des milliers de bannières et de va-nu-pieds en casque et en cuirasse; le jour où un prince de Galles ne se croirait plus obligé de se faire sacrer... marchand de poissons; le jour surtout où il serait coupé court à la tradition sainte des dîners de « Mansion-House », ces dîners monstrueux qui ont de temps immémorial mis en relief l'opulence hospitalière des lords-maires, qui ont établi sur des bases inébranlables la réputation gastronomique des aldermen et qui donnent périodiquement à tout ce que Londres contient d'officiel et de respectable des indigestions de soupes à la tortue.

Si jamais l'esprit de tradition, dans ce qu'il a de plus gothique et de plus grotesque, est exilé de la terre où nous sommes, ce ne sera que lorsque de Guildhall il ne restera plus pierre sur pierre. En dehors des pouvoirs de la Cité, on pense généralement que le passé est le passé, mais telle n'est pas la foi du lord-maire, ni celle du « city remembrancer », ni celle des « aldermen », ni celle des « council-

men », ni celle du « sword bearer », etc., etc. Pour ces augustes personnages, le passé et l'avenir c'est tout un. Ils devraient bien savoir cependant

> Que les plus belles choses
> Ont le pire destin ;

et s'ils l'ignorent, ce n'est pas faute d'avoir vu déjà tomber maint fleuron de leur couronne. Qui se serait jamais figuré, par exemple, que la Tamise pût continuer de couler lorsque la conservation de la Tamise aurait cessé de faire partie des attributions du lord-maire ? La Tamise coule pourtant aujourd'hui comme à l'ordinaire. Il est vrai qu'elle n'a pas cessé de sentir mauvais.

Quoi qu'il en soit, et malgré le dicton : « Il n'y a que la foi qui sauve, » j'ai bien peur que la foi de la corporation de Londres ne suffise pas pour la sauver. C'est chose décidément trop vieille et qui sent le moisi. Les fins observateurs prévoient le moment où la reine d'Angleterre pourra dépasser « Temple Bar » sans en demander la permission au lord-maire. Mais tout le monde s'accorde à lui laisser une fiche de consolation : le pouvoir de donner de bons dîners.

CXLIII

16 avril.

Un procès en « Breach of Promise ».

Pourquoi ne pas m'aimer, madame l'impudente?

demande Arnolphe à la jeune et innocente fille dont il est devenu sottement amoureux, et vous savez ce que répond Agnès :

Mon Dieu! je ne crois pas qu'on doive me blâmer.
Que ne vous êtes-vous, comme lui, fait aimer?
Je ne vous en ai pas empêché, que je pense.

Eh bien, il se juge ici, assez souvent, des procès qui rappellent cette scène d'Arnolphe et d'Agnès, une des plus charmantes de cette comédie de l'*École des femmes* qui en contient tant de charmantes.

Et tenez! l'autre jour, un M. Corbett envoyait à une miss Chandler, qu'il espérait depuis longtemps épouser et qui faisait mine d'en vouloir épouser un autre, sommation formelle de l'aimer, sous peine de dommages-intérêts. A cela miss Chandler répliqua, absolument dans le style d'Agnès, qu'elle

n'en pouvait mais; qu'elle s'était mise à aimer Horace tout naturellement, sans même y prendre garde; que

> Lui seul en était cause,
> Qu'elle n'y pensait pas lorsque se fit la chose.

Et sans plus tarder, elle courut à l'autel où Horace l'attendait.

Là-dessus, procès.

A dire vrai, miss Chandler avait autorisé M. Corbett à lui faire la cour pour le bon motif, et cela n'avait pas duré moins de deux ans; en d'autres termes, il avait été accepté comme *fiancé*. En Angleterre, ces engagements qui se prolongent d'une manière indéfinie sont fort communs; et parmi les membres du clergé notamment, il en est peu qui se marient sans avoir passé et fait passer celles qu'ils aiment par l'épreuve d'un long noviciat volontaire. Or, la loi est formelle : il faut que le fiancé épouse ou paye.

Vainement feriez-vous observer à la loi qu'il ne dépend pas de vous d'éprouver aujourd'hui ce que vous éprouviez il y a deux, trois, quatre, cinq, six ans; que vous avez eu occasion, depuis lors, de concevoir sur la convenance de votre choix des doutes que vous n'aviez ni ne pouviez avoir avant l'épreuve fatale; que vous avez découvert dans l'objet préféré des défauts impossibles à soupçonner d'abord et qui vous montrent l'avenir sous un aspect moins rassurant; qu'il est dans l'intérêt même de la personne dont il s'agit, que vous ne donniez pas suite à un engagement qui n'est plus dicté par une affection mutuelle; que vous avez à faire, en vous mariant, le bonheur de la personne dont la destinée s'unit à la votre; que c'est faute de vous en sentir le pouvoir que vous reculez; que c'est là un scrupule honnête, et qu'il

y a immoralité à contracter une dette quand on se sait insolvable.... ce raisonnement, le public, qui est bon prince, l'accepte, et l'opinion ne cherche jamais querelle à un fiancé ou à une fiancée pour rupture de ban. Malheureusement la loi n'est pas aussi facile à persuader. Elle dit : « N'épousez pas, soit; mais alors payez : tant, s'il vous plaît, pour chaque œillade qui se trouve rester sans effet; tant pour chaque soupir qui n'aurait pas été poussé si l'on avait prévu les suites; tant pour chaque tendre serrement de main donné en pure perte. » Ainsi parle la loi, et il en résulte que M. Corbett a obtenu vingt livres sterling de dommages-intérêts. Si l'on s'avise désormais de ne pas l'aimer dans les conditions voulues et suivant la règle, on dira pourquoi, morbleu!

Je me hâte de constater, de peur que les Anglais ne m'attaquent en calomnie, qu'il est rare, après tout, de voir un homme intenter ici un de ces procès qu'on nomme « Action for breach of promise (1) »; mais c'est une ressource à laquelle le beau sexe a souvent recours, et cela certaines gens le trouvent très-naturel.

Quant à moi, j'avoue n'être pas de leur avis. A part, bien entendu, le cas où il y a eu séduction et où la séduction a eu des suites de nature à compromettre soit l'honneur de la femme, soit son avenir, — je ne vois pas bien pour quelle raison, si l'on juge appréciables en monnaie sonnante, chez une femme, les douleurs de l'amour déçu, il n'en serait pas exactement de même chez un homme. En quoi le désappointement dans la première mérite-t-il plus que dans le second d'être guéri par une amende? Dans l'intervalle de l'engagement, la femme peut avoir manqué une occasion de mariage, d'accord, mais l'homme aussi; et dès qu'on évalue en livres

(1) Procès pour rupture de fiançailles. (*Note de l'éditeur.*)

sterling les souffrances d'une âme blessée, il n'y a pas de raison pour qu'on ne fasse entrer en ligne de compte les pertes qu'un commerçant a pu encourir depuis que, n'ayant plus la paix de l'âme, il a cessé d'apporter un soin suffisant à ses affaires.

D'un autre côté, est-il sans inconvénient pour la pudeur publique, est-il sans danger pour la morale que la femme soit encouragée par la loi elle-même à voir l'amour au travers d'une question d'argent, à venir raconter sur la place l'histoire de son cœur en vue d'une somme de.... et à donner le chiffre exact auquel s'élève son pouvoir d'être consolée? Sans compter qu'il arrive souvent à des aventurières de se prévaloir de promesses qui ne leur furent jamais faites et de transformer en un engagement formel les rapports nés de leurs avances, — avances auxquelles les pousse l'espoir d'obtenir, plus tard, des dommages-intérêts ou l'équivalent en sacrifices volontairement consentis par leur dupe, si le scandale d'un procès l'effraye.

Disons donc que, dans le cas où l'action est intentée par la femme aussi bien que dans celui où elle est intentée par l'homme, la loi qui donne lieu aux procès pour « breach of promise » est une loi mauvaise, d'autant plus mauvaise qu'elle est en désaccord avec l'opinion, en désaccord avec les mœurs, et même, ainsi qu'on l'a remarqué dernièrement, en désaccord avec le principe qui, en Angleterre surtout, sert de fondement au mariage.

Ici, en effet, le mariage en général n'est pas, comme sur le continent, chose arrangée par les familles, presque en dehors des sentiments individuels des personnes intéressées; il n'est pas un contrat conclu en vertu de considérations fort étrangères souvent à la question d'amour. Ici, le principe considéré comme la base essentielle du mariage est le choix

individuel et parfaitement libre, né de l'affection. Il y a des exceptions sans doute, et je ne prétends pas dire qu'en Angleterre, dans la classe aristocratique particulièrement, on ne se marie jamais par intérêt ou par vanité; mais le choix individuel, né de l'affection et sanctionné par une volonté libre, telle est certainement la règle. Or, ceci étant admis qu'on ne doit se marier que lorsqu'on s'aime, quoi de plus illogique que d'attacher une pénalité au refus d'épouser la personne qu'on n'aime pas?

Oh! s'il y a eu séduction de la part de l'homme, séduction suivie de conséquences funestes à la femme, que le séducteur soit puni et que le dommage causé donne lieu à une compensation aussi large que possible, c'est justice; mais Ariane abandonnée par Thésée dans l'île de Naxos n'est pas du tout le type des héroïnes qui figurent dans les procès pour « breach of promise ».

On peut tenir pour certain qu'une loi est mauvaise quand de son observation résulteraient des effets plus fâcheux que ceux qui résultent de sa violation. Et c'est précisément ce qui aurait lieu si la loi en question était efficace; car qu'imaginer de plus lamentable que ces unions auxquelles la contrainte préside, ces unions contre lesquelles toutes les puissances du cœur protestent en secret? Et combien le mensonge de l'un prépare de douleurs à l'autre! Montaigne dit en parlant des mariages contractés à la légère, étourdiment, sans prévoyance : « *Il en avient ce qui se voit aux cages : les oiseaux qui sont dehors désespèrent d'y entrer et d'un pareil soing en sortir ceux qui sont dedans.* » A plus forte raison doit-on désirer de sortir d'une cage dans laquelle on ne voulait pas entrer.

CXLIV

17 avril.

Pétition des ouvriers sans emploi de Staleybridge.

Les ouvriers sans emploi de Staleybridge ont adressé au ministre de l'intérieur, sir George Grey, une pétition dont je vous demande la permission de mettre quelques passages sous les yeux de vos lecteurs.

Cette pétition jette un grand jour sur les idées et les tendances de la classe ouvrière en Angleterre. Elle n'a été publiée, que je sache, par aucun journal anglais, au moins par aucun de ceux que je lis, et je les lis presque tous. La citation qui suit, d'une pièce qu'on peut regarder comme inédite, servira de préface à la réponse que ma conscience m'ordonne de faire à un article intitulé : *les Ouvriers et le Parti libéral en Allemagne*.

L'auteur de cet article prête à toute une classe de philosophes et de penseurs pour qui nous professons, vous et moi, la plus haute estime, sûrs qu'ils ont bien mérité du peuple, des idées qu'ils n'eurent jamais.

Il suppose leurs doctrines opposées au développement libre de l'individu, lorsque c'est au contraire, pour servir *chez tous* le développement libre de l'individu, que ces penseurs et ces philosophes rappellent le pouvoir social au

sentiment de son but, de sa mission, de sa puissance.

Il les montre s'étudiant à abaisser le niveau social, lorsque c'est à l'élever, au contraire, que tendent tous leurs efforts et tous leurs écrits.

Il croit les réfuter en exprimant le désir que chaque ouvrier puisse coudre les pans d'un habit à sa jaquette, et il ignore que c'est précisément cela, et cela seul, qu'ils ont toujours demandé.

Il ne conçoit l'action de la société sur les membres dont elle se compose que sous forme de prime donnée à la paresse et à la bêtise, tandis qu'ils l'invoquent, eux, au contraire, pour ouvrir toutes grandes les portes que l'indifférence de la *société* en matière de souffrances *sociales* laisse imperturbablement fermées devant le travail sans garantie et le talent sans fortune.

Il ne veut pas que les progrès de l'humanité soient entravés par l'étouffement de toute initiative et de toute capacité individuelle, et il a certes bien raison; mais c'est ce que ne veulent pas plus que lui les hommes qu'il attaque, faute de les avoir suffisamment étudiés.

Ce n'est donc pas sans quelque étonnement que j'ai lu dans un journal accrédité l'article dont il s'agit, et cet étonnement n'aurait été mêlé d'aucun regret, si l'auteur avait pris la peine de prouver ce qu'il se contente d'affirmer, et si, par quelques citations tirées des écrits de ceux qu'il dénonce, il avait mis le public à même de juger entre eux et lui. Car, dans ce monde, la grande affaire est d'avoir la vérité de son côté, lorsque tous les flambeaux brûlent. Mais encore faut-il qu'on ne les éteigne pas, en s'abstenant de citer ce qu'on réfute. La discussion ne tue que l'erreur. Celui qui croit être dans le vrai doit donc désirer les attaques, au lieu

de les craindre, pourvu que ce soit en plein jour; et, s'il est sincère, il dira volontiers comme Ajax :

Dieu, rends-nous la lumière, et combats contre nous.

Ceci bien entendu, et avant d'en venir à des explications plus précises, je citerai un extrait caractéristique de la pétition dont je vous ai parlé au commencement de cet article :

« Les pétitionnaires (*memorialists*) ont enduré avec patience et résignation la détresse qui a affligé Staleybridge, ainsi que les autres villes employées en Angleterre à la manufacture du coton. Ils croient que la crise doit être attribuée en partie, mais en partie seulement, à la guerre d'Amérique : elle provient surtout du fait d'une production déréglée. Pour ce qui est de la première de ces causes, les pétitionnaires reconnaissent que ni leurs maîtres ni le gouvernement de Sa Majesté n'ont à en répondre. Pour ce qui est de la seconde, ils admettent que les manufacturiers n'ont à en répondre que dans une certaine mesure, une part de la responsabilité devant retomber sur le marchand anglais, qui exporte les objets manufacturés et sur le marchand étranger, qui les importe.

« Les mêmes pétitionnaires désirent exprimer, tout d'abord, leur profonde gratitude pour les efforts sans exemple faits en leur faveur par leurs concitoyens de toutes les classes... mais ils prennent la liberté de faire remarquer que le langage de la presse et celui des « *public speakers* » les avaient conduits à regarder l'assistance si noblement offerte par leurs concitoyens comme ayant pour objet de sauvegarder l'indépendance de l'ouvrier et de respecter en lui le sentiment de la dignité personnelle; en d'autres termes, de lui épargner la cruelle humiliation de s'entendre

appeler « *pauvre à la charge de la paroisse* » (« *pauper* »). Or, ils le disent avec le chagrin le plus vif et la plus vive crainte, le mode d'administration du Comité de secours devient de jour en jour plus analogue aux façons d'agir des « *administrateurs de la loi des Pauvres* » (« *Poor Law Guardians* »), dans leurs rapports avec la classe de ceux que, à tort ou à raison, ils désignent sous le nom de « *pauvres héréditaires* » (« *hereditary paupers* »).

« Les agents du Comité, et même quelques-uns des membres qui le composent, se servent d'ordinaire, en parlant, non-seulement aux ouvriers, mais à leurs femmes et à leurs filles, d'un langage dur, injurieux, indécent. La conduite du Comité a été marquée par des actes innombrables de favoritisme et d'injustice, sans que jamais, dans aucun de ces cas, les pétitionnaires aient pu compter, pour être entendus, sur la loyauté et l'impartialité des administrateurs du fonds de secours... »

« Quant aux conditions à remplir pour avoir droit à ces secours, elles ne sont guère moins humiliantes que celles qui, dans les « *Workhouses* », consistent à effiler des cordes ou à broyer des pierres. Les pétitionnaires font ici allusion à ces écoles où il faut qu'eux et leurs femmes consentent à être enfermés, sous peine de ne rien recevoir. Que l'établissement de ces écoles ait pris naissance dans des motifs bienveillants, les ouvriers ne le nient pas; ils ont beaucoup à apprendre, ils le sentent bien, et c'eût été, non-seulement sans murmure, mais avec reconnaissance, qu'ils se seraient soumis à cette condition, si leur présence dans les écoles n'était pas devenue le sujet d'une pression tyrannique, et si, dans le cas où ils avaient, soit un enfant malade à soigner, soit un parent ou un ami à accompagner à sa dernière demeure, on n'avait pas fait dépendre la permission de s'ab-

senter d'un pur caprice du maître. Traiter de cette sorte des hommes faits, dont plusieurs sont des vieillards, dont quelques-uns n'ont pas moins de quatre-vingts ans, c'est leur témoigner une défiance dont il leur est impossible de ne pas ressentir amèrement l'injure.

« Et que dire de l'offensante précaution qui consiste à imprimer sur chaque vêtement offert en don les lettres S. B. R. F. « Staley Bridge Relief Fund »? Cela signifie-t-il que ces vêtements, même après qu'ils nous ont été donnés, ne nous appartiennent pas ? Cela signifie-t-il qu'on est loisible de les reprendre, et que toute personne convaincue de les avoir mis en gage est passible de trois mois d'emprisonnement? S'il en est ainsi, en quoi la manière de procéder avec les ouvriers, libres mais sans emploi, du Lancashire diffère-t-elle de celle qu'on suit à l'égard des malheureux habitants du « Workhouse »?

« Les pétitionnaires n'ignorent pas les motifs par lesquels on s'attache à justifier cette conduite. En premier lieu, on dit que l'oisiveté des ouvriers est un état dangereux, et, en second lieu, on assure qu'il importe à l'ensemble de la société qu'on les stimule à chercher du travail.

« A la première de ces objections qu'on leur oppose, les ouvriers ne peuvent se résoudre à répondre, tant leur fierté d'Anglais se révolte à la seule idée de la supposition qu'elle renferme; et, en ce qui concerne la seconde, tout ce qu'ils peuvent dire, c'est que leur plus ardent désir est précisément de trouver du travail, un travail utile, équitablement rémunéré.

« Ils ont souffert longtemps de ces deux maux : privation, inaction; et ils sentent que le second est, pour le moins, aussi cuisant que le premier. Alors même que les secours destinés à soulager leur détresse leur auraient été distribués

avec délicatesse et de manière à ne pas leur faire saigner le cœur, ils en seraient singulièrement fatigués, à l'heure qu'il est! Des hommes pratiques affirment qu'il s'écoulera bien des années avant que le Lancashire se remette de cette crise, et il y a des gens qui craignent le paupérisme pour les ouvriers employés par l'industrie cotonnière; mais le paupérisme, qui peut le craindre pour eux plus vivement qu'eux-mêmes?

« Les pétitionnaires s'adressent donc respectueusement, mais avec émotion, au gouvernement de Sa Majesté, le suppliant de s'occuper des moyens de leur procurer du travail, soit par le défrichement des terres non cultivées, soit de toute autre manière que sa sagesse avisera. Loin d'eux la pensée de dicter les conditions auxquelles ils exécuteraient ce travail. Seulement, ils ne peuvent s'empêcher d'insister sur la nécessité d'en confier la surveillance au gouvernement de Sa Majesté plutôt qu'à leurs autorités municipales. Ils demandent la permission de faire observer que les disputes auxquelles donnent lieu de temps en temps les questions relatives au travail, disputes dont le blâme doit revenir, tantôt à l'une des deux parties, tantôt à l'autre, et quelquefois aux deux, rendent les autorités locales moins capables que le gouvernement de Sa Majesté d'administrer de semblables travaux, de manière à ménager la dignité du travailleur, à aiguillonner son énergie et à féconder son activité, pour son propre bien comme pour celui de la nation tout entière. »

Que vous en semble, Monsieur? Les ouvriers qui ont ces nobles sentiments, qui parlent ce noble langage, ces ouvriers, qui ont tant souffert et à qui leur inaction forcée pèse autant que leur misère, ne méritent-ils pas quelque peu d'avoir voix au chapitre? Et, lorsqu'ils rangent au

nombre des devoirs de l'État, non pas de donner à tous « l'égalité de la fortune » — ce qui ne lui a jamais été demandé par personne — mais de ne pas abdiquer entre les mains du hasard, en présence de millions d'hommes placés dans l'alternative ou de manger le pain si amer de l'aumône ou de mourir de faim, lorsque, dis-je, ils rangent cela au nombre des devoirs de l'État, pensez-vous que ce soit dans le but d'assurer « une prime à la paresse et à la bêtise » ?

Si l'auteur de l'article *les Ouvriers et le Parti libéral en Allemagne* avait plongé plus avant qu'il ne l'a fait au fond des doctrines que beaucoup de gens, hélas! n'ont étudiées que dans les libelles des serviteurs à gages de la *Rue de Poitiers*, il aurait lu ce qui suit dans les écrits d'un homme qu'il attaque, et qu'il attaque au moyen d'une dénomination transformée en épouvantail, à l'usage de ceux, femmes, enfants ou ignorants, qui ont peur des fantômes :

« Dans une vraie démocratie, l'État n'est point le pouvoir exécutif, ou tel ministre tout-puissant, ou tel monarque absolu, ou tel dictateur, Lous XIV ou Cromwell. La confusion des idées sur ce point a servi à propager toutes sortes de sophismes. Dans une vraie démocratie, l'État, c'est la *Société même agissant en cette qualité*. Or, une Société ne saurait-elle sans despotisme améliorer sa constitution sociale aussi bien que sa constitution politique? Prétendra-t-on qu'un malade se comporte tyranniquement envers lui-même lorsqu'il pourvoit à sa guérison? Eh quoi! la nation agissant par ses mandataires peut améliorer le régime des prisons, et elle ne pourrait pas, sans despotisme, s'étudier à améliorer le régime du travail? Il y aurait tyrannie à fonder, au nom de la volonté générale, des associations de travailleurs, et il n'y en a pas à fonder, au nom de quelques intérêts particuliers, des compagnies de capitalistes? Chose

étrange! que des lois soient faites pour protéger et maintenir la possession, par un petit nombre, de tous les instruments de travail, personne ne protestera au nom de la liberté; mais qu'on propose de ne pas laisser périr, en les abandonnant à eux-mêmes, ceux qui, en vertu de cette possession concentrée, sont nés pauvres, sont nés faibles, et dont la capacité individuelle, dont « l'initiative individuelle » se sont trouvées de la sorte écrasées dès le berceau, vous entendrez aussitôt crier à l'étouffement! »

« C'est bien en vain qu'on oppose à la notion *État* la notion *individu*. Si par le mot *État* on entend la Société agissant en corps, d'une part; et si, d'autre part, on veut le développement libre de l'individu, non point au profit de quelques-uns seulement, mais au profit de tous, les deux idées que, très-mal à propos, l'on oppose l'une à l'autre, loin d'être antagonistiques, sont corrélatives. La seconde exprime le but, la première exprime le moyen. Imaginez un instant que la doctrine de la non-intervention de l'État soit mise en pratique strictement, logiquement, rigoureusement : malheur au plus faible, et place au voleur de grand chemin! »

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, mais la longueur de cette lettre m'avertit de m'arrêter. Je me bornerai à rappeler, en terminant, de quelle manière le problème social a été posé par Jean-Jacques Rousseau :

« Trouver une forme d'association qui défende et protége de la force commune chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et *reste aussi libre qu'auparavant.* »

Admirable formule si, à la place des quatre derniers mots, Rousseau eût écrit : « *et, par ce moyen, devienne libre.* »

CXLV

18 avril.

Fluctuations de l'opinion.

L'Angleterre a un génie essentiellement pratique, et elle s'en vante.

Est-ce un bien? Est-ce un mal? Cela dépend des circonstances.

D'abord, ce qu'il y a de plus facile à accomplir n'est pas toujours ce qu'il y a de mieux à tenter. Ensuite, ce qui paraît le plus faisable ne l'est pas toujours. La disposition d'un peuple à voir les choses par leur côté le plus large peut avoir des dangers, mais à les voir habituellement par leur côté le plus étroit, le danger est-il moindre? Il est permis d'en douter.

D'un autre côté, de cette tendance à envisager sous son aspect pratique toute résolution à prendre, résulte une grande instabilité d'opinion et de conduite. Quand on se règle sur les principes, qui de leur nature sont immuables, pas de vacillation possible; et tout au contraire il est impossible de ne pas vaciller quand on se règle sur les faits, qui de leur nature sont mobiles.

Trompés par nos bouleversements politiques, dont la physionomie changeante leur fait croire que la France passe sa vie à perdre sa voie, les Anglais nous appellent un peuple léger. Je serais, ma foi, fort tenté de les croire, comme

peuple, plus légers que nous. Mais ils nomment légèreté ce qui n'est, de notre part, que précipitation née de l'excès de cet esprit que M. John Stuart Mill nomme rectitude française.

Ce qui est vrai, c'est que le génie gaulois est logique quand même. Il lui faut à tout prix la ligne droite. Au lieu de tourner l'obstacle, il aspire à le briser, ce qui fait que quelquefois il s'y brise. Impatient des transitions, il court d'un pas trop pressé aux conséquences dernières, ce qui fait que, quelquefois, il est rejeté en arrière d'une manière soudaine. L'affaissement alors, ainsi qu'il est naturel, succède à l'effort; et les observateurs superficiels, voyant la France du lendemain si différente en apparence de ce que leur était apparue la France de la veille, se hâtent de crier à la métamorphose. Illusion pure!

Si l'on y regarde de près, on s'assurera qu'après des reculades provoquées par un mouvement trop hâtif, la France a toujours repris sa marche, juste au point où sa marche avait cessé d'être réglée par la prudence. Son histoire est un grand drame, intitulé *Conquêtes de la liberté démocratique*; il est composé d'actes qui se suivent dans un ordre logique, mais qui sont séparés par des entr'actes. L'erreur des Anglais est de prendre, dans notre histoire, les entr'actes pour des actes.

Une autre cause des fluctuations d'opinion en Angleterre, — j'aime mieux celle-ci, — c'est l'extrême multiplicité des points de vue que tend à mettre en lumière une liberté de la presse sans limites. Telle question qui aujourd'hui est considérée généralement sous un certain rapport, le sera demain sous un autre, par suite des arguments nouveaux qui se seront produits et de l'impression qu'ils auront faite sur la masse du public.

Aussi, quand je vous écris : « Voici ce que l'Angleterre

en général me paraît, sur le sujet dont il s'agit, vouloir ou ne vouloir pas, désirer ou craindre, » prenez garde que c'est toujours de l'heure présente que j'entends parler, ne pouvant répondre en bonne conscience de l'heure qui suivra.

Combien de fois, par exemple, depuis le commencement de la guerre d'Amérique, n'ai-je pas vu ce qu'on appelle l'opinion publique pencher tantôt à gauche, tantôt à droite, selon que tel ou tel fait venait ajouter à la force d'impulsion des partisans bien déterminés du Sud ou à la force d'impulsion des partisans bien déterminés du Nord!

De même pour la Pologne, en ce qui touche les désirs ou les craintes associées aux sympathies qu'elle inspire.

Ainsi, je vous mandais, il y a quelque temps, qu'on n'aurait pas été fâché ici de voir la France, à propos des Polonais, courir seule les chances d'une guerre avec la Russie; et je vous ai mandé depuis que la perspective des avantages que pourraient nous valoir, soit en prépondérance politique, soit en gloire noblement acquise, la cause de l'Europe défendue et celle de la justice vengée, était ici le sujet d'une inquiétude jalouse. Les deux assertions semblent se combattre, et pourtant elles étaient parfaitement vraies l'une et l'autre, si on les rapproche de leurs dates. A telle date donnée, c'était le premier sentiment qui dominait; à telle autre date, c'était le second.

Lorsque, après avoir fondé sur la puissance militaire et le génie supposé de Langiewicz des espérances prématurées et excessives, on apprit tout à coup sa défaite, sa fuite, son arrestation, ce ne fut qu'un grand cri de deuil : *Finis Poloniæ*. Puisque Kosciuszko avait été une seconde fois terrassé dans la personne de Langiewicz, qu'attendre encore? C'en était fait. Le cœur de la Pologne était en lui : en lui, ce cœur héroïque avait cessé de battre. Un homme, dans les

espérances sinon dans les sympathies de beaucoup, avait pris la place d'un peuple : cet homme par terre, la Pologne n'avait plus qu'à s'envelopper la tête de son manteau; et déjà, sous l'influence de cet anthropomorphisme politique, on se mettait à penser à autre chose. Il y avait là un *fait accompli*.

Bien en a pris aux Polonais de prouver sans retard qu'une nation n'est pas un homme. Sans cela, je connais ici bien des gens qui auraient eu honte, Dieu me pardonne, d'avoir mis trop d'empressement à être justes et généreux! Mais, par bonheur, les nouvelles arrivées de là-bas sont bonnes : on assure que la Lithuanie se lève; que, de Memel à Riga, nobles, bourgeois et paysans courent aux armes; que le souffle de l'insurrection a gagné le sud-est; que le feu a pris ou va prendre aux palatinats; que la dictature souterraine du Comité secret va minant partout le sol sous les pieds des Russes; que, d'un instant à l'autre, Varsovie peut s'ébranler.... Et voilà que l'opinion publique est remise ici dans le droit chemin.

C'est ce que démontrent les manifestations, de jour en jour plus nombreuses, de jour en jour plus vives, qui éclatent en faveur de la Pologne.

Au moment même où je trace ces lignes, je reçois de Glasgow des détails fort intéressants sur une manifestation de ce genre, et celle-ci mérite d'autant mieux d'être notée qu'elle est née d'un sentiment plein de persistance et qui n'a rien de commun avec la vulgaire adoration du fait accompli.

De toutes les villes de la Grande-Bretagne, il n'en est pas une seule où la flamme démocratique répande autant de chaleur et d'éclat que dans la capitale commerciale de l'Écosse. Édimbourg est une ville aristocratique, et savante, où l'in-

telligence ne s'associe aux préjugés, que sa mission est de détruire, et où la lumière de l'esprit n'éclaire pas toujours le cœur. Pour le mouvement, pour la vie, pour le culte hardi de la liberté, parlez-moi de Glasgow. Dans quelle cité de la Grande-Bretagne aurait-on trouvé des hommes capables de servir la cause de l'unité italienne et d'aider Garibaldi comme l'ont fait ces infatigables champions de la démocratie européenne : M. John Mac Adam, William, son frère, et M. Mac Tear? Dans quelle cité de la Grande-Bretagne le héros de Varèse aurait-il pu compter sur des auxiliaires aussi dévoués, et l'insurrection italienne sur un pareil budget?

Eh bien! ce que Glasgow a été pour l'Italie, Glasgow l'est pour la Pologne. Et c'est à cause de cela que Karl Blind a été invité à y faire entendre, sur la question polonaise, la voix du patriotisme allemand.

C'est dans City-Hall que s'est tenu, à Glasgow, le meeting où Karl Blind devait prendre la parole. Le banquet de lord Palmerston venait d'avoir lieu, et l'on était encore sous le coup du *Prince of Wales excitement :* double circonstance de nature à blaser l'intérêt public, dans une ville qui, toute considérable et puissante qu'elle est, n'est, au bout du compte, qu'une immense ville de province. Mais il s'agissait de la Pologne ; mais c'était de la Pologne qu'allait parler un homme qu'on savait unir les plus précieux dons de l'esprit à la hauteur de l'âme, un homme en qui l'on savait que le parti démocratique allemand salue un de ses plus nobles, un de ses plus magnanimes représentants à l'étranger. Il y a donc eu foule ; et devant un auditoire de deux mille hommes, rapprochés par un même sentiment de noble enthousiasme, Karl Blind a prononcé, dans cette langue anglaise que nul Anglais ne possède, je crois, mieux que lui, un discours à la fois sensé et énergique, profond et passionné, dont des

applaudissements, partis de tous les coins de la salle, ont presque interrompu chaque phrase. Après ce discours, dans lequel l'orateur allemand a cherché et trouvé l'occasion de rendre hommage à la démocratie française, on a, selon l'usage, adopté des *résolutions*. Les voici :

Rupture de toute relation diplomatique avec la Russie ; — reconnaissance de la Pologne comme *nation belligérante ;* — déclaration de sympathie à l'égard de l'Allemagne dans ses efforts pour conquérir sa liberté et son unité, en opposition à la politique princière révélée par l'attitude du roi de Prusse ; — formation d'un comité destiné à recevoir les souscriptions ; — envoi de deux adresses : l'une à la Chambre des Communes, l'autre à l'honorable Arthur Kinnaird ; la première, pour pousser la Chambre à une décision caractéristique ; la seconde, pour provoquer cette décision au moyen d'une motion formelle.

Ceci ne manque pas de vigueur, que vous en semble? Et après cela, le meeting semi-officiel de Guildhall, dont je vous ai rendu compte, devient bien pâle.

Le fait est qu'en dépit de tout ce qu'on dit et de tout ce qu'on a, hélas! droit de dire contre l'égoïsme de la politique anglaise, le peuple ici a des instincts généreux. Mais l'aristocratie est là, et il faut compter avec elle. Or, en ce qui concerne la Pologne, l'aristocratie anglaise nourrit des sentiments dont la nature est complexe. L'aristocratie, généralement parlant, sympathise avec la Pologne, ne fût-ce que par peur du développement excessif de la Russie ; mais elle craint la France ; elle craint l'affection mutuelle que se portent la France et la Pologne ; elle craint ce que pourrait ajouter à la puissance et à la grandeur de la première l'indépendance que son concours vaudrait à la seconde ; elle a lu quelque part que les Polonais étaient les *Français*

du Nord, et cela lui donne à réfléchir; elle sait sous quel drapeau, pendant les guerres du premier empire, les Polonais ont versé le plus pur de leur sang, et ce souvenir la trouble.

CXLVI

18 avril.

Mort de sir George Cornwall Lewis.

Les deux événements de la semaine qui précède sont la mort du secrétaire de la guerre, sir George Cornwall Lewis, et la présentation du budget par M. Gladstone.

C'est avec une rapidité vraiment foudroyante que la mort est venue enlever sir G. Cornwall Lewis à son pays, à ses amis, à la Chambre des Communes, au ministère. Un rhume et ses suites ont suffi pour anéantir, dans l'espace de trois jours, cette robuste intelligence; pour détruire ce trésor de savoir; pour amener cette tête, encyclopédie vivante, à ressembler bientôt au crâne que Hamlet, avec un sourire si amer, pesait dans sa main.

Sir George Cornwall Lewis était né en 1806. Il avait donc cinquante-sept ans. Les hommes d'État en Angleterre vivent longtemps, témoin lord Palmerston, lord Brougham, lord Lyndhurst. On peut dire que sir George Lewis est mort jeune.

Il y a plusieurs hommes que l'Angleterre doit regretter en lui : le ministre, l'homme de parti, l'orateur, le savant.

Comme ministre, qui se flattera de le remplacer? Ce n'est pas qu'il fût à sa place au ministère de la guerre. Sa nature conciliante, peu agressive, le rendait incapable de tenir en échec les puissantes influences de cour, qui se concentrent dans la domination aristocratique et militaire qu'on désigne ici sous le nom de « Horse-guards ». Ce n'est pas, non plus, qu'il y eût en lui cette puissance d'initiative et de volonté que nous aimons à mettre au rang des premières qualités d'un grand ministre. L'influence qu'il exerçait directement était à peine appréciable, mais celle qu'il exerçait indirectement était énorme.

Ses qualités étaient le nécessaire appoint de celles dont chacun de ses collègues est doué. Lui seul les faisait valoir tout ce qu'ils peuvent valoir. Il modérait la vivacité de lord Palmerston; sa prudence corrigeait ce qu'aurait eu de trop risqué l'empressement de M. Gladstone à prêter sa voix éloquente aux entraînements passagers de l'opinion; et l'espèce de calme impartialité qu'il avait puisée dans une étude approfondie de l'histoire, lui permettait d'éclairer la route obscure où, sans lui, la politique plus sincère que réfléchie du comte Russell se serait précipitée. En le perdant, chacun de ses collègues se trouve perdre, en quelque sorte, une partie de lui-même; et, sous ce rapport, sa mort laisse dans le cabinet un vide qu'il sera probablement impossible de remplir.

Comme homme de parti, sir George Cornwall Lewis n'est pas moins à regretter, mais en ce sens seulement que son parti, le parti libéral, gagnait beaucoup à être servi par un esprit aussi éclairé et tirait une force morale considérable de l'adhésion d'une âme aussi honnête. Car, du reste, il n'y avait rien dans sir Cornwall Lewis qui tînt du *partisan*. Et d'abord, ce qui lui manquait d'une manière frappante, c'était la passion politique. Homme d'étude et plus amoureux de

livres que de toute autre chose, il avait contracté dans son commerce avec la science une sorte de désintéressement intellectuel qui l'empêchait de se livrer sans réserve à son propre parti.

Ses vastes connaissances en histoire l'ayant conduit à se rendre un compte exact de ce que chaque ordre d'idées contient de bon et de mauvais, il en était résulté chez lui une tendance marquée, non pas à s'accommoder du scepticisme, non pas à s'endormir dans l'indifférence, mais à se garder de l'enthousiasme et à fuir l'absolu. Il tenait les comptes de la cause libérale en partie double, sans jamais négliger ni le *doit* ni l'*avoir*. Sa dernière publication est un essai sur la meilleure forme de gouvernement. Or, à quelle conclusion arrive-t-il? A celle-ci : qu'il n'est pas, à rigoureusement parler, de forme de gouvernement qu'on soit fondé à proclamer la meilleure. Cette conclusion est caractéristique.

Aussi les conservatistes n'étaient-ils pas éloignés de regarder sir Cornwall Lewis comme celui de tous les membres du cabinet avec lequel, le cas échéant, il leur eût été le plus facile d'entrer en compromis. L'idée qu'il semblait appelé à la succession de lord Palmerston, lorsque la mort viendrait enlever à celui-ci le poste de « premier », n'avait rien qui les effrayât. Voir le comte Russell au timon de l'État, ils ne le voudraient à aucun prix; mais ils se seraient parfaitement résignés à y voir sir G. Cornwal Lewis, en attendant que vînt leur tour.

Le tribut d'éloges et de regrets que, dans la Chambre des Communes, M. Disraëli a payé à la mémoire de son collègue ne doit donc être pris ni pour un banal étalage de sentiments d'étiquette, ni pour l'inspiration d'une âme chevaleresque : c'est très-sincèrement que les conservatistes regrettent sir

George Cornwall Lewis, et le langage de leurs journaux le prouve.

La vérité est que, chez lui, l'amour du progrès était tempéré singulièrement par une crainte excessive des dangers que peut entraîner le passage du connu à l'inconnu. Également incapable de faire pacte avec les abus du passé et de s'élancer résolûment vers l'avenir, il avait pour maxime qu'on doit s'estimer fort heureux de vivre dans un pays passablement administré et où la sécurité des biens et des personnes se trouve tolérablement garantie. Espérer davantage lui paraissait trop poétique; essayer d'obtenir davantage lui paraissait hasardeux. Où il se séparait des conservatistes d'une façon bien tranchée, c'était dans son honnête et invincible répugnance à flatter, en vue d'un succès de parti, les préjugés ou les erreurs condamnées par sa raison.

A des considérations saines, à un argument juste, il était homme à sacrifier jusqu'à ses sympathies les plus prononcées. Vous rappelez-vous ce que je vous écrivis au sujet de ce discours où M. Gladstone, parlant en dehors de la Chambre des Communes et dans le sens de l'opinion dominante, laissait croire que le ministère allait reconnaître le Sud? Déjà les esclavagistes chantaient victoire, lorsque sir G. Cornwall Lewis ramena dans son lit l'opinion débordée, en venant déclarer, sans s'arrêter à l'inconvénient de contredire son collègue, qu'une reconnaissance prématurée du Sud serait une violation des lois internationales. Et pourtant sir Cornwall Lewis penchait plus du côté du Sud que M. Gladstone. De pareils traits peignent un homme. Mais le maniement des grandes affaires ne demande pas seulement de la droiture, il demande encore une âme vigoureusement trempée; et c'est ce que n'avait pas sir G. Cornwall Lewis. On assure qu'il est mort sans s'être jamais fait un seul ennemi, et l'on ajoute

que c'est là son plus bel éloge : selon moi, on ne saurait rien dire de plus fort ni pour lui ni contre lui.

Comme orateur, il ne se recommandait pas à l'admiration par l'éclat de la pensée, encore moins par l'éloquence du langage et par la grâce du geste. Mais il prenait si pleinement possession de son sujet; il le discutait avec tant d'autorité, il appuyait ses raisonnements sur tant de savoir; que son influence dans la Chambre des Communes était en peu de temps devenue souveraine.

Les hommes politiques, trop souvent, manquent de culture et n'ont que des connaissances superficielles, en dehors de celle dont chaque jour leur fournit l'emploi. Dans sir G. Cornwall Lewis, au contraire, la politique et la science se montraient étroitement unies. Son enquête sur le degré de croyance que méritent les faits relatifs à l'histoire de l'ancienne Rome, témoigne d'une érudition aussi profonde qu'étendue. Rare pouvoir que celui d'être toujours prêt à répondre aux exigences de la vie active, quand on aime l'étude, la retraite, les livres !

Imaginez combien a dû être remplie l'existence d'un homme qui, ayant été créé successivement commissaire de la loi des pauvres en 1839, secrétaire du « Board of control » en 1847, secrétaire de la Trésorerie en 1850, chancelier de l'Echiquier en 1855, ministre de l'intérieur en 1859, et enfin secrétaire d'État pour la guerre, a néanmoins trouvé moyen de diriger, pendant un certain temps, la *Revue d'Édimbourg*, et de traduire de l'allemand l'*Économie politique des Athéniens*, et de publier sur le *gouvernement des colonies* un ouvrage plein de recherches, et de passer au crible d'une analyse savante les premiers âges de l'histoire romaine, et de disserter sur l'Église irlandaise, et de publier maint

traité philosophique! Vivre ainsi, c'est vivre beaucoup, même quand on meurt à cinquante-sept ans.

Je le répète, la mort de sir Cornwall Lewis laisse dans le cabinet de lord Palmerston un vide qui sera difficilement rempli; mais l'importance de M. Gladstone y gagnera, et il n'en deviendra que plus nécessaire.

M. Gladstone, au reste, possède ce que son défunt collègue était loin de posséder : un talent d'un éclat qui arrive, si je puis m'exprimer ainsi, à l'esprit par les yeux. Le discours qu'il vient de prononcer en présentant le budget de l'année financière, est le *nec plus ultra* de l'éloquence appliquée à des questions de chiffres.

Notez que, de tous les orateurs de la Chambre des Communes, M. Gladstone est peut-être le seul dont les discours soient publiés tels qu'ils ont été prononcés, c'est-à-dire sans cette toilette dans laquelle les harangues parlementaires ici se présentent au public, après avoir passé par les mains obligeantes de MM. les journalistes.

Et M. Gladstone improvise.

Cette fois, il a mis un art infini à préparer son effet. Il a commencé par les teintes sombres, rapprochant de la situation déplorable du Lancashire la situation déplorable de l'Irlande, et montrant comme quoi la valeur totale des produits de l'agriculture irlandaise avait diminué de près d'un tiers, de 1859 à 1863! Puis, à la manière du soleil qui perce les nuages, sa parole a ramené la joie dans les cœurs par la déclaration de ce fait remarquable, que le revenu de l'Angleterre, qui de 1843 à 1852 s'était accru de 6 pour 100 seulement, ne s'est pas accru de moins de 20 pour cent de 1853 à 1861.

Mais où il a porté le grand coup, c'est quand il a fait savoir que les recettes de l'année financière étant évaluées à

71,490,000 liv. st. et les dépenses à 67,749,000 liv. st., il avait à disposer d'un surplus de 3,741,000 liv. st.

Restait à expliquer ce qu'on ferait de ce surplus, et, sous ce rapport encore, M. Gladstone a frappé juste. Il gardera 531,000 liv. st., pas davantage, pour parer aux éventualités, et le reste profitera au public, au moyen de deux réductions d'impôt, très-populaires l'une et l'autre.

L'impôt sur le thé sera abaissé de 1 s. 5 d. la livre à 1 s., et l'income-tax, de 9 d. par livre sterling à 7 d. Ce n'est pas tout : M. Gladstone a eu l'heureuse idée d'affranchir entièrement de l'income-tax, jusqu'à concurrence de 60 liv. st., tous ceux dont le revenu est au-dessous de 200 liv. st. Soulagement considérable apporté à la situation d'une nombreuse classe d'hommes sur qui l'income-tax avait pesé jusqu'à ce jour d'un poids écrasant et d'une manière inique.

Le prince Alfred était présent à la séance, perdu parmi les visiteurs. Les membres du parlement, comme c'est l'usage, avaient leurs chapeaux sur la tête, et ce jeune homme, comme il convenait, était là tête nue.

CXLVII

19 avril.

Un budget de M. Gladstone.

Le 16 avril, le voile qui couvrait le budget a été déchiré devant la foule pressée des représentants du peuple anglais. Jamais triomphe parlementaire plus complet n'avait été décerné à M. Gladstone. A peine avait-il fini de parler que la Chambre tout entière s'est levée, par un mouvement spontané d'approbation, j'allais dire d'admiration. Improviser sur d'arides questions de chiffres une harangue qui dure trois heures et qui tient, pendant tout ce temps, l'auditoire comme suspendu aux lèvres de l'orateur, est un tour de force dont seul M. Gladstone était capable.

S'il faut en croire la Fontaine,

On ne peut contenter tout le monde et son père.

Et cependant M. Gladstone a réussi, cette fois, à contenter tout le monde. Il n'y a pas jusqu'à M. White, le moins accommodant des hommes en matière de réformes, qui n'ait proclamé le dernier budget de M. Gladstone admirable.

M. Gladstone compte sur 71,490,000 liv. st. de recettes et évalue le chiffre des dépenses prévues à 67,749,000 liv. st. seulement. C'est donc un surplus de 3,741,000 liv. st. qui

reste à sa disposition; et voici de quelle manière il propose d'employer la plus grande partie de ce surplus.

Vous savez qu'au rang des impôts qui pèsent sur le peuple anglais figure l'impôt sur le revenu (*income-tax*). Cet impôt était de 9 pence par livre sterling, et quiconque n'avait qu'un revenu annuel de 100 liv. st. était dispensé de payer. Une semblable exemption était de toute justice, mais elle était resserrée dans des limites trop étroites. Il y a en Angleterre un nombre considérable d'hommes appartenant à diverses professions, gens de lettres, journalistes, artistes, employés, à qui un revenu annuel, même de 200 liv. st., suffit à peine pour vivre. Sur ceux-là l'income-tax était un poids démesurément lourd, et c'est de ceux-là que le chancelier de l'Échiquier a voulu alléger le fardeau, en demandant que désormais le possesseur d'un revenu annuel, compris entre 100 et 200 liv. st., fût autorisé à déduire 60 liv. de la somme sur laquelle le fisc a prise, de telle sorte que l'homme qui, chaque année, gagne 200 liv. st., par exemple, n'ait à payer l'income-tax que pour 140.

Cette réduction est fondée sur le principe que l'absolu nécessaire n'est point matière imposable, et l'on regarde 60 liv. st. comme représentant à peu près le nécessaire de la classe dont il s'agit. De plus, M. Gladstone propose d'abaisser d'une manière générale l'income-tax de 9 pence à 7 pence, ce qui sera certainement accueilli partout avec des cris de joie.

Une autre réduction qui vaudra sans nul doute au chancelier de l'Échiquier les bénédictions d'une foule de ménages, c'est celle de l'impôt sur le thé, impôt qui de 1 s. 5 p. la livre va, grâce à lui, descendre à 1 s. Les Anglais étant les plus grands buveurs de thé qui soient au monde, ce n'est

point là une mesure sans importance, et elle était ardemment désirée.

Toutefois, un doute existait dans les esprits : la réduction porterait-elle sur le sucre ou sur le thé? M. Gladstoné a pensé que, dans l'intérêt des recettes du trésor, le principal, qui est le thé, devait avoir le pas sur l'accessoire, qui est le sucre; il a calculé que le bon marché du thé pousserait à une plus grande consommation du sucre, tandis que, selon toute apparence, le bon marché du sucre ne pousserait pas à une plus grande consommation du thé. La pauvre femme qui pourra prendre une tasse de thé de plus se passera volontiers le luxe d'un morceau de sucre additionnel, mais elle ne boira pas une tasse de thé de plus parce que le sucre sera devenu un peu moins cher.

Ce qui est sûr, c'est qu'une pareille diminution d'impôts causera ou, plutôt, a déjà causé une satisfaction universelle et très-vive. D'autant qu'elle a lieu dans un sombre moment: alors que le Lancashire agonise; alors qu'on parle d'exporter, par voie d'émigration, un demi-million d'ouvriers à qui l'on n'a plus de pain à donner; alors que le commerce avec l'Amérique est tari dans ses principales sources; alors que la situation de l'Irlande est désastreuse, aussi désastreuse que celle du Lancashire. M. Gladstone a fourni sur cette situation de l'Irlande des détails navrants, des chiffres qui serrent le cœur. En 1859, la valeur des récoltes d'avoine, de froment, de pommes de terre, et du tiers du bétail, — qu'on suppose représenter son renouvellement annuel, — était évaluée, en Irlande, à la somme de 39,437,000 liv. st., et elle ne l'est plus aujourd'hui qu'à la somme de 24,327,000 liv. st. En d'autres termes, 12,000,000 liv. st., tel est le chiffre qui exprime la rapidité du mouvement sinistre qui, de 1859 à 1861, a poussé l'Irlande vers la ruine et la famine.

CXLVIII

27 avril.

M. de Bismarck jugé en Angleterre.

Louis XIV, — c'est très-vrai, — était homme à entrer au parlement en bottes de chasse et le fouet à la main. Mais, d'abord, Louis XIV était Louis XIV; et, ensuite, son insolence avait du moins le mérite de n'être pas systématique. La preuve, c'est qu'un beau jour, tremblant devant les effets de sa propre colère, il jeta sa canne par la fenêtre, de peur d'en frapper un gentilhomme.

Herr von Bismarck, qui n'est pas le « grand roi », n'y mettrait pas tant de façons, lui!

Si le ministre prussien tient à ce qu'on parle de lui en Europe, n'importe de quelle manière, il a lieu d'être satisfait. Ici, en tout cas, l'on s'est occupé de ses dernières incartades avec une prodigalité de mépris et d'indignation dont sa vanité a sujet de triompher.

Saint Philippe de Néri, ayant ouï dire qu'une certaine nonne s'attribuait le pouvoir de faire des miracles, voulut savoir si elle avait pour cela les vertus requises, notamment l'humilité. Il l'alla donc trouver avec des souliers très-sales, qu'il se hâta, dès qu'il l'aperçut, de lui jeter à la tête, en la ordonnant de les nettoyer. Grande fureur de la part de la sainte; sur quoi, saint Philippe de Néri, sans perdre de temps, informa le pape qu'il n'avait pas à compter sur une

sainte de cette espèce. Telle est l'histoire que le *Spectator* rappelle à propos de cette mémorable séance du 17 avril, dans laquelle on a vu M. de Bismarck jeter ses souliers sales à la tête de la Chambre prussienne, qui malheureusement s'est montrée plus digne que la nonne dont il s'agit, des honneurs de la canonisation.

Qu'un ministre censé constitutionnel ait osé dire à une assemblée des représentants du peuple : « Nous ferons la guerre avec ou sans votre approbation » ; qu'invité, aux termes de la constitution, à assister à un débat qui le concernait, il ait eu l'impudence de déclarer avoir entendu tout d'une chambre voisine, ce qui suffisait; et qu'enfin, appelé à retirer ou à voiler l'outrage, il ait pris plaisir à retourner le fer dans la plaie en s'écriant : « S'il y a dans cette Chambre des députés qui ont de bons poumons et peuvent se faire entendre de loin, je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas de cet avantage.... », c'est là une de ces choses qui, dans le pays d'où je vous écris, paraissent monstrueuses au point de paraître impossibles. En Angleterre, un ministre qui se permettrait une telle conduite serait non-seulement chassé de la Chambre à l'instant même et renversé du pouvoir, mais mis au ban de la société, comme ayant perdu le titre de *gentleman*.

Eh quoi! n'était-ce pas assez d'annoncer à la Chambre prussienne qu'on saurait bien se passer d'elle et de son budget? N'était-ce pas assez de lui refuser toute explication catégorique relativement à la convention conclue entre la Russie, et la Prusse, ou, en d'autres termes, tout contrôle sur la politique extérieure du gouvernement? Fallait-il encore la traiter comme si elle était indigne des égards qu'on croit se devoir entre gens de bonne compagnie? Aux yeux des Anglais, de semblables procédés ont quelque chose de

si extraordinaire, de si prodigieux, qu'on se perd en conjectures sur les motifs que peut avoir le ministre prussien en agissant de la sorte.

Espère-t-il, dans le délire de sa vanité, prouver au monde qu'il y a en lui l'étoffe d'un second Strafford? Mais l'arrogance de Strafford fut la maladie d'une âme haute; elle ne descendit jamais à de vulgaires insultes. Et d'ailleurs, on sait où elle le conduisit!

M. de Bismarck entend-il se poser en Richelieu? Mais Richelieu, dont la main était assez forte pour manier la hache, Richelieu lui-même ne se serait pas cru la main assez forte pour manier la cravache dans sa lutte contre la noblesse.

Une hypothèse piquante est celle-ci. Certaines gens se sont demandé, le sourire sur les lèvres, si d'aventure M. de Bismarck ne serait pas un grand patriote, un patriote sublime, qui, voulant la liberté de son pays et désespérant d'amener les Prussiens à secouer leur léthargie, s'il ne les y forçait par l'excès de la provocation et de l'outrage, s'était mis, pour les faire avancer, à leur donner de l'aiguillon dans le flanc : dévouement héroïque, bien supérieur à tout ce que l'histoire ancienne nous raconte de Décius et de Curtius!

Parlons sérieusement. Ce qu'il y a de plus clair dans la conduite du ministre prussien, c'est que l'avilissement de la représentation nationale est, de sa part, une affaire de système. Comptant sur le flegme germanique, il pense sans doute :

Que la Chambre prussienne dévorera jusqu'au bout les outrages dont elle est abreuvée;

Que le régime représentatif tombera par là dans le mépris;

Que le peuple, lisant des débats où les députés se laissent traiter, tantôt en écoliers mutins, tantôt en subalternes, se détournera d'eux avec indifférence, peut-être avec dégoût;

Que le spectacle d'un roi capable de triompher des résistances parlementaires sans avoir même besoin de recourir à un coup d'État, ramènera au culte de la force brutale les indécis et les timides;

Que les chercheurs d'emplois, si nombreux en Prusse, se hâteront de porter leur hommage aux pieds du pouvoir le plus hardi;

En un mot, que les institutions représentatives mourront de la dégradation infligée à ceux en qui elles se personnifient.

Reste la question de savoir jusqu'à quel point le succès de cette triste politique sera facilité par la résignation des hommes qui en subissent l'injure. L'*Economist* les compare à des enfants qui ont à peine atteint l'âge où le fait d'être fouetté devient intolérable, parce qu'à la douleur physique se joint le sentiment d'une humiliation plus cuisante que la douleur physique elle-même. C'est assez vous dire avec quelle sévérité on juge ici la patience que les députés prussiens déploient. Il y a quelques jours, le *Times* faisait observer, d'un ton moitié railleur, moitié chagrin, qu'en Prusse la moitié des hommes intelligents, après avoir passé tour à tour par les mains du maître d'école officiel, du professeur, du sergent, allaient finir dans quelque bureau du gouvernement leur éducation disciplinaire, et il ajoutait : « Comment se fait-il qu'ayant à leur disposition des chevaux aussi dociles et devant eux une route aussi unie, ceux qui tiennent les rênes soient assez malavisés pour se tromper toujours de chemin, pousser deux des roues au moins dans le ruisseau et s'enterrer dans la boue? » Oui, c'est à ces dures comparaisons, c'est à ces réflexions amères que donne lieu ici l'attitude, par trop soumise, des représentants du constitutionalisme en Prusse. Le refus fait par le vice-président de rappeler à l'ordre M. de Bismarck, dans la séance du 17, est une chose

qui, pour les Anglais, est absolument incompréhensible.

Quant à la conduite de ce ministre, au point de vue des intérêts généraux de l'Europe, elle est dénoncée partout en Angleterre comme un danger public. Si M. de Bismarck n'avait d'autre tort que de parler le dialecte russe en s'adressant à une Chambre prussienne, selon la remarque du docteur Lœve, passe encore; mais le présomptueux ministre, à mesure qu'il tend davantage à s'aliéner les gouvernements constitutionnels, se met de plus en plus dans la nécessité de réaliser ce mot qui naturellement sonne mal aux oreilles de l'Angleterre : « *La frontière russe commence aux portes de Berlin.* » Cet asservissement prévu de la Prusse à la Russie est regardé avec raison par les Anglais comme le plus grand péril qui puisse menacer leur tranquillité et celle de l'Europe. Que Napoléon, par suite des événements de Pologne, en vienne aux mains avec l'empereur Alexandre, ce n'est point là le principal sujet de leurs soucis; mais que le roi de Prusse, en liant ses destinées à celles de la Russie, appelle les armes françaises sur le Rhin, voilà ce que l'Angleterre n'envisage pas sans inquiétude et ce qui contribue à lui rendre les folies de M. de Bismarck odieuses.

Ce n'est pas tout. L'opinion publique en Angleterre est très-favorable à l'établissement des gouvernements constitutionnels; mais le fantôme des révolutions l'effraye, et la chute violente des trônes n'est que fort médiocrement de son goût. Elle reproche donc à M. de Bismarck de semer en Allemagne les germes d'une révolution, en ne laissant aux Prussiens d'autre alternative que de se soumettre inconditionnellement et honteusement, ou de pousser droit à la destruction de la monarchie! C'est ce que déclare sans détour l'*Economist*, dans un article qui commence par ces mots : « *Herr von Bismarck commence à devenir une peste*

publique, » et qui se termine par ceux-ci : « *Herr von Bismarck fournit à l'esprit de révolte l'aiguillon dont il a besoin et s'avance imperturbablement dans une voie à laquelle il n'y a qu'une issue possible. C'est pourquoi nous le dénonçons comme un ennemi public de la paix de l'Europe.* »

CXLIX

28 avril.

Le Comte de Grey. — M. Stansfeld.

Le poste laissé vide par la mort de sir Cornwall Lewis vient d'être rempli, et c'est sur le comte de Grey que le choix de lord Palmerston est tombé.

Ce choix est remarquable.

Et d'abord le comte de Grey est tout jeune; je ne crois pas qu'il ait encore trente-six ans. Mais lord Palmerston a pensé avec raison que le point à considérer était celui de savoir si l'homme convenait à la place; si, au département de la guerre, lord de Grey serait, comme on dit ici, *the right man in the right place.*

Il était déjà sous-secrétaire pour la guerre, et il avait eu, en cette qualité, occasion d'étudier de près tout ce qui se rapporte aux fonctions dont il vient d'être chargé. De plus, c'était lui que lord Herbert, avant de mourir, avait recom-

mandé comme l'homme le plus propre à être son successeur. Le comte de Grey a donné une vive impulsion au mouvement des volontaires, qu'il a su se concilier, sans que son crédit auprès de l'armée en souffrît, et ce n'est point un mince mérite. Le ministère ne gagnera peut-être pas en lui ce qu'il vient de perdre en sir Cornwall Lewis, et cependant le choix du premier ministre est généralement approuvé par l'opinion, sauf sous un rapport.

Lord de Grey siége à la Chambre des Lords. Il en est de même du ministre des affaires étrangères. Il en est de même du premier lord de l'amirauté. Voilà donc les trois plus importants ministères, ceux qui ont le plus d'action sur les affaires de l'État, ceux qui ont le droit de patronage le plus étendu et le plus d'argent à dépenser, qui se trouvent placés comme en dehors de l'influence directe de la Chambre des Communes, où ils ne seront représentés jusqu'à nouvel ordre que par des sous-secrétaires d'État.

Cet arrangement a un vice qui frappe surtout ceux qu'une longue expérience a familiarisés avec la pratique de la vie parlementaire. Quand la Chambre a un blâme à prononcer, il n'est pas sans importance que ce blâme tombe d'aplomb sur la tête de qui l'a encouru. Quand la Chambre a des explications à demander, il est bon que celui-là les donne sur qui pèse la responsabilité véritable. Mis face à face avec la Chambre, un ministre sera souvent conduit à prendre des engagements, à se lier par des promesses, qui seraient au-dessus des pouvoirs d'un subordonné et qu'on ne sera pas même tenté d'attendre de lui. Aussi la nomination de lord de Grey, qui n'est pas un *commoner*, est-elle regardée par plusieurs comme un affaiblissement du contrôle parlementaire.

Mais, il faut bien le dire pour être juste, la faute n'en

est point à lord Palmerston. Le parti libéral, dans la Chambre des Communes, comprend peu d'hommes initiés à la connaissance des affaires. Si l'on veut des administrateurs, c'est au parti conservatiste qu'il faut recourir; et comme le premier ministre actuel croyait nécessaire, dans l'intérêt du maintien de son pouvoir, de donner satisfaction au parti libéral, il a dû chercher dans la Chambre des Lords ce qu'il avait de la peine à trouver dans la Chambre des Communes.

Étrange personnage que ce lord Palmerston! Je vous ai dit souvent, et je ne m'en dédis pas, qu'il est tory dans l'âme. Toute réforme lui fait peur ou du moins lui répugne, c'est bien certain, et cependant il se trouve avoir appelé à ui, dans lord de Grey, un esprit hardi, qu'aucune idée n'étonne. A une époque où le mot *socialisme* était l'épouvantail qu'on était convenu de planter dans le champ des abus, pour empêcher les réformateurs de s'y abattre, le très-haut et très-opulent lord de Grey (en ce temps-là lord Goderich) se rangeait résolûment du parti des « socialistes chrétiens » en Angleterre, tendait une main amie à des hommes proscrits pour avoir mis en doute la parfaite conformité de la morale du siècle avec la morale de l'Évangile, et songeait aux moyens d'améliorer la condition du travailleur en relevant la dignité du travail.

Mais à lord Palmerston tout cela importe peu. Le progrès ne l'attire pas, mais il ne lui déplait nullement d'avoir sous ses ordres ceux que le progrès attire, ne fût-ce que comme moyen de les annuler. D'ailleurs, l'égoïste sérénité avec laquelle il envisage les choses humaines l'empêche de se passionner contre qui que ce soit ou contre quoi que ce soit.

Lorsque le « conspiracy bill » fut présenté à la Chambre des Communes, il y a quelques années, ce fut par un amen-

dement et un discours de M. Milner Gibson que le ministère de lord Palmerston fut mis en pièces. Le vaincu garda-t-il rancune au vainqueur ? Pas le moins du monde. Lord Palmerston n'était pas plus tôt rappelé au timon des affaires, en 1859, que M. Milner Gibson était nommé président du « Board of Trade ». Les deux adversaires étaient ainsi devenus collègues. Aujourd'hui encore, ils siégent côte à côte dans les conseils de l'État, font bon ménage, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que M. Milner Gibson n'a pas rompu pour cela avec l'école de Manchester : il est resté partie intégrante de ce dieu en trois personnes qui se compose de lui, de M. Cobden et de M. Bright : de M. Cobden, qui a refusé d'être ministre, et de M. Bright, qui ne saurait le devenir.

S'appuyer sur le bâton qui l'a frappé ou qui pourrait le frapper est un des traits caractéristiques de la politique de lord Palmerston. C'est un de ses grands moyens pour atteindre ce qui est son grand but, la conservation du pouvoir. Il prend son bien partout où il le trouve.

De ceci il existe une preuve encore plus frappante que la nomination de lord de Grey comme ministre de la guerre, c'est celle de M. Stansfeld comme *junior* lord de l'amirauté. Le marquis de Hartington, qui occupait ce dernier poste, ayant été appelé à remplir la place laissée vacante par lord de Grey, sa succession était à donner, et elle a été donnée à M. Stansfeld.

Or, M. Stansfeld est presque plus qu'un libéral, c'est un radical, et presque plus qu'un radical, si l'on considère dans quel cercle de relations il a toujours vécu et quels sont les amis que son cœur préfère. En ce qui concerne l'intérieur, il est très-décidément contre les priviléges abusifs de « l'Église établie » et très-décidément pour l'extension du droit de suffrage. En ce qui concerne l'extérieur, nul ne sympathise

plus ardemment que lui avec les nationalités opprimées. Il compte parmi ceux qui tiennent en petite estime les chancelleries et leur prétendue sagesse, parmi ceux qui croient que les peuples ont peu à espérer et beaucoup à craindre de la diplomatie. Bref, loin d'être conservatiste à la manière de lord Palmerston, il n'est pas même whig à la manière de lord Russell.

D'un autre côté, c'est, dans la plus large acception du mot, un homme de bien, un caractère honorable. Quand les électeurs d'Halifax jetèrent les yeux sur lui, on l'interrogea sur la nature de ses amitiés. Si par là ses adversaires pensèrent l'intimider, le résultat prouva bien vite qu'ils se trompaient. Loin de se défendre d'avoir pour amis intimes des républicains bien connus, des démocrates auxquels on n'avait pas épargné la calomnie, M. Stansfeld se déclara honoré par l'affection qu'il leur avait inspirée et se montra prêt à sacrifier au désir de la conserver, en la méritant, l'espoir d'entrer à la Chambre des Communes. Ce n'était assurément pas faire acte de héros, — pour agir autrement, il faudrait être le dernier des hommes, — mais, en cette occasion, M. Stansfeld fit son devoir avec une noblesse d'attitude, avec une hauteur de langage qui disaient assez de quelle trempe était son âme. Il fut élu.

Au Parlement, la politique dépensière de lord Palmerston a eu en lui un censeur éloquent et grave. M. Stansfeld n'a pas parlé souvent, mais toutes les fois qu'il a parlé, ç'a été avec une grâce pénétrante, une correction exquise de langage et une grande élévation de sentiments. Dès son premier discours, il avait pris rang parmi les « *rising men* »; et c'est en fixant les regards du public qu'il a fixé les regards de lord Palmerston.

Que ce dernier ait eu raison, à son propre point de vue,

d'appeler M. Stansfeld sous le drapeau de son gouvernement, il n'y a guère à en douter; mais que M. Stansfeld ait eu raison d'accepter, c'est sur quoi, je le crains, ceux qui l'aiment auront quelque difficulté à tomber d'accord.

Il est vrai que M. Stansfeld n'a pas les qualités d'un tribun du peuple. La flamme qui brûle en lui ne se révèle jamais par d'ardentes lueurs. L'extrême douceur de ses manières, ses dehors modestes, sa parole sobre et son visage pensif prêtent un charme singulier à son commerce, dans les relations de la vie privée, mais risqueraient de n'être pas appréciées à leur juste valeur dans les orages de la place publique. Son éloquence tranquille et mesurée persuade : aurait-elle la puissance d'entraîner? Reste à savoir si c'est là un motif suffisant pour qu'un homme tel que lui coure le risque d'être absorbé.

On peut, sans être précisément un tribun, rendre d'éclatants services à la cause du peuple; et cette cause, nul certainement n'était plus capable de la servir utilement que M. Stansfeld comme membre de la Chambre des Communes. Trouvera-t-il un emploi aussi fécond à son activité dans un ministère où il va n'occuper, après tout, qu'une position subordonnée, où rien ne sera laissé entièrement à son initiative, où son éloquence dépendra du besoin qu'en auront ses supérieurs, où sa part d'action enfin sera moins considérable que sa part de responsabilité?

Qu'il ait voulu se rompre à la pratique des affaires, en vue d'événements qui amèneraient à la surface un pouvoir plus en rapport avec ses aspirations que le pouvoir actuel, c'est possible; et il va sans dire que, regrettable ou non, la détermination de M. Stansfeld n'a pu être puisée qu'à une source élevée. Mais le danger est qu'il perde à cette tentative une partie de la force qu'il possédait.

La popularité qu'il n'avait pas courtisée, — quelle âme noble la courtisa jamais? — commençait à venir au-devant de lui, et la puissance qu'elle offre n'est pas à dédaigner, pour qui l'emploie au service de la vérité et de la justice. Mais la popularité est une déesse jalouse, quelquefois injuste, toujours exigeante, et qui, lorsqu'elle se donne, veut du retour.

CL

30 avril.

Le comte de Cardigan et la charge de Balaklava.

Il y aurait, j'imagine, un livre bien amusant à faire sur ce qui peut justifier le pyrrhonisme en fait d'histoire. N'était-ce point Horace Walpole qui aimait tant à lire les livres d'histoire, parce que, disait-il, « si c'est de l'histoire, je suis sûr d'avance que ce n'est pas vrai? » Parlez-moi pour mettre en doute les faits historiques les plus accrédités, de l'historien laborieux et consciencieux, de celui qui a passé sa vie entière à composer un ouvrage dédié à la vérité. Ah! c'est celui-là qui sait, un sujet historique étant donné, quelle montagne d'erreurs il est possible d'entasser, à propos de ce sujet, quel qu'il soit, pour l'instruction des générations présentes et futures!

Et tenez! parmi les questions qui, ces jours derniers, ont

le plus piqué au jeu l'attention, ou, plutôt, la curiosité publique, en Angleterre, celle-ci figure :

Lors de la fameuse charge de Balaklava, dans la campagne de Crimée, que fit lord Cardigan, colonel du 11e hussards? Lord Cardigan, comme il l'affirme, s'élança-t-il sur la batterie russe, au plus fort d'une épouvantable pluie de boulets, frappant de droite et de gauche, se laissant emporter par son ardeur martiale au delà même des canons ennemis, se trouvant seul au milieu d'une nuée de cosaques, leur faisant mordre la poussière, et regagnant les siens à la façon d'un homme qui reviendrait du royaume des ombres? Ou bien, la vérité est-elle, ainsi que l'affirme l'honorable Somerset-Talbot Calthorpe, lieutenant-colonel du 5e dragons, que le comte de Cardigan, quand ses soldats se faisaient tuer autour des canons russes, n'*était pas là*, ayant permis à son cheval de le ramener précipitamment au point d'où il était parti?

Vous le voyez, il ne s'agit pas ici d'un problème historique se rapportant à quelque guerre des Niniviens ou des Babyloniens; il ne s'agit pas de quelque chose comme la ville de Troie, dont Homère a chanté le siége, qui dura dix ans, bien qu'il paraisse aujourd'hui à peu près prouvé que la ville de Troie n'a jamais existé...; non, vraiment! Le point en discussion se rattache au plus célèbre des grands événements militaires contemporains: il s'agit de la guerre de Crimée, s'il vous plait, et, dans la guerre de Crimée, de cette charge de Balaklava, si héroïque, qu'un général russe déclara que « *c'était une charge bête* », tandis qu'un général français la condamnait en ces termes : « *C'est beau, mais ce n'est point là de la guerre* »?

L'accusation portée par le major (aujourd'hui lieutenant-colonel) Calthorpe, contre le comte de Cardigan, remonte à

l'époque à laquelle le premier publia un ouvrage intitulé: *Lettres du quartier général, ou les réalités de la guerre de Crimée.* On y lisait le passage suivant :

« Ils (les 700 hommes, dragons, lanciers et hussards qui composaient la brigade de cavalerie légère à laquelle l'ordre de charger fut donné) partirent au trot, le pauvre Nolan galopant en tête de la brigade, et encourageant les soldats de la voix et du geste. Bientôt l'artillerie russe commença à jouer. Nolan fut le premier qui périt. Il avait été atteint à la poitrine; son cheval tourna court, et l'emporta à l'arrière-garde au travers des escadrons qui s'avançaient. Ses cris perçants s'élevèrent au-dessus du bruit de la bataille, et, glissant de sa selle, il tomba mort près du lieu où avait été donné le signal de la charge. A mesure que la cavalerie anglaise avançait, elle accélérait son mouvement. Le long de la vallée, le sol trembla sous les pieds des chevaux avec le retentissement du tonnerre. Le feu de l'ennemi redoublant de vivacité, le carnage devint affreux. Les Anglais continuaient de courir à la mort, tête baissée, ne songeant qu'à l'objet de l'attaque. A la fin, ils arrivèrent aux canons. Leurs rangs avaient été horriblement décimés; mais ceux qui vivaient encore firent, à leur tour, un horrible carnage des artilleurs russes, qui tous furent tués, à l'exception de ceux qui parvinrent à chercher refuge sous les affûts. Rien n'eut été plus nécessaire que la présence d'un général en ce moment, et, par malheur, lord Cardigan n'était pas là. Comme il approchait de la batterie (ainsi qu'il l'a depuis raconté lui-même), un canon était parti tout près de lui, si bien que le comte avait un moment cru avoir la jambe emportée. Mais le fait est qu'il n'était pas blessé. Toutefois, son cheval eut peur, et reprit au galop le chemin de l'arrière-garde, passant entre

le 4e dragons et le 8e hussards avant que ces régiments fussent parvenus jusqu'à la batterie. »

Cette dernière phrase semblait laisser planer un doute sur la bravoure de lord Cardigan. Il s'en plaignit à l'auteur qui, pour toute satisfaction, inséra dans la seconde édition de son livre une espèce de préface contenant ces mots :

« L'auteur a reçu du comte de Cardigan une réclamation portant que tous les faits qui, dans l'ouvrage, concernaient ce dernier, étaient calomnieux, contraires à la vérité et absolument dénués de fondement. L'auteur ne pouvait que s'appuyer sur le témoignage d'officiers qui étaient sur les lieux. Lord Cardigan étant un excellent cavalier, il y a eu sans doute erreur à croire que son cheval l'avait emporté loin de la batterie ; mais ce qui ne saurait être nié, c'est qu'il se retira, en passant entre le 4e dragons légers et le 8e hussards, etc. »

C'était retourner le fer dans la plaie, aggraver l'offense, mettre la responsabilité d'une retraite représentée comme une fuite, non plus sur le cheval, mais sur le cavalier. Une troisième édition parut en 1858, et l'imputation outrageante y était reproduite.

En France ou en Belgique, un coup d'épée eût tranché le débat, et aucune puissance humaine n'y aurait empêché un soldat de défendre en soldat son honneur attaqué. Mais ici le duel est interdit par une loi plus forte que toutes les lois, et réprouvé par un juge plus respecté que tous les juges : l'opinion. Dès 1856, lord Cardigan avait essayé de porter l'affaire devant une cour martiale, dont l'incompétence lui avait été opposée. Battu de ce côté, il avait fait diverses tentatives pour amener le major Calthorpe à une rétractation

volontaire, mais sans succès. La publication du livre de M. Kinglake, dans lequel le récit du major va peut-être trouver place, étant venu donner un surcroît de fâcheuse importance à une question que l'honneur de lord Cardigan ne lui permet pas de laisser dans les nuages, Sa Seigneurie a pris le parti de s'adresser à la Cour du Banc de la Reine, et la chose ne tardera pas à être jugée.

Inutile de dire que tout ceci a fait grand bruit dans l'armée, dans les salons, dans les clubs. J'ai entendu parler pour. J'ai entendu parler contre. Attendons.

Mais quoi? Y a-t-il chance que le problème soit résolu, les juges n'ayant pas plus que les autres mortels le don d'omniscience? Les témoins que lord Cardigan invoque en sa faveur sont le général Scarlett, le lieutenant général Jenyins, les capitaines Morgan et Smith, le lieutenant Johnson, les sergents Penn et Wightman, etc... C'est beaucoup certainement; mais, d'un autre côté, il n'est pas supposable que le major (aujourd'hui lieutenant-colonel) Calthorpe se soit aventuré à affirmer des faits aussi graves sans avoir aucune preuve ou, au moins, aucun semblant de preuve à fournir; et ce qui rend cette supposition encore plus inadmissible, c'est le refus formel, persistant, absolu, inexorable, de l'historien militaire, de revenir sur ses affirmations. O redoutable *que sais-je!*

Encore si c'était la première fois qu'il nous faut gémir sur la non-infaillibilité de cette pauvre muse, Clio! Mais à combien de braves gens n'a-t-elle pas fait croire ou laissé croire des contes qu'ils s'obstineront à croire jusqu'à la consommation des siècles, et, par exemple, que la bibliothèque d'Alexandrie fut incendiée par Omar; que Kosciuszko, vaincu à Macijowice, s'écria : *Finis Poloniæ;* que Cambronne, à Waterloo, refusa de se rendre, en style pompeux, en style

de cirque olympique; que mademoiselle de Sombreuil, aux journées de septembre, fut forcée de boire un verre de sang; que Robespierre, assiégé à la Commune, se tira un coup de pistolet; que ce fut Louis Blanc qui, en 1848, organisa les ateliers nationaux, — lesquels, et c'est là le plus piquant, furent établis, organisés, malgré lui et contre lui, etc., etc.? Je n'en finirais pas si je voulais citer toutes les énormes erreurs historiques, — c'est anti-historiques que je devrais dire, — qui ont cours dans le monde, et qui forment un trésor de consolations à l'usage de lord Cardigan.

CLI

9 mai.

Partialité des classes gouvernantes en faveur des confédérés.

Avant-hier, une députation des Trades'unionistes, accompagnée de M. Bright, est allée présenter au ministre américain, M. Adams, l'adresse qui fut votée, le 26 avril dernier, dans un meeting tenu à Saint-James-Hall.

Ce sera l'éternel honneur de la classe ouvrière anglaise, elle sur qui les conséquences de la guerre d'Amérique pèsent d'un poids si écrasant, de n'avoir pas varié une minute dans le sentiment d'horreur que mérite l'institution de l'esclavage, et dans son opposition à ceux qui ont pris les armes, non-

seulement pour la maintenir, mais pour en étendre les conquêtes et en assurer le sauvage apostolat.

« Nous abhorrons le principe de l'esclavage. Nous désapprouvons la révolte des États du Sud. Nous sympathisons avec le Nord dans ses efforts pour dompter la révolte. Nous admirons, — notamment en ce qui touche l'abolition de l'esclavage, — la politique générale du président Lincoln, et nous désirons qu'il le sache. Voilà ce que nous sommes venus vous dire. »

Ainsi ont parlé, par l'organe de M. Bright, les députés-travailleurs; sur quoi, M. Adams a exprimé l'espoir que, *malgré tout ce qui était arrivé*, le gouvernement anglais et le gouvernement américain seraient suffisamment poussés, par le sentiment de leur responsabilité, à maintenir entre les deux pays des relations amicales.

Quelle autre réponse M. Adams pouvait-il faire?

La classe ouvrière ici ne compte pas, aux yeux de la diplomatie. Elle n'est pas représentée dans le jeu des pouvoirs publics. C'est à peine si elle l'est dans la presse. Son opinion n'est donc pas, en matière de politique étrangère surtout, ce qui constitue l'OPINION. L'opinion, dans les questions internationales, c'est celle des classes qu'on appelle ici *the governing classes*. C'est celle-là qui fournit aux peuples, amis, ennemis ou rivaux de l'Angleterre, la mesure de ses tendances et de ses passions; c'est de celle-là qu'on parle au dehors, quand on dit : « L'Angleterre. » Et en effet, elle a, cette opinion, à son service une organisation puissante, des milliers d'instruments, des milliers d'organes, et, sur chaque point du globe, des échos retentissants.

Or, pour qui s'est-elle déclarée, dès l'origine, si ce n'est

pour le Sud, l'opinion des *governing classes* en Angleterre?

J'accorde que le langage de la presse américaine du Nord a été souvent très-inconsidéré, violent, injuste, plein de bravades; mais, de bonne foi, sa véhémence n'a-t-elle pas été provoquée par les témoignages journellement répétés d'une partialité sans réserve, et, tranchons le mot, sans pudeur?

De quel front viendrait-on parler de la neutralité anglaise? Est-ce pour prouver sa neutralité, que l'Angleterre, — celle des *governing classes*, — a donné aux possesseurs d'esclaves toute la force de son appui moral? A combien de sophismes et à quel genre de sophismes, grand Dieu! n'a-t-on pas eu recours, de ce côté de l'Atlantique, pour faire saluer, dans des propriétaires et des marchands de chair humaine, armés pour maintenir leur *droit* d'en trafiquer, des héros du principe de liberté, des martyrs du principe d'indépendance? Avec quels transports de joie n'a-t-on pas toujours accueilli la nouvelle de leurs succès, que toujours on a enflés outre mesure, tandis qu'on prenait presque le deuil pour les succès de leurs adversaires quand il n'y avait pas moyen de se ménager, en les rabaissant, des motifs suffisants de consolation! Est-il un éloge qu'on n'ait décerné à Jefferson Davis? Est-il une expression de mépris qu'on ait épargnée à M. Lincoln? De grands hommes d'État, de grands capitaines, de grands administrateurs, voilà ce qu'avaient à offrir au monde émerveillé les pays à esclaves! Et la démocratie du Nord, cette démocratie tant vantée, que se trouvait-elle avoir produit, une fois abandonnée à elle-même? Des politiques myopes, des administrateurs idiots, des financiers artisans de banqueroute, et des généraux qui semblaient avoir fait un pacte avec la défaite? Tel est le thème sur

lequel la presse anglaise, à l'exception d'un très-petit nombre de journaux comme le *Daily News*, le *Morning Star*, le *Spectator*, n'a cessé de broder toutes sortes de variantes injurieuses.

Il est juste de reconnaître que le Nord a été loin de déployer, à part même les fautes considérables qu'il a commises, les qualités qui sont précisément celles qu'on apprécie le plus ici : j'entends la dignité extérieure de l'attitude, la dignité extérieure du langage, la contenance ferme et hautaine, l'air calme, l'absence d'ostentation et de forfanterie. En Angleterre — et cette observation n'est pas de moi, elle est du *Spectator*, journal remarquable par l'impartialité philosophique de ses jugements, l'élévation du ses pensées et la profondeur de ses aperçus, — en Angleterre, on est porté à préférer une cause mauvaise qui est défendue convenablement à une bonne cause qui est mal défendue. Cela tient à l'importance qu'on y attache aux *dehors*, importance qui résulte de ce qu'il y a de factice, de conventionnel, dans l'existence de toute aristocratie. On y considère volontiers dans l'homme ce qui est extérieur à l'homme ; on y prend volontiers le masque pour le visage. Une démocratie turbulente, vantarde, inquiète, prompte à passer de l'abattement à l'orgueil, s'exagérant tantôt sa force tantôt ses revers, faisant de l'abolition de l'esclavage tantôt une question de nationalité, tantôt un expédient militaire, incertaine enfin sur la nature de son but et le choix de ses moyens, c'est là tout ce que l'Angleterre aristocratique a vu, a voulu voir dans le Nord ; et lorsque, au contraire, elle a remarqué que le gouvernement de Jefferson Davis parlait peu et frappait fort, se montrait calme dans l'adversité et modeste dans le succès, tenait l'œil sans cesse fixé sur son but, et y marchait d'un pas résolu, elle a cru ses sympathies pour le Sud par-

faitement justifiées; elle ne s'est pas demandé si la cause du Sud était juste; si, par la victoire du Sud, la justice triompherait. Elle a jugé l'arbre par son écorce, non par son fruit.

Sur les dispositions de la Chambre des Communes, nul doute possible. Elles ne se révèlent que trop clairement par l'accueil qu'y reçoivent les attaques dirigées contre le Nord. On l'a pu voir tout récemment encore.

Je ne m'arrêterai pas au discours dans lequel, il y a quelques jours, M. Roebuck a épanché son éloquence bilieuse. M. Roebuck est né pour la lutte; les menaces de la presse américaine ont irrité son aigre nature et mis en mouvement ses instincts querelleurs; il a tenu à rendre coup pour coup: sa philippique n'a pas d'autre signification. D'ailleurs, depuis qu'il s'est porté garant en Angleterre du libéralisme de la cour de Vienne et s'y est fait le missionnaire de l'Autriche, il a cessé d'appartenir à son propre parti, et il ne représente plus guère aujourd'hui que lui-même.

Mais il n'en est pas ainsi de M. Horsman, un des orateurs accrédités de cette portion de l'aristocratie qui se pique de modération et ne dédaigne pas de penser. Eh bien, quel langage a été celui de M. Horsman? Tout en se montrant fort alarmé de l'imminence d'une guerre entre l'Amérique et l'Angleterre; tout en se déclarant pénétré de l'absolue nécessité d'une position strictement neutre qui conjurât cet affreux malheur, il a mis une déplorable complaisance à envenimer les ressentiments, à grossir les griefs, semblable à un homme qui jetterait des torrents d'huile dans le feu, par crainte de l'incendie! Mais que voulez-vous? M. Horsman savait à qui il s'adressait; il n'ignorait pas qu'il n'avait, pour paraître éloquent, qu'à opposer au crime de l'esclavage

le *crime*, comme il l'a appelé, d'une émancipation immédiate.

Ainsi, à entendre M. Horsman, en proclamant l'émancipation des esclaves, le président Lincoln a commis un *crime;* que dis-je, un crime infiniment plus impardonnable et plus noir que celui consiste, par exemple, de la part d'un père, à vendre comme esclave son propre fils, le fils qu'il a eu d'une négresse! Et pourquoi? Ce n'est point que M. Horsman défende le principe de l'esclavage : il n'ose pas aller jusque-là. Mais il assure que substituer l'émancipation immédiate à l'émancipation graduelle, c'est décréter le carnaval du crime. O prodige! Eh quoi! M. Horsman ignore donc, et la Chambre des Communes, qui l'a écouté et applaudi, ignore que si la guerre civile a éclaté en Amérique, c'est précisément parce que les hommes du Sud ne voulaient à aucun prix de cette émancipation *graduelle;* parce qu'ils brûlaient, au contraire, d'étendre l'esclavage aux « territoires » ; parce qu'ils avaient hâte de renverser, dussent-ils le noyer dans des flots de sang, l'obstacle que l'Union mettait à l'accomplissement de cet abominable dessein; parce que, en un mot, ainsi que leurs « hommes d'État » l'ont déclaré à la terre entière, ils regardaient l'esclavage comme la « pierre angulaire » de la société! Comment, du reste, les planteurs pourraient-ils jamais se prêter à cette émancipation *graduelle*, objet des vœux philanthropiques de votre âme tendre, monsieur Horsman? Pour les propriétaires d'esclaves dans le sud de l'Amérique, la propriété de l'homme par l'homme est plus qu'un droit social, plus qu'un principe philosophique, c'est un article de foi.

Les *gentlemen du Sud*, armés contre la *canaille du Nord*, sont des hommes, pour la plupart, confits en piété; ils ont de la religion; ils bâtissent nombre de chapelles;

c'est au nom de la Bible que le fouet du commandeur déchire le dos du nègre pris en faute; Stonewall Jackson n'a d'égal à son héroïsme militaire que sa dévotion : il prie et fait prier par ses soldats le Dieu des armées, à la veille de chaque bataille.

Parlerai-je des dispositions du ministère? Le gouvernement anglais, on lui doit cette justice, a, en sa qualité de gouvernement, observé la neutralité. Il s'est abstenu de chercher querelle aux États-Unis sur l'exercice du droit de blocus; il a résisté aux clameurs qui lui demandaient la reconnaissance du Sud; il a repoussé l'idée d'une médiation comme pouvant conduire, de complication en complication, à une intervention armée. Jusque-là, rien de mieux. Mais il y a la neutralité officielle et la neutralité morale. Celle-ci, le ministère l'a-t-il observée? Qu'on se rappelle les déclarations de M. Gladstone! Le comte Russell, oui le comte Russell lui-même, n'a-t-il pas dit que la conquête (*subjugation*) du Sud par le Nord serait la plus grande calamité qui pût arriver? Je ne lui reproche certes pas de l'avoir dit, s'il le pense. Mais, cela étant, y a-t-il lieu de s'étonner de l'attitude hostile des Américains du Nord?

En vérité, il ne manquait plus que l'affaire de l'*Alabama* pour combler la mesure de leurs griefs. A la nouvelle de chaque coup frappé par le pirate Semmes, à la nouvelle de chaque bâtiment capturé et incendié par l'*Alabama*, ils ont pu s'écrier : « C'est à l'Angleterre que nous devons ces désastres; c'est dans un port d'Angleterre qu'a été construit et d'un port d'Angleterre qu'est parti ce maudit navire; ses sinistres exploits accusent une violation flagrante des propres lois de l'Angleterre et, de la part de son gouvernement, une négligence que ses sympathies avouées pour le Sud nous rendent suspecte. »

Depuis, il est vrai, le ministère a fait saisir avec un empressement habile et louable l'*Alexandra*, qu'il avait des raisons de croire destiné à compléter l'œuvre de l'*Alabama*.

Au reste, je ne prétends pas dire que tous les torts soient du côté de l'Angleterre : non certes. De part et d'autre, malheureusement, il y a de légitimes sujets de plainte. Quoi de plus offensant, par exemple, et de moins justifiable que la lettre adressée le 9 avril au commandant de la flotte fédérale dans le golfe du Mexique par le ministre américain en Angleterre, M. Adams, — cette lettre, par laquelle l'amiral fédéral Dupont était prié de laisser passer MM. Howel et Zirman, qu'on l'avertissait de ne pas confondre avec les complices anglais de la rébellion, fauteurs d'entreprises frauduleuses et malhonnêtes? On a trouvé ici arrogante au dernier point cette prétention de M. Adams, de désigner quels sont ceux des vaisseaux, partis d'un port anglais, qui sont dignes ou non de sa protection spéciale; et l'on a eu raison.

Quoi qu'il en soit de tant de causes d'irritation entre les deux pays, une chose semble claire : c'est que, dans ce moment, ils redoutent la guerre au moins autant qu'ils la désirent. La *Revue du samedi* (*Saturday Review*), qui exprime la pensée d'une classe très-influente, et qu'on ne saurait soupçonner de tendresse pour le Nord, publie, cette semaine, un article que l'auteur s'est étudié à faire aussi calmant que possible.

Quant aux deux gouvernements, leur prudence est au niveau de leur responsabilité. La saisie de l'*Alexandra* ici, et l'ordre donné en Amérique par M. Seward d'envoyer à leur destination, sans les ouvrir, les lettres dont le *Peterhoff* avait charge d'effectuer le transport, sont des mesures satisfaisantes.

Seulement, je crains bien que cette répugnance à passer le Rubicon n'ait d'autres causes, dans l'un et l'autre pays, que les embarras de l'heure présente.

Le Nord a le Sud sur les bras, et il faut qu'il coure au plus pressé.

De son côté, l'Angleterre tient à conserver la liberté de ses mouvements, en vue des complications qui menacent la paix de l'Europe. La réponse de la Russie aux notes des trois puissances n'a ici ni étonné ni rassuré personne. On s'attendait à des promesses conciliantes, d'avance annulées par de prévoyantes réserves. Comment les Polonais, à qui l'on a tant de fois manqué de parole, seraient-ils désarmés par les promesses? Et comment les trois puissauces pourraient-elles se faire illusion sur la portée des réserves? La question reste donc entière; elle est juste au point où elle en était avant les négociations, qui se trouvent n'avoir démontré que ce qu'on savait déjà, c'est-à-dire l'impossibilité de dénouer le nœud. Mais ce qu'il est impossible de dénouer, faudra-t-il en venir à le trancher? Et qui, dans ce cas, le trancherait?

L'Angleterre a peur de s'engager avec le gouvernement français, c'est certain; et il ne l'est pas moins qu'elle a peur de l'avoir contre elle. Voilà, selon moi, ce qui la force à patienter avec l'Amérique. Elle ne veut pas avoir trop à faire à la fois.

CLII

9 mai.

Attitude hautaine de la Russie à l'égard de l'Angleterre.

L'effet produit en Angleterre par la réponse de la Russie à la note du cabinet de Saint James donne singulièrement raison à ceux qui, de ce côté du détroit, haussaient les épaules quand ils entendaient parler d'une intervention diplomatique en faveur de la Pologne comme du remède à appliquer aux maux de ce pays infortuné. On l'a enfin sous les yeux, cette réponse de la Russie, attendue avec tant d'impatience, et la mystification est complète. Quel robuste optimisme que celui qui résisterait à une telle épreuve! Il ne faut donc pas s'étonner si le *Times* gronde sourdement et si le *Morning Post* s'écrie : « Est-ce là tout? Dans ce cas, nous craignons bien que les notes des trois puissances n'aient été écrites en vain, et que l'indépendance de la Pologne ne doive triompher, si jamais elle triomphe, qu'à la pointe de l'épée. »

De fait, la réponse du prince Gortschakoff est curieuse; elle mérite de figurer dans les recueils littéraires destinés aux enfants d'un certain âge, à l'article *ironie diplomatique;* elle prouve combien le style des chancelleries est souple et avec quelle facilité il se prête au maniement courtois de l'insolence.

Et d'abord, le comte Russell y est averti, en termes d'une

politesse irréprochable, que la première condition pour bien interpréter un traité, c'est de le lire.

Et franchement, les traités de 1815, invoqués par le comte Russell, ne spécifient rien, non, rien dont on puisse sérieusement se prévaloir contre la Russie.

Il est bien vrai qu'on y déclare le royaume de Pologne irrévocablement lié à l'empire russe par sa constitution; mais de quelle constitution s'agit-il? C'est là un point sur lequel l'acte final du traité de Vienne ne s'explique pas. La constitution qu'il plut à Alexandre Ier de donner à la Pologne fut octroyée par lui postérieurement aux traités de 1815 et comme un acte de son bon plaisir, comme un effet de son impériale munificence, comme un bienfait par conséquent qu'il avait droit de retirer et sur lequel il était parfaitement loisible à ses successeurs de revenir.

Cette constitution ayant été mise de côté, tout ce qu'on peut exiger de la Russie, aux termes des stipulations convenues à Vienne, c'est qu'elle soit remplacée par une autre, et à cela le présent empereur n'a probablement pas d'objection, pourvu qu'on lui laisse faire les choses à sa manière et qu'on ne prétende pas lui dicter la rédaction de la charte qu'on lui demande. En attendant, le prince Gortschakoff parle d'établir en Pologne un système d'institutions municipales contenant un germe pour le développement duquel il s'en remet au temps et à l'expérience. Et en quoi donc serait-ce là manquer aux engagements contractés par la Russie en 1815? Quelle est la clause des traités de Vienne qui spécifie de *quelle manière* le duché de Varsovie, transformé en royaume, sera gouverné désormais par le czar?

La vérité est qu'il est absurde d'invoquer contre la Russie ces traités qui lui livrèrent en proie la Pologne, dont ils ne firent que sanctionner diplomatiquement le criminel partage.

Loin qu'il y ait lieu de les opposer à la Russie, c'est la Russie, au contraire, qui peut avec avantage les opposer à ses contradicteurs, et le prince Gortschakoff, dans sa réponse à lord Russell, n'y a pas manqué. Il a percé le ministre anglais au défaut de la cuirasse; et il y a ici beaucoup de gens qui le disent tout bas, quoique personne n'ose le dire tout haut. Étrange idée, en effet, que d'aller s'appuyer, pour réclamer en faveur de la Pologne, sur l'acte même par lequel la coalition victorieuse consacra sa ruine, fit de l'anéantissement de son indépendance une des conditions de la vie européenne, et essaya de sceller pour jamais la pierre de son tombeau! Est-ce donc au nom des traités de 1815 et dans l'espoir d'être abritée par eux, que la Pologne a frémi sous ses chaînes? Est-ce la sanctification des traités de 1815 qu'elle poursuit en ce moment, à coups de faulx? Non, ce qu'elle a droit d'exiger et ce qu'elle exige, ce n'est pas un système d'institutions plus ou moins libérales, ce n'est pas une constitution plus ou moins bien garantie : ce que veut la Pologne, c'est tout simplement être la Pologne. Que vient-on parler de dorer ses fers, quand il s'agit pour elle de les briser? Comme Hamlet, elle dit :

To be or not to be, that's the question.

Et voilà justement ce à quoi la Russie ne consentira jamais.

Au fond, l'empereur actuel ne serait probablement pas éloigné de décréter en Pologne la liberté individuelle, la liberté de la presse et les autres libertés qui en découlent, s'il était sûr qu'entre les mains des Polonais elles ne deviendront pas des moyens de conquérir leur indépendance. « Que

la Pologne ne cherche pas à se rendre indépendante, et le czar ne demandera pas mieux que de la rendre libre, » tel est le résumé des explications données par le prince Gortschakoff à lord Napier. Si la Russie refuse absolument à la Pologne un budget séparé, une armée séparée, un parlement séparé, c'est parce qu'elle sent bien que le lendemain du jour où les Polonais auraient obtenu tout cela, l'empereur de Russie cesserait d'être roi de Pologne.

Ceci entendu, il est clair que la note de lord Russell n'était de nature ni à satisfaire les victimes, ni à convaincre les oppresseurs; et sous le double rapport des traités de 1815 remis en lumière et des concessions réclamées, la réponse du ministre russe au ministre anglais n'est que trop conforme à ce qu'il était naturel de prévoir.

Mais là n'est point le côté de cette réponse qu'il importe le plus de relever. Ce qui en fait un chef-d'œuvre d'insolence, c'est le développement de cette idée, que, loin d'aider les Polonais à secouer le joug de la Russie, les gouvernements européens devraient, s'ils étaient bien avisés, aider la Russie à éteindre en Europe le grand incendie dont la Pologne est en ce moment le foyer, c'est-à-dire « la Révolution cosmopolite ».

Déjà, dans son entrevue du 9 mars avec lord Napier, le prince Gortschakoff s'était exprimé en ces termes : « L'insurrection de Pologne est le résultat d'une conspiration démocratique et sociale, ourdie dans des capitales étrangères, desquelles je ne puis excepter Londres. » Ce que le prince Gortschakoff avait dit à l'ambassadeur, il l'a, dans sa dépêche, répété au ministre. La Russie ne trouve pas mauvais qu'on songe à une croisade, et même elle se déclare prête à en être, pourvu que les coups soient dirigés contre ces maudits révolutionnaires, qui ont causé tout le mal. Elle est aussi

vivement touchée que l'Angleterre du danger qui menace de troubler la paix de l'Europe ; et la preuve, c'est qu'elle propose d'en finir au plus vite avec les agitateurs européens, sans qui la Pologne aurait continué d'être heureuse et serait aujourd'hui tranquille. — Ah ! vous désirez voir triompher en Pologne la cause de l'ordre et d'une sage liberté? Eh bien, je vais vous indiquer un moyen sûr d'arriver à la réalisation de votre désir : travaillez à calmer ce désordre moral et matériel qu'on s'étudie à propager en Europe, et vous tarirez de la sorte la source des agitations que vous prévoyez. — Voilà en somme le langage que le prince Gortschakoff tient à lord Russell ; voilà les conseils qu'il oppose à ses conseils ; voilà les reproches qu'il oppose à ses reproches. Il l'accuse de complicité avec tous les boute-feux de la « Révolution cosmopolite » et il veut bien le prévenir que cette complicité est folle.

Cependant, chose remarquable, rien n'est encore venu prouver que l'Angleterre ait ressenti comme elle l'aurait dû ce qu'une semblable réponse a d'ironique et d'offensant. Aucun organe important de l'opinion publique ne s'est répandu en commentaires violents, n'a pris le ton de la raison indignée.

C'est qu'en effet l'Angleterre n'est pas, pour le moment, d'humeur à se mettre sur les bras de grosses affaires. Si elle avait eu envie de courir au-devant d'une querelle ou seulement d'accepter un défi, elle serait, au moment où je vous parle, en pleine guerre avec l'Amérique. Et, certes, rien ne lui aurait convenu davantage que de se débarrasser, quand il en est temps encore, de la rivalité de cette grande république du Nord par qui elle a été si souvent provoquée et qui lui a toujours porté ombrage. Mais elle craint les aventures. L'œil incessamment tourné du côté de la France, elle

épie avec inquiétude chaque mouvement d'un pouvoir auquel il est donné de tenir l'Europe entière sur le *qui-vive*.

Dans le tour même qu'a pris cette question de la Pologne, il y a de quoi donner à réfléchir aux Anglais. Il n'a échappé ici à personne que la réponse du prince Gortschakoff au cabinet français est bien différente de celle qu'il a adressée à lord Russell.

Sans doute, dans l'une comme dans l'autre, on trouve les mêmes dénonciations contre l'esprit révolutionnaire; mais ce qui, dans la seconde, ressemble à une raillerie ou à une menace, prend, dans la première, la forme d'un compliment affectueux et semble témoigner de la confiance que l'empereur Napoléon inspire à l'empereur Alexandre.

CLIII

11 mai.

Politique de lord Russell, à l'égard de la Russie.

S'il faut en juger par ce qui vient de se passer dans la Chambre des Lords, l'Angleterre se résigne à jouer, dans la question polonaise, un bien triste rôle.

Qui l'aurait jamais deviné? Le comte Russell, oui, le comte Russell lui-même, le plus libéral et le plus sincèrement libéral des ministres anglais, est venu déclarer tout net, devant le monde attentif :

Que l'Angleterre n'a qu'une confiance très-vague, très-limitée dans le succès de ses efforts;

Que les Polonais doivent se garder du danger des illusions décevantes;

Que le gouvernement britannique n'entend pas se faire une querelle avec la Russie et aller au delà du droit de représentation;

Qu'il n'y a pas à vouloir, pour la Pologne, une existence séparée, nul ne sachant bien en quoi précisément la Pologne consiste, et sa reconstitution, si elle embrassait le duché de Posen et la Gallicie, ne pouvant manquer de mettre le feu à l'Europe;

Qu'il faut compter, avant tout, sur la générosité, la sincérité et le libéralisme de l'empereur Alexandre II;

Que le prince Gortschakoff a tort d'attribuer exclusivement l'émotion de l'Europe, en ce qui touche la Pologne, à des artisans de révolutions, mais qu'il est très-vrai que des vautours moraux et politiques (*moral and political vultures*) sont attirés par les calamités de tout conflit, comme les oiseaux de proie le sont, sur tout champ de bataille, par l'odeur des cadavres;

Qu'il n'y a rien de mieux à faire que de se fier à la puissance de l'opinion publique, et, plus encore, à la protection du ciel, qui ne laissera pas l'oppression impunie et ne permettra pas la prolongation de tant de douleurs.

Ainsi, le comte Russell, parlant au nom de l'Angleterre, fait hautement profession d'impuissance ! Organe d'un peuple qui se vante d'être *pratique*, il croit à l'efficacité d'une politique de paroles. *Voces*, *voces*, *prætereaque nihil !* Sa sympathie à l'égard de la Pologne consiste à proclamer impossible et chimérique la séparation, qui est justement ce que la Pologne demande, ce qu'elle poursuit la faulx à la

main, et ce qu'elle est en train de payer de tout le sang de ses veines! Après M. Billault, le comte Russell prend occasion du drame affreux qui se joue sur les bords de la Vistule, pour chanter les vertus du czar! Après le prince Gortschakoff, il a son mot contre les patriotes cosmopolites, les « oiseaux de proie; » et, heureux plagiaire du style de M. Dupanloup, il les appelle « des vautours! » Enfin, comme le pieux évêque d'Orléans, il se décharge sur la Providence du soin de mettre fin aux malheurs de la terre, oubliant que l'histoire, hélas! n'a guère été jusqu'ici que l'épopée de l'iniquité triomphante, et qu'aux yeux des philosophes religieux, le plus sombre, le plus impénétrable de tous les mystères est contenu dans ces trois mots : pourquoi le mal?

Non que le comte Russell soit insensible aux infortunes de la Pologne, loin de là : je lui dois cette justice, que son bon cœur l'a précipité dans un abîme de contradictions.

Et, par exemple, l'hommage qu'il rend à la générosité, à la sincérité, au libéralisme du czar, ne l'empêche pas de rappeler comment les institutions données aux Polonais par le présent empereur ont prêté leur ombre à toutes sortes d'actes tyranniques; comment les arrestations arbitraires se sont multipliées; comment les prisons se sont remplies de malheureux sur qui ne pesait aucune accusation et qu'on arrachait de leur lit pour les plonger dans un cachot; comment les pavés des églises ont été teints du sang d'hommes agenouillés et en prières; comment, à Varsovie, conscription et proscription sont devenues des expressions synonymes; et comment il est impossible aux Polonais, avec de tels souvenirs dans l'esprit, de tels ressentiments dans le cœur, d'avoir la moindre confiance soit aux promesses, soit aux institutions qui portent le cachet de la politique de Saint-Pétersbourg.

La même logique se retrouve dans le passage suivant, qui mérite d'être textuellement cité comme un modèle du genre :

« On dira, peut-être, qu'il est dur pour un empereur dont les intentions sont si dignes d'éloges d'être un objet de défiance et de voir ses bienfaits rejetés avec mépris ; mais c'est une conséquence naturelle et légitime du despotisme, que ses caprices détruisent la confiance et qu'on ne croie pas à ses promesses pour l'avenir parce que, dans le passé, ses promesses ont été violées. S'il en est ainsi, n'avons-nous pas quelque raison de conseiller qu'on rende aux Polonais et qu'on observe scrupuleusement la Constitution qui leur fut donnée par Alexandre Ier en 1815 ? »

Eh bien, qu'en dites-vous? Il faut rendre aux Polonais la Constitution de 1815, *parce que* cette Constitution n'a jamais reçu d'application sérieuse, et qu'il est de l'essence du despotisme de violer ses promesses ! Voilà de quelle manière un ministre se permet de raisonner dans ce pays-ci, en pleine Chambre des Lords!

L'esprit reste confondu, quand on rapproche le langage tenu par le ministre anglais dans la séance de vendredi dernier, de celui qu'il tenait dans sa fameuse dépêche du 10 avril, lorsqu'il chargeait lord Napier de prévenir l'empereur de Russie que les troubles sans cesse renaissants de la Pologne « pourraient provoquer, dans des circonstances possibles, des complications de la nature la plus sérieuse. » Et notez que, postérieurement à l'envoi de cette dépêche, il s'était exprimé en termes encore plus péremptoires, plus menaçants. Le baron de Brunow lui demandant si la note du gouvernement britannique était d'un caractère pacifique, il n'avait pas craint de répondre : « Si le gouvernement impérial ne prend aucune mesure d'une nature conciliante, des

dangers et des complications peuvent survenir qui ne sont pas prévus en ce moment. »

C'était clair, cela, et passablement vif. Que s'est-il donc passé, depuis, qui ait pu si fort adoucir les dispositions de lord Russell à l'égard de la Russie?

Ce qui s'est passé? Le prince Gortschakoff a infligé à l'orgueil anglais une des plus cuisantes humiliations qu'il ait jamais reçues. Non-seulement le ministre russe a repoussé les conseils du gouvernement britannique, non-seulement il s'est abstenu avec un froid dédain de rien promettre de ce qui lui était demandé, mais, ayant tort contre le monde entier, il a prouvé, chose triste à dire, qu'il avait raison contre l'Angleterre, tant celle-ci avait mal choisi son terrain!

Quoi de plus ridicule en effet que d'invoquer en faveur de la Pologne les traités de 1815? Eh! c'est au contraire à la Russie qu'il sied de les invoquer, ces traités qui lui livrèrent en proie la Pologne palpitante, — ces traités qui furent la sanction des partages antérieurs, — ces traités qui firent d'un acte de brigandage un article du code international, — ces traités par lesquels les puissances copartageantes reçurent l'absolution de la diplomatie. En appeler aux stipulations de Vienne, les signaler au respect de l'Europe, insister pour qu'on les observe, qu'est-ce donc, sinon reconnaître que les Polonais sont et doivent à jamais rester sujets des Russes; qu'ils ont perdu tout droit à leur autonomie; qu'ils ne sauraient réclamer contre le crime de la spoliation dont ils furent victimes sans s'insurger contre le droit public européen? Je voudrais bien savoir si c'est pour le compte des traités de 1815 que les Polonais combattent et meurent!

Vainement vient-on nous parler des garanties qui y furent stipulées : sous ce rapport, je n'hésite pas un seul instant à dire que, comme discussion de textes, la réponse du prince

Gortschakoff au comte Russell est victorieuse, est écrasante.

Ce dernier, dans sa dépêche, avait eu recours à la commode ressource des citations tronquées; il n'avait cité du premier article du traité de Vienne que ces mots : « Le grand-duché de Varsovie est érigé en royaume de Pologne, pour être indissolublement lié à l'empire russe par sa constitution. » Le prince Gortschakoff complète la citation : « Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales *réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder.* »

Que conclure de là? Que la Russie, aux termes mêmes des traités qu'on a l'imprudence de lui opposer, est le juge du genre de représentation et du mode d'institutions nationales qu'il lui convient d'accorder à la Pologne. A elle de voir de quelle façon elle dévorera la proie qu'on lui abandonne!

Et c'est sur de pareils traités que l'Angleterre prend son point d'appui? Allons donc! Le seul langage qu'un grand peuple, ami de la justice et de l'humanité, pût tenir, était celui-ci :

— Il n'y a pas de droit contre le droit. La conquête elle-même n'est en grand que ce que le vol est en petit. La faute que l'Europe commit dans le dix-huitième siècle en laissant s'accomplir l'odieux partage de la Pologne, elle l'expie, dans le dix-neuvième, par les soucis mortels et les alarmes continuelles que les conséquences de ce partage lui causent. Il faut en finir. Les horreurs dont la Pologne est en ce moment le théâtre sont de celles qui appellent l'intervention, non pas seulement de telle ou telle puissance, mais de la conscience humaine. Ce n'est pas au nom des traités de

1815 que nous protestons : en ce qui concerne la Pologne, ils consacrèrent ce qu'ils auraient dû flétrir et anéantir; nous protestons au nom de la justice, et au nom de l'intérêt de l'Europe, dont les événements actuels montrent assez que la justice est inséparable. Nous avons de notre côté la raison, et c'est pour la servir que Dieu nous a donné la force. A bon entendeur, salut. —

Impossible ! vont s'écrier les habiles; la diplomatie ne connaît point cette langue-là.

Eh! mon Dieu, je ne l'ignore point; je tombe d'accord que la sagesse de la diplomatie est celle de Philinte; j'avouerai même, si l'on veut, que, jusqu'à ce que le monde ait atteint l'âge de raison, elle ne saurait en avoir d'autre. Mais qu'est-ce que cela prouve? qu'elle sort de son rôle, quand elle s'avise de combattre ou de gourmander l'oppression. S'il est absurde, de sa part, de plaider dans un langage vrai la cause de la vérité et de s'appuyer sur la justice pour défendre la justice, que n'a-t-elle le bon esprit de se taire et de laisser faire, de laisser passer? Je conçois le gouvernement français motivant son intervention sur la nécessité de ne pas souffrir que l'humanité soit foulée aux pieds, et je le concevrais mieux encore si la réponse du prince Gortschakoff n'avait pas paru si satisfaisante au *Moniteur;* mais qu'un homme tel que le comte Russell invoque en faveur de la Pologne les traités mêmes qui ont diplomatiquement sanctifié sa ruine, et qu'à cette première faute il ajoute celle de déclarer que la puissante Angleterre s'est exposée de gaieté de cœur à parler en vain, voilà ce que j'ai de la peine à comprendre, et j'en rougis pour les peuples libres.

Toutefois, s'il y a là une énigme, le mot de cette énigme n'est pas absolument impossible à découvrir. C'est à quoi je m'appliquerai dans ma lettre de demain.

CLIV

2 mai.

Ce qui paralyse l'Angleterre.

L'Angleterre craint la guerre, voilà la vérité. Ses sympathies pour la Pologne sont très-sincères; elles sont aiguillonnées d'ailleurs par l'inquiétude que les empiétements de la Russie lui inspirent; mais elles n'ont rien de belliqueux. L'Angleterre ne veut pas tirer l'épée et ne la tirera pas, à moins qu'on ne l'y force absolument. Dans ce cas, elle en jetterait au loin le fourreau; car la race saxonne a un peu de la nature du boule-dogue, et lui faire lâcher prise n'est pas facile. Mais cela même l'arrête. Elle craint d'avoir trop longtemps à rester les pieds dans le sang.

En thèse générale, cette répugnance est honorable et n'a rien qui ne soit en harmonie avec les mœurs d'un peuple libre. La guerre témoigne de l'enfance des peuples; la nécessité d'en appeler à son farouche tribunal prouve assez que, malgré les efforts de la science pour rapprocher les hommes, malgré la vapeur, et les chemins de fer, et l'électricité rendue messagère de la pensée humaine, nous ne sommes point encore sortis des âges de barbarie. Comment la lutte ne serait-elle pas une affreuse calamité, quand la victoire elle-même est si souvent fatale au vainqueur? Ce n'est, certes, pas l'Angleterre qui, sur ce point, peut avoir des doutes. Écrasée de taxes, elle traîne, aujourd'hui en-

core, et traîne en gémissant, le boulet qui fut rivé à son pied par William Pitt, le jour où ce ministre orgueilleux fit contre la France le serment d'Annibal.

Mais, si la guerre est à maudire quand elle est le fruit de l'ambition ou de la haine, il importe de ne pas perdre de vue que, jusqu'à ce que la solidarité des peuples soit organisée par l'établissement d'un tribunal amphictyonique composé de leurs représentants véritables, la guerre reste le seul procédé connu pour mettre la force au service du droit.

Et d'un autre côté, le meilleur moyen de l'éviter n'est pas de la craindre à l'excès; de le laisser voir, surtout.

Or, en ce qui concerne la Pologne, là, depuis l'origine, a été le grand tort de l'Angleterre. Pas un de ses journaux qui, après avoir épuisé contre la Russie le vocabulaire de la guerre, n'ait conclu à la paix; pas un des nombreux meetings tenus en faveur de la Pologne où les orateurs ne soient venus un à un expliquer, d'une voix assez forte pour qu'on l'entendît de Saint-Pétersbourg, comme quoi le coup ne suivrait pas la menace. Jupiter tonnant a bien voulu avertir le monde, avant de lancer la foudre, qu'il s'agissait d'une foudre débonnaire et que tout se bornerait à des éclairs.

Faut-il s'étonner si le prince Gortschakoff se l'est tenu pour dit et a répondu en conséquence?

Il semble que cette réponse du ministre russe, si mesurée dans la forme, mais au fond si hautaine, si moqueuse, si dédaigneusement calme, aurait dû, soit irriter l'Angleterre, soit l'avertir des inconvénients d'une politique qui paraît trembler quand elle gronde. Mais non : la peur de la guerre est si forte, que, même après la réponse du prince Gortschakoff, que dis-je? surtout après sa réponse, les protestations de sentiments pacifiques, — pacifiques quand même — ont redoublé.

Lord Russell s'est empressé d'expier, par un magnifique éloge du czar, le tort d'avoir déploré les malheurs de la Pologne; il a pris soin de le rassurer sur les conséquences de l'intervention du cabinet britannique, en déclarant : d'abord, que cette intervention s'évaporerait en paroles; et ensuite, qu'elle n'avait en aucune façon pour but l'impossible indépendance d'une Pologne impossible; enfin il est allé jusqu'à fournir l'expression de « vautours » aux anathèmes de la chancellerie russe contre les « révolutionnaires cosmopolites. »

Si le prince Gortschakoff n'est pas satisfait, il sera difficile à contenter!

Mais un langage encore plus curieux que celui de lord Russell, c'est celui qu'ont tenu, dans la même séance, les lords Shaftesbury et Harrowby.

Il n'y a rien à ajouter vraiment à ce que lord Shaftesbury a dit de l'impossibilité où la Pologne et la Russie sont désormais de vivre ensemble. Il a comparé la domination de la seconde sur la première à cet arbre funeste qui tue quiconque a l'imprudence de se reposer sous son ombrage. Il a prouvé, par une longue récapitulation de faits bien connus, mais présentés en termes d'une rare énergie, que jamais sir Cresswell Cresswell n'avait été appelé, en Angleterre, à juger une cause de divorce où la demande en séparation fût aussi puissamment motivée. Il a rappelé, comme indice frappant de l'unanimité du soulèvement en Pologne, que les deux millions de juifs polonais qui, en 1830, s'étaient rangés du côté de l'empereur, avaient, au contraire, en 1863, pris parti pour l'insurrection, et il a cité le mot du grand rabbin qui, à cette observation du grand-duc : « *Vous savez que l'empereur est votre père*, » avait répondu : « *C'est vrai, l'empereur est notre père, mais la Pologne est notre mère,*

et lorsque le mari bat sa femme, c'est pour leur mère que les enfants doivent prendre fait et cause. »

Bref, lord Shaftesbury, parlant au nom d'un imposant meeting tenu à Guildhall, a conclu par demander que le gouvernement britannique déclarât le royaume de Pologne séparé désormais de l'empire russe.

Quant à lord Harrowby, il a été plus péremptoire encore. Suivant lui, la Russie est déchue du titre que lui donnait le traité de Vienne, et il a pressé le gouvernement britannique de proclamer solennellement cette déchéance.

D'après cela, vous croyez peut-être que lord Shaftesbury et lord Harrowby se seront du moins abstenus de tout aveu propre à trahir un sentiment de faiblesse? Eh bien, non. Pas de guerre! « nous ne voulons de la guerre à aucun prix, » voilà où aboutit la logique de Leurs Seigneuries.

Mais alors à quoi bon vos froncements de sourcils, milords? Et qu'espérez-vous?

J'admire la candeur de lord Shaftesbury, quand il s'imagine que l'opinion publique convertira le czar et ses ministres; que la Russie sera trop heureuse de lâcher sa proie; que l'empereur Alexandre II, après avoir lu le discours de Sa Seigneurie et un article du *Times*, oubliera soudain qu'il a des canons à son service, et, tendant les bras à la Pologne par lui reconnue indépendante, lui dira de sa voix la plus douce : « Embrassons-nous, et que cela finisse. » En vérité, l'on croit rêver lorsqu'on voit des hommes d'un âge mûr se bercer d'illusions aussi puériles. Ne dirait-on pas que c'est aujourd'hui seulement que l'*opinion publique* s'aperçoit de ce qui se passe là-bas? Que lord Shaftesbury prenne donc la peine de se relire. Lui-même, dans son discours, il nous assure que, depuis le premier partage de la Pologne, l'opinion publique, l'opinion du monde civilisé, n'a cessé de

protester contre la spoliation et les spoliateurs. A quoi cela a-t-il servi? Nous sommes en 1863, si je ne me trompe, et le premier partage de la Pologne eut lieu en 1772. Convenons que la conversion de la Russie par l'opinion publique prend bien du temps. Et convenons aussi qu'à l'heure qu'il est cette conversion n'est guère avancée, s'il en faut juger par la réponse du prince Gortschakoff aux journaux, aux meetings, aux harangues et aux dépêches de l'Angleterre.

Non que je nie l'efficacité de l'opinion, Dieu m'en garde! mais cette efficacité ne se révèle que par l'énergie de la pression exercée sur ceux que la pensée attaque. Le despotisme ne se convertit pas, il se rend. Le catéchiser est parfaitement inutile et touche au ridicule. S'il était capable d'être converti, il ne se serait pas mis dans le cas de l'être; il ne serait pas le despotisme.

Le peuple anglais est un peuple sensé, et il est impossible qu'il ne comprenne pas cela. Comment donc expliquer son attitude dans la question polonaise?

L'explication est, selon moi, dans l'insurmontable défiance que le gouvernement français lui inspire. Quand elle a vu la France prête à prendre en main la cause de la Pologne, l'Angleterre n'a pas voulu, elle contrée libre, paraître plus indifférente au triomphe d'une cause juste. C'est pourquoi elle a couru l'aventure d'une intervention... verbale. Mais passer des paroles à l'action, c'est ce qu'elle n'aurait fait que si elle avait cru pouvoir sans danger marcher de concert avec la France impériale. Et c'est ce qu'elle n'a jamais bien cru, ce qu'elle a cru moins encore après les révélations du baron de Brunow, et, disons-le franchement, ce que la nature des choses la porte à ne pas croire.

CLV

13 mai.

Les Institutions charitables et l'income-tax.

Il s'est passé, la semaine dernière, un événement grave et curieux. Il y a quatre ou cinq jours, les environs de Downing street étaient en grand émoi; la fameuse rue ministérielle présentait une animation qui ne lui est certes pas ordinaire, et les escaliers qui conduisent à l'appartement du chancelier de l'Echiquier étaient encombrés de monde. On eût dit une véritable invasion.

Une députation, ou plutôt une respectable cohue, dans laquelle figuraient le duc de Cambridge, plusieurs évêques parmi lesquels celui de Londres, et toutes sortes de hauts personnages, était venue là pour protester contre un projet financier de M. Gladstone.

De quoi s'agissait-il donc, et pourquoi cette émotion extraordinaire? Tout d'abord, il faut se rappeler qu'en Angleterre il existe une multitude d'institutions charitables; que ces institutions ont été fondées et sont entretenues par des contributions volontaires; que les dix-neuf vingtièmes de ces *charities* proviennent de legs; que leur administration est indépendante; que l'État n'a rien à y voir, et qu'elles échappent conséquemment au contrôle de la société considérée comme un être collectif; qu'elles fournissent au clergé de puissants moyens de prosélytisme et d'influence; qu'elles

mettent à la disposition d'un certain nombre de personnes riches un patronage considérable; et enfin, que les avantages qui en résultent se trouvent mêlés de beaucoup d'abus.

Ceci posé, il faut savoir en outre que les fondations charitables sont exemptées de l'income-tax.

Cette exemption est-elle juste? Est-elle commandée par une saine politique? Repose-t-elle sur un principe vraiment philosophique, sur l'intérêt social bien entendu?

M. Gladstone pense que non.

Il part de ce point qu'une exemption pareille est en réalité un don fait par l'État aux établissements en question. Ce qu'ils payent en moins, la masse des contribuables a nécessairement à le payer en plus; et ce n'est pas une bagatelle, puisque l'income-tax étendu aux fondations charitables produirait annuellement au Trésor public 250,000 liv. st.

Il s'agit donc de décider s'il convient, oui ou non, d'accorder à tel ou tel individu, au moment de sa mort, le pouvoir de faire passer à son gré, selon sa fantaisie, et sous couleur de charité, sa fortune ou une partie de sa fortune, de la catégorie des revenus imposables dans celle des revenus non imposables.

Que le droit de tester soit reconnu comme conséquence du droit de propriété, soit; mais qu'on y ajoute l'exorbitant privilége d'une exemption qui ne saurait profiter aux uns sans aggraver le fardeau des autres, c'est ce que M. Gladstone trouve et déclare inique.

En réalité, un homme qui, sur le point de quitter la vie, soustrait à l'impôt une propriété dont il ne dispose, après tout, en faveur d'un établissement que sous l'influence de certaines vues, conformément à certaines idées, et moyennant certaines conditions dont il n'a à rendre compte qu'à lui-même, cet homme-là lève sur ses concitoyens un impôt

équivalent à celui auquel sa donation échappe; il les force de s'associer à ses intentions; il leur impose l'obligation d'avoir leur part dans des générosités sur la nature ou le but desquelles il ne les a pas consultés, et dont il entend garder l'honneur pour lui seul; il est charitable à leurs dépens. Voici un pauvre petit employé qui travaille jour et nuit, gagne à grand'peine ses 200 livres par an, et se trouve chargé de famille. Faudra-t-il qu'on ajoute à l'income-tax qui pèse sur son revenu, parce qu'il aura plu à tel opulent personnage d'attribuer à sa mort l'importance de sa vie, de se créer une clientèle par delà le tombeau, et de continuer à faire de la dépense après avoir cessé de vivre?

Il y aurait d'ailleurs à s'entendre sur ce qu'on doit saluer du nom de charité. La charité, dans la grande et belle acception du mot, implique l'idée de privation; elle suppose une personne qui reçoit, mais elle en suppose une autre qui donne. Que *donne* celui qui, en donnant, ne se prive de rien?

C'est pourtant ce genre de charité qui, en Angleterre, est aujourd'hui exempt de l'income-tax, tandis que la taxe poursuit inexorablement la charité véritable, celle de l'homme qui, plein de vie et de santé, retranche de ses propres jouissances tout ce dont il grossit la part du pauvre.

Ainsi pense M. Gladstone; ainsi pense lord Palmerston : ainsi pensent tous les membres du ministère. Et c'est pourquoi le gouvernement avait résolu de présenter au vote de la Chambre des Communes l'extension de l'income-tax aux fondations charitables.

Mais à peine a-t-on eu vent du projet, qu'une immense clameur s'est élevée. Quoi! taxer le pain de l'indigent, le lit du malade, le fauteuil de l'infirme, le bâton de l'aveugle, l'éducation de l'enfant du pauvre! Voilà le cri qu'ont poussé

de concert princes, lords, évêques, archidiacres, les âmes pieuses d'Exeter-Hall et les philanthropes du *Times*.

La rapacité financière de M. Gladstone et sa dure philosophie ont été dénoncées bien haut par les gouverneurs de « Christ'-hospital », qui, fondé autrefois pour les plus malheureux d'entre les malheureux, en est venu, par l'accroissement de ses richesses combiné avec l'action du patronage, à élever, au lieu d'orphelins pauvres, des enfants de personnes qui possèdent 200, 300, 400, et jusqu'à 500 livres de revenu. Les doctrines matérialistes de M. Gladstone ont été traitées comme elles le méritent, par les administrateurs de « Saint-Bartholomew's », déclarant qu'un income-tax de 820 livres sterling les obligerait à renvoyer 500 malades; et, oubliant qu'à ce compte — la remarque et le calcul sont de M. Gladstone — ils dévorent, eux, 150 malades dans des fêtes qui leur coûtent 220 livres sterling! Bref, il y a eu contre ce pauvre ministre des finances, qui ne s'était jamais douté qu'il fût coupable à ce point, un soulèvement d'humanité à faire frémir.

Mais voyez un peu ce que c'est que l'obstination d'un financier! M. Gladstone a persisté; il s'est juré à lui-même que la Chambre des Communes, si elle lui refusait son approbation, aurait du moins à l'écouter parler; il a dit, comme le métromane de Piron :

.... Dût-il dormir debout,
L'auditeur entendra ma pièce jusqu'au bout.

Mais, loin d'endormir ses auditeurs, M. Gladstone les a tenus terriblement éveillés. Jamais sa parole n'avait été aussi inutilement puissante. Cette tendance à la subtilité,

dont il lui est impossible de se défaire entièrement, était, cette fois, couverte par l'épanchement d'une sorte de colère sourde qui perçait à chaque phrase. Il savait d'avance que son projet devait être retiré; il sentait que s'il avait pour lui la vérité, il avait contre lui son auditoire; et la certitude de sa défaite imprimait à son éloquence un caractère de passion et de fierté tout à fait émouvant. Il parlait, — en l'écoutant, on ne pouvait s'y méprendre, — non pas à la Chambre, mais à une assemblée bien autrement nombreuse et bien autrement imposante, qui siégeait loin, bien loin de la Chambre, et plus haut!

On avait fait un bruit énorme des pauvres que chaque hôpital allait avoir à renvoyer, des orphelins du clergé qui allaient perdre leur chétive pitance, des veuves de ministres dissidents auxquelles allait être enlevée leur misérable pension de 30 à 40 livres sterling. En réponse à ces doléances, M. Gladstone a spirituellement comparé les manœuvres de « l'armée charitable » à ces revues où l'*on* met au premier rang les hommes grands et forts, et derrière ceux de piètre apparence, ou bien encore à ces batailles que gagnent à distance de vieilles femmes et des enfants habillés en guerriers farouches. Il a montré qu'on s'était étudié à ne plaider que la cause des « charités » en effet recommandables, et qu'on avait eu soin de rejeter dans l'ombre celles qui méritent tout au plus d'être tolérées. Car, en fait de charités, il y a d'importantes distinctions à établir, et c'est ce dont ne paraissent pas se douter ceux qui, l'autre jour, ont assailli Downing street.

Turgot et le docteur Chalmers ont très-bien prouvé que les charités utiles sont celles qui ne tendent pas à créer le mal même qu'elles ont pour but d'adoucir, et que les charités funestes sont celles qui, au contraire, commencent,

comme la lance d'Achille, par faire la blessure, sauf à la guérir ensuite.

A la dernière catégorie appartiennent les hospices d'enfants trouvés, qui ne font que substituer au crime de l'infanticide matériel celui d'une sorte d'infanticide moral, assurent le bénéfice du mystère à la maternité qui s'abdique, et offrent une prime au concubinage, en dégageant les séductions du plaisir de la crainte des charges qu'il impose.

A cette dernière catégorie appartiennent aussi certaines donations du genre de celles de Jarvis, dont M. Gladstone a fort à propos rappelé l'exemple. Elle était destinée à soulager les pauvres de certaines paroisses, et elle eut pour effet de les changer en autant de nids du paupérisme. Il est des charités qui démoralisent le peuple, lui enseignent à tendre la main sans rougir, le familiarisent avec l'idée d'une dégradation originelle, lui font perdre plus de temps à courir après l'aumône espérée qu'il ne lui en faudrait pour se mettre, par le travail, en état de la dédaigner. Quel droit ces sortes de charités ont-elles à un encouragement social?

Ce qui est à encourager, c'est la charité des vivants, qui s'adresse aux besoigneux, non celle des morts, qui offre une tentation périodique à l'importunité et à l'indolence; c'est la charité qui entraine un sacrifice et a sa source dans un sentiment d'humanité et de justice, non celle qui ne coûte rien au donateur, et qui ne vise qu'au triomphe soit de sa vanité ou de ses aversions, soit de ses idées particulières.

M. Gladstone a signalé avec force l'inconvénient de ces charités dont la condition *sine qua non* est que ceux qui en veulent profiter iront à l'église : admirable moyen, en effet, de salarier l'hypocrisie et de faire dépendre de l'appétit temporel l'appétit spirituel! Il a cité, comme étant à sa connais-

sance personnelle, le fait d'un legs de 150,000 livres sterl. laissés aux pauvres sans autre motif de la part du donateur que sa haine pour ses proches.

A cela vous devinez la réponse; on dit :

« Qu'importe le motif, si le résultat est avantageux? Pourquoi détournerait-on les hommes de faire le bien, alors même qu'ils le font sous l'influence de mobiles condamnables? Ce qui est à considérer ici, ce n'est pas l'intention, plus ou moins pure, de celui qui donne; c'est l'intérêt de celui qui reçoit, l'intérêt du pauvre. »

Oui, sans doute; mais la question, telle que M. Gladstone l'a posée, est celle-ci : les fondateurs d'établissements charitables mettant presque toujours à l'avantage de profiter de leurs dons des conditions qui consacrent la dépendance de l'obligé, n'y a-t-il aucun moyen meilleur de pourvoir à l'intérêt du pauvre, et l'excellence de celui-là est-elle donc si manifeste, si incontestable, si absolue, qu'on lui doive immoler les lois de la justice distributive et le principe qui interdit d'imposer le pain du travail au profit du pain de l'aumône?

Sans doute, il y a des établissements charitables qui appellent la protection de l'État; mais l'État ne saurait accorder sa protection au hasard, les yeux fermés. C'est bien le moins que ceux qui veulent être favorisés par lui acceptent son droit de contrôle, et il ne lui est pas loisible de disposer de l'argent du public sans en surveiller l'emploi. Si des corporations dont l'existence a jusqu'à ce jour échappé au contrôle du Parlement, à celui de la presse, à celui de l'opinion, peuvent prouver que l'exemption dont elles demandent le maintien est d'intérêt public, très-bien; mais alors qu'elles montrent leurs comptes.

Le discours de M. Gladstone a été beaucoup admiré; mais ses conclusions étaient condamnées d'avance par la Chambre des Communes, et il y avait à cet égard parti pris. Lord Palmerston est donc venu déclarer que le gouvernement retirait le projet. Cette déclaration, le premier ministre l'a faite avec beaucoup de courage et de dignité, attestant que l'opinion de M. Gladstone était l'opinion de tous les membres du cabinet, et ne se cachant pas de l'espoir que l'opinion serait un jour ramenée à des idées plus saines.

Un doute me reste. M. Gladstone et le gouvernement dont il a été en cette occasion l'organe, ont-ils bien mesuré l'immense portée de la question qu'ils viennent de poser devant les philosophes et les penseurs? Car ne voir en ceci qu'une affaire de finance et d'income-tax est puéril. Se sont-ils rendu bien compte des conditions d'une société dans laquelle on n'aurait pas à signaler les vices de certaines fondations charitables, ou baptisées telles? Ont-ils compris à quelles hauteurs il faudrait placer le *travail* pour avoir le droit de guerroyer contre ce que le travail, assuré et rémunéré, rendrait absolument inutile? M. Gladstone est homme, je crois, à avoir entrevu les conséquences, profondément démocratiques, de l'idée qu'il vient d'émettre. Mais lord Palmerston? Mais ses collègues?...

CLVI

15 mai.

Une étrange sentence.

Douze hommes mariés constituent-ils le meilleur jury qui se puisse trouver quand il s'agit d'une cause qui touche aux choses matrimoniales? Le contraire semblerait prouvé par le résultat d'un fort amusant procès qui occupe ici, en ce moment, les mille trompettes, non pas précisément de la renommée, mais de la chronique.

Il s'agit d'une affaire qui, menaçant de tourner au drame, se trouve, pour le public au moins, avoir tourné à la comédie. Voici le fait.

Le monde des auteurs qui sont acteurs compte en Angleterre, parmi ses représentants les plus connus, un M. Dion Boucicault. Comme acteur, M. Boucicault a fait preuve de talent. Comme auteur, il a fait preuve de succès. *Colleen Bawn!* Quelle femme de Londres ne sent pas son cœur battre à ce nom : *Colleen Bawn?* Quels prodigieux triomphes ce nom ne rappelle-t-il pas au directeur « d'Adelphi-Theater »? Colleen Bawn était une jeune Irlandaise, une pauvre petite paysanne, qui avait su toucher le cœur d'un jeune homme de famille, au point de se faire épouser par lui secrètement. La mère du jeune homme.... mais, Dieu me pardonne! j'allais vous donner une analyse de ce drame, grâce auquel le *Strand*, à Londres, s'est placé d'un bond à la hau-

teur du boulevard Saint-Martin à Paris. Qu'il me suffise de vous dire que, dans cette pièce, la jeune fille en question était représentée conduite dans une barque par un méchant homme au beau milieu d'un lac, où il essayait de la noyer sans y réussir. Le public anglais n'est pas exigeant, et les émotions qu'il reçoit par les yeux le transportent. *Colleen Bawn* fit fureur. Le nombre des représentations atteignit un chiffre sans exemple dans l'histoire des succès dramatiques, un chiffre impossible à retenir. Toute la ville de Londres courut voir cette jeune fille, et comment il lui arrivait de ne pas se noyer sur la scène. M. Boucicault fut, jusqu'à nouvel ordre, un grand homme.

Hélas! plût au ciel qu'il n'eût jamais fait parler de lui d'une autre manière, et qu'après avoir été l'auteur d'un drame larmoyant, il ne fût pas devenu le héros d'une comédie! Mais le malheur a voulu, d'abord qu'il ait établi un théâtre; ensuite qu'il ait engagé une actrice distinguée, mistress Jordan; puis, que cette actrice, qui était mariée, se soit séparée de son mari; puis, que ce mari ait appartenu à la classe des jaloux, et enfin que M. Boucicault ne se soit pas assez défié du danger qu'il y a souvent à visiter les dames le soir.

Donc, un soir que M. Boucicault était chez mistress Jordan, Pall Mall, n° 60, survient M. Jordan, qui frappe à la porte violemment, en homme qui savait pourquoi. Les Romains, quand ils revenaient de voyage, avaient soin de ne se présenter à leurs femmes qu'après les avoir prévenues à temps. Mais M. Jordan, qui est acteur et qui, quoique séparé de sa femme depuis quelque temps, l'aimait, paraît-il, à la façon d'Othello, M. Jordan ne se croit pas lié au respect des traditions de la délicatesse antique. Il avait donc épié le visiteur imprudent et brûlait de lui dire deux mots. La

dame, qui ne se doutait de rien, ouvre la porte, et voilà que le mari, furieux, se précipite dans la maison, grimpe l'escalier quatre à quatre, prend chaque chambre d'assaut, cherche dans tous les coins et recoins, gronde, tempête, fait un vacarme d'enfer. Notez qu'il était dans une maison garnie, et habitée par des locataires qui n'avaient rien à voir dans tout cela.

La « landlady » paraît, à moitié endormie et un flambeau à la main. On la pousse de côté, elle et son flambeau. Le droit d'inspection que M. Jordan réclame est absolu; il n'admet pas d'exception, pas de réserve; il ne lui suffit pas d'explorer la chambre de sa femme, il explorera, s'il vous plaît, toute la maison, de la cave au grenier. — Mais les locataires, mon cher monsieur? — Ah ! ma foi, tant pis pour les locataires !

Sur ces entrefaites, un brave homme de colonel, nommé Gibbon, s'en revenait tranquillement de son club et regagnait ses « lodgings », qui, pour son malheur, étaient précisément au n° 60 de Pall Mall. Il trouve la maison sens dessus dessous, monte, veut entrer dans sa chambre à coucher. Mais, halte là ! M. Jordan lui déclare, ou à peu près, que, fût-il le petit caporal, il ne passerait pas. Justement, il était arrivé que, ne sachant où se cacher, le célèbre auteur de *Colleen Bawn* avait cherché refuge dans la chambre du locataire absent, non sans avoir pris la précaution de se fermer en dedans, absolument comme dans les pièces de l'école de M. Scribe. Le pauvre colonel, ne sachant pas le premier mot de l'histoire, insiste pour s'aller coucher; et le mari, trop exaspéré pour mettre dans ses discours la clarté nécessaire, jure qu'il fera plutôt sentinelle à la porte toute l'éternité. Là-dessus, grande querelle, qui embrouille ce qu'il s'agissait d'éclaircir; et le colonel, appelant un police-

mari, lui « donne en charge », comme on dit ici, M. Jordan. Les voilà donc en route pour la station de police la plus prochaine. Là, mais là seulement, on parvient à s'entendre, et, après cinq minutes d'explication, chacun est renvoyé chez soi.

Dans l'intervalle, le héros de l'aventure s'était évadé, toujours comme dans les pièces de Scribe. Jugez de la rage du mari. Ayant manqué le coupable ou celui qu'il croyait tel, il s'est dit que l'innocent, du moins, ne lui échapperait pas, et il a cité, — l'auriez-vous jamais cru? — en dommages-intérêts, pour *arrestation arbitraire*, ce malheureux colonel Gibbon, dont le seul crime était d'avoir voulu entrer dans sa chambre à coucher à l'heure où l'on se couche.

Le plus curieux, c'est que, sur la déclaration du jury, le colonel a été condamné à vingt-cinq livres sterling de dommages.

Voyez un peu ce que c'est que la justice humaine! Le colonel Gibbon, en recourant à l'intervention du policeman, a, en ces circonstances, rendu service à tout le monde : au mari, qu'il a sauvé des effets de sa propre fureur; à la femme, dont la position risquait de devenir épouvantable; à M. Boucicault, dont la vie était peut-être en danger; à la « landlady », qui devait avoir hâte de voir cesser le désordre et le scandale dont sa maison était le théâtre. Et cependant lui seul paye les pots cassés!

Nul doute qu'en l'assignant M. Jordan n'ait eu en vue de se venger de sa femme, en donnant le plus d'éclat possible à cette aventure. Mais ce n'est pas une raison pour qu'un homme honorable soit puni par une amende de six cent vingt-cinq francs d'avoir fait ce que tout autre aurait fait à sa place.

Qu'un mari offensé ou soupçonneux ait le droit d'entrer

dans la chambre de sa femme, très-bien; mais que ses griefs ou ses soupçons lui confèrent le droit de prendre possession de toute une maison garnie, d'y agir en maître, de s'installer où bon lui semble, et de faire peser sur des gens paisibles, des étrangers, les conséquences de ses déboires domestiques, c'est ce qu'on ne saurait admettre.

Aussi n'y a-t-il qu'un cri dans la presse anglaise, et en faveur du colonel, et contre le jury qui vient de le frapper d'un coup si peu attendu. Il y a, du reste, appel, et l'on regarde comme presque certain que cette étrange sentence sera cassée. Elle l'est déjà par un tribunal plus puissant ici que tous les tribunaux pris ensemble, l'opinion publique.

En France, la magistrature a fait prévaloir cette sotte idée, que la justice cesserait d'être respectée le jour où l'on discuterait publiquement ses arrêts. Comme si un juge n'était respectable qu'à la condition d'être tenu pour infaillible, ce que chacun sait fort bien qu'il n'est pas! Ici, on examine avec soin dans la presse chaque déclaration du jury, chaque jugement; on en débat les motifs, on en pèse le mérite, on condamne les décisions rendues à la légère ou injustes, et même on les flétrit, selon la gravité des cas. Le respect dû à la justice en souffre-t-il? Nullement. Et c'est précisément le contraire qui arrive, par la raison bien simple que la justice, ayant sans cesse à justifier ses titres au respect, s'arrange de façon à être respectable. En ceci, comme en beaucoup d'autres choses, la garantie du droit, c'est le contrôle, et la vraie condition de l'ordre, c'est la liberté.

CLVII

29 mai.

L'Irlande et « l'Église établie ».

Les choses de la religion ont occupé, ces jours derniers, une place considérable dans l'histoire d'Angleterre.

Le même jour, chose curieuse ! les intérêts de l'Église ont absorbé l'attention des trois grands corps représentatifs de ce pays, savoir : la Chambre des Communes, la Chambre des Lords, et ce parlement du clergé qu'on nomme « Convocation ».

Oui, le même jour on a examiné :

Dans la Chambre des Communes, si l'Église protestante d'Irlande devait rester intacte ;

Dans la Chambre des Lords, s'il n'y avait rien à rayer de la formidable liste des serments ecclésiastiques ;

Dans la Chambre de « Convocation », la Chambre haute, s'il y avait lieu de prendre enfin quelque mesure décisive contre l'audacieux contradicteur du Pentateuque, l'évêque Colenso.

Graves et solennels débats ! Débats d'une portée incalculable et qui marquent une des phases du mouvement de la vie intellectuelle des Anglais !

Au premier abord, les questions que je viens d'indiquer peuvent paraître d'une importance secondaire. Mais qu'on

les approfondisse! Pas une qui ne touche à des intérêts vivants; pas une qui ne parle à la fois au cœur, à l'esprit, à la conscience; pas une qui n'éveille tout un monde d'idées.

Chacune d'elles vaut donc qu'on s'y arrête.

Y a-t-il incompatibilité entre un régime démocratique et l'existence d'une Église établie? Cette incompatibilité semble résulter de plusieurs considérations fondamentales.

Et d'abord, là où un système donné d'instruction religieuse est officiellement reconnu, spécialement protégé et doté par l'État, il est bien difficile que le gouvernement ne cherche pas un point d'appui pour sa politique dans ce système et ne se fasse pas de ceux qui ont charge de l'enseigner, des auxiliaires, ce qui a le double inconvénient de corrompre l'essence de la religion et de mettre en péril la liberté.

Ensuite, il est contraire à la nature du régime démocratique qu'il y ait au sein de la société une classe d'hommes revêtus de fonctions permanentes, se tenant à côté ou plutôt au-dessus du peuple, le dominant par ce qui a le plus de prise sur l'imagination, et formant une sorte de caste sacrée placée entre le ciel et la terre.

Enfin, la justice et l'égalité s'opposent à ce qu'une partie des citoyens, fussent-ils en très-petite minorité, soient contraints de payer pour la propagation de doctrines qu'ils jugent fausses et funestes.

Que ces considérations n'aient pas encore prévalu en Angleterre, c'est tout simple, puisque l'Angleterre est un pays aristocratique. L'aristocratie et l'Église établie y sont deux puissances qui ont besoin l'une de l'autre.

C'est ce que les tories ont toujours compris et comprennent à merveille, et c'est ce que M. Disraëli, au mois de novembre 1861, proclamait bien haut dans le célèbre discours où il faisait reposer la stabilité des institutions de

l'Angleterre sur l'intime union de l'Église et de l'État. L'absurde et inique taxe connue sous le nom de « Church rates », quoique sans cesse attaquée, n'a pas été encore abolie ; que dis-je? plus la Chambre des Communes est pressée sur ce point, moins la question semble près d'être résolue : que faut-il de plus pour accuser l'influence de l'Église établie sur la politique?

De tout ce que le règne d'une pareille influence peut avoir de fatal à la liberté, l'histoire d'Angleterre nous fournit des exemples nombreux et terribles. Est-il nécessaire de rappeler ici cet *acte d'uniformité* de 1661 qui transformait en crime le refus de se conformer à l'Église établie, et l'acte, plus monstrueux encore, qui mettait entre tout ministre non conformiste et les villes représentées au Parlement une distance de cinq milles, déclarée infranchissable?

Chacun sait que les serments d'allégeance et de suprématie, rendus obligatoires, eurent pour objet, non-seulement de défendre la religion protestante contre les entreprises du papisme, mais de soumettre au despotisme de l'Église établie les sectes dissidentes. Les sept évêques qui furent jugés et acquittés en 1688, après avoir été mis à la Tour, pour avoir protesté contre la tyrannie religieuse, n'étaient pas des catholiques, c'étaient des protestants : « Que Dieu bénisse Votre Majesté! nous espérons que vous êtes en faveur du docteur Sacheverell et de l'Église », voilà ce que criait autour de la voiture de la reine Anne un peuple imbécile, au sortir de sermons où le curé de Southwark, fanatique allié des tories, poussait à la sédition, pour mieux assurer le principe de l'obéissance passive. Nul ne peut dire combien aurait duré l'enfantement de la liberté intellectuelle en Angleterre, si par bonheur l'ambition du pouvoir n'y avait mis de bonne heure aux prises les whigs et les tories, et si l'oppression de

l'Église établie n'y avait été combattue par les premiers comme moyen de l'emporter sur leurs rivaux.

Grâce aux conséquences de cette lutte, au bon sens de la nation, et aussi à cette logique du protestantisme à laquelle il ne saurait jusqu'au bout se soustraire, l'action d'une Église établie a cessé d'être en Angleterre un mal intolérable; mais où cette action s'exerce de manière à révolter l'esprit de tout homme raisonnable et la conscience de tout homme juste, c'est en Irlande.

En tout autre pays, la religion établie, là où il y en a une, est celle de la grande majorité du peuple; mais en Irlande la religion établie se trouve être celle d'une très-petite minorité. Lord Brougham, dans son livre sur la constitution britannique, publié en 1861, reconnaît que les catholiques, en Irlande, forment les trois quarts de la population, tandis que les membres de l'Église établie en forment seulement le dixième et les dissidents un peu moins que le dixième. En d'autres termes, la religion établie est celle d'environ sept cent cinquante mille personnes, et la religion réprouvée par l'État celle de six millions d'hommes.

Pour essayer d'implanter le protestantisme en Irlande, on a enlevé leurs bénéfices aux prêtres catholiques et livré leurs dépouilles aux ministres d'un culte apporté du dehors. Le produit des dons volontaires, augmenté de ce que rapportent les mariages, les baptêmes, les messes, voilà le revenu des premiers; tandis que les seconds sont en possession de 1,400 bénéfices, dont le revenu s'élève au delà de 600,000 liv. st., sans compter le revenu chapitral, qui est de 55,000 liv. st., et le revenu épiscopal, qui dépasse le chiffre de 150,000 liv. st.

En 1831, l'on présenta au Parlement un rapport statistique duquel il résultait que l'étendue de terrain alloué, en

Irlande, aux archevêques et évêques de l'Église protestante était de 669,274 acres ; de sorte que, comme le disait fort bien M. Dillwyn dans la séance de mardi dernier, c'est du sol même d'Irlande qu'on tire de quoi soudoyer les ministres d'une religion que le peuple irlandais regarde comme la plus dangereuse des hérésies.

Est-ce juste?

Jamais, comme l'a encore dit M. Dillwyn, on ne rêva rien de semblable, ni au Canada, ni dans les Indes.

Est-ce politique?

La réponse à cette question est bien simple : pour maintenir en Irlande l'Église établie, il faut 21,000 soldats et 12,450 constables.

Il n'y a pas à s'y tromper, ce qui, plus que tout autre chose, irrite les Irlandais, les exaspère, leur allume le sang, leur ronge le cœur, c'est la domination de prêtres qui ne sont pas leurs prêtres, de pasteurs qui, à leurs yeux, sont des loups à la porte du bercail.

Il ne s'agit pas de savoir si leurs croyances religieuses, à eux, sont plus éclairées que les croyances qu'ils repoussent : ils sont en général d'une ignorance grossière, qui en doute? Ils sont superstitieux, ils sont fanatiques, ils aiment le pape d'un amour d'esclave, soit. Mais rien ne contribue autant à les enfoncer dans leur bourbier que la grande et permanente injustice dont l'Église installée au milieu d'eux, malgré eux et à leurs dépens, donne le spectacle. Plus on s'efforce de les attirer au culte protestant par de tels moyens, plus ils s'attachent au catholicisme. La situation précaire des prêtres catholiques, comparée à la situation privilégiée des ministres de l'Église établie, loin de nuire à la considération des premiers, les entoure d'une sorte de prestige sacré. Ils ont l'air d'être opprimés par les vainqueurs, par les maîtres du pays,

et cela même les identifie à un peuple qui, plongé dans la misère, humilié, affamé, attribue tous ses maux à l'ascendant d'une race étrangère. Le prêtre catholique irlandais, de son côté, tire un parti extraordinaire, on le conçoit, de cet état de choses, pour enflammer les haines, éterniser les ressentiments. Un membre actuel du cabinet, M. Milner Gibson, s'écriait en 1845 : « Vous pouvez faire pour l'Irlande ce que vous voudrez, tant que vous maintiendrez là une Église établie, vous n'empêcherez jamais les Irlandais d'y voir un effet de la conquête et le stigmate de leur dégradation. » Eh bien, c'est sous cet aspect que le prêtre catholique irlandais ne cesse de présenter l'établissement protestant. Et voilà comment l'Irlande, au lieu de constituer une force pour l'Angleterre, est un boulet rivé à son pied.

C'est donc une importante question que celle que M. Dillwyn a soulevée mardi dernier, lorsqu'il a demandé la formation d'un comité chargé d'examiner ce qu'il y aurait de mieux à faire relativement à la dotation de l'Église protestante d'Irlande.

Aujourd'hui, les revenus de cette Église sont hors de toute proportion avec les travaux dont ils sont censés être la rémunération. Il y a telle paroisse dont le pasteur touche un revenu de trois cent trente livres sterling et dont les ouailles se composent de vingt-quatre personnes. Voilà un bien riche berger pour un aussi modeste troupeau ! M. Dillwyn a exprimé le vœu qu'on s'occupe au moins de rechercher à quels besoins pressants l'on pourrait appliquer le surplus des revenus qui auraient été reconnus nécessaires et convenables. Ce n'était certes pas exiger beaucoup, et l'orateur, qui parlait ici au nom du parti libéral, a pu invoquer à l'appui de sa thèse les membres les plus notables du ministère actuel, qui, en 1835, choisirent précisément ce champ de ba-

taille pour attaquer sir Robert Peel, et le renversèrent. Il est vrai que, la victoire remportée, ils oublièrent l'objet du combat, et c'est ce que M. Dillwyn leur a reproché avec raison. Quoi qu'il en soit, il reste ce fait, que la question n'est pas nouvelle ; que les esprits éclairés et les âmes justes ont, depuis longtemps, protesté contre la violence faite aux croyances religieuses de l'Irlande; que, depuis longtemps, on est d'accord, dans le camp libéral, et sur l'existence du mal, et sur la nécessité du remède.

Mais quel abus manqua jamais de défenseur? Quelle iniquité manqua jamais d'apôtre? Il était réservé à M. Whiteside de montrer avec quel éclat le talent peut se prostituer au service d'une mauvaise cause.

M. Whiteside est Irlandais; mais il est protestant, il est membre du parti tory, et il représente dans la Chambre des Communes l'université de Dublin, cette citadelle du protestantisme. A ces divers titres, il s'est cru naturellement appelé à entrer en lice. C'est, d'ailleurs, un avocat expérimenté, très-habile, et aucune cause ne l'embarrasse. Ce n'est certes pas moi qui lui reprocherai d'avoir été l'avocat d'O'Connell en 1843 et celui de Smith O'Brien en 1848; mais quand on le trouve, plus tard, attaché à l'administration de lord Derby, d'abord en 1852 comme solicitor general pour l'Irlande, puis en 1858 comme attorney general, on devine ce qu'il est permis d'attendre de la souplesse de son esprit.

Dans l'occasion dont il s'agit, il a été ce qu'il est toujours : amer, railleur, mordant, d'une éloquence abondante et agressive ; mais qu'a-t-il prouvé? Rien.

Pour toute réponse à des arguments appuyés sur des chiffres, il a raconté l'anecdote suivante. Un gentilhomme campagnard demandait un jour à un ami : « Qu'est-ce que le docteur Cooke Taylor? — C'est le statisticien du château, »

répondit l'autre. « — Et qu'est-ce qu'un statisticien? — C'est un homme qu'on paye pour inventer des faits à l'usage des whigs. » Cela, comme bien vous pensez, a fait beaucoup rire la Chambre des Communes, les tories surtout; mais cela ne prouve pas que le nombre des protestants ait augmenté en Irlande, depuis qu'on s'est avisé d'y être injuste comme moyen d'y propager le protestantisme.

Que l'établissement en Irlande d'une religion de l'État contraire aux croyances de l'immense majorité du peuple, ait été l'œuvre des conseillers d'Élisabeth, Burghley, Bacon et Cecil, tous hommes d'éminent mérite, personne ne le conteste; mais c'est là un pauvre argument, que Burghley, Bacon et Cecil seraient aujourd'hui les premiers à réfuter, s'ils vivaient. A l'époque que M. Whiteside rappelle, le protestantisme n'attaquait pas, il avait à se défendre. Sixte-Quint le menaçait, de Rome. Philippe le menaçait, de Madrid. C'était le temps des conspirations papistes; c'était le temps de l'Armada. L'Angleterre se résignerait-elle à n'être plus qu'un fief du saint-siége? Se laisserait-elle conquérir? Voilà ce qu'elle avait à décider. Non content d'excommunier la reine, le pape faisait afficher sur les murs du palais de la reine la bulle d'excommunication. Le protestantisme, pris à la gorge, n'avait pas le choix des moyens. Les conseillers d'Élisabeth subirent la dure loi d'une situation qu'ils n'avaient pas créée; ils voulurent arracher l'Irlande au papisme coûte que coûte, et s'ils se trompèrent, il y avait pour cela des raisons dont aucune n'existe aujourd'hui.

Les faits, d'ailleurs, parlent d'eux-mêmes. L'Écosse, envers qui l'Angleterre a été juste, s'est cordialement et sans réserve unie aux Anglais. L'Irlande, au contraire, les repousse autant qu'elle les craint et frémit sous sa chaîne. Quant aux progrès du protestantisme en Irlande, où sont-ils? Il est

littéralement vrai que ce sont les ministres de l'Église établie qui font, en Irlande, les affaires du papisme. Je dis de l'Église établie; car ceux qui gagnent du terrain, ce sont les dissidents, parce que ceux-là ne détruisent pas par le privilége l'effet de leur propagande et représentent l'action du protestantisme abandonné à ses propres forces.

Le débat sur cette intéressante question n'est pas encore terminé; il sera repris sous peu, et j'ai confiance qu'il achèvera de montrer comme quoi le protestantisme ne saurait sans folie faire alliance avec l'injustice.

Et il ne saurait non plus, sans renier son principe, mettre des entraves à l'esprit de libre examen. Un pacte auquel il est, quoi qu'il fasse, glorieusement asservi, subordonne son existence au triomphe de la liberté.

CLVIII

27 mai.

Effet produit en Angleterre par la nouvelle de la mort de Stonewall Jackson.

Les partisans du Sud sont en deuil : Stonewall Jackson est mort.

Eût-il été Anglais, eût-il combattu pour la cause et sous le drapeau de l'Angleterre, sa perte n'aurait pu être plus vivement ressentie qu'elle ne l'est ici dans les classes gou-

vernantes (the *governing classes*), tant elles ont épousé avec passion la querelle des planteurs!

Il est certain que la mort d'un tel homme est plus pour les fédéraux que le gain d'une bataille. Valeureux sans témérité, hardi avec intelligence, sa gloire, parmi les généraux confédérés, brillait d'un éclat unique.

Lee a déployé les qualités les plus solides d'un général en chef : le coup d'œil, l'art des combinaisons stratégiques, la science de la temporisation; mais les qualités d'un Fabius Cunctator ne sont pas celles qui allument le feu de l'enthousiasme militaire dans le cœur du soldat et séduisent la renommée.

Johnstone et Hills sont de bons officiers; mais ils n'ont rien fait encore qui marquât leur place parmi les grands capitaines.

Beauregard, excellent ingénieur, a commis, comme général, des erreurs fatales à son parti.

Bragg n'a pas eu l'occasion de se révéler, et, pour l'apprécier, il faut attendre.

En réalité, Lee est le seul commandant qui semble désormais pouvoir être opposé avec avantage aux généraux du Nord : à Mac Clellan, s'il est ramené sur la scène; à Burnside, dont le nom se lie au souvenir d'une défaite, mais d'une défaite héroïque; à Rosecrans, qui n'a jamais été vaincu; à Hooker, enfin, en qui les derniers événements de la guerre, savoir : le passage du Rappahannock, la bataille de Chancellorsville, et la manière dont il a effectué sa retraite, après des mouvements qui ont été sur le point d'anéantir l'ennemi, signalent, quoi qu'en dise la presse anglaise, un capitaine du premier ordre.

Stonewall Jackson, qui excellait dans le maniement d'une division, n'a jamais été appelé au commandement

d'une armée. Peut-être le président Jefferson Davis ne le jugeait-il pas en état de faire mouvoir de grandes masses d'hommes. Peut-être se défiait-il lui-même à cet égard de sa puissance. Qu'importe, du reste? Sa force était dans le prestige de son nom, dans la confiance sans bornes et l'espèce d'affection filiale qu'il inspirait au soldat, dans l'élan qu'il lui imprimait. Sous ses ordres, les troupes étaient capables, non-seulement de mieux se battre, mais de faire face à de plus dures privations et de supporter sans murmure de plus longues marches. D'autre part, sa piété, qui était fervente, donnait, aux yeux des siens, une sorte de consécration religieuse à la cause injuste qu'il défendait. Homme de mœurs très-simples, fort négligé dans sa personne, montant mal à cheval, et d'une figure qui était plutôt celle d'un bon fermier que celle d'un héros, son extérieur, loin de rien ôter au pouvoir de ses qualités morales, le relevait, en lui imprimant un caractère d'originalité attachante. Sous certains rapports, c'était une nature jetée dans le moule de Cromwell. En lui, comme en Cromwell, il y avait le rude partisan, le dévot, l'homme de guerre, le puritain. Comme Cromwell, il passait toute la nuit en prière, la veille d'une bataille; et cela ne servait pas peu à fortifier son influence sur des hommes qu'une éducation fausse, des habitudes d'esprit perverses ont conduit à marier au culte de la Bible l'intérêt qu'ils ont à maintenir l'esclavage. Car, chose étrange, la Bible n'a pas de plus sincères adorateurs en Amérique que les propriétaires de chair humaine, et ils font à Dieu l'outrage de mettre sous sa protection cette propriété impie.

Pour toutes ces raisons le Sud a fait dans Stonewall Jackson une perte irréparable, et il est naturel que ceux qui en Angleterre soupirent après le triomphe du Sud aient pris moralement le deuil.

CLIX

28 mai.

Débat sur l'acte d'uniformité.

Pendant que la Chambre des Communes s'occupait de l'Église protestante d'Irlande, lord Ebury, dans la Chambre des Lords, insistait sur la nécessité de donner enfin un peu de jour et d'air à la conscience du clergé.

Rudes sont aujourd'hui les épreuves auxquelles est soumise en Angleterre l'orthodoxie de quiconque aspire aux honneurs de l'ordination et à ceux du ministère sacré.

Il doit d'abord prêter le serment d'allégeance et de suprématie; puis déclarer que le livre de prières ne contient rien de contraire à la parole de Dieu; puis reconnaître que des trente-neuf articles qui constituent l'orthodoxie protestante, il n'en est pas un seul qui ne soit conforme à la parole de Dieu. Cela fait, il peut devenir maître ès arts.

Pour devenir diacre, il faut qu'il répète serments et déclarations.

Prêtre, il ne saurait l'être qu'à la condition d'avoir traversé semblable épreuve.

Et ceci même ne suffit pas dès qu'il s'agit pour lui, soit d'obtenir un bénéfice, soit de passer d'un bénéfice à un autre; car, dans ces deux cas, il est tenu de déclarer en outre : 1° qu'il s'engage à se conformer à la liturgie de l'Église d'Angleterre; 2° qu'il donne un assentiment pur de toute

arrière-pensée à chacune des choses contenues et prescrites dans le livre des communes prières (*the Book of common Prayer*).

Ajoutez à cela le serment d'obéissance canonique, plus le serment contre la simonie, plus l'obligation de répondre à une foule de questions inquisitoriales, et vous n'aurez encore qu'une partie des mailles du filet jeté par l'Église d'Angleterre sur la conscience de ses ministres.

Mais des divers engagements exigés, le plus oppressif est celui qui requiert un assentiment absolu à *tout ce que contient* le *Book of common Prayer*.

On se rappelle dans quel esprit et sous l'empire de quelles circonstances fut décrété ce fameux « acte d'uniformité », qui, sous prétexte d'introduire dans l'Église d'Angleterre l'unité et la paix, mit aux mains de l'intolérance un glaive si acéré. Après l'exécution de l'archevêque Laud, en 1644, et celle de Charles Ier, cinq ans après, la cause de l'épiscopat sembla perdue. Le Parlement ayant aboli, non-seulement l'épiscopat, mais tout ce qui ne cadrait pas avec le modèle fourni par l'Église genevoise, le presbytérianisme devint la religion dominante, et constitua, sous le protectorat de Cromwell, « l'Église établie ». Mais à son ombre fleurirent beaucoup d'autres sectes : celle des quakers, celle des baptistes, surtout celle des indépendants ou brownistes, qui ne voulaient pas de l'union de l'Église et de l'État. Cette dernière avait les sympathies de Cromwell, et ce fut celle qui prévalut dans l'armée. En réalité, il n'y eut de proscrit, à cette époque, que l'épiscopat, mais il le fut avec violence. De persécutés qu'ils avaient été, les non-conformistes se firent persécuteurs.

La restauration de 1660, en ramenant Charles II sur le trône de ses ancêtres, devait donc naturellement apporter la

vengeance dans ses bagages, et l'Église épiscopale, à peine rétablie, mit à frapper ses adversaires la même fureur que ses adversaires, dans leurs jours de triomphe, avaient déployée contre elle. Déjà, lors de l'avénement d'Élisabeth, on avait fulminé contre les non-conformistes un « acte d'uniformité », qui défendait, sous les peines les plus sévères, la célébration de tout culte autre que celui prescrit dans le « Book of common Prayer ». Sous Charles II, en 1662, on rouvrit ce vieil arsenal des persécutions ecclésiastiques, et « l'acte d'uniformité » fut remis en lumière.

Toutefois, le bill, tel que le vota la Chambre des Communes, n'imposait pas l'obligation de souscrire *à tout ce que contient* le « Book of common Prayer ». Ce furent Sheldon et ses amis qui, dans la Chambre des Lords, firent artificieusement insérer cette clause, dont le but était d'enlever aux dissidents toute échappatoire; et c'est de cette clause que, dans la séance de mardi dernier, lord Ebury demandait la radiation.

C'est qu'en effet le « Book of common Prayer » contient des choses qui, prises à la lettre, sont de nature à révolter tout esprit honnête, toute conscience droite. Quelle âme vraiment pieuse peut s'adresser à Dieu en ces termes : « O Seigneur Dieu, toi à qui appartient la vengeance? » Quelle intelligence élevée peut s'associer à des anathèmes tels que ceux-ci : « O fille de Babylone, béni soit celui qui saisira tes enfants et les écrasera contre la pierre? »

Aussi lord Ebury n'a-t-il pas eu de peine à prouver que beaucoup, arrivés au seuil de l'Église, reculaient d'effroi, en entendant le cri de leur conscience, et que la diminution, bien constatée, du nombre de ceux qui se consacraient aujourd'hui à l'Église, était principalement due à cette cause.

Il n'y a pas à s'arrêter aux arguments que l'archevêque

de Cantorbéry et l'évêque d'Oxford ont opposés à la proposition de lord Ebury. Ces arguments tombent d'eux-mêmes : ils consistent à dire que la clause en question n'est pas généralement entendue aujourd'hui dans son sens strict et littéral, dans son sens primitif. O casuistes! quoi! il faut maintenir une déclaration, fille de l'esprit de tyrannie, parce qu'elle fait dire aux gens une chose lorsqu'ils en pensent une autre! Je le répète, un tel raisonnement ne vaut pas qu'on s'y arrête. Ce qui est à signaler, comme indice frappant du progrès des idées, c'est la faveur inattendue que la motion de lord Ebury a rencontrée dans une Chambre dont la fibre religieuse a toujours été sensible à l'excès. Non que la motion ait été adoptée : c'eût été plus qu'il n'est permis d'attendre de la Chambre des Lords; mais la seconde lecture du bill a été votée par 50 voix contre 90, et c'est là un grand résultat. Encore faut-il remarquer qu'au premier rang des auxiliaires de lord Ebury a figuré l'évêque de Londres, lequel a flétri la clause discutée comme « un reste du vil esprit de persécution ».

Lord Lyttelton, en répondant à l'évêque de Londres, a prononcé ces paroles, qu'il importe de noter, parce qu'elles donnent la clef du vote de la majorité et témoignent de l'enfantement du libre examen par le protestantisme : « Ce n'est pas dans un moment où tant de membres du clergé prétendent adhérer à l'Église, tout en professant des opinions qui diffèrent de son enseignement; non, ce n'est pas dans un moment pareil, qu'il est sage d'adopter la modification proposée. »

En s'exprimant ainsi, lord Lyttelton pensait probablement à l'évêque Colenso.

CLX

28 mai.

L'évêque Colenso.

L'évêque Colenso! J'ai véritablement à demander pardon à vos lecteurs de ne les avoir pas encore entretenus d'un homme qui est un événement. Il y a plusieurs mois déjà qu'un livre de lui parut; et ce livre, lu partout, partout dévoré, attaqué avec rage par les uns, défendu par les autres avec passion, point de mire de plusieurs milliers de lettres et de pamphlets, objet de commentaires sans fin, aliment d'une polémique intarissable, terreur des dévots, désespoir des hauts dignitaires de l'Église établie, et joie des libres penseurs, ce livre ébranle encore l'Angleterre religieuse, comme au jour de son apparition. Pas plus tard qu'hier, je lisais sur un énorme placard, affiché presque à ma porte : « Docteur Colenso a tort; Moïse a raison. »

Singulière histoire quelquefois que celle d'un livre! M. Colenso, nommé évêque de Natal, en Afrique, avait, en cette qualité, à convertir les naturels du pays; et c'est en expliquant la Bible à un d'eux, c'est en essayant de répondre, de manière à rester en paix avec sa conscience, aux objections naïves qui lui étaient faites, qu'il a été conduit à mettre en doute d'abord, et ensuite à nier résolûment la valeur historique du Pentateuque.

Un jour qu'il s'appliquait à traduire la Bible pour l'usage

de ses ouailles, un originaire du pays, homme à l'intelligence vive et au cœur simple, qui l'aidait dans ce travail, l'arrêta court quand ils en furent à ce passage : « Si un homme bat son domestique avec un bâton, et que son domestique meure sous sa main, il sera certainement puni; cependant, s'il continue un jour ou deux, il ne sera point puni : car son domestique est son argent! — « Comment! » s'écria le pauvre africain d'une voix troublée, « ce Dieu que vous voulez que j'adore, ce Dieu que vous dites infiniment bon, ce père miséricordieux du genre humain, considère comme un vil métal un des êtres créés à son image, et il ne déclare punissable le maître transformé en meurtrier que si la victime meurt sous les coups! » Troublé à son tour, l'évêque balbutia une réponse telle quelle. A mesure que la traduction avançait, les objections du disciple allaient se multipliant, et l'angoisse du pasteur augmentait. Il se mit alors à étudier ce qu'il n'avait jamais lu jusqu'alors avec les yeux de son intelligence : Il examina; il compara; il ne laissa rien sans l'avoir pesé et approfondi ; linguiste, il éplucha les textes; géologue, il trouva dans le récit biblique nombre de faits qui démentaient la géologie ou étaient démentis par elle; mathématicien, il se heurta à des dimensions chimériques, à des proportions contradictoires, à des chiffres impossibles. Enfin, il fut conduit à cette conclusion : que Moïse n'était pas l'auteur du Pentateuque; et, de retour en Angleterre, il osa publier, lui, évêque de l'Église établie, un livre où il présentait la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome comme un tissu d'erreurs grossières.

Colenso n'était pas certes le premier bûcheron qui entrait, la cognée à la main, dans la forêt des croyances. Voltaire, les convives du baron d'Holbach, les critiques allemands,

avaient porté à la Bible de bien autres coups. Mais la Bible, attaquée en Angleterre par un évêque protestant ! cela rappelait l'audace de Luther excommuniant le pape. Le scandale fut immense. Les Unitairiens, qui touchent de si près au rationalisme, et qui s'en vantent, s'étonnèrent d'une hardiesse dont ils n'auraient pas été capables. Les auteurs des *Essais et Revues* étaient dépassés. Ce qu'ils n'avaient fait que hasarder timidement, avec toutes sortes de faux-fuyants et de réticences, l'évêque de Natal le proclamait d'une voix forte et assurée, sans hésitation, sans ambages. Jamais homme d'Église n'avait, de nos jours, déployé un courage aussi viril ; et le fait était surtout digne de remarque dans un pays comme l'Angleterre, où nul, en matière de religion, ne se soucie de paraître ce qu'il est, et où il ne manque pas de savants qui, ayant la main pleine de vérités, tremblent de l'ouvrir.

Il n'y avait rien, au surplus, dans la conduite de l'évêque Colenso, qui ressemblât à un défi. Il ne s'avançait pas sur la scène en incrédule et le sourire de l'ironie sur les lèvres. Loin de là. Le ton de son livre est celui d'une piété profonde et sincère. Il n'a cessé de sentir dans la Bible le souffle de l'esprit de Dieu ; il le dit, et c'est à cause de cela même qu'il veut qu'on la dégage de ce que la faillibilité humaine a pu y mêler d'erreurs ; il demande à l'Église de ne pas exposer la morale des Écritures aux attaques des sceptiques, en s'obstinant à défendre ce qui n'est pas défendable, et en mettant contre elle la science. En un mot, il croit et entend servir les intérêts de l'Église en servant les intérêts de la vérité. A ceux qui l'accusent d'hérésie, il répond : « C'est moi qui suis orthodoxe. » A ceux qui le somment de se séparer de l'Église, dont les opinions, sur les points qu'il examine dans son livre, sont si contraires aux siennes, il

répond : « J'ai été nommé évêque pour prêcher la vérité, non l'erreur. Je suis évêque. Je resterai évêque. »

Qui le dépossédera? Le cas d'un évêque hérétique n'avait pas été prévu, paraît-il. L'Église, dont il est un des hauts dignitaires, est là devant lui, frémissante et désarmée.

Tout ce que le synode de mercredi dernier a cru pouvoir faire a été de déclarer d'une manière générale « que le livre intitulé : *The Pentateuch and the Book of Joshua critically examined*, était d'une nature très-dangereuse, et subversif de cette croyance, que la Bible est la parole de Dieu. » Encore cette décision si vague n'a-t-elle été appuyée, ni par l'évêque de Londres, qui, mardi, l'avait combattue, ni par l'évêque de Saint-Davis, qui, mercredi, a voté contre une sentence que, selon lui, on était tenu de motiver.

Ainsi, l'édifice menace de s'affaisser, miné qu'il est par ceux-là mêmes qui l'habitent.

Il est dans le caractère des Anglais de s'arrêter, en chaque chose, à mi-chemin. En nul autre pays de la terre on ne met autant de temps à aller des prémisses à la conclusion. C'est ce qui explique l'extrême lenteur avec laquelle la logique de la Réformation s'est développée en ce pays. Mais les principes ont une force d'expansion irrésistible. La Réformation eut beau affirmer l'infaillibilité des Écritures ; elle les rendit, sans le savoir et sans le vouloir, justiciables du libre examen, le jour où, refusant à Rome le privilége d'interpréter la parole divine, elle plaça devant le peuple à genoux une Bible traduite et l'Évangile ouvert.

Lorsque, renchérissant sur les inconséquences de Luther, Calvin se faisait l'Ignace de Loyola de la Réformation ; lorsqu'il s'érigeait, par une prétention monstrueuse, en législateur despotique du libre examen; lorsque, pour concilier un tel despotisme avec le droit reconnu à chacun de ne

suivre d'autre guide que la grâce reçue d'en haut, il supposait les élus capables d'entendre tous, *de la même manière*, la parole sainte, et appelait leur réunion la « véritable Église », par opposition à Rome, cherchant de la sorte à ressaisir dans la liberté des consciences l'unité perdue; lorsque, après avoir écrit, dans son INSTITUTION CHRÉTIENNE : « *Politicæ usus non minor inter homines quam panis, aquæ, solis et aeris,* » il levait vers le ciel, d'un air triomphant, ses mains rouges du sang de Servet, et prétendait faire aboutir la révolte de Luther à l'établissement d'une sorte de papauté protestante, — que tentait Calvin, sinon l'impossible? Le vrai cri de la Réformation, les Vaudois l'avaient poussé avant Luther. C'était celui-ci : *Tous les chrétiens sont prêtres*, — formule théologique de ce principe d'où sortit la Révolution française : *Tous les hommes sont égaux*.

CLXI

31 mai.

Fautes et inconséquences de la politique anglaise à l'égard de la Russie.

I

Il y a quelques jours, le ministère Palmerston-Russell a été interpellé au sujet de la Circassie et d'un récent délit international commis par les Russes dans ces lointains parages.

Lord Palmerston, pour toute réponse, a prononcé d'un air distrait deux ou trois phrases, dont le sens était que c'était là de l'histoire ancienne, qu'il n'y avait point à s'y arrêter ; et l'on a passé outre.

N'est-ce pas à confondre l'esprit?

Voilà bientôt quarante ans que les forces de la Russie ont été lancées sur le Caucase; voilà bientôt quarante ans que les Circassiens, race héroïque, soutiennent contre les Russes une lutte qui rappelle la résistance immortelle opposée aux Perses par les Grecs, dans l'antiquité. Pour subjuguer un peuple sur qui le grand Mithridate lui-même ne put, il y a deux mille ans, établir qu'une autorité éphémère, et qui, depuis, n'a jamais salué aucun conquérant, jamais plié devant un maître, la Russie s'épuise en efforts prodigieux. Elle qui, en 1828, n'envahit la Turquie qu'avec 68,000 hommes;

elle qui, lors de la guerre de Crimée, n'employa que 80,000 hommes contre la coalition armée de la France, de l'Angleterre, de la Turquie et du Piémont; elle qui, dans ce moment même, ne semble pas avoir plus de 70 ou 80,000 hommes à donner au comte de Berg pour écraser la Pologne, elle a dû pousser contre le Caucase des armées de 100,000, 140,000, 200,000 hommes. C'est une guerre terrible que celle qui se poursuit, depuis près d'un demi-siècle, entre la mer Noire et la mer Caspienne. Sa portée, en outre, est immense. L'acharnement de la Russie à poser le pied sur sa proie le dit assez. Ce que serait pour elle la possession de Constantinople en ce qui touche l'Europe, la possession du Caucase le serait en ce qui touche l'Asie. Que la Russie règne à la fois sur la ville des sultans et sur le Caucase; que, par la conquête du détroit des Dardanelles, elle s'empare des clefs de la Méditerranée, et que, par la conquête du Caucase, elle jette les bases de sa domination sur la Perse, s'ouvre l'océan Indien, et se mette en état de disputer avec succès l'Inde aux Anglais, c'en est fait, le monde lui appartient; le rêve de Pierre le Grand est réalisé.

Et cependant un silence profond couvre cette marche de la Russie vers l'empire universel. L'orageuse question qui se débat sur les confins de l'Europe et de l'Asie est un aliment que dédaigne le bavardage des gazettes. Il n'y a pas longtemps, le grand-duc Michel faillit tomber aux mains des montagnards du Caucase et n'échappa que par miracle; eh bien, je sais tel journal d'une importance européenne dans les colonnes duquel le danger couru par le frère du Czar n'a pas même figuré au chapitre des *Nouvelles diverses*. Il y a environ huit mois, deux chefs envoyés par les Circassiens, Hadji-Hayden-Hassan et Kusta-Ogli-Ismaël, vinrent en

Angleterre, pour demander à ce pays de ne pas abandonner son droit de commercer avec un peuple indépendant; eh bien, cette visite ne fut pas jugée digne d'avoir place, dans les tablettes du *Times*, entre le bulletin de la santé de lord un tel et l'histoire d'un mari accusé d'avoir battu sa femme. Que signifie ceci? Par quelle influence mystérieuse l'Angleterre est-elle amenée à s'occuper si peu de ce qui l'intéresse si fort? En vertu de quel pacte avec la renommée, la Russie parvient-elle à dérober au peuple anglais la connaissance d'événements auxquels il ne saurait rester indifférent sans folie et qu'il ne saurait ignorer sans péril?

Les prétentions de la Russie sur la Circassie et le Caucase se rattachent à un vaste système d'empiétements dont le développement graduel accuse, à un point presque incroyable, l'apathie ou l'insuffisance diplomatique des hommes d'État de l'Angleterre.

Le 28 février 1848, on cita dans la Chambre des Communes le passage suivant d'une lettre de lord Ponsonby :

« J'avais été conduit à croire que vous aviez changé d'opinion relativement à la Circassie. Mais non, je ne l'ai pas cru, je l'ai entendu dire : voilà tout. Je suis charmé de la manière dont vous avez traité ce sujet. C'est admirable. J'espère que vous avez approuvé le contenu de mes dépêches en ce qui concerne la question. La possession du Caucase m'a paru dès l'abord d'une importance qui ne le cède qu'à celle de la possession de Constantinople; mais c'est seulement depuis peu que j'ai appris les faits qui établissent l'indépendance absolue de ce pays et par conséquent l'illégalité flagrante du titre que Nicolas prétend avoir à le posséder. S'il existait en Angleterre un homme qui valût un brin de paille seulement, cette affaire serait bien vite réglée; mais nos hommes d'État, grands et petits, ne sont

que des marchands ambulants, qui n'ont pas même le genre de sagacité dont l'Israélite fait preuve en vendant sa marchandise à des femmes de chambre et à des marmitons. »

Voilà, sans nul doute, une appréciation singulièrement exagérée et qu'il serait absurde de prendre au pied de la lettre. Et toutefois, quand on parcourt, anneau par anneau, la chaîne des fautes que, depuis 1821, l'Angleterre a commises dans ses rapports diplomatiques avec la Russie, quand on voit le gouvernement anglais :

Ouvrant lui-même la porte à l'intervention des Russes en Turquie par le protocole du 4 avril 1826;

Puis, donnant à ce protocole l'autorité d'un traité;

Puis, aidant la Russie à anéantir la flotte turque à Navarin ;

Puis, se laissant tromper, au commencement de 1828, par la déclaration qu'en envahissant les provinces turques, les Russes n'avaient aucune intention de conquête;

Puis, souscrivant en 1829 aux acquisitions stipulées par la paix d'Andrinople, sans se rappeler ou vouloir rappeler à la Russie qu'aucune acquisition de territoire ne lui était permise aux termes du protocole du 4 avril 1826, devenu le traité du 6 juillet 1827;

Puis, la laissant se rendre maîtresse de la navigation du Danube, au mépris de l'article 109 du traité de Vienne, qui déclare libre la navigation des rivières depuis le point où chacune d'elles devient navigable jusqu'à son embouchure ;

Puis enfin, lui reconnaissant ou, du moins, s'abstenant de lui contester le droit de violer les articles XI, XII et XIII du traité de Paris 1856, par l'accaparement de la mer Noire, par la saisie et la confiscation de tout vaisseau qui essaye de commercer avec la Circassie...

Quand on voit tout cela, dis-je, on comprend l'amertume

des épanchements de lord Ponsonby dans un temps où il était si bien placé pour mesurer la portée d'une tolérance née de l'aveuglement de l'ignorance ou de l'aveuglement de la peur.

II

Pour apprécier les chances qu'a la Pologne d'être secourue efficacement, énergiquement, par l'Angleterre, il importe d'étudier l'esprit et les ressources de la diplomatie anglaise dans les rapports particuliers de l'Angleterre et de la Russie, depuis quarante ans.

L'insuffisance palpable de cette diplomatie, son infériorité flagrante, ses efforts timides aboutissant d'une manière invariable à des concessions désastreuses pour elle, forment, rapprochés de la série non interrompue des triomphes diplomatiques de la Russie, un des spectacles les plus curieux et les plus instructifs de l'histoire contemporaine.

En ce moment, et malgré les déclarations solennelles du comte Russell, le cabinet actuel est accusé véhémentement par les tories d'avoir des pensées de guerre. A entendre le *Morning Herald*, lord Palmerston rêverait, sur la fin de ses jours, la gloire orageuse des combats; le comte Russell pousserait son pays en avant, l'aiguillon dans les reins; les ministres whigs seraient disposés à ajouter à la longue liste de leurs crimes celui de vouloir recourir, contre la Russie et en faveur de la Pologne opprimée, à l'arbitrage du glaive; des Anglais enfin tiendraient la torche qui doit allumer un incendie où l'Angleterre risque de périr consumée.

Ne prenez pas ceci trop au sérieux, je vous prie. Ce qui manque aux tories, à l'heure qu'il est, c'est un champ de

bataille et un cri. Ils supposent au ministère des intentions belliqueuses dont ils sont les premiers à ne pas s'alarmer; et cela faute d'avoir un thème : voilà tout.

Prétendre que l'insurrection de Pologne, si elle se prolonge, n'amènera pas des complications dont l'Angleterre, qu'elle le voulût ou non, serait forcée de subir la loi, je ne l'oserais. Mais ce qui est sûr, c'est que le gouvernement, loin d'avoir des démangeaisons guerrières, craint la guerre, et qu'il la craint, dût-il compter pour la faire sur l'appui de la France impériale, dont il redoute l'alliance active presque autant que l'inimitié.

Quant à ses sentiments à l'égard de la Russie, ils sont dominés à un point incroyable par la peur de l'offenser.

Et cette peur n'est pas d'hier.

J'ai eu occasion naguère de vous signaler le discours étrangement pacifique prononcé par le comte Russell touchant les affaires de la Pologne. Eh bien, — à part le grand épisode de la guerre de Crimée, où la France était de la partie, — voilà quarante ans au moins que l'attitude de l'Angleterre officielle à l'égard de la Russie est celle que ce discours atteste. Sans compter qu'elle n'a jamais paru avoir une idée bien claire de ses périls et a montré une indécision singulière dans ses mouvements.

De là, en partie, les progrès fabuleux de ce qu'on a nommé avec tant de raison le colosse du Nord[1]. Le nombre des sujets de l'empire, qui, depuis l'avénement de Pierre Ier en 1689 jusqu'à la mort d'Alexandre Ier en 1825, s'était élevé de 15,000,000 à 58,000,000, dépasse aujourd'hui, selon les évaluations les plus modérées, le chiffre de 70,000,000.

Et quelle est, de toutes les puissances de l'Europe, celle que menacent le plus les énormes accroissements de la Russie? C'est l'Angleterre.

Lord Chatham disait, au sujet des vues de Catherine sur la Turquie : « Avec un homme qui ne comprend pas de quelle importance est pour la Grande-Bretagne le moindre village turc, je ne descends pas à discuter. » Or, qu'on suive, étape par étape, la marche conquérante de la Russie à travers l'histoire depuis Pierre Ier.

En 1699, elle se fait céder Azof, par la paix de Carlowitz, et prend ainsi pied sur la mer Noire.

En 1770, sa flotte paraît pour la première fois dans la Méditerranée et détruit à Tchesmé la flotte turque.

En 1773, elle franchit pour la première fois le Danube.

En 1774, le traité de Kainardji lui donne le pays compris entre le Dniéper et le Bog, lui ouvre décidément la mer Noire, et consacre, à son profit, l'indépendance des Tartares de la Crimée et du Kouban.

En 1783, elle incorpore à son empire la Tartarie de Crimée.

En 1792, elle reçoit le Dniester pour frontière entre elle et la Turquie.

En 1812, la paix de Bucharest étend sa domination jusqu'au Pruth.

En 1827, l'Angleterre, — chose remarquable, — l'aide à anéantir la flotte russe à Navarin.

En 1829, elle écrase les Turcs à Shumla, passe le Balkan, prend Andrinople, pousse sa cavalerie légère jusque dans les environs de Stamboul, et arrache aux Turcs ce fameux traité d'Andrinople qui lui livre l'importante forteresse d'Anapa, près de l'embouchure du Kouban; l'établit sur le Danube, soumet la Moldavie et la Valachie à son influence, et, par la reconnaissance d'une Grèce indépendante, démembre l'empire ottoman.

Enfin, en 1833, pour prix du secours intéressé par elle

prêté au sultan contre le pacha d'Égypte, elle fait insérer dans une clause secrète du traité d'Unkiar-Skelessi, que le détroit des Dardanelles, ouvert à la seule Russie, sera fermé aux autres puissances européennes.

Mais la guerre de Crimée?

La guerre de Crimée aurait certainement porté un coup terrible à l'influence de la Russie en Orient, si l'Angleterre n'avait pas permis que la puissance des Russes y survécût à leurs revers. Et c'est ce qu'elle a permis. Qu'a rapporté aux Anglais, qu'a valu aux Turcs cette guerre où les uns et les autres ont prodigué tant d'or et de sang? En ce qui concerne la liberté de la mer Noire, le traité de Paris du mois de mars 1856 est un chiffon de papier, rien de plus. C'est bien en vain que l'article XI de ce traité a déclaré « les eaux et ports de la mer Noire ouverts à la marine marchande de toutes les nations; » c'est bien en vain que l'article XIII interdit l'établissement ou le maintien sur les côtes de la mer Noire de tout arsenal militaire maritime : sept ans se sont écoulés depuis la conclusion du traité de Paris, et que se passe-t-il aujourd'hui dans ces parages? Toutes les côtes de la Circassie sont sous la surveillance d'un vaisseau de guerre russe; sur chacun des points du rivage que ne commande pas un vaisseau de guerre, la Russie a élevé un fort; pas de commerce possible avec les ports de Circassie; et malheur à ceux des habitants du pays qui osent courir cette grande aventure, s'embarquer! On verra dans la suite de ce travail à quel sort ils s'exposent.

Oui, la Russie, après la guerre de Crimée, est bien près de redevenir en Orient ce qu'elle y était avant la guerre. Elle a été un instant arrêtée dans sa marche triomphale; mais a-t-elle reculé? Non.

Et pourquoi s'en étonner? La politique de l'Angleterre à

l'égard de la Russie a toujours été, je le répète, une politique incertaine, vacillante, contradictoire, et qui, par conséquent, ne pouvait tenir contre cet esprit de suite si profondément marqué dans tous les actes de la diplomatie russe.

Jusqu'au temps de l'insurrection grecque, par exemple, s'il était une idée qui eût dominé les traditions du *Foreign-Office*, c'était la nécessité de maintenir l'empire ottoman, dont les hommes d'État d'Angleterre regardaient l'existence comme intimement liée à l'affermissement de la domination des Anglais dans les Indes.

En 1821, la diplomatie anglaise sembla tout à coup changer d'aspect. Elle se laissa pénétrer par l'espèce de sympathie romantique et littéraire qu'excitèrent, dans leur lutte contre le croissant, les descendants de Thémistocle, de Miltiade, de Léonidas. Canning, dans le protocole du 4 avril 1826, se fit, contre les Turcs, l'instrument de la Russie; la bataille de Navarin eut lieu; l'invasion de la Turquie par les Russes en 1828 fut publiquement appuyée par lord Palmerston, qui ne faisait point alors partie du ministère; lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères en 1829, ne fit pas mystère de ses tendances russes, qui parurent néanmoins trop tièdes à beaucoup, tant le courant était rapide; et cela dura jusqu'en 1833.

A cette époque, il y eut retour à l'ancien système. Il fallait soutenir à tout prix l'empire ottoman; il fallait à tout prix barrer aux Russes le chemin des Indes, le chemin de la domination universelle. La guerre de Crimée a été, en ce qui regarde l'Angleterre, le résultat de ce mouvement.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille de voir encore une fois les idées prendre un autre cours. Avant-hier, un débat a eu lieu dans la Chambre des Communes sur la question d'Orient, et l'on y a entendu MM. Grégory, Cockrane, Ma-

guire, Cobden, déclarer bien haut que la politique anglaise de 1863 ne devait pas être celle de 1854 ; que le gouvernement turc était un gouvernement tyrannique, indigne des sympathies d'un peuple libre ; qu'il tenait sous le joug mainte population chrétienne dont l'Angleterre devait désirer la délivrance ; que la régénération de l'empire turc était chimère pure ; que les prétendues réformes opérées par le sultan étaient illusoires ; que la chute d'un empire qui depuis si longtemps menace ruine, était inévitable ; qu'il fallait en prendre son parti et laisser périr ce qui avait perdu le pouvoir de vivre. MM. Layard et Gladstone ont répondu, au nom du ministère, mais faiblement, et voilà qu'à l'instant même où je trace ces lignes, on m'apporte un article du *Times* qui adopte sans réserve les dénonciations de M. Grégory contre les Turcs, et ses amères conclusions.

III

Que nous voilà loin de la guerre de Crimée et de la popularité qu'elle avait donnée aux Turcs en Angleterre !

Lorsqu'en 1853 Omer-Pacha disputait victorieusement le Danube aux armées russes, et qu'en 1854, Paskiewitch s'éloignait des murs de Silistrie, humilié, frémissant, qui aurait jamais dit que l'Angleterre, si prompte alors à exalter les prouesses de la Turquie et à y voir um gage de sa régénération, arriverait si vite à nourrir contre elle les sentiments qui se sont fait jour dans le débat du 29 mai ? Qu'est devenu le temps où lord Shaftersburv, organe en ceci de l'enthousiasme populaire, déclarait, en pleine Chambre des Lords, que, de tous les amis de la chrétienté, le meilleur c'était le sultan ?

Chose étrange, inexplicable presque! C'est au moment où l'Angleterre prend en main contre la Russie la cause de la Pologne soulevée, qu'elle déclare moralement la guerre à la Turquie, où les Russes ont leurs adversaires les plus prononcés et les Polonais leurs plus fidèles amis!

D'où vient cette réaction, dont la soudaineté a quelque chose de si mystérieux?

Je dis réaction, et le mot n'est pas trop fort. Quoi de plus menaçant, en effet, pour l'empire ottoman que ce mémorable débat du 29 mai, où la Chambre des Communes d'Angleterre, abandonnant tout à coup la politique d'hier, sonne d'avance les funérailles du « malade » de Constantinople et déclare sa succession ouverte?

Une circonstance frappante, c'est que M. Grégory, qui a mis le feu à la mine, n'avait rien à demander et n'a rien demandé de précis. Sa motion, qu'il a d'ailleurs retirée, n'en est pas une. Elle n'avait pas pour but de provoquer un vote ou d'y conduire. Elle consistait à prier le gouvernement de publier, relativement à la Turquie, des documents que le motionnaire n'a même pas pris la peine de spécifier. Évidemment ce n'était qu'un prétexte pour amener la Chambre des Communes à déclarer ses sentiments, à faire solennellement connaître le programme de sa nouvelle politique à la Turquie, à la Russie, à l'Europe.

Or, comme manifestation, le débat a été aussi clair, aussi complet, aussi décisif que possible.

A l'exception des orateurs officiels, c'est-à-dire de M. Layard, qu'on a semblé écouter avec quelque impatience, et de M. Gladstone, qui a mis une réserve extrême à défendre la Turquie, tous ceux qui ont pris la parole ont parlé de manière à jeter Saint-Pétersbourg dans des transports de joie et Constantinople dans la consternation.

Et pour que rien ne manquât à l'importance de cette manifestation, toutes les nuances de l'opinion se sont donné la main dans cette grande croisade contre la Porte. On eût dit vraiment que les divers partis qui divisent l'Angleterre étaient convenus en cette occasion de frapper tous le même coup. M. Grégory est un conservatiste avec des tendances libérales. M. Baillie Cochrane est un conservatiste pur, un de ces « conservatistes cosmopolites » qui vont jusqu'à vouloir les Bourbons à Naples. M. Maguire, Irlandais, représente l'alliance du radicalisme et du papisme. M. Grant-Duff peut être considéré comme l'organe des hommes qui sont poussés au radicalisme par la philanthropie. M. Seymour est libéral. Quant à M. Cobden, chacun sait que la classe mercantile a en lui son représentant le plus accrédité. Eh bien, M. Grégory, M. Baillie Cochrane, M. Maguire, M. Grant-Duff, M. Seymour, M. Cobden, sont venus d'une commune voix attaquer la Porte, dénoncer l'impéritie de son gouvernement et la corruption de ses fonctionnaires, flétrir ce qu'ils nomment sa tyrannie, insulter à ce qu'ils croient son agonie et promettre aux populations chrétiennes ses dépouilles.

Parmi les ministres, celui qui passe, à tort ou à raison, pour le plus favorable aux Turcs, c'est le chef du cabinet, et celui-là était absent, comme si lord Palmerston avait craint d'avoir à défendre, ne fût-ce que par pudeur, une cause absolument perdue!

Que dire encore? Cette attaque s'est produite inopinément, gratuitement, sans motif connu, sans nécessité appréciable, sans qu'il soit possible de savoir au juste pourquoi ou à quel propos.

Prétendra-t-on, pour expliquer ce mouvement singulier de l'opinion, qu'il a sa source dans un haut sentiment d'équité;

Que les Turcs n'ont jamais été que campés en Europe;

Que leur domination, fille de la conquête, en a retenu les caractères;

Que leur joug, imposé à des populations d'une race et d'une religion différentes, atteste uniquement la supériorité de la force, et mérite, comme tel, d'être brisé au nom de la justice;

Que les Turcs ne constituent pas la Turquie;

Que l'indépendance du pays occupé par eux est, à la vérité, d'un intérêt majeur pour l'Europe en général et pour l'Angleterre en particulier, mais que cette indépendance ne doit pas être confondue avec le maintien d'une caste aristocratique qui, après avoir importé en Europe la barbarie, cherche à s'y perpétuer par l'oppression;

Que ce n'est pas à des nations chrétiennes qu'il convient de sanctionner l'assujettissement d'une majorité composée d'adorateurs du Christ à une minorité composée de sectateurs de Mahomet;

Que ce qui est à protéger contre les Russes, sur le Bosphore, c'est l'indépendance de la croix, non celle du croissant;

En un mot, que la ville à sauver, c'est Byzance, non Stamboul?

Ce seraient là certainement des motifs plausibles, honorables même, si, d'une part, il était dans les habitudes de la politique anglaise de se laisser diriger par des considérations sentimentales, et si, d'autre part, la justice était née d'hier.

Quoi! c'est le 29 mai 1863 seulement qu'on s'est aperçu en Angleterre de l'état d'asservissement où vivent les populations chrétiennes en Turquie! A quoi pensaient donc, et sir Henry Bulwer, lorsqu'il arrêtait le bras, déjà levé, des Bulgares, et le comte Russell, lorsqu'il reprochait au prince

Michel d'avoir ressenti avec trop de vivacité l'injure du bombardement de Belgrade, et lord Palmerston, lorsqu'il envoyait une flotte au Pirée, dans la crainte que les Hellènes de Thessalie ne se ressouvinssent de leur origine? Je ne parle pas de la guerre de Crimée, où l'Angleterre dépensa tant d'or et tant de sang pour préserver d'un choc mortel cette existence du Turc, si violemment assaillie, à l'heure qu'il est, du haut de la Chambre des Communes, aux applaudissements du *Times* et du *Daily News*, surpris de se trouver d'accord.

Une chose à remarquer, c'est que la plupart des actes de malversation, de corruption et de tyrannie dont M. Grégory a gonflé son réquisitoire, se rapportent précisément à l'époque où les Anglais étaient tout de flamme pour l'empire ottoman. Si une séance semblable à celle du 29 mai de cette année avait eu lieu en 1860, le lendemain des massacres de Hasbeya, de Zahlé, de Deir-el-Kamar, de Damas, ou bien encore immédiatement après le 15 juin 1862, lors de ce bombardement de Belgrade contre lequel les consuls des diverses nations protestèrent avec tant de raison et tant de force, le fait serait moins difficile à comprendre. Mais comment concevoir que le moment choisi pour mettre le pied sur le gouvernement turc soit celui où il fait pour se rajeunir, se régénérer et attirer à lui les populations soumises à son autorité, des efforts évidents et couronnés de succès?

Il y a quelques mois à peine, il n'y avait qu'une voix en Angleterre pour reconnaître que la situation de la Turquie s'était merveilleusement améliorée depuis l'accession du frère d'Abdul-Medjid au trône d'Othman. L'administration reconstituée, les déprédations des pachas réprimées, une impulsion nouvelle donnée à la marine, l'armée ottomane mise en état de rivaliser, comme équipement et comme tenue, avec les meilleures troupes européennes; l'industrie ranimée, la

culture du coton encouragée, l'ordre peu à peu rétabli dans les finances, le crédit financier du gouvernement turc relevé au dehors : voilà les progrès qu'on se plaisait à signaler. Abdul-Aziz était, disait-on, un prince qui prendrait sa place parmi les réformateurs, et l'on accordait volontiers à Fuad-Pacha le titre de grand ministre. Hier encore, lord Hobart adressait au cabinet britanique un rapport officiel dans lequel il est constaté que le gouvernement ottoman, qui, au commencement de 1862, avait une dette flottante de vingt millions sterling à liquider, se trouve aujourd'hui, grâce à des opérations financières aussi bien conduites que bien conçues, avoir retiré de la circulation, soit en caïmés, soit en bons du Trésor, la somme de quatorze millions six cent soixante-quatre mille quatre cent trente-trois livres sterling, résultat prodigieux si l'on songe à ce qu'était la Turquie lors de la mort d'Abdul-Medjid. Et c'est dans ce moment que l'Angleterre se montre tout à coup disposée à changer les bases de sa politique orientale !

Mais pourquoi s'en étonner ? Cette politique, comme je le disais dans ma dernière lettre, n'a été, depuis bien des années, en ce qui regarde la question d'Orient et la Russie, qu'une suite d'oscillations et de contradictions. C'est ce que prouvera un rapide coup d'œil jeté sur l'histoire diplomatique du *Foreign-Office* dans ses rapports avec les hommes d'État de Saint-Pétersbourg.

IV

L'Angleterre veillant pendant de longues années sur le maintien de l'empire ottoman avec une sollicitude trop facile à endormir quelquefois, mais prompte à se réveiller,

— rachetant sa grande inconséquence de Navarin par la guerre de Crimée, — portant et recevant des coups terribles pour assurer l'*intégrité* du pouvoir campé sur le Bosphore, — aidant les Turcs à écraser les Monténégrins, — arrêtant les Serbes dans leur marche vers l'indépendance absolue, — gourmandant par la voix du comte Russell leur prince rebelle, — protégeant contre les Bulgares l'autorité du Sultan, — disputant à l'ascendant des Russes, pour le compte de cette même autorité, les provinces danubiennes, — puis, un beau matin, se rappelant avec douleur qu'il y a en Turquie des populations qui ne sont par turques; que le génie du Coran plane entre la Méditerranée et la mer Noire, et que ce n'est pas la croix qui brille sur le dôme de Sainte-Sophie... c'est là un phénomène si curieux, qu'on éprouve naturellement un vif désir d'en connaître les causes.

Ces causes, je vous disais hier qu'il ne fallait pas les chercher dans un entraînement sentimental, d'abord parce que la politique anglaise n'a pas coutume d'obéir à des mobiles de ce genre, et ensuite parce que la justice n'attend pas si longtemps pour parler au cœur de ceux qui comprennent son langage.

J'ai lu attentivement le discours de M. Grégory, et tout ce que j'ai pu y trouver comme explication se réduit à ceci :

« Les intrigues de la Russie en Grèce, en Circassie, et dans les provinces danubiennes, prouvent qu'elle n'a pas abandonné la politique du passé ; *mais* la guerre de Crimée a détruit tous les éléments matériels de la puissance russe. »

D'un autre côté, la *Revue du Samedi* (*Saturday Review*), une des feuilles les plus importantes de ce pays, dit en propres termes que le changement de politique révélé par le

débat du 29 mai vient du succès de la guerre de Crimée, la question orientale n'ayant eu un intérêt vital que lorsque la Russie menaçait l'Europe de la main droite et l'Asie de la main gauche.

Donc, si l'Angleterre s'aperçoit enfin qu'à l'égard des populations chrétiennes soumises au Turc, elle a des devoirs de justice à remplir, c'est parce qu'elle ne croit plus avoir intérêt à négliger l'accomplissement de ces devoirs. Tant que la Russie a paru capable de toucher Constantinople en étendant le bras, être juste eût coûté trop cher; mais, grâce à la guerre de Crimée, on peut se passer aujourd'hui le luxe de la justice, puisqu'elle est à bon marché.

Je n'examinerai pas ici jusqu'à quel point ce raisonnement est fondé en morale : est-il fondé, du moins, en politique? Et l'Angleterre ne se fait-elle pas, sur les conséquences de la guerre de Crimée, de bien étranges illusions?

Dans cette guerre, la Russie fut vaincue, il est vrai; mais l'Orient la vit résister, seule, à quatre puissances liguées contre elle, dont deux figurent au premier rang parmi les puissances de la terre. La Russie fut vaincue, mais après avoir amené les Anglais à ne jouer à côté de la France, sur le champ de bataille, qu'un rôle secondaire, plus propre à diminuer qu'à augmenter le prestige militaire de la Grande-Bretagne.

On a fait beaucoup de bruit de la chute de Sébastopol, forteresse construite, disait-on, pour commander la navigation de la mer Noire. La vérité est, comme cela est prouvé dans une remarquable brochure publiée ici dernièrement, que la ville de Sébastopol ne fut jamais destinée à servir de base à des opérations navales. Pendant les deux grandes guerres que la Russie eut à soutenir depuis la cons-

truction de Sébastopol, savoir, la guerre de 1828-29 contre la Turquie et celle de 1826-27 contre la Perse, pas un sac de biscuits ne fut envoyé de Sébastopol. Durant la première de ces guerres, les approvisionnements vinrent d'Odessa sur des vaisseaux anglais affrétés dans ce but ; durant la seconde, les villes d'entrepôt furent Taganrog et Astrakan. Les dangers que présente la navigation de la mer Noire, et qui lui valurent anciennement le nom d'*Axenos* (*inhospitalière*), sont chose bien connue. Du côté de l'est, les côtes sont en partie inaccessibles. En réalité, l'utilité que la Russie tire de la mer Noire, au point de vue naval et militaire, consiste dans l'avitaillement des places fortes qu'elle possède sur les côtes de la Circassie et qu'elle a arrachées aux habitants du pays. Or, en ce qui concerne la Circassie, le pouvoir de la Russie est, après la guerre de Crimée, ce qu'il était avant. Pour la frapper au cœur, en Orient, il aurait fallu donner la main aux Circassiens en armes ; il aurait fallu aider les Lesghis à précipiter sur Tiflis cinquante mille guerriers qui n'attendaient qu'un signal ; il aurait fallu attaquer la Russie là où elle était véritablement vulnérable dans cette partie du monde, c'est-à-dire au sud du Caucase, en appelant à l'indépendance la Géorgie, la Gourie et l'Iméréthie. C'est ce que les Circassiens espéraient, et la guerre de Crimée, en trompant leur espoir, en les laissant abandonnés à eux-mêmes, ne pouvait que changer, à leurs yeux, la défaite de la Russie en triomphe. Qu'ont-ils gagné à cette guerre, de laquelle ils attendaient leur délivrance? « Hélas ! écrivaient douloureusement les députés circassiens qui vinrent à Londres l'année dernière, voilà sept ans qu'on dit la Russie vaincue, et depuis lors nous avons eu à défendre incessamment contre elle notre pays, notre liberté, notre existence. »

Relativement aux Tartares de Crimée, le résultat d'une aventure trop vantée a été de les ramener sous la domination de la Russie.

Relativement à la Turquie, on peut juger de l'absolue nullité du résultat par ce fait, que l'ennemi qu'elle avait contribué à vaincre n'a pas même été condamné à payer les frais de la guerre.

Voilà les suites en ce qui concerne le pouvoir de la Russie en Orient; voyons les suites en ce qui concerne son pouvoir en Europe.

Jusqu'à l'époque de la guerre de Crimée, le grand levier de la puissance anglaise avait été le « Droit de visite, » entendu dans le sens de la confiscation sur mer de toute propriété appartenant à l'ennemi. Ce droit, l'Angleterre n'avait cessé de le regarder comme la mettant bien réellement en possession du trident. Ce droit, elle l'avait défendu contre la terre entière, au prix des plus cruels sacrifices, et sans reculer devant aucun genre de violence. Le maintien de ce droit avait été l'objet d'une préoccupation constante de la part de ses hommes d'État, et Pitt avait proclamé néfaste à jamais le jour où elle serait forcée d'y renoncer. Par le « Droit de visite », compris et appliqué comme elle le comprenait et l'appliquait, l'Angleterre gouvernait la mer; au moyen de la mer, qui joint, au lieu de les diviser, les contrées qu'en apparence elle separe, l'Angleterre gouvernait le commerce; au moyen du commerce, qui fait dépendre la vie des peuples querelleurs de l'industrie des peuples travailleurs, l'Angleterre gouvernait le monde.

Et c'était surtout à l'égard de la Russie que le « Droit de visite », laissé intact, constituait une force incomparable.

Qu'est-ce que la Russie en effet? C'est, ainsi que M. Ur-

quhart l'a très-bien décrite, un vaste continent qui s'étend entre l'Asie et l'Europe, et dont les eaux, coulant au sud et à l'ouest, entrent, ici et là, dans la mer, pour s'y trouver ensuite emprisonnées par un détroit. De là, pour les produits de ce pays, la nécessité de passer par une étroite route facile à garder. Que l'ennemi se poste à l'entrée, bien résolu à barrer le passage : c'en est fait, le commerce va s'arrêter, les sources du revenu public vont être taries, la Russie va se trouver dans la position d'un homme qui a sur la gorge le pouce de son adversaire.

Aussi, qu'arriva-t-il lors de la fameuse déclaration de cette *neutralité armée* dans laquelle la Russie prit place au premier rang? Le 14 janvier 1801, le gouvernement anglais met un embargo sur tous les navires appartenant à chacune des puissances confédérées; des vaisseaux armés en course sont lancés sur la Baltique; en peu de temps, la moitié presque des navires marchands appartenant aux pouvoirs du Nord et confiés à la mer sont conduits dans les ports de l'Angleterre; le commerce russe est subitement paralysé; les riches propriétaires fonciers, qui ne trouvent plus à écouler leurs denrées et qui voient devant eux un abîme béant, s'épouvantent; on s'inquiète partout; partout on gronde; une conspiration s'ourdit; Paul est étranglé. Adieu la confédération du Nord; adieu les espérances gigantesques de Napoléon! Pour amener ces résultats immenses, il avait suffi du « Droit de visite », énergiquement appliqué, pendant deux mois, par les vaisseaux anglais armés en course.

Eh bien, quel est, en ce qui touche les forces comparatives de la Russie et de l'Angleterre, le produit net de la guerre de Crimée? Il est dans les deux articles suivants de la « Déclaration de Paris » du 16 avril 1856 : 1° La course

est et demeure abolie; 2° le pavillon couvre la marchandise, à l'exception de la contrebande de guerre.

Ainsi, pendant deux siècles, l'Angleterre a repoussé, comme s'il s'était agi pour elle d'une question de vie ou de mort, le principe que « le pavillon couvre la marchandise »; elle l'a repoussé, quoiqu'il ait été proclamé, dans cet intervalle, par 119 engagements internationaux sur 130. Et ce que 119 engagements internationaux sur 130, conclus entre les principales puissances du monde, n'avaient pu arracher à l'Angleterre, ses *victoires* de Crimée le lui ont ont ravi! Oh! que lord Derby avait raison de s'écrier, le 22 mai 1856 : « Quelques pertes que la Russie ait pu subir dans cette guerre, quels que soient les embarras que cette guerre a pu lui causer, je n'hésite pas à déclarer que ces pertes et ces embarras sont plus que compensés par l'adoption d'un seul article, gratuitement inséré par les plénitotentiaires français et anglais dans le traité de Paris, article où, suivant le mot de Pitt, vous avez sacrifié la grandeur maritime de l'Angleterre sur l'autel de la Russie. »

Lord Clarendon, le signataire du traité, sentait si bien cela lui-même, qu'il ne songea pas un moment à subordonner son consentement à celui du Parlement britannique, tant il était sûr qu'il n'y aurait qu'un cri, soit dans la Chambre des Communes, soit dans la Chambre des Lords, contre une aussi énorme concession! Et ceci n'est pas une simple hypothèse. Appelé, le 22 mai 1856, à expliquer sa conduite devant la Chambre haute, il le fit, — chose extraordinaire, — dans les termes suivants : « Pensez-vous donc que si les articles du traité de Paris, ou seulement les bases sur lesquelles il repose, eussent été soumis à l'approbation du Parlement, le traité eût été jamais signé? »

A Dieu ne plaise qu'on le regrette; et, quant à moi, s'il

est un fait historique dont je sois peu disposé à me plaindre, c'est celui-là. Libre aux diplomates de la trempe de M. Urquhart de prendre le deuil, parce que l'Angleterre a perdu le pouvoir tyrannique qu'elle s'était arrogé comme puissance belligérante sur le commerce des neutres. L'Océan est le grand chemin des nations, et tout peuple qui attente à la liberté des mers commet un crime de lèse-humanité. Mais la question n'est pas là. Que la civilisation générale ait à gagner immensément aux modifications qu'a subies la théorie du « Droit de visite », cela est certain ; l'Europe n'a qu'à s'en réjouir. Seulement, il y a là pour l'Angleterre, particulièrement dans ses rapports avec la Russie, une cause d'affaiblissement aussi manifeste que considérable ; et quand on réfléchit que, de toutes les conséquences de la guerre de Crimée, celle-là est la plus importante, il est impossible de n'être pas frappé de l'aveuglement de ceux des Anglais qui, à l'exemple de M. Grégory, diraient volontiers : « Nous avons assez veillé; maintenant que la guerre de Crimée a fait justice du pouvoir de la Russie, endormons-nous. »

CLXII

6 juin.

L'Expédition française au Mexique et le Times.

Le grand événement du jour est la prise de Puebla.

Cette nouvelle a été ici le sujet d'un étonnement presque général.

Tout d'abord, on s'était imaginé, même en Angleterre, que la conquête du Mexique ne serait qu'un jeu pour les vainqueurs de Solférino. Non que les Anglais aient donné un seul instant dans l'erreur où des promesses artificieuses entraînèrent le gouvernement français : nul, de ce côté du détroit, ne s'attendait à voir les Mexicains saluer comme des libérateurs les envahisseurs de leur pays, tendre les bras à qui leur présentait la pointe d'une épée et joncher de fleurs l'espace qui sépare la Vera-Cruz de Mexico. Ces illusions, pleines de sang, l'Angleterre les laissait aux partisans du général Almonte et de ses pareils. Mais ce qu'elle avait cru, à l'origine, c'est que les zouaves iraient à Mexico en courant, sans avoir autre chose à faire qu'à passer sur le ventre aux Mexicains, s'ils osaient se montrer. L'armée française est la première armée du monde : les Anglais le savent; ils ne sont pas loin d'en convenir ; ils ne pouvaient donc croire que ces valeureuses troupes seraient arrêtées, ne fût-ce qu'un moment, par des bandes qu'on supposait incapables de toute

discipline, dépourvues de tout courage, étrangères à tout sentiment de patriotisme.

On sait maintenant à quoi s'en tenir en Angleterre sur le mérite de cette opinion préconçue. C'est par des journaux anglais que le siége de Puebla a été comparé au siége de Saragosse. Tout récemment, le *Daily News*, à propos de la résistance héroïque des Mexicains, rappelait celle que les Français, sous la Convention, opposèrent à une invasion de même nature. « Les Mexicains, dit le *Morning Star* du 12 juin, se sont battus en patriotes, en héros; » et il ajoute: « L'histoire de ce siècle n'offre rien de plus surprenant que l'erreur où le gouvernement français est tombé touchant l'expédition du Mexique. »

Aussi avait-on fini par s'accoutumer à l'idée que le siége de Puebla, qui avait duré si longtemps, pourrait durer longtemps encore. Il avait même couru, dans ces derniers jours, sur la position de l'armée française, mille rumeurs sinistres. On parlait d'échecs subis, d'assauts repoussés, de moyens d'attaque insuffisants; on disait les troupes du général Forey découragées; on en était venu à croire que le succès serait une « *affaire de temps* ». Aujourd'hui encore, chose singulière, une nouvelle, confirmée par le canon des Invalides et l'illumination de Fontainebleau, n'est pas sans rencontrer ici quelques incrédules, tant il est vrai que, suivant le mot du *Morning Star*, la chute de Puebla « prend le monde par surprise » (*takes the world by surprise*). Qui jamais aurait prévu un pareil résultat?

Quoi qu'il en soit, la prise de Puebla est un événement aussi heureux pour nous, Français, que grave pour l'Angleterre. La France avait une épine dans sa chair : il ne tient maintenant qu'au gouvernement impérial de retirer cette épine. Conclure la paix, il le peut, non-seulement sans

déshonneur, mais en faisant de la victoire un généreux usage qui l'ennoblirait. Est-il donc si difficile d'être juste, quand on est le plus fort? La politique de la générosité et de la justice serait d'ailleurs, en cette occasion comme toujours, celle de l'intelligence. Ce n'est pas du côté de Mexico que les regards de la France aiment à se tourner, c'est du côté de la Pologne. Si le second Empire veut le salut du peuple qui, sous le premier Empire, mêla son sang au nôtre sur tant de champs de bataille, sa fortune et l'indomptable valeur des soldats français le rendent maître de ses résolutions. Qu'il coupe court à une expédition lointaine et aventureuse; qu'il redevienne libre de ses mouvements, et la prise de Puebla se trouvera peut-être avoir marqué sur le cadran de l'histoire l'heure de la délivrance de Varsovie.

C'est par ce lien surtout que la question mexicaine se rattache à l'ensemble des événements qui préoccupent l'Europe. Il est donc essentiel que cette question soit envisagée sous son vrai jour.

Un des correspondants de l'*Europe*, écrivain de beaucoup de mérite, fort bien renseigné d'ordinaire et avec lequel je serais heureux de pouvoir me trouver toujours d'accord, écrivait naguère que le public anglais s'intéressait au succès des armes françaises par delà l'Atlantique, leur souhaitant du fond de l'âme un succès prompt et complet.

Dans le même article, il accusait Juarez d'avoir, entre autres délits, fait violer jadis le domicile du consul général d'Angleterre à Mexico et de s'être emparé d'une somme de six cent mille dollars, contenus dans des coffres qu'y avaient déposés les compagnies minières.

Enfin, il présentait les dissentiments qui mirent fin à l'action commune de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne au Mexique, comme un prétexte habilement saisi par

le cabinet anglais pour éviter une rupture avec les États-Unis.

Si, par ceux qui s'intéressent en Angleterre au succès des armes françaises, l'écrivain dont il s'agit avait voulu seulement désigner les détenteurs des titres mexicains, il aurait eu parfaitement raison. Ceux-là en effet désirent voir le plus tôt possible les Français à Mexico, parce que, selon la remarque de M. James L. Hart, ils comptent, dans cette hypothèse, sur la reprise des payements qui se trouvent aujourd'hui suspendus : pure affaire de dividendes. De leur part, ce désir n'a rien que de fort naturel, et je ne le leur reproche pas. Mais les détenteurs de titres mexicains ne sont pas la nation anglaise. Ce n'est pas dans le *Money-Market* qu'est placé le thermomètre à consulter quand on tient à connaître les sympathies ou les antipathies d'un grand peuple. A Paris, la rente fut en hausse quand on y reçut la nouvelle du désastre de Waterloo. Qu'on n'applique pas aux détenteurs de titres mexicains le nom de spéculateurs et qu'on ne les prenne pas à partie comme tels, soit; mais il n'en est pas moins vrai que leur opinion, dans une affaire à laquelle ils ont un intérêt personnel si puissant, ne fait pas loi et ne fournit en aucune façon la mesure des sentiments de tout un pays. Si jamais il fallut se garder de conclure du particulier au général, c'est dans ce cas.

Une fois le succès bien constaté, il est possible que, comme le *Daily Telegraph* d'aujourd'hui, certaines gens jugent à propos d'y applaudir. Le *fait accompli* manqua-t-il jamais d'adorateurs? Mais ce qui est certain, c'est qu'il n'y avait eu jusqu'à ce jour qu'une voix en Angleterre contre la guerre faite au Mexique après la séparation des trois puissances primitivement unies. Qu'on prenne les journaux anglais, depuis le *Morning Post* jusqu'au *Morning Adverti-*

ser, depuis le *Morning Herald* jusqu'au *Daily News* et au *Morning Star*, depuis la *Saturday Review* jusqu'à l'*Economist* et au *Spectator*, on y trouvera, sur la nature et les conséquences probables de cette expédition, les commentaires les plus hostiles, même les plus violents.

Quant au *Times*, il me serait facile de montrer comme quoi, usant en cette circonstance du privilége qu'on lui reconnaît de se contredire, il a tour à tour poursuivi de ses vœux et de ses anathèmes la marche des Français vers Mexico. Mais non, je préfère constater l'ardeur avec laquelle cette feuille, pour qui les succès militaires de la France furent toujours un sujet ou d'irritation ou d'alarmes, a plus d'une fois donné son visa à l'expédition française.

Dans son numéro du 21 mai 1862, le *Times* disait : « Au Mexique, la France peut faire beaucoup de bien, avec peu de chance de faire du mal à qui que ce soit, si ce n'est à elle-même (*except to herself*). » Ainsi, c'était parce que la France, au Mexique, avait chance de *se faire du mal à elle-même* que le *Times* lui prodiguait ses encouragements!

Dans son numéro du 27 mai 1862, parlant des réfugiés mexicains, membres du parti réactionnaire et ecclésiastique, adversaires du gouvernement de Juarez et auxiliaires de l'invasion française, le *Times* les traitait de coquins (*ruffians*); il accusait Marquez et autres coquins (*other ruffians*) de ce parti d'avoir par leurs méfaits amené l'intervention; et il ajoutait : « Si Ferdinand-Maximilien va au Mexique, il trouvera ses amis les plus actifs parmi les hommes qui ont fusillé, torturé, volé, jusqu'à ce qu'enfin l'Europe ait perdu patience. » Était-ce donc pour que la France figurât, aux yeux du monde, en si bonne compagnie, que le *Times* s'applaudissait de la présence des Français au Mexique ?

Et maintenant, comment concevoir que le rédacteur de

l'article *Money-Market*, dans le *Times*, ose qualifier le gouvernement de Juarez de « gouvernement anarchique, immoral, spoliateur, tyrannique », et lui reproche « d'avoir plongé le pays dans une affreuse confusion, d'avoir remplacé les principes du droit et de la justice par la pratique du brigandage, du vol et du meurtre » ?

J'ai sous les yeux le « Blue-Book » que le gouvernement anglais a publié relativement aux affaires du Mexique, et voici de quelle manière l'état des choses dans ce pays était décrit antérieurement à l'expédition censée devoir y porter remède, par M. Mathew, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du cabinet de Saint-James à Mexico :

« La situation, écrivait M. Mathew à lord John Russell, n'a pas changé pendant ces deux derniers mois.... Senor Fuente, jurisconsulte de quelque réputation, a quitté Mexico par le dernier paquebot, avec une mission pour Paris et probablement pour l'Espagne. Une chose a retardé son départ : la difficulté de se procurer la faible somme nécessaire pour subvenir aux dépenses du voyage. C'est à cet extrême dénûment qu'il faut attribuer l'existence prolongée et l'accroissement des corps de guérillas commandés par les Espagnols Cobos et Vicario, et par l'infâme (*infamous*) Marquez, qui poursuit le cours de ses assassinats et de ses rapines. Deux misérables tentatives ont été faites pour créer du trouble dans la capitale : elles ont été découvertes et réprimées à temps. A part cela, la tranquillité publique n'a pas été troublée; et quelque défectueux, quelque faible que puisse être le gouvernement d'aujourd'hui, *ceux qui ont sous les yeux les meurtres, les actes atroces, les brigandages commis journellement sous le gouvernement du général Miramon et de ses conseillers senor Diaz et le général Marquez, ceux-là ne*

peuvent qu'apprécier le règne de la loi et de la justice. Les étrangers, surtout ceux *qui ont souffert si cruellement sous le pouvoir arbitraire de Miramon*, et par suite de la haine, de l'intolérance qui, à leur égard, constituent un des dogmes du parti de l'Église à Mexico, *ne sauraient s'empêcher de faire une distinction profonde entre le présent et le passé* (1). »

De Juarez, M. Mathew disait dans la même dépêche :

« Le président Juarez, quoique dénué de l'énergie que réclame la crise actuelle, est un homme droit et bien intententioné (*an upright and well intentioned man*), excellent dans tous les rapports privés de la vie (2). »

Pour ce qui est du gouvernement de Juarez, l'envoyé de la Grande-Bretagne le caractérisait en ces termes : « *La liberté civile et la liberté religieuse ont été assises sur une large base.* La paix est la seule chose requise pour le développement des principes constitutionnels et les progrès intellectuels du peuple (3). »

Aussi M. Mathew se gardait-il bien de pousser son gouvernement à une intervention comminatoire : loin de là. « Si le gouvernement actuel, écrivait-il, ou les principes actuels du gouvernement, ne sont pas soutenus de quelque manière ouvertement par l'Angleterre et les États-Unis, soit au moyen d'une alliance protectrice, soit au moyen d'une déclaration qu'aucun mouvement révolutionnaire ne sera permis dans aucun des ports situés sur l'un et l'autre Océan, de nouvelles et déplorables convulsions affligeront ce malheureux pays, au grand dommage des intérêts britanniques, au grand détriment du commerce et à la honte de l'humanité. »

(1) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 9-11.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

Je m'arrête, faute d'espace; mais quiconque se donnera la peine de jeter les yeux sur le « Blue-Book » où sont contenus tous les éléments de la question mexicaine, y trouvera la preuve officielle, la preuve irrécusable :

Que l'anarchie où le Mexique a été plongé et la détresse financière qui en a été la suite, loin d'être imputables au gouvernement de Juarez, ont été l'œuvre de la faction opposée à ce gouvernement;

Que c'est par cette faction, — le parti de l'Église, — que fut poussé, quand elle dominait, le cri de « *mort aux étrangers* »;

Que c'est cette faction qui, lorsqu'elle était maîtresse à Mexico, viola le domicile du consul anglais, brisa les coffres, et vola six cent mille dollars appartenant aux compagnies minières (1);

Que la série d'exactions, de vols à main armée et d'assassinats dont on s'est indigné avec tant de raison, n'a pas eu lieu sous le régime actuel, mais, au contraire, sous le régime antérieur, dont les crimes et les rapines ont été fort injustement mis sur le compte du régime actuel (2);

Que les spoliations et les meurtres qui ont fait la matière de tant de plaintes constituent les exploits de ceux-là mêmes que le malheur du gouvernement impérial, trompé, a été d'avoir pour auxiliaires au Mexique;

Que si, le 9 avril 1862, et non en 1861, les Espagnols et les Anglais se retirèrent de l'action commune, ce fut parce qu'ils ne voulaient pas, eux, de pareils auxiliaires, et que le but de l'expédition, nettement formulé dans l'article 2 de la

(1) Voir, dans le « Blue-Book » relatif aux affaires du Mexique, la correspondance de Manuel de Zamacona avec sir C. Lennox Wike, p. 39 et suiv.

(2) Voir le « Blue-Book », p. 23-29.

convention du 31 octobre, était d'obtenir certaines réparations financières du Mexique, mais nullement d'intervenir dans ses affaires intérieures (1);

Enfin, que le gouvernement de Juarez, en faveur duque le *suffrage universel armé* des Mexicains s'est prononcé, par la défense de Puebla, d'une manière si éclatante, est le seul gouvernement légitime au Mexique, le seul qui y représente l'idée de liberté et de progrès, le seul qui y repose sur la volonté nationale, le seul avec lequel il soit dans l'intérêt de la France de traiter, — si tant est que l'Empire ne soit pas résolu à épuiser les hasards d'une expédition entreprise sur la foi de renseignements faux et de promesses mensongères, d'une expédition trop lointaine pour n'être pas ruineuse, d'une expédition condamnée à voix basse par la France, condamnée à voix haute par l'Angleterre, suspecte à l'Europe, odieuse à l'Amérique, et du sein de laquelle peuvent sortir tôt ou tard, dans les rapports du nouveau monde avec l'ancien monde, des complications d'une portée redoutable.

(1) Voir la dépêche adressée par le comte Russell au comte Cowley, le 30 septembre 1861, p. 94; — le texte de la convention du 31 octobre; — le procès-verbal de la conférence d'Orizaba, p. 114-121, 2e partie.

CLXIII

27 mai.

M. Rœbuck partisan des confédérés.

Reconnaître le Sud, tel était l'objet du nombreux meeting en plein air qui s'est tenu avant-hier à Sheffield.

M. Rœbuck devait y porter la parole en faveur des confédérés pour demander qu'on leur vint en aide, du moins indirectement : il a été fidèle au rendez-vous.

M. Rœbuck le libéral, M. Rœbuck le radical, prenant publiquement fait et cause pour les esclavagistes ! ce serait là un scandale presque impossible à comprendre, si, depuis quelque temps, M. Rœbuck ne s'était en quelque sorte étudié à éloigner tous ses anciens amis et à déconcerter ses anciens admirateurs. Homme de combat que rien n'intimide, qui trouve plaisir à provoquer les puissances de la terre de l'air d'un guerrier, et à gourmander le peuple avec l'âpreté d'un paysan du Danube, M. Rœbuck s'était fait une place à part dans la Chambre des Communes par son ardeur à y braver le despotisme. Par quelle aberration d'esprit, un pareil homme en vint, après une visite à la cour de Vienne, à vanter outre mesure le libéralisme de l'Autriche, à la proposer pour modèle aux gouvernements constitutionnels et à insister pour que les Anglais s'unissent à elle d'une manière intime, c'est un mystère que personne encore n'a pénétré. Ce qui est sûr, c'est que M. Rœbuck, tout à coup

transformé en missionnaire de l'Autriche, étonna, scandalisa et tourna contre lui son propre parti. C'est ce qu'il voulait, peut-être. Il y a des hommes ainsi faits, que lorsqu'ils sont las de frapper leurs adversaires, ils se reposent en changeant de fatigue et frappent volontiers leurs amis. Il était cependant un excès d'inconséquence dans lequel on n'aurait jamais cru M. Rœbuck capable de tomber. Il paraissait impossible qu'un homme impatient de tout joug, ennemi de toute domination, qu'un homme dont la carrière politique, au début, avait été signalée par le déploiement d'une personnalité violente, d'une indépendance presque brutale, se prît un jour de tendresse pour les planteurs d'Amérique, et ouvrit son cœur à une haine sans frein à l'égard de cette république du nord de l'Amérique si favorable au développement du sentiment individuel. Ce phénomène s'est accompli.

A Sheffield, qu'il représente dans la Chambre des Communes, M. Rœbuck a déclamé contre le Nord et exalté le Sud, absolument comme s'il se fût adressé à un meeting de Richmond. Tous les lieux communs qui traînent depuis un an dans les journaux sécessionnistes, il les a rassemblés, répétés, ressassés, sans même se donner la peine de les rajeunir quelque peu par la forme. Les mauvaises causes, paraît-il, ne portent pas bonheur à l'éloquence.

M. Rœbuck a bien voulu apprendre à son auditoire qu'il n'était point partisan de l'institution de l'esclavage : c'est l'invariable précaution oratoire à laquelle, dans leurs harangues, les partisans du Sud se croient tenus en bonne conscience d'avoir recours. Mais cela n'empêche nullement M. Rœbuck de demander qu'on intervienne en faveur des possesseurs d'esclaves, qu'on les reconnaisse comme État indépendant, qu'on leur communique la force considérable qui résulterait pour eux d'une reconnaissance solennelle par

l'Angleterre. Et pourquoi? Parce que, selon M. Rœbuck, l'Angleterre se doit de protéger tout peuple qui revendique son indépendance.

Inutile de réfuter ce pitoyable argument, mille fois réfuté déjà. Que dire à un raisonneur à qui l'on est obligé de faire remarquer qu'une indépendance employée à tenir toute une race dans l'oppression ne mérite pas les sympathies d'une nation libre?

Aussi l'orateur a-t-il été, à chaque phrase, interrompu par le cri : « Mais l'esclavage! l'esclavage! Vous êtes donc pour l'esclavage! » On aurait pu l'interrompre, j'imagine, d'une manière encore plus embarrassante, en lui demandant : « Pourquoi l'Angleterre a-t-elle écrasé, dans les Indes, les cipayes, armés au nom de leur indépendance contre les conquérants de leur pays? Et s'il arrivait que, demain, l'Irlande, qui est affamée, désespérée, réclamât, elle-aussi, son indépendance, que ferait l'Angleterre? »

Mais l'intérêt et la passion se laissèrent-ils jamais convaincre par la logique? « C'est comme Anglais, c'est dans l'intérêt de l'Angleterre que je vais parler, » avait dit tout d'abord M. Rœbuck; et à des considérations tirées de l'égoïsme national il a eu soin d'en joindre une qu'il savait propre à émouvoir l'orgueil anglais : « Les Américains du Nord sont une race mêlée; la pure race anglaise est là où le Sud combat, et les confédérés se sont battus comme les Anglais savent le faire. » Grand argument que celui-là, de ce côté du détroit! Il n'a pas manqué son effet sur le meeting de Sheffield, s'il en faut juger par le résultat : « Le meeting est d'avis que le gouvernement ferait bien, dans l'intérêt de l'Angleterre et dans celui du monde, d'entrer en négociations avec les principales puissances de l'Europe, pour les amener à reconnaître l'indépendance des États confédérés. »

N'allez pas croire, cependant, que cette résolution ait été prise par une majorité bien imposante. Les partisans du Nord étaient là en forces. Ils ont protesté avec une extrême énergie. L'orateur a été à plusieurs reprises arrêté court par des exclamations au fond desquelles l'indignation vibrait. Les ouvriers présents, surtout, se sont montrés fort exaltés; car ici la classe qui appuie le Nord est celle des travailleurs, et vous pouvez vous former une idée de la véhémence de ses sympathies par le fait suivant : lorsque M. Rœbuck en est venu à formuler sa proposition de reconnaître le Sud, ce cri terrible a été poussé : « Jamais! ce serait une guerre civile en Angleterre. »

CLXIV

20 juin.

Une intervention diplomatique.

La nouvelle des atrocités commises en Pologne a fait courir, d'un bout à l'autre de l'Angleterre, un frisson d'horreur.

Lorsque, il a quelques années, le général Haynau s'avisa de visiter l'Angleterre, il fut, on s'en souvient, reconnu dans une brasserie de Londres; et, aussitôt, saisis d'une fureur généreuse, les ouvriers chassèrent ignominieusement

d'au milieu d'eux, comme indigne de paraître devant des hommes, « un fouetteur de femmes ». Que le général russe Mourawieff se tienne cela pour dit, s'il est vrai qu'il ait menacé du knout toute femme polonaise en habits de deuil.

Hier, lord Stratford de Redcliffe, dans la Chambre des Lords, et M. Scully, dans la Chambre des Communes, ont demandé au gouvernement ce qu'il savait de cette infamie; et le comte Russell dans la Chambre des Lords, M. Layard dans la Chambre des Communes, ont déclaré que le gouvernement n'avait encore reçu à cet égard aucune communication officielle. Soit. La lumière, il faut l'espérer, ne tardera pas à se faire sur ce point. Mais, en attendant, personne ici ne met en doute que les Russes n'aient du sang innocent jusqu'aux genoux.

Quand lord Stratford de Redcliffe parlait hier de prêtres exécutés sans jugement, de femmes et d'enfants traînés à l'abattoir, de personnes inoffensives massacrées par des soldats transformés en bêtes fauves, de fonctionnaires publics pendus pour avoir adressé à l'empereur des remontrances respectueuses, il ne faisait que résumer l'histoire dont les affreux détails remplissent tous les journaux et fournissent la matière de mille anathèmes. Qu'on vienne donc nous vanter le progrès des lumières, les bienfaits d'une civilisation prompte à se développer, et le reste. Sottises stéréotypées que tout cela! Est-il dans les annales de la férocité humaine un siècle qui présente un plus grand entassement d'horreurs que celui où notre destinée a été de vivre?

Voici des hommes qui se souillent de crimes dont des sauvages rougiraient d'être accusés; et si vous demandez quels sont ces hommes, on vous répond que ce sont des personnages illustres dans la diplomatie et dans la guerre, des gens d'excellent ton et de mœurs raffinées, qui ont figuré

avec distinction autour du tapis vert où se joue le sort du monde, qui ont été reçus à la table des potentats, qui auraient cru nous faire honneur à vous et à moi, si, nous rencontrant dans un salon, ils nous avaient tendu la main! Quel est donc ce renversement de la morale? Et jusqu'où ira ce scandaleux défi jeté à la conscience humaine?

Il est vrai que la conscience humaine et la morale sont, pour le moment, sous la protection des chancelleries. « Mercredi, » disait hier le comte Russell, « une dépêche est partie de Paris, de Vienne et de Londres pour Saint-Pétersbourg; elle contient l'exposition des vues des trois gouvernements sur le présent état de choses en Pologne, et ces vues sont presque identiques. » Fort bien. Et après?

Si les propositions faites à la Russie sont rejetées par elle, quel parti l'Angleterre est-elle décidée à prendre? Se présente-t-elle, la main sur son épée? Dans la séance du 8 juin dernier, en répondant à cette remarque fort juste de lord Ellenborough, que la diplomatie est condamnée à l'impuissance, quand sa force n'est pas... la force, le comte Russell a prononcé ces paroles caractéristiques : « Quant à moi, je ne conçois pas quel avantage pourrait résulter d'une intervention armée en faveur de la Pologne. Je ne vois dans une interruption de la paix de l'Europe que confusion et calamité. Je n'aperçois pas d'objet clair et distinct qui puisse justifier, de la part du gouvernement britannique, un recours aux armes, et je proteste d'avance contre toute idée de ce genre. »

Voilà donc l'empereur Alexandre bien averti; il lui est loisible de traiter les propositions de l'Angleterre absolument comme il voudra; il peut les mettre au panier, sans que cela tire à conséquence. On a l'extrême bonté de l'en prévenir, tant on tient à lui ménager la parfaite liberté de

ses décisions. S'il cède, évidemment ce sera sa faute.

Mais quoi ! sa faute, j'en ai peur, consisterait à ne pas céder.

Écoutez plutôt ce que dit le comte Russell : « Une puissante nation comme l'Angleterre est, à mon sens, liée par les traités de 1815. Nous avons en conséquence posé des termes conciliables avec ces traités. »

Et voilà ce qu'on appelle intervenir diplomatiquement en faveur de la Pologne !

Mais ces traités de 1815 qu'on invoque, ils ont fait le malheur des Polonais ; ils ont confirmé, sanctionné, consacré le crime, trois fois répété, du partage : ils ont rendu l'Europe entière directement complice d'un acte de brigandage dont elle n'avait eu du moins à répondre jusqu'alors que pour l'avoir toléré lâchement ; ils ont déclaré le vol pur et simple partie intégrante du droit des gens. Qui donc est intéressé à voir confirmer, sanctionner, consacrer de nouveau, les spoliations dont la Pologne fut victime ? Serait-ce d'aventure la Pologne ? Qu'on l'interroge, et l'on verra.

Il faudrait que les Polonais fussent insensés pour accepter, sans y être contraints, une base pareille. Vainement la diplomatie de l'intervention leur offre-t-elle l'appât d'une Constitution particulière : l'expérience du passé les éclaire sur l'avenir ; ils savent ce que valent des chiffons de papier que rien ne protége contre un coup de baïonnette ; ils savent ce que pèse une opposition dont les membres sont exposés à être envoyés en Sibérie, au premier froncement de sourcil du maître. Ce n'est pas pour conquérir une Constitution, mais pour renaître à l'indépendance, c'est-à-dire à la vie, que les Polonais se sont levés, dans un accès de désespoir sublime. « Un Parlement, remarque avec raison la *Saturday Review*, peut être une Assemblée souveraine,

comme en Angleterre, mais il peut aussi n'être qu'un point de mire pour l'insolence d'un ministre, comme en Prusse. » Si la Constitution donnée aux Polonais par Alexandre Ier, et si brutalement mise à néant par son successeur, n'a pu faire que la Pologne consentît à être russe, comment se flatterait-on d'arriver à ce résultat aujourd'hui, — aujourd'hui qu'entre la Russie et la Pologne existe un nouvel abîme, qu'un million de cadavres ne comblerait pas ?

Quelle est d'ailleurs la Pologne que le gouvernement britannique, parlant par la bouche du comte Russell, entend reconnaitre? C'est celle qui, à Vienne, fut composée du grand-duché de Varsovie, et celle-là seulement. Or, l'insurrection, qu'on ne l'oublie pas, s'étend presque des bords de la mer Noire aux bords de la mer Baltique. Comment imaginer que les Polonais de ce qu'on nomme ici « Congress Poland » séparent leur cause de celle de leurs frères soulevés au loin? Il y va de leur devoir le plus sacré de ne rien faire de semblable, et il y va aussi de leur intérêt le plus cher, leur salut n'étant que dans l'immensité du rayon qu'auront à parcourir leurs oppresseurs.

Les choses étant ainsi, qu'espérer de l'intervention de la diplomatie, telle qu'elle a été décrite et définie par le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne ?

On a mis en avant l'idée d'un armistice; et il est bien certain, comme l'a expliqué le comte Russell, que des négociations ayant pour but avoué la réconciliation de la Russie et de la Pologne, ne sauraient avoir lieu fructueusement, tandis que Russes et Polonais s'entr'égorgent. Mais, d'un autre côté, comme l'a expliqué lord Ellenborough, qu'imaginer de plus chimérique, et, si ce n'était pas chimérique, de plus fatal aux Polonais qu'un armistice? Le comité qui dirige les efforts de la Pologne insurgée est un comité se-

cret, qui agit à la manière des esprits invisibles : le moyen de traiter avec ce qui est pour les Polonais quelque chose de très-vivant, mais pour l'Europe des gouvernements un fantôme? Et puis, jusqu'à quel point ne faut-il pas compter sur la folie des Polonais, si on se les figure capables de souscrire à un armistice? Le leur demander, c'est les pousser à un suicide. Un armistice, dans les circonstances actuelles, est ce qui servirait le plus puissamment les intérêts de la Russie; une suspension d'armes lui permettrait de rassembler à loisir ses forces, d'organiser ses moyens d'attaque, de se préparer à reprendre l'action avec un ensemble et une énergie décisives. Où serait, au contraire, l'espoir de la Pologne, si elle avait l'imprudence de poser les armes, ne fût-ce qu'un instant? Malheur aux insurrections qui suspendent leurs coups! Malheur aux révolutions qui se reposent avant d'avoir vaincu!

Voilà ce que, grâce à Dieu, les Polonais n'ignorent pas. On doit donc s'attendre à les voir repousser un genre de protection qui, en réalité, ne protégerait que leurs ennemis. Et qu'arrivera-t-il si l'empereur de Russie affecte de se montrer de meilleure composition, ainsi que son intérêt le lui commande? Accusera-t-on les Polonais d'opiniâtreté? Entonnera-t-on, dans les chancelleries, des hymnes en l'honneur de la modération de l'empereur Alexandre, magnanime et auguste? La diplomatie n'aurait donc, dans ce cas, étendu sur les Polonais son égide que pour arriver à les « mettre dans leur tort » en apparence, et à déjouer ainsi les sympathies des peuples? Mais non : de pareilles suppositions ne sont pas admissibles. Nous devons croire et nous croyons que les puissances intervenantes ont effectivement en vue de secourir la Pologne d'une manière efficace, tout en aidant la Russie à sortir du bourbier sanglant

où elle s'agite. Seulement, il nous semble — en Angleterre cette opinion commence à devenir universelle — qu'elles se trompent, et sur le but, et sur les moyens.

Le but, ce devrait être l'indépendance absolue de la Pologne.

Les moyens, il ne saurait y en avoir de bons, en dehors du parti pris de mettre, au besoin, la force au service du droit.

CLXV

21 juin.

Un scandale militaire.

Un énorme scandale militaire tient ici les esprits en éveil, agite l'opinion, a fourni déjà et menace de fournir encore la matière de mille commentaires passionnés.

La position des personnages en cause ajoute à l'intérêt douloureux et dramatique de la question. Le colonel Crawley, du 6e dragons, aujourd'hui dans les Indes, le général Farrell et sir William Mansfield, l'un et l'autre de service en ces contrées lointaines, sir Hugh Rose, commandant en chef dans l'Inde, et enfin le duc de Cambridge, — une altesse royale, — le duc de Cambridge, qui est investi du commandement général et suprême des forces de l'Angleterre, voilà

les hommes qui, en ce moment, sont à la barre de ce tout-puissant tribunal : l'opinion publique.

La mort d'un sergent-major et celle de sa femme, tel est le fond du procès sur lequel la conscience humaine, en Angleterre, est, à l'heure qu'il est, appelée à se prononcer.

C'est une lamentable histoire.

Il y a environ deux ans, le colonel Crawley, du 15e hussards, reçut, dans les Indes, le commandement du 6e dragons. Des dissensions intestines, qui sont restées couvertes d'un voile épais, ayant fait naître entre le colonel Crawley et les officiers sous ses ordres un vif sentiment d'hostilité, le capitaine Smales, payeur du régiment, écrivit une lettre dans laquelle étaient constatés des faits qui avaient la gravité d'autant d'accusations. Entre autres choses, le capitaine Smales faisait allusion dans sa lettre à cette circonstance, que le colonel Crawley n'était jamais présent à la parade. La réponse de celui-ci consista tout simplement à traduire son subordonné devant une cour martiale.

Parmi les témoins que le capitaine Smales se disposait à produire figuraient les trois sergents-majors Lilley, Duval et Wakefield. Le colonel Crawley redoutait-il leur témoignage? Était-il résolu à empêcher la vérité de sortir nue de son puits? Ce qui est sûr, c'est que, sans attendre qu'on les interrogeât, il les manda chez lui, et les soumit, en présence de quelques-uns de ses amis, à un examen dont le but était évidemment de les avertir du danger des indiscrétions. Cet essai d'intimidation ne réussit pas, paraît-il, car au sortir de l'entrevue les trois sergents-majors furent mis aux arrêts comme coupables de *conspiration*. En même temps, le colonel Crawley informait le major général Farrell de la décision prise et lui demandait l'autorisation de changer les arrêts simples en arrêts forcés. Le général Farrell porte

aussitôt le cas à la connaissance de sir William Mansfield, commandant en chef du district, et, en attendant que celui-ci se prononce, autorise le colonel Crawley à retenir aux arrêts forcés les trois malheureux dont il s'agissait d'étouffer la voix.

Le sergent-major Lilley fut enfermé dans un bâtiment à l'épreuve des bombes; on lui donna pour cachot une pièce brûlante que les ardeurs du climat indien pouvaient transformer en tombeau et qui ressemblait moins à une habitation humaine qu'à un four. Là, sa femme, qui se mourait d'un flux de ventre, eut un lit où à son agonie physique se joignirent les tortures d'une agonie morale, plus terrible encore, — des sentinelles ayant été placées dans la chambre même, à trois pas du lit de douleur, et cette femme infortunée ayant à obéir, en leur présence, à ces lois de la nature auxquelles la pudeur commande le secret. Elle expira dans d'horribles angoisses.

L'article 99 du Code militaire anglais porte que nul officier ou soldat ne peut être retenu en prison, avant son procès, plus de huit jours. Dans le cas dont il s'agit, cet article fut violé sans scrupule. Au bout de quelques semaines, un des trois sergents était fou. Quant à Lilley, il était mort!

Nulle enquête ne fut faite. On se contenta d'appeler le chirurgien du régiment, qui dit, après avoir examiné le cadavre : « Mort d'apoplexie. »

Dans l'intervalle, le procès du capitaine Smales avait suivi son cours ; mais, par l'effet de diverses circonstances, la cour martiale s'était ajournée avant la mort du sergent-major Lilley, dont la mise en liberté aurait dû au moins suivre cet ajournement. C'est ce que sir William Mansfield reprocha au général Farrell de n'avoir pas compris. Mais il était trop tard.

Tous les détails de cette affreuse histoire furent mis sous les yeux du commandant en chef dans les Indes, sir Hugh Rose, et l'on devait s'attendre à le voir, après avoir éclairci ce mystère d'iniquité, frapper inexorablement les coupables: il n'en fit rien. Loin de là, il accrédita le bruit que Lilley s'était tué à force de boire, accusation qu'on essaya d'appuyer sur une note d'un cantinier du pays, constatant la quantité de liqueurs spiritueuses fournie au prisonnier. Cette accusation ne tarda pas à être péremptoirement démentie : il se trouva que les liqueurs spiritueuses apportées dans la prison avaient été exclusivement consommées par la femme du sergent, à laquelle on les avait prescrites comme remèdes.

Et le duc de Cambridge? Le duc de Cambridge, informé de ce qui s'était passé, crut devoir se borner à adresser au colonel Crawley une réprimande assez bénigne, et le maintint à la tête de son régiment.

Tels sont les faits allégués. Ils n'ont pas été plus tôt connus en Angleterre, qu'ils y ont produit une explosion d'indignation qu'il vous sera plus facile de deviner qu'il ne l'est à moi de la décrire. Ils ont été dénoncés tour à tour et avec une émotion croissante, en plein Parlement, par M. Fortescue et lord Shaftesbury. M. Conningham n'a pas craint de s'attaquer au duc de Cambridge lui-même, lui demandant compte de ménagements que la justice condamne et contre lesquels la douleur des âmes honnêtes proteste hautement. « Une enquête! une enquête! » voilà le cri qui s'échappe de toutes les bouches. Pressé par des clameurs dont le bruit devient de jour en jour plus redoutable, le duc de Cambridge a dû ordonner qu'on traduisît le colonel Crawley devant une cour martiale... aux Indes. Mais cette mesure est considérée

comme un moyen de sauver les coupables, et de toutes parts retentissent des murmures. Ceux qui veulent que justice soit faite n'espèrent rien que d'un procès jugé en Angleterre.

CLXVI

23 juin.

Ce que l'Angleterre craint et ce qu'elle désire en ce qui concerne la Pologne.

La dernière séance de la Chambre des Communes a présenté des résultats singuliers et inattendus.

C'était hier que devait être discutée une motion de M. Hennessy, concluant à ce que la reine fût priée d'intervenir de manière à obtenir enfin justice pour la Pologne. Le jour avait été fixé, il était attendu avec impatience. M. Hennessy avait, à cet égard, la parole du premier ministre. Et en effet, fidèle à ses engagements envers l'honorable et persévérant défenseur de la cause polonaise, lord Palmerston a demandé, dès l'ouverture de la séance, que la qnestion fût, sans plus tarder, mise sur le tapis.

Mais quoi! était-il prudent d'aborder un sujet aussi grave avant de connaître la réponse de la Russie aux propositions des trois puissances? Pourquoi tant se hâter? Pourquoi discuter au hasard, dans les ténèbres, lorsqu'en se pressant un

peu moins, l'on pouvait se ménager l'avantage de discuter avec connaissance de cause et en pleine lumière?

Ainsi ont parlé M. Beaumont, M. Kinglake, lord Enfield; et la Chambre des Communes, consultée, a décidé à la majorité de 165 voix contre 110, que le débat serait ajourné, c'est-à-dire que les engagements de lord Palmerston seraient considérés comme non avenus.

C'était indirectement accuser d'étourderie un homme rompu aux habitudes de la prudence et de la prudence officielle.

M. Horsman a protesté contre ce vote, dans le langage acidulé qui lui est propre. Mais la décision était prise : il n'y avait pas à y revenir.

Ce qui est étrange, c'est qu'un incident qui semblait devoir écarter, au moins pour ce soir-là, tout ce qui a rapport à la question polonaise, a précisément donné lieu à un exposé officiel du contenu des trois notes diplomatiques adressées à la Russie. Sans y être obligé, sans y être provoqué et même sans que personne s'y attendît, lord Palmerston, si réservé d'ordinaire, a informé la Chambre que les recommandations (*recommendations*) soumises à l'appréciation de la Russie par l'Angleterre, agissant en ceci de concert avec la France et l'Autriche, comprenaient six clauses, savoir : amnistie générale et complète; — représentation nationale, basée sur le principe adopté par Alexandre Ier en 1815, conformément aux stipulations du traité de Vienne; — administration exclusivement composée de fonctionnaires publics polonais; — entière liberté de conscience; — emploi de la langue polonaise dans toutes les occasions publiques et dans tout ce qui touche à l'éducation du peuple; — système régulier de recrutement. « Nous avons fortement insisté (*strongly*

urged), a ajouté lord Palmerston, sur la cessation des hostilités. »

Voilà donc le voile tout à fait déchiré. Nous savons, à n'en plus douter, ce que signifie l'intervention de la diplomatie dans cette affaire. Les objections que le programme dont il s'agit soulève, M. Disraéli les a résumées avec bonheur lorsqu'il a dit : « A ce problème il n'y a que deux solutions possibles, l'unité de l'empire russe ou l'indépendance de la Pologne. »

On a beau, en effet, s'ingénier à découvrir des palliatifs, à inventer des combinaisons, il faudra toujours en venir, ou à prendre décidément fait et cause pour la Russie, ou à prendre décidément fait et cause pour la Pologne. Tout moyen terme est évidemment hors de saison.

Et, par exemple, comment concevoir qu'on ait songé à donner pour base aux relations futures de la Russie et de la Pologne les traités de Vienne? Outre que ces traités sont justement odieux aux Polonais, dont ils n'ont fait que légaliser l'asservissement et sanctionner l'oppression, est-il compréhensible qu'en présence des résultats qu'ils ont produits, on croie encore à leur efficacité? Pour empêcher les effets de se reproduire, revenir à la cause! Pour trouver le remède, s'adresser à la maladie! Mais l'expérience ne sert donc plus de rien? Mais la logique n'est donc plus de mise ici-bas? Mais le monde est donc atteint de folie?

Au lieu de chercher à rendre aux Polonais, qui ne la demandent pas et n'en veulent pas, une constitution semblable à celle qui leur fut octroyée par Alexandre Ier, en exécution du traité de Vienne, que n'a-t-on pris la peine de réfléchir un moment sur ce qui a empêché cette constitution de vivre, ou plutôt l'a empêchée de naître viable? Il est une force contre laquelle tous les diplomates de la terre réunis ne

peuvent rien, c'est la nature des choses; et si la constitution d'Alexandre Ier a péri, c'est tout simplement parce qu'elle avait la nature des choses contre elle. Le même homme ne saurait être à la fois un despote et un roi constitutionnel; il ne saurait gouverner une partie de ses sujets suivant un certain ordre d'idées et une autre partie de ses sujets suivant un ordre d'idées radicalement contraire. N'avoir pour changer de fonction qu'à changer d'habit, c'est bon pour les cuisiniers de comédie; mais l'histoire prouve qu'il ne faut pas demander aux dieux mortels l'aptitude universelle de maître Jacques. L'idée d'assujettir un peuple libre à un peuple esclave, avec l'espoir que le premier n'emploiera jamais sa liberté à reconquérir son indépendance, et que le second ne sera jamais tenté par l'exemple de devenir libre, est, tranchons le mot, une idée bouffonne. D'où vient, puisqu'on tient à faire revivre, en ce qui concerne le Pologne, les stipulations du traité de Vienne, qu'on ne propose pas, en même temps que le rétablissement d'une administration polonaise, celui d'une armée polonaise? J'entends : Si l'on mettait une épée dans la main de la Pologne, elle s'en servirait aussitôt pour couper le lien odieux qui l'unit à la Russie. Eh! sans doute; mais quelle preuve plus décisive pourrait-on donner de l'impossibilité absolue de ce qu'on propose? Il n'est pas une liberté constitutionnelle, parmi celles qu'on voudrait voir accorder par la Russie et accepter par la Pologne, non, pas une seule qu'il ne fût du droit et du devoir des Polonais de convertir, s'ils le pouvaient, en instrument d'indépendance.

Ce droit, ils ont assez montré qu'ils le comprenaient; ce devoir, ils ont assez montré qu'ils étaient hommes à le remplir.

Mais à quoi bon raisonner à perte de vue sur le peu de

chances qu'un régime semblable à celui qui eut son point de départ dans les traités de 1815 aurait de durer, quand c'est son rétablissement même qui est devenu la chose impossible, — du moins si la diplomatie ne se juge pas dispensée d'obtenir le consentement de ces Polonais en faveur desquels elle prétend intervenir.

Ce consentement, les Polonais ne peuvent pas le donner ils ne le donneront pas. L'abîme creusé entre les deux peuples par la guerre actuelle et les atrocités qui la caractérisent est de ceux qui sont absolument infranchissables. Dans la séance d'hier, M. Layard d'abord et lord Palmerston ensuite ont, il est vrai, démenti, sur la foi d'une dépêche reçue du gouvernement russe, le fait de l'indécente et barbare menace attribuée au général Mourawieff, concernant les femmes polonaises en habits de deuil; mais M. Layard et lord Palmerston ont l'un et l'autre déclaré qu'ils avaient, relativement à d'autres cruautés imputables aux soldats russes, la confirmation des rapports antérieurs. C'est avec un frémissement d'horreur que la Chambre des Communes a entendu, de la bouche même de lord Palmerston, le récit des faits suivants: « Non loin de Wilna, un corps d'insurgés polonais, composé d'environ cent vingt hommes, avait été entouré par une force supérieure. Les insurgés mirent bas les armes et se rendirent. On envoya sur-le-champ demander au commandant ce qu'il fallait faire, et, sur sa réponse, les soldats russes se précipitèrent, la pointe de la baïonnette en avant, sur ces hommes qui s'étaient rendus, qui étaient désarmés! Quarante furent égorgés sur place; vingt allèrent mourir à l'hôpital des blessures qu'ils avaient reçues. »

Et c'est au premier de ces peuples qu'on demande d'accorder une constitution libérale au second, avec l'espoir que cela les rendra désormais bons amis! Oh! que lord Ellenbo-

rough avait raison de s'écrier, il y a quelques jours, dans la Chambre des Lords : « Si l'empereur Alexandre tend la main au peuple polonais, comment voulez-vous qu'on la lui prenne? Elle est toute rouge du sang polonais, cette main! »

Donc, même en supposant que la cour de Saint-Pétersbourg accepte, sauf à les violer en temps utile, les engagements par lesquels on l'invite à se lier, le problème reste sans solution. C'est l'acceptation des propositions par les Polonais qui est le point difficile. Cette difficulté, l'a-t-on prévue? Et si on l'a prévue, de quelle manière compte-t-on la surmonter? Chacun ici hausse les épaules quand on lui parle d'un armistice à observer jusqu'à ce qu'on ait réussi à s'entendre.

A quelle autorité polonaise reconnue ou seulement connue s'adresser pour obtenir que les Polonais posent les armes et pour être sûr qu'ils ne les reprendront sur tous les points de la surface du pays insurgé qu'à l'expiration du délai convenu? Où est le pouvoir central qui garantira la stricte observation de l'armistice par une multitude de petits corps détachés, combattant à de grandes distances les uns des autres, et sans moyens réguliers de communication, soit avec le centre, soit entre eux? Dans cette voie des compromis diplomatiques, on ne peut faire un pas sans se heurter à un obstacle insurmontable.

Que si l'on entend traiter uniquement avec la Russie, et, dans le cas où elle se prêterait à un arrangement, imposer la décision aux Polonais, oh! alors, la question se simplifie, mais alors nous entrons dans l'horrible. Se figure-t-on les protecteurs de la Pologne arrivant à se faire contre elle les complices de ses oppresseurs, lui enjoignant d'une voix rude de jeter au loin sa faux vengeresse, lui ordonnant de cour-

ber la tête sous le joug que la diplomatie a eu la bonté de forger pour elle, et pour peu qu'elle s'obstinât dans la résistance, prêtant main-forte aux Russes? Mézence faisait mourir ses victimes en les attachant à des cadavres; mais il ne prétendait pas que ce fût dans leur intérêt et par sentiment de philanthropie. Aussi est-ce là une hypothèse ridicule. Et dès lors nous voilà rejetés dans un labyrinthe sans issue.

Au fond, c'est, soyez-en sûr, ce que le gouvernement anglais sent fort bien. Rien de plus frappant que l'émotion avec laquelle, dans la séance du 8 juin, le comte Russell avouait ses doutes, son embarras, ses perplexités. Il y a eu un moment où son éloquence, ordinairement grave et froide, a eu des accents pathétiques, et lorsque, prononçant le mot humilité comme celui qui peignait le mieux sa situation morale, il s'est plaint de porter, à l'égard de cette tragique question polonaise, une charge trop lourde, je ne sais vraiment s'il n'y avait pas des larmes dans sa voix.

Le fait est que le gouvernement anglais, en voulant le salut de la Pologne, sans vouloir l'indépendance de la Pologne, et en se déclarant décidé, quoi qu'il arrive, à ne pas aller jusqu'à la guerre, veut une chose impossible et fait une chose absurde.

M. Forster, comme amendement à la motion de M. H. Hennessy, demande que la reine d'Angleterre dise à l'empereur de Russie : « En violant le traité de Vienne, vous avez dégagé la Grande-Bretagne du contrat par lequel elle avait sanctionné votre souveraineté sur la Pologne. » Cela est infiniment plus raisonnable et vaut infiniment mieux de toute façon que de baser des négociations, à l'efficacité desquelles personne ne croit, sur un arrangement qui a déjà été foulé aux pieds, et ne peut qu'être foulé aux pieds, tant il est contraire au bon sens! Ce qui est certain, c'est que l'idée émise par M. Fors-

ter a fait fortune ici. On y voit un moyen de flétrir officiellement la conduite de la Russie, ce que tout le monde en Angleterre désire, sans cependant avoir à tirer l'épée, ce qu'en Angleterre tout le monde craint.

CLXVII

24 juin.

Ce que vaut l'opinion dans un pays libre.

Dans mon avant-dernière lettre, après avoir rendu compte de la tragédie qui s'est dénouée par la mort du sergent-major Lilley, je vous disais que le duc de Cambridge, pressé par les clameurs de l'opinion, avait enfin donné l'ordre de traduire le colonel Crawley devant une cour martiale; mais qu'aux termes de cette décision, l'affaire devant se juger dans les Indes, il s'était élevé à cet égard bien des protestations et des murmures. Singulière et admirable puissance de l'opinion publique en Angleterre! Si j'avais tardé un jour de plus seulement à vous envoyer ma lettre, j'aurais pu y ajouter en post-scriptum : « On vient de décider que l'affaire serait jugée ici et non pas aux Indes. »

Le procès, en effet, n'aurait pu avoir lieu, dans une contrée aussi éloignée, sans fournir aux coupables ou au coupable un moyen facile d'échapper aux rigueurs de la justice. Aux Indes, l'issue de ces sortes de procès dépend en grande

partie du commandant en chef. C'est lui qui choisit les officiers dont doit se composer le tribunal; en lui réside le pouvoir, soit de commuer la sentence, soit même de l'annuler. Or, il ne faut pas l'oublier, sir Hugh Rose, le commandant en chef, se trouve, dans le cas dont il s'agit, compromis personnellement, attendu qu'il a, par un déplorable effet de l'esprit de corps, approuvé la conduite de son subordonné, et, ce qui est pire, essayé de flétrir la mémoire de la victime. D'un autre côté, les officiers anglais, dans les Indes, veillent avec un soin jaloux à la conservation du prestige qui, aux yeux des indigènes, entoure leur autorité; despotes, ils désirent naturellement passer pour impeccables. Il leur déplaît, en outre, à eux qui, là où ils dominent, ne reconnaissent aucun droit de contrôle, de paraître, devant des populations asservies, dans la condition humiliante de coupables. Ajoutez à cela que, dans l'affaire en question, ce n'est pas le colonel Crawley seulement qui aura à s'asseoir sur la sellette : c'est le général Farrell, c'est le commandant en chef de Bombay, sir William Mansfield; c'est le commandant en chef des Indes lui-même, sir Hugh Rose.

Chacun a compris que, dans ces conditions, il y avait danger à ce que la justice ne fût pas faite; et chacun voulait que justice se fît.

Lorsqu'il s'est vu pris à partie si vivement par la presse anglaise, le colonel Crawley a cherché à se disculper, en rejetant sur le lieutenant Fitz-Simons la responsabilité des mesures cruelles qui ont coûté la vie au sergent-major Lilley; mais cette responsabilité, le lieutenant la renvoie au colonel : c'est sur ce point que portera le procès. Qu'importe? La question incidente ici est tellement liée à l'ensemble de l'affaire, que tout sera mis sans aucun doute en pleine lumière. On saura pourquoi Lilley est mort, et qui

doit répondre de cette mort devant le peuple anglais.

C'est ce que le public ici désire ardemment connaître, dût le résultat porter atteinte à la réputation d'officiers aussi distingués que sir William Mansfield, par exemple, qui est de tous les généraux celui dont les services seraient le plus précieux à l'Angleterre dans une guerre orientale.

La passion avec laquelle certaines gens poursuivent l'éclaircissement de cette sombre affaire est si grande, qu'ils mettent en question s'il ne serait pas légal et convenable d'invoquer en cette circonstance, contre l'accusé ou les accusés, la compétence de la justice civile : opinion qui s'appuie sur certains passages des commentaires du livre de Blackstone, par Stephen, et aussi sur des précédents d'un caractère terrible. Il y a soixante et un ans, un colonel Wall fut pendu à Newgate pour avoir illégalement infligé à un soldat sous ses ordres une punition des effets de laquelle ce dernier était mort. Notez que, depuis la perpétration du crime, il ne s'était pas écoulé moins de trente ans, et que, pendant ce long intervalle, le coupable avait expié sa faute par une vie de misère et de volontaire bannissement. Rien n'y fit ; le sang du soldat criait vengeance : la loi fut inexorable. Le *Daily Telegraph*, qui rappelle ce fait, a soin de faire remarquer que l'adoucissement des mœurs depuis cette époque défend de citer cette exécution comme un exemple à suivre ; mais il la cite pour prouver que si, dans l'affaire Lilley, il y a un coupable, ce coupable doit être puni avec sévérité, et il ajoute : « La vie d'un soldat anglais n'est pas moins sacrée aujourd'hui qu'elle ne l'était sous le règne de George III. »

Du reste, pour ce qui est de ces sortes de délits, l'impunité serait d'autant plus fâcheuse en Angleterre, que l'existence de l'armée y repose uniquement sur le système des

enrôlements volontaires. Le jour où le soldat cesserait d'y être protégé par la justice contre le despotisme ou la brutalité de ses officiers; le jour où l'armée deviendrait impopulaire parmi la classe qui fournit les recrues, ce jour-là un coup mortel se trouverait avoir été porté au régime qui met l'Angleterre en état d'entretenir une force militaire à la fois suffisante et compatible avec la liberté.

Dans la séance du 12 juin, M. Coningham s'est écrié : « Au nom des officiers, des sous-officiers et des soldats de l'armée anglaise, je demande justice, oui, alors même que la justice devrait atteindre des généraux, alors même que le blâme devrait monter jusqu'à Son Altesse Royale le commandant en chef de l'armée. »

Ceci vous donnera une idée de la violence des attaques auxquelles le duc de Cambridge a prêté le flanc en se bornant d'abord à réprimander un homme que son devoir était de faire juger.

Sa défense a consisté à dire que le commandant en chef des Indes jouit, en matière de discipline, d'une indépendance presque absolue, sur laquelle, lui, quoique chef suprême des forces militaires, il n'avait pas voulu empiéter.

Mauvaise excuse ! Le pouvoir de la reine sur l'armée est tout aussi absolu dans les Indes que dans l'intérieur de l'Angleterre. En principe, le commandant en chef des Indes n'est pas plus indépendant que le général qui commande en Irlande. Ce qui est vrai, c'est que, en fait, on laisse beaucoup de marge à son action, à cause de la distance; mais cela n'empêche pas que la couronne n'ait le droit et le devoir d'intervenir dans les cas où, comme dans celui-ci, l'intérêt public et la justice le requièrent.

Le duc a aussi allégué, pour sa justification, qu'il n'avait eu connaissance complète des faits que tardivement.

A cela, on a répondu :

Que l'affaire avait traîné pendant des mois entiers dans tous les journaux indiens;

Qu'elle avait fourni le sujet de conversations animées dans tous les cercles militaires;

Que les plaintes et les rapports avaient abondé;

Que, d'ailleurs, le duc en savait assez, lorsqu'il jugea une réprimande suffisante, pour qu'on soit autorisé à lui reprocher une indulgence dont l'*esprit de corps* et l'esprit aristocratique peuvent seuls expliquer l'excès;

Qu'il n'a pas été à la hauteur de ses devoirs et de sa responsabilité, en obéissant au mouvement de l'indignation publique, au lieu de la devancer;

Qu'en pareil cas, les hommes investis de l'autorité ne doivent pas attendre, pour sévir justement, que l'explosion d'un grand scandale les y force;

Que ce n'est pas enfin pour cela qu'on les « paye. »

Je reproduis, sans les adoucir, les termes de cette espèce de réquisitoire, fulminé par certains organes, très-répandus, de la presse anglaise, parce que rien ne montre sous un jour plus éclatant ce que peut, ce que vaut et ce que pèse l'opinion dans un pays libre.

Le duc de Cambridge est une Altesse Royale; il est le petit-fils de George III; il est le cousin de la reine d'Angleterre. Et cependant, voilà de quelle manière il est traité, pour un fait de condescendance excessive ou de partialité blâmable, par le premier journaliste venu, — juge obscur, juge anonyme, mais dont les arrêts n'en sont pas moins péremptoires lorsqu'ils sont justes!

Rapprochez ceci de ce qui se passe en France.

CLXVIII

25 juin.

Despotisme de l'opinion publique en Angleterre.

J'ai dit ce que valait l'opinion publique en Angleterre. Sa puissance, en certaines occasions, ne se fait-elle pas trop sentir? Je le crains.

En France, l'opinion publique est l'asile où la liberté, chassée des institutions, se refugie; en Angleterre, c'est la forteresse où quelquefois le despotisme, chassé des institutions, se cantonne.

Pourquoi le taire et comment le nier? L'opinion publique, en Angleterre, est une force qui n'a rien de commun, à la vérité, avec celle dont les gouvernements ont coutume de s'armer contre ce qui les gêne, mais qui n'en pèse pas moins rudement sur le penseur et le philosophe, décourage ou châtie moralement toute vigoureuse initiative, coupe les ailes à tout esprit qu'attirent les régions inconnues, et ne promet les joies de l'ambition satisfaite qu'à ceux qui se résignent à marcher dans les sentiers battus.

L'opinion publique, en Angleterre! Malheur à qui la défie! On n'invoquera contre lui aucun texte de loi; on ne le traduira devant aucun tribunal; on ne lui dépêchera ni commissaires de police ni gendarmes, mais il risquera de mourir, faute d'air, et de disparaître, écrasé sous le poids de l'indifférence ou du mépris!

En France, lorsque M. Proudhon eut lancé son fameux

livre *La propriété, c'est le vol*, beaucoup s'irritèrent, beaucoup se récrièrent; mais cela même fit à l'ouvrage un grand succès. En Angleterre, ni ministres, ni législateurs, ni juges, ni policemen, n'auraient eu à se mêler de la chose, mais le livre n'aurait trouvé probablement personne qui eût envie de le lire, personne qui s'offrît à en être l'éditeur, et peut-être personne qui consentit à l'imprimer.

Sacrifier ses opinions à l'opinion est considéré en France, de la part d'un homme politique, comme une faiblesse coupable. En Angleterre, Sa Majesté l'opinion sourit à de tels sacrifices comme à un hommage qui lui est dû.

Ouvrez la biographie de sir Robert Peel. Y eut-il jamais un plus violent adversaire de l'émancipation des catholiques? Or, par qui fut présenté, en fin de compte, le *Catholic Relief-Bill?* Par lui. Y eut-il jamais un adversaire plus décidé de la suppression des prohibitions qui pesaient sur les céréales? Or, à qui l'Angleterre est-elle redevable de cette réforme célèbre? A lui. Ainsi, voilà un homme d'État qui passe sa vie à se contredire, réfute ses discours par ses actes, guide le parti tory, le dissout, le ressuscite, l'abandonne... Et qu'en résulte-t-il? Qu'il se discrédite? Tout au contraire. Ses concessions deviennent ses conquêtes; ses défaites comme penseur sont ses victoires comme ministre; sa popularité gagne tout le terrain qu'ont perdu ses convictions. Quand il meurt, pas de parti qui ne le pleure. Vite une statue à l'homme qui a su sacrifier ses opinions à l'opinion!

Le résultat inévitable de ce règne trop absolu de l'opinion publique est de faire passer sous le lourd niveau de l'uniformité non-seulement les idées, mais les goûts, les usages, les habitudes. Même dans les plus petites choses, on n'est pas tout à fait soi impunément en Angleterre. Je connais un Français qui ne peut sans souffrance avoir son chapeau

sur la tête. Eh bien! il ne lui est jamais arrivé de s'aventurer dans la rue, son chapeau à la main, sans devenir aussitôt la risée des passants. Tel était aussi le sort, je m'en souviens, de tout étranger en moustaches, avant la guerre de Crimée, c'est-à-dire avant que l'Irlandais Russell eût écrit au *Times*, dont il était le correspondant, qu'à côté des guerriers barbus envoyés par Lutèce, ceux d'Albion, à la peau lisse, faisaient aux Turcs l'effet de danseurs de corde. A cette époque, quiconque aurait violé les lois de la *respectabilité*, en ce qui concernait sa lèvre supérieure et son menton, se serait exposé, Dieu me pardonne, à n'être employé dans aucun magasin, s'il voulait apprendre le commerce; à ne pas trouver d'élèves, s'il était professeur; à courir après les chalands, s'il ouvrait boutique.

Quant à l'opinion publique dans ses rapports avec les matières religieuses, c'est ici qu'il faut venir pour avoir une idée de la pression que peut exercer l'intolérance sous sa forme la plus adoucie. On ne brûle pas les hérétiques, comme autrefois; on ne persécute pas, la loi à la main, les philosophes : non certes; et même, il est juste de reconnaître qu'une très-grande latitude est accordée par ce pays protestant à l'exercice du culte catholique. En réalité, le système des persécutions légales a cessé d'être en vigueur. Encore ceci n'est-il pas vrai d'une manière absolue. En 1857, aux assises d'été du comté de Cornouailles, un homme, Thomas Pooly, dont le caractère et la vie privée étaient sans tache, fut condamné à vingt et un mois d'emprisonnement pour avoir écrit sur une porte quelques mots offensants, à l'adresse du christianisme. Dans la même année, MM. George Jacob Holyoake et Edouard Truelove furent déclarés indignes de faire partie du jury, parce qu'ils avouèrent honnêtement n'avoir pas de croyances théologiques, et, pour la même

raison, un étranger, le baron de Gleichen, ne put obtenir justice contre un voleur. M. John Stuart Mill, qui rappelle ces exemples dans son beau livre *sur la Liberté,* s'indigne avec raison contre la doctrine légale en vertu de laquelle nul n'est admis à témoigner en justice, s'il ne croit pas en Dieu ou en l'existence d'un autre monde. « Cela revient, « s'écrie M. John Stuart Mill, à mettre hors la loi toute per- « sonne qui est dans ce cas; cela revient à déclarer qu'il est « loisible de la voler ou de l'attaquer, quand le vol ou l'at- « taque n'ont eu pour témoins qu'elle-même ou des per- « sonnes professant une opinion semblable; bien plus, cela « revient à assurer l'impunité aux vols et violences, quel « que soit celui qui en souffre, toutes les fois que leur cons- « tatation repose sur le témoignage des personnes dont il « s'agit (1)! »

Belle doctrine que celle qui, commençant par supposer qu'on ne saurait être athée sans être un menteur, admet le témoignage des athées qui mentent, et repousse celui des athées assez honnêtes, assez sincères, assez courageux, pour proclamer leur conviction, à la face d'une société qui la flétrit!

Vous le voyez donc, il pourrait y avoir erreur à prétendre que l'ère des persécutions légales est absolument et pour jamais fermée. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que les cas où l'intolérance se montre armée de la loi sont extrêmement rares. Ce n'est donc point là qu'est le mal. Le mal est dans le stigmate que l'opinion publique imprime aux croyances philosophiques qui diffèrent de l'orthodoxie généralement admise, de l'orthodoxie convenue. — « Ce stig- « mate est si effectif, — c'est encore John Stuart Mill

(1) *On Liberty* p. 55.

qui parle, — qu'en Angleterre on craint plus de professer « des opinions honnies par la société, qu'on ne craint, en « d'autres pays, d'émettre des opinions passibles d'une « peine judiciaire (1). »

Et cette tyrannie des idées reçues, on la rencontre à chaque pas. Tel qui se hasardera, peut-être, à vous dire à l'oreille, dans le secret de l'intimité, ce qu'il pense de certains passages de la Bible, tremblera à la seule idée de s'exprimer de la même sorte en public. Tel qui s'abstiendrait d'aller au prêche, s'il n'obéissait qu'à ses propres convictions, prendra régulièrement, son livre de prières à la main, le chemin de l'église, pour faire comme tout le monde et parce que cela est *respectable*.

Cette tendance des Anglais à se conformer à l'opinion dominante, soit dans leur conduite, soit dans leurs discours, présente, à côté de quelques avantages, des inconvénients fort graves. La pression trop grande de l'opinion publique arrête l'essor des natures originales; elle étouffe les intelligences prime-sautières; elle force ceux en qui un esprit actif n'est pas servi par un caractère vigoureux et hardi, à ensevelir au dedans d'eux-mêmes la vérité telle qu'ils la comprennent, à dissimuler leurs pensées, à ruser sans cesse avec leur conscience; elle enlève à tous le bénéfice qu'ils retireraient de la libre émission de ce que chacun a dans la tête ou dans le cœur; elle punit comme un crime le plus utile, le plus désirable de tous les courages, celui de l'esprit; elle retient la société dans un état de stagnation intellectuelle, trop souvent confondu avec un état de calme; elle produit enfin, tantôt sous le nom séduisant de *decorum*, tantôt sous le nom imposant de *respectability*, une manière

(1) Ibid. p. 58.

d'être qui n'est pas précisément de l'hypocrisie, mais qui y ressemble.

Il importe, en outre, de remarquer que là où l'opinion publique a la force du despotisme, elle peut en avoir les caprices. Comment être sûr d'avance que, si les circonstances amenaient l'opinion publique à se prononcer vivement sur un point donné, la liberté ne courrait pas risque, sur ce point, d'être écrasée! En 1858, par exemple, un écrivain s'étant avisé de développer une doctrine qui est repoussée ici presque unanimement, et avec raison selon moi, qu'arriva-t-il? que la liberté de la presse fut violée sans façon et, qui plus est, au nom de la loi. Car on se tromperait si l'on croyait que c'est la loi qui, en Angleterre, consacre la liberté de la presse. En ce qui touche la presse, la loi anglaise est aujourd'hui ce qu'elle était au temps des Tudors. La puissance véritablement protectrice de la liberté de la presse dans ce pays, c'est l'opinion publique, laquelle pèse, il est vrai, de tout son poids sur la direction des journaux, mais les met, en revanche, à l'abri des vexations du gouvernement. Le droit légal de poursuivre les journaux existe; seulement, l'opinion publique empêche qu'on ne l'exerce. Or, que faut-il pour qu'on soit sûr qu'elle l'empêchera toujours? Il faut qu'elle soit elle-même avertie des dangers du despotisme qu'elle exerce; il faut qu'elle-même soit amenée à comprendre la portée de ces belles paroles de John Stuart Mill : « Si le monde entier, moins un homme, était « d'une opinion, et cet homme d'une opinion différente, le « monde entier n'aurait pas plus le droit de lui imposer « silence, que lui, s'il en avait le pouvoir, d'imposer silence « au monde entier. »

CLXIX

24 juin.

Histoire de certaines dépêches falsifiées.

I

Le télégraphe vient d'apporter en Angleterre la nouvelle que Dost Mahommed Khan est mort. D'après le message électrique, il serait mort comme il a vécu, en homme de guerre, et il aurait rendu le dernier soupir dans la ville d'Hérat, enfin conquise.

Dost Mahommed Khan! Ce nom rappelle une accusation terrible qui, pendant plusieurs années, a plané sur lord Palmerston, le suivra au tombeau, et restera sans doute attachée à sa mémoire. Autour de ce nom se groupent une foule de souvenirs sanglants, et il est impossible de le prononcer sans avoir aussitôt présentes à l'esprit la plus tragique des erreurs, la plus fatale des injustices qui aient jamais marqué la domination des Anglais dans les Indes.

Il y a, je crois, à cet égard, une page historique fort intéressante à écrire, d'autant plus intéressante, qu'on a fait ici, pour étouffer la vérité, des efforts dont le succès est un scandale que se doit de dénoncer hautement, de dénoncer sans cesse, quiconque, connaissant les faits, les juge avec une âme honnête.

Le 16 janvier 1837, lord Palmerston, dans une dépêche

adressée au comte de Durham à Saint-Pétersbourg, se plaignait vivement de la conduite du comte Simonitch, ambassadeur russe à Téhéran, qu'il accusait de pousser la Perse à attaquer Hérat. « Il serait si contraire aux principes professés par le gouvernement russe, » écrivait lord Palmerston, « d'avoir donné au comte Simonitch des instructions pour agir comme il l'a fait, qu'il a dû agir sans instructions (1). » Le comte de Durham communiqua la dépêche au comte de Nesselrode, qui n'hésita pas à dire : « Si le comte Simonitch a agi comme on le prétend (ce que je nie), il se trouve avoir agi en opposition directe avec ses instructions (2). »

L'affirmation ne pouvait pas être plus péremptoire. Mais les diplomates sont tous, plus ou moins, de l'avis de M. de Talleyrand : ils croient que « la parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée ». Le gouvernement anglais continua donc, malgré les assurances formelles reçues de Saint-Pétersbourg, à prendre alarme du genre d'influence que la Russie exerçait sur la cour de Perse. Au *Foreign-Office*, on resta persuadé que les Russes brûlaient de se frayer un chemin vers les Indes ; que la Perse les y aiderait ; que la ville d'Hérat serait à eux en réalité dès qu'elle serait à la Perse, et que Hérat deviendrait ainsi leur avant-poste.

A cette époque, l'homme qui régnait sur le Kaboul et l'Afghanistan était Dost Mahommed, qui, d'une part, disputait à Runjeet Singh la possession de Peshawur, et, d'autre part, se voyait menacé par les prétentions de la Perse sur Hérat. Livré à un double péril, il avait besoin de s'appuyer sur une alliance puissante. Entre la Russie et

(1) *Correspondence relating to Persia and the Affghanistan, laid before Parliament in* 1839.

(2) Ibid.

l'Angleterre, il lui fallait choisir : son choix fut pour l'Angleterre.

C'est ce que l'envoyé anglais à Kaboul, sir Alexandre Burnes, ne mit jamais en doute, et ce qu'il affirma invariablement dans toutes ses dépêches, ainsi que la suite de ce récit en fournira la preuve.

Sir Alexandre Burnes était un homme plein d'intelligence, d'énergie, d'activité; mais il n'occupait aux Indes qu'une position subordonnée. Le gouverneur général des Indes, à cette époque, était lord Auckland; et il arriva, très-malheureusement pour l'Angleterre, que l'opinion de lord Auckland ne fut d'accord avec celle de sir Alexandre Burnes ni sur la politique à suivre à l'égard de Dost Mahommed, ni sur les faits devant servir de point de départ à cette politique. Lord Auckland, avec mille preuves du contraire sous les yeux, se plut à croire que le « Dost » était, au fond de son cœur, un ennemi juré de l'Angleterre; qu'il n'y avait que perfidie dans ses démonstrations d'amitié. Et cette croyance, le gouverneur général ne réussit que trop bien à la faire partager au *Foreign-Office.*

Les choses en étaient là, lorsque, le 19 décembre 1837, sir Alexandre Burnes reçut une visite de Dost Mahommed Khan. L'émir tenait à la main une lettre qui venait de lui être adressée par son fils, gouverneur de Ghuzni, et qu'il s'empressa de montrer à sir Alexandre Burnes. Elle annonçait l'arrivée à Ghuzni d'un agent russe, qui était en route pour Kaboul. « Que dois-je faire en cette occurrence », demanda le Dost à l'envoyé anglais? « Je viens vous consulter. Je ne veux avoir affaire à aucune puissance autre que l'Angleterre. Aussi longtemps qu'il me sera permis de compter sur ses sympathies, je n'entrerai en relation avec aucun autre gouvernement. Si vous le voulez, je donnerai

l'ordre qu'on expulse de mes États l'agent russe, ou qu'on le détienne : bref, je ferai ce que vous désirerez. » — « Savez-vous, » demanda à son tour sir Alexandre Burnes, « dans quel but cet agent vous est envoyé, ou même s'il est effectivement un agent de la Russie ? » — « J'ai lu, répondit l'émir, toutes les lettres qu'il a écrites de Kandahar, et je ne sais rien de plus. » — « C'est une loi sacrée parmi les nations civilisées, » fit observer sir Alexandre Burnes, « de ne pas refuser de recevoir des émissaires en temps de paix, et je ne saurais prendre sur moi de vous conseiller de ne pas recevoir un homme qui se déclare dûment accrédité ; mais il ne tient qu'à vous de montrer de quels sentiments vous êtes animé, en dévoilant d'une manière absolue au gouvernement britannique les motifs qui amènent ici cet agent. » — « Très-volontiers, » dit l'émir.

De toutes ces circonstances, sir Alexandre Burnes fit un rapport fidèle, dans une dépêche qu'il adressa, le 20 décembre 1837, à sir William Macnaghten, secrétaire du gouvernement des Indes (1).

Trois jours après, il écrivit directement au gouverneur général lui-même que les Afghans, menacés par la Perse d'une part, et d'autre part par les Sikhs, avaient été amenés à chercher la protection, soit des Perses, soit des Russes, mais que l'appui maintenant désiré par eux était celui de l'Angleterre ; que Dost Mahommed était décidé à faire cause commune avec les Anglais, et avec eux seuls ; que, si l'on voulait déjouer sérieusement les intrigues de la Perse et de la Russie, il fallait en venir à des mesures énergiques, obtenir de Runjeet-Singh un arrangement raisonnable touchant l'affaire de Peshawur, et se concilier par là d'une

(1) *Correspondence of sir A. Burnes, n° 1 of 1859, second session.*

manière permanente l'attachement de Dost Mahommed et des Afghans (1).

En réponse à cette dépêche, sir William Macnaghten fit savoir à sir Alexandre Burnes qu'on n'approuvait pas sa politique et qu'on ne croyait pas à ce qu'il espérait, lui, de l'émir. Si l'agent russe n'était pas renvoyé purement et simplement, sir Alexandre Burnes devait s'attendre à être rappelé. Bien que les vues qu'on lui prescrivait de seconder fussent contraires aux siennes, l'envoyé de l'Angleterre à Kaboul fit effort pour obtenir de Dost Mahommed qu'il se débarrassât de l'émissaire qui inspirait tant d'ombrage au gouvernement anglais; et, trouvant l'émir disposé à faire ce qu'on lui demandait, il se hâta d'en informer sir William Macnaghten par une dépêche en date de février 1838. Tout fut inutile. Il y avait parti pris d'écraser l'émir. Sir Alexandre Burnes fut révoqué, et, en apprenant cette nouvelle, Dost Mahommed s'écria douloureusement : « Je n'ai pas abandonné les Anglais; ce sont les Anglais qui m'abandonnent (2). »

Vivait alors à Loodianah, d'une pension que lui faisait le gouvernement indien, le chef afghan Shah Soojak, qui, dix ou onze ans auparavant, avait été déposé par ses propres sujets. L'Angleterre résolut de le rétablir sur le trône après avoir renversé, pour lui faire place, Dost Mahommed Khan.

« Il est du devoir du gouvernement indien, » disait lord Auckland dans une dépêche en date du mois d'août 1838, « de déposer Dost Mahommed et de réinstaller le souverain légitime. » Lord Auckland, représentant d'un pays qui n'admit jamais la doctrine du droit divin, appelait *souverain légi-*

(1) *Mr. Dunlope's motion for a select Committee on the Affghan papers. House of Commons, 19th march 1861.*

(2) Ibid.

time un prince que les Afghans avaient mis de côté, dont ils ne voulaient pas et qu'il s'agissait de leur imposer par la force! Mais ce prince promettait de n'être aux mains des Anglais qu'un jouet docile. Sa légitimité était là !...

Pendant que le gouvernement indien se préparait ainsi à accabler l'émir, sous prétexte qu'il était ami des Russes, et qu'il avait reçu un agent de la Russie, lord Palmerston adressait des remontrances au cabinet de Saint-Pétersbourg sur la conduite des émissaires de ce cabinet dans l'Asie centrale. Voici un passage de la dépêche du ministre anglais en date du 26 octobre 1838. Il est relatif à l'agent russe dont il a été question plus haut : « Le soussigné est chargé de constater qu'un émissaire russe, du nom de Vicovich, mais qui prend quelquefois le nom d'Omar Beg, et se dit attaché à l'état-major du général qui commande à Orenberg, a porté au souverain de Kaboul des lettres de l'Empereur et du comte Simonitch, lettres dont le gouvernement britannique a des copies. Du langage que, d'après les rapports reçus par le gouvernement britannique, cet émissaire a tenu, soit à Kandahar, soit à Kaboul, il n'y a qu'une conclusion à tirer : c'est qu'il s'est efforcé de son mieux de détacher les chefs afghans de toute union avec l'Angleterre, et de les pousser à chercher leur appui, d'abord en Perse, et finalement en Russie (1). »

Cette note resta sans réponse, mais elle se croisa avec une lettre du comte de Nesselrode à Pozzo di Borgo, datée de Saint-Pétersbourg, 20 octobre 1838. Il y était dit : « En plaçant ainsi les faits dans tout leur jour, notre cabinet peut donner à celui de Londres l'assurance positive que

(1) *Correspondence relating to Persia and Affghanistan, laid before Parliament in 1839, p. 179.*

dans la mission de M. Witkewitch (Vicovitch) à Kaboul et dans les instructions qu'il a reçues, il n'y a jamais eu le moindre dessein hostile au gouvernement anglais, ni la plus légère idée de troubler la tranquillité des possessions britanniques dans l'Inde (1). »

Le 20 décembre 1838, lord Palmerston répondit au comte Pozzo di Borgo : « Le gouvernement de Sa Majesté accepte comme tout à fait satisfaisante la déclaration du gouvernement russe, que celui-ci ne nourrit aucun dessein hostile aux intérêts de la Grande-Bretagne dans les Indes (2). »

Qui aurait jamais pu imaginer que, lorsqu'il se proclamait de la sorte plein de confiance dans la bonne foi des protestations amicales de la Russie, le gouvernement anglais s'obstinerait à châtier Dost Mahommed comme coupable de sympathie envers la Russie? C'est pourtant ce qui eut lieu. En 1839, une armée anglaise franchit l'Indus. Autant la cause était injuste, autant les résultats furent effroyables. La guerre de l'Afghanistan fut pour l'Angleterre ce qu'avait été pour Auguste le désastre qui lui arracha le cri fameux : « *Varus, rends-moi mes légions.* »

Il me reste à raconter par quelle fraude ou, plutôt, — pourquoi n'appellerais-je pas les choses par leur nom? — par quel faux en écritures publiques, quelques-uns des auteurs de cette expédition insensée cherchèrent à tromper l'histoire.

(1) Ibid.
(2) Ibid.

II

Il y a bien longtemps déjà de cela ; mais qu'importe ? Le mot *actualité* est un barbarisme à l'adresse de ceux en qui le spectacle des choses humaines n'éveille qu'un sentiment de curiosité frivole et passagère. Pour ceux qui ne se contentent pas de penser au jour le jour ; pour ceux qui sont capables d'apercevoir le lien qui existe entre hier et aujourd'hui, entre aujourd'hui et demain ; pour ceux qui jugent le présent et s'efforcent de lire dans l'avenir, à la lueur des flambeaux que le passé tient allumés, tel article de politique rétrospective a un intérêt plus réel, plus vivant, plus véritablement *actuel*, que les mille commérages qui sont le pain quotidien des désœuvrés.

Ceci entendu, je reprends mon récit au point où je l'avais laissé, sauf à en tirer ensuite les inductions qui sont applicables à la situation présente. Car — et ce point ne doit pas être perdu de vue — la principale figure du tableau que je trace est un homme qui vit encore, que dis-je ? c'est un homme qui est en ce moment premier ministre d'Angleterre, et en qui, à proprement parler, s'incarne la politique anglaise.

L'invasion de l'Afghanistan eut lieu en 1839. Le chef du cabinet à cette époque était lord Melbourne ; mais lord Palmerston était ministre des affaires étrangères, et jouissait, en cette qualité, d'une influence considérable, sinon prépondérante.

Pour savoir si Dost Mohammed, chef des Afghans, était, oui ou non, l'ami des Anglais, favorisait, oui ou non, les

Russes, le gouvernement britannique avait à se décider entre les dépêches, absolument contradictoires, de lord Auckland, gouverneur général des Indes, et de sir Alexandre Burnes, envoyé de l'Angleterre à Kaboul. Suivant lord Auckland, Dost Mahommed était, au fond du cœur, un ennemi, et il fallait le traiter comme tel; il fallait ne voir que perfidie dans ses démonstrations d'amitié, que mensonge dans ses témoignages de sympathie. Suivant sir Alexandre Burnes, au contraire, qui se trouvait en position de bien juger, ce semble, puisqu'il était sur les lieux, le souverain de Kaboul ne recherchait que la protection des Anglais, brûlait de la mériter, et tournait le dos à l'alliance russe.

Peut-être le cabinet britannique se serait-il défié des appréciations de lord Auckland, s'il avait réfléchi davantage au genre de pression qui, dans les Indes, pèse sur les gouverneurs et leur entourage. Dans cette contrée lointaine, en effet, les Européens sont en général si ennuyés de la monotonie de leur existence de chaque jour, si avides de quelque chose de nouveau, qu'ils donneraient presque la bienvenue à un tremblement de terre; et quant à l'armée, y compris ceux qui dépendent d'elle, sa tendance naturelle est vers ce qui lui promet des distinctions, de l'honneur, de l'avancement, de gros salaires.

Quoi qu'il en soit, ces considérations ne furent d'aucun poids dans l'opinion de lord Melbourne, de lord Palmerston et de leurs collègues. Ils dédaignèrent les sages avis de sir Alexandre Burnes; ils se plurent à croire à l'infaillibilité de son supérieur, lord Auckland; ils résolurent de renverser Dost Mohammed et de relever sur les ruines de son pouvoir celui de Shah Soojah, qu'une révolution antérieure avait jeté par terre; la guerre de l'Afghanistan fut entreprise. C'était en 1839.

Dans le cours de la même année, la « Correspondance relative à l'Afghanistan » (*Correspondence relating to Affghanistan*) fut mise sous les yeux du Parlement. Quelle ne fut pas la surprise, quelle ne fut pas l'indignation de sir Alexandre Burnes, lorsqu'il vit, par la lecture de cette correspondance, qu'on avait tronqué, dénaturé, falsifié ses dépêches, de manière à lui faire penser le contraire de ce qu'il avait pensé, et dire le contraire de ce qu'il avait dit! Les documents qui furent, en 1839, soumis à l'examen des Chambres, présentaient sir Alexandre Burnes comme ayant poussé le gouvernement britannique à se défier de Dost Mohammed, comme l'ayant dénoncé, comme ayant fourni des renseignements de nature à justifier sa dépossession et à légitimer la guerre entreprise contre lui. Sir Alexandre Burnes n'eut pas plutôt lu ses propres dépêches, telles que les avait faites l'art du faussaire, qu'il s'écria : « C'est une fraude! »

Pendant ce temps, la guerre de l'Afghanistan se poursuivait. Je le répète, l'Angleterre put bientôt pousser le cri d'Auguste : *Varus, rends-moi mes légions!* Les habitants du royaume de Kaboul se levèrent en masse; les Anglais, en 1842, furent exterminés; ils se trouvèrent avoir dépensé quinze millions de livres sterling pour joncher le sol de vingt mille de leurs cadavres (1). Dix ans d'embarras financiers et une longue éclipse du soleil anglais dans les Indes, tels furent les résultats de cette expédition aussi insensée qu'inique. Chose triste à dire! sir Alexandre Burnes, qui, après avoir tout fait pour la prévenir, n'avait pas cru devoir s'abstenir d'y prendre part, fut au nombre

(1) Discours de M. Bright dans la Chambre des Communes, séance du 19 mars 1861.

des victimes. Son corps fut haché en morceaux (1).

Avant sa mort, il avait envoyé en Angleterre copie certifiée de ses dépêches, telles qu'il les avait réellement écrites. Informée de sa fin tragique, sa famille voulut du moins protéger et venger sa mémoire. Peu à peu, le bruit se répandit qu'un faux avait été commis; que la bonne foi du Parlement avait été surprise; que, loin d'avoir conseillé cette guerre funeste, sir Alexandre Burnes n'avait rien négligé pour en écarter le fléau; que les dépêches de lui présentées à la Chambre des Communes avaient été imprimées avec des suppressions et des modifications qui en altéraient le sens de la manière la plus inconcevable.

Ces rumeurs conduisirent M. Henry Baillie, représentant d'Inverness, à demander, en 1842, la production de la correspondance complète relative à l'Afghanistan; et cette demande, il la fonda sur ce que les documents produits en 1839 avaient été falsifiés. Le fait fut nié purement et simplement par lord Broughton, qui était alors président du « Bureau du Contrôle », et la Chambre des Communes passa outre, « le public en Angleterre étant », selon la remarque de M. Dunlop, « accoutumé à avoir entière confiance dans l'honneur des ministres de la couronne (2) ».

En 1843, la motion de M. Henry Baillie fut reprise par M. Rœbuck, mais rejetée à la majorité de 189 voix contre 75.

En 1848, M. Anstey revint à la charge; et, cette fois encore, la vérité fut étouffée.

Les choses en étaient là, lorsque, en 1851, M. Kaye publia son *Histoire de l'Afghanistan*.

(1) Discours de M. Dunlop, même séance.
(2) Discours de M. Dunlop, séance du 19 mars 1863.

Sans ce livre, sir Alexandre Burnes passerait pour avoir amené le plus grand désastre éprouvé par les Anglais dans les Indes, absolument comme M. Louis Blanc passe, aujourd'hui encore, aux yeux de beaucoup de bonnes gens, pour avoir fondé en 1848 les ateliers nationaux ! O sainte vérité, comme on abuse de ton nom! Et tenez, il existe une histoire des Afghans, par un auteur allemand. Ouvrez-la; vous y trouverez un chapitre intitulé : « *Sir Alexandre Burnes, instigateur de la guerre.* » Non que l'auteur soit coupable d'avoir trahi sciemment la vérité. Lui-même déclare appuyer son récit sur les papiers d'État soumis à l'examen du Parlement anglais. C'est tout simple. Comment aurait-il jamais pu imaginer que c'était appuyer son récit sur un faux?

Or, voilà ce que le livre de M. Kaye impliquait. On y lut ce passage, qui fit une grande impression sur le public : « Ceux qui veulent se faire une idée exacte du caractère et de la conduite de sir A. Burnes ne doivent pas oublier que l'un et l'autre ont été représentés sous un jour faux dans cette collection de papiers d'État qu'on suppose fournir à l'histoire ses meilleurs matériaux, mais qui souvent ne sont en réalité qu'une compilation de documents falsifiés, lesquels, grâce à l'estampille ministérielle, entrent en circulation, trompent la génération présente, et lèguent à la postérité un enchaînement de dangereux mensonges (1). »

Il était difficile que l'affaire en restât là, d'autant plus difficile, que c'était pour M. Urquhart une de ces bonnes fortunes à l'affût desquelles il n'a cessé de se tenir depuis sa grande brouille avec lord Palmerston. M. Urquhart, qui

(1) Kaye's Afghanistan, vol. II, p. 13. Cité par M. Dunlop dans la séance du 19 mars 1861.

est peut-être l'homme le plus versé qui soit au monde dans les secrets de la diplomatie, *arcana imperii*, et qui rendrait d'incalculables services à la cause de la vérité, si la haine démesurée qu'il porte à lord Palmerston et les égarements qui naissent d'un esprit subtil à l'excès ne le condamnaient à donner une couleur fausse à des faits exacts, et à tirer de faits bien observés des conclusions absurdes, M. Urquhart est parvenu à établir en Angleterre je ne sais combien de comités dont la mission est d'avoir l'œil sur la façon dont sont conduites les affaires étrangères. Newcastle, Manchester, Winchester, Leeds, Bolton-le-moors, South Shields, Stockport, etc., etc., virent s'établir, il y a quelques années, des comités de ce genre; et bien que leur action n'ait jamais été tout à fait prise au sérieux, leur influence s'est plus d'une fois manifestée de manière à causer de cruels soucis à ceux contre qui elle était dirigée. Une de ces associations, celle de Newcastle, publia un rapport de ce qui s'était passé relativement à l'Afghanistan. En 1858, d'autres associations affiliées à la première adressèrent au Parlement des pétitions concluant à la publication intégrale des papiers d'État qu'on disait falsifiés. Bref, l'impulsion donnée à cette question devint si vive que, M. George Hadfield, représentant de Sheffield, ayant repris en 1858 la motion présentée en 1842 par M. Henry Baillie, et renouvelée en 1843 par M. Rœbuck, la Chambre des Communes ordonna enfin la publication demandée.

Elle eut lieu en 1859; et la version de 1859, rapprochée de celle de 1839, leva tous les doutes sur la réalité, l'étendue et la portée du faux officiel commis pour faire peser sur la mémoire d'un homme mort au service de son pays la responsabilité d'une guerre qu'on n'eût jamais entreprise, si l'on avait cru à ses renseignements et suivi ses conseils.

III

Le gouvernement anglais, on s'en souvient, publia, il y a un peu plus de deux mois, sous le titre de *Polish Correspondence*, la collection des papiers d'État relatifs à cette insurrection polonaise qui tient en suspens l'Europe entière. Là, grâce aux dépêches envoyées de Saint-Pétersbourg par lord Napier, de Varsovie par le colonel Stanton, de Vienne par lord Bloomfield, chacun fut admis ou put se croire admis, en ce qui touche la question de Pologne, dans les coulisses de l'histoire.

Rien de mieux, à coup sûr. Puisque la diplomatie tient entre ses mains, aujourd'hui plus que jamais, les destinées des peuples, c'est bien le moins que les peuples soient reçus de temps en temps à voir clair dans les causes et les circonstances qui déterminent ses actes; et, sous ce rapport, la publication de ce qu'on nomme ici les *Blue-Books*, à part son intérêt historique, est d'un prix inestimable.... lorsque cette publication n'est pas entachée de fraude; lorsqu'il n'y a ni omissions systématiques, ni suppressions artificieuses. Car, dans ce cas, elle devient le plus dangereux des procédés qu'on puisse mettre en usage pour égarer l'opinion, fausser le jugement du public et tromper la postérité.

Or, jusqu'à quel point est-il permis de se fier au contenu des correspondances diplomatiques qui, dans toutes les affaires graves, sont mises sous les yeux du Parlement et du peuple anglais? C'est là une question que les faits suivants aideront peut-être à résoudre.

J'ai rappelé comme quoi, en 1859, M. Hadfield parvint

enfin à arracher à la Chambre des Communes l'ordre de publier intégralement la « correspondance relative à l'Afghanistan », laquelle n'avait été publiée, en 1839, qu'avec des suppressions et des changements calculés de façon à en altérer le caractère. Le *Blue-Book*, dans lequel les documents dont il s'agit furent, cette fois, rassemblés, fut imprimé sous le regard de M. Kaye, qui était, à cette époque, à *India House*, et qui marqua chacun des passages falsifiés dans la collection qu'en 1839 on avait soumise au Parlement. Les falsifications étaient nombreuses ; elles avaient une importance déplorable; elles trahissaient une main exercée. J'en citerai quelques-unes seulement. Elles donneront une idée suffisante du reste.

Le 20 décembre 1837, sir Alexandre Burnes avait adressé à W. H. Macnaghten, secrétaire du gouvernement des Indes, une dépêche par laquelle il annonçait l'arrivée à Kaboul d'un agent direct de l'*empereur de Russie*. Dans la correspondance publiée en 1839, les mots l'*empereur de Russie* furent, pour des motifs que nous dirons plus bas, supprimés, et on leur substitua le mot *Russie*.

La dépêche se composait de six paragraphes : on n'en laissa subsister que deux, ceux qui se bornaient à constater l'envoi d'un agent russe; et l'on en supprima quatre, ceux dans lesquels sir Alexandre Burnes rendait compte des sympathies du souverain de Kaboul pour l'Angleterre, de son parti pris de ne rechercher d'autre alliance que l'alliance anglaise, et de la résolution où il était de renvoyer l'agent russe à l'instant même, si tel était le désir des Anglais.

Le 23 décembre 1837, sir Alexandre Burnes avait adressé au gouverneur des Indes lui-même une autre dépêche dans laquelle il affirmait les excellentes dispositions de Dost Mahommed à l'égard de l'Angleterre, insistait sur la nécessité

de s'unir à lui et concluait en ces termes : « Si la conduite de Dost Mahommed et son empressement à divulguer franchement tout ce qui s'est passé sont approuvés par Votre Seigneurie, je crois que la première démarche à faire serait d'écrire une lettre de remercîment à ce chef pour les preuves qu'il a données de son attachement et de sa fidélité. » Pas un mot de tout cela dans la dépêche du 23 décembre 1837, telle qu'elle fut publiée par le gouvernement anglais en 1839. De la partie de cette dépêche qui avait trait à l'arrivée d'un agent russe, à son entrevue avec le Dost, aux offres brillantes qu'il avait mission de faire, rien n'était retranché, mais de tout ce qui prouvait les bonnes dispositions et la bonne foi de Dost Mahommed, je le répète, pas un mot.

De là, l'erreur commise par l'historien allemand Carl Zimmermann, qui, dans l'ouvrage publié par lui à Berlin en 1842, sous ce titre : *le Théâtre de la guerre dans l'intérieur de l'Asie,* cite précisément la dépêche sus-mentionnée, — qu'il ne savait pas être un document tronqué, — pour établir que l'instigateur de la guerre de l'Afghanistan fut sir Alexandre Burnes.

A l'appel fait par ce dernier en faveur de Dost Mahommed, sir William Macnaghten avait répondu par une longue lettre qui contredisait d'une manière formelle l'opinion de sir Alexandre Burnes et opposait à sa politique une politique absolument contraire. Cette lettre, dans la correspondance publiée en 1839, fut omise, à l'exception de trois paragraphes ayant rapport à la nécessité de faire renvoyer de Kaboul l'agent russe.

Ai-je besoin de signaler l'esprit qui dicta ces mutilations? Le gouvernement anglais, par une lamentable et folle adhésion à la politique de lord Auckland, gouverneur général des Indes, s'était lancé dans une guerre qui s'annonçait sous

de sinistres auspices et dont les conséquences ultérieures furent en effet épouvantables. Sa responsabilité eût été mise à une terrible épreuve si on avait pu l'accuser d'avoir fermé l'oreille aux sages conseils de sir Alexandre Burnes, de n'avoir tenu aucun compte de ses renseignements, en un mot d'avoir fait fausse route au moment même où il y avait là quelqu'un qui lui montrait le bon chemin. Pour échapper à une accusation semblable, il fallait faire croire qu'il n'y avait eu qu'une opinion, aux Indes, sur la ligne à suivre; il fallait faire croire qu'aux yeux de sir Alexandre Burnes, comme aux yeux de lord Auckland, la conduite de Dost Mahommed avait été celle d'un ami de la Russie, d'un ennemi de l'Angleterre; il fallait donner de la sorte une couleur de nécessité et de justice à une guerre dont M. Kaye, l'historien, attribue les désastres « à la malédiction de Dieu s'attachant à une cause impie » (*to the curse of God resting upon an unholy cause*).

Il est vrai que c'était calomnier un fidèle serviteur de la nation, se jouer de la confiance du public, faire pacte avec le mensonge; mais la puissance n'y regarde pas de si près, et il n'entre guère, hélas! dans les habitudes de la politique de frayer avec la morale.

Une circonstance à noter, c'est que, dans la correspondance publiée en 1839, les mots *empereur de Russie* ou leur équivalent avaient eté, — on verra plus tard pourquoi, — effacés jusqu'à cinquante-quatre fois et remplacés par d'autres mots.

Il y avait là un étrange procès à juger, et vous pensez bien que ceux qui risquaient d'y être compromis n'épargnèrent rien pour l'éviter. Longtemps on put croire qu'ils réussiraient à empêcher le jour de se faire; mais enfin, le 19 mars 1861, un discours de M. Dunlop alluma dans ces

ténèbres une lampe désormais impossible à éteindre. Après avoir, avec une indignation grave et une calme énergie, rappelé la triste histoire dont je viens d'esquisser les principaux traits, M. Dunlop concluait à la nomination d'un comité chargé de procéder à une enquête.

J'ai devant moi la réponse que fit à M. Dunlop, en cette circonstance solennelle, lord Palmerston, et je ne crois pas qu'on ait jamais poussé plus loin l'art de disserter longuement sur ce qui est en dehors de la question, en éludant la question même. La défense du ministre porte tout entière sur ce que lord Auckland était gouverneur général des Indes, et sir A. Burnes un agent secondaire seulement; sur ce qu'il appartenait au premier et non au second de décider du meilleur parti à prendre; sur ce qu'il était naturel que le gouvernement anglais réglât sa politique sur la manière de voir du premier plutôt que sur celle du second; sur ce que sir Alexandre Burnes avait eu tort de prendre pour paroles d'Évangile tout ce que lui avait dit un chef afghan, et avait ignoré, dans la simplicité de sa nature, combien les hommes de cette race sont façonnés à l'intrigue, etc., etc. Et puis, c'était là de l'histoire ancienne. A quoi pensait-on de vouloir soumettre à une enquête la conduite tenue par le gouvernement en 1837 et 1838? Si l'on jugeait à propos de se livrer à des recherches rétrospectives, pourquoi ne pas remonter jusqu'aux traités de 1815, jusqu'aux opérations qui eurent lieu dans la Péninsule, jusqu'à l'expédition de Walcheren, jusqu'à Copenhague, et plus haut encore? Il était bien tard pour se demander si on avait eu tort ou raison d'entreprendre la guerre des Afghans, etc., etc.

Inutile de remarquer que ce n'était point du tout là la question. Il ne s'agissait en aucune manière de savoir si le gouvernement anglais avait été autorisé à accorder, en 1837

et 1838, plus de confiance à lord Auckland qu'à sir Alexandre Burnes; il ne s'agissait en aucune manière d'ouvrir une enquête sur la guerre de l'Afghanistan. Les véritables points de la question étaient ceux-ci, et rien que ceux-ci :

Est-il vrai, oui ou non, que les dépêches relatives à la guerre de l'Afghanistan ont été falsifiées ?

Est-il vrai, oui ou non, que ces falsifications ont été calculées de manière à faire peser injustement sur sir Alexandre Burnes la responsabilité de cette guerre à jamais funeste ?

Est-il vrai, oui ou non, qu'en agissant de la sorte, le gouvernement d'alors, représenté par lord Palmerston dans le gouvernement d'aujourd'hui, a trompé le Parlement et le public ?

Est-il vrai, oui ou non, que la production, rendue obligatoire, des papiers d'État ayant pour objet de mettre la nation en état de juger la politique des ministres, altérer le sens des dépêches qu'on livre à la publicité, c'est égarer l'opinion, déjouer sa surveillance, détruire toute confiance dans la droiture des hommes publics, et saper les bases du régime constitutionnel ?

Et lorsqu'un fait de cette nature a eu lieu, est-il vrai, oui ou non, qu'il importe au plus haut point d'aviser à ce qu'il ne se répète pas ?

Lorsque, le 23 février 1848, M. Anstey demanda la mise en accusation de lord Palmerston, un des griefs dont il s'arma contre lui fut précisément la mutilation de la correspondance relative à l'Afghanistan. En cette occasion, lord Palmerston se borna, comme il l'a fait depuis en repoussant les attaques de M. Dunlop, à dire qu'en effet les dépêches de sir Alexandre Burnes n'avaient pas été reproduites dans leur intégrité, mais que les suppressions portaient sur des pas-

sages sans importance et sans rapport avec la question à juger.

Jamais assertion ne fut plus inexacte. Si des suppressions avaient été faites, c'était, au contraire, parce qu'elles portaient sur des passages d'une importance extrême; parce qu'elles tendaient à faire croire que, parmi les agents de l'Angleterre aux Indes, il y avait eu unanimité d'opinion sur la nécessité et la justice de la guerre de l'Afghanistan; parce qu'elles avaient pour but de masquer cette circonstance très-grave, qu'un désastre immense eût été évité si la politique recommandée par l'envoyé anglais résidant à Kaboul eût prévalu.

Il serait, en vérité, par trop commode que des ministres pussent retrancher de chaque document présenté par eux à leurs juges tout ce qu'ils veulent, sauf à venir dire, quand on les prend en flagrant délit, qu'à leurs yeux ces retranchements étaient sans importance, comme si c'était à eux, et non pas au Parlement, à décider de ce qui est ou n'est pas important!

Encore si, dans les dépêches dont il s'agit, les suppressions avaient été indiquées! Mais non : elles n'étaient pas même marquées par des points, et les solutions de continuité y étaient déguisées, soit par des additions de phrases, soit par des substitutions de mots, introduites dans le texte avec un art infini.

De ces substitutions de mots, la plus remarquable — et elle avait été faite jusqu'à cinquante-quatre fois — c'était celle qui consistait à remplacer par les expressions *Russie* ou *gouvernement russe* l'expression *empereur de Russie*. Amené à s'expliquer à cet égard dans la séance du 19 mars 1861, lord Palmerston donna l'explication suivante, qui mérite d'être citée textuellement :

« Je dis qu'il était parfaitement légitime, dans la lettre à laquelle il est fait allusion, de substituer les mots *gouvernement russe* au mot *empereur*, et d'omettre les expressions de nature à identifier l'empereur en personne avec la communication faite à Dost Mahommed. Si vous trouviez que le gouvernement russe est entré en rapport avec un autre pouvoir sur votre frontière, dans un but manifestement hostile à vos intérêts, et si vous désiriez que ce gouvernement renonçât à ses desseins, rien à coup sûr ne serait moins sage que de le lier au maintien de la politique que vous voudriez lui voir désavouer, et de lui rendre impossible d'en venir *honorablement* (*consistently with honour*) à la rétractation que vos remontrances tendraient à obtenir. »

A Dieu ne plaise qu'il faille voir dans cette grande sollicitude du ministre anglais pour l'*honneur* de l'empereur de Russie, une preuve des prétendues trahisons qu'avec une persévérance si haineuse M. Urquhart et ses amis n'ont cessé d'imputer à lord Palmerston ; mais on doit convenir que l'explication est bien extraordinaire. Quoi ! dans le cas où l'on se serait assuré que l'empereur de Russie nourrit des desseins hostiles à l'Angleterre, dans le cas où cette hostilité serait *manifeste*, on l'aiderait à sauver son *honneur*, en lui facilitant la ressource d'un désaveu, c'est-à-dire d'un mensonge ! On peut donc mentir avec honneur, pourvu que la chose ne fasse pas d'éclat ! Étrange façon de comprendre les lois de la morale !

A un homme de la trempe de M. Bright, tout cela fournissait naturellement la matière d'un réquisitoire. Le discours que ce rude tribun prononça dans la séance du 19 mars 1861, est un des plus terribles qui soient jamais tombés de ses lèvres éloquentes. Un des traits du caractère de lord Palmerston est de ne se troubler de rien, de traverser

en souriant les épreuves les plus critiques, d'opposer aux accusations les plus sérieuses une jovialité impossible à déconcerter, de répondre à des anathèmes par un bon mot. Dans la circonstance que je rappelle, sa sérénité habituelle ne parut pas l'abandonner; mais, intérieurement, il dut éprouver une émotion profonde, lorsque, de cette voix qui a le pouvoir de soulever les orages, M. Bright s'écria : « Il vaut la peine que nous sachions s'il est possible que, soit ici, soit aux Indes, il y ait eu, occupant une haute position, un homme assez étranger au sentiment de l'honneur et de la justice, pour présenter à cette Chambre un exposé incomplet, faux, controuvé (*forged*) des opinions d'un serviteur du pays, mort au service du pays. »

L'accusation de M. Dunlop avait été si précise, la réponse de lord Palmerston si faible, la réplique de M. Bright si foudroyante, que tout semblait annoncer un dénoûment fatal au ministre, lorsqu'un puissant auxiliaire lui vint du camp même des tories.

Justifier lord Palmerston, en restant dans la question, M. Disraeli ne le pouvait pas et ne s'avisa pas de l'essayer; mais il donna très-habilement le change aux esprits en reprochant à M. Bright d'avoir connu depuis longtemps les faits qu'il venait d'énoncer, et d'avoir, malgré cela, prêté son appui à la formation du ministère présidé par l'homme dont il se portait maintenant l'accusateur. Partant de là, M. Disraeli plaida la cause de l'indulgence, la cause de l'oubli. Quelques paroles calmantes de M. Walpole et l'empressement de lord John Russell à se prononcer en faveur du premier ministre, son collègue, firent le reste. L'enquête proposée par M. Dunlop fut écartée par 159 voix contre 49. En cette occasion, le sauveur de lord Palmerston fut, chose curieuse, son grand rival, M. Disraeli. Quel motif décida ce

dernier à soutenir, dans une pareille crise, le cabinet, que son rôle avait toujours été jusqu'alors et fut toujours depuis de battre en brèche ? M. Disraeli, ministre en expectative, pensa probablement que, dans l'intérêt du pouvoir, lorsqu'il serait lui-même appelé à l'exercer, il était bon de ménager à la responsabilité ministérielle quelque échappatoire !...

Ainsi se dénoua cette triste affaire. Le délit fut parfaitement prouvé ; mais il était de date ancienne, trop grave d'ailleurs pour ne pas appeler, si l'on insistait, le scandale d'une mise en accusation : on aima mieux fermer les yeux et passer outre.

La menace, du moins, a-t-elle été d'un utile effet ? Non. Depuis que le parti libéral s'est montré, en matière de production de documents diplomatiques, plus exigeant et plus susceptible qu'il ne convenait aux ministres, un usage déplorable s'est introduit : celui de parer, par une correspondance privée, aux *inconvénients* de la correspondance officielle. Tout ce que le gouvernement désire soustraire à la publicité et à la discussion, il se le fait écrire par ses agents dans des *lettres privées*, et n'admet, dans la correspondance officielle destinée à être mise sous les yeux du Parlement, que ce qu'il juge de nature à ne pas l'exposer à une controverse gênante.

Voilà comment la diplomatie, même dans un pays constitutionnel, parvient à dérober ses actes aux regards curieux; et comment il se trouve qu'il est aussi vrai aujourd'hui qu'il l'était autrefois, ce vieil adage, si nouveau, toujours cité, et toujours à citer :

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.

CLXX

3 juillet.

M. Rœbuck dans le rôle de confident.

Pauvre M. Rœbuck! Décidément le rôle qui lui convenait était celui du paysan du Danube. Ce rôle a quelquefois du bon, et il aurait dû s'y tenir.

Il fut un temps où M. Rœbuck n'était pas fâché qu'on le prît pour ce que la nature l'a fait. Si bilieux, qu'il n'est pas jusqu'à son talent qui n'ait la jaunisse, il tirait de son tempérament même un genre de force qui avait son prix et une importance tout à fait à part. Comme on lui savait une éloquence querelleuse, on avait pour lui le respect qu'inspirent et méritent messieurs les boule-dogues. Il me pardonnera la comparaison : lui-même, si je m'en souviens bien, ne trouvait pas mauvais qu'on lui attribuât les qualités belliqueuses de la race canine. Les partisans de la révolution qui, au quinzième siècle, détacha de l'Espagne une partie des Pays-Bas, ne se parèrent-ils pas du nom de *gueux?* De même, M. Rœbuck, dans ses beaux jours, se parait du nom de *Tear'em* (*déchirez-les*).

Et, il faut lui rendre cette justice, qu'à l'époque dont il s'agit, ceux qu'il déchirait n'étaient pas les faibles, les opprimés, ou leurs défenseurs. Le chien, quoique un des plus nobles animaux de la création, manque de générosité en ceci, qu'il aboie aux gens mal vêtus. Tout au contraire,

M. Rœbuck n'avait de coups de dents que pour les grands de la terre, les rois, les empereurs : c'était la vue de la pourpre qui l'irritait. Il y avait tant de courage dans son âpre parole quand elle tonnait contre ceux que la terre adore ! Il y avait quelque chose de si frappant dans sa manière de porter la tête haute !

Autres temps, autres mœurs. Il est arrivé à M. Rœbuck, par je ne sais quelle fatalité lamentable, de se risquer dans l'atmosphère des cours, et voilà que notre paysan du Danube n'est plus le même homme. La seule partie de lui-même qui lui reste, c'est l'âcreté. Mais l'honnête rudesse du tribun, mais le fier mépris des grandeurs, mais l'amour saintement sauvage du droit et de la justice, adieu tout cela ! Le M. Rœbuck de l'heure présente partage la tendresse de la bonne compagnie pour les *gentlemen* possesseurs d'esclaves et son magnanime dédain pour la canaille démocratique des États-Unis. C'est peu : il aime à se faire introduire auprès des souverains ; il ne lui déplaît pas d'être dans les bonnes grâces des « kaisers » ; sa fierté, tout en tenant bon, a si bien changé de caractère et d'objet, qu'elle n'est plus en quête maintenant que d'entrevues et de confidences augustes. Il a visité la cour de Vienne ; il a réfléchi, à Paris, l'éclat des astres ; et il ne veut pas que le monde l'ignore.

Mais, hélas ! on ne se métamorphose pas toujours avec succès. L'entrée de M. Rœbuck dans le monde des idées aristocratiques et son commerce avec les souverains ne lui ont pas porté bonheur. « Ne forcez pas votre talent, vous ne feriez rien avec grâce. » La séance de mardi dernier, rapprochée de celle d'hier, a prouvé sans réplique l'excellence de ce conseil.

Mardi dernier, pour donner plus de poids à la proposition faite par lui de reconnaître solennellement le Sud, M. Rœ-

buck avait cru devoir mettre en jeu l'empereur des Français en donnant pour préface à ses communications l'annonce pompeuse que voici : « Et maintenant, je dois dire que je connais quelque chose de l'état d'esprit de l'empereur des Français, — quelque chose que je suis autorisé à communiquer à la Chambre. » Là-dessus, chacun de secouer la tête et de sourire. — Parlez, cependant ; nous écoutons. — La version de M. Rœbuck fut celle-ci : « Sachant que le gouvernement « de Sa Majesté la reine d'Angleterre avait présenté l'empe- « reur des Français comme ayant changé d'opinion sur ce « sujet (la reconnaissance du Sud), et sachant en outre « que mon honorable ami, membre pour Sunderland, était « en position d'obtenir une audience quand il le désirerait, « je lui proposai, comme moyen de connaître la vérité, de « passer avec moi le détroit, et d'aller poser la question à « l'empereur. » — Ici, rires ironiques. — « Mon ami écrivit « en conséquence, et nous eûmes une audience. L'empereur « des Français nous informa que dès qu'il eut appris la ru- « meur répandue en Angleterre (et il m'autorisa à le dé- « clarer dans la Chambre des Communes), il chargea son « ambassadeur à Londres de démentir l'assertion, d'assurer « le gouvernement anglais que ses sentiments, loin d'avoir « changé, étaient plus fort que jamais en faveur d'une re- « connaissance du Sud, et de lui demander s'il voulait se « joindre à lui pour cela. A cet égard, pas de doute pos- « sible : je réponds de la vérité du fait...

« Je le répète, je réponds de la vérité du fait, et je ne « pense pas que le monde doute de ma parole. En outre, je « traçai à Sa Majesté les deux lignes de conduite que, selon « moi, elle devait suivre dans cette occurrence. Je lui dis : « Votre Majesté peut adresser une demande formelle à l'An- « gleterre... A ce mot, l'empereur m'arrêta, observant

« qu'il ne le pouvait pas, et qu'il m'en dirait la raison. Il me « dit en effet qu'il avait adressé une demande formelle à « l'Angleterre, il y a quelques mois; que cette demande « avait été envoyée en Amérique et montrée par M. Seward « à l'ambassadeur français; qu'il estimait qu'en cela on avait « mal agi à son égard, et qu'il n'entendait pas s'exposer de « nouveau au danger d'un semblable traitement; mais qu'à « part cela, son désir, sa volonté, étaient d'agir d'accord « avec l'Angleterre en toute chose, particulièrement en ce « qui concernait l'Amérique, ce que j'étais libre de déclarer « dans la Chambre des Communes. »

Il se trouve qu'il ne peut y avoir un mot de vrai dans le rapport fait par M. Rœbuck à la Chambre des Communes. Non qu'il soit capable de trahir sciemment en quoi que ce soit la vérité : jamais homme, qu'il ait tort ou raison, ne fut plus sincère. Mais il est clair que, dans la circonstance dont il est question, M. Rœbuck s'est trompé du tout au tout sur le sens des paroles qu'il a entendues. Et c'est ce que, dans la séance d'hier, M. Layard, portant la parole au nom du gouvernement, a démontré d'une manière péremptoire.

Des explications de M. Layard, il résulte :

1° Qu'aucune communication relative à un projet de médiation en Amérique n'a été faite au gouvernement anglais, depuis celle que, le 13 novembre dernier, le comte de Flahaut lui lut, sans lui en laisser copie;

2° Que la divulgation de cette dépêche eut lieu, non du fait de lord Russell, mais de celui du *Moniteur*, qui la publia, avant même que le gouvernement anglais y eût répondu;

3° Que ce fut précisément cette publication de la dépêche française dans le *Moniteur* qui détermina la publication de la réponse anglaise dans la *London Gazette*;

4° Que la proposition faite à l'Angleterre, loin d'avoir été communiquée en Amérique par l'ambassadeur anglais à M. Seward, avait été communiquée par M. Seward à l'ambassadeur anglais.

En d'autres termes, cet infortuné M. Rœbuck se trouve avoir mis dans la bouche de l'empereur des paroles qui sont en opposition absolue avec les faits. On citerait peu d'exemples d'un démenti aussi complet, aussi décisif, aussi écrasant, que celui dont M. Rœbuck a eu à subir l'ennui. Cela lui apprendra que le rôle de questionneur et de confident a ses dangers quand on a l'oreille dure, l'esprit distrait ou la mémoire infidèle. Il est bien évident que M. Rœbuck a entendu tout de travers ce qu'on lui a dit.

Rude est le châtiment qui vient de lui être infligé. Il le sentait venir, quand M. Layard s'est levé. De là ses efforts pour y échapper; de là ses interruptions, ses exclamations, ses cris désespérés de : *I rise to order*. Mais le « speaker » a été aussi inflexible que le destin. « A l'ordre! » s'est écrié le patient hors de lui. « J'insiste. » « Et moi aussi; « a crié aussitôt M. Coningham, « je demande le rappel à « l'ordre. L'honorable membre n'est pas dictateur ici. »

M. Rœbuck vient de faire, sous tous les rapports, une triste campagne. On a trouvé d'une impertinence rare sa prétention d'initier les débiles humains au secret de la pensée des dieux. Puis, on s'est demandé de quel droit il essayait de faire peser sur les délibérations de la Chambre des Communes, la plus indépendante assemblée qui soit au monde, l'opinion d'un souverain étranger. Le *Daily-Telegraph* l'appelle plaisamment « le membre pour Paris », et M. Bright, l'autre jour, disait en parlant de lui : « l'envoyé extraordi« dinaire, ou, plutôt, très-extraordinaire de la cour de « France. »

Quant à la façon dont il a développé sa motion, mardi dernier, tout ce qu'on peut dire, c'est que l'avocat, cette fois, a été digne de la cause.

Vous n'imagineriez jamais pourquoi M. Rœbuck déclare légitime la reconnaissance du Sud : ses deux motifs sont que le Nord a, en ce moment, le dessous, et que l'Angleterre a intérêt au triomphe du Sud. A la bonne heure ! J'aime cet aveu dépouillé d'artifice. Vive la force, et place à l'égoïsme national ! La religion du droit est celle des petits esprits. D'ailleurs, que sont les hommes du Sud ? De vrais Anglais. Et de quoi se composent les armées du Nord ? De l'écume de l'Allemagne et de l'écume de l'Irlande mêlées à l'écume de l'Amérique.

Mais je me trompe : l'orateur a, lui aussi, prononcé le mot *droit*. Je dois même à la vérité de reconnaître que ce mot figure dans son exorde. « Toute fraction d'un peuple qui veut se détacher de la masse, en a le droit si elle en a la force. » Voilà, selon M. Rœbuck, le principe des principes ; voilà la base de ce qu'il nomme « la moralité internationale ». L'Irlande fera bien de se souvenir de cet axiome, si jamais il lui prend fantaisie d'imiter les sécessionistes de par delà l'Atlantique ! Et les Indes, donc ! Allons, que les cipayes reprennent courage, qu'ils tentent un nouvel et vigoureux effort : M. Rœbuck est là, on doit le croire, pour proclamer leur droit et applaudir à leur patriotisme. Seulement, qu'ils s'arrangent de manière à être les plus forts, car la force brutale entre comme élément essentiel dans la « moralité internationale » de M. Rœbuck.

Un des passages les plus curieux du discours de ce docteur en morale est celui où il accuse les gens du Nord d'avoir horreur du nègre, de le haïr positivement, parce qu'ils ne le font pas asseoir dans leurs voitures et ne l'admettent pas

à leur table. Le reproche est plaisant, dans un pays comme celui-ci, où le bouteiller se croirait un homme perdu s'il mangeait à la même table que le valet de pied. Je me plais à croire que M. Rœbuck, lui qui fréquente les souverains, n'a pas en horreur, ne hait pas positivement tous les pauvres diables de couleur blanche avec lesquels il n'a pas l'habitude de s'attabler. Mais enfin, si les gens du Nord sont si coupables parce qu'ils ne prennent pas le nègre dans leurs voitures, on ne voit pas bien comment les gens du Sud seraient innocents, eux qui se servent de lui comme ils font de leurs chevaux.

A quoi bon, du reste, réfuter des arguments de cette espèce? Le point que M. Rœbuck se proposait d'établir, savoir l'intérêt que peut avoir l'Angleterre à reconnaître le Sud, est précisément celui qu'il n'a pas abordé. Il a parlé du Lancashire qui souffre, du coton qui n'arrive point, toutes choses parfaitement connues; mais ce qu'il aurait fallu montrer, c'est en quoi la reconnaissance du Sud empêchera le Lancashire de souffrir et permettra au coton d'arriver. La reconnaissance du Sud mettra-t-elle fin à la guerre? Non. — Résoudra-t-elle la question du blocus? Non. Et, dès lors, que signifie la motion de M. Rœbuck?

Ce qu'elle signifie? Je vais vous le dire. M. Rœbuck, et il ne s'en est pas caché, espère que de la reconnaissance du Sud sortirait une guerre au couteau avec le Nord. C'est à quoi il aspire! La grandeur de la démocratie américaine l'a assez longtemps empêché de dormir. Il croit le moment venu d'en finir avec une rivalité importune. « Le *Warrior* », a-t-il dit avec une aimable candeur, « suffirait pour détruire toute la flotte américaine du Nord; les armées de ce pays sont en train de se fondre; Washington est en danger; et mon unique crainte est que le Sud ne conquière son indépendance sans nous. »

Comme cela est chevaleresque! Mais si par hasard M. Rœbuck se trompait dans ses héroïques calculs! Si par hasard le Nord, injustement provoqué, puisait dans l'étendue même de ses périls un redoublement d'énergie et un accroissement de force! Quoi! L'image du Canada envahi n'a pas traversé les rêves d'or de M. Rœbuck! il ne lui est pas venu à l'esprit que ces mots : « L'Angleterre nous attaque, » feraient tressaillir d'émotion belliqueuse et de fanatisme national tous les Irlandais qu'en Amérique la haine du nègre, qui leur est particulière, éloigne des combats! Il n'a pas un seul instant songé au parti démocratique, dont l'opposition est, à l'heure qu'il est, une des causes de faiblesse du Nord, et qui, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre, ne ferait plus qu'un avec le parti républicain! Il a oublié que cette marine américaine, qu'il traite avec un si arrogant dédain, a infligé aux Anglais, toutes les fois qu'ils l'ont bravée, les pertes les plus sensibles qu'ils aient jamais subies sur l'Océan! Et il ignore qu'une rupture entre les deux contrées condamnerait le peuple anglais, qui souffre tant de l'absence du coton, à souffrir davantage encore de l'absence du blé!

Tout ceci, M. Rœbuck est incapable de le voir, aveuglé qu'il est par la passion; mais tout ceci, le gouvernement anglais, grâce à Dieu, le voit à merveille.

A des déclamations ampoulées, M. Gladstone a opposé des considérations d'une haute sagesse, présentées dans le style calme et sobre de l'homme d'État. Ni le gouvernement anglais ni l'Angleterre ne sont disposés, en ce moment, à courir les aventures : voilà qui est bien certain. Et il est fort heureux, pour le peuple anglais, que, refusant de tirer l'épée en faveur de la Pologne, il refuse aussi de la tirer en faveur des propriétaires d'esclaves. Si, ayant peur d'affronter la guerre pour une cause juste, il ne craignait pas de l'af-

fronter pour une cause injuste, c'en serait fait de son honneur! »

CLXXI

4 juillet.

L'Amour du merveilleux en Angleterre.

I

Il doit être, je suppose, bien doux de s'endormir dans ce que Camille Desmoulins appelle *« le lit plein de songes de la superstition »*, puisque, en tout temps et en tout pays, le nombre est si grand de ceux qui s'y couchent.

En France, dans cette patrie de l'esprit, le dix-huitième siècle ne nous montre-t-il pas combien est considérable la place que l'histoire est forcée de donner à la folle du logis? S'il y eut jamais un siècle raisonneur, ce fut le dix-huitième siècle. Quelle croyance, à part la croyance en Dieu, y échappa au terrible scalpel de Voltaire? Quels rudes coups tous les cultes, sauf celui de la raison pure, n'y reçurent-ils pas de la main des fameux convives du baron d'Holbach : Diderot, Boulanger, Helvétius, Roux et tant d'autres? Et pourtant on aurait de la peine à citer une époque où la superstition ait exercé son empire d'une manière plus impérieuse et plus décisive. Oui, au moment même où tous les échos

de l'Europe allaient retentir du formidable éclat de rire de Voltaire, le comte de Saint-Germain venait dire : « J'ai vécu plusieurs vies ; je suis immortel ; j'ai connu Jésus-Christ ; François Ier était fort de mes amis, » etc., etc. Et il acquit de la sorte, ce comte de Saint-Germain, une influence considérable. Madame de Pompadour le prit en grande affection. Louis XV s'enfermait volontiers avec lui et passait dans sa compagnie des heures entières ; le duc de Choiseul, quelque porté qu'il fût à poser comme le Richelieu des esprits forts, se vit contraint de ménager Saint-Germain, lequel fit un peu peur à Voltaire lui-même. Comment n'aurait-on pas cru au très-aimable, très-spirituel, très-intelligent Saint-Germain, lorsqu'on croyait à ses domestiques, se donnant, eux aussi, pour des êtres surnaturels ? Un jour qu'il racontait les détails d'une de ses entrevues avec Jules-César, une des personnes présentes s'adressa au valet de Saint-Germain pour obtenir l'explication de je ne sais plus quelle circonstance du récit. « Pardon, monsieur, » répondit gravement le valet, « j'ignore complétement ce qui se rapporte aux relations de Jules-César avec mon maître, n'étant au service de M. le comte que depuis environ cinq cents ans. » Or, beaucoup trouvaient cela, sinon tout simple, au moins fort croyable.

Et Cagliostro donc ! ce Cagliostro qui parcourut d'un pas si triomphant la carrière où Saint-Germain l'avait précédé ! Ce Cagliostro qui, à Paris, dans sa maison rue Saint-Claude, habitée depuis par Barras, fit un si grand nombre et un nombre si varié de miracles, changeant en or fin le métal le plus grossier, prédisant l'avenir, évoquant toutes sortes de spectres, guérissant toutes sortes de maladies, rendant gratis la santé de l'âme et celle du corps à des personnes de toute condition : princes, grands seigneurs, grandes dames, généraux et soldats, marchands, ouvriers, moines, courtisans,

domestiques! De la puissance qu'il exerça, de l'incomparable popularité dont il lui fut donné de jouir, il existe des témoignages innombrables et absolument sans réplique. Presque pas de dame de la cour, à cette époque, qui n'eût le portrait de Cagliostro gravé sur son éventail, et dans combien de palais ne vit-on pas alors son buste en bronze ou en marbre, avec cette inscription : *Le divin Cagliostro !* Les nobles remplissaient son antichambre ; le peuple assiégeait respectueusement sa porte ; le duc de Luxembourg s'honorait de son amitié ; le célèbre naturaliste Ramond ne parlait de lui qu'avec un mélange de vénération et de terreur ; bref, s'il se trouva compromis dans le procès du collier de Marie-Antoinette, procès qui, par parenthèse, fut pour lui l'occasion de son plus éclatant triomphe, ce fut par suite de l'irrésistible ascendant qu'il avait acquis sur le cardinal prince de Rohan.

Était-ce donc que le vent était à la superstition ? Mais c'était précisément le temps où Helvétius traitait de supposition la croyance à l'existence de l'âme ; où Diderot affirmait qu'on peut communiquer la pensée à la matière ; où Boulanger regardait l'histoire comme un royaume fantastique peuplé de mythes ; où le savant chimiste Roux cherchait à tirer de l'analyse des corps la preuve qu'il n'y a pas de Dieu ; où d'Holbach enfin publiait son *Système de la nature.*

Et ce qu'il y a de singulier, c'est que d'Holbach, le sceptique des sceptiques, était, pour les choses ordinaires de la vie, aussi crédule qu'un enfant ; Grimm prétend même, dans sa *Correspondance*, que, lorsqu'on hésitait à croire, devant le baron, une histoire bien ridicule ou une nouvelle qui paraissait sans fondement, il se fâchait tout rouge.

Vous me demanderez peut-être où je veux en venir avec ce long préambule et de quel livre ceci est la préface. Ceci, monsieur, est pour rendre un peu moins inintelligible à vos

lecteurs ce que j'ai à leur dire d'un procès qui vient d'avoir lieu et qui montre jusqu'à quel point l'amour du merveilleux, la foi à l'impossible, le culte de l'absurde, ont trouvé moyen de se développer en Angleterre, à l'ombre du libre examen et sous le règne de la raison.

Je dois vous avertir tout d'abord qu'il ne s'agit pas de tables tournantes. Et pourtant, Dieu sait que le succès ne leur a pas manqué dans ce grave pays ! Si M. Home n'a pas eu trop à se plaindre de son séjour en France, il n'a, certes, qu'à se féliciter du séjour qu'il a fait en Angleterre.

Dans une foule de salons, il n'a eu qu'à paraître pour faire saluer son pouvoir sur le monde invisible, et il a pu dire comme César : *Veni*, *vidi*, *vici*. Je vous étonnerais si je vous nommais par leur nom les intelligences qu'il a rangées sous sa loi et les âmes qu'il a conquises en employant les *esprits* à faire tourner, sauter, trépigner et danser des tables ; à nouer des mouchoirs sous les dites tables ; à les suspendre en l'air ; à pousser des canapés d'un bout de la chambre à l'autre ; à taquiner les personnes présentes en leur pinçant le mollet ou le genou ; — car il est à remarquer que les esprits ne se piquent pas d'être des philosophes, des personnages graves, et d'entretenir avec l'humanité visible des rapports d'un caractère sérieux ; non, ce sont de petits espiègles, qui se plaisent à jouer mille tours d'écolier à la pauvre humanité visible, sans s'inquiéter de l'opinion défavorable que cela peut nous donner du monde d'au delà. Imaginez, par exemple, un mouchoir, que personne ne tient, se mettant à voler comme un oiseau et allant moucher une vieille dame, au moment où elle s'y attend le moins. Si c'est pour cela qu'il y a un autre monde, ce n'est vraiment pas la peine.

Quoi qu'il en soit, M. Home, à Londres, a merveilleuse-

ment pris dans de certains cercles. Il a été religieusement admiré par des hommes qui ont de l'esprit, du bon sens même, et qui ne parlent jamais sans rire du saint Janvier des Napolitains. Il a fait fureur parmi les dames non dévotes. Un de mes amis, Anglais, littérateur fort distingué, qui gouverne, en général, son imagination à la façon dont un bon cavalier gouverne sa monture, publia, il y a quelques mois, dans le *Cornhill Magazine*, un article où il racontait avec une candeur au-dessus du soupçon les merveilles dont Home l'avait rendu témoin, merveilles dont ce dernier a lui-même, depuis, écrit l'histoire détaillée. Cagliostro eut cette bonne fortune de prédire la chute de la Bastille : Home jusqu'ici n'a rien prédit, que je sache; n'importe, la crédulité anglaise se contente à moins de frais.

Mais que les tables, quand elles sont lasses de tourner, prophétisent, et que les esprits frappent, et que ceux-là même s'obstinent à y croire qui, ayant demandé à *l'esprit* d'un célèbre grammairien anglais s'il était bien lui, l'ont entendu répondre : « *I is* : Je l'est; » ce n'est point là ce qu'il importe de signaler. En quoi ces folies sont-elles plus anglaises qu'américaines, allemandes ou françaises? Les tables tournantes et les esprits frappeurs sont une épidémie, une mode : comment échapper à une maladie épidémique? Et quel courage ne faut-il pas pour braver la mode? Je laisse donc là ce genre de merveilles. Ce que j'entends vous signaler, c'est une manie de superstition d'un caractère moins transitoire, moins fashionable; et je vous dis qu'on compte par milliers en Angleterre les diseurs et les diseuses de bonne aventure, les tireuses de cartes, les astrologues de village et même de grande ville, les sorciers, les sorcières, les prophètes; et j'ajoute que tout ce monde-là fait d'excellentes affaires, tant est considérable le nombre des dupes.

Je ne puis guère parler de ce qui a lieu en province à cet égard que d'après les comptes rendus judiciaires qui viennent de temps en temps éclairer ce côté curieux de la vie anglaise; mais il est à ma connaissance personnelle qu'il existe dans Londres une incroyable multitude de repaires affreux où de vieilles femmes, aussi laides, aussi décrépites, aussi sales et aussi louches que le comporte l'emploi; font savoir à madame une telle l'époque précise à laquelle il lui sera donné de revoir son mari, qui est en mer, et à mademoiselle une telle qu'elle peut sécher ses pleurs, qu'on l'aime toujours et que la brouille ne durera pas.

Bon! j'oubliais que j'ai à vous raconter comme quoi un brave amiral vient d'être condamné à vingt shellings de dommages-interêts, pour avoir traité un peu légèrement la réputation d'un savant qui lit dans le livre étincelant des astres, tire des horoscopes, possède une boule de cristal où l'on voit tantôt Ève, tantôt saint Luc, tantôt Titania, que sais-je encore? Et notez bien que cet illustre astrologue, autrefois simple lieutenant de vaisseau, vous initie aux lois de la destinée à tant par tête. C'est une plaisante et instructive histoire, je vous jure.

II

Wallenstein, l'illustre Wallenstein, le grand rival de Gustave-Adolphe, croyait aux astrologues. Schiller, dans sa belle *Histoire de la guerre de Trente ans*, le représente consultant Zéni, son maître en astrologie, à la veille de chaque bataille. Je m'étonne que le lieutenant de marine Morrisson ne se soit pas placé sous l'invocation d'une aussi haute

autorité ou d'une autorité de semblable poids, dans le procès qu'il vient d'intenter à l'amiral Belcher.

Ce Morrisson, ayant servi d'abord dans la marine royale, et ayant été employé ensuite à la garde des côtes, avait eu, paraît-il, pendant sa vie de marin, tout le loisir nécessaire pour bayer aux corneilles et regarder les astres. Retiré du service, il crut bien faire en mettant le public dans la confidence du résultat merveilleux de ses études, et lança en conséquence un almanach astrologique, sous ce titre imposant : « Almanach de Zadkiel. »

Là les positions respectives de Jupiter, de Saturne, d'Uranus et des autres planètes servirent à annoncer les dangers qui, dans telle ou telle année, tel ou tel mois, menaçaient les plus importants personnages de l'Angleterre : lord Palmerston, lord Brougham, etc., etc.

On y lut ceci, par exemple : « Nativité de lord Palmerston. — Il y a lieu de craindre que le pays ne soit privé des services du noble lord quand il aura atteint sa soixante-dix-huitième année. Comme nous ne connaissons pas exactement l'heure de sa naissance, une erreur de quelques mois est possible ; mais si le noble lord gagne sans encombre le milieu de mars 1862, il aura contre lui une combinaison bien fatale d'influences adverses. »

Des prophéties d'un style aussi précis ne faisaient pas, comme vous le pensez bien, courir de grands risques au prophète. Il avait prédit la mort de lord Brougham, — on le croyait du moins. Lord Brougham s'étant avisé de ne pas mourir, et le prophète ayant été pris à partie : « Je n'ai jamais prédit la mort de personne, répondit-il, j'ai seulement prédit qu'à telle époque tel personnage pourrait être en danger de mort. » Ce n'était pas s'exposer outre me-

sure à être démenti par l'événement. Les astres sont de bonne composition.

L'Almanach de Zadkiel, ai-je besoin de le dire? fit son chemin.

> Si *Peau d'Ane* m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

Mais le succès de son almanach ne suffisait pas à l'ambition de notre prophète.

Entre autres miracles accomplis par Cagliostro dans le dix-huitième siècle, on cite celui-ci : il plaçait une carafe de cristal devant une petite orpheline de sa connaissance, — les enfants sont innocents, et l'innocence est requise en ces sortes d'opérations, — puis il disait : « Voyez ce que vous voyez. » Là-dessus, l'innocente enfant ne manquait jamais de voir à travers la carafe toutes sortes de scènes extraordinaires, lesquelles se passaient, les unes dans le présent, mais en des contrées lointaines, les autres dans l'avenir. Les bonnes traditions ne se perdent pas : celle-ci a survécu. La célèbre lady Blessington possédait, parmi beaucoup de curiosités du même genre, un globe de cristal qui, lors de la vente des meubles de Gore-House, se trouva émigrer dans la boutique d'un marchand de bric-à-brac. Ce fut là que Zadkiel découvrit l'objet sacré, qu'il s'empressa d'acquérir; et, comme il avait un fils et un neveu, assez jeunes l'un et l'autre, et l'un et l'autre doués d'une âme assez pure pour qu'Orion n'hésitât point à les favoriser de ses révélations les plus précieuses, le globe de cristal contemplé par eux fit merveilles. Ils y aperçurent notre mère Ève; ils y aperçurent Titania montée sur un chariot; ils y aperçurent les apôtres, et plus particulièrement saint Luc, sans qu'on sache pourquoi saint Luc avait tant d'envie de se montrer. De ces

apparitions, une des plus frappantes fut celle de Judas Iscariote. L'Almanach de Zadkiel rendit compte de ce fait notable dans les termes que voici : « Judas Iscariote apparaît. Il est très-malheureux. Il a vendu Jésus-Christ. Il est en enfer. Il désire sortir du cristal. Il sera plus heureux après dimanche prochain. »

Ceci vous indique que, dans la boule de cristal en question, les apparitions parlent, et vous allez certainement me demander si on les entend parler. Oh! pour cela, non : des bandes de papier où sont écrites les paroles leur sortent de la bouche, voilà tout. Vous souhaiterez aussi d'apprendre, j'imagine, en quelle langue ils s'expriment. Interrogé à cet égard, le lieutenant Morrisson a formellement déclaré que la mère du genre humain s'exprimait en anglais. C'est aussi la langue dont s'est servie Titania, qui, d'après cela, est bien telle que Shakespeare l'a décrite. Et saint Luc? La question ici était d'un intérêt suprême, le point de savoir en quelle langue l'évangile de saint Luc fut écrit ayant été le sujet d'une immense controverse, sans conclusion jusqu'à ce jour. Grâce au ciel et au lieutenant Morrisson, ce problème a cessé d'en être un : dans le globe de cristal, saint Luc n'a parlé qu'anglais.

— Mais je vous entends d'ici vous écrier, presque en colère : « Eh! que nous importent ces balivernes? A quoi bon tout ceci? » A quoi bon? Attendez. Tout ceci fait partie de l'histoire du genre humain au dix-neuvième siècle ; car vous vous trompez fort, si vous vous figurez que ces puérilités prodigieuses n'ont mis en jeu que la crédulité de quelques hommes sans culture et de quelques vieilles idiotes. Non pas, s'il vous plaît. Lord Harry Vane, lord Effingham, le vénérable archidiacre Robinson, l'évêque de Lichfield, lady Egerton de Tatton, la marquise d'Aylesbury, lord William

Graham, lord Wilton, le colonel Phipps, lady Erroll, le baron Brunnow,

J'en passe, et des meilleurs,

tels sont les personnages qui n'ont pu vivre sans s'assurer des propriétés merveilleuses du globe de cristal. Brave amiral Belcher, merci. Quel service votre rudesse de marin n'a-t-elle pas rendu à l'histoire ? Si, en attaquant Zadkiel dans le *Daily Telegraph*, vous ne vous étiez pas attiré un procès, jamais nous n'aurions su jusqu'où la crédulité peut aller dans le monde des fashionables. L'amiral Belcher avait publiquement accusé d'imposture l'auteur de l'Almanach de Zadkiel : C'est pour répondre à cette accusation et établir qu'il montrait son globe de cristal *gratis*, que le lieutenant Morrisson a cité comme témoins les personnages dont je viens de donner la liste : heureuse circonstance à laquelle nous devons cette amusante et instructive révélation ! Ils auraient bien voulu soustraire leurs noms au jour de la publicité, et ils y auraient réussi s'ils n'avaient eu à compter, pour cet effet, que sur la complaisance du *Times ;* mais d'autres journaux ont pensé avec raison que la mission de la presse n'est pas plus de cacher les faiblesses des grands que leurs fautes, quand ces faiblesses tombent naturellement sous l'empire de sa juridiction.

Au nombre des incidents du procès, il en est un que je ne dois pas oublier. Une dame d'un certain âge, ayant été interrogée sur ce qu'elle avait vu dans le globe de cristal, a répondu : « J'ai vu un homme couvert d'une armure, et ayant un casque sur la tête; près de lui était une dame vêtue d'une robe couleur de rose, et dont la tête reposait sur l'épaule du guerrier. » Vous devinez les éclats de rire.

On lui a demandé alors si elle savait quel était cet homme couvert d'une armure, sur quoi elle a déclaré tenir du lieutenant Morrisson que c'était « l'esprit du cristal ». Et les rires de redoubler. « Êtes-vous un médium? » — « Non, je n'ai pas cet honneur. » (Grande hilarité.) L'avocat Ballantine, présentant à la dame dont il s'agit le globe mystérieux, et l'invitant à y regarder, elle, indignée : « Ceci est trop solennel, monsieur. »

Un autre dame, lady Egerton de Tatton, a déposé comme quoi on lui avait affirmé qu'elle avait dans le globe soixante-dix anges gardiens. « C'est beaucoup, » avait-elle observé timidement. « Oh! » avait aussitôt répliqué l'enchanteur, « il y a des personnes qui en ont bien davantage. »

Voilà, Monsieur, quelques-unes des choses qui se passent à Londres, la ville la plus intelligente d'un des plus intelligents pays du monde, en ce siècle dix-neuvième!

Toutefois, le dirai-je? je trouve fort juste le verdict du jury, condamnant l'amiral Belcher à vingt shellings d'amende. La question, en effet, était de décider, non pas si l'astrologie était une science, et si les prophéties de Zadkiel s'étaient, oui ou non, réalisées, et si saint Luc avait bien réellement honoré le globe de cristal de sa présence, mais si le lieutenant Morrisson avait mérité l'accusation d'imposture lancée contre lui. Or, à cet égard, rien n'a été démontré, et le jury ne s'est pas cru autorisé à conclure de l'absurdité à la fourberie.

Pour que l'amour du merveilleux ne se retirât pas avec les honneurs de la guerre, le jury a condamné l'amiral à une amende presque insignifiante; mais il l'a condamné, après tout, pour maintenir le droit de chacun à être absurde. Rien de plus sage qu'un pareil jugement. Où en serions-

nous, grand Dieu ! s'il suffisait d'être sottement crédule pour encourir la réputation de menteur ?

Aussi bien, que de choses d'abord tournées en ridicule ont fini par être acceptées comme autant de vérités incontestables ! Combien de fois le fou d'hier n'est-il pas devenu le philosophe du lendemain ? L'essentiel, c'est que la pensée, même lorsqu'elle extravague, soit protégée, non-seulement contre toute persécution matérielle, mais encore contre toute persécution morale. Ayons la liberté d'avoir tort, pour qu'on ne nous dispute pas la liberté d'avoir raison.

CLXXII

5 juillet.

Où les Anglais voient le danger.

« Que gagnerions-nous à faire la guerre aux Russes, et que ne risquerions-nous pas d'y perdre ? » Voilà le mot qui est ici sur presque toutes les lèvres, dans les cercles de gens d'affaires, dans les salons de l'aristocratie, dans les clubs, partout où la politique se mesure avec un autre compas que celui de la justice absolue.

Il y a eu des réunions où l'on a très-résolûment sonné du clairon, c'est vrai ; et s'il fallait juger des dispositions belliqueuses de l'Angleterre par le meeting qui s'est tenu dernièrement à Saint-James-Hall, sous la présidence de sir John

Shelley, meeting auquel assistaient six représentants de la classe ouvrière de Paris, accourus tout exprès, on n'attendrait plus ici que le signal d'avancer. Malheureusement, les meetings dont il s'agit sont des meetings recrutés dans l'atelier; et l'opinion de l'atelier en Angleterre, dans l'aristocratique Angleterre, n'est pas ce qui décide des destinées du peuple. Quelle est la pensée des *classes gouvernantes?* voilà le point essentiel à connaître.

Eh bien, si je ne me trompe, la pensée des *classes gouvernantes* est :

Que, pour l'Angleterre, le vrai danger est sur les bords de la Seine, non sur les bords de la Néva;

Que, s'il importe d'avoir l'œil sur Saint-Pétersbourg, il importe bien plus encore d'avoir l'œil sur Paris;

Que l'abaissement de la Russie serait l'élévation de la France;

Qu'entre la Pologne et la France il existe des liens sacrés, des liens désormais impossibles à rompre, et qui le seraient surtout si la première devait sa délivrance aux armes victorieuses de la seconde;

Que la Pologne reconstituée serait, par conséquent, la plus éclatante à la fois et la plus solide des conquêtes que pût faire l'influence française;

Que l'Angleterre ayant abandonné, par le traité de Paris du mois de mars 1856, le droit de visite, son grand moyen de prendre la Russie à la gorge, elle devrait s'attendre à jouer, dans la guerre en question, si elle s'y laissait entraîner, un rôle subalterne, humiliant pour son drapeau;

Et enfin, que si la Prusse, comme on pouvait le prévoir, faisait cause commune avec la Russie, l'Angleterre se trouverait avoir dépensé son or et troublé son commerce pour

aider les baïonnettes du second empire à se hérisser le long du Rhin.

Aussi le *Times* n'est-il pas loin de présenter toute l'affaire comme un complot de la France, et ses arguments reviennent, en somme, à mettre Raton en garde contre Bertrand.

A la vérité, le *Morning Post*, aujourd'hui même, y trouve à redire. Le journal de lord Palmerston, s'essayant à la raillerie, reproche au *Times* de vouloir s'endormir comme la Belle dans le bois, sans songer au moment inévitable où ce sommeil sera interrompu par la Bête. Mais à quoi conclut le *Morning Post?*

Autant que le *Times*, il redoute la guerre, quoique avec moins de répugnance à en subir les horreurs, si la fatalité venait à parler.

Le bruit a couru qu'entre lord Palmerston et lord Russell, l'accord, sur la question de Pologne, n'était point parfait, le premier ministre envisageant, dit-on, la possibilité d'une guerre avec une sérénité que n'aurait pas le ministre des affaires étrangères. L'article que le *Morning Post* publie aujourd'hui tendrait à prouver que ces rumeurs ne sont pas sans fondement. Mais l'argument au moyen duquel le *Morning Post* combat la politique de l'abstention est caractéristique : « L'alliance avec le gouvernement français, dit-il, nous donne le droit et le pouvoir de contrôle, tandis que, si nous nous tenons à l'écart, nous pourrions bien perdre le droit d'intervenir, au dernier moment, pour mettre obstacle à des arrangements peut-être fort désagréables et fort désavantageux à l'Angleterre. »

Ainsi, ce qu'il y a au fond de la pensée, même de ceux qui ne demandent pas qu'on s'isole de la France, c'est une défiance profonde du gouvernement français; et s'ils se ré-

signent d'avance à courir avec lui, en cas de force majeure, les chances d'une guerre, c'est précisément pour être mieux en mesure de le contenir et, au besoin, de l'entraver.

En réalité, je crois que l'Angleterre, — l'Angleterre des *classes gouvernantes*, — est désolée du tour qu'ont pris les choses, par suite de la politique incertaine et contradictoire de lord Russell. Le mot qui résume toutes les critiques qu'il est permis d'adresser et qu'on adresse à cette politique est celui de M. Horsman : « Nous avons trop fait ou nous n'avons pas fait assez. » Tout ce qui était de nature à exaspérer la Russie, lord Russell l'a dit ; et tout ce qui était de nature à l'enhardir, il l'a dit aussi. Il a froncé le sourcil, en protestant de son insurmontable aversion pour les querelles. Il a levé le bras, en affirmant qu'il était bien résolu à ne point frapper. Hardi et timide, menaçant dans les prémisses et humble dans les conclusions, il n'a rien exigé de la Russie qu'il ne l'ait encouragée lui-même à refuser net. Faut-il s'étonner si ce mélange extraordinaire d'exigences hautaines et de déclarations ultra-pacifiques a exalté l'orgueil du peuple russe outre-mesure ; si les rapports qui nous viennent de la Russie nous montrent les habitants de la capitale et ceux des provinces cherchant des armes, les volontaires accourant, les prêtres soufflant la flamme d'un patriotisme sauvage, et le gouvernement s'autorisant de l'ardeur qui embrase les âmes autour de lui pour le prendre de haut avec les puissances intervenantes ? Chose singulière ! C'est le pouvoir qu'il s'agissait de placer sous le coup d'une menace, qui semble aujourd'hui menacer ! Les rôles sont intervertis. O diplomatie, voilà de tes coups !

Et ce qui ajoute à l'imbroglio, c'est l'opposition que rencontre chez les Polonais eux-mêmes, que dis-je ? surtout chez les Polonais, l'idée d'une intervention.

Ce qu'ils demandent, en effet, c'est que, directement ou indirectement, avec ou sans masque, on n'aide pas, contre eux, leurs oppresseurs. Ce qu'il leur faut, ce n'est assurément pas une reconnaissance nouvelle de ces traités de Vienne qui consacrèrent le vol de la Pologne, avec la complicité de l'Europe officielle, et par qui la violence sur une grande échelle devint partie du droit public des nations !

« Que les gouvernements qui eurent la main dans le traité de Vienne déclarent solennellement, déclarent en commun, que, ce traité ayant été violé, ils retirent, en ce qui nous concerne, la sanction qu'ils lui avaient donnée : nous ne voulons pas autre chose. » Ainsi s'est exprimé le prince Zamoïski dans le meeting de Saint-James Hall.

Et cette marche est celle que l'Angleterre, elle aussi, voudrait que ses ministres eussent suivie. Mais n'est-il pas trop tard pour cela, maintenant ? Il y a des situations fatales, et le *Times* était de cet avis sans doute, lorsqu'il y a quelque temps il disait : « Si nous avançons, c'est la guerre ; si nous reculons, c'est le déshonneur. »

CLXXIII

12 juillet

M. Rœbuck jugé par M. Punch.

Je vous ai rendu compte du procès Zadkiel : Zadkiel a les honneurs de la caricature. Et voici comme. Le dernier numéro du journal charivarique anglais *Punch* représente, sous le nom de Zadkiel et sous le costume de magicien, un homme au geste et au sourire sataniques, tenant sous son bras un rouleau de papier sur lequel sont écrits ces mots : *Secrets des rois, des reines et des empereurs*. Devant lui sont deux hommes de petite taille et à l'air très-candide : l'un est lord Russell; l'autre, qui a la tête couverte du bonnet universitaire, est M. Gladstone. Ils regardent l'un et l'autre, avec beaucoup d'attention, dans le globe de cristal que vous savez. « Eh bien ! mes enfants, » demande le magicien Zadkiel, « que voyez-vous? » A quoi M. Gladstone répond : « Je ne vois pas *encore* la reconnaissance du Sud. » — « Et moi, répond à son tour lord Russell, je vois dans le globe de cristal l'image de notre bon vieux charlatan. » Par une ligne écrite au bas de la gravure, le public est averti que le portrait qu'on a entendu faire n'est pas celui de M. Rœbuck. Vous vous rappelez, n'est-ce pas, la récente visite de M. Rœbuck aux Tuileries, et ce que cet indiscret personnage est venu dire, en pleine Chambre des Communes?

Plus amusante encore et plus caractéristique est la gra-

vure qui s'étale dans le dernier numéro du *Punch*, et qui, exposée devant la boutique de chaque *Newsman*, provoque le regard et les éclats de rire de tous les passants. Elle représente l'empereur des Français assis dans un fauteuil, le corps penché en avant. Il tient à la main une coupe pleine de ces petits bonbons qu'en Angleterre on appelle *humbugs*. — Il importe de savoir que le mot anglais *humbug*, très-difficile à traduire en français, signifie charlatanisme, farce, hâblerie, ou quelque chose d'approchant. — M. Rœbuck, sous la forme d'un petit chien, se tient posé, en chien bien appris, sur ses pattes de derrière, devant Sa Majesté, laquelle prend plaisir à gorger de *humbugs* l'imprudent caniche. Debout et appuyée sur le dos du fauteuil, l'Impératrice assiste à cette scène; mais enfin, prise de compassion pour la pauvre petite bête, elle dit à son époux : « *Ah ! mon cher Louis, ne le bourrez pas davantage de bonbons. C'est vraiment cruel.* »

Maintenant, si vous réfléchissez que, de tous les journaux anglais, le *Punch* est celui qui exprime le mieux, sur chaque question donnée, le sentiment populaire, vous saurez au juste ce qu'on pense en Angleterre des rôles respectifs joués par Napoléon et M. Rœbuck dans la fameuse entrevue dont ce dernier a tant parlé et... trop parlé.

Le fait est que M. Rœbuck a commis en cette circonstance une faute qui ne lui sera pardonnée de longtemps.

Qu'il eût proposé de reconnaître le Sud, on ne lui en aurait certainement pas su mauvais gré, au moins parmi les *governing classes;* et, quelque singulière que fût une proposition semblable de la part d'un homme qui s'est longtemps posé comme libéral, quelque profond que fût l'abîme qu'elle était de nature à creuser entre lui et ceux de son propre parti, elle lui aurait valu, en tout cas, les applaudis-

sements et les éloges de l'aristocratie, s'il s'était borné là. Mais non : il a voulu trancher du voyageur-diplomate ; il a voulu, lui qui avait commencé par se faire une réputation de rude tribun, respirer l'air des palais, s'entretenir avec les souverains, interroger leur pensée, recevoir leurs confidences.

Déjà ses anciens amis l'avaient entendu, avec un étonnement mêlé de douleur, se déclarer autrichien, après qu'il eut été admis à faire sa cour à l'empereur d'Autriche. Jugez de leur indignation, lorsqu'il s'est presque transformé en bonapartiste, parce que l'Empereur des Français lui avait accordé l'honneur d'une audience ! Il ne s'en est pas senti d'aise, paraît-il.

Quoi ! vous l'avez vu, grand'mère !
Quoi! vous l'avez vu !

Pourtant, s'il est un homme qui ait insulté Napoléon, c'est M. Rœbuck ; et voilà ce que, l'autre jour, M. Bright a rappelé en termes brûlants.

Quand M. Rœbuck s'est présenté à l'Empereur des Français et l'a salué jusqu'à terre, comme cela se pratique. Napoléon a dû bien rire à part lui, en se disant : « C'est donc là l'homme qui a prétendu, dans la Chambre des Communes d'Angleterre, qu'un baiser de moi sur la joue de la reine Victoria était une souillure ! »

Il s'est bien vengé, certes, s'il est vrai qu'après s'être ouvert à M. Rœbuck de ses démarches auprès de l'Angleterre pour amener la reconnaissance du Sud, il l'ait encouragé à l'indiscrétion, en l'autorisant à tout dire, et à tout dire publiquement. C'est ce que M. Rœbuck n'a pas manqué de faire, et le voilà embourbé.

Les lecteurs se rappellent de quoi il s'agit. Dans la séance du 30 juin, M. Rœbuck, rendant compte d'une entrevue qu'il avait eue avec l'Empereur des Français, en compagnie de M. Lindsay, avait formellement déclaré tenir de Napoléon le fait d'une dépêche envoyée récemment au cabinet de Saint-James et ayant pour but de pressentir ses intentions sur la reconnaissance du Sud. Selon M. Rœbuck, Napoléon aurait ajouté que c'était tout ce qu'il pouvait faire; que, quant à une proposition directe, péremptoire, il devait s'en abstenir, attendu qu'une proposition de ce genre, faite par lui antérieurement, avait été communiquée, à son insu et contre son gré, à M. Seward, procédé blessant auquel il ne voulait pas s'exposer une seconde fois.

Oui, voilà ce que, dans la séance du 30 juin dernier, M. Rœbuck avait affirmé avoir entendu dire à l'Empereur des Français, foi de M. Rœbuck. Et voilà ce que, dans la séance du 2 juillet, M. Layard est venu démentir, au nom du ministère. Ce qu'il a déclaré, lui, c'est que le gouvernement anglais n'a jamais reçu, au sujet de la reconnaissance du Sud, d'autre dépêche que celle qui fut lue au mois de novembre de l'année dernière; c'est que, de cette dépêche, aucune copie ne lui fut laissée; c'est que, loin d'avoir été communiquée à M. Seward par l'ambassadeur anglais, lord Lyons, elle avait été communiquée à lord Lyons par M. Seward; c'est que, si elle avait été connue, la faute en était au *Moniteur* qui, le premier, l'avait publiée; c'est que, depuis lors, aucune communication pour le même objet n'a été faite au cabinet de Saint-James.

En d'autres termes, M. Rœbuck s'est trouvé dans cette position, ou d'avoir mis dans la bouche de l'Empereur des Français des choses qu'il n'a pas dites, ou d'avoir répété des choses qu'il aurait dites effectivement, mais qui seraient.

fausses. Là-dessus, vous le savez, *le Moniteur* a parlé, et il a parlé de façon à laisser supposer que le récit de M. Rœbuck n'est pas exact.

Mais ce n'est pas tout. L'impatient désir d'informer la terre que lui, M. Rœbuck, avait vu s'ouvrir devant ses pas les portes de l'Olympe, l'a conduit à proposer la reconnaissance du Sud dans le moment le plus inopportun qui se pût imaginer.

A supposer, en effet, que le gouvernement anglais fût résolu à reconnaître le Sud, il ne pourrait le faire sans folie dans les circonstances présentes, puisque tout semble indiquer que, d'une façon ou d'une autre, la question est à la veille d'être tranchée en Amérique sans que l'Europe ait à s'en mêler. Quel sera le résultat de l'invasion de la Pensylvanie par Lee, le général en chef des confédérés? La balance des combats va-t-elle pencher du côté du Sud ou du côté du Nord? C'est ce dont nous ne tarderons pas à être instruits; mais ce qui est certain, c'est que nous paraissons toucher à un événement décisif, et que l'heure de la grande crise paraît arrivée. En un pareil moment, la reconnaissance du Sud serait tout simplement une sottise; car dans quelle situation se trouverait l'Angleterre, si, pendant qu'elle se préparerait à envoyer un ambassadeur à Richmond, Lee était écrasé? Et si, au contraire, Lee doit être conduit sous peu de jours à Washington par la victoire, sur quoi fonder l'urgence d'une intervention qui aurait, dans cette hypothèse, le double inconvénient d'être hâtive et tardive?

Aussi n'est-il pas douteux que, si la proposition de M. Rœbuck est soumise au vote de la Chambre des Communes lundi prochain, jour fixé pour la discussion, elle aura contre elle la majorité. D'où il résulte, chose curieuse, que

les partisans du Sud voudraient voir la proposition retirée pour n'avoir pas à voter contre, tandis qu'au contraire les partisans du Nord voudraient la voir maintenue, sûrs qu'elle sera rejetée.

C'est là ce que la séance d'avant-hier a rendu manifeste. M. Fergusson, bien connu pour ses sympathies en faveur du Sud, a vivement adjuré M. Rœbuck de se désister, dans l'intérêt même de la cause qu'il brûle de servir. Et, d'un autre côté, M. Forster, un des partisans les plus déterminés du Nord, a insisté très-fortement sur la nécessité de trancher ce nœud de la reconnaissance par un oui ou par un non, et cela sans plus tarder.

Mais M. Rœbuck n'a plus seulement la cause du Sud à plaider; il faut qu'il plaide la sienne propre, et il n'entend pas en laisser échapper l'occasion. Sa véracité a été mise à une épreuve dont il tient naturellement à sortir victorieux, d'autant qu'il a pour lui le témoignage de son compagnon de voyage, M. Lindsay. « Ce que M. Rœbuck a rapporté est parfaitement vrai, et *n'est que trop vrai.* » Ainsi s'est exprimé M. Lindsay dans la séance d'avant-hier. Ai-je besoin de mettre en relief le sens et la force de ce *n'est que trop vrai?*

Lord Palmerston, dans sa tendre sollicitude pour l'honneur des têtes couronnées, redoute fort l'éclat d'un démenti donné au *Moniteur*. Les efforts qu'il a faits vendredi dernier pour engager M. Rœbuck à laisser tomber l'affaire, étaient d'un pathétique grotesque. Il tenait tant à toucher M. Rœbuck, qu'il l'a appelé jusqu'à satiété « mon honorable *ami* », faisant sonner bien haut l'inconvénient d'amener l'Empereur des Français à se repentir de l'accueil courtois qu'il a coutume de faire aux étrangers, et insistant trop sur ce qu'il peut laisser échapper dans *l'abandon* de la

conversation. Mais M. Rœbuck, contre qui la presse anglaise épuise depuis quelques jours toutes ses flèches, n'est pas homme à s'offrir en victime expiatoire. S'il parle, ce sera fort amusant.

CLXXIV

14 juillet.

L'expiation d'une faute.

C'en est fait : M. Rœbuck est devenu l'homme aux concessions. *Tear'em*, le redoutable *Tear'em*, s'est apprivoisé au point de n'être plus reconnaissable. Est-ce que par hasard M. *Punch* avait raison, lorsque, l'autre jour, il le représentait sous les traits d'un doux petit caniche, posé gentiment sur ses pattes de derrière, et avalant avec une gourmandise naïve certains bonbons de digestion difficile?

Avant la séance d'hier, il y avait encore quelques personnes, de celles qui ne croient pas aux métamorphoses soudaines, que rien au monde n'aurait amenées à douter du caractère intraitable des vertus de M. Rœbuck. « Il a faibli un instant », disaient-elles, « c'est vrai. Homère s'endort, et le soleil a des éclipses; mais attendez, attendez! Vous verrez si c'est impunément qu'on nie la véracité de M. Rœbuck, et s'il est d'humeur à se laisser donner un démenti en face

par le *Moniteur* de l'Empire. Moins il a réussi dans son rôle de confident, plus il va jeter d'éclat en revenant à sa vocation véritable. Préparez-vous à des explications tragiques. Lundi prochain sera un grand jour. »

Oui, voilà ce que disaient ceux qui ne voulaient à aucun prix cesser de croire à M. Rœbuck.

Et, de fait, la séance de vendredi dernier semblait leur donner raison.

Dans cette séance, lord Palmerston avait fait des efforts inouïs pour signaler à M. Rœbuck le danger de contredire les puissants de la terre; pour lui montrer les avantages et le côté héroïque de l'abstention; pour le convaincre de la nécessité de laisser tomber cette affaire (*to drop the matter*). Il lui avait adressé les adjurations les plus vives, en termes qui auraient touché un cœur de pierre. Il lui avait passé la main sur le dos d'une manière si caressante qu'elle paraissait irrésistible. Il n'avait cessé de l'appeler « mon ami », « mon honorable ami », « mon honorable et savant ami ». Soins inutiles! M. Rœbuck avait proclamé sa véracité à l'épreuve; il avait appelé à cet égard la terre en témoignage: il devait à la terre de ne pas souffrir que le moindre nuage restât dans l'esprit des hommes, sur l'exactitude de ses affirmations; et la journée d'hier était celle où la vérité devait apparaître, à la lueur des éclairs.

Aussi, il fallait voir l'empressement du public, hier, 13 juillet 1863! Il y avait foule à la Chambre des Communes. On se promettait un si charmant scandale!

Que vous dirai-je? De mémoire d'homme il n'y eut désappointement pareil. Que la terre entière en pense ce qu'elle voudra; mais depuis que M. Rœbuck fréquente les cours, il a appris le devoir des réticences. C'est bien assez que son inexpérience d'amateur diplomate lui ait fait com-

mettre, à son retour de Paris, une énorme indiscrétion : il n'entend pas l'aggraver par une revendication de son honneur, qu'on trouverait inconvenante dans le monde des chancelleries. Ayant commis la faute de parler quand il fallait se taire, il la réparera en se taisant quand il faudrait parler.

Hier donc, si M. Rœbuck a parlé, ç'a été simplement pour nous prévenir qu'il ne parlerait point. Pas un mot n'est tombé de sa bouche qui eût trait à son entrevue avec l'empereur des Français, cette entrevue dont il s'était si fort hâté de dévoiler les mystères; pas un mot n'est tombé de sa bouche dont on pût s'offenser aux Tuileries ou dans les bureaux du *Moniteur*. Aux démentis dont on s'est armé ici contre lui avec tant de cruauté, il n'a opposé que cette majestueuse réserve dans laquelle ont coutume de s'envelopper les maîtres de nos destinées. Qu'on dise encore qu'il n'a pas gagné ses éperons de diplomate! Évidemment, il veut pouvoir revenir à la cour, et il sent ce qu'on doit respecter quand on tient à se présenter au palais, sans risquer de s'entendre dire, — selon le mot de M. Lindsay : — « L'empereur n'est pas chez lui. »

Il est vrai qu'un grand inconvénient est attaché à cet avantage. Quel poids aura désormais la parole de M. Rœbuck, s'il en fait lui-même si bon marché? Mais, je le répète, l'important est qu'il ne perde pas ses entrées à la cour; et quand je me hasarde à exprimer cette opinion, savez-vous sur quoi je me fonde? Sur un très-intéressant récit que M. Lindsay, son compagnon de voyage et son introducteur, a bien voulu nous faire dans la séance d'hier.

Voici, d'après M. Lindsay, comment les choses se seraient passées, à l'origine.

Le bruit s'étant répandu que l'empereur des Français

avait changé d'idées relativement à la reconnaissance du Sud, M. Rœbuck, avant de proposer à la Chambre des Communes de voter cette reconnaissance, voulut savoir au juste à quoi s'en tenir sur les dispositions de l'empereur. Informé des relations personnelles qu'avait avec Napoléon III M. Lindsay, il écrivit à ce dernier pour lui demander s'il n'y aurait pas moyen de vérifier ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans les rumeurs qu'on faisait courir, ajoutant qu'il désirait vivement, lui Rœbuck, voir l'Empereur et s'assurer lui-même de la vérité. Pour qui se rappelle le langage que M. Rœbuck s'est permis quelquefois d'employer, en pleine Chambre des Communes, à l'égard du chef de l'État en France, l'audace d'un semblable désir est une chose absolument inconcevable. Mais passons. M. Lindsay, sur la requête de M. Rœbuck, s'enquit *par lettre* de ce qu'il s'agissait de vérifier, et reçut une *réponse écrite* portant que les idées de l'Empereur en ce qui touchait la reconnaissance du Sud étaient toujours les mêmes, et que si M. Rœbuck venait à Paris, on le recevrait avec plaisir. M. Lindsay envoya cette réponse à M. Rœbuck, en le prévenant qu'il était autorisé à la dire à la Chambre des Communes dans le cas où il y serait fait allusion à la rumeur en question; à quoi M. Rœbuck répliqua qu'une lettre ne suffirait peut-être pas; qu'il tenait à s'assurer *lui-même* du fait, et que la Chambre le croirait. Vainement M. Lindsay le pria-t-il d'observer qu'une audience n'était nullement nécessaire; que la Chambre ajouterait foi au contenu de la lettre, si elle lui était lue; M. Rœbuck insista. Vous connaissez les suites.

D'après cela, n'est-il pas manifeste que M. Rœbuck est tourmenté de la démangeaison d'entrer en rapports directs avec les souverains? Décidément, je ne crois plus aux « paysans du Danube ».

Au reste, son noviciat coûtera cher à M. Rœbuck, et déjà il peut avoir un avant-goût de la confraternité qui règne entre diplomates. Lord Palmerston l'ayant appelé, vendredi dernier, « mon honorable ami, mon honorable et savant ami », lui — tant il s'est mis vite au courant des usages du grand monde! — il a cru devoir rendre à lord Palmerston politesse pour politesse, et il a, en conséquence, déclaré qu'il retirait sa motion, « sous l'empire d'un sentiment de « profond respect pour le noble lord ».

C'était justement là que « le noble lord » l'attendait. La motion une fois retirée, les ménagements prescrits par les habitudes diplomatiques devenaient inutiles, et le « noble lord » a aussitôt donné à son « honorable et savant ami » la plus rude leçon que jamais écolier en faute ait reçue de son magister : « Apprenez, lui a-t-il dit, que votre conduite a été très-irrégulière (*most irregular*). Le seul souverain de qui le Parlement britannique ait à recevoir des messages, est le souverain du Royaume-Uni. Quand il y a lieu à des communications de la part d'un souverain étranger, elles doivent passer par l'intermédiaire des ministres responsables de la couronne. Si la reine d'Angleterre et l'empereur des Français ont quelque chose à se dire, la reine a un ambassadeur à Paris et l'empereur un ambassadeur à Londres... » Cela était déjà assez dur, comme vous voyez; mais que vous semble de ce qui suit : « Sans même parler ici de la question constitutionnelle, que j'estime être très-grave, quand il arrive au ministre des affaires étrangères à Paris, ou à mon noble ami qui est à la tête du *Foreign-Office*, d'adresser une communication à un pays étranger, cette communication est faite par une personne responsable qui doit prendre soin que ce qu'il avance soit la reproduction fidèle de la communication dont il est chargé, de sorte qu'aucun doute

ne puisse s'élever sur l'authenticité d'une déclaration semblable. Mais il n'en va pas de la sorte avec des personnes privées, et j'insiste sur l'irrégularité du procédé dont il s'agit, pour qu'il ne forme pas précédent. »

Voilà ce qu'un amateur-diplomate a chance de gagner, quand il s'avise d'aller sur les brisées des diplomates de profession.

Ainsi, après avoir été vertement attaqué par presque tous les journaux, et turlupiné par M. *Punch*, M. Rœbuck a reçu le coup de grâce de son « ami » lord Palmerston, qui, pour comble, a prononcé la susdite réprimande au milieu des applaudissements.

Tout ceci, — et je suis de ceux que le caractère et le talent de M. Rœbuck avaient tout d'abord attirés, — ne m'a chagriné que médiocrement. Il est d'un salutaire enseignement que les mauvaises causes portent malheur à ceux qui les embrassent et que la justice se venge de ceux qui désertent son culte.

CLXXV

22 juillet.

Politique inconséquente du gouvernement anglais dans la question de Pologne.

« J'ai le pressentiment que cette petite île étonnera le monde », écrivait Jean-Jacques en parlant de la Corse, à une époque où la Corse n'occupait guère plus de place dans l'histoire que sur la mappe. Et c'est ce même Jean-Jacques qui prédisait aux puissances coupables d'avoir *avalé* la Pologne, *qu'elles ne la digéreraient pas*. La première de ces prophéties s'est accomplie, et nous assistons à l'accomplissement de la seconde.

Comment finira le drame de cet impossible assassinat : l'assassinat de la Pologne? L'Europe est à cet égard dans une incertitude dont le caractère tourmentant et tragique n'est que l'expiation méritée d'un crime presque aussi noir de la part des gouvernements qui eurent la lâcheté de le souffrir, que de la part de ceux qui eurent l'impudence de le commettre.

Nous l'avons enfin, cette réponse, si impatiemment attendue, de la Russie; et elle ne fait qu'épaissir autour de nous les ténèbres, en attendant la lueur des éclairs. Ne demandez pas quel effet elle a produit en Angleterre. Eh! quel autre sentiment que celui d'une humiliation profonde pouvait-elle donc y éveiller?

Le comte Russell insistait, comme mesure préliminaire,

sur la déclaration d'un armistice : Pas d'armistice, répond le prince Gortschakoff.

Le comte Russell proposait une conférence des huit puissances signataires du traité de Vienne : l'idée de cette conférence, le prince Gortschakoff l'a repoussée avec hauteur ; et ce qu'il propose à la place, c'est l'établissement d'une entente cordiale entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, n'admettant ainsi à décider du sort définitif de la proie en question, que les vautours qui se la partagent et n'ont pu réussir encore à la dévorer tout entière.

Quant aux six points, nulle difficulté. Le diplomate russe les déclare, en style d'une politesse ironique, parfaitement conformes aux intentions, déjà manifestées, de son auguste maître, donnant de la sorte à entendre que c'est à cause de cela seulement qu'on les juge acceptables à Saint-Pétersbourg.

En apparence, toutefois, sinon en réalité, il est bien certain que le prince Gortschakoff concède plus de choses qu'il n'en refuse ; et, de plus, il refuse des choses qui, s'il les eût accordées, n'auraient peut-être servi qu'à compliquer la question.

Personne ici n'a cru la proposition d'un armistice sérieuse. Le comte Russell a presque avoué qu'un armistice était impraticable, et vous savez que tel a été l'avis de l'Autriche. L'opinion générale était même, sur ce point, qu'un armistice eût été fatal aux Polonais, en le supposant possible, le sommeil pour toute insurrection étant la mort. Aussi la Russie n'a-t-elle probablement écarté cette clause que sous l'influence d'un sentiment d'orgueil blessé : le czar ne veut pas dans des *rebelles* reconnaître des belligérants, et les inconvénients théoriques d'une semblable mesure en dissimulent à ses yeux les avantages pratiques.

C'est aussi un sentiment de cette nature qui semble l'avoir porté à rejeter la proposition d'une conférence des huit puissances signataires du traité de Vienne; car, pratiquement, qu'avait à craindre la Russie des résultats d'une conférence dont le but, proclamé d'avance, était simplement de spécifier les conditions auxquelles les prétendus droits de l'autocrate du Nord sur la Pologne recevraient de l'Europe une nouvelle et solennelle consécration? Et puis, dans un congrès pareil, où la Prusse n'aurait fait qu'un avec la Russie, comment eût-il été possible de discuter la domination de celle-ci sur la Pologne, sans mettre plus ou moins en question la domination de l'Autriche sur la Hongrie et sur Venise? Se figure-t-on la position de l'Autriche, courtoisement invitée à prévenir le désordre dans sa maison, avant de chercher à rétablir l'ordre dans la maison d'autrui?

La vérité est donc que, dans le cas où la Russie aurait concédé tout ce qu'on lui demande, absolument tout, la situation n'eût pas été meilleure. Loin de là : elle eût été pire, en ce sens qu'on aurait fourni à la Russie l'occasion de dire :

« Vous le voyez, j'ai fait tout ce que vous avez voulu. Si maintenant les Polonais s'obstinent à réclamer leur indépendance; s'ils ne mettent pas les armes bas immédiatement; s'ils ne plient pas le genou de bonne grâce devant ma souveraineté; s'ils ne jurent pas foi et hommage à leur gracieux roi constitutionnel, à eux la faute; et vous voilà engagés d'honneur à vous unir à moi pour les mettre à la raison. »

Je voudrais savoir ce que les puissances intervenantes auraient pu répondre à un semblable langage, et comment elles auraient échappé à la nécessité logique de fournir des gendarmes à la Russie, si tant est que la Russie n'eût pas été capable de se suffire, dans son œuvre d'égorgement!

Ç'a été vraiment bien de la bonté à elle de leur épargner cet embarras!

Ainsi, de quelque façon que la chose tournât, la question avait été posée de telle sorte par la diplomatie, qu'un résultat satisfaisant était impossible. Et ce qu'il y a de tristement curieux, c'est que, — en Angleterre du moins, — tout le monde le disait d'avance : la presse, la Chambre des Lords, la Chambre des Communes, les ministres enfin, à commencer par le comte Russell. Non, je ne sache pas d'autre exemple, dans l'histoire, d'un grand pays faisant, de propos délibéré, ce qu'il sait être absurde; insistant sur ce qu'il déclare être inutile; proclamant bien haut le droit d'un peuple à l'indépendance, et invoquant *en sa faveur* les traités mêmes qui la lui ravirent; reconnaissant d'après l'expérience du passé, que ces traités sont inobservables, et demandant qu'on les observe à l'avenir; dictant des conditions, et prévenant ceux auxquels il les dicte qu'il ne tient qu'à eux de les rejeter; ordonnant presque, et répétant à satiété qu'il ne peut ni ne veut se faire obéir.

Telles sont les difficultés qu'on se crée, lorsque, n'ayant pas le front de pactiser avec l'injustice ou de la tolérer, on n'a pas non plus le courage d'être tout à fait juste, d'être juste sans regarder de trop près à la dépense!

Nul doute qu'en présence des atrocités commises en Pologne par la Russie, une abstention complète de la part de l'Angleterre n'eût été une honte : c'est ce que, l'autre jour, le comte Russell a prouvé péremptoirement contre lord Grey. Mais, d'un autre côté, nul doute qu'en faisant des remontrances qu'elle se disait résolue à ne pas appuyer par la *force*, l'Angleterre ne provoquât un refus et ne jouât sa dignité à croix ou pile : c'est ce que, très-péremptoirement *aussi*, lord Grey a prouvé contre le comte Russell. Que con-

clure de là, sinon qu'il fallait oser bien faire, puisqu'on ne pouvait impunément ni s'abstenir de faire, ni faire mal? « Les remontrances des grands pouvoirs », disait dernièrement la *Saturday Review*, « sont comme les flèches, lesquelles ne tirent leur force que de la vigueur du bras qui a bandé l'arc. »

Le discours de M. Horsman, dans la séance d'avant-hier, n'a été que le développement énergique, passionné, de cette vérité incontestable. Que la restauration de la Pologne ne soit pas un problème facile à résoudre; que la solution de ce problème renferme des éventualités redoutables; qu'il existe un lien étroit, impossible à ne pas voir, entre le royaume de Pologne et la Gallicie, le duché de Posen, etc.; qu'à la question de la Pologne ressuscitée se rattachent, par conséquent, des considérations territoriales d'une importance extrême, et que des complications semblables soient trop graves pour être envisagées légèrement : voilà ce que M. Gladstone s'est étudié à bien mettre en lumière. Mais personne ne conteste la portée de la question ; ce qu'il s'agit de savoir, c'est si l'on a pris, pour arriver à un dénoûment devenu nécessaire, le chemin le plus court et le plus sûr. Quand l'heure d'une grande décision a sonné, et que, loin de diminuer le péril, l'hésitation à l'affronter l'augmente, il ne suffit pas, pour prévenir les complications qu'on redoute, d'en constater la gravité. « Nous avons exaspéré la Russie; nous avons encouragé la Pologne; et, dans l'un et l'autre cas, nous avons trop fait, ou nous n'avons pas fait assez. » A ce reproche de M. Horsman, qu'avait à répondre M. Gladstone? Rien. Et il n'a rien répondu. Craindre la guerre, qui est effectivement le plus horrible de tous les fléaux, c'est à merveille; mais depuis quand l'évite-t-on, en la craignant à l'excès et en le laissant voir? Le cabinet de lord Palmerston

a marché, en cette circonstance, sur les traces du cabinet de lord Aberdeen. Qu'on se rappelle combien fut faible, d'abord, la protestation que le vieux lord Aberdeen toussa, si je puis m'exprimer ainsi, contre les empiétements de la Russie sur la route de Constantinople. La timidité de cette protestation prévint-elle la guerre? Non; elle contribua, au contraire, à l'enfanter. Ah! c'est que les guerres naissent de la fatalité des situations plus encore que de la volonté des gouvernements, et ceux-là ne voient pas bien loin devant eux, qui ne comprennent pas ce qu'il y a de *fatal*, — dans le sens que les anciens attachaient à ce mot, — au fond de cette insurrection polonaise, indomptée parce qu'elle est indomptable. Plus on ajourne la crise européenne qui doit en sortir, plus on doit s'attendre à la subir terrible. Si M. Gladstone ne croit pas cela, il aurait dû nous dire ses raisons, car c'était là certainement le point à éclaircir.

CLXXVI

23 juillet.

Côté européen et anglais de la question de Pologne.

La réponse de la Russie aux notes des trois puissances intervenantes a naturellement mécontenté et humilié l'Angleterre.

Alors même que la cour de Saint-Pétersbourg aurait ac-

cordé de bonne grâce, sans réserve, tout ce qu'on lui demandait, le résultat n'aurait eu certes rien de satisfaisant, tant la question avait été mal posée par la diplomatie!

Un armistice eût-il été praticable, en quoi aurait-il servi la cause polonaise? Est-ce qu'une révolution qui s'arrête n'est pas perdue? Pendant une suspension d'armes, la Russie aurait pu à loisir concentrer ses forces, mettre en jeu les puissants moyens d'organisation dont elle dispose, se préparer à porter un coup décisif; mais la Pologne? Comment, d'ailleurs, supposer que les Polonais, par l'acceptation des six points, eussent renoncé à l'espoir de leur indépendance, abaissé leur drapeau devant une consécration nouvelle des traités qui consommèrent le grand crime de leur asservissement, et compromis, pour jamais peut-être, le fruit de tant d'efforts, de tant de sacrifices, de tant de sang héroïque héroïquement versé?

Quant à une conférence entre les divers pouvoirs signataires des traités de Vienne, dans le but de résoudre définitivement la question en prenant les six points pour base, on ne voit ni de quel avantage elle eût été aux Polonais, qu'elle aurait de nouveau livrés au czar moyennant certaines conditions déjà violées et toujours faciles à violer, ni ce qu'elle aurait eu de bien désavantageux à la Russie, qui, forte de l'appui du roi de Prusse, et pouvant parler de la Hongrie, de Venise, toutes les fois que l'Autriche parlerait de la Pologne, aurait, au pis aller, retiré de ce second congrès de Vienne l'immense bénéfice d'une seconde et solennelle investiture.

Oui, on avait fait à la Russie la partie assez belle pour qu'elle pût tout concéder sans inconvénient; et si elle ne l'a pas fait, si elle n'a pas voulu d'une conférence, si elle n'a accepté les six points que comme répétition des vues déjà exprimées par l'Empereur lui-même, il semble que ce soit

uniquement par orgueil. Élever les Polonais rebelles à la dignité de belligérants, par une déclaration d'armistice? Jamais! Admettre des gouvernements étrangers à s'immiscer dans l'administration d'une province russe? Allons donc! C'est à ce degré d'arrogance que la Russie est arrivée, grâce à cette déclaration du comte Russell, répétée sur tous les tons, reproduite sous toutes les formes : « Quelle que soit la réponse de la Russie, et quoi qu'il arrive, l'Angleterre n'ira pas jusqu'à la guerre. » Jamais encouragement à l'insolence ne fut donné avec une légèreté plus folle et suivi d'effets plus faciles à prévoir.

L'Angleterre devait donc s'attendre à être humiliée, et elle s'y attendait. Elle n'a plus maintenant qu'à se résigner.

Et notez qu'une modification dans les tendances pacifiques du cabinet de Saint-James est chose fort peu probable. La séance de lundi dernier dans la Chambre des Communes le dit assez. Au discours énergique, véhément, passionné, dans lequel M. Horsman a comme embouché la trompette, qu'a répondu M. Gladstone, parlant au nom et pour le compte du gouvernement? Il a répondu qu'il s'agissait d'un problème dont la solution était difficile, très-difficile; que la restauration de la Pologne entraînait la cession de la Gallicie par l'Autriche, celle du duché de Posen par la Prusse, et l'émancipation de toutes les provinces russes qui, en 1815, ne faisaient point partie du duché de Varsovie; qu'un pareil remaniement de la carte était une « vision gigantesque »; qu'au bout d'une tentative de ce genre il y avait une guerre européenne, et que le comte Russell avait fidèlement exprimé la pensée du gouvernement lorsqu'il avait dit : « L'Angleterre ne fera pas la guerre pour la Pologne. »

Il est curieux de rapprocher ce langage des préoccupa-

tions et de la politique de lord Castlereagh au congrès de Vienne.. On les trouve révélées dans la correspondance qui vient d'être présentée au Parlement, et qui est relative aux négociations secrètes de 1814 et 1815.

Au congrès de Vienne, le plus ardent des désirs manifestés par lord Castlereagh fut celui de voir proclamer l'indépendance de la Pologne, *telle qu'elle existait avant le premier partage*. Convaincu que les empiétements de la Russie ne pouvaient rencontrer de plus solide barrière et que l'Allemagne ne pouvait avoir de meilleur boulevard, il n'épargna rien pour amener à ses vues l'Autriche et la Prusse. Soutenu par Talleyrand, il y réussit d'abord à ce point, qu'il se fit autoriser à parler en leur nom. Aussi bien, le prince de Metternich n'était pas difficile à persuader, lui qui avait coutume d'appeler une Pologne indépendante *le coussin nécessaire*. Malheureusement, l'empereur Alexandre était à la tête d'une armée immense et victorieuse ; il le savait de reste, le disait sans cesse, ne se montrait nullement effrayé de la guerre, et paraissait plein de confiance dans la logique des coups de canon : à la politique de lord Castlereagh, il opposa une résistance hautaine, invincible. Le résumé de ses arguments fut : « Je suis là, et j'y reste ; m'en fasse sortir qui l'ose ! » Lord Castlereagh dut renoncer à son projet favori, et ce fut alors que, pour dernière ressource, il se rabattit sur une division du duché de Varsovie en trois portions, dont l'une eût été donnée à la Russie, l'autre à la Prusse, et la troisième à l'Autriche.

Le traité de Reichenbach du 27 juin 1813, et celui de Tœplitz, du 9 septembre 1813, eurent cet arrangement pour objet, mais non pour conséquence. Le czar, qui se croyait assez fort pour garder le tout, n'entendait pas se contenter d'une partie. De son côté, le prince de Metternich se laissa

insensiblement glisser par faiblesse sur la pente des compromis, et finit par manquer tout à fait du courage de ses convictions. Quant au ministre prussien, le prince Hardenberg, les motifs qui le poussèrent à céder témoignent à la fois d'une grande sagacité et d'un grand fonds de cynisme. Dans un mémorandum confidentiel, adressé à lord Castlereagh le 21 novembre 1814, le prince Hardenberg s'exprimait en ces termes : « Plus j'y réfléchis, plus je sens que nous ferons bien de céder sur la question politique. Je vois à cela moins de danger que de profit pour le repos de l'Europe en général et pour les voisins de la Russie en particulier. J'estime que la force et le pouvoir de la Russie seront plutôt diminués qu'accrus par la constitution d'un royaume de Pologne sous le sceptre d'un même souverain. Les Polonais jouiront de priviléges qui sont refusés aux Russes. Bientôt le génie de chacune des deux nations entrera en lutte avec celui de l'autre ; les jalousies feront obstacle à l'unité ; des embarras de toute espèce se produiront... Bref, j'ai l'intime conviction qu'en essayant d'empêcher l'empereur de rétablir le royaume de Pologne sous son sceptre, nous travaillons contre nos propres intérêts. »

Le prince Hardenberg voyait très-juste quand il prédisait que la Pologne violemment rivée à la Russie causerait à cette dernière puissance de cruels embarras, mais il se trompait dans ses calculs égoïstes en se figurant que ces embarras seraient conciliables avec le repos de l'Europe. Ses prévisions sous ce rapport reçoivent un démenti décisif de l'état violent d'incertitude et d'agitation où l'insurrection de la Pologne jette en ce moment tous les peuples.

Quoi qu'il en soit, il ne dépendit pas de lord Castlereagh que la Pologne ne fût, dès cette époque, rétablie dans ses anciennes limites et proclamée indépendante.

Il est vrai qu'en cela il n'était guidé ni par de hautes considérations de justice ni par l'intérêt que pouvait inspirer à une âme honnête le spectacle d'un peuple opprimé : ce qu'il considérait dans la question polonaise, c'était son rapport avec l'accroissement de la puissance russe, c'était son côté européen. Or, ce côté européen de la question, voilà ce que les hommes d'État d'aujourd'hui, en Angleterre, semblent avoir presque entièrement perdu de vue; et c'est ce qui explique leur répugnance absolue à courir les risques d'une guerre dont ils s'imaginent que le profit serait tout pour la Pologne et pour la France.

En 1815, le pouvoir que l'Angleterre redoutait le plus, c'était la Russie. Ses récentes acquisitions dans la Finlande, dans la Bessarabie, et sur les frontières de la Perse; sa persistance à étendre les bras vers Constantinople; le rôle éclatant qu'elle avait joué dans le drame de la chute de Napoléon, tout contribuait à l'entourer d'un inquiétant prestige. De là les efforts de lord Castlereagh, d'abord pour lui opposer, dans l'existence d'une grande Pologne indépendante, une barrière capable de la contenir, et ensuite, quand il lui fallut abandonner ce projet, pour rendre aussi petite que possible sa part de la Pologne dépouillée. Mais aujourd'hui, le pouvoir dont l'Angleterre suit les mouvements avec anxiété, ce n'est plus la Russie, c'est la France. On se plaît à croire ici que, depuis la guerre de Crimée, la Russie ne mérite pas qu'on lui fasse l'honneur d'avoir peur d'elle. Jamais M. Urquhart n'a eu plus de raison de se lamenter sur ce qu'il appelle l'aveuglement de ses compatriotes. M. Horsman, il faut lui rendre cette justice, ne partage pas à cet égard les illusions dont se bercent tant de gens : « Si la Russie, » disait-il dans la séance de lundi dernier, « avait eu des chemins de fer, Sébastopol ne serait pas tombé, et

l'insurrection actuelle de Pologne n'aurait pas duré un mois. Ce qui affaiblit la Russie, c'est son étendue ; mais le fer et la vapeur auront bientôt abrégé, pour elle aussi, les distances, et il n'y a pas de raison alors pour qu'elle ne soit plus formidable que jamais. »

Ainsi pensent quelques hommes à vue perçante; mais, je le répète, l'opinion générale est que le danger aujourd'hui n'est pas à Saint-Pétersbourg. Dernièrement encore, lord Ellenborough n'est-il pas allé jusqu'à dire, en pleine Chambre des Lords, que la grandeur de la Russie importait à la balance des pouvoirs européens?

Ne vous étonnez pas, après cela, si l'Angleterre refuse de se joindre autrement que par voie de protocoles à la France contre la Russie, c'est-à-dire à la puissance qu'elle craint davantage contre celle qu'elle craint moins. Outre que les résultats de l'expédition du Mexique, d'abord entreprise en commun, l'ont éclairée sur le danger de certaines alliances militaires, elle ne se soucie en aucune façon de contribuer à affaiblir un pouvoir que, bien à tort selon moi, elle s'accoutume à ne plus craindre, au profit d'un autre pouvoir que sa tendance actuelle est de craindre à l'excès.

A la vérité, — et c'est ce que M. Horsman a fait l'autre jour ressortir avec beaucoup de force, — l'Angleterre ne saurait se tenir à l'écart, si l'orage éclatait, sans abandonner à la France un rôle qui serait d'autant plus considérable que la gloire n'en serait point partagée. C'est là, pour l'Angleterre, une des difficultés de la situation.

CLXXVII

25 juillet.

Système de dénigrement en ce qui touche les fédéraux.

L'accueil fait en Angleterre à la nouvelle des grands succès que viennent d'obtenir les fédéraux suffirait pour montrer, si cela était aujourd'hui nécessaire, dans quelle direction coule le torrent de l'opinion.

Cette nouvelle, je me hâte de le dire, a excité des transports de joie dans la classe ouvrière et dans ceux des organes de la presse anglaise qui représentent le côté généreux des tendances de la nation. « C'est avec une joie profonde, passionnée, reconnaissante, que nous enregistrons la nouvelle de victoires qui annoncent l'approche d'une heureuse paix. » Ainsi parle le *Morning Star;* et il se félicite de la protection accordée aux armes de la république des États-Unis par le « Dieu de miséricorde et de justice ».

Ce sont là des paroles qui éveilleront des échos innombrables et sonores dans le Lancashire, dans ce Lancashire où, comme M. Conningham le constatait dernièrement en pleine Chambre des Communes, il ne s'est pas tenu en faveur du Sud plus de trois ou quatre meetings sur plusieurs centaines auxquels les événements d'Amérique ont donné lieu.

Malheureusement, dans un pays tel que celui-ci, ce n'est pas sur les battements de cœur de la foule innommée que se

règle ce qu'on appelle l'opinion. Si l'on veut savoir de quel côté souffle ce vent puissant de l'*opinion* qui entraîne tout, c'est sur le sommet de la montagne qu'il faut se placer et non dans la plaine. Or, dans les hautes régions, jamais, non jamais la sympathie pour le Sud ne s'est déclarée d'une manière plus frappante qu'à l'occasion des récents avantages remportés par le Nord.

Le flot d'une invasion formidable refoulé; les charges furieuses, désespérées, de l'infanterie du Sud venant se briser, l'une après l'autre, contre les bataillons inébranlables de l'armée fédérale; Lee, le plus renommé des capitaines confédérés, pliant devant Meade, un général dont, hier encore, personne en Europe ne connaissait le nom; Washington, Baltimore, Philadelphie, hors de danger; et, le jour même où Lee était forcé de reculer vers le Potomac, la forteresse de Vicksburg réduite à se rendre, le cours du Mississipi conquis, et le domaine des confédérés séparé violemment d'avec les États de l'Ouest.... Qu'imaginer, sinon de plus décisif, au moins de plus éclatant et de plus considérable? Certes, avec un pareil tableau sous les yeux, il est facile de concevoir que l'enthousiasme à New-York ait succédé aux noirs pressentiments; que le langage de la presse fédérale respire l'orgueil du triomphe; que des députations aient été envoyées au président Lincoln pour le féliciter; que la prime sur l'or, aux États-Unis, soit tombée de 40 à 31, et que, pour mettre à profit l'élan du peuple, le gouvernement de Washington ait décrété une levée de trois cent mille hommes.

Eh bien, le croiriez-vous? la presse anglaise, à part trois ou quatre journaux, nous déclare gravement qu'il n'y a rien de fait. Écoutez le *Times*, par exemple. La bataille de Gettysburg est partie nulle (*a drawn battle*). Le champ de bataille est resté aux fédéraux, c'est vrai; mais qu'est-ce que

cela? Qui sait? Peut-être Lee n'a-t-il reculé que pour choisir un terrain plus favorable à l'attaque. C'est un tacticien si habile! D'ailleurs, la question de savoir si l'invasion de la Pensylvanie est une expédition manquée dépend de la question de savoir dans quel but elle avait été entreprise. Si, comme il est permis de le supposer, le but du général confédéré était simplement de vivre sur les terres de l'ennemi en attendant mieux, et de s'en revenir au bout d'un certain temps chargé de dépouilles, sa retraite ne prouve rien, sinon que son objet était rempli.

Quant à la prise de Vicksburg, c'est un *rayon de succès* (*a gleam of success*); toutefois, les fédéraux n'auront pas le Mississipi tant qu'ils n'auront pas Port-Hudson. Mais où le *Times* cherche et trouve un sujet de consolation pour les gens bien pensants, c'est dans ce fait, que les « *incidents* » de la campagne ont montré sous un jour « *pitoyable* » le président Lincoln et ses principaux ministres. De ce que le genéral Halleck s'est félicité d'avoir conservé à Grant son commandement, le *Times* conclut que le général Halleck s'attribue tout l'honneur de la prise de Vicksburg, et il le signale à la risée de l'Europe. Il ne peut pardonner au président Lincoln d'avoir reçu une sérénade. Il fait un crime à M. Stanton de n'avoir pas su résister à la tentation de décocher un trait satirique à l'adresse des avocats de la paix, des *Coperheads*, et, pour ce qui est de M. Seward, il l'accuse, sur la foi de son correspondant, à lui le *Times*, de s'être comparé à Jésus-Christ! Bref, tout ce que le *leading journal* de l'Angleterre veut voir dans les derniers triomphes du Nord, c'est la preuve irrécusable de la dégénérescence des hommes d'État de l'autre côté de l'Atlantique.

Voilà pour le *Times*; mais que dire du *Morning Herald?*

La feuille du parti tory conteste de son mieux, elle aussi, les succès des fédéraux, mais c'est sur le ton de la rage. A l'entendre, la guerre peut encore durer vingt ans, et M. Seward est un imbécile s'il croit le Sud épuisé parce que Washington n'est plus en danger, parce que Philadelphie n'est pas encore en flammes, et parce que, dans Baltimore, les canons du fort Mac-Henry tiennent en respect les tendances sécessionistes de la population. Ce qui exaspère le *Morning Herald*, c'est l'idée que la prochaine malle lui apportera d'Amérique des nouvelles de nature à confirmer ses espérances : allusion au refus du gouvernement anglais de reconnaître le Sud. « Oui, s'écrie tout frémissant de colère le journal aristocratique, encore quelques jours, et M. Seward apprendra qu'il a encore six ou neuf mois pour l'achèvement de son « *œuvre infernale* » (*fiendish work*) ; il apprendra qu'on a refusé ici de prononcer le mot qui pouvait donner la paix à un continent et sauver peut-être la vie à cinquante mille hommes. » Comment la reconnaissance du Sud aurait mis fin à la guerre, au lieu de la rendre plus terrible, ainsi que le croient beaucoup de bons esprits, c'est ce que le *Morning Herald* ne daigne pas nous expliquer. Il ajoute, hors de lui : « On sacrifie à des intérêts de parti « *la plus sacrée des causes* » (*the holiest of causes*). Il faut que le Lancashire meure de faim pour que le comte Russell reste en place. » Ici encore, le *Morning Herald* oublie de nous dire par quel genre de prodige la reconnaissance du Sud donnerait du pain aux ouvriers du Lancashire. Si cette reconnaissance n'entraînait pas la guerre avec le Nord, le blocus continuant, pas de coton après comme avant. Si, au contraire, la guerre avec le Nord suivait, les ouvriers du Lancashire, qui manquent de coton, risqueraient en outre de manquer de blé. Mais que vous semble de « *la plus*

sacrée des causes »? Quoi! c'est en ces termes que la cause de l'esclavage est définie en Angleterre par un Anglais! O Wilberforce, reconnaîtrais-tu ton pays si tu sortais du tombeau?

Je pourrais pousser plus loin cette lamentable revue des organes de l'opinion; je pourrais mettre sous le regard des lecteurs les mille sophismes auxquels se complaît la presse anglaise, dans son ardeur de prouver à tous, et peut-être, hélas! de se prouver à elle-même, que les fédéraux ne sont pas plus avancés aujourd'hui qu'hier, et que « *la plus sacrée des causes* » a encore toutes les chances de son côté. Mais je m'arrête de tristesse et de dégoût; — de tristesse, car, de la part de l'Angleterre, cette étrange façon d'observer la neutralité entasse dans le cœur des Américains du Nord des ressentiments immortels, les dispose à tourner vers l'Europe la pointe de leurs épées quand ils en pourront manier la poignée selon leur désir, et prépare ainsi des malheurs dont la seule idée donne le frisson.

CLXXVIII

25 juillet.

La diplomatie anglaise dans l'embarras.

La question polonaise et la question américaine se partagent ici les préoccupations publiques, sans qu'il soit aisé de dire laquelle des deux agite le plus les esprits.

Hier les deux Chambres du Parlement ont reçu communication d'une dépêche dans laquelle l'ambassadeur d'Angleterre, lord Napier, rend compte à lord Russell d'une entrevue qui jette un jour assez inquiétant sur les intentions et les sentiments du czar.

Le 18 juillet, selon cette dépêche, lord Napier se rendit à Tsarskoé-Sélo, en compagnie de l'ambassadeur de France, dans le but de demander au vice-chancelier russe des explications de nature à adoucir l'impression fâcheuse qu'à leur avis la réponse de la Russie aux notes des trois puissances intervenantes ne pouvait manquer de produire.

Lord Napier ne cacha point au prince Gortschakoff :

Que cette réponse risquait d'être considérée en Angleterre comme un moyen de gagner du temps et de détacher l'Autriche de l'Angleterre ;

Que la proposition d'écarter deux grands pouvoirs comme l'Angleterre et la France de la discussion d'une question à laquelle l'une et l'autre prenaient un si vif intérêt serait probablement tenue pour offensante, loin de paraître conçue dans un esprit de conciliation ;

Qu'un projet tendant à abandonner d'une manière exclusive le sort de la Pologne aux mains des puissances par qui elle avait été mise en lambeaux et autrefois opprimée n'était pas propre à inspirer de la confiance;

En un mot, que, dans son humble opinion à lui, lord Napier, aucune réponse n'aurait pu être imaginée qui contînt moins d'éléments d'une solution amicale et pacifique.

Lord Napier posa ensuite au vice-chancelier les deux questions suivantes :

1° Quelle forme et quelle base la Russie entendait-elle donner aux discussions qu'elle proposait entre elle, la Prusse et l'Autriche?

2° Entendait-elle exclure la France et l'Angleterre, même de toute participation à la ratification des engagements que pourraient prendre les trois puissances?

En réponse à la première question, le vice-chancelier expliqua que les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse seraient reçus par lui à Saint-Pétersbourg, et que les résultats de la conférence pourraient être, comme dans les traités de Vienne, consignés soit sous forme de protocole, soit sous forme de traité, soit sous toute autre forme jugée désirable, et que le point de départ de la discussion serait les six points, lesquels ne contenaient rien de contraire aux vues de l'empereur, sans préjudice de tels autres qu'il croirait de son devoir de soumettre à l'examen.

En réponse à la seconde question, le prince Gortschakoff dit que les résolutions embrassées dans la conférence des trois puissances voisines plus directement intéressées dans les affaires de Pologne, seraient officiellement communiquées aux gouvernements de France et d'Angleterre, qui seraient ainsi capables d'apprécier la conformité de ces résolutions

(portant sur la réalisation pratique des six points) avec l'esprit et le texte du traité de Vienne.

La conséquence logique d'une stricte adhérence à la méthode suivie dans les traités de Vienne eût été que les résultats de la conférence limitée trouvassent place dans une convention générale à laquelle auraient été appelés à prendre part tous les pouvoirs liés par les engagements de 1815 : lord Napier pria le vice-chancelier de dire sans ambiguïté si c'était bien de la sorte qu'il voyait la chose. Celui-ci, sans se prononcer absolument contre une pareille conclusion, refusa de l'accepter, et déclara à plusieurs reprises qu'il n'accéderait à rien de ce qui tendrait à reconnaître aux puissances occidentales le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'empire russe, dans lequel empire il sembla comprendre le royaume de Pologne, etc...

Quand on rapproche cette attitude hautaine et ce langage péremptoire des préparatifs militaires de la Russie et de l'enthousiasme sauvage qu'on assure s'y être emparé de la population, il est difficile de ne pas proclamer l'œuvre de la diplomatie un avortement. Et à quel autre résultat pouvait-elle aboutir? Comment concilier des intérêts radicalement inconciliables? Comment croire que la Russie se laisserait contester ce que, depuis 1831 surtout, elle s'est plu à regarder comme lui étant acquis par droit de conquête? Comment croire que les Polonais, au moment même où, saisis d'un désespoir héroïque, ils veulent l'indépendance ou la mort, se courberaient en silence sous le joug de ces traités de Vienne qui furent la part scandaleusement prise par la diplomatie européenne dans le crime de leur asservissement?

Aussi, pendant qu'on rédigeait des dépêches et qu'on rêvait de protocoles, la Pologne redoublait d'énergie guer-

rière ; la Russie passait de la colère à la rage; le sang versé par l'assassinat se mêlait au sang versé par les combats ; les deux peuples ennemis n'aspiraient à s'embrasser que pour s'étouffer, et il se creusait entre eux un abîme impossible à combler, impossible à franchir.

Aujourd'hui, que se passe-t-il en Russie? Les rapports à cet égard ne s'accordent que trop. Le peuple, transporté de fureur, cherche des armes ; les souscriptions belliqueuses affluent; les volontaires accourent ; les prêtres soufflent dans les âmes le feu d'un patriotisme farouche et prêchent la « guerre sainte » ; plusieurs milliers d'hommes sont employés à fortifier Cronstadt ; l'élan est, dit-on, général; les armements sont immenses.

Tout cela, l'Angleterre le sait, et tout cela lui cause un inexprimable tourment. Poussée par les dépêches de lord Russell sur une voie où elle sent bien qu'elle ne saurait reculer désormais qu'au prix de sa dignité, elle tremble, d'un autre côté, d'être précipitée dans une guerre dont elle n'aperçoit pas les avantages et dont elle ne mesure la portée qu'avec un violent battement de cœur. Qu'amènerait-elle, cette guerre, en la supposant heureuse? L'abaissement de la Russie? Mais l'abaissement de la Russie, que les Anglais, depuis la chute de Sébastopol, ont cessé de craindre, serait l'élévation de la France, qui seule aujourd'hui inquiète les Anglais. Ils n'ignorent pas quel surcroît de force la Pologne reconstituée apporterait à cette France sous les drapeaux de laquelle elle a si longtemps combattu, dont elle a partagé si complétement les triomphes et les revers, qui l'appelle sa sœur et l'aime effectivement comme une sœur. Est-ce pour cela que l'Angleterre donnerait son sang et son or? Et s'il arrivait que la Prusse, entrant dans la lice, offrît ainsi à Napoléon l'occasion, tant désirée, de saisir la rive gauche

du Rhin? Il n'est pas ici un homme politique à l'esprit duquel ces considérations ne soient présentes. « L'Angleterre n'a aucun intérêt à une guerre de ce genre, et elle y courrait des risques incalculables. » Voilà le mot qui est sur toutes les lèvres dans les salons, dans les clubs, partout où la politique n'est pas affaire de pur sentiment. Prenez les journaux : combien en est-il qui soient décidément à la guerre? C'est à peine si j'en pourrais nommer un ou deux. N'est-il pas remarquable que, soit à la Chambre des Lords, soit à la Chambre des Communes, pas un orateur n'ait osé jusqu'ici conclure à la guerre d'une façon bien nette, même parmi ceux qui ont mis le plus d'emportement à dénoncer les griefs de la Pologne, à flétrir les cruautés de la soldatesque russe, à blâmer la marche hésitante du ministère et ses confessions pusillanimes, à recommander enfin l'énergie comme une marque de sagesse?

Il est vrai qu'il s'est tenu des meetings guerriers. Mercredi dernier, par exemple, Saint-James'Hall a été le théâtre d'un enthousiasme dont on ne peut nier que le caractère ait été belliqueux. Qu'on y eût applaudi avec ivresse l'apparition du général comte Zamoïski, cela eût été tout simple; mais on a fait plus: Sir John Shelley, membre du Parlement, occupait le fauteuil. Il a dit qu'on lui avait demandé à quoi servirait ce meeting, et s'il était résolu à aller jusqu'à la guerre. Or, à cette question le meeting a répondu par un *oui* formidable. Se trouvaient là six ouvriers français, accourus de Paris pour associer au caractère de cette manifestation l'idée d'une alliance militaire et populaire avec la France : MM. Perrachon, monteur en bronze; Aubert, mécanicien; Tolain, ciseleur en bronze; Murat, tisseur en soie; Bibal, chemisier; Cohadon, maçon; et leur présence n'a pas peu contribué à l'effet de *ce oui*, qui du cœur des

assistants est monté si vite à leurs lèvres. Mais ce n'est pas le peuple proprement dit qui décide, en Angleterre, des destinées de l'Angleterre. La pensée de l'aristocratie et des hommes d'État, en qui s'incarne la volonté des « classes gouvernantes », voilà le baromètre à consulter, quand on désire savoir si le temps est à l'orage.

Au reste, il y a des situations fatales. Si les classes gouvernantes en Angleterre ne veulent pas d'une guerre à entreprendre conjointement avec la France, elles ne veulent pas non plus d'une guerre que Napoléon ferait sans l'Angleterre; et il ne serait pas impossible qu'elles fussent amenées à se résigner au premier inconvénient pour éviter le second. Ce qui me paraît sûr, c'est que, si le signal est donné, il faudra qu'il parte, non de Downing-street, mais des Tuileries.

CLXXIX

29 juillet.

Un homme qu'on appelait honorable.

Vous souvenez-vous qu'il y a onze mois environ, je vous racontai un drame affreux dont un certain William Roupell était le héros? Triste héros, en vérité! Ce William Roupell, homme jeune encore, d'une intelligence vive, et qui avait le rare privilége d'exercer un grand ascendant sur

quiconque l'approchait. Il éblouissait la ville de l'éclat de ses dépenses : il avait maîtresses, chevaux et laquais; il faisait excellente figure dans les salons et dans les clubs; il occupait un siége au Parlement, où il représentait une des divisions électorales les plus considérables de Londres. Un beau jour, cet homme parut aux assises d'été de Guilford, volontairement, spontanément, pour dire ceci en substance :

« Je suis un voleur, je suis un faussaire. Quand mon père vivait, j'ai abusé d'une manière infâme de la confiance illimitée qu'il avait en moi. J'ai réussi, en imitant sa signature, à vendre ou à hypothéquer de riches domaines, dont j'ai pu de la sorte dévorer à mon aise le produit. Quand mon père agonisait, j'ai, à deux pas de son lit de mort, dérobé son testament, et, à l'aide d'un faux, je l'ai remplacé par un autre, où je donnais tout à ma mère, parce que mon influence sur elle me garantissait la jouissance absolue de tout. Les biens que j'ai vendus ou hypothéqués ne m'appartenant pas, ceux qui aujourd'hui croient posséder des titres valables n'ont entre les mains que des chiffons de papier. Le propriétaire légitime de ce qu'ils s'imaginent avoir acquis, c'est Richard, mon frère, héritier de mon père, Palmer Roupell. »

Et en effet c'était à l'appui du droit réclamé par Richard sur un domaine hypothéqué par William que ce dernier venait lire aux juges, épouvantés, la longue liste de ses crimes.

Jamais, depuis qu'il y a des procès dans ce monde, on n'en avait vu un qui fût plus étrange.

Pour que l'avocat de l'acheteur de bonne foi sauvât la fortune de son client, il lui fallait prouver que William Roupell n'était pas le faussaire qu'il prétendait être.

Et par contre, il fallait, pour que Richard gagnât son pro-

cès, que William fournit une démonstration bien claire, bien concluante, une démonstration décisive, de son infamie.

Cette démonstration, William Roupell mit à l'établir une ardeur passionnée. Il fit preuve d'une mémoire étonnante; il déploya pour se salir des ressources d'esprit et un talent d'argumentation extraordinaires; il fut d'une précision effroyable; il ne laissa rien passer; il n'oublia rien; à chaque dénégation de l'avocat adverse, il opposa une preuve : « Ah! vous prétendez que je ne suis pas un misérable? Eh bien, qu'avez-vous à répondre à ce fait, et à cet autre? et à cet autre? Ah! vous niez? eh bien, je jure!... »

Le châtiment dont ce malheureux semblait avoir soif lui fut accordé; et, sans regret visible, sans émotion apparente, il échangea les honneurs de sa position parlementaire contre les horreurs de la servitude pénale, les plaisirs et les triomphes de l'homme du monde contre l'opprobre d'une vie de forçat.

Quel motif l'avait conduit à se livrer ainsi à la justice?

Le remords d'avoir dépouillé les siens? Mais il ne pouvait remettre sa famille en possession des biens dont il avait frauduleusement disposé, qu'à la condition de consommer la ruine de ceux qui avaient traité avec lui. Ce n'était pas réparer ses vols, c'était en déplacer les effets; c'était changer de victimes. Il est vrai que, par là, il arrachait ses proches à la ruine, en ruinant des étrangers. Mais ses proches, il avait commencé par les tromper, il avait commencé par les voler: sous l'empire de quel sentiment ou de quelle pensée en était-il venu, depuis, à vouloir réparer ses torts envers eux, en appelant sur sa tête un châtiment terrible, et en courant à l'ignominie? Comment un repentir d'une énergie aussi prodigieuse, un dévouement aussi absolu, avaient-ils pu trouver place dans le cœur d'un égoïste sans entrailles?

Fallait-il croire que, dans l'unique but de rendre à sa famille une splendeur évanouie, il s'était accusé de torts imaginaires, s'était chargé de faux qui n'avaient pas été commis, s'était noirci de toutes sortes de crimes, inventés, enchaînés l'un à l'autre, encadrés, et rendus vraisemblables avec l'art d'un romancier de premier ordre? Même dans ce cas, ce héros de l'amour filial eût été un odieux coquin ; ce frère héroïque eût été un scélérat, puisque son amour filial et son dévouement fraternel auraient consisté à dépouiller des tiers à force de mensonges et de parjures.

William Roupell avait-il, à agir comme il l'a fait, quelque intérêt puissant, conciliable avec la supposition d'une nature profondément égoïste, profondément perverse, et que rendrait seule impossible à deviner l'ignorance de certains faits qu'il serait nécessaire de connaître? Ou bien sa conduite n'était-elle qu'un chapitre de plus à ajouter à votre mystérieuse histoire, ô contradictions du cœur humain? On se perdit en conjectures.

Eh bien, William Roupell vient d'être ramené sur la scène; et ce second procès, qui a disputé l'attention publique aux affaires de Pologne et aux luttes du nouveau monde, ce second procès ne fait, sur le point à éclaircir, que rendre la nuit plus noire.

Du vivant de son père, William Roupell, ayant besoin de 12,000 liv. st., songea, pour se les procurer, à hypothéquer deux domaines appartenant au vieillard, et affermés, l'un à 250 liv. st., l'autre à 70 liv. st. Prêter là-dessus une somme aussi considérable que 12,000 liv. st., personne n'y aurait consenti. Que fit William Roupell? Il substitua d'abord aux baux véritables des baux forgés par lui, et dans lesquels il avait élevé les fermages en question de 250 liv. st. à 500 liv. st., et de 70 liv. st. à 170 liv. Restait à persuader

aux prêteurs que les domaines destinés à garantir le prêt appartenaient bien réellement à l'emprunteur. Pour un homme de la trempe de William Roupell, cette difficulté n'en était pas une. Sur le vu d'une lettre, qui était censée venir de son père, que sa sœur écrivit et que lui-même dicta, un solicitor, nommé Witaker, prépara un acte de donation, qui transférait au fils la propriété des biens à hypothéquer, et au bas duquel la signature du père figura. Quelque temps après, le vieillard mourut, et, armé de l'acte de donation, William Roupell obtint de MM. Freeman les 12,000 liv. st. qu'il désirait.

Maintenant, la question est de savoir si la signature apposée au bas de l'acte de donation est véritable, auquel cas MM. Freeman ont des titres en règle; ou bien si elle est fausse, comme William Roupell l'affirme, auquel cas les domaines appartiennent à Richard, héritier de Palmer Roupell.

Ainsi s'est reproduite cette singulière interversion des rôles dont nous avions eu déjà le spectacle. Appelé en qualité de témoin, William Roupell a juré qu'il avait commis un faux, et les intéressés ont dû s'étudier à prouver qu'il était innocent du crime dont il s'accusait. « Je suis un faussaire et non pas un parjure », tel a été le thème développé par le témoin. « Vous êtes un parjure et non pas un faussaire », tel a été le thème développé par la partie adverse.

Pendant ce débat, qui avait lieu à Chelmsford, l'attitude de William Roupell n'a pas été moins inconcevable que tout le reste. Ce n'était plus à coup sûr l'homme brillant d'autrefois; barbe et moustaches étaient tombées sous le rasoir; les mains avaient cessé d'être accoutumées aux gants; l'élégant millionnaire avait disparu. Mais, sous le poids de sa honte, ce malheureux se tenait aussi droit que jadis; son

visage ne trahissait aucun trouble; la parole ne tremblait pas sur ses lèvres; c'est avec le calme d'une résolution indomptable qu'il a consommé l'œuvre de son lent suicide. Il y a eu un moment, un seul, où la force l'a abandonné. Quand Sarah, sa sœur, l'a effleuré, en se rendant au siége des témoins, il s'est évanoui et on a dû l'emporter. Jusqu'alors, la sympathie du public avait été toute pour la partie adverse : en cet instant, elle s'est trouvée comme combattue par un involontaire et rapide mouvement de pitié, que M. Bovil, avocat de MM. Freeman, a prolongé plutôt que refroidi, en concluant de cette scène qu'il devait exister entre le frère et la sœur quelque noir secret.

Une autre scène, émouvante et mystérieuse aussi, a été celle de la belle-sœur du vieux Palmer Roupell, mistress Watts, venant déclarer qu'elle était fière d'avoir des relations de parenté avec William Roupell, malgré ses « *malheurs* » et tombant dans une violente attaque de nerfs au moment où elle s'écriait : « Son père avait coutume de dire qu'il serait un jour un grand homme; et c'est ce qu'il est, c'est ce qu'il est.... »

De fait, rien n'a manqué au ténébreux intérêt de cette affaire, pas même l'indistincte, silencieuse et effrayante figure qui, dans certains drames, laisse deviner son action en laissant à peine entrevoir sa présence. Seulement, ce rôle ici a été partagé entre un M. Watts, oncle du témoin, qui n'était point là, et un solicitor, que les deux parties semblent avoir également craint de faire comparaître.

Il s'agissait de vérifier une signature. On a consulté des experts; on a interrogé les témoignages avec anxiété; on les a pesés avec soin : tout a été inutile, la vérité n'est pas sortie de son puits.

On se demande comment il se fait que le solicitor qui pré-

para l'acte de donation n'ait pas eu l'idée, dans ce temps-là, de s'assurer si la signature était valable en allant trouver et en interrogeant le signataire, puisqu'il vivait encore. On se demande, en outre, quand on embrasse l'ensemble des circonstances révélées antérieurement, comment il se fait que William Roupell ait pu, du vivant de son père, qui était un avare et devait avoir l'œil de lynx d'un avare, disposer, au moyen de faux, de tant d'argent, sans que ce dernier en ait jamais eu le moindre soupçon?

Quoi qu'il en soit, le jury, après une première consultation de trois heures, est venu proclamer l'impossibilité absolue où il était d'arriver à une décision quelconque. Invité par le juge à se retirer de nouveau dans la salle de ses délibérations, il y est resté jusqu'au soir, et le résultat a été cette déclaration formelle, que les jurés ne pouvaient tomber d'accord, et qu'il n'y avait aucune chance qu'ils tombassent d'accord, dût-on les tenir enfermés toute la nuit. Il a fallu les renvoyer. Les choses en sont là.

A l'argent amassé par son père d'une façon sur laquelle les paroles ambiguës d'un témoin ont paru répandre quelques nuages, William Roupell avait dû d'être accueilli et fêté dans le monde, d'avoir accès dans Belgravia, d'obtenir les suffrages du quartier de Lambeth, que sais-je? Avant qu'il se fût fait l'historien de sa propre histoire, il avait rang parmi les « honorables ».

CLXXX

3 août.

Comment les nouvelles apportées d'Amérique sont commentées en Angleterre.

L'émeute qui dernièrement a ensanglanté New-York a mis en verve pour quelques jours le parti qui, en Angleterre, déteste le Nord, appuie le Sud et soupire après la séparation comme moyen de rendre à jamais impossible la résurrection de la grande république des États-Unis. « Eh bien, disent-ils d'un air triomphant à ceux du parti contraire, prétendrez-vous encore que c'est dans l'intérêt de la race noire que l'étendard de l'Union s'est déployé? Nierez-vous encore l'aversion profonde ou plutôt l'implacable haine du Nord pour ces pauvres esclaves dont vous avez la naïveté de croire que les fédéraux poursuivent la délivrance, au prix de tant de sacrifices? Le mouvement *populaire* qui vient d'éclater à New-York, la ville unioniste par excellence, tranche la question. Il est clair que le *peuple*, dans le Nord, ne veut pas d'une guerre dirigée par les abolitionnistes, puisqu'il s'arme contre la conscription, dont le but est d'y mettre fin; il est clair que, dans le Nord, le *peuple* est contre les nègres, puisque c'est surtout du sang des nègres que l'émeute, à New-York, a rougi le pavé. »

Une lettre que m'écrit d'Amérique un de mes amis, témoin oculaire des événements, se trouve précisément servir de réponse à cet argument des sudistes. Permettez-moi de

vous donner la substance de cette lettre, où les choses sont présentées sous leur vrai jour par un homme qui est sur les lieux, qui a tout vu et qui est capable de bien apprécier ce qu'il voit.

Lorsqu'il débarqua en Amérique, le 1er juillet, l'armée du Sud était campée dans une situation d'où elle menaçait à la fois Washington, Baltimore et Philadelphie. Les fédéraux venaient de passer sous le commandement de Meade, dont nul ne connaissait au juste la capacité comme général en chef et qui avait à faire ses preuves. L'armée du Potomac, si souvent battue, pouvait essuyer une nouvelle défaite, et dans ce cas, malheur au Nord! car quelle force arrêterait la marche de Lee?

Et toutefois, chose étrange! on eût dit que New-York avait pris son parti de mourir gaiement, s'il fallait mourir. Comme les convives de la citadelle de Thèbes, New-York, la tête couronnée de fleurs, semblait dire : *A demain les affaires sérieuses!* Le peuple encombrait les théâtres; la ruche active des spéculateurs bourdonnait, plus ardente que jamais, dans Wall-Street.

Le 4 juillet, anniversaire du grand jour de la déclaration d'indépendance, on put remarquer que, dans la 5e avenue et autour, peu de drapeaux flottaient aux fenêtres. La foule avait envahi les parcs, en apparence absorbée par le plaisir d'entendre la musique. Le soir, dans la ville, des hommes, évidemment poussés par une influence hostile, se mirent à jeter çà et là des pétards, à faire partir des fusées, à tirer des coups de pistolet, qui n'eurent d'autre effet que de blesser des gens inoffensifs. Le visage des démocrates connus rayonnait de joie. Une sombre tristesse régnait parmi les républicains, hommes de sens et de réflexion, aux yeux

de qui une confiance présomptueuse ne voilait pas la gravité de la situation.

Arrivèrent des nouvelles saisissantes, inattendues. Meade était vainqueur; Lee avait battu en retraite, au moment où il sentait la victoire lui échapper, laissant sur le champ de bataille une montagne de morts et de mourants; Grant tenait enfin cette forteresse de Vicksburg, si longtemps déclarée imprenable; la chute de Port-Hudson était annoncée comme certaine et imminente; l'armée de Bragg, démoralisée, se retirait devant Rosencrantz, abandonnant aux fédéraux Chattanooga et Knoxville, les clefs du pays, et la défection de la Caroline du Nord paraissait inévitable.

La commotion fut immense. Le président Lincoln saisit l'occasion pour appliquer la loi sur le « Draft », votée depuis des mois par le Congrès. Le moment sembla venu où l'on allait pouvoir couper la tête de l'hydre de Lerne.

C'en était fait de la faction des démocrates, s'ils ne tentaient un suprême effort : la levée de trois cent mille hommes, c'était, selon toute apparence, la défaite décisive du Sud, et, le Sud une fois désarmé, les démocrates, comme parti, cessaient d'avoir leur raison d'être. Ils résolurent d'agir sans perdre un instant, et ils comptèrent, pour semer le désordre, sur l'élément irlandais.

Le nombre des Irlandais, à New-York, ne s'élève pas à moins de vingt mille. Grâce à cette loi de la naturalisation qui, en Amérique, appelle et absorbe tous les étrangers, ces vingt mille Irlandais ont droit de vote et constituent de la sorte une vraie puissance. Or, leur majorité est l'écume de la population au delà de l'Atlantique, comme elle l'était en deçà. Êtres ignorants, brutaux, superstitieux, la haine du nègre est un des articles de leur *Credo*; et cela pour deux raisons : la première, qu'ils craignent, dans les nègres affran-

chis, des concurrents incommodes sur le marché du travail; la seconde, que, se voyant à l'avant-dernier échelon de l'échelle sociale, ils tiennent à avoir au moins une classe au-dessous d'eux. Pour les démocrates ou, comme on les appelle en Amérique, pour les *Copperheads*, c'était une armée toute trouvée que ce ramas d'Irlandais, à moitié sauvages, et, malheureusement, la loi sur la conscription, en permettant aux riches le rachat du service personnel moyennant trois cents dollars, ne fournissait que trop aux instigateurs du désordre le thème dont ils avaient besoin! Quoi! on proclamait chair à canon quiconque n'avait pas trois cents dollars dans sa poche, et cela dans le but de finir une guerre à laquelle les pauvres Irlandais devaient de n'avoir pas à lutter contre la concurrence de quatre millions de *niggers!* Jugez s'il fut facile de faire sauter la mine.

Le tirage au sort avait commencé le samedi 11 juillet, au milieu d'un calme profond; mais ce calme était celui qui annonce la tempête : elle éclata le surlendemain. On sait le reste; on sait comment les émeutiers protestèrent contre la loi par l'incendie, par le pillage, par l'égorgement, l'égorgement des nègres surtout. Mais ce qu'il importe de bien constater et ce qu'il ne faut pas qu'on oublie, c'est la conduite du gouverneur Seymour, haranguant les assassins, dans la journée du mardi, de sa voix la plus douce, et les appelant ses *amis*.

Maintenant que la sédition est étouffée et qu'il n'en reste que le déshonneur, les démocrates voudraient bien faire croire qu'ils n'y étaient pour rien. Mais trop de faits les accusent pour qu'il leur soit possible de se soustraire à cette responsabilité sanglante. N'a-t-on pas entendu le cri de « Vive Jefferson Davis! » se mêler aux hurlements de l'émeute?

Toutes les maisons assaillies n'appartenaient-elles pas à des chefs du parti républicain ?

La vérité est que les démocrates out un *intérêt de parti* considérable à entraver la victoire du Nord. Jusqu'à l'élection de Lincoln, leur entente avec les délégués du Sud leur avait assuré une prééminence absolue, et il faudrait que le Sud rentrât dans l'Union en traitant de puissance à puissance, pour qu'ils eussent des chances de ressaisir le pouvoir et de s'en partager les dépouilles, dépouilles qui ne sont pas à dédaigner pour les égoïstes et les ambitieux, dans un pays où le parti triomphant fait table rase de tout ce qui n'est pas lui, dès le lendemain même de son installation, et distribue à ses adhérents tous les emplois, depuis les plus hauts jusqu'aux plus infimes.

De ce qui précède, que résulte-t-il? Deux choses : d'abord que l'émeute de New-York a eu pour instigateurs les complices que le Sud a dans le Nord, et ensuite que l'émeute n'a trouvé à se recruter que parmi des gens étrangers au pays. Qu'y a-t-il donc là dont les Anglais partisans du Sud puissent tirer avantage ?

Que la conscription, entée sur le privilége de l'argent, fût de nature à mécontenter la population irlandaise, il est juste de le reconnaître; mais la manifestation de ce mécontentement par d'ignobles rapines et le meurtre de tant de personnes innocentes est un de ces spectacles dont l'histoire a horreur. Le souvenir en restera désormais lié d'une manière indissoluble à la cause que défendent les esclavagistes, ici et ailleurs.

CLXXXI

6 août.

Une lettre de la reine.

Une question curieuse, et qui se trouve intimement liée à la théorie du gouvernement constitutionnel, a été soulevée en Angleterre par le fait d'une lettre que la reine vient d'écrire, ou, pour parler plus exactement, qu'un officier de sa maison vient d'écrire en son nom au maire de Birmingham.

Cette lettre a trait à un déplorable accident arrivé à Birmingham, il y a quelques jours. Une danseuse de corde, Mme Geneive, s'était annoncée comme capable de renouveler les prodiges de sang-froid et d'agilité qui ont fait la fortune de Blondin. C'est au point qu'elle avait adopté le nom de « Female Blondin ». Et, de fait, elle paraissait appelée aux mêmes destinées que ce roi des acrobates, dont elle reproduisait les exploits avec une fidélité effrayante.

Malheureusement, dans ces sortes de défis jetés au péril, ni un courage extraordinaire ni une habileté surhumaine ne sont de suffisantes garanties de succès. L'acrobate ne dépend pas de lui-même seulement. Il dépend de la solidité de la corde sur laquelle il s'avance. Le triste sort de Mme Geneive ne l'a que trop prouvé. La corde, nécessaire instrument de ses brillants exercices, s'étant rompue sous ses pieds, au moment où elle marchait la tête couverte du sac que Blondin a rendu fameux, tout a été dit. Et ce qu'il y a d'af-

freux à constater, ce qui montre quelle éducation d'inhumanité de tels spectacles donnent à la multitude, c'est que, à Birmingham, dans le parc où cette infortunée a payé de sa vie le pouvoir qu'elle avait de passionner la curiosité, sa mort tragique, lorsqu'elle a eu lieu, n'a pas un seul instant interrompu les réjouissances publiques. Oui, Monsieur, chose horrible! ils ont continué à manger, à boire, à rire, autour de la place que venait d'ensanglanter ce pauvre corps en s'y broyant!

C'est à cette occasion que la reine a chargé sir C.-B. Phipps d'exprimer au maire de Birmingham l'horreur dont elle avait été saisie au récit de ces funèbres circonstances, et ce qu'elle pense du caractère démoralisateur que présentent, de l'influence dégradante qu'exercent des exhibitions où le plaisir éprouvé par le spectateur est en raison directe du danger inhérent au spectacle.

Deux jours avant, le ministre de l'intérieur, sir George Grey, avait été interpellé dans le Parlement sur la tolérance accordée à ces divertissements odieux, et il s'était retranché derrière le *goût du public*. C'est ce goût du public que la reine a flétri publiquement, et cela dans un élan d'indignation que comprendra toute âme honnête unie à un esprit élevé.

Pour quiconque connaît l'Angleterre et les Anglais, c'est là un acte décisif, et l'on peut prédire qu'à partir d'aujourd'hui l'abus dénoncé de si haut est mort, sans que la loi ait à s'en mêler. Et savez-vous pourquoi? Simplement parce que désormais il ne sera plus *fashionable* d'aller voir de quelle manière certaines gens s'y prennent pour risquer leur vie. Quel homme appartenant à la société polie, quelle femme se piquant d'élégance, auraient l'audace de courir après un genre de divertissement que la reine a déclaré immoral et, ce qui aux yeux d'un certain monde est plus grave encore,

a déclaré de mauvais goût? L'aristocratie se tiendra donc à l'écart; les personnes de la classe moyenne en feront autant par imitation, pour ne point paraître manquer d'usage; et, quant au reste de la population, l'espèce de superstition monarchique dont elle subit l'empire répond de son acquiescement à un verdict rendu par le souverain.

Sous ce rapport, nul doute que la lettre dont il s'agit ne mérite d'être applaudie sans réserve. Au point de vue de l'effet qu'elle est certainement de nature à produire, qui donc oserait exprimer un regret, ou, plutôt, par qui un regret pourrait-il être éprouvé? L'attrait qu'ont pour les Anglais les spectacles qui montrent un homme ou même une femme faisant du danger de mourir leur moyen de vivre, est une des choses dont ils ont le moins sujet d'être fiers. Si l'Espagne a ses combats de taureaux, l'Angleterre a, ce qui ne vaut assurément pas mieux, ses luttes de boxeurs, luttes brutales, toujours terribles, quelquefois mortelles, et qui, néanmoins, excitent un intérêt universel, voisin du délire. Dernièrement encore, un boxeur fut renversé d'un coup de poing, trop semblable à un coup de massue : quand on le réleva, il était mort. Ceux qui avaient eu le bon esprit de parier pour le vainqueur avaient bien gagné leur argent, comme on voit! Ces cas sont rares, je le veux bien; mais est-il un combat de boxeurs où on ne voie le sang couler? Ah! c'est pour le coup que Jean-Jacques Rousseau aurait pu s'écrier : « Eh! que veux-tu faire de ce sang, bête féroce? le veux-tu boire? »

Les Anglais sont un peuple essentiellement humain : leurs lois pour la protection des animaux le prouvent assez; il est donc permis de regarder, non-seulement comme une de leurs contradictions, mais encore comme une de leurs maladies

nationales, la jouissance qu'ils trouvent dans des spectacles que l'humanité désavoue et dont la civilisation rougit.

Sous ce rapport, je le répète, il n'y a rien que de très-louable dans l'inspiration qui a dicté la lettre de la reine au maire de Birmingham.

Mais, ainsi que je le disais en commençant, le fait de cette lettre soulève une question grave, non pas précisément de droit constitutionnel, mais de pratique constitutionnelle.

Dans un régime qui repose sur l'irresponsabilité du pouvoir royal, et qui part de cette supposition, artificiellement érigée en principe, que le « *roi ne peut mal faire* », n'y a-t-il aucun inconvénient à laisser la royauté jeter dans la balance de l'opinion publique le poids de son approbation ou de sa désapprobation, exprimées d'une manière éclatante et péremptoire?

Et cet inconvénient ne doit-il pas être surtout pris en considération, là où les habitudes aristocratiques, la dictature de ce qu'on nomme le bon ton, la puissance de l'exemple donné par les grands, et l'esprit d'imitation qui, chez les petits, est entretenue par la vanité, assurent aux idées qui, du trône, descendent dans les salons, des salons dans les boutiques, et des boutiques dans les ateliers, une influence sociale presque irrésistible? Voilà ce que de forts bons esprits se demandent, et le dernier numéro du *Spectator* contient, à ce sujet, un article très-digne d'être médité. « La reine, dit-il, a été, sans aucun doute, aussi touchée du sort de Mary-Ann Walkley que de celui de Mme Geneive; mais deux lignes de condamnation venant d'elle, et signées sir C. Phipps, auraient irrévocablement ruiné Mme Elise, et peut-être changé le cours d'un important commerce. »

Le fait est que l'exercice d'un grand pouvoir doit être jugé, non d'après le bon effet qui en résulte dans un cas donné,

mais d'après les conséquences qui en découleraient, s'il cessait d'être guidé par des intentions droites ou une saine appréciation des circonstances. L'abus, qui n'est pas à craindre de la part de la reine actuelle, ne sera-t-il à craindre de la part d'aucun de ses successeurs? Qui le sait? Qui se croit autorisé à en répondre? Les précédents sont choses auxquelles on ne saurait regarder de trop près. La conséquence rigoureuse de l'irresponsabilité serait l'inaction. Pour que, logiquement, le roi ne pût mal faire, il faudrait — étant donnée la nature humaine — que le roi ne fît absolument rien.

Si donc, dans un régime constitutionnel, le pouvoir royal agit, il importe que ce soit, en tout cas, le moins possible. Or, de quelle puissance d'action la royauté ne serait-elle pas investie, s'il lui était loisible d'user à son gré de son prestige, dans un pays aussi profondément aristocratique et monarchique que l'Angleterre?

Que le danger y ait été entrevu, cela prouve combien on y a de bon sens; et qu'il y ait été signalé, cela prouve combien on y est libre.

CLXXXII

7 août.

Un avertissement donné aux Anglais.

J'ai entendu ici maint personnage politique exprimer l'opinion que le pamphlet publié par M. Dentu sous ce titre : *l'Empereur, la Pologne et l'Europe*, a été écrit à l'adresse de l'Angleterre, si tant est que ce pamphlet soit, comme on l'a dit, de M. Mocquard.

Il est bien vrai que la suscription de la lettre porte Saint-Pétersbourg et Berlin. Mais c'est au contenu qu'il faut regarder.

En supposant, — et c'est probable, — que Napoléon ne se soucie pas de s'engager seul dans une guerre contre la Russie et tienne à traîner l'Angleterre à sa suite, quelle marche aurait-il à tenir pour amener l'Angleterre à ses desseins? Il aurait à l'inquiéter de son mieux sur les conséquences de l'isolement armé de la France. Eh bien ! c'est précisément ce que semble avoir eu en vue l'auteur de la brochure en question.

Non pas que l'hypothèse de l'isolement armé de la France y soit le sujet mis en lumière. Non; le but poursuivi serait, dans ce cas, trop manifeste; et la menace risquerait de manquer son effet, si elle était directe.

Aussi parle-t-on d'une flotte anglo-franco-suédoise qui pourrait bien un beau jour paraître dans la Baltique, et d'une flotte anglo-franco-italienne qui pourrait bien un beau jour

paraître dans la mer Noire : toutes choses qui se rapportent à l'idée d'une action commune. Mais attendez ! Pourquoi le roi de Prusse est-il, dans la brochure dont il s'agit, pris si vivement à partie ? Pourquoi lui recommande-t-on de ne pas oublier les leçons de l'histoire, et de ne pas courir, à travers une seconde bataille d'Iéna, au-devant d'une seconde bataille de Friedland ? Pourquoi évoque-t-on le souvenir des malheurs terribles que la Prusse s'attira en changeant à son égard la bienveillance de Napoléon Ier en colère ? Pourquoi ajoute-t-on que la France, une fois son épée hors du fourreau, se croira dans l'obligation de délivrer la Lithuanie comme elle a délivré la Lombardie ? On sait parfaitement aux Tuileries que la grande peur des Anglais est de voir la Prusse mêlée à toute cette affaire, parce que la Prusse appuyant les Russes en armes, c'est l'aigle impérial déployant ses ailes sur le Rhin. On sait aussi fort bien aux Tuileries que la régénération de l'*ancienne* Pologne n'est pas du tout ce qui tente l'Angleterre, pour qui les traités de 1815, fidèlement observés, sont la limite extrême de l'intervention. Ainsi donc, rappeler des victoires, des conquêtes, des vengeances, dont on n'ignore pas que l'image fait frémir les Anglais, n'est-ce pas leur dire : « Si, la guerre éclatant, vous refusez de vous joindre à nous, soit. Mais alors attendez-vous à ce que nous fassions la guerre non pas selon vos visées, mais selon les nôtres ; non pas comme vous l'entendez, mais comme nous l'entendons. Nous n'avons nul souci, nous, des traités de 1815, que nous abhorrons, au contraire, et que nous avons commencé à déchirer à coups de baïonnette. Ce qu'il nous faut, c'est la Pologne reconstituée sans égard à ces traités, et de telle manière qu'il y ait une autre France sur les bords de la Vistule. La Prusse y contredira, nous l'espérons bien. Napoléon Ier trouva le

Rhin bon à prendre, il le prit, et nous nous appelons l'Empire. »

Il serait difficile de mettre d'une façon plus adroite sous les yeux de l'Angleterre les inconvénients immenses que pourrait avoir pour elle l'isolement armé de la France ; il serait difficile de lui suggérer un plus puissant motif d'entrer, l'épée au poing, si c'est nécessaire, dans l'action commune. Est-ce là le but de la brochure ? Je le répète, telle est l'opinion de gens très-au fait de la stratégie politique.

Ce qui est sûr, c'est que le danger de laisser la France agir seule, en cas de guerre, paraît avoir vivement frappé d'importants organes de la presse anglaise. Ce danger, le *Morning Post* le signalait hier, dans un article où il reprochait au *Times* de s'endormir avec une tranquillité béate dans la politique de l'abstention *quand même*. Et cet article est d'autant plus à noter, que le *Morning Post* est le journal de lord Palmerston.

Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on soupçonne le chef du cabinet d'avoir, sur la question polonaise, des idées différentes de celles que lord Russell représente et a exprimées. Pas plus que le second, je crois, le premier ne voudrait d'une guerre avec la Russie ; mais si Napoléon, tirant l'épée, en jetait au loin le fourreau, lord Palmerston ne serait peut-être pas aussi disposé que lord Russell à regarder faire, et préférerait à une abstention qui laisserait le champ libre à l'ambition impériale, une alliance armée qui donnerait du moins à l'Angleterre le droit de contrôler et de contenir.

CLXXXIII

10 août.

L'action séparée.

Grâce au télégraphe électrique, le dix-neuvième siècle pourra s'appeler dans l'histoire le siècle des *gobemouches*.

Que de nouvelles contradictoires avalées jour par jour, heure par heure ! Et quel insatiable besoin ne montre pas la curiosité publique d'être nourrie coûte que coûte, fût-ce par des contes à dormir debout ! Grimm nous apprend que le baron d'Holbach, ce grand sceptique, était crédule comme un enfant dans les petites choses, et avide de nouvelles à ce point, que cette passion absorbait chez lui toutes les autres. Si Grimm a dit vrai, le digne baron aurait dû s'arranger de façon à vivre dans le siècle où nous sommes : en venant au monde, il s'est trompé de date.

Il y aurait un plaisant livre à faire de toutes les rumeurs diverses auxquelles donne lieu quotidiennement la question polonaise.

Il y a huit jours, un journal français qu'on croit un habitué des coulisses dans le théâtre où se joue la comédie de l'histoire, affirma pompeusement que les trois puissances intervenantes allaient adresser à la Russie des notes d'un caractère *analogue*. De son côté, le *Mémorial diplomatique* assurait que le projet d'une note *collective et*

identique avait été adopté. On crut cela vingt-quatre heures durant.

Le lendemain, changement de scène. Il fut semi-officiellement annoncé que l'Angleterre ne voulait pas d'une note *identique* et écrirait au czar avec une encre prise dans sa propre écritoire. Fort bien. Le surlendemain, ce fut autre chose. Des personnages *bien informés* nous apprirent qu'on pouvait compter sur les avantages inappréciables de l'*action commune*. Ce fut nié le jour suivant, puis réaffirmé, puis nié encore.

Aujourd'hui la version dominante, et qui, cette fois, paraît être la bonne, est que les tentatives faites par M. Drouyn de Lhuys pour établir l'*action commune* ont abouti à ce qu'on nomme en Angleterre *à failure;* que les Anglais désirent parler à la Russie un langage qui soit le leur et non celui d'autrui, afin de rester libres d'agir à leur guise, c'est-à-dire de ne pas agir; que des notes *séparées* ont porté à Saint-Pétersbourg la très-encourageante assurance qu'une entente réelle entre les trois pouvoirs n'existait pas, ou existait dans un cercle fort étroit seulement, et enfin que la Russie tient une plume d'une main, et de l'autre une épée.

Mais cette réponse du prince Gortschakoff à M. Drouyn de Lhuys, que le *Journal des Débats* annonçait comme l'aurore de la conciliation et de la paix? Encore un plat servi à la crédulité des *gobemouches*. On l'a enfin cette réponse, dont voici l'aimable conclusion : « Notre tâche serait difficile si la France méconnaissait les nécessités que nous imposent les sentiments nationaux qui se rattachent aux traditions et aux intérêts vitaux du pays, » ce qui signifie, traduction libre : N'irritez pas outre mesure cet ours que, selon madame de Staël, on est toujours sûr de trouver en grattant un Russe. Il est déjà suffisamment en colère, et il ne dépendrait

pas de nous de le retenir. Quant à la question de savoir qui serait vainqueur, c'est matière d'opinion. En fait de *traditions*, nous avons celle de Moscou mis en flammes, quand les *intérêts vitaux* du pays l'ont exigé; et l'incendie, si nous avons bonne mémoire, ne nous a pas mal servis contre Napoléon, qui vous valait bien. »

Nous voilà donc replongés dans les ténèbres. La Russie le prend de haut. M. Drouyn de Lhuys tient ferme pour la politique de l'action commune, comme seul moyen de mettre la Russie à la raison. Mais l'Angleterre n'entend pas s'engager dans l'action commune, ni l'Autriche non plus, parce que ni l'Angleterre ni l'Autriche ne se soucient de tirer du feu des marrons que mangerait la France. Que sortira-t-il de cet imbroglio? La carrière est ouverte derechef à toutes sortes de rumeurs et de contre-rumeurs, de suppositions et de contre-suppositions, jusqu'à ce que le sphinx des Tuileries ait daigné parler, ou, ce qui revient au même, jusqu'à ce que la presse semi-officielle française ait parlé à sa place.

Pendant ce temps, tous les intérêts sont en souffrance, tous les esprits inquiets; et les hypothèses d'aujourd'hui ne peuvent convaincre de fausseté les hypothèses d'hier, sauf à être elles-mêmes convaincues de fausseté par les hypothèses de demain, sans qu'il en résulte un grand trouble dans les affaires et un grand malaise.

Ce qui m'étonne, c'est que, dans l'immense bavardage auquel donnent lieu les incertitudes de la situation, les espérances des uns, les craintes des autres, les chances de paix, les chances de guerre et le reste, il y ait si peu de place pour cette simple question: « Mais les Polonais, eux, que pensent-ils de l'intervention des puissances? »

N'est-il pas quelque peu étrange que ceux qui, concernant

la Pologne, se préoccupent tant de ce qu'on veut pour elle ou contre elle, se préoccupent si peu de ce qu'elle-même veut ou ne veut pas?

Plusieurs journaux anglais ont publié un manifeste qu'on dit émané du gouvernement mystérieux qui dirige, en ce moment, les efforts de l'insurrection. Il porte : « Le gouvernement national restera sourd à toutes les voix qui lui crieront de déposer les armes avant l'accomplissement du but final, la reconstitution de la Pologne dans les limites de 1772. Il n'y a pas de Pologne sans Lithuanie et sans les Russies, trinité indivisible. » Qu'imaginer de plus décisif contre l'intervention européenne, en tant qu'elle part des traités de 1815 et qu'elle a pour objet l'acceptation des six points par la Russie? Dans sa dernière réponse à M. Drouyn de Lhuys, le prince Gortschakoff dit : « Si le gouvernement russe ne répudiait pas la mauvaise foi et les voies détournées, il aurait peut-être montré de l'habileté en acceptant catégoriquement les six points. » Eh! sans doute; car que serait-il arrivé alors? Que l'acceptation des six points, au lieu d'être *imposée* par les puissances intervenantes à la Russie, aurait dû être *imposée* par elles à la Pologne, de sorte que la diplomatie se serait trouvée, — position à la fois ridicule et odieuse, — dans la nécessité logique de traiter ses protégés en adversaires et de combattre leurs aspirations vers l'indépendance, après en avoir proclamé solennellement la légitimité!

Que la proclamation sus-mentionnée soit authentique, je n'ai pas qualité pour l'affirmer; mais ce qui est certain, c'est qu'elle a été publiée ici comme telle; et ce qui est non moins certain, c'est qu'elle exprime, en tout cas, avec une précision tragique les vrais sentiments des Polonais. A cet égard, pas de doute possible. Il y a un mois, j'eus à Londres, avec

un représentant accrédité de l'insurrection polonaise, une conversation dans laquelle mon interlocuteur justifia l'aversion de ses compatriotes contre toute intervention, diplomatique ou armée, des gouvernements despotiques, par des considérations qui me frappèrent. Depuis, dans le meeting de Saint-James-Hall, le prince Zamoïski s'est exprimé sur le même sujet en termes péremptoires : « Tout ce que nous demandons, a-t-il dit, c'est que l'Europe déclare que la Russie n'a aucun droit sur la Pologne. »

Les Polonais patriotes ne veulent ni rien de plus, ni rien de moins. Ils sentent d'instinct qu'ils n'ont rien de bon à attendre d'une intervention qui coûterait peut-être à leur liberté ce qu'elle rapporterait à leur indépendance.

CLXXXIV

11 août.

Les intérêts russes servis par les oscillations de la politique anglaise.

Tout le monde sait que la diplomatie russe est la première diplomatie du monde.

Ainsi que le fait remarquer un historien moderne, les nobles russes, par cela même qu'ils n'ont aucune part, — si ce n'est dans la sphère officielle, — au maniement de la politique intérieure de leur pays, dirigent vers la politique étrangère leur attention, leurs préoccupations, leurs efforts,

et, de son côté, l'État, favorisant cette tendance, imprime au service diplomatique une activité partout ailleurs inconnue. Il n'est presque pas de Russe distingué qui, dans ses voyages, ne serve les desseins de la Russie, soit par les renseignements qu'il est chargé de recueillir, soit par les idées qu'il se donne mission de répandre.

Il en résulte que, de toutes les sciences, la science diplomatique est celle qui, en Russie, est cultivée avec le plus de soin et le plus de succès. Or, comme elle demande qu'on ait un but déterminé, qu'on y marche sans le perdre un seul instant de vue, et qu'on rapporte tout au désir de l'atteindre, la politique russe se distingue par un esprit de suite dont l'histoire d'aucun autre pays ne nous fournit un pareil exemple.

Il y a bien en Angleterre, comme dans toutes les contrées aristocratiques, une *école d'hommes d'État;* mais cette école s'est toujours divisée en deux branches rivales, dont chacune a eu ses traditions à suivre, ses tendances à faire prévaloir. D'ailleurs, les institutions et les mœurs d'un peuple libre donnent naturellement lieu à des fluctuations d'opinion peu compatibles avec cette unité de conception et de mouvement qui caractérise la politique de Saint-Pétersbourg et fait de tout ministre russe l'exécuteur testamentaire de Pierre le Grand.

D'un autre côté, il est dans la nature du peuple anglais, qui se défie en toutes choses des théories, de se laisser absorber par les intérêts du moment, sans se préoccuper des résultats lointains, et de courir au plus pressé, dût-il pour cela changer de route.

Aussi l'insuffisance de la diplomatie anglaise, ses oscillations, ses contradictions, contrastent-elles d'une manière frappante avec le développement logique de la diplomatie

russe, surtout dans les rapports des deux pays l'un avec l'autre.

Telle est, si je ne me trompe, la meilleure réponse à faire à cette question, posée aujourd'hui par maint publiciste : D'où vient que, dans la question polonaise, l'Angleterre, ayant la France à ses côtés et partageant les sympathies de la France pour la Pologne, hésite et, sans même attendre qu'on l'y contraigne, recule?

Je sais bien que l'Angleterre se défie de nous, qu'elle nous craint; et, d'autre part, il est juste de reconnaître qu'elle n'a pas à sauver la Pologne un intérêt de cœur aussi impérieux, un intérêt matériel aussi considérable et aussi manifeste que la France.

La Pologne n'a pas combattu sous ses drapeaux; elle n'a pas mêlé son sang à celui des Anglais sur tous les champs de bataille de l'Europe; et la Pologne, reconstituée, ne serait pas une autre Angleterre sur les bords de la Vistule. Oui, voilà ce qu'il est juste de reconnaître. Et toutefois, le journal *la France* ne péchait pas par exagération, lorsque, l'autre jour, il assurait que, des trois puissances intervenantes, la plus intéressée à soulever contre la Russie un conflit européen, c'était l'Angleterre.

Ce qui est vrai, c'est que l'Angleterre vit principalement de son expansion extérieure, et qu'elle trouve la Russie comme obstacle en Chine, aux Indes, en Amérique, partout.

Et il est très-vrai aussi qu'elle a paru avoir, à de certaines époques, un vif sentiment de ses périls. De là l'inquiète sollicitude qu'elle a témoignée, à diverses reprises, pour la conservation de l'empire ottoman; de là son empressement à soutenir l'autorité du sultan, tantôt contre les Bulgares, tantôt contre les Serbes, tantôt contre les Hellènes de Thessalie; de là enfin l'ardeur avec laquelle on l'a vue se préci-

piter dans les hasards de la guerre de Crimée, — guerre qu'elle brûlait de continuer après la chute de Sébastopol, et qu'elle aurait continuée certainement, si, à sa grande surprise et à son grand regret, Napoléon III n'eût crié tout à coup : C'est assez !

Mais l'esprit de suite, voilà ce qui a manqué et ce qui manque à la politique de l'Angleterre dans ses rapports avec la Russie. Qu'on médite le tableau des fautes du *Foreign-Office*, tel que lord Ponsonby le traça, peu de temps avant sa mort, dans le mémoire suivant, adressé à la reine.

En 1791, le cabinet de Saint-James, ayant résolu de s'opposer aux empiétements de la Russie dans la mer Noire, équipa une flotte pour attaquer les Russes dans la Baltique. M. Fox encouragea l'impératrice dans ses desseins, et M. Pitt abandonna la politique qu'il avait cru de son devoir d'adopter.

En 1806, les difficultés qui existaient entre l'Angleterre et la France ayant été aplanies, la Russie demanda pour elle la cession de la Moldavie et de la Valachie. Ce fut l'Angleterre qui présenta la demande, et, par suite du refus de la France, les deux pays et l'Europe furent de nouveau plongés dans les horreurs de la guerre. La Russie entra dans les principautés, sous prétexte de les protéger contre la France ; et l'Angleterre, qui était en paix avec la Turquie, envoya une escadre forcer les Dardanelles et bombarder Constantinople, pour forcer les Turcs à faire à la Russie la cession sus-mentionnée, à lui livrer à elle-même les Dardanelles et à déclarer la guerre à la France.

En 1812, à l'occasion de l'invasion de la Russie par la France, alors que la Turquie aurait pu reprendre les provinces qui lui avaient été enlevées, un traité fut signé, sous

la médiation de l'Angleterre, par lequel les Russes acquirent la Bessarabie.

En 1814-1815, au Congrès de Vienne, la Bessarabie ne fit point partie des territoires qui, occupés pendant la guerre, devaient être restitués, et la Turquie fut, de propos délibéré, exclue du bénéfice des mesures réparatrices et du principe général de garantie stipulés dans les traités d'alors.

En 1821, à l'occasion de l'insurrection grecque et de la rupture entre la Turquie et la Russie, rupture née de la perfidie de cette dernière puissance, ce fut l'Angleterre qui se fit l'organe de la Russie à Constantinople.

En 1826, à propos de la convention d'Akkerman, que la Russie obtint sous promesse de ne plus intervenir dans les affaires de la Grèce, un protocole secret fut signé par l'Angleterre et la Russie, en vue de cette intervention, mais en dehors de toute idée de mesures coercitives. Or, l'année suivante, une escadre anglaise, appuyée par une escadre française et par une escadre russe, anéantit la marine turque à Navarin.

En 1828, le gouvernement anglais appela le pacha d'Égypte à se déclarer indépendant.

En 1829, lord Aberdeen exprima aux ambassadeurs russes ses vœux pour le succès des armes de la Russie et agit en conséquence dans la même année. Le traité d'Andrinople contenant des cessions d'influence et de territoire, en violation du contrat primitif conclu entre la Russie et l'Angleterre, fut imposé à la Porte par l'ambassadeur anglais, et cela lorsque quelques semaines de plus auraient amené la destruction de ce qui restait des forces russes.

En 1831, à l'occasion de l'insurrection de Pologne, la Turquie, mue par un sentiment qui lui était commun avec la Perse, la Suède, la France et l'Autriche, se prépara à

soutenir les Polonais. Ce fut l'Angleterre qui paralysa son action.

En 1833, lorsque Méhémet-Ali envahit l'empire ottoman, le sultan demanda à l'Angleterre une protection qu'elle refusa et qu'elle invita la Russie à accorder. L'année suivante, l'Angleterre menaça la Turquie, à raison du traité que la Porte avait été forcée de signer avec les Russes, comme prix de l'assistance reçue.

En 1838, un traité de commerce fut imposé à la Porte, lequel mettait un droit d'exportation très-élevé sur tous les articles de provenauce turque, en concurrence avec les produits de la Russie.

En 1840, à l'occasion d'une invasion nouvelle de Méhémet-Ali, l'Angleterre signa un traité avec la Russie pour la défense de Constantinople et du sultan par les armes russes.

En 1841, elle signa un autre traité qui excluait de la mer Noire ses propres vaisseaux et enlevait au sultan son droit de souveraineté sur cette mer.

En 1843, à l'occasion d'une révolution en Servie, le gouvernement anglais reconnut la validité du traité d'Andrinople et déclara que la Russie pouvait l'interpréter comme il lui plaisait.

En 1844, le ministre anglais accepta du comte Nesselrode un mémorandum de communications verbales ayant trait à la manière dont il serait ultérieurement disposé de la Turquie, et garda le secret.

En 1849, l'Angleterre refusa son appui à la Porte contre un traité que lui imposa la Russie et qui avait pour objet une occupation collective des principautés danubiennes pendant huit années.

En 1852, l'Angleterre refusa de soutenir la Turquie,

forcée de déplacer son ministre des affaires étrangères et le ministre de Servie.

En 1853, elle refusa d'appuyer le sultan contre l'invasion des principautés danubiennes par la Russie. La même année, elle obtint passage dans les eaux fermées de la Turquie pour une force navale de nature à mettre en péril l'indépendance de l'empire ottoman.

Et pendant tout ce long espace de temps, le gouvernement anglais ne cessait de protester de sa profonde sollicitude pour la prospérité de la Turquie, estimant que son indépendance était le plus sérieux de tous les intérêts de l'Angleterre au delà de ses rivages!

N'y a-t-il pas en tout ceci quelque chose de fort étrange? Et que dire de la guerre de Crimée, aboutissant, pour l'Angleterre, à l'abandon de ce droit de visite après l'annulation duquel la Russie soupirait depuis si longtemps? Et que dire de cette mémorable séance du 29 mai dernier, où la Chambre des Communes, par l'organe de tous ses orateurs, a comme condamné à mort l'empire turc et donné ainsi leur complément moral aux résultats matériels de cette victoire de Navarin que l'Angleterre eut l'extrême bonté de remporter pour le compte de la Russie?

Il ne faut donc pas s'étonner si, dans la question polonaise, le gouvernement anglais montre le même aveuglement dont témoignent les faits qui précèdent; il ne faut pas s'étonner si, sans le vouloir, sans le savoir, il sert les intérêts de la Russie, en intervenant de manière à ôter tout effet à son intervention, et en déclarant d'avance, à ceux qu'il menace, sa ferme résolution de ne point exécuter ses menaces; en ne se prêtant à l'action commune que dans la mesure requise pour paralyser à la fois l'action commune et l'action isolée; en donnant pour base aux négociations ce

traité de 1815 que la Pologne abhorre, que la Pologne se devait de repousser et qu'elle repousse.

Vous rappelez-vous ce que je vous disais naguère de l'immense intérêt qu'avait la Russie à accepter la question dans les termes mêmes où la diplomatie des trois cours la posaient? Vous rappelez-vous la crainte que j'exprimais de voir la Russie, par l'acceptation pure et simple des six points, ***mettre les Polonais dans leur tort aux yeux de l'Europe***, et forcer, au nom du bon sens, les puissances intervenantes à se poser comme adversaires de leurs propres protégés? Je ne m'attendais guère à lire, dans une dépêche du prince Gortschakoff, une confirmation complète de la justesse d'une aussi douloureuse appréciation. Cette confirmation, elle est dans le passage suivant de la dépêche russe, et elle ne laisse assurément rien à désirer comme clarté : « Si le cabinet impérial ne répudiait pas de ses traditions politiques la mauvaise foi et les voies détournées, ***il y aurait peut-être eu quelque habileté de sa part à accepter catégoriquement les six points, afin de faire retomber sur les insurgés la responsabilité de leur rejet, aux yeux des puissances qui les appuient.*** »

Eh! sans doute, cela eût été fort habile; et il est assez plaisant que les puissances en lutte avec la Russie se trouvent devoir de la reconnaissance à la Russie pour sa répugnance chevaleresque à abuser de ses avantages! Quelle condamnation à la fois triste et bouffonne de cette politique des six points, le ***nec plus ultra*** de la sagesse diplomatique, selon lord Russell!

CLXXXV

16 août.

La nouvelle de l'arrestation de Nana Sahib.

Quelque paradoxale que cette assertion puisse paraître, l'arrestation de Nana Sahib, qui a causé en Angleterre tant de joie, sans qu'on sache encore si la nouvelle est vraie (1), aurait dû, au contraire, par les circonstances qui l'ont précédée, y éveiller de sérieuses inquiétudes.

Que s'est-il passé, en effet, si cette nouvelle est vraie?

Le maître de Bithoor, le fils adoptif de l'ex-Peishwah de Poonah, l'implacable auteur du massacre de Cawnpore, le plus terrible ennemi que la puissance anglaise eût jamais rencontré dans les Indes, l'homme barbare dont les Anglo-Indiens ne prononcent jamais le nom sans frémir d'horreur, Nana Sahib enfin, n'avait disparu de la scène, il y a six ans... qu'aux yeux des Anglais. Oui, pendant qu'ils le croyaient mort et cuvant aux enfers le sang dont il s'était enivré, ou bien traînant au loin, dans quelque impénétrable refuge, les restes d'une vie pleine d'épouvante, il vivait pour la vengeance et pour les complots; loin de courir après la solitude et les ténèbres, il traversait le royaume de Népaul, il traversait le royaume d'Oude, il traversait les États du rajah de Gwalior, il allait jusqu'à Poonah essayer ce que pourrait

(1) On a su depuis qu'elle ne l'était pas.

contre lui la vigilance des Anglais aiguillonnée par la haine; loin d'être en peine de sa nourriture et de son gîte, il portait avec lui force joyaux et roupies; loin de s'absorber dans le soin de sauver sa tête, il s'occupait de rassembler les éléments d'une seconde révolte contre « le peuple au visage jaune et à l'esprit étroit. » C'est par des officiers de Bombay qu'il aurait été arrêté dans la capitale même d'Ajmere.

Et, six années durant, il a pu de la sorte parcourir l'Inde, se mettre en rapport, — on l'assure, — avec des princes indiens, organiser un corps de cipayes fugitifs, remuer la cendre des guerres civiles, sans qu'une voix l'ait dénoncé, sans qu'un secret, nécessairement connu de tant d'Indous, l'ait trahi!

Se dérober longtemps aux poursuites d'un inexorable ennemi, quand cet ennemi est tout un grand peuple et qu'on est seulement un homme, cela est difficile partout; mais, ainsi que l'observe fort bien le *Spectator*, cela est particulièrement difficile dans l'Inde, à cause de la mise en œuvre du système des castes. Là, quand il se présente dans un lieu où il n'est point connu, « un indigène ne saurait avoir à manger, à boire, à s'abriter, qu'après avoir subi, de la part d'autres indigènes, un rigoureux examen touchant sa caste, sa naissance, son rang, sa famille, sa résidence habituelle, son droit à porter son nom. » Si donc Nana Sahib est parvenu, depuis la compression du soulèvement des cipayes jusqu'à cette heure, à déjouer toute poursuite, bien que sa tête fût mise à prix et que jamais bête fauve n'ait été plus vivement traquée par de plus puissants chasseurs, il n'est à ce fait extraordinaire qu'une explication possible. L'ardente sympathie de la population native, voilà ce qui lui a servi de rempart, comme elle sert de rempart, en Irlande, au tenancier qui a tué son landlord, et comme elle servait de rem-

part, en Corse, il n'y a pas encore longtemps, à celui que le désir de venger sa famille outragée condamnait aux misères et aux dangers d'une existence de bandit.

Que pour éviter de mourir par la corde et de perdre ses priviléges de brahmane dans le monde d'au delà en se laissant souiller par le contact de mains infidèles, Nana Sahib ait imaginé un beau jour de se faire une mort fictive; qu'il ait, en conséquence, coupé un morceau de son petit doigt; qu'il l'ait brûlé sur un bûcher avec toutes les formalités voulues, et que ses femmes, sans en demander davantage, se soient rasé la tête et aient revêtu la robe blanche du veuvage, une pareille histoire n'a rien que les mœurs de l'Orient ne rendent admissible. Ce qui est sûr, c'est qu'on a raconté, en Angleterre, comme quoi, ayant cherché refuge dans le royaume de Népaul, Nana Sahib y était mort, et comme quoi, ses funérailles ayant eu lieu, ses biens avaient été distribués, ses serviteurs renvoyés, ses cendres portées à la rivière sainte. Mais que, dans le bruit répandu à cet égard, il faille voir, oui ou non, une ruse d'un caractère tout oriental, dictée par l'amour de la vie, toujours est-il que, chez Nana Sahib, l'amour de la vie, — les pièces qu'on dit avoir été trouvées sur lui au moment de son arrestation le prouveraient, — n'a pas un seul instant cessé de s'unir à un indomptable désir de rallumer le grand incendie de 1857.

Et ce qui doit donner à penser aux Anglais, c'est le dévouement prodigieux, le dévouement fanatique de ces fakirs errants qui, arrêtés et pris pour le fugitif, se sont abstenus avec tant de soin de rien dire qui fût de nature à dissiper la méprise, faisant tout, au contraire, pour l'entretenir, et désolés que la vérité, découverte, leur enlevât le bonheur de mourir à la place du plus cruel ennemi des envahisseurs de l'Inde!

Le *Spectator*, que j'ai déjà cité, remarque que, sans être ni général ni homme d'État, Nana Sahib était un danger pour l'Angleterre, parce qu'il avait à l'attachement, à la confiance des siens un titre qui, en Orient, l'emporte sur tous les autres. — Il ne pouvait les trahir, alors même qu'il en eût été capable et qu'il l'eût voulu. Entre lui et les Anglais, quel compromis était possible, après le carnage de Cawnpore? Il fallait, ou qu'il fût écrasé comme un insecte venimeux, ou que la domination de l'Angleterre dans les Indes fût extirpée. Il s'était trop avancé, les pieds dans le sang des Anglais, pour qu'il lui fût désormais loisible de reculer, et il devait savoir que, tôt ou tard, leur vengeance l'atteindrait, fût-il caché dans les entrailles de la terre. Il y avait donc dans l'Inde, lui vivant, un homme intéressé à mettre son audace au niveau de ses périls, et cet homme était celui qui avait déjà porté à l'édifice de la domination anglaise dans ces lointaines contrées le coup le plus formidable qu'il eût reçu de la main d'un chef indigène depuis cet Haïder Ali qui se faisait appeler le *Roi de la mer des Indes*.

Sous ce rapport, nul doute que l'arrestation de Nana Sahib ne soit un événement dont l'Angleterre est fondée à se réjouir; mais ce qu'elle ferait bien de méditer avec inquiétude, c'est l'ensemble des circonstances auxquelles cet événement se lie. Elles montrent que, dans l'Inde, la haine qui germe au sein des populations est profonde, que le feu y couve toujours sous la cendre, et qu'il importe de se défendre des illusions!

Certes, à ne voir que l'aspect extérieur des choses, tout est au mieux. La présence d'une armée de 70,000 blancs ne répond-elle pas de la soumission de la race conquise? Le revenu indien n'est-il pas dans un état singulièrement prospère?

L'argent ne court-il pas se placer dans l'emprunt indien avec une ardeur que ne découragent ni le chiffre élevé de la prime ni la crainte d'un prochain remboursement ? N'a-t-on pas construit, en douze ans, dans ces régions où le génie de l'immensité est un des ennemis à vaincre, 2,200 milles de chemins de fer, et, dans quelques mois, la distance entre Calcutta et Bombay ne sera-t-elle pas franchie en quatre jours ?

Rien de cela n'est à nier. Mais cela n'empêche pas que l'Angleterre, aux Indes, ne soit appuyée en partie sur des baïonnettes, — situation que le prince de Schwartzemberg déclarait impossible, — et, singularité menaçante, sur les baïonnettes d'un peuple qu'elle a vaincu, mais qu'elle ne s'est jamais assimilé.

On ne prétend plus aujourd'hui que le soulèvement épique de 1857 fut le résultat éphémère d'une circonstance purement accidentelle, — de l'idée répandue parmi les cipayes que leurs cartouches avaient été frottées avec une graisse sacrilége et qu'en y touchant ils encouraient l'irréparable malheur d'être déchus de leur caste. Si la révolte fut si terrible, c'est qu'elle eut, quoi qu'on en ait dit, un caractère national ; c'est qu'entre les brahmes, qui, d'après les croyances indiennes, sont sortis de la tête de Dieu ; les chactryas, qui sont sortis de sa poitrine ; les veysiahs, qui sont sortis de ses cuisses, et les sudras, qui sont sortis de ses pieds, il y avait de commun, outre le fanatisme de la caste, une haine invétérée à l'égard des étrangers, leurs maîtres, et une haine basée sur de justes griefs.

Voilà ce que l'Angleterre se doit de prendre en sérieuse considération. Elle a des bras, c'est vrai, qui peuvent, pardessus les océans et leurs abîmes domptés, atteindre aux extrémités de la terre ; et les Indous, s'ils essayaient d'une

seconde révolte, ne seraient jamais pour elle qu'un faible troupeau prompt à se disperser au premier mouvement de sa houlette d'airain; mais sa force ne suffit pas à la conservation de son honneur. Toute conquête qui ne se fait point pardonner par le peuple conquis en lui apportant une plus grande dose de savoir et de bonheur, est un vol, et jusqu'à ce que ce résultat se produise, reste un vol.

Si l'arrestation de Nana Sahib amène les Anglais à s'occuper un peu plus activement de tarir la source des animosités qui l'ont un moment rendu puissant, même contre la puissante Angleterre, cette arrestation n'aura pas été sans fruit.

FIN DU TOME PREMIER DE LA DEUXIÈME SÉRIE

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1863

Pages.

CXXV. Le *Times* 1
CXXVI. Les revenus du prince de Galles 13
CXXVII. Sympathies de l'Angleterre pour la Pologne 20
CXXVIII. Un prochain mariage 27
CXXIX. Manifestation parlementaire en faveur des Polonais. . 32
CXXX. Sympathies tempérées par la prudence 36
CXXXI. Préparatifs de fête 43
CXXXII. Entrée triomphale à Londres de la princesse Alexandra. 49
CXXXIII. Même sujet 60
CXXXIV. Lord Palmerston et la Pologne 64
CXXXV. La peur de la guerre et la Pologne 73
CXXXVI. Un meeting à Guildhall, au sujet de la Pologne . . . 79
CXXXVII. La Pologne abandonnée à demi 84
CXXXVIII. Une émeute à Staleybridge 91
CXXXIX. La crise de l'industrie cotonnière et le principe du laissez-faire 99
CXL. Situation du Lancashire 107
CXLI. La question d'Amérique et les ouvriers anglais 111

Pages.
CXLII. La police du lord-maire 117
CXLIII. Un procès en « Breach of Promise » 121
CXLIV. Pétition des ouvriers sans emploi du Staleybridge . . . 126
CXLV. Fluctuations de l'opinion 134
CXLVI. Mort de sir George Cornwall Lewis 140
CXLVII. Un budget de M. Gladstone 147
CXLVIII. M. de Bismarck jugé en Angleterre 150
CXLIX. Le comte de Grey. — M. Stansfeld 155
CL. Le comte de Cardigan et la charge de Balaklava . . . 161
CLI. Partialité des classes gouvernantes en faveur des confédérés 166
CLII. Attitude hautaine de la Russie à l'égard de l'Angleterre 175
CLIII. Politique de lord Russell à l'égard de la Russie 180
CLIV. Ce qui paralyse l'Angleterre 187
CLV. Les institutions charitables et l'income-tax 192
CLVI. Une étrange sentence 200
CLVII. L'Irlande et « l'Église établie » 205
CLVIII. Effet produit en Angleterre par la nouvelle de la mort de Stonewall Jackson 213
CLIX. Débat sur l'acte d'uniformité 216
CLX. L'évêque Colenso 220
CLXI. Fautes et inconséquences de la politique anglaise à l'égard de la Russie 225
CLXII. L'expédition française au Mexique et le *Times* 245
CLXIII. M. Rœbuck partisan des confédérés 256
CLXIV. Une intervention diplomatique 259
CLXV. Un scandale militaire 265
CLXVI. Ce que l'Angleterre craint et ce qu'elle désire en ce qui concerne la Pologne 269
CLXVII. Ce que vaut l'opinion dans un pays libre 276
CLXVIII. Despotisme de l'opinion publique en Angleterre 281
CLXIX. Histoire de certaines dépêches falsifiées 287
CLXX. M. Rœbuck dans le rôle de confident 310
CLXXI. L'amour du merveilleux en Angleterre 318
CLXXII. Où les Anglais voient le danger 329
CLXXIII. M. Rœbuck jugé par M. Punch 334
CLXXIV. L'expiation d'une faute 340
CLXXV. Politique inconséquente du gouvernement anglais dans la question de Pologne 346
CLXXVI. Côté européen et anglais de la question de Pologne . . . 351
CLXXVII. Système de dénigrement en ce qui touche les fédéraux. 358

Pages.

CLXXVIII. La diplomatie anglaise dans l'embarras 363
CLXXIX. Un homme qu'on appelait honorable 368
CLXXX. Comment les nouvelles apportées d'Amérique sont commentées en Angleterre 375
CLXXXI. Une lettre de la reine 380
CLXXXII. Un avertissement donné aux Anglais 385
CLXXXIII. L'action séparée 388
CLXXXIV. Les intérêts russes servis par les oscillations de la politique anglaise 392
CLXXXV. La nouvelle de l'arrestation de Nana Sahib 400

FIN DE LA TABLE

621. — Paris. — Imprimerie Poupart-Davyl et Cᵉ, rue du Bac, 30.

LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

PARIS. — IMP. L. POUPART-DAVYL, 31, RUE DU BAC.

LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

PAR

LOUIS BLANC

DEUXIÈME SÉRIE

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Cᵉ, ÉDITEURS
A Bruxelles, à Leipzig & à Livourne

1867

LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

ANNÉE 1863

CLXXXVI

24 août.

Ce qu'on pense en Angleterre du Congrès des souverains allemands à Francfort.

Le congrès des souverains allemands, rassemblés à Francfort, n'a décidément aucun succès en Angleterre. Et la raison, c'est que les résultats sont loin, très-loin, de répondre aux espérances qu'on avait conçues.

Lorsqu'on apprit ici pour la première fois que l'œuvre de l'unité allemande allait être enfin abordée d'une manière sérieuse, la joie fut grande. Le sentiment qui portait les Anglais à saluer de leurs vœux l'unité de l'Allemagne était exactement le même qui leur avait rendu si chère l'unité de l'Italie. La France contenue à l'est et au midi par de puis-

sants voisins! il n'est cœur anglais que ne fasse battre une semblable perspective.

Ai-je besoin de dire pourquoi? Supposons qu'à l'époque où la Révolution française eut sur les bras toute l'Europe, l'Italie d'un côté et l'Allemagne de l'autre eussent été ce qu'il est question de les faire, la France révolutionnaire eût-elle, malgré les prodiges de sa sublime fureur, mis la coalition en lambeaux et Pitt au désespoir?

Il est permis d'en douter, et les Anglais en doutent.

La puissance continentale de la France étant le sujet de leur éternelle inquiétude, tout ce qui peut lui servir de contre-poids dans les temps calmes, ou lui être obstacle dans les jours d'orage, les rassure et par conséquent les séduit.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement le pouvoir de la France qui les alarme : bien plus encore que de son pouvoir, ils ont souci de son génie remuant, de son ambition militaire, de son culte pour la gloire des armes, de sa tendance et de son aptitude à se répandre. Autant que de ses défauts, ils ont peur de ses qualités.

De l'Allemagne, au contraire, qu'ont-ils à craindre? Que leur importe l'immense surcroît de force que l'Allemagne tirerait de son unité?

Il est vrai que le génie allemand n'est pas aussi modeste dans ses prétentions que certaines gens l'imaginent : l'Autriche a pris la Hongrie, elle a voulu ou accepté sa part de la Pologne, elle tient Venise et la tient bien; hier encore, l'Italie frémissait sous son joug; de son côté, la Prusse, non contente d'avoir Posen, dispute le Schleswig au Danemark.

Mais tout cela n'a rien dont l'Angleterre ait à s'effrayer, rien dont elle s'effraye. L'Allemagne n'a pas, pour l'atteindre, un étroit bras de mer à traverser; l'Allemagne n'a pas de marine; l'Allemagne n'est pas sur le chemin des Anglais.

Les deux puissances qui sont bien réellement sur son chemin sont la Russie et la France. Or, c'est précisément contre la Russie et la France que l'unité de l'Allemagne servirait de garantie à l'Angleterre.

Aussi avait-elle tout d'abord accueilli avec une vive satisfaction la nouvelle de l'initiative éclatante et hardie prise par l'empereur d'Autriche. Ce fut la première impression. Vinrent ensuite les doutes et les craintes. Y avait-il chance qu'une semblable entreprise réussît? Les divers princes qui sont accoutumés à mordre à belles dents, depuis tant d'années, dans le gâteau de la Confédération, consentiraient-ils à sacrifier sur l'autel de la patrie commune leur portion de souveraineté? S'ils entendaient la garder, qu'y avait-il de possible? Puis, comment concilier avec l'unité de la patrie allemande la rivalité de la Prusse et de l'Autriche? Un corps qui a deux têtes est-il viable? Ce qui est impossible en histoire naturelle est-il possible en politique?

Les appréhensions redoublèrent, quand on sut que le roi de Prusse manquait au grand rendez-vous de Francfort.

Cependant, à ceux qui soupiraient après un heureux résultat, un espoir restait. On assurait qu'en passant par le royaume de Wurtemberg, l'empereur d'Autriche avait dit aux autorités de Stuttgardt : « Je vais remplir les vœux du *peuple allemand*. »

Paroles décisives, si elles avaient le sens qu'elles paraissaient avoir. L'unique moyen, pour l'Autriche, de paralyser le mauvais vouloir du roi de Prusse était, en effet, de proposer un plan de réforme assez libéral, assez populaire, pour que le roi de Prusse ne pût refuser son adhésion sans se rendre de plus belle odieux, même aux Prussiens. Malheureusement, c'est ce que les hommes d'État de Vienne n'ont pas compris. En dépit de son libéralisme tant vanté, l'Au-

triche s'est montrée, en cette occasion solennelle, uniquement préoccupée de son intérêt, d'abord; ensuite, de celui des princes et de l'aristocratie. Dans le plan de réforme, tel que l'empereur d'Autriche l'a présenté à l'approbation de ses augustes compères, les droits de ce *peuple allemand* dont il s'agissait de remplir les vœux, n'ont rien à voir. En cela, l'empereur d'Autriche se trouve avoir joué — tant l'égoïsme aveugle! — le jeu du roi de Prusse, à l'opposition duquel il fournit un prétexte naturel, en même temps qu'il se prive lui-même de l'appui que lui aurait prêté l'enthousiasme de l'Allemagne reconnaissante.

Ne fût-ce que sous ce rapport, l'œuvre de l'unité allemande est, dès à présent, compromise; et voilà précisément ce qui fâche les Anglais.

Oh! certes, si l'unité de l'Allemagne consistait dans la suprématie de l'Autriche, plus fortement accusée; dans un irritant défi jeté à la Prusse; dans une certaine concentration des pouvoirs qui sont épars aux mains des roitelets et princelets de la Germanie; enfin, dans une subordination absolue de la volonté du peuple à celle des princes, le plan de réforme fédérale présenté par l'empereur d'Autriche laisserait peu de chose à désirer.

Dans le directoire des cinq, formé par l'Autriche, la Prusse, la Bavière et deux autres membres de la Confédération qu'éliraient les petites principautés, l'Autriche invariablement suivie par la Bavière, serait maîtresse de toutes les décisions; c'est-à-dire qu'elle aurait la haute main dans la conduite des affaires extérieures, dans le choix des ambassadeurs, dans le contrôle de l'armée fédérale, dans le maniement du budget fédéral, et « avec le consentement d'un conseil de 21 conseillers composé à l'image du directoire » dans les questions relatives soit au maintien de la paix, soit

au déchaînement de la guerre; car il est à remarquer que le plan de réforme investit d'attributions extraordinairement étendues ce pouvoir exécutif, où l'Autriche a eu soin de se faire la part du lion.

D'après le plan impérial, il y aurait une chambre de délégués, assemblée centrale composée de trois cents membres, que toutes les Diètes allemandes seraient appelées à élire. Fort bien. Mais les deux tiers de ces membres seulement devant être nommés par les chambres *basses*, et le tiers devant être désigné par les chambres hautes, on devine quelle force aurait, même dans l'assemblée centrale, plus particulièrement censée représenter le peuple, l'élément aristocratique.

Encore si on lui laissait, à cette assemblée ainsi formée, le droit de statuer réellement sur les questions qu'on déclare de sa compétence : la liberté de la presse par exemple, le droit d'association, l'inviolabilité du domicile! Mais non : elle proposerait, et qui disposerait? Une assemblée placée au-dessus d'elle, l'assemblée des princes, en qui résiderait de fait la puissance législative.

Le projet indique, en outre, l'institution d'un tribunal fédéral entièrement dominé par l'élément aristocratique : on ne voit pas bien ce que le peuple y gagnerait, mais ce qu'il risquerait d'y perdre n'est que trop visible.

Dans l'état actuel des choses, il est loisible, dans tel État particulier, à un écrivain, à un pamphlétaire, à un journaliste, de critiquer les actes du souverain d'un autre État. De quel coin de l'Allemagne, — la Prusse à part, — n'a-t-on pas entendu s'élever librement, en ce qui concerne M. de Bismark, ou un cri de colère, ou un éclat de rire? Que le plan de l'empereur d'Autriche se réalise, adieu cette liberté de censurer, sinon le pouvoir qu'on a sur sa tête, au moins

celui qui pèse sur la tête du voisin ! Le tribunal fédéral serait l'unité des souverains face à face avec l'éparpillement des peuples.

Ce n'est pas dans un pays rompu comme celui-ci à la pratique des franchises constitutionnelles qu'on peut se faire illusion sur le caractère et la portée d'une réforme établie sur de pareilles bases. Aussi le plan de l'empereur d'Autriche est-il ici le sujet de critiques fort vives. A personne, cela va sans dire, le problème de l'unité ne semble résolu. Comment vaincre la résistance de la Prusse ? Et comment se passer de son concours ?

S'il lui prenait envie de se retirer de la Confédération, où faudrait-il chercher l'Allemagne ? L'Autriche catholique est-elle le centre autour duquel se puissent grouper avec confiance, — la Prusse protestante se tenant à l'écart, — les États qui furent le berceau du protestantisme ? L'Autriche, dont le domaine est composé, pour moitié au moins, de possessions qui ne sont pas allemandes, ferait-elle bonne figure au sommet de l'Allemagne, en l'absence de la Prusse, dont le domaine s'étend tout au travers de la Confédération, et qui a un caractère germanique si marqué ?

Je veux bien que les traditions aient leur prestige ; et ce prestige-là, l'Autriche certainement le possède. Mais les jours du saint empire romain sont déjà bien éloignés de nous ; et l'esprit nouveau, lui aussi, a des autels ! La folie du roi de Prusse est précisément de ne pas comprendre ce que contient de puissance, dans le siècle où nous sommes, le titre de parvenu quand les actes répondent au titre.

Voilà, monsieur, ce que j'entends dire autour de moi, non sans maint commentaire ironique sur la magnificence du spectacle, rapprochée de l'insignifiance des résultats obtenus ou prévus.

On raconte qu'avant d'entrer à Francfort l'empereur d'Autriche avait fait prendre les devants à une belle voiture d'apparat attelée de huit chevaux, avec accompagnement de laquais dorés sur toutes les coutures. La foule regarda longtemps, tout ébahie, et elle n'était pas encore revenue de son admiration, lorsqu'elle apprit tout à coup que le César allemand était arrivé dans une voiture de place.

En cette anecdote, vraie ou fausse, le *Spectator* d'hier voit l'histoire en miniature du grand congrès des souverains, et je crois qu'à cet égard le *Spectator* exprime une opinion assez généralement répandue en Angleterre : la démarche de l'empereur d'Autriche, voiture d'apparat; — son projet, voiture de place.

CLXXXVII

25 août.

Lord Russell accusé de népotisme.

« Avez-vous envie d'un pâté de pigeon? ne demandez pas aux pigeons ce qu'ils en pensent. »

C'est en ces termes qu'un journal anglais apprécie l'idée qu'a eue l'empereur d'Autriche de demander aux petits rois et aux petits princes d'Allemagne l'unité de l'Allemagne. Il aurait fallu, en effet, pour que l'œuvre d'unification, sérieusement comprise, fût menée à bonne fin, que les nombreux

souverains dont chacun possède son lambeau de Germanie montrassent un désintéressement dont l'histoire des dieux mortels offre peu d'exemples.

Et cette difficulté n'était pas ici la seule. A la réunion de Francfort, le plus puissant, le plus indispensable des personnages invités manquait. Qu'attendre d'un effort combattu par la Prusse protestante, dans cette Allemagne où le protestantisme est né? Comment espérer voir l'unité allemande se réaliser en dehors du plus allemand des États allemands, en dehors de cette Prusse au pouvoir de laquelle le « Nationalverein » avait pendant si longtemps associé ses espérances?

C'est assez dire qu'en Angleterre les esprits politiques redoutaient un avortement. Mais ce qu'ils se plaisaient à ne pas prévoir, c'est précisément ce qui est arrivé. Au lieu de faire à la Prusse une situation impossible, en proposant un plan de nature à gagner à l'Autriche toutes les sympathies populaires, les hommes d'État de Vienne ont mis en avant une conception qui donne tout à l'Autriche, beaucoup aux souverains allemands, et ne donne rien au peuple. En vérité, l'Autriche aurait eu en vue de colorer d'un prétexte sérieux le refus de concours du roi de Prusse, qu'elle n'aurait pu mieux s'y prendre.

Voilà comment les choses sont envisagées ici, au très-grand ennui des Anglais, qui, sans croire d'une manière bien fervente à la possibilité de faire que l'Allemagne soit *une*, aimaient néanmoins à se flatter sur ce point de je ne sais quel vague espoir; car l'Angleterre comprend à merveille que, pour elle, l'unité de l'Allemagne ne serait en aucune façon un péril et serait de toute façon une garantie, — garantie contre la Russie, d'une part, et, d'autre part, garantie contre la France.

En réalité, l'unité allemande a, pour les Anglais, le même degré d'importance que l'unité italienne, et l'on sait assez quel prix ils attachent à celle-ci. Rien ne le prouve mieux que l'émotion prolongée produite en Angleterre par la mise à la retraite du ministre britannique à Turin, sir James Hudson. Voilà plusieurs jours déjà que la chose a eu lieu, et l'indignation qu'elle a causée, loin de s'amortir, semble de jour en jour devenir plus vive. Aujourd'hui encore, le correspondant du *Times* tourne le poignard dans la plaie.

D'où vient l'importance tout à fait inusitée que l'Angleterre attache au fait d'un fonctionnaire qui s'en va et d'un fonctionnaire qui vient ?

Sir James Hudson est sans contredit un homme de mérite ; mais ce n'est pas son mérite, c'est son rôle à Turin qui l'a rendu cher aux Anglais. Il leur plaisait d'être représentés par lui en Italie, parce que nul n'y avait combattu avec une persévérance plus heureuse l'influence du gouvernement français ; parce que Cavour, dont il était devenu l'ami intime, n'avait pas eu de plus habile conseiller que lui dans la grande partie d'échecs jouée et gagnée contre Napoléon ; parce que c'était sir James Hudson qui avait réduit le traité de Villafranca à n'être qu'un chiffon de papier, lui qui avait décrié dans l'Europe entière le long séjour d'une garnison française à Rome, lui qui avait conquis sur Victor-Emmanuel un ascendant presque absolu, lui qui était parvenu à faire croire aux Italiens que leurs vrais amis étaient, non les vainqueurs de Magenta et de Solferino, mais les insulaires dont la sympathie n'avait dépensé pour l'Italie ni un homme ni un écu ! Quel genre de services eût pu éveiller plus de reconnaissance dans une âme véritablement anglaise ? Et que d'autres services du même genre l'Angleterre n'était-elle point autorisée à attendre d'un homme qui avait su, dans d'aussi diffi-

ciles circonstances, déjouer ou plutôt jouer la politique impériale, supplanter ses agents, mettre à profit ses fautes pour lui enlever le cœur d'un peuple affranchi par ses armes, et devenir pour l'Italie à Turin ce que lord Stratford de Redcliffe avait été pour l'autocrate russe à Constantinople?

Aussi, vous n'imaginez pas l'avalanche d'attaques qui roule, depuis quelques jours, sur ce pauvre Earl Russell. Et, franchement, il y a dans sa conduite quelque chose qu'il fera bien d'expliquer, s'il le peut. Il paraît que, pendant près de deux ans, il n'a rien négligé pour éloigner de Turin sir James Hudson, lui offrant divers postes, quelques-uns très-élevés, et par exemple l'ambassade de Constantinople. Mais sir James Hudson, très-aimé en Italie, ne voulait pas quitter Turin. Il a donc repoussé une à une les offres dont on parle, jusqu'à ce qu'enfin, amené à voir clairement qu'on en voulait à sa place, il a pris le parti de se retirer dans la vie privée.

Maintenant, dans quel but le comte Russell s'est-il efforcé d'avoir à Turin une vacance dont il lui fût possible de disposer? On ne saurait supposer qu'à ses yeux sir James Hudson avait le tort d'être trop Italien. Travailler à l'indépendance de l'Italie avec zèle et succès aurait pu être un tort aux yeux des tories, qui ont toujours été fort tendres pour l'Autriche, sans toutefois l'avouer; mais le comte Russell est un whig pur sang; il serait whig, n'y en eût-il plus au monde. Or, il n'est jamais entré dans la politique des whigs de prendre parti pour les gouvernements absolus contre les gouvernements constitutionnels.

Le comte Russell, en cette circonstance, aurait-il tout simplement mis en pratique le : *Ote-toi de là, que je m'y mette?* Hélas! on le craint. L'homme qui remplace sir James Hudson est M. Elliot, beau-frère de lord Russell et personnage d'une

honnête médiocrité. Voilà deux circonstances bien malheureuses, avouons-le. Ah! j'allais oublier. C'est le 27 juillet que la clôture du Parlement a eu lieu, et c'est le 7 août, lorsque le ministre n'était plus exposé à l'ennui d'avoir des comptes à rendre, qu'un successeur a été donné à sir James Hudson, dans la personne de M. Elliot, par le protecteur né de tous les Elliot passés, présents et futurs.

Décidément lord Russell s'est trompé s'il a cru que la chose passerait inaperçue. L'opinion publique gronde, et elle obtiendra satisfaction, à moins que le ministre ne soit en mesure de lui prouver par vives raisons qu'il n'y a pas lieu à faire tant de bruit. On attend donc de lui qu'il s'explique, l'Angleterre n'étant pas un pays où la majesté ministérielle soit admise à s'envelopper dans les nuages.

CLXXXVIII

4 septembre.

Les Boxeurs.

La nouvelle d'un *rapprochement* entre la France, la Russie et la Prusse ne paraît pas avoir fait ici grande sensation, du moins jusqu'à présent. D'abord, le rapprochement en question ne se présente pas avec un caractère agressif. S'il doit avoir pour effet, comme on dit, de constitutionnaliser la Russie et d'ouvrir aux puissances qui se sont

engagées dans la question polonaise un prétexte pour en sortir, il n'y a rien là dont l'Angleterre ait à prendre souci. D'autre part, ce qu'elle craint, ce n'est pas une entente plus ou moins amicale du gouvernement français avec Berlin : une pareille perspective serait presque de nature à la rassurer. Ce qu'elle redouterait plutôt, ce serait une querelle qui appellerait les armes françaises sur le Rhin. Et puis, qui sait ce qu'il y a de vrai dans le revirement dont on parle? Cette nouvelle n'est encore qu'une rumeur. Pourquoi se presser tant d'être ému? On se dit : « Attendons; qui vivra verra. »

Aussi bien, on a eu, à Londres, ces jours-ci, d'autres sujets de préoccupation, un imposant et très-sanglant échange de coups de poing ayant eu lieu entre deux boxeurs d'élite, Jem Mace et Joë Goss.

Il s'agit bien, quand Jem Mace et Joë Goss vont se casser mutuellement la mâchoire, de l'alliance franco-russe, du congrès de Francfort, des chances d'une guerre entre la France et les États-Unis à propos de Mexico, de l'hospitalité donnée à Brest aux loups de mer de la *Florida*, des *iron plates* qu'on est en train de construire pour les confédérés dans les chantiers anglais de M. Laird, etc., etc.! Questions secondaires que tout cela, auprès de cette noble, de cette importante question : Lequel de Jem Mace et de Joë Goss est plus capable, pour une somme donnée, d'estropier son homme?

Aussi, il fallait voir la foule qui, dans la soirée de lundi dernier, se pressait, s'écrasait à l'embarcadère de Paddington. Là s'étaient donné rendez-vous tous les vices d'en haut et tous les vices d'en bas: désœuvrés de club et brutes à visage humain, libertins blasés et hommes de proie, l'écume des tabagies et l'écume des tavernes, non sans une forte proportion de *respectability*, car la passion du pu-

gilat comme spectacle et sujet de pari est en Angleterre une passion qui a envahi toutes les classes.

Où s'arrêterait, pour déposer à terre les lutteurs, le train spécial qui devait les emporter, eux, leurs partisans, leurs admirateurs, les curieux, la cohue enfin? Nul ne le savait, à l'exception des grands prêtres de la chose, attendu que les combats de boxeurs sont défendus par la loi, et que la police se doit de veiller à ce qu'on exécute la loi pour la forme.

Le lieu fixé pour la rencontre est donc toujours un secret, secret de cabaret, plus religieusement gardé qu'aucun secret d'État. Ce que personne n'ignorait, par exemple, c'était le moment du départ, qui était annoncé pour quatre heures du matin. Mais, bah! dès minuit, les abords de l'embarcadère du chemin de fer étaient littéralement inondés de voyageurs, ce qui veut dire qu'à minuit a commencé une scène de brigandage dont aucune description ne saurait donner une idée. Pas un coquin, de ceux qui grouillent dans les bas-fonds de Londres, pas un « *rough* », qui ne fût là.

Je vous laisse à penser si montres, bourses et mouchoirs ont eu beau jeu! Voleurs brandissant de gros bâtons d'un air dégagé, coups terribles donnés dans l'estomac des uns et dans le dos des autres, tempête de jurons et de mots orduriers, voilà pour le prologue. La police a paru juste au moment du départ, quand il n'y avait plus personne à protéger utilement et plus rien à voler. Il faut rendre cette justice aux « roughs », qu'ils ne vous volent pas votre chemise et se contentent de mettre votre habit en lambeaux.

Là-dessus, vous allez me demander ce que d'honnêtes gens et des gens sensés vont faire dans cette galère. C'est justement ce que je demandais hier à un colonel anglais de mes amis qui me racontait le tout, *de auditu, de visu*, et qui souffrait encore d'un coup violent qu'il avait reçu dans la

poitrine, au moment où on le délivrait du poids de sa montre. Il m'a répondu gravement : « Chacun son goût ; je n'aime pas l'Opéra, moi ! » Le *Bell's Life*, qui est le *Moniteur* des boxeurs, va plus loin, lui : il déclare dans son dernier numéro que le goût des combats de boxeurs est un des principaux ressorts du caractère anglais, et il le présente comme tel « au point de vue musculaire chrétien ». Ceci textuel.

Il est vrai que la presse entière ne parle pas le même langage. C'est le *Globe*, je crois, qui a défini ces sortes de combats et les scènes ignobles auxquelles ils donnent lieu un « *carnaval de brutalité* ». Le *Morning Star* aussi les flétrit. Mais voyez un peu ce que c'est que l'empire d'une passion générale ! Le *Morning Star* n'a pas cru pouvoir épancher son indignation en moins de quatre grandes colonnes, — bien sûr, disent les méchantes langues, que la vente d'un numéro où aucun détail ne serait omis ne pouvait manquer d'être immense.

Bien que ma prolixité, en cette circonstance, ne m'expose pas au même reproche, qui a été adressé, bien à tort, selon moi, à l'organe de la paix à tout prix, je ne l'imiterai pas et me bornerai à vous dire que, le train étant enfin parti, les deux boxeurs et la foule furent déposés à Wootton-Basset ; que là fut formée, au moyen de pieux et de cordes, l'enceinte qu'on nomme « *the ring* » ; que, les combattants ayant mis bas leurs habits, on les trouva « *en bonne condition* » ; qu'ils commencèrent le combat ; que la police intervint ; qu'il fallut alors retourner à Londres ; mais que ce retour n'était qu'une habile manœuvre ; qu'on se remit en route pour un autre champ de bataille, Long-Reach ; qu'à Purfleet, il y avait une rivière à passer, et que l'empressement de la foule à se précipiter dans les bateaux fut tel que

beaucoup furent au moment d'être noyés : bref, que, la rivière franchie, le combat eut lieu, pendant que, sur le bord opposé, la police du comté d'Essex était réduite à laisser faire, ayant atteint la limite extrême de sa juridiction.

Je vous fais grâce des circonstances qui ont marqué cette rencontre mémorable. Qu'il vous suffise de savoir qu'après une longue résistance, Goss est tombé presque sans vie, la tête penchée sur sa poitrine, mutilé, défiguré, couvert de sang. Mace, semble-t-il, n'était pas en bien meilleur état; mais enfin il était vainqueur. Des applaudissements frénétiques ont retenti, et les « macéites », se ruant sur l'hercule auquel ils devaient d'avoir gagné leurs paris, l'ont récompensé de ses vertus « musculaires chrétiennes », en l'embrassant avec tendresse.

Le prix pour le vainqueur était de mille livres sterling (25,000 fr.). Mace, qui sait? pourra tenir un *public-house*. Et Goss? S'il n'en meurt pas, — ce qui est supposable, puisque la profession de ces messieurs est d'avoir la vie dure, — il se consolera avec le produit des foulards vendus. Car, — et ceci est un détail dont je suis redevable à mon brave colonel, très-expert en ces matières, — quand deux boxeurs sont convenus de se mesurer, les *couleurs* de chacun d'eux sont portées par ses partisans, absolument comme dans les tournois les champions portaient les couleurs de leurs dames. Notez que cette chevaleresque habitude donne lieu, de la part de nos modernes preux, à une vente de foulards, qu'ils achètent une demi-couronne et vendent une guinée.

Au reste, l'Iliade que je mentionne n'a eu rien qui approche de celle dont Tom Sayers fut l'Achille. Quel jour, je ne dirai pas pour les rédacteurs du *Bell's Life*, mais pour quatre-vingt dix-neuf Anglais sur cent, que celui où l'Anglais

Tom Sayers défendit, contre l'Américain Heenan, cette *ceinture* qui est le signe de la royauté parmi les pugiles, et pour la conquête de laquelle Heenan avait passé les mers! On eût dit vraiment que l'honneur de deux grands peuples était attaché au résultat d'un combat à coups de poing entre ces deux hommes! Rome et Albe avaient remis le soin de leurs destinées aux Horaces et aux Curiaces. Heureusement, aucun de ces deux peuples, cette fois, n'eut à se soumettre à l'autre. Heenan ayant eu les yeux pochés et Tom Sayers le bras paralysé, sans qu'aucun d'eux eût réussi à laisser son adversaire pour mort sur le carreau, la victoire entre Albe et Rome demeura indécise. N'importe! la joie et l'orgueil n'en atteignirent pas moins, de chaque côté de l'Atlantique, des proportions gigantesques. Tom Sayers, après avoir eu l'honneur de développer la vigueur de ses muscles devant des personnages de marque, des membres de la Chambre des Communes, que dis-je? des ministres de l'Évangile, patriotiquement perdus dans la foule des habitués de taverne et des voleurs, l'indomptable Tom Sayers fut élevé, ou peu s'en faut, par la reconnaissance publique au rang des libérateurs des nations. Il se vit acclamé, Dieu me pardonne! à la façon des triomphateurs antiques. On assure qu'à Liverpool, sa patrie, lorsqu'il s'y présenta, les autorités allèrent au-devant de lui, musique en tête. On jeta des fleurs sur son passage...

Ce n'est pas que le pugilat professionnel et payé soit tout à fait aujourd'hui en Angleterre ce qu'il était au temps où George IV faisait monter dans son carrosse royal le boxeur Tom Spring et le conduisait au lieu désigné pour la rencontre, en bas de soie couleur de chair et en pantalon de casimir jaune. Non, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, le progrès a revendiqué ses droits; et c'est ce que

prouvent assez les protestations dont des feuilles telles que le *Spectator* et le *Morning Star* sont l'écho. Mais que le culte du « prize ring » ait conservé beaucoup de son ancienne ferveur, c'est ce qui ne saurait être nié. Demandez au *Times* ce qu'il en pense. Il n'y a pas longtemps encore que la *Revue du samedi* (*Saturday Review*) déclarait « très-dur » de réduire les « *patrons de ce divertissement* » à veiller toute la nuit, quand le combat doit avoir lieu le lendemain, et, le matin venu, à se glisser de bonne heure, comme des malfaiteurs, à travers le brouillard, jusqu'à un endroit écarté, où ils risquent, pour surcroît de malheur, d'avoir bientôt la police sur leurs talons. La *Revue du samedi*, cependant, n'est pas dans l'habitude de hanter les carrefours : elle représente un monde élégant et littéraire; elle a le verbe haut; elle a le ton gourmé; elle touche par l'intelligence à l'aristocratie; elle est une des voix d'Oxford. Oui, Monsieur, des hommes du monde, des littérateurs à la mode, des écrivains fashionables, voilà ceux qui veillent ici sur le maintien des saines traditions dans l'art d'assommer les gens!

Ce qu'il y a de curieux, c'est que nulle part on n'est plus humain qu'en Angleterre : les lois relatives à la protection des animaux en témoignent. Mais ce pays-ci est décidément le pays des contradictions et des contrastes. Plus longtemps un étranger l'habite, moins, je crois, il arrive à le comprendre. Peut-être, au reste, les Anglais auraient-ils le droit d'en dire autant de la France. Est-il une nation qui soit logique en tout? Je crains que non. *Homo duplex!* Ceci pourrait bien être applicable aux peuples comme aux individus.

CLXXXIX

6 septembre.

Le « Foreign Enlistment Act ».

Une des questions qui, dans la semaine qui vient de finir, ont le plus occupé l'opinion, est celle qui se rapporte à la manière dont il convient d'entendre et dont certaines personnes appliquent la loi connue ici sous le nom de ***Foreign Enlistment Act.***

D'après cette loi, il est interdit à tout entrepreneur privé, constructeur de navires, de construire un vaisseau de guerre destiné à un pouvoir étranger belligérant. La preuve de cette destination bien établie, il y a lieu à la saisie par le gouvernement du vaisseau en question.

Eh bien ! en ce moment, M. Laird est en train de faire construire, à Birkenhead, deux vaisseaux de guerre que chacun croit destinés à compléter le sinistre chapitre des brigandages exercés sur mer par les corsaires confédérés, l'*Alabama* et la *Florida.* Les constructeurs, est-il besoin de le dire, voilent soigneusement leur dessein. En apparence, les deux vaisseaux sont construits pour le compte d'un Français; mais on soupçonne, et on a toute raison de soupçonner la main de M. Slidell dans cette affaire.

La chose est grave. Les coups portés au commerce américain par l'*Alabama* et la *Florida* ont profondément ulcéré contre l'Angleterre, des ports de laquelle se sont élancés ces deux navires funestes, et le gouvernement et le peuple

des États-Unis. L'apparition sur l'Océan de quelque autre *Alabama* élèverait à un chiffre absolument prohibitif le prix d'assurance des navires marchands américains. Les fédéraux verraient ainsi combler la mesure de leurs griefs; ils seraient autorisés à regarder la neutralité dont se couvre l'Angleterre officielle comme un masque hypocrite et le *Foreign Enlistment Act* comme un mensonge. Qui sait ce qui résulterait de là? Et si la guerre éclatait entre les deux contrées, qui peut dire ce qu'elle coûterait aux Anglais d'or et de sang? Il serait vraiment par trop fort qu'il fût loisible à un simple particulier tel que M. Laird d'entraîner son pays dans des hostilités que le gouvernement anglais a tant fait jusqu'à ce jour pour éviter.

La tendresse de M. Laird pour les possesseurs d'esclaves, aujourd'hui en armes, est très-grande sans doute, et l'intérêt matériel qu'il peut avoir à leur fournir de puissants moyens de piraterie est manifeste; mais, franchement, ce sont là des mérites qu'on priserait trop haut s'ils suffisaient à le faire investir en quelque sorte du droit de paix et de guerre!

Voilà ce que pensent, ce que disent tous les hommes sensés. Il y a quelques jours, une excellente lettre paraissait à ce sujet dans le *Times*, et il est digne de remarque que ce journal, qui commence à virer de bord depuis le dernier succès de la cause fédérale, insiste, lui aussi, sur la nécessité de veiller au maintien de la loi.

Un mémoire qui met cette nécessité en relief dans un langage plus décisif encore, a été présenté à lord Russell par la « Société d'émancipation ». Mais que faire? « Il faut des preuves, répond lord Russell; le « Foreign Enlistment Act » exige des preuves et bien claires; sans cela, pas de saisie possible. » « Fort bien, observent à leur tour les

feuilles libérales ; mais à quoi bon une loi qu'il est si facile d'éluder? Ou qu'on l'abroge, si elle est inutile, ou qu'on en fasse une autre. Pour empêcher de simples particuliers de porter la guerre dans les plis de leur manteau, le moyen est bien simple : on n'a qu'à interdire la construction et l'équipement de tout vaisseau de guerre dans les chantiers privés sans autorisation expresse de l'État.

La question en est là, et certes, de tous les maux qui peuvent s'échapper de cette boîte de Pandore, les plus cuisants ne seraient peut-être pas ceux dont l'Amerique aurait à souffrir.

CXC

9 septembre.

L'Unité allemande aux yeux des Anglais.

« Le silence des peuples, » a-t-on dit, « est la leçon des rois, » C'est possible ; mais une leçon des rois plus claire encore que le silence des peuples, c'est leur opinion librement exprimée. Si l'empereur d'Autriche a les dispositions libérales et les lumières qu'on s'accorde à lui reconnaître, le jugement que les Anglais portent sur son œuvre ne saurait lui être indifférent, et le lui faire connaître sans vain détour est, de toutes les façons de lui être utile, la plus efficace en même temps que la plus fière.

Eh bien, ce qui a été fort goûté ici, c'est sa démarche, mais non son projet.

La démarche a, en effet, un caractère de grandeur impossible à méconnaître.

L'Allemagne soupirait, depuis longtemps, après la réalisation de son unité, et bien que le *Zollverein* ne fût qu'une union commerciale, les avantages qu'avait produits cette union étaient, certes, de nature à aiguillonner ce grand désir des Allemands d'arriver enfin à former *une* nation. Dans ces circonstances, prendre l'initiative d'une réforme ayant pour but l'organisation de la patrie commune, c'était s'essayer au rôle le plus imposant qui pût tenter l'ambition des Césars germaniques.

Et pour applaudir à ce rôle, l'Angleterre avait des raisons spéciales. L'unité de l'Allemagne une fois bien assise, adieu les craintes du peuple anglais sur la puissance continentale de la France, sur ses débordements toujours prévus, sur la possibilité d'une conquête des bords du Rhin ! « A défaut d'un empire collectif, écrivait le *Times* il y a quelques jours, on peut espérer qu'une confédération du Rhin, sous le protectorat français, est désormais impossible. » Ces mots disent tout. Et puis, cette unité allemande, barrière contre la France, ne serait-elle pas du même coup barrière contre la Russie?

D'autre part, il ne déplaisait pas à l'Angleterre, bien qu'elle soit protestante, que l'initiative, dans cette question, eût été prise par l'Autriche, catholique; car c'est un des exploits de M. de Bismark d'être parvenu à rompre le lien naturel qui existait entre la Prusse et l'Angleterre. L'Angleterre est protestante sans doute, mais elle est constitutionnelle; on y aime la liberté; on y redoute la propagande des doctrines despotiques; on y déteste les triomphes de la

force brutale; on s'y défie des tyrans, grands et petits. Le jour où le fatal ascendant de M. de Bismark sur l'esprit du roi de Prusse leur fut bien prouvé, les Anglais se détournèrent de la Prusse et se mirent à regarder avec autant de sympathie que d'espoir du côté de l'Autriche, — de l'Autriche faisant sa paix avec la liberté. Ajoutez à cela qu'il n'est pas de pays où les qualités personnelles de l'empereur François-Joseph soient plus appréciées que de ce côté du détroit. Vous pourrez en juger par les lignes suivantes, extraites du premier journal anglais qui me tombe sous la main. Après s'être répandu en éloges sur le tact et l'habileté avec lesquels l'empereur d'Autriche a conduit les délibérations du congrès, sur l'art avec lequel il a su ménager les susceptibilités individuelles, et sur la bonne humeur déployée par lui en toute occasion, le correspondant du *Daily Telegraph* ajoute: « J'ai étudié l'attitude de la population sur le passage des princes, et j'en suis venu à cette conclusion que le plus populaire d'eux tous, c'est l'empereur... Il est possible que cela tienne en grande partie au titre de *Kaiser*, qui est cher au cœur des Allemands en général et aux habitants de Francfort en particulier; mais beaucoup de la popularité dont jouit l'empereur d'Autriche s'explique par ses qualités personnelles et ne peut s'expliquer autrement. Le fait est que François-Joseph est, dans cet assemblage de souverains, la figure sur laquelle les yeux aiment le plus à s'arrêter. Soit qu'on le voie assis dans sa voiture et causant d'un air familier avec son voisin, ou s'avançant à cheval, son cigare à la bouche, on lui trouve quelque chose de si affable, de si bon, qu'il est impossible de ne pas se sentir attiré vers lui. »

Je cite ce passage, entre mille autres de ce genre, pour vous prouver que, si le projet de l'Autriche a rencontré ici des censeurs nombreux et sévères, la faute en est au projet

lui-même. Je le répète, depuis que l'Autriche est entrée dans le grand chemin de la liberté, les sympathies de l'Angleterre accompagnent sa marche.

Mais suit-il de là que le projet soumis aux délibérations du congrès ait été approuvé ici? Non. C'était l'unité des divers États allemands qui paraissait la chose désirable, et non l'unité des maisons princières.

Or, il a été, dès l'abord, manifeste que cette dernière seule avait quelque chance de s'opérer, puisqu'au lieu de procéder par voie de représentation nationale, on recourait à un congrès des souverains.

Que l'édifice de l'unité allemande, de la véritable unité allemande, ne puisse s'élever que sur les ruines des petites souverainetés particulières entre lesquelles l'Allemagne se divise, c'est ce qui n'est ici un doute pour personne. Les difficultés qui s'opposent à l'œuvre d'unification de l'autre côté du Rhin sont déjà bien assez sérieuses, même la question des gouvernements à part, pour qu'on ne la complique pas par le conflit de leurs intérêts égoïstes et de leurs prétentions rivales. L'Autriche, sur trente-cinq millions d'habitants, en compte à peine sept millions qui soient d'origine allemande; maîtresse de la Hongrie et de Venise, elle risque à tout moment d'être entraînée dans des querelles où l'intérêt allemand n'entre pour rien, et elle est catholique. La Prusse traîne Posen dans ses bagages; elle a des affaires à régler avec le Danemark, et elle est luthérienne. C'est le catholicisme qui fleurit en Bavière et dans la plus grande partie du duché de Bade. Dans le Hanovre et le Wurtemberg, ce qui domine, c'est le protestantisme. En Saxe, un prince catholique gouverne des sujets protestants. Le Mecklembourg est féodal. Le grand-duché de Bade est constitutionnel. La Saxe vit sous le régime des institutions libérales. L'Autriche est

entrée dans ce régime. La Prusse en sort. Si l'on veut, à l'heure qu'il est, trouver le despotisme en politique associé à la liberté religieuse et au principe de la liberté du commerce, c'est en Prusse qu'il faut aller. Si l'on veut trouver le constitutionnalisme combiné avec les doctrines de la protection et du monopole en matière de commerce, c'est en Autriche qu'il faut se rendre. Que de diversités politiques, religieuses, économiques! Que d'éléments contraires à rapprocher! Que de principes discordants, ou à faire vivre ensemble, ou à fondre!

Et cependant, il y a *un* peuple en Allemagne, et un grand peuple : un peuple dont l'unité, attestée par sa langue et sa littérature, l'est peut-être d'une manière plus saisissante encore par l'unanime ardeur de ses aspirations vers l'unité.

Mais l'unité à laquelle il aspire a ses racines en lui et non pas hors de lui; le congrès de Francfort est à l'œuvre de l'unité allemande ce que la surface d'un fleuve est à ses profondeurs.

Voilà sous quel point de vue la question est envisagée par le parti vraiment libéral en Angleterre. On n'y attend rien, absolument rien de l'initiative de l'Autriche reposant sur l'union des princes; on y attendrait beaucoup de l'initiative de l'Autriche reposant sur les larges bases du suffrage populaire. En d'autres termes, il faudrait que l'Autriche se mît résolûment à la tête d'un mouvement de la nature de celui d'où sortit, en 1848, le parlement de Francfort.

Et à cela, l'intérêt de l'Autriche est manifeste.

Elle se le dissimulerait en vain : sa position en Allemagne est loin de présenter les mêmes avantages que celle de la Prusse. Le prestige des traditions est en sa faveur, c'est vrai, et elle est comme portée par la majesté de l'histoire; mais, prise dans l'ensemble des éléments qui aujour-

d'hui la constituent, elle n'est pàs Allemande au même degré que la Prusse. Ainsi que l'*Economist* le remarquait dernièrement, l'Autriche, proprement dite, est moins étendue que le Hanovre, moins étendue que la Bavière, à peine plus étendue que le royaume de Wurtemberg et que le grand-duché de Bade. L'Allemagne n'a rien à voir, comme telle, avec le dixième du territoire de l'Autriche, rien à voir avec le sixième de la population soumise à ses lois. Donc, si l'Autriche a pour elle l'histoire, elle a contre elle la carte et la statistique. Aussi n'est-ce pas dans la direction de Vienne, mais dans la direction de Berlin, qu'était, avant les folies de M. de Bismark, la pente des tendances du *Nationalverein;* et ce n'est pas non plus à l'action de l'Autriche que se rapporte l'établissement du *Zollverein*, cet acheminement, tout pratique et tout moderne, vers l'unité. C'est au point que si, même aujourd'hui, le projet attribué à M. de Bismark se réalisait, c'est-à-dire s'il opposait au plan de l'Autriche un plan plus populaire, il n'est pas sûr que cette stratégie, quoique d'avance percée à jour, ne mît un gros atout dans le jeu de la Prusse.

Que l'Autriche y songe ! Elle a déjà fait beaucoup pour gagner les sympathies de l'Europe libérale, et je ne connais rien de plus frappant que le changement d'opinion qui s'est produit en sa faveur dans le pays d'où je date cette lettre. Mais il lui importe de ne pas laisser se perdre dans un avortement l'initiative qui, prise tout à coup et si hardiment par l'empereur François-Joseph, avait éveillé tant d'espérances. L'Autriche n'a qu'un moyen d'établir et de légitimer sa suprématie en Allemagne : c'est de la conduire à l'unité vraie, en prenant appui sur le peuple.

C'est dans ce cas seulement que l'unité allemaude serait un bien pour la Germanie, sans être une menace pour d'au-

tres nations voisines. Car rien de plus redoutable que l'unité dans le despotisme : il n'y a de rassurant, il n'y a de conservateur et de progressif à la fois que l'unité dans la liberté.

CXCI

10 septembre.

Débat sur le sens du « Foreign Enlistment Act ».

Quel est donc ce mystérieux spéculateur français qui menace, dit-on, de mettre l'Angleterre entre l'enclume et le marteau? Quel est ce prévoyant homme d'affaires français qu'on prétend disposé à acheter, pour le compte des confédérés, mais en son propre nom, les deux formidables vaisseaux de guerre cuirassés mis au monde dans les chantiers de M. Laird, à Birkenhead? Si cet homme existe, quel mobile est le sien? S'agit-il simplement pour lui de gagner le bon billet à la loterie du commerce? Est-ce une tendre sympathie à l'égard des propriétaires d'esclaves qui le conseille? Agit-il *proprio motu*, ou n'est-il qu'une individualité mise en avant pour aider M. Laird à éluder la loi connue sous le nom de « Foreign Enlistment Act », et dont la clause septième porte : « Il est défendu à tout Anglais d'équiper et d'armer soit des vaisseaux de transport, soit des vaisseaux de guerre, dans l'intention de commettre des hostilités contre un pouvoir en paix avec l'Angleterre, ou d'employer

hostilement ces vaisseaux au service d'un potentat étranger? »

Ces doutes seraient fort intéressants à éclaircir. Est-ce que M. Slidell ne pourrait pas, sur ce point, nous venir en aide?

Ce qui est sûr, c'est que ces mots : « un Français, » mêlés, à tort ou à raison, au bruit du combat qui, depuis quelques jours, se livre autour du nom de M. Laird, compliquent ou semblent compliquer singulièrement la question.

Il y a, en effet, ceux qui crient : « Prenons bien garde! Si nous souffrons qu'en violation de la loi, quelque autre *Alabama*, sorti des ports de l'Angleterre, aille chercher sur l'Océan l'occasion de poursuivre, de piller, de brûler les vaisseaux marchands des États-Unis, ou bien si nous souffrons que des vaisseaux de guerre, portant l'estampille anglaise, courent offrir aux confédérés un moyen de plus de prolonger l'horrible lutte, que devient, aux yeux des Américains du Nord, la neutralité de l'Angleterre? Et le maintien de la paix, que devient-il? »

Or, à ceux-là d'autres répondent : « Entre un vendeur anglais et un acheteur français, le gouvernement anglais n'a que faire. S'il plaît à un Français d'acheter de M. Laird, pour les vendre ensuite, à qui bon lui semble, deux vaisseaux, cuirassés ou non, cela le regarde. Prétendre l'en empêcher, ce serait tomber de mal en pis. » L'*Economist* dit en propres termes : « Nous ne pouvons pourtant pas nous faire une querelle avec la France pour plaire à l'Amérique. »

Ainsi donc, à entendre les uns, il faut se préparer à une rupture avec l'Amérique, si les deux vaisseaux suspects ne sont pas saisis; et, s'ils le sont, une rupture avec la France, à entendre les autres, ne serait pas impossible. Peste!

quelle importance donnée à ce M. Laird et à son mystérieux compère d'outre-Manche! Les voilà, du coup, investis du droit de paix et de guerre. Ils tiennent le sort du monde dans leurs puissantes mains. Pour de simples individus, dont l'un est M. Laird tout court et dont l'autre est encore à l'état de mythe, c'est beaucoup d'honneur!

En attendant, la question divise et agite les esprits. Le ministre des États-Unis en Angleterre demande à cor et à cri que le gouvernement intervienne comme il le fit dans le cas de l'*Alexandra*, offrant de prouver que les vaisseaux construits à Birkenhead sont destinés aux États du Sud et invoquant l'exécution stricte du « Foreign Enlistment Act ». C'est dans ce sens que pétitionnent, et la « Société d'émancipation », et la « Société pour l'abolition de l'esclavage ». Les partisans du Nord ne laissent pas de repos à lord Russell; ils lui donnent de l'aiguillon dans le flanc. Le *Morning Star*, journal de MM. Cobden et Bright, a été des premiers à sonner le tocsin, et, chaque jour, il s'étudie à montrer une guerre avec les États-Unis comme la conséquence naturelle de spéculations semblables à celles de M. Laird, si on les tolère. Le *Caveant consules* est aussi fort bien développé dans deux lettres que M. Nassau Senior a tout récemment adressées au *Times*, et auxquelles le *Times*, chose remarquable et remarquée, a donné son visa.

D'autre part, le parti tory veut absolument qu'on laisse faire. Le *Morning Post* ayant annoncé avant-hier que le gouvernement était enfin décidé à mettre le holà, voilà qu'hier le *Morning Herald* a lâché la bride à son indignation. Il rappelle amèrement à lord Russell qu'il y a quelques jours, il opposait aux mémoires dont il était assiégé la nécessité de n'agir que sur preuves bien concluantes. Il s'étonne d'un changement de politique aussi soudain. Peu s'en faut qu'il

n'accuse le collègue de lord Palmerston d'être plutôt un ministre des États-Unis qu'un ministre d'Angleterre. Quoi! ce grand peuple anglais céder, fléchir devant la mauvaise humeur d'un M. Adams! Fi donc!

Et ceux-là d'applaudir qui, sans se soucier beaucoup du côté politique de cette affaire, ont l'œil sur le côté commercial. Car il ne faut pas perdre ceci de vue, que plus l'industrie Laird se développe, plus la prime d'assurance à payer par la marine marchande des États-Unis s'élève, ce qui tend à faire passer tout doucement de l'Amérique à l'Angleterre le commerce de transport.

Aussi, c'est merveille de voir jusqu'à quel point on est parvenu à embrouiller la question.

Et d'abord, certains prétendent qu'il doit en être de l'équipement des vaisseaux destinés à un des belligérants ou à tous les deux, comme de la vente et de l'exportation des munitions de guerre, lesquelles ne constituent pas une violation de la neutralité et n'ont d'autre résultat que d'exposer celles des marchandises qui sont définies contrebande de guerre à être saisies sur mer par la partie intéressée. Pourquoi, dit-on, ne pourrais-je pas, moi, simple particulier, vendre aux confédérés, à mes risques et périls, un vaisseau armé en course ou en guerre, si, à mes risques et périls, je puis leur vendre des épées, des fusils, de la poudre? Pourquoi, dans le premier cas, y aurait-il, plus que dans le second, atteinte au principe de la neutralité adopté par l'Angleterre?

Pourquoi? Parce que, dans le premier cas, il y a quelque chose qui saute aux yeux, ce qui n'existe pas dans le second. Il ne suffit pas que le neutre soit neutre, il faut qu'il le paraisse; et comment le paraître, lorsqu'on arme des bâtiments monstrueux, dont la provenance est si vivement rappelée par chacune de leurs agressions? Un homme qui

entend un coup de fusil ne se demande pas où la poudre a été fabriquée; mais toutes les fois que l'*Alabama* s'est élancé comme une bête de proie sur un navire fédéral, ceux qui le montaient ont pu dire : « C'est d'un port d'Angleterre que sort le monstre. » Et puis, quand un gouvernement permet aux particuliers de vendre et d'exporter des armes, cette permission est supposée devoir profiter également aux déux belligérants. Mais, ainsi que le fait remarquer avec raison M. Vernon Lushington, dans une lettre publiée par le *Times* d'aujourd'hui, le fait d'exporter des vaisseaux, en ce qui concerne la lutte actuelle qui déchire l'Amérique, trahit une partialité flagrante. Les fédéraux peuvent eux-mêmes construire des navires; les confedérés ne le peuvent pas. Les fédéraux ont une marine marchande à harceler, à piller, à brûler; les confédérés n'ont pas de marine.

Du reste, à quoi bon cette discussion? Le « Foreign Enlistment Act » est là.

Il est vrai qu'il ne manque pas de gens disposés à épiloguer sur le sens précis de cet acte, sur sa véritable portée légale. Qui sait? Peut-être ne s'applique-t-il qu'à l'hypothèse où des Anglais équiperaient des vaisseaux dans le but d'y prendre *eux-mêmes* service pour le compte d'un belligérant. Oh! alors M. Laird serait blanc comme neige, son ambition n'étant pas, que je sache, de courir les aventures d'un loup de mer.

Malheureusement, lord Russell, qui, en cette occurrence, est le seul oracle à consulter, n'entend pas ainsi la chose. Pour lui, la rédaction du « Foreign Enlistment Act » est suffisamment claire; et s'il était bien établi que, malgré leurs noms égyptiens et les accointances de M. Laird avec *un Français*, les deux *vaisseaux cuirassés* dont on parle tant sont destinés aux confédérés, Sa Seigneurie, je crois,

n'hésiterait point à crier auxdits vaisseaux : On ne passe pas !

La difficulté est donc d'avoir des *preuves*.

Et comment arriver là ? Une loi de ce genre est si facile à éluder ?

Le mieux, pour en finir, serait de l'étendre en la précisant, et de déclarer illégale, sans plus d'ambages, toute vente de vaisseaux de guerre non autorisée par l'État. Cela couperait court à des subterfuges et à des disputes d'où peuvent sortir, en telle circonstance donnée, de grands, d'irréparables désastres. Il est vraiment par trop absurde qu'un monsieur quelconque, qu'il s'appelle Laird ou Paul, ait pouvoir d'entraîner son pays dans une guerre terrible, parce qu'il lui aura plu de favoriser la cause des confédérés, ou simplement de s'enrichir aux dépens de la cause des fédéraux.

CXCII

11 septembre.

Le « Ghost-Club ».

Un jour, Daniel O'Connell ferma la bouche à une poissarde qui l'insultait, en lui criant : « Vieille hypothénuse ! » Ce mot mystérieux, incompris, fut un coup de foudre. De même, l'autre jour, une demoiselle Harriett Trimmer foudroya une dame Augusta Leigh, en lui lâchant à brûle-pourpoint l'appellation de « capricorne ».

Les circonstances qui fournirent à la colère de miss Harriett Trimmer cette obscure et terrible façon de s'épancher se rapportent à un véritable trait de mœurs et méritent conséquemment une petite place dans la chronique de chaque jour.

Voici le fait.

Une vieille demoiselle du nom de miss Trimmer ayant lu dans quelque journal une annonce ainsi conçue : « *Chez soi* confortable, composé d'une chambre à coucher et d'un salon pour six shellings par semaine, service compris, » se rendit au lieu désigné et loua l'appartement. Mais à peine y était-elle installée que d'étranges allées et venues éveillèrent en elle un sentiment de vertueuse sollicitude. Elle se crut dans une maison de mauvaise renommée, fit ses malles en toute hâte, et se mit en mesure de partir sans payer. Arrêtée au passage, elle s'ouvrit franchement de ses soupçons; sur quoi, la dame de l'endroit, quelque peu amazone de sa nature, lui livra un combat d'où la pauvre miss sortit passablement meurtrie. De là, procès pour « *assault* », comme on dit en bon anglais. Devant le juge, l'héroïne qui, d'une main si leste, avait vengé l'honneur de son garni, a fait porter sa défense sur deux points, savoir que sa maison était la seule dans tout le quartier qui ne fût point « *gaie* », et ensuite que la plaignante l'avait appelée, non pas « vieille hypothénuse », mais, ce qui est presque aussi grave, « capricorne ». Capricorne! La qualification n'étant pas de celles qui sont ordinairement du ressort des tribunaux, le magistrat a voulu en savoir au juste le sens, ce qui a amené l'explication suivante :

Dans Bath Street, City Road, réside un grand nécromancien, un Cagliostro à deux sous par tête. Miss Trimmer, se trouvant tourmentée par des peines de cœur, eut recours

à ce médecin des âmes; elle paya ses deux sous, bien entendu, et reçut l'assurance que la destinée lui tenait encore en réserve d'heureux jours; qu'elle réussirait dans certaines de ses entreprises, mais qu'elle aurait certaines épreuves à traverser; qu'elle ne serait jamais très-riche, mais qu'elle ne serait jamais précisément « piquée par l'aiguille de la misère ». Cela dit, notre aruspice tendit à miss Trimmer un imprimé en tête duquel brillaient ces mots : « *Réponse à Saturne et au Capricorne.* » L'oracle qui, paraît-il, réunit les qualités de l'homme d'affaires à la sagesse d'un adepte de la cabale, avait eu soin d'écrire en note de sa « *Réponse au Capricorne* » : « Miroirs secrets montrant aux dames leurs maris présents ou futurs, et aux maris leurs femmes futures ou présentes. Prix d'admission : deux sous. »

Entrer pour deux sous dans le temple de Delphes, c'est pour rien. On se presse donc aux portes, et la qualification de « Capricorne », appliquée par miss Trimmer à mistress Augusta Leigh n'a été que le résultat de l'impression profonde faite sur l'esprit des croyants par l'emploi des mots sacrés.

Encore un exemple du pouvoir de la superstition en Angleterre.

Et que d'autres preuves je pourrais citer! Je vous ai déjà parlé de *Zadkiel*, de sa popularité. Croiriez-vous qu'il existe dans Londres une foule de sombres repaires, tous situés, ainsi qu'il convient, dans quelque quartier bien solitaire, au fond de quelque rue bien sombre, au plus pauvre étage de quelque maison bien délabrée, où des duchesses, des comtesses, des femmes du monde, des filles d'Ève qui savent jusqu'au latin, vont en tapinois se faire dire la bonne aventure par des pythonisses en haillons, — et cela d'un cœur palpitant de désir, d'espérance, d'effroi?

Quant à celles et à ceux qui, pour rien au monde, ne s'embarqueraient un vendredi, qui feraient une lieue avec de la boue jusqu'aux hanches plutôt que de passer sous une échelle; aimeraient mieux mourir sur l'heure qu'être exposés à mourir plus tard en s'asseyant à une table autour de laquelle sont déjà douze convives, et à la vue d'une salière renversée pâlissent de cette pâleur dont parle Racine le fils, leur nombre passe toute proportion décente. On ne brûle plus les sorcières, voilà tout.

Et tenez, il n'y a pas encore une semaine qu'on lisait dans le *DailyTelegraph* l'annonce extraordinaire que voici : « Maison hantée par les revenants. — Le « *Ghost-Club* », dans des vues d'investigation, désire obtenir une maison hantée par des revenants, en ville ou à la campagne, pour un temps déterminé. — S'adresser, avec toutes les particularités requises, au secrétaire du « Ghost-Club », aux soins de Joseph Clayton, agent d'annonces, 265, Strand, Londres. »

Un club formé pour aller à la chasse aux fantômes! Que vous en semble? Pas une syllabe de cette prodigieuse annonce qui ne soit digne d'attention. Tout d'abord, quoi de plus philosophique que la pensée mère à laquelle ce club doit naissance? Ceux qui le composent sont, vous le voyez, des sages qui planent d'un vol également élevé au-dessus des faiblesses de la crédulité et des misères du scepticisme. Ils n'affirment pas précisément qu'on revienne de l'autre monde, mais ils ne le nient pas tout à fait non plus. Ils se sont associés; ils ont loué un vaste local; ils ont pris un secrétaire; ils ont nommé un comité, avec président et vice-présidents; ils tiennent des registres; ils font bombance, à certains jours donnés, se servant de crânes, je suppose, en guise de verres; ils sont un club enfin, « dans des vues

d'investigation ». C'est le pur amour de la science qui les inspire. Aussi désirent-ils obtenir une maison hantée par des revenants, — de vrais revenants, des revenants pour tout de bon, qui ne sortent pas de la manufacture de M. Home et ne soient pas des spectres faux teint. Remarquez, je vous prie, cette condition, si éminemment philosophique : « Toutes les particularités requises. » Ainsi, ce qu'il faut faire savoir au secrétaire, par l'entremise de Joseph Clayton, agent d'annonces, 265, Strand, c'est si le revenant, qu'on consentira à mettre à la disposition du club, vient à l'heure de minuit ou plus tard ; s'il annonce son arrivée par un bruit de chaînes ou par le tintement simultané de toutes les sonnettes de la maison ; s'il a traversé le cimetière ou s'il est descendu par la cheminée ; s'il est apparu sous la forme d'un vieux chevalier couvert de son armure ou sous celle d'une jeune fille montrant son sein percé d'un poignard ; s'il est conduit par le désir de chercher un trésor enfoui ou de cacher un meurtre ; bref, « toutes les particularités requises ». Que ce soit « à la ville ou à la campagne », n'importe : la science ne s'arrête pas à ces distinctions. On ne demande la maison que pour « un temps déterminé », soit afin de ne pas perdre trop de temps à pénétrer un mystère qu'on reconnaîtrait impénétrable, soit de peur qu'une « investigation » indéfiniment prolongée n'exigeât un courage surhumain. Quoi qu'il en soit, quiconque a, dans les conditions voulues, un bon revenant sous la main, n'a qu'à s'adresser au « Ghost-Club », et il est sûr de faire une belle affaire. On demande... non pas un valet de pied ou une bonne pour tout faire, mais un fantôme ! (*Wanted a ghost !*)

Or, ce qui rend cette ardeur d'investigation plus méritoire encore, c'est que, chaque soir, dans Regent-Street, à « Polytechnic institution », on montre des spectres qui viennent

d'être inventés tout exprès pour prouver que, dans ce siècle de l'industrie, on fabrique des revenants comme toute autre chose. Mais ces messieurs du « Ghost-Club » ne sont pas gens à se rendre de la sorte. Ils sont pour le libre examen quand même.

Tout ceci ne vous semble-t-il pas une page à ajouter à l'histoire des singularités humaines et des excentricités anglaises?

CXCIII

12 septembre.

Défaut d'entente entre Downing-Street et les Tuileries.

Reconnaissance des Polonais en qualité de belligérants, voilà ce que le parti libéral en Angleterre demande à l'heure qu'il est, voilà ce qu'il espère.

C'est pour obtenir cela que le prince Czartoryski vient de s'adresser aux ministres des affaires étrangères de France, d'Angleterre, d'Autriche, et cette démarche est accueillie par le *Daily News* avec une satisfaction un peu naïve, mais honnête.

Rien de plus facile à concevoir, pour qui se rend compte des sentiments contradictoires qui agitent le cœur de ceux des Anglais dont le *Daily News* est l'organe.

Ils abhorrent l'oppression ; mais ils craignent encore plus la guerre.

Ils s'intéressent vivement aux Polonais ; mais ils se défient de la France impériale.

Ils voudraient voir la Pologne libre ; mais le rouge leur monte au front quand ils songent au Rhin menacé.

Ils souhaiteraient, pour la Pologne, une victoire de Solferino ; mais ils redoutent pour elle une paix de Villafranca.

Ils gémissent au fond de l'âme de l'humiliation infligée à leur pays par une intervention impuissante et des négociations pitoyablement conduites ; mais ils n'auraient pas voulu d'une politique ferme et fière qui les eût exposés au danger d'avoir dans Alexandre un ennemi à combattre et dans Napoléon un allié à surveiller.

En cette situation d'esprit, il est tout simple qu'ils s'efforcent de trouver satisfaisante une solution qui, si elle est loin de répondre à leurs sympathies, a du moins le mérite de couper court à leurs inquiétudes.

Que signifie-t-elle cependant, cette solution que saluent les espérances du *Daily News* et que le discours de lord John Russell, à Blairgowrie, a fait entrevoir ?

En ce qui concerne la Pologne, son admission au rang de puissance belligérante est, au point où en sont les choses, dérisoire. Le grand avantage, pour les Polonais, d'être égorgés sous le nom de belligérants, au lieu de l'être sous le nom d'insurgés !

Lorsqu'on se hâta si fort d'accorder aux planteurs du Sud, révoltés contre l'Union, le titre de belligérants, on fit, en leur faveur, une chose très-significative, que dis-je ? très-importante. Ils avaient, en effet, besoin de ce titre pour armer en course des navires qui, autrement, eussent été regardés comme des pirates, traités comme tels ; et l'on

sait de reste quels coups ont frappé sur le Nord leurs écumeurs de mer. Mais, dans le cas des Polonais, rien de semblable. Le titre de belligérants leur donnera-t-il un mousquet de plus, ou leur permettra-t-il de courir un danger de moins? S'il est vrai, — et cela est trop vrai, hélas! — qu'en prolongeant outre mesure le tournoi diplomatique et littéraire où s'est complu l'amour-propre des chancelleries française, anglaise et autrichienne, on a laissé à la Russie le temps de ramasser ses forces, de compléter ses ressources, d'organiser ses moyens d'extermination; s'il est vrai que l'hiver approche, et qu'il va chasser les insurgés du fond des bois, les affamer... en quoi, je le demande, le titre de belligérants accordé à ces soldats héroïques du droit les sauvera-t-il des conséquences d'un délai meurtrier?

C'était au moment où ils se soulevèrent, c'était le lendemain même du jour où la tyrannie russe changea la conscription en proscription, qu'il fallait dire au czar: « Aux yeux de l'Europe officielle, vous n'aviez à la possession de la Pologne qu'un titre, un seul. Vous l'avez perdu en violant les conditions auxquelles il vous fut donné. Les puissances signataires du traité de Vienne retirent solennellement leur sanction à un partage qu'elles n'auraient jamais dû sanctionner. Les choses ont été ramenées par vous-même au point où elles étaient en 1772. Dans la Russie combattant la Pologne, nous ne voyons plus que deux peuples dont l'un veut injustement asservir l'autre. Nous refusons de nous rendre complices de cette iniquité, et vous restez comptable des suites. » Oh! si, sans déclarer la guerre à la Russie, mais sans lui ôter non plus à cet égard toute appréhension, comme lord Russell a eu l'enfantine candeur de le faire, on eût tenu ce langage à la Russie alors que l'Europe frémissait d'indignation et que les sympathies pour la Pologne

étaient comme un tourbillon qui emportait pêle-mêle les gouvernements et les peuples, nul doute qu'un fait pareil n'eût été d'un poids considérable, du moins au point de vue moral.

Mais il est trop tard aujourd'hui. Une déclaration qui, au début de la querelle, eût probablement troublé le cabinet de Saint-Pétersbourg et servi la Pologne, a perdu, par suite de négociations aussi longues que stériles, son caractère de menace à l'égard du premier, et, à l'égard de la seconde, son caractère d'encouragement.

Ce que ces négociations ont ajouté de force à la force de la Russie et d'audace à son audace est incalculable. La guerre de Crimée avait pu faire craindre au czar la possibilité d'une action commune entre la France et l'Angleterre : maintenant le voilà rassuré. Ce qu'il lui importait le plus de connaître d'une manière certaine, ces malencontreuses négociations le lui ont appris. Elles lui ont livré le secret de l'irritation sourde qu'a laissée dans le cœur des Anglais le brusque dénoûment donné par Napoléon à la guerre de Crimée. Elles l'ont amené à voir clair au fond des défiances dont l'expédition du Mexique, d'abord entreprise en commun, mais non poursuivie en commun, a été la source. Il sait maintenant à n'en plus douter :

Que la politique des Tuileries et celle de Downing-Street n'ont ni le même point de départ ni le même but ;

Que l'une s'appuie sur l'anéantissement des traités de 1815, tandis que l'autre vise à leur maintien ;

Que l'une a intérêt à ne vouloir qu'une Pologne indépendante, tandis que l'autre est intéressée à vouloir une Pologne libre ;

Que, pour l'une, la question polonaise s'étend au delà

des limites du grand-duché de Varsovie, tandis que, pour l'autre, elle s'y arrête;

Que l'une ne croit pas pouvoir se passer de l'alliance de l'Angleterre, tandis que l'autre a presque aussi peur de l'alliance de la France que de son inimitié.

Encore si, en délivrant le cabinet de Saint-Pétersbourg de la crainte de l'action commune, les négociations lui avaient laissé la crainte de l'action isolée! Mais non; pendant que l'Angleterre ne cessait de dire : « Nous ne ferons pas la guerre avec la France, » le gouvernement français, par ses organes accrédités, avait toujours l'air de dire : « Nous ne ferons la guerre qu'avec l'Angleterre. » La Russie jouait ainsi contre des adversaires qui, tour à tour, lui faisaient voir leurs cartes. Comment n'aurait-elle pas gagné la partie?

Aussi le ton de sa diplomatie est-il graduellement passé de la politesse froide à l'ironie voilée, de l'ironie à l'arrogance, de l'arrogance à une sorte de langage impérieux. Le « il faut en finir », — car c'est à cela que revient la conclusion de la dernière dépêche du prince Gortschakoff, — fournit la mesure d'un orgueil auquel les puissances intervenantes ont offert à l'envi tout ce qui pouvait servir à l'alimenter.

Et ce n'est pas seulement en grossissant la voix que la Russie, à mesure que les négociations se prolongeaient, a témoigné de sa confiance croissante. Le 25 septembre, le *Times* écrivait : « Voici que la Russie prétend avoir tenu la Pologne, en 1815, du droit de conquête. A l'entendre, la simple déclaration des intentions bienveillantes de l'empereur Alexandre, dans le traité de Vienne, ne confère pas à l'Europe le droit de se mêler des affaires intérieures de la Russie, c'est-à-dire d'exiger quoi que ce soit en faveur de la Pologne. Cette prétention rend superflue toute discussion

ultérieure sur le traité de 1815. Il ne reste plus aux puissances occidentales d'autre alternative qu'une humble soumission (*tame submission*) ou une guerre européenne. »

Depuis, le *Times* a prouvé qu'à une guerre européenne, il préférait, quant à lui, une humble soumission ; mais cela même proclame assez haut le triomphe de la Russie.

Venez donc nous parler, après cela, de retirer votre sanction au traité de 1815 et de reconnaître la Pologne comme puissance belligérante ! Eh qu'importe à la Russie votre sanction, dès qu'elle peut impunément s'en passer? Posséder la Pologne par droit de conquête, dans ce cas, n'est pas moins conforme à ses intérêts et l'est beaucoup plus à son orgueil. Elle n'ignore pas, d'ailleurs, qu'en invoquant les traités de 1815, on invoque un fantôme, et M. Émile de Girardin a cent fois raison lorsqu'il demande ce qui reste de ces traités, après le rétablissement de la nationalité belge en 1831, après l'incorporation de Cracovie à l'Autriche en 1846, après la restauration de l'Empire en 1852, après l'annexion de la Lombardie au Piémont en 1859.

Pour ce qui est de la dignité des puissances intervenantes, si elle est compromise, ce n'est certainement pas cet expédient tardif et inutile qui la sauvera. Leur devoir était de vaincre, et c'est à peine si elles ont su couvrir leur retraite.

CXCIV

20 septembre.

Le rétablissement de l'Union en Amérique jugé impossible en Angleterre.

La lettre écrite par M. Abraham Lincoln à la « Ligue unioniste, » qui siége dans la capitale de l'Illinois, a produit ici une sensation très-vive. Les uns applaudissent, les autres sifflent ou en font le semblant ; mais il est manifeste que sur tous l'impression est profonde. Le coup a porté.

Les ennemis du Nord, et ils sont nombreux en Angleterre, triomphent de quelques *vulgarismes* qui déparent l'éloquence, fort peu apprêtée en effet, de ce républicain élu par des républicains ; ils citent telle phrase où l'on chercherait en vain la trace d'un esprit raffiné ; ils relèvent dans la lettre, objet de leur fastidieuse critique, telle plaisanterie qui sent le terroir et que la littérature des chancelleries désavoue ; ils reprochent à l'énergique adversaire de Jefferson Davis, ce héros de leurs prédilections, de parler plutôt *yankee* qu'anglais. Mais le vigoureux bon sens qui marque d'un cachet si particulier ce manifeste de gouvernement, le parfum d'honnêteté qui s'en exhale, la conviction d'airain dont il témoigne, l'inébranlable volonté dont il est le gage, et la sérénité qu'attestent, au sein d'une crise gigantesque, les saillies populaires qui égayent une rude logique, tout cela n'est pas sans trouver des admirateurs.

Le parti dont les sécessionnistes sont les enfants gâtés

affecte de prendre en pitié le fanatisme d'un homme qui, disent-ils, n'a qu'un cri : « Maintien de l'Union. » Je voudrais bien savoir quel autre cri aurait l'Angleterre si demain l'Irlande se détachait d'elle violemment, cette Irlande qui est catholique, qui n'a pas une goutte de sang saxon dans les veines et qui, sous les lois de l'opulente Angleterre, meurt de faim?

« Maintien de l'Union, » voilà des mots qui effectivement doivent mal sonner de ce côté-ci de l'Atlantique, car c'est à « l'Union » que l'Amérique a dû de voir s'élever, en peu d'années, une puissance dont le développement prodigieux avait fini par devenir l'étonnement de la Grande-Bretagne, presque son effroi. Pourquoi le taire et comment le nier? C'est en haine de la force que l'Amérique puisait dans le « maintien de l'Union » et qu'elle retrouverait dans son rétablissement, que les Anglais, eux qui avaient aboli l'esclavage, se sont prononcés en si grand nombre pour les possesseurs d'esclaves, réclamant la liberté d'être oppresseurs, le droit de supprimer le droit.

Mais ce que ne veut pas un pays rival du sien, M. Lincoln est, certes, bien excusable de le vouloir; et s'il le veut avec ardeur, avec passion, c'est parce qu'il sait que, pour le Nord, « l'Union » est non-seulement une question de puissance et de grandeur, mais une question de nécessité. Le Nord et le Sud, comme États indépendants, ne peuvent pas plus exister l'un à côté de l'autre que le travail libre ne peut exister à côté du travail esclave. Ce sont deux forces qui, de même que les deux principes qui les meuvent, ne sauraient se toucher sans se heurter et tendre violemment à s'entre-détruire. La guerre, assoupie aujourd'hui, se ranimerait demain.

Voilà ce que, dans les États-Unis, chacun comprend; et voilà ce qui rend l'attitude de la masse si indomptable, son élan si fougueux. Pour le Nord, il ne s'agit pas, ainsi que je l'entends dire, de subjuguer le Sud, mais tout simplement de s'assurer le moyen de vivre en paix. Il attaque afin de n'avoir pas à se défendre. Ce qui lui fait désirer passionnément l'union avec le Sud, c'est l'immense danger de son voisinage. Et l'on reproche à M. Lincoln de partager ce désir! Mais, en vérité, autant vaudrait lui reprocher d'être président des États-Unis; car il ne gouverne la nation dont il est l'élu qu'à la condition de la représenter, et, en Amérique, un président n'est que le premier ministre du souverain, le peuple.

Reste à savoir s'il est raisonnable de croire que l'abîme creusé entre le Nord et le Sud par la guerre civile puisse être jamais comblé. L'opinion générale ici est ou semble être que toute espérance de ce genre est un rêve; que les haines d'où l'affreuse lutte est sortie et qu'elle a si fort envenimées sont de celles qui rongent le cœur jusqu'à ce qu'il ait cessé de battre. « On ne sôumettra les planteurs, disent beaucoup de gens en Angleterre, qu'à la condition de les exterminer. Si le cabinet de Washington aspire à conquérir un désert, à régner sur des cadavres, à la bonne heure. L'assimilation de deux sociétés que sépare une mer de sang est devenue absolument impossible. Prétendre unir de nouveau ce qui a été divisé de cette horrible sorte est une chimère qui touche à la folie. A supposer même que les sécessionistes vaincus consentissent à survivre à leur défaite, le jour où le Nord leur aurait brisé l'épée dans la main, il serait réduit à leur donner des chaînes, dont ils se serviraient, eux, tôt ou tard, pour le frapper à la tête. Entre les fédéraux et les confédérés, en dehors de l'indépendance des seconds, il n'y

a plus d'autres relations possibles que celles de l'oppresseur à l'opprimé. »

Ceux qui parlent ainsi, et il n'y a pas encore longtemps que M. Gladstone tenait ce langage, oublient ce que peut le succès, pour peu qu'il se maintienne. D'abord, on frémit de rage; on se jure à soi-même qu'on ne fléchira pas. On aime à se croire des ressentiments immortels. Puis, vient la lassitude. On s'ennuie de haïr sans être capable de nuire. Si la domination devant laquelle on ne devait jamais plier est à la fois ferme et conciliante, on commence, sans se l'avouer, à la regarder d'un œil moins sévère. Si elle vous tend les bras, on ne s'y jette point tout de suite, peut-être, mais on fait timidement un pas vers elle. Les chefs du parti abattu ont disparu, immolés ou proscrits; les âmes viriles n'étant plus là, les âmes faibles ne savent plus où s'appuyer. La flamme s'éteint peu à peu, faute d'aliment. A mesure que l'image d'un passé irritant s'affaiblit et s'éloigne, les plaies anciennes se ferment. Quelques natures d'élite continuent à se tenir fièrement à l'écart; mais la masse s'accoutume à son destin, s'abandonne sur une pente insensible à la séduction de l'intérêt personnel, sacrifie aux circonstances et finit par faire sa paix avec le succès.

N'est-ce point là, je le demande, l'histoire de tous les triomphes qui durent? Et quelle raison y a-t-il pour que ce ne soit pas l'histoire du triomphe des fédéraux, pour peu qu'il fût servi par la durée? Un semblable résultat est d'autant plus à prévoir, que « l'Union » a un parti dans le Sud, parti qui jusqu'à ce jour avait à peine donné signe de vie, mais dont des symptômes de plus en plus nombreux et significatifs commencent à révéler l'existence. Que les « Unionistes » du Sud ne soient pas en majorité, c'est possible, c'est probable : est-ce absolument certain? Qui ne sait l'as-

cendant que peut acquérir, dans une crise où les passions sont puissamment excitées, une minorité bien unie, audacieuse, conduite par des hommes intelligents et résolus?

Quoi qu'il en soit, il est puéril de crier au fanatisme, à l'aveuglement, parce que, aux États-Unis, M. Lincoln et, avec lui, le peuple tout entier regardent la soumission du Sud comme chose très-réalisable et ont une foi profonde dans le rétablissement de « l'Union ».

Or, étant donné la possibilité d'atteindre le but, quoi de plus naturel que les efforts faits pour l'atteindre?

CXCV

21 septembre.

Avortement de la diplomatie.

Le comte Russell a dit son dernier mot; le prince Gortschakoff a dit le sien. Voilà ce qui est décidé : l'Angleterre laisse à la Russie la responsabilité des suites, sans y comprendre la guerre, bien entendu, et cette responsabilité, la Russie l'accepte. Avouons-le : la Pologne a du bonheur!

Tout le temps qu'il fallait aux Russes, l'Europe le leur a donné, et ils l'ont pris. Voici l'hiver. La gelée chassera les insurgés du fond des bois. La famine est là, qui fera justice de ceux que n'aurait pas atteints l'épée. Le général de Berg n'a presque plus qu'à laisser faire. L'œuvre est en bon train.

A supposer même que, par un retour impossible à prévoir, la diplomatie, Providence des Polonais, se décidât à agir au lieu de protocoliser, l'heure de toute intervention active est déjà loin derrière nous. Ce sera vraiment la faute de Mourawieff si, au mois de mai prochain, sa besogne n'est pas achevée, et si, parmi les Polonais qui valent la peine qu'on les égorge, il en reste un seul à secourir ou à tuer.

Mais, en revanche, la Pologne a cet insigne honneur d'avoir fourni à MM. les diplomates le thème le plus propre à faire briller leurs talents. Ce qu'ils ont dépensé d'art et de logique tient du miracle. Jamais les âcretés de la polémique, entre gens bien nés, ne s'étaient produites avec autant de grâce. De part et d'autre, quelle éloquence raffinée! quelle colère courtoise! quelle dialectique subtile!

La dernière dépêche du comte Russell surtout mérite d'être méditée par les jeunes gens qui tiennent à compléter leurs études. Les arguments du prince Gortschakoff y sont réfutés de main de maître, et il est bien clair que le ministre anglais a fait ses humanités. Les disputes métaphysiques du moyen âge n'étaient pas plus inutilement savantes et ne témoignaient pas d'un esprit plus inutilement délié. Sa Seigneurie trouve réponse à tout. C'est en vain que le prince Gortschakoff invoque à l'appui de la théorie du meurtre en grand le respect dû à l'autorité : lord Russell, avec un sens profond, répond que la clémence et la conciliation sont plus efficaces que la force matérielle, quand il s'agit d'assurer le respect dû effectivement à l'autorité. C'est en vain que le prince Gortschakoff reproche aux puissances intervenantes l'encouragement moral donné à l'insurrection par les chancelleries et par les peuples : lord Russell réplique très-pertinemment que, « si le sentiment général en Pologne n'avait pas été hostile à la Russie d'une manière absolue, l'assis-

tance morale et matérielle du dehors n'aurait pas été d'un grand secours à l'insurrection. » — « Mais, observe le prince Gortschakoff, ce n'est ni une amnistie, ni une représentation plus ou moins complète que les insurgés demandent... » Ah! voyons un peu comment lord Russell va se tirer de ce mauvais pas, lui qui a déclaré ne pas savoir ce que signifiait l'indépendance de la Pologne, attendu que, selon lui, elle ne commence et ne finit nulle part. C'est ici que la scolastique officielle triomphe. Loin de paraître embarrassé, lord Russell se porte l'avocat de cette masse flottante qui, en Pologne tout comme ailleurs, « se contente de la sécurité des personnes et des propriétés. » Qu'opposer à cela? Qu'on déporte ou qu'on fusille les mauvais sujets qui meurent pour que la patrie vive : ce n'est pas d'eux que la diplomatie s'occupe; ce qu'elle veut, c'est que ceux-là soient satisfaits qui composent la *masse flottante*, et dont la digestion ne fut jamais troublée ni par une aspiration noble ni par une émotion héroïque. A la bonne heure, milord, voilà qui est parler en homme d'État!

Or, tandis que les notes s'échangent, les forces de la Pologne s'épuisent, son sang coule ici à flots, là goutte à goutte. Tandis qu'on disserte avec un calme imposant sur les moyens de la sauver, elle agonise. Encore quelques mois, et son cœur peut-être aura cessé de battre. M. Urquhart aurait-il eu par hasard raison de prétendre que la Russie appelait de ses vœux une insurrection de la Pologne; qu'elle y a poussé de tout son pouvoir; qu'elle brûlait d'en finir une bonne fois avec tout ce que le peuple polonais renfermait de vaillants patriotes ou plutôt avec le peuple polonais lui-même, et que, fatiguée d'avoir à surveiller sa proie, elle avait fait naître l'occasion de la dévorer? Ce qui est sûr, c'est que, si elle avait en effet conçu cet horrible dessein,

elle n'aurait pu mieux s'y prendre pour l'accomplir. Sans compter que les Polonais eux-mêmes ont, par l'étendue et la sombre magnanimité de leur désespoir, servi de complices à leurs oppresseurs. Il n'y a pas à en douter : entre fléchir et périr, leur choix était fait le jour où ils saisirent la faux. Il s'agit de savoir si un peuple sera, oui ou non, anéanti...

Et qu'on n'appelle pas notre crainte une chimère; qu'on ne vienne pas nous parler pompeusement de l'impuissance finale de la force brutale, de l'essence immortelle du droit et autres belles choses de cette espèce! Qu'il ne soit point donné à la force brutale de tuer une idée, même quand elle a l'affreuse logique de sa brutalité, je le veux bien; que l'hérésie, en Espagne, n'ait pas été étouffée sans retour dans les flammes allumées par l'inquisition; que le protestantisme n'ait pas été étranglé, en Belgique, par les bourreaux du duc d'Albe, et que les poignards de la Saint-Barthélemy n'aient pas frappé au cœur, absolument au cœur, le calvinisme, cela me plairait assez à croire; mais une nationalité n'est pas une idée inextirpable. Est-ce qu'on n'a jamais vu un peuple disparaître de la terre? On frémit quand on songe à ce qui adviendrait de la Pologne si la Russie, ne reculant devant rien, en venait à ameuter les opprimés qui ne pensent pas contre les opprimés qui pensent, en promettant aux premiers les dépouilles de leur patrie morte!

Souffrir cette infamie est un opprobre dont l'Europe ne se laverait jamais. Dieu veuille, pour son honneur d'abord et ensuite pour sa sûreté, que le mot fameux attribué mensongèrement à Kosciuszko vaincu ne se réalise pas; car ce qu'il y a dans le *Finis Poloniæ*, c'est un immense danger européen. Talleyrand et Castlereagh le sentaient bien, lorsque, au congrès de Vienne, ils disputèrent avec tant de vivacité l'indépendance de la Pologne à la rapacité du czar.

Malheureusement le czar avait deux cent mille hommes dans le grand-duché de Varsovie, et il n'eut qu'à dire : « Où je suis, je reste. » On eut donc, au lieu d'une Pologne indépendante, une Pologne asservie. Mais, même en cet état, palpitante, foulée aux pieds, elle était un obstacle sur le chemin de la Russie : qu'arrivera-t-il, lorsque, pour pénétrer au centre de l'Europe, dépasser Berlin, frapper aux portes de Vienne, la Russie n'aura plus qu'à pousser du pied un cadavre étendu devant elle ?

Écarter à jamais ce péril était si facile, après l'attentat commis à Varsovie ! Pour faire, en 1863, ce que n'avaient pu, en 1815, Talleyrand, Castlereagh et Metternich, quelle occasion admirable ! La Russie, vaincue à Sébastopol, abaissée, humiliée, portant les stigmates d'une défaite qui lui arrachait ou semblait lui arracher l'Orient, condamnée en outre à se débattre contre les difficultés intérieures que lui créait l'émancipation des serfs, la Russie venait de déshonorer son pouvoir par un acte de violence dont l'Europe entière était indignée.

Un désespoir épique s'était emparé de la Pologne ; elle frémissait sous les armes. Pas un point du globe d'où ne s'élevât, contre Saint-Pétersbourg, le cri de la conscience humaine outragée. En France, l'amour passionné de la Pologne et le désir ardent de la rendre à la vie réunissaient tous les partis, prêts à marcher au premier coup de tambour. Ici, bien qu'en général on ne voulût point la guerre, l'émotion était si vive qu'il n'eût pas été impossible de la changer en colère belliqueuse par une impulsion énergique venue de haut. L'Autriche, convertie depuis peu au libéralisme et depuis longtemps alarmée des progrès de la puissance russe, applaudissait à l'idée d'une croisade et tenait à honneur que l'on comptât sur elle. Le czar n'avait qu'un allié, un seul,

le roi de Prusse, et ce pauvre monarque, compromis par un pauvre ministre, paraissait à la veille d'avoir une révolution sur les bras.

On ne dira plus, j'espère, que la guerre de Crimée a définitivement abaissé la puissance de la Russie. Si tel a été un instant le résultat des victoires de l'Alma et d'Inkerman, la diplomatie a mis une bonne grâce tout à fait touchante à fournir aux vaincus le moyen de prendre leur revanche. Sommée de lâcher prise, morigénée, gourmandée, la Russie s'est moquée de ceux qui, comme cet excellent comte Russell, la menaçaient en la rassurant, et elle n'a cédé rien, n'a cédé sur rien. Il n'est pas jusqu'à cette concession en manière de projet de réforme constitutionnelle, dont certains journaux nous disaient merveille, qu'elle n'ait fait désavouer par son organe officiel avec une hauteur évidemment systématique. Ce désaveu signifie : « Nous ne courtisons pas l'approbation de l'Europe; ses conseils et ses exemples nous sont de peu. S'il nous plaît jamais de donner dans le libéralisme, ce n'est pas votre affaire; c'est la nôtre. »

Voilà donc la Russie plus arrogante que jamais, parce qu'elle se sent plus forte que jamais. Jusqu'à présent, on ne peut se dissimuler qu'elle tient le haut du pavé. L'autorité morale ou plutôt immorale que lui donne l'avortement de la diplomatie, qui prétendait la mettre à la raison, est incalculable. C'est précisément parce qu'elle a contre elle, dans cette affaire, la raison, la justice, l'humanité, l'intérêt manifeste de l'Europe, le sentiment des peuples, uni, cette fois, à la politique des gouvernements; oui, c'est précisément à cause de cela que son triomphe définitif serait désastreux. Jusqu'à présent, elle a vaincu là où la victoire paraissait aussi impossible qu'elle était déplorable. Qu'importe cette protestation

universelle qui s'est élevée, si elle n'est suivie de faits éclatants? Elle ne ferait que rendre la défaite de la justice plus accablante. La Pologne assassinée, au dix-neuvième siècle, à la face de l'Europe inutilement indignée, serait un spectacle plus navrant, un plus horrible scandale que la Pologne mise en lambeaux, au dix-huitième siècle, en présence de l'Europe indifférente et distraite...

CXCVI

23 septembre.

Une réunion agricole.

Hier a eu lieu, dans le Hertfordshire, où je me trouve en ce moment, une des fêtes annuelles de l'agriculture. Ah! si notre excellent collaborateur M. Joigneaux avait été là, que volontiers, dans l'intérêt de vos lecteurs, je lui aurais cédé la plume! L'espèce particulière d'exhibition qui est venue donner à la petite ville d'Hitchin quelques heures d'animation aurait trouvé en lui un historien compétent et accrédité. Il l'aurait non-seulement bien décrite, mais bien jugée. Il aurait expliqué en vertu de quelles causes générales ou locales, le spectacle était plus remarquable par la qualité que par le nombre des acteurs, je veux dire les taureaux, les vaches, les chevaux, les porcs et les moutons qui composaient la troupe. Moi, de quoi puis-je vous parler, si ce

n'est du banquet qui a suivi et des discours qui y ont été prononcés?

C'est autour de la table splendide dressée dans le Corn-Exchange par les soins de M. Hill, de l'auberge du Soleil (*San Inn*), que le meeting s'est montré dans toute sa pompe et au grand complet. Tels qui étaient arrivés trop tard pour passer en revue les bestiaux du comté se sont arrangés de façon à ne pas arriver trop tard pour le festin.

Parmi ces derniers, j'allais vous dénoncer le marquis de Salisbury, lorsque je me suis souvenu que le marquis de Salisbury n'était plus un jeune homme. Que dis-je? il a, je crois, l'âge qu'avait atteint Fontenelle, quand, à une très-vieille dame qui se félicitait devant lui de la faveur que la mort leur avait faite de les oublier, il répondit, le doigt sur les lèvres : « Chut! » A cette époque de la vie, on est bien excusable de manquer à un rendez-vous de bestiaux, surtout quand on a été retenu chez soi par une averse, comme le marquis de Salibsury l'a expliqué lui-même avec infiniment de grâce, infiniment d'*humour*, au milieu des applaudissements et du rire approbateur des convives.

Mais je tarde trop à déclarer que ce qui les attirait, c'était, non pas le dîner, mais le désir, bien naturel, d'entendre les bonnes, les nobles et éloquentes paroles qu'on savait devoir y être dites.

Par qui croyez-vous qu'était présidé ce banquet d'agriculteurs, où le toast principal devait avoir pour sujet l'agriculture? Par un grand propriétaire du comté? Oui, sans doute, mais un propriétaire qui est un poëte d'élite, un romancier fameux, un administrateur habile, un philosophe, un orateur, un homme d'État dans un homme charmant, sir Édouard Bulwer Lytton, enfin.

L'événement de la soirée a été son discours. Rien de

plus pratique et de plus élevé à la fois. Tout en avouant que, sous le rapport de la quantité, le bétail du comté de Hertford ne faisait pas précisément bonne figure, sir Édouard a exprimé une satisfaction patriotique, fondée sur ce qu'il n'y avait, du moins, rien à redire à la qualité; et il est parti de là pour jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'agriculture en Angleterre.

En ce qui touche la production des grains, il y avait un fait à constater tout d'abord : c'est que la récolte, cette année, a été admirable, — circonstance aussi heureuse, en fin de compte, pour le manufacturier, le commerçant, l'artisan que pour l'agriculteur lui-même; car, ainsi que l'a fort bien fait remarquer sir Éd. Bulwer Lytton, un peuple, quelle que soit la diversité des intérêts et des occupations entre lesquels son activité se partage, n'est jamais, à l'égard des autres peuples, qu'un consommateur individuel. Ce qu'il a de moins à dépenser pour achats de grains, quand la nature met à sa disposition d'une main plus prodigue les trésors de la terre, se trouve former un surplus de capital national, qui, appliqué à toutes les branches de l'industrie, les vivifie et les féconde.

Mais l'abondance de la récolte, cette année, n'est pas due seulement à ce que la saison a été propice, et la preuve, c'est que, comparée à la récolte donnée par des années antérieures où le ciel n'avait pas été moins clément, elle présente un excédant dont la source ne peut être que le travail de l'homme, éclairé par son intelligence. Au nombre des causes auxquelles il est juste d'attribuer ce surcroît de fertilité, sir Éd. Bulwer Lytton a signalé un plus libéral emploi des engrais artificiels, un recours plus hardi à l'intervention des machines, un choix plus soigneux des semences, un meilleur système d'assolement; enfin, « par la suppression des clô-

tures inutiles, le fait d'ouvrir les champs à ces deux puissances fécondantes, l'air et le soleil ». Comme indication de ce qu'il est permis d'attendre du progrès, résolûment poursuivi, l'orateur a cité une récente brochure de Liebig, qui prévoit le moment où les Trois-Royaumes, en matière de grains, n'auront plus rien à demander à l'étranger. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout le monde a répondu : *Amen!*

Quant à cet autre côté de l'agriculture, l'élève des bestiaux, c'est surtout en Angleterre qu'il importait qu'on pût, à cet égard, constater de grands progrès. Le climat et le sol de l'Angleterre sont en effet plus propres encore à l'élève des bestiaux qu'à la culture du grain; sans compter que sa constitution territoriale se prête merveilleusement à ce que la nature de son sol et de son climat semblent lui conseiller, la propriété n'étant point soumise ici, comme en France, à cette loi du morcellement indéfini, qui tend à opérer entre le capital et l'agriculture un divorce ruineux, à ralentir le développement du règne animal et à substituer les champs aux prairies. Cependant la viande est chère en Angleterre, et, quoique la condition du travailleur pauvre y soit meilleure qu'en France, le rêve de la poule au pot est loin d'y être réalisé pour tous. D'où cela vient-il?

Le fait admet, à coup sûr, plus d'une explication; mais qu'il puisse être attribué en partie à un défaut de soin et même de connaissances pratiques, parmi les habitants des campagnes, c'est ce que plusieurs circonstances semblent indiquer. J'ai été, par exemple, très-frappé d'un passage du discours de sir Éd. Bulwer Lytton, où la pratique de mêler du sel à la nourriture des animaux est vivement recommandée, et recommandée comme une chose que ceux-ci négli-

gent, que ceux-là ignorent. En France, le reproche serait sans application et le conseil superflu.

S'il est besoin de montrer par des chiffres jusqu'à quel point l'Angleterre est intéressée à ne rien négliger de ce qui se rapporte à la conservation du bétail, ces chiffres, le discours de sir Édouard nous les fournirait. Pendant les six années finissant à 1860, la valeur totale du bétail détruit par la maladie, dans les trois royaumes-unis d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, est de 24,000,000 liv. st., tandis que la valeur du bétail importé durant cet intervalle est seulement de 4,500,000 liv. st.; c'est-à-dire qu'en six ans l'Angleterre n'a reçu du dehors que le quart de ce qu'elle a perdu au dedans.

De ce que je viens de dire, je m'attends à vous voir conclure qu'on peut être en même temps un grand poëte et un homme éminemment pratique. Pour moi, si j'en avais jamais douté, je n'en douterais plus après ce discours de sir Éd. Bulwer Lytton. Il est vrai, s'il faut ne rien cacher, que l'illustre auteur de la *Famille Caxton*, des *Derniers Jours de Pompéies*, d'*Eugène Aram*, de *Rienzi* et de tant d'œuvres poétiques moins connues que ses romans, quoique d'un plus haut mérite encore, peut-être, a fini par se sentir comme mal à l'aise au milieu des vaches et s'est, avant la péroraison, échappé de l'étable. Dans la première partie de son discours, c'était le seigneur terrien qui avait parlé; dans la seconde, ç'a été l'ex-ministre. Parmi plusieurs considérations élevées, j'ai particulièrement remarqué celle-ci : que le mélange de lenteur et de sûreté qui, en Angleterre, caractérise la marche du progrès, tient à ce que nulle part l'action des villes, où le frottement des esprits leur fait prendre feu, n'est mieux balancée par la prudence et le sang-froid des campagnes.

Vous le voyez, sir Éd. B. Lytton n'est pas près de définir

les agriculteurs à la façon de cet étincelant abbé Galiani, qui, dans son *Dialogue sur le commerce des grains*, écrivant avec un épi de blé la théorie de la science des richesses et son histoire, regardait les nations agricoles comme des nations de joueurs qui, soumis aux caprices de la pluie et du soleil, sont sans cesse à jeter un rouleau de louis sur une table de pharaon, qui est la terre.

Mais ces deux opinions, contradictoires en apparence, sont-elles donc inconciliables? Nul doute que l'agriculture, dans ses rapports avec le baromètre, ne soit un peu un jeu de hasard et ne suppose, par conséquent, dans l'homme qui s'y abandonne, un certain degré de hardiesse; mais cela même lui rend la prudence d'autant plus nécessaire, dès qu'il s'agit d'affronter les vicissitudes de la politique. L'agriculteur veut jouer tranquillement sa partie avec le ciel. S'il se laissait gagner par la pétulance politique des villes, il aurait à courir trop d'aventures à la fois.

CXCVII

30 septembre.

La politique de lord Russell expliquée par lui-même.

Finality Jack, tel est le surnom que, dans un moment d'*humour*, John Bull donna au comte Russell. Voulait-il exprimer par là que le noble lord était aussi peu disposé à finir les choses qu'ardent à les commencer?

A voir la frayeur qu'il a de s'engager soit avec le Nord contre le Sud, soit avec le Sud contre le Nord, on est tenté de croire que ce n'est pas la préoccupation de finir qui le tourmente le plus; mais, si l'on considère qu'après s'être embarqué allègrement dans l'aventure de Mexico, il ne s'est aperçu de son imprudence qu'à la dernière heure, et qu'après avoir posé, dans ses dépêches hautaines, au sujet de la question polonaise, les prémisses de la guerre, il a pâli devant la conclusion, il faudra bien lui reconnaître le droit de dire, à l'instar de Petit-Jean :

Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement.

Dans le discours qu'il vient de prononcer à Blairgowrie, il déclare :

Qu'il n'est pas pour qu'on vienne du dehors imposer telle ou telle forme de gouvernement à un peuple, aux Mexicains

par exemple, mais que, cela étant, le mieux est de laisser faire;

Que l'empereur de Russie a grand tort de ne pas vouloir tenir son titre de roi de Pologne de la munificence des traités de Vienne, mais que, cela étant, il n'y a pas lieu de pousser plus loin la querelle;

Que les fédéraux sont de singulières gens de parler de la rébellion du Sud dans le style du czar de toutes les Russies, ou du sultan de Constantinople, ou de Louis XIV, eux, le produit de trois rébellions successives : rébellion contre Charles Ier, rébellion contre Jacques II, rébellion contre George III, mais que, cela étant, il n'y a pas moyen de ne pas leur donner carte blanche;

Que les confédérés ont un pouvoir qui repose sur le « plus horrible des crimes de l'humanité, » mais que, cela étant, il n'y a pas à s'en mêler.

Ainsi, en fait de théories à l'usage des chancelleries qui se respectent, celle du comte Russell consiste à blâmer ce qu'on permet et à permettre ce qu'on blâme. La question, pour lui, est de penser bien, de parler d'or et de n'agir pas. Il ne lui déplaît point que la politique d'un ministre des affaires étrangères soit impuissante, pourvu qu'elle le soit honnêtement et qu'elle se dédommage de son inaction par sa franchise.

Reste à savoir si cet étrange compromis suffit à la gloire d'un grand ministre, représentant d'un grand peuple. Pour moi, j'en doute. Pas plus en politique qu'en religion, je n'aime la foi sans les œuvres, et je trouve doublement regrettable qu'un homme tel que le comte Russell se soit fait l'organe de cette politique dont la sagesse ressemble si fort à l'impotence, dont la modération ressemble si fort à l'égoïsme. Que lord Palmerston se fût exprimé de la sorte, à la bonne

heure. Lord Palmerston a toujours pris les choses humaines par leur côté facile, et les principes sont un bagage dont il ne s'est jamais embarrassé outre mesure. Il est Anglais d'ailleurs dans le sens le plus anglais du mot, et il ne voit pas de raison pour avancer lorsque l'intérêt présent de l'Angleterre lui paraît être de rester en place. Mais lord Russell? En vérité, il est difficile à ceux qui aimaient à admirer sa courageuse droiture et qui ont l'œil sur son passé de lire sans une sorte d'émotion pénible un discours comme celui de Blairgowrie.

D'autant qu'ici c'était l'homme qui parlait, et non plus le ministre.

On avait pu supposer que, dans ses dépêches, il ne lui avait pas été donné d'être tout à fait lui; mais à Blairgowrie, devant les tenanciers d'un domaine où il résidait temporairement, ce n'était pas la pensée collective du cabinet qu'il avait à exprimer, c'était la sienne propre; car il est d'usage en Angleterre que, pendant les vacances du Parlement, le ministre en tournée recouvre une partie de la liberté que les exigences de sa vie officielle lui enlèvent tant que le Parlement siége. Il cesse alors d'être responsable de ses paroles vis-à-vis de ses collègues, pour en devenir, d'une manière plus complète et plus directe, responsable vis-à-vis de l'opinion. C'est ainsi que souvent la lumière est tombée sur les divergences qui existaient au sein du conseil; c'est ainsi que le public a su, par exemple, à n'en pouvoir douter, que les sympathies de M. Gladstone, dans la question américaine, étaient pour le Sud, tandis que celles de son collègue, M. Milner Gibson, étaient pour le Nord.

Si les avantages de cette pratique l'emportent sur ses inconvénients, cela peut faire question aux yeux de ces diplomates de la vieille école qui, tenant l'humanité en petite

estime, demandent aux gouvernements d'être inscrutables ; mais ce qui est sûr, c'est que rien n'atteste mieux les mœurs d'un peuple libre.

Quoi qu'il en soit, ce que nous avons dans le dernier *vacation speech* du comte Russell, c'est bien sa pensée intime, et de cela il n'y a pas lieu, je le répète, de le féliciter.

Au fond, le seul passage de cette harangue auquel les amis de la justice puissent applaudir est celui-ci : « Les conditions auxquelles la Russie avait obtenu le royaume de Pologne n'ayant pas été remplies, le titre de roi de Pologne est périmé. » C'est là une déclaration significative... Elle semble annoncer de la part du ministre anglais l'intention bien arrêtée de reconnaître les Polonais comme pouvoir belligérant.

Ce serait quelque chose; mais la position que l'Angleterre occupe dans le monde lui impose de bien autres devoirs. Le principe de non-intervention qu'elle proclame en théorie, quoique la nature même des choses l'ait toujours amenée à le violer plus ou moins en pratique, ce principe, aussi dérisoire qu'égoïste, n'est ni digne de sa puissance, ni convenable à son orgueil, ni conforme à ses intérêts.

Je sais qu'avec toutes les qualités du génie insulaire, elle en a tous les défauts; je sais que la solidarité humaine, pour laquelle la langue anglaise n'a pas de mot, est une idée à laquelle beaucoup d'Anglais ont quelque peine à s'élever. Ce n'est pas ici qu'une révolution aurait écrit en tête de son programme ces paroles, éternel honneur de la Révolution française : « *Déclaration des droits de l'*Homme ; » ce n'est pas ici qu'on aurait inséré dans le pacte social cette clause admirable : « Quiconque opprime un peuple se déclare l'ennemi de tous les autres. » Mais que l'Angleterre écoute

au moins la voix de ses intérêts. La vapeur et l'électricité ont fait, de nos jours, le monde trop petit; elles ont, en rapprochant les hommes, trop mêlé les existences, pour qu'une nation puisse impunément se renfermer dans son égoïsme. Le *chacun chez soi*, — « le moins français des cris qui se soient jamais échappés de la bouche d'un Français, » — n'est pas seulement une vilenie, c'est une sottise. Pourquoi y a-t-il dans le Lancashire, à l'heure qu'il est, tant d'affamés? Parce que loin, bien loin, par delà l'Atlantique, on a souffert qu'il y eût des esclaves. La leçon est claire, elle est rude. Malheur aux peuples qui seraient incapables de la comprendre!

CXCVIII

3 octobre.

Même sujet.

La sévérité avec laquelle les journaux de France ont jugé le discours prononcé par le comte Russell à Blairgowrie semble avoir étonné les Anglais.

Eux l'avaient en général trouvé très-sage, très-ferme, inspiré par un sentiment honnête et marqué de l'empreinte de l'homme d'État.

Oh! que cette différence d'appréciation mesure bien la distance qui existe entre le génie de notre pays et le génie de l'Angleterre!

Nous, quels que soient nos défauts, — et ils sont grands, à coup sûr, ils sont nombreux, — nous n'avons pas du moins celui de trop penser à nous-mêmes. Nous sommes, comme soldats, des croisés. Le penseur, chez nous, se confond avec le missionnaire. Même quand nous disons : « La conquête, jamais ! » c'est à la condition d'ajouter : « La propagande, toujours ! » Nous faisons des révolutions pour le triomphe des *droits de l'homme*. Nous envoyons des nobles se faire tuer par delà l'Atlantique, au service d'une république. Nous portons le deuil d'une nation amie, morte au loin. Nous nous consolons d'avoir perdu notre liberté en allant combattre pour la liberté d'autrui. De là notre force. Le monde, auquel nous nous intéressons d'une manière si passionnée, ne peut s'empêcher de s'intéresser à nous. Ses regards, qu'il le veuille ou non, ne sauraient se détacher du tableau de notre vie intime. Ses destinées tournent presque inévitablement dans le tourbillon des nôtres. L'Europe dort, quand nous sommeillons ; quand nous remuons, elle s'agite. Notre pouvoir, chose étrange, consiste à être *nous* le moins possible, et c'est quand nous sommes le moins Français que, au point de vue de l'ensemble, nous sommes le plus Français.

Pour les Anglais, qui ont du reste toutes les vertus qui nous manquent, c'est le contraire. Ils absorbent, ils ne rayonnent pas.

C'est pourquoi le discours de lord Russell, si peu goûté en France, l'a été beaucoup en Angleterre.

Si on lit en effet ce discours avec attention, on y verra un continuel effort pour ennoblir, aux yeux des Anglais, l'égoïsme de la politique anglaise, en ce qui concerne toutes les grandes questions du moment.

Lord Russell déclare bien haut que l'intérêt de l'Angleterre n'est pas de faire la guerre pour la Pologne ; mais il

flétrit le partage originel de ce noble pays et se prononce contre le droit de conquête.

Il vante, dans l'affaire du Mexique, la politique prudente de l'abstention; mais, avec une émotion contenue, il affirme que chaque peuple doit s'appartenir.

L'œil fixé sur la guerre qui déchire le nouveau monde, il se félicite d'avoir été avare de l'or des Anglais; et, Casimir Périer britannique, il semble dire : *Le sang des Anglais n'appartient qu'à l'Angleterre;* mais il a bien soin de dénoncer l'institution de l'esclavage, qu'il définit sans détour: « Un des plus horribles crimes qui aient jamais dégradé l'humanité. »

En un mot, il s'étudie à relever par l'honnêteté de son langage l'effacement de sa politique; il parle fort pour s'absoudre de ne pas agir; il s'indigne d'autant plus contre ce qu'il permet, qu'il se croit obligé de le permettre; il veut donner à son pays, aux yeux du monde, l'attitude du soldat au repos; il est évidemment poursuivi par la crainte qu'on n'attribue à une froide indifférence, à une coupable désertion des causes justes, l'inaction de l'Angleterre. Le vrai sens, la signification intime, et, comme on dirait ici, le *gist* du discours de lord Russell, sont dans cette phrase: « *Nous avons pour le bien de l'humanité d'aussi énergiques sentiments qu'aucun peuple du monde.* » C'est le cri d'un homme qui se hâte de repousser un reproche prévu.

Si l'Angleterre se fût montrée mécontente d'un tel discours, elle eût ressemblé à un accusé qui, devant le juge, ne songerait qu'à se plaindre de son avocat.

La vérité est, si mes observations ne me trompent pas, que les Anglais, à l'exemple de lord Russell, craignent au plus haut point la guerre; et que, à son exemple, ils éprou-

vent une certaine honte intérieure de tant la craindre. Ils la jugent trop contraire à leur intérêt pour en courir les hasards, et trop conforme à leur dignité pour ne pas sentir le besoin de suppléer aux actes par les paroles. C'est à cette situation d'esprit que répond le discours de lord Russell.

Ceux-là ne me paraissent en avoir compris, de l'autre côté du détroit, ni le caractère ni la portée, qui ont cru devoir y chercher soit des idées neuves, soit des indications précises. Ce que, dans la position où elle s'est mise et d'où elle entend ne pas sortir, l'Angleterre demandait à son ministre des affaires étrangères de présenter au monde attentif, c'était, non pas un programme, mais un plaidoyer. Sous ce rapport, la harangue prononcée à Blairgowrie a été ce qu'elle devait être, et ne pouvait être que ce qu'elle a été.

Passant sous silence, pour éviter les redites, les questions du Mexique et de la Pologne, j'arrive tout de suite à la partie de cette harangue qui concerne les États-Unis, et que l'on considère comme une réponse aux attaques de M. Sumner.

Si, en reprochant aux Anglais de n'avoir pas fait alliance avec le droit, représenté par les fédéraux, le publiciste américain ne s'était fondé que sur la réprobation encourue par les rebelles, la réponse de lord Russell serait décisive. Il y a, en effet, des révoltes fort légitimes, et condamner la rébellion en tant que rébellion sied mal à un peuple dont trois grandes révoltes ont fait le destin : révolte contre Charles I[er], révolte contre Jacques II, révolte contre George III, Mais lorsque M. Sumner accuse l'Angleterre d'avoir accordé le titre de belligérants à des propriétaires d'esclaves, elle qui, après avoir aboli l'esclavage dans ses propres colonies, l'a combattu dans tous les traités et poursuivi sur toutes les mers, c'est mal se défendre que de dire pour unique argument : « L'Es-

pagne et le Brésil ont des esclaves. Nous l'avons souffert. Donc l'esclavage est sous la garantie du droit international.» Quoi! de l'aveu de lord Russell, l'esclavage est un crime horrible, un crime qui déshonore l'humanité, et l'humanité, envisagée dans les grandes nations par qui se manifeste sa puissance, ne mettrait pas au nombre de ses droits, que dis-je? au nombre de ses devoirs, la nécessité d'en finir avec un crime qui la déshonore! Qu'une société soit coupée en deux par le fait d'une révolte née d'idées divergentes ou d'intérêts opposés, c'est là un événement d'un caractère local, qui, très-souvent, ne saurait être bien apprécié en dehors du théâtre où il a éclaté, et qui, par conséquent, peut ne pas appeler d'une façon impérieuse l'intervention des autres peuples. Mais comment ce qui intéresse la conscience humaine pourrait-il laisser indifférent quiconque a une conscience?

Devant un *crime* qui, selon l'expression de lord Russell, *dégrade l'humanité*, il n'y a plus d'Anglais, de Français, d'Américains : il y a des *hommes!* Qu'une nation tolère, dans ces sortes de cas, ce qu'elle se sent impuissante à empêcher, passe encore; mais qu'on n'érige pas en principe la tolérance à l'égard du mal, qu'on n'en fasse pas une règle de droit international.

Qui se justifie ainsi se condamne.

CXCIX

4 octobre.

« Bethnal green ».

Dimanche dernier, Guilford a été le théâtre de scènes étranges et honteuses. La foire qui s'y tient annuellement était annoncée pour le 4 octobre, et, en l'honneur de cet événement, je suppose, les cabaretiers avaient reçu l'autorisation de vendre de la bière, le jour du Seigneur, à toute heure. Qu'est-il arrivé? Que des rustres, au nombre de quatre cents environ, s'étant rassemblés à un mille de Guilford, ont trouvé fort drôle d'assaillir les passants à coups de poing, à coups de pied, à coups de pierre. Plusieurs dames ont reçu de graves blessures; on en cite une qui a un œil crevé. Nombre de gentlemen ont été battus à outrance, et pour punir l'un d'eux d'avoir cru que ce n'était point aux battus à payer l'amende, on a fait un feu de joie des palissades qui entouraient sa maison. Le curieux de la chose, c'est que les assaillants n'y entendaient pas malice. De leur part, c'était pure gentillesse, question de rire, conformément à une aimable tradition toute locale que les autorités elles-mêmes, paraît-il, croient devoir respecter. En tout pays, j'en ai peur, il y a sous la dernière des couches de la civilisation, un grand fonds de barbarie ; mais cela est particulièrement vrai de l'Angleterre, où l'on trouve la lie de la lie.

Pourquoi s'en étonner? Si la pauvreté est quelque part un abîme insondable, c'est ici, et l'on sait trop de quels vices grossiers elle est la source. J'ai devant moi une description en anglais de *Bethnal green* à faire dresser les cheveux sur la tête. Bethnal green n'est pas un lieu situé aux extrémités du monde : non, Bethnal green fait partie d'une ville peuplée de Crésus; c'est un immense quartier qui s'étend de l'extrémité est à l'extrémité nord-est de Londres; c'est un de ces nombreux et monstrueux villages qui, mis à la suite les uns des autres, forment la capitale de l'Angleterre; c'est une cité de soixante-dix-neuf mille habitants. Eh bien, cette cité est le repaire d'à peu près autant de misérables. Là, l'humanité grouille dans une multitude de bouges infects près desquels vous n'oseriez pas vous risquer sans doute, de peur d'être détroussé. Là, s'il vous arrive de demander au blême habitant d'une de ces cahutes, dont les approches sont défendues par la saleté et la puanteur, pourquoi il ne se plaint pas, pourquoi il ne s'adresse pas à l'inspecteur de la salubrité publique, pourquoi il n'appelle pas au secours la vigilance sociale, il vous répondra qu'il craint le progrès plus que la peste, que le loyer de son horrible demeure s'élèverait le jour où elle cesserait d'être moins horrible, et qu'il vaut encore mieux coucher dans une écurie que dans la rue. Là, nul autre représentant de la civilisation que le « policeman »; là, nul autre représentant du christianisme que le distributeur patenté des aumônes. C'est le gîte préféré des pourceaux; et comme ils sont aussi mal nourris que mal soignés, comme ils se vautrent tout le jour dans l'ordure, comme ils boivent en des gouttières remplies de toutes sortes d'immondices, et que les enfants du quartier sont condamnés à vivre pêle-mêle avec ces hideux compagnons, dans une atmosphère pestilentielle, il a fini par en résulter une

maladie contagieuse de nouvelle espèce, pour laquelle, je crois, il n'y a de mot, jusqu'à présent, qu'en Angleterre. Cette maladie, qui vient de signaler son avénement par le meurtre, se nomme *pig seal* (*la gale aux pourceaux*). De tous les faits mis, cette semaine, sous les yeux du public, celui-là n'est pas le moins important, hélas ! Quant aux commentaires, ils sont superflus.

Voici quelques chiffres qui se lient à ce triste sujet.

En Angleterre et dans le pays de Galles, le nombre des indigents à la charge de la paroisse était, au commencement de cette année, de 1,142,624, c'est-à-dire de 1 sur 17, et ce nombre se décomposait comme suit : hommes bien portants, 598,346 ; hommes d'une faible santé ou infirmes, 503,809 ; aliénés, 37,018 ; vagabonds, 4,234 : — le reste non classé. Donc, au premier jour de l'an 1863, l'on comptait, dans l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, près de 600,000 hommes capables de travailler, voulant travailler et absolument sans travail. Et ce qu'il y a d'effrayant, c'est que le nombre de ces derniers, en janvier 1863, était plus que le double de ce qu'il avait été au mois correspondant de l'année précédente, d'où il faut conclure que la plaie du paupérisme s'est terriblement élargie en quelques mois.

Pendant ce temps, les heureux du monde s'amusaient. Le splendide régal donné dernièrement à la princesse de Galles dans Guildhall a provoqué, de la part du député Elliot, des plaintes qui méritent d'avoir un écho. A la dernière réunion des membres du conseil commun, cet incommode personnage, quelque peu paysan du Danube, a présenté l'énumération suivante des inutilités coûteuses dont il avait plu aux commissaires de la fête de charger la liste des depenses : sept brosses à cheveux en ivoire, 12 livres sterling 10 shel-

lings; — dix magnifiques peignes en écaille, 4 liv. st. 17 sh.; — soixante flacons d'eau de Cologne, 6 liv. st. 14 sh.; — dix-huit boîtes de poudre de riz et dix sachets de senteur, 5 liv. st. 6 sh.; — cent dix-sept savons de toilette, 4 liv. st. 12 sh. 6 d.; — quatre brosses en ivoire, 6 liv. st., etc. Arrivé à l'article eau de Cologne, l'orateur s'est interrompu pour faire remarquer que cette profusion de désinfecteurs eût été plus convenable s'il s'était agi de recevoir le roi de Dahomey et le noir cortége de ses dames d'honneur. Il ne s'est pas élevé avec moins de force contre l'achat de deux vases de Sèvres et d'un beau cabaret de porcelaine, le tout du prix de 42 liv. st. 16 sh. « Si ces objets, a-t-il dit, avaient dû être envoyés au musée de Kensington ou à « Mansion House », pour être conservés comme des échantillons curieux de l'art céramique au dix-neuvième siècle, je me serais abstenu; mais point. Ils ont disparu depuis, ou, comme s'exprimerait un chimiste, ils ont été sublimés. » On attend, le sourire sur les lèvres, la réponse des commissaires.

CC

10 octobre.

Le culte du relatif en Angleterre.

Le dernier numéro du recueil périodique intitulé *Saturday Review* contient, sur l'emploi des termes abstraits et particulièrement du mot *principe* par les écrivains français modernes, un article dont l'importance résulte précisément de ce qu'il n'est pas sérieux, et, s'il faut parler net, de ce qu'il est puéril.

Moins en effet cet article a de sens, plus il est remarquable qu'on l'ait accepté dans une feuille trop fortement marquée au coin de la fatuité littéraire, peut-être, mais qui, après tout, est rédigée avec talent et exerce une influence qu'elle doit craindre de compromettre.

Je concevrais que, dans un petit journal sans prétentions et sans lest, on vînt nous dire : Des principes? qu'est-ce que cela, des principes? En vérité, il faut être Français pour donner dans ce jargon inintelligible! Mais la *Saturday Review* est un recueil qui se pique d'avoir un public pensant, et l'on se demande ce que vient faire dans ses colonnes un critique qui a évidemment besoin de deux livres de plus dans sa bibliothèque, savoir : le *Dictionnaire de l'Académie française*, pour y apprendre certains mots de notre langue, et le *Dictionnaire* anglais de Johnson, pour y apprendre certains mots de la sienne.

Car il est à noter tout d'abord que l'article en question est intitulé *Principes*. Comme si le mot *Principles* n'était pas anglais! Comme si ce mot, tel que Johnson l'explique, n'était pas d'une orthodoxie grammaticale tout à fait certaine et n'avait pas plusieurs significations, toutes très-précises, toutes répondant avec un accord merveilleux à celles de notre mot français *principe!* Comme si enfin M. John Stuart Mill, tout Anglais qu'il est, n'avait pas intitulé un de ses plus beaux ouvrages *Principles of political Economy!*

Mais à quoi bon insister? Vos lecteurs s'étonneraient qu'on perdît son temps à expliquer qu'un principe est l'idée primordiale d'où dérivent toutes les idées dont se compose tel ou tel système, et le fait primordial auquel se rapportent tous les faits particuliers qui constituent tel ou tel régime. Quand on dit, par exemple, qu'à une époque donnée, c'est le *principe de liberté* qui a prévalu, cela ne signifie-t-il pas, pour le premier écolier venu, comme pour un professeur d'Oxford ou de Cambridge, qu'on a joui, à cette époque, de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté de la presse; en un mot, de tout ce qui constitue un régime fondé sur cette idée primordiale, sur ce *principe* : liberté?

L'article qui m'a fourni le sujet de cette lettre ne vaut donc pas, pris en lui-même, qu'on s'y arrête. Si je vous le signale, c'est parce que sa publication, dans les circonstances actuelles, est caractéristique. Au moment où, sur la question de Pologne, la France et l'Angleterre se divisent, c'est un fait très-important à relever que cette négation du mot *principe* par un journal anglais très-influent. Le mot paraîtrait-il donc gênant, parce qu'on trouve gênante l'idée qu'il exprime? Voudrait-on bannir de la grammaire ce qu'on est disposé à bannir de la diplomatie? Ce qui est sûr, c'est que,

dans la question de Pologne, là où nous sentons le devoir d'aller défendre un principe, on semble ne voir ici que le danger de compromettre un intérêt !

Que le mot *principe* puisse être bien ou mal appliqué, sans doute; mais suit-il de là qu'il n'ait pas de sens? Que cette expression, le *principe d'autorité*, eût été définie par Bossuet ou Louis XIV autrement qu'elle ne le serait de nos jours par un publiciste de l'école de Voltaire ou de celle de Jean-Jacques, c'est indubitable; mais suit-il de là qu'une pareille expression doive être à jamais exilée du vocabulaire? Et devons-nous, prenant notre parti de la proscription des *principes*, n'admettre comme dignes de figurer dans le langage humain que des *opinions?*

La *Saturday Review* n'y contredirait pas; et en cela, elle ne représente que trop bien, j'en ai peur, une tendance fort accentuée parmi les classes qu'on appelle ici les *classes gouvernantes*.

Le fait est qu'il y a entre un *principe* et une *opinion* la différence qui existe entre le général et le particulier, le nécessaire et le contingent, l'absolu et le relatif. Or, ce qui domine en Angleterre, c'est le culte du particulier, du contingent, du relatif.

Chose étrange ! nul pays au monde n'a produit des hommes en qui le pouvoir de généraliser se soit manifesté avec plus d'éclat : il suffit de citer Bacon, dans la philosophie; Newton, dans l'astronomie; Shakespeare, dans la littérature; et pourtant il est bien certain que ce qui manque à ce pays, considéré dans son ensemble, c'est l'esprit de généralisation. Poser un principe, dégager d'une série de faits particuliers l'idée qui les domine et les embrasse, découvrir ce qui est permanent dans les phénomènes accidentels : voilà ce qui

est contraire à ses habitudes et si conforme aux nôtres. Ne nous en plaignons pas : c'est justement parce que, pour nous, le mot *principe* n'est pas vide de sens que nous épousons avec tant de passion, à l'heure qu'il est, la cause des Polonais opprimés. Dans le monde de la pensée comme sur le globe, nous habitons un continent : les Anglais habitent une île.

Aussi leur conduite est-elle d'accord avec leur tour d'esprit. De même qu'ils pensent au jour le jour, de même ils vivent au jour le jour, préférant à toute autre règle celle des intérêts, qui est la plus changeante mais la plus commode, et se sentant moins forts sur la terre ferme des *principes* que sur la terre mouvante des *opinions*.

En France, nous envisageons toujours les choses au point de vue de ce qu'elles doivent être; ici, on les envisage au point de vue de ce qu'elles sont. De là, cette disposition des Anglais à savoir gré à leurs hommes d'État d'une versatilité qui, chez nous, ferait scandale. Jamais sir Robert Peel ne fut plus populaire que le jour où il se fit le promoteur de mesures jusqu'alors combattues par lui à outrance. On l'admira, non pour s'être converti à un principe, mais pour s'être rendu à un fait.

Et ce génie du relatif est si bien celui des Anglais, qu'on le retrouve partout, jusque dans leur manière de comprendre l'art. Capables d'exceller dans la peinture anecdotique et familière, dans l'individualité du portrait, dans le réel du paysage, ils n'ont jamais su atteindre au grand art, à la peinture de style. Pourquoi? Parce que le style en peinture est aussi un principe, puisque, selon les belles définitions données par un de nos critiques les plus compétents, le style est la généralisation des formes, la vérité accidentelle rame-

née à la vérité typique, l'individu élevé à la dignité de l'espèce. Même lorsqu'il est arrivé à un artiste anglais de comprendre et d'enseigner le style, il n'a point osé ou il n'a pas su appliquer ses propres conceptions. Joshua Reynolds, contredisant, par le caractère profondément relatif et anglais de ses œuvres, les grandes idées sur la beauté typique et supérieure, qu'il avait émises avec tant de fermeté dans ses *Discours*, et laissant le peintre, en lui, démentir le professeur, Reynolds ressemble d'une manière frappante à lord Russell désertant le droit de la Pologne, après l'avoir affirmé, et respectant l'esclavage, après l'avoir maudit.

Défendrai-je maintenant les écrivains français contre la *Saturday Review*, qui les accuse d'employer des termes abstraits? Ce reproche, vous le voyez, n'est qu'une variante de celui auquel j'ai deja répondu. Nul doute que l'abus des termes abstraits ne soit un mal. Mais leur emploi? Je voudrais bien savoir ce que deviendrait, sans termes abstraits, la philosophie? Est-il une idée générale, est-il une noble pensée, est-il un sentiment généreux qui n'appellent impérieusement l'usage d'un terme abstrait? Et serait-ce d'aventure à cause de cela que les termes abstraits ont tant de peine à trouver grâce auprès de la *Saturday Review?* Car, franchement, c'est se moquer que de prétendre qu'ils rendent notre langage obscur, et que cette réputation de précision, de clarté, que la langue française a dans le monde, est une réputation usurpée. Pour moi, je crains bien que, de la part de la feuille anglaise, ce grand dédain des termes abstraits ne cache autre chose qu'une critique purement philologique. Je crois y découvrir une hostilité systématique contre ces aspirations élevées que, dans notre langue française, très-claire, quoi que ces messieurs en disent, nous comprenons sous le terme d'idéal. Et certes, en repoussant cette hosti-

lité, nous ne pensons ni tomber dans le vague ni donner dans le chimérique. Au fond, les principes sont la quintessence des faits, et l'idéal est la quintessence du réel.

CCI

10 octobre.

Amour des Anglais pour la publicité dans les journaux.

Le grand événement, je me trompe, le grand accident de la semaine a été un tremblement de terre, qui, sans tuer personne, sans rien renverser, sans avoir eu d'autre effet fâcheux que de secouer d'une façon un peu rude beaucoup de dormeurs, s'est fait sentir sur plusieurs points de l'Angleterre, et plus particulièrement dans les environs de Liverpool, de Hereford, de Worcester et de Derby. Quand quelque chose d'extraordinaire arrive en ce pays, c'est merveille avec quel superstitieux empressement une foule de gens s'adressent au *Times*, soit pour lui confier leurs espérances ou leurs craintes, soit pour lui communiquer leurs idées, soit pour le mettre dans le secret de leurs émotions.

Ne soyez donc pas surpris si le tremblement de terre en question nous a valu, dans le *Times*, jusqu'à cinquante-trois lettres, qui n'y remplissent pas moins de sept colonnes et demie. Les signataires ont cru indispensable d'apprendre au public, ceux-ci comme quoi ils n'avaient eu rien de plus pressé que de se cacher la tête dans leurs couvertures; ceux-

là comme quoi ils avaient hésité à sauter en bas du lit ou bien l'avaient fait sans hésiter. De ceux qui, réveillés en sursaut, se sont mis à crier au voleur, le chiffre est imposant et révèle dans les *householders* une préoccupation dominante. Plusieurs de ces épanchements épistolaires laissent tomber le jour de la publicité sur des détails de chambre à coucher d'un intérêt plus ou moins équivoque, et nous fourniraient au besoin une chronique digne du *Diable boiteux*. Un des signataires, par exemple, nous raconte que sa femme, couchée à côté de lui, n'a pu s'empêcher d'éprouver une violente palpitation de cœur, bien que, nous assure-t-il, ce soit une femme d'un mâle courage; quant à lui, il a senti son sang circuler plus librement, et il fait savoir au public, par l'intermédiaire du *Times*, qu'une agréable chaleur répandue dans tout son être est l'unique sensation dont il ait à rendre compte. Voilà, si je ne me trompe, un trait de mœurs. Les Anglais, qui, sous certains rapports, semblent si fort redouter la publicité, la recherchent, sous certains autres, avec une ardeur enfantine. Ils défendront leur porte contre le passant par des grilles et des fossés; ils s'entoureront de murs, s'ils peuvent; ils ne se croient jamais suffisamment chez eux. Mais vienne l'occasion d'introduire, au moyen de la presse, le monde entier dans leur ruelle, ils n'y voient pas le moindre inconvénient. Encore une de ces contradictions innombrables dont se compose, en apparence, l'histoire morale de ce peuple si remarquable et si singulier.

CCII

10 octobre.

Mort de l'archevêque de Dublin.

La haute Église est en deuil. Richard Whateley, archevêque de Dublin, est mort jeudi dernier. Économiste et théologien, il ne déploya jamais, ni comme théologien, ni comme économiste, beaucoup de profondeur. Son *Introduction à l'étude de l'économie politique* n'ajoute pas un seul argument décisif à ceux sur lesquels Adam Smith, Mac Culloch et les écrivains de leur école ont fondé la doctrine du *laissez-faire;* et ses *Preuves du christianisme*, à l'usage des enfants, flottent à la surface du sujet. Mais ce n'en était pas moins un esprit pénétrant, ingénieux, doué de finesse et de vigueur à la fois, et très-capable de briser le joug humiliant des lieux communs, ou même, en fait de pensées, de tenter les aventures. Je me souviens qu'un jour un poëte anglais nommé Horne, aujourd'hui en Australie, me lut un drame de sa composition dans lequel il représentait Judas Iscariote comme un homme sincèrement dévoué au Christ et qui ne l'avait trahi que dans le but de le forcer à employer contre ses ennemis sa divine toute-puissance, envisagée au point de vue de la force matérielle. « Je ne suppose pas, « dis-je en riant à M. Horne, « que vous ayez composé ce drame pour la scène. Ce serait un beau scandale! — Eh bien, répondit-il, savez-vous où j'ai pris

l'idée de ma pièce? Dans un sermon de l'archevêque de Dublin. Je suis donc en règle avec l'orthodoxie. » C'est aussi au « Most. Rev. Richard Whateley » que j'ai entendu attribuer le très-curieux développement de ce paradoxe, que « *Napoléon Ier n'a jamais existé* ». C'est une excellente plaisanterie, quelque peu concluante, ma foi! quoiqu'elle ne le soit pas, malheureusement, tout à fait. La méthode de Dupuis, faisant un mythe de chaque grande réalité historique ou mythologique, ne fut jamais combattue d'une façon plus spirituelle. Des ouvrages de Richard Whateley, la liste serait longue, s'il fallait ne rien omettre. Il a écrit sur les « dîmes d'Irlande », sur la « transportation », sur les « difficultés qui se rencontrent dans les écrits de saint Paul », sur les « monnaies », sur les « synonymes anglais », sur « l'origine de la civilisation », enfin *de omni re*. Son esprit a chevauché dans mille directions diverses, non sans laisser partout un souvenir de son passage. Et puis, il était généreux, et il s'intéressait au progrès de l'éducation plus qu'il n'est d'usage parmi ceux de son état. En politique, sa règle de conduite était : *Les mesures et non les hommes*, maxime qui peut également convenir, selon la manière dont on la comprend, et aux cœurs les plus audacieux, et aux natures les plus prudentes. Il n'y avait pas un an qu'il avait été élu par l'université professeur d'économie politique, lorsqu'en 1831 il fut promu à l'archiépiscopat : c'est le seul exemple d'un homme d'Église qui soit devenu archevêque sans avoir passé par aucune dignité ecclésiastique. Le remplacer ne sera pas chose facile; mais lord Palmerston a la main heureuse. Le très-révérend Richard Whateley était né en 1787. Il est mort conséquemment dans sa soixante-dix-septième année. L'activité de l'esprit serait-elle donc un brevet de longévité? Les exemples qui tendent à le prouver se présen-

tent ici en foule. Quels hommes exercèrent jamais leurs facultés intellectuelles avec plus de continuité, plus d'ardeur, et une plus prodigue insouciance que lord Palmerston, que lord Brougham, l'un et l'autre si jeunes encore et si vieux!

J'allais citer lord Lyndhurst, qu'on s'était presque accoutumé à croire immortel. Mais il se trouve que cet étonnant vieillard est malade, très-malade même, paraît-il, et peu s'en faut qu'on ne le juge capable de mourir, lui aussi.

CCIII

12 octobre.

Une sage décision de lord Russell.

Ordre a été enfin donné par le gouvernement anglais de saisir, à Liverpool, les vaisseaux construits par MM. Laird. Cette décision témoigne de la sincérité et de la sagesse de lord Russell. Elle montre qu'il prend au sérieux les devoirs de la neutralité, et il n'y a qu'à l'en féliciter. Il va sans dire que les partisans du Sud ici vont gronder. Déjà, n'osant attaquer la légalité de la saisie, qui évidemment n'a été ordonnée qu'après avoir été bien mûrie et à la suite de renseignements décisifs, on insinue que c'est là une de ces mesures faites pour aggraver le mal qu'il s'agit de guérir. Les confédérés, nous assure-t-on, vont être furieux; et quant

aux fédéraux, ils ne verront dans un pareil acte que l'inspiration d'une politique peureuse. On aura irrité les premiers et enflé outre mesure l'orgueil des seconds. Ainsi parlent les avocats des esclavagistes. Ai-je besoin de signaler le vide de ces plaintes et le vice de ce raisonnement? Si les confédérés s'avisent d'être furieux parce que l'Angleterre ne consent pas à violer scandaleusement, pour leur être agréable, une neutralité qu'elle a solennellement proclamée à la face du monde, c'est là un malheur dont l'Angleterre fera bien de se consoler; et en ce qui concerne les fédéraux, prétendre qu'à leurs yeux on est lâche dès qu'on est juste, c'est les calomnier gratuitement. Quelque degré d'arrogance qu'il plaise aux ennemis du Nord d'attribuer au Yankee, il est absurde d'imaginer que le peuple de New-York se croie de force, ayant une affreuse guerre sur les bras, à faire faire aux Anglais ce qu'il veut, et regarde, de sa part, une concession équitable comme une marque de pusillanimité et un aveu de faiblesse. Tout au plus pourrait-on les supposer capables de cet excès de sot orgueil, si le gouvernement anglais avait d'abord refusé ce qu'il accorde aujourd'hui, s'il n'avait agi que sous le coup d'une menace et avec la précipitation de la peur. Mais non : il vient d'ordonner la saisie des vaisseaux construits par MM. Laird, en vertu du même principe et sous l'empire manifeste du même sentiment qui lui avait déjà fait saisir l'*Alessandra*. Les observations présentées par le cabinet de Washington, loin de respirer la menace, ont toujours été rédigées dans les termes d'un appel à un sentiment de loyauté et de justice. Bref, la décision n'est intervenue qu'après un délai dont la durée prouve la parfaite liberté d'esprit qui a présidé, en cette circonstance, aux investigations du gouvernement anglais.

CCIV

17 octobre.

Mort de lord Lyndhurst.

Il y a cinq jours seulement que lord Lyndhurst a rendu l'âme, et déjà, autour de son lit de mort, les organes de l'opinion publique ont à peu près épuisé le vocabulaire des louanges. C'est à peine si deux ou trois feuilles libérales ont osé mêler quelques notes discordantes à ce concert d'éloges et de regrets. Il y a pourtant à redire à l'apothéose du défunt, je le crois. Mais vous savez ce que Victor Hugo met dans la bouche d'un vieux gentilhomme parlant à un roi :

> Nous portons tous les deux au front une couronne,
> Vous de fleurs de lys d'or et moi de cheveux blancs.

La vieillesse a une majesté dont nul ne se peut défendre ; et lord Lyndhurst est mort dans sa quatre-vingt-douzième année.

Quelle vieillesse, d'ailleurs, que la sienne ! Qui ne le voit encore venant le 5 juillet 1859, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, prendre, dans la Chambre des Lords, sa place accoutumée ; et là, le corps légèrement courbé, la main appuyée sur une rampe construite d'avance pour lui, mais l'œil plein de vie et d'une voix ferme, recommandant à son pays la politique de la vigilance et de la vigueur ? Ce fut une

scène imposante et qui rappelait la séance fameuse où le grand Chatam s'évanouit. Seulement, dans lord Lyndhurst, la force de l'âme se trouva mieux servie par celle du corps.

L'énergie avec laquelle ce vieillard sonna le tocsin, au sujet des pensées menaçantes supposées au gouvernement impérial; l'émotion juvénile avec laquelle il évoqua le fantôme de l'invasion; ses attaques contre le pacifique génie de l'école de Manchester; la façon dont il adjura l'Angleterre de se défier de la confiance, de ne pas économiser sur sa sûreté et de veiller l'arme au bras; enfin le cri qui termina son puissant discours, ce cri terrible : *Vœ victis!*... que répétèrent, le lendemain, tous les échos de la Grande-Bretagne, voilà ce que chaque Anglais avait présent à l'esprit et au cœur, lorsque cette nouvelle a retenti : Lord Lyndhurst est mort.

Aux yeux d'un peuple amoureux de lui-même, que ne couvre pas un tel effort de patriotisme fait par un homme de quatre-vingt-huit ans?

Et puis, la mort a le privilége d'effrayer la critique. Il semble que censurer celui dont elle vient de clore pour jamais les lèvres soit une lâcheté, et l'on considère volontiers comme faisant partie de la religion des funérailles l'encens qui brûle autour d'un tombeau.

N'y a-t-il pas dans ce banal hommage rendu à la mort une dangereuse faiblesse, une faiblesse peu digne des mœurs d'un peuple libre et que désavoue une âme vraiment virile? Où la mort puise-t-elle, après tout, le droit de faire concurrence à la vérité? Et quelle est donc cette majesté de ce qui dura longtemps et ne dure plus, si le respect qu'on lui doit se compose de mensonges complaisants ou de pusillanimes réticences? Il est permis et il peut paraître convenable de se taire devant une fosse ouverte; il est permis et il peut

paraître convenable d'attendre pour parler que la cendre soit refroidie; mais, si l'on parle, faut-il oublier que la veille appartient à la vérité comme le lendemain, et que les morts, les morts fameux surtout, sont la leçon des vivants?

Que John Singleton Copley, né à Boston, d'un peintre de portraits, ait eu besoin d'un mérite éminent pour se frayer un chemin jusqu'aux premiers rangs de l'aristocratie anglaise; qu'il ait été un légiste, sinon d'élite, au moins distingué; un politique habile, un homme de parti à la fois souple et vigoureux; qu'il ait marqué sa place parmi les orateurs; en un mot, qu'il y ait eu en lui l'étoffe dont la renommée est faite, il serait difficile de le nier. Mais ce qui frappe quand on examine sa carrière, c'est qu'il n'est pas une grande chose dont on soit redevable à ses talents, pas une grande idée à laquelle on puisse associer son nom sans réserve, pas une cause qu'il ait servie avec une incontestable et invariable conviction.

C'est en 1817, pendant le ministère de lord Liverpool, dans un procès intenté pour menées démagogiques et meetings séditieux, au chirurgien Watson et à Thistlewood, que le fils de Copley donne sa mesure comme avocat. Mais, pendant que Wetherell, chargé, conjointement avec lui, de la défense des accusés, met à les sauver toute l'ardente éloquence d'un homme qui s'oublie dans la poursuite de son but, lui, par un calme réfléchi, par une froideur raisonnée, il trouve moyen de fixer sur sa personne l'attention bienveillante, reconnaissante presque, de lord Liverpool; si bien que, contre un autre fauteur d'insurrection, Jeremiah Brandreth, ce sont les services de l'avocat des Watson et des Thistlewood qui sont retenus par le ministre. Les confidences que Copley avait reçues de ses clients dans le premier procès lui servirent à faire condamner les accusés dans le second.

Ce fut par cette porte qu'il entra dans la carrière du pouvoir. Lord Liverpool l'avait tout de suite deviné. Que fallait-il de plus? La réforme parlementaire n'avait pas encore balayé, en matière d'élections, les écuries d'Augias. On s'arrangea de manière à pourvoir John Copley d'un siége au parlement. Dès 1819, il était solicitor général, et en cette qualité, il eut à soutenir, à la suite de Gifford, la scandaleuse accusation d'adultère intentée par George IV contre la reine Caroline. Nommé attorney général en 1823 et maître de rôles en 1826, qu'une occasion favorable se présentât, et il devenait lord-chancelier. Il le devint par l'élévation de Canning à la dignité de *premier* en 1827. La veille, il n'était que sir John Copley : le lendemain, il fut lord Lyndhurst, ayant pris son titre du nom de l'endroit où il avait vu pour la première fois celle qui depuis fut sa femme.

Ici le caractère de l'homme va se dessiner.

La question vitale du moment était alors l'émancipation des catholiques. Dans le ministère précédent, un homme la voulait, c'était Canning, et un homme la repoussait, c'était le chef même du cabinet, lord Liverpool. Tant que celui-ci fut à la tête des affaires, sir John Copley, non content de repousser, lui aussi, l'émancipation des catholiques, prononça contre cette mesure des discours véhéments. Mais les rênes de l'État ne furent pas plus tôt passées des mains de lord Liverpool à celles de Canning, qu'on vit sir John Copley changer tout à coup, à l'égard des catholiques, d'attitude et de langage.

Il s'était prononcé contre eux quand le premier ministre, lord Liverpool, les combattait; il se prononça pour eux quand le premier ministre, Canning, crut devoir les soutenir. Serait-ce que, du jour au lendemain, la lumière s'était

faite dans son esprit? Il est, hélas! une circonstance qui dément cette supposition charitable. Canning avait besoin d'un lord-chancelier qui appuyât l'émancipation des catholiques, et lord Eldon aimant mieux renoncer au sac de laine que de manquer de respect aux convictions de sa vie entière, sir John Copley, pour le remplacer et devenir lord Lyndhurst, consentit à brûler ce qu'il avait adoré et adora ce qu'il avait brûlé. C'est peu : Canning étant mort l'année même de son avénement, c'est-à-dire en 1827, le duc de de Wellington lui ayant succédé, et le cours des événements, le progrès des idées, ayant fait de l'émancipation des catholiques une réforme désormais impossible à éluder, cette réforme trouva dans lord Lyndhurst, resté lord-chancelier, un de ses plus chaleureux avocats. Il parla pour, en 1829, avec autant de zèle qu'il avait parlé contre, en 1826. On juge si ce fut impunément.

Lord Eldon avait présenté contre l'émancipation des catholiques une pétition de la compagnie des tailleurs de Glasgow. Lord Lyndhurst demandant ce que les tailleurs avaient à voir là : « Il est tout simple qu'ils interviennent, » répondit lord Eldon d'une voix amère et en jouant sur le mot *turncoat*, qui signifie à la fois en anglais un homme qui retourne son habit et un renégat, « les tailleurs n'aiment pas les *turncoats*. » La fureur contre le lord-chancelier si subitement converti à la tolérance, était grande parmi tous les pairs protestants, et ils applaudirent fort à ce rapprochement de lord Winchelsea : « Un jour, il arriva que, dans le comté de Kent, une femme accoucha de deux jumeaux, l'un blanc, l'autre noir. Eh bien, ce caprice de la nature n'a rien d'aussi extraordinaire que le fait des deux discours dont le noble lord a accouché dans la question de l'émancipation des catholiques. »

Que si maintenant nous passons du ministère du duc de Wellington à celui de lord Grey, et de l'émancipation des catholiques, en 1829, à la réforme parlementaire, en 1832, qui trouverons-nous à la tête de l'opposition contre cette dernière réforme, la plus grande conquête de l'esprit de liberté en Angleterre? Qui? Lord Lyndhurst. Inutile de remarquer qu'il avait cessé alors de faire partie du pouvoir. Il y serait rentré par le rejet de la mesure proposée. Aussi conduisit-il l'attaque avec le courage de l'ambition haletante. Lors de la seconde lecture du bill de 1831, l'ardeur de la lutte lui inspira une éloquence qui lui assigna d'un coup sa place à l'avant-garde des orateurs militants et des orateurs d'élite. D'autres fléchirent, hésitèrent, reculèrent. Lui fut inébranlable. Un instant, il rendit la victoire douteuse, en faisant ajourner la prise en considération de la clause connue sous le nom de « disfranchisement clause ». Ce fut au point que Guillaume IV lui proposa de former une nouvelle administration, de l'essayer au moins, et quoique à cette époque un ministère tory eût été sur un volcan, peut-être la tentative n'aurait-elle pas avorté, si gouverner en sous-ordre eût pu convenir à sir Robert Peel.

Quoi qu'il en soit, la réforme parlementaire triompha des efforts passionnés de lord Lyndhurst, et il y eut un moment où le déchaînement contre lui fut extrême. C'était pour le parti libéral un spectacle si irritant que celui d'un plébéien jouant avec tant de zèle la partie de l'aristocratie, et mettant toutes les ressources de son esprit à barrer au peuple, dans les rangs duquel il était né, le chemin de la vie publique! Il aimait les plaisirs, les meubles somptueux, le luxe, les fêtes, et sa femme était de celles qui se piquaient de donner le ton à la mode, ce qui est toujours coûteux : les uns chuchotèrent le mot de vénalité; les autres,

plus hardis ou moins scrupuleux, l'imprimèrent dans des libelles pleins de venin.

Lord Lyndhurst poursuivit les libellistes, les réfuta, les confondit, et tint tête à l'orage avec une intrépidité que ses ennemis cherchèrent à décrier, en disant qu'il avait un front d'airain. Ce qui est sûr, c'est qu'à cette période de sa vie, il ne lui fallut pas une médiocre fermeté de caractère pour faire face à des colères qui se croyaient le droit du mépris.

S'il lui fût arrivé de mourir alors, qui sait quelle figure il ferait dans l'histoire? Mais il lui fut donné de vivre assez longtemps pour effacer de l'esprit de ses contemporains ces impressions funestes; pour mettre, si l'on peut s'exprimer ainsi, entre elles et la postérité, les souvenirs d'une vieillesse sereine, imposante, devenue graduellement étrangère aux petitesses comme aux fureurs de l'esprit de parti, et néanmoins ouverte aux inspirations d'un patriotisme incapable de lassitude.

Il possédait d'ailleurs des qualités précieuses. Toujours, en lui, les vertus de l'homme privé tendirent à racheter les défauts de l'homme public. L'amertume des débats politiques n'engendra point dans son cœur des rancunes personnelles. La générosité qui manquait à ses conceptions et à ses idées, il l'eut dans ses relations d'individu à individu. Mais, encore une fois, sa longue carrière n'offre rien d'essentiel dont la génération qui suivra puisse faire son profit. On a vu pourquoi et comment il s'associa à l'émancipation des catholiques, dont il avait commencé par ne pas vouloir. De même, plus tard, après qu'il fut remonté sur le sac de laine, par suite du retour de sir Robert Peel au pouvoir, il ne se déclara en faveur du libre échange, lui protectioniste, que parce que, le ministère dont il était faisant volte-face, il crut devoir faire volte-face avec ses collègues.

Une mesure dont il est juste de lui attribuer l'honneur est celle qui admit les juifs aux charges municipales; mais, même en ceci, l'homme public disparait à demi derrière l'homme privé, car l'intérêt qu'il porta aux juifs date de son mariage avec sa seconde femme, qui était d'origine juive, et des relations nouvelles qui résultèrent pour lui de cette union.

Passerons-nous en revue ceux de ses discours dont on se souvient le plus? Dans l'un, il tonne contre l'émancipation de catholiques; dans un autre, contre la réforme parlementaire; dans un troisième, contre les Irlandais, « étrangers par le sang, par la langue, par la religion »; dans un quatrième, contre l'administration de lord Melbourne, qu'il met en pièces, non sans s'attirer, de la part du ministre irrité, cette réponse cruelle : « Qu'il me soit permis de rappeler ce que le comte de Strafford disait du comte de Bristol, auquel le savant lord mérite peut-être qu'on le compare : la malignité de ses procédés était aggravée par les grands talents dont Dieu lui avait accordé l'usage, et le diable l'application. »

Ainsi, partout l'homme de l'attaque, l'homme de la lutte, témoin la belle harangue que j'ai déjà citée sur les dangers de l'Angleterre et la nécessité pour elle de veiller sous les armes; mais nulle part l'homme que l'avenir de l'humanité préoccupe, l'homme que possède le grand amour de la race humaine.

Ne soyez pas surpris, après cela, si lord Lyndhurst n'était pas éloquent de cette éloquence qui va chercher le cœur et triomphe par le cœur. Une vive compréhension du sujet, un style sobre et fort, une remarquable clarté d'exposition, une logique serrée, une habileté redoutable à manier le sarcasme, tels étaient les traits caractéristiques de son talent

oratoire : ils répondaient à la nature de son rôle et suffisaient à son but.

L'homme de loi, du moins, laisse-t-il après lui la trace qu'on cherchera vainement sur la route parcourue par l'homme politique? Non, les décisions rendues par lui lorsqu'il était à la tête de la cour de l'Echiquier ont beau témoigner d'un esprit subtil et sagace, elles ne sont point considérées dans le monde judicaire comme destinées à faire jurisprudence.

Il a donc manqué à lord Lyndhurst, pour vivre beaucoup, de marquer son passage sur la terre par des actes et des pensées de nature à lui survivre; car ce qui importe dans la vie, ce n'est point sa durée, c'est son rayonnement. Qu'on me montre un homme dont l'existence, prématurément moissonnée, soit néanmoins entrée d'une manière profonde dans celle de ses semblables, je dirai de cet homme qu'il a beaucoup vécu. On peut mourir à la fois jeune et plein de jours.

CCV

22 octobre.

Le frère de mistress Beecher Stowe à Exeter-Hall.

Quelle scène extraordinaire que celle à laquelle j'ai assisté avant-hier au soir, dans Exeter-Hall! Allons, que les amis de la liberté prennent courage, et que les étrangers, amis de l'Angleterre, cessent de craindre pour son honneur! La cause de l'esclavage transatlantique n'est pas encore gagnée dans le pays qui donna le jour à Wilberforce et proclama si noblement l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises.

La personne qu'on avait annoncée comme devant parler en faveur du Nord devant l'immense auditoire que Exeter-Hall peut contenir, était le révérend H. W. Beecher, frère de cette célèbre mistress Stowe qui, il y a quelques années, fit tressaillir l'Europe en lui dévoilant tous les mystères de la vie de l'esclave, toutes les turpitudes du commerce où un homme est le marchand, un homme l'acheteur et un autre homme la marchandise.

Pour achever par la parole l'œuvre que sa glorieuse sœur avait si bien servie par la plume, M. Beecher a franchi l'Océan. Hélas! qui se serait jamais douté, il y a quelques années, qu'un enfant de l'Amérique aurait besoin de passer les mers pour venir prêcher l'apostolat de l'émancipation des esclaves en Angleterre!

Encore ai-je la douleur d'avoir à constater que ce missionnaire d'une idée qu'on devait croire si essentiellement anglaise, n'est arrivé au succès qu'après avoir essuyé plus d'un revers. Avant son triomphe d'avant-hier, quelle était l'histoire de sa mission? Il avait été accueilli froidement à Édimbourg; il avait échoué à Glasgow, chose plus surprenante sous quelques rapports; et, à Liverpool, la ville des constructeurs de corsaires à l'usage des confédérés, à Liverpool, il serait mort, si l'on mourait de cela, sous les grognements et les sifflets. A Manchester, seulement à Manchester, il avait trouvé des cœurs avides de sa parole et des mains promptes à l'applaudir, parce que là était le peuple, parce que là son auditoire se composait de travailleurs qui sentent que l'esclavage, c'est le travail déshonoré.

Mais enfin, Dieu merci! le voyage de M. Beecher n'aura pas été sans fruit. A Londres, encore plus qu'à Manchester, sa victoire a été de celles qui laissent de longues traces. Le coup portera, cette fois.

Non que son discours soit sans tache. Mais quoi! cela même ajoute à la portée de l'événement. Nul doute qu'il n'ait déployé beaucoup d'éloquence; mais il serait fâcheux que son succès pût être attribué à son éloquence : ce succès, la cause qu'il a plaidée le réclame.

C'était cette cause, grande s'il en fut jamais, qui avait soufflé une si ardente impatience d'entendre l'orateur à tant de gens qui ne connaissaient de lui que son nom; c'était elle qui, avant-hier, avait fait affluer vers Exeter-Hall, dès six heures du soir, — l'ouverture du meeting n'étant fixée qu'à sept — une multitude déjà toute frémissante d'enthousiasme. Un torrent qui brise ses digues ne se précipite pas avec plus de violence que n'a fait la foule dès que les portes ont cédé devant elle. J'en parle savamment, car j'ai failli

être étouffé. Bien qu'on n'admît que les billets payants, billets à un shelling ou à une demi-couronne, la vaste salle regorgeait de monde, et il a fallu que la police intervînt pour arrêter l'inondation. Des milliers de personnes ont été refoulées dans le Strand, et de là, dans les rues circonvoisines, où elles ont tenu, faute de mieux, un meeting en plein vent.

Entré des premiers, avec mon excellent ami Karl Blind, je subissais depuis une demi-heure environ l'ennui de l'attente, qu'aggravait une chaleur à peine tolérable, lorsque enfin l'aiguille a marqué sept heures. M. Beecher n'avait pas encore paru. Le cri : *Time! time!* a retenti. En même temps, quelques partisans du Sud, très-clair-semés, faisaient circuler des placards où le président Lincoln était attaqué et où M. Beecher lui-même était représenté comme ayant dit, au sujet de l'affaire du *Trent :* « Plutôt que de céder aux prétentions des Anglais, la guerre! » Sur ces placards, les mots *déluge de sang*, attribués à M. Beecher, étaient imprimés en caractères gigantesques. Ces feuilles passaient de main en main. On y jetait les yeux, et l'on souriait de mépris.

Cependant l'orateur n'arrivait pas, et une impatience mêlée d'anxiété se manifestait par le cri de plus en plus accentué : *Time! time!* J'ai appris depuis la cause du retard. La foule au dehors était si dense qu'il avait été impossible à M. Beecher de la percer. Des policemen ont dû le porter sur leurs épaules. Il entre enfin. Non, jamais je n'ai vu pareils transports d'enthousiasme. La salle entière était debout; le *hurrah* national retentissait comme un tonnerre; les hommes agitaient leurs chapeaux, les femmes agitaient leurs mouchoirs. Et c'était bien, je le répète, la cause représentée en ce moment par M. Beecher qu'on applaudissait. La preuve,

c'est que, dans le cours de la soirée, cette démonstration s'est renouvelée avec un surcroît de passion, lorsque le nom de M. Lincoln est monté du cœur de l'orateur à ses lèvres.

Une chose véritablement émouvante, c'est que, durant cette soirée mémorable, la salle n'a pas applaudi une seule fois sans que ses applaudissements aient été prolongés et grossis par ceux de la rue. Entre ceux du dedans et ceux du dehors, il y avait une communion d'idées si intime, si profonde, que les derniers acclamaient, sans l'entendre, toute parole que les premiers avaient acclamée, pour l'avoir entendue. Souvent aussi, le meeting extérieur, harangué par des orateurs improvisés, poussait des cris d'enthousiasme qui, arrivant jusqu'à nous, produisaient sur le meeting intérieur une impression dont rien ne peut rendre le caractère touchant et solennel. Les âmes se parlaient et se répondaient à travers l'épaisseur des murs.

Ne vous exagérez point, toutefois, la portée de ce récit. La réception faite à M. Beecher par la ville de Londres n'efface malheureusement pas le souvenir de celle qu'il a reçue à Glasgow et à Liverpool. Ici même, le grand meeting que je décris et qui a été tenu sous les auspices de la « société d'émancipation » n'a mis, après tout, en lumière que les sentiments des classes populaires et de cette portion de la classe moyenne en qui l'élément intellectuel domine l'élément mercantile. C'est à peine si, parmi les nombreux personnages qui figuraient sur la plate-forme, je pourrais citer un seul représentant bien connu, soit du monde politique, soit du monde fashionable, soit du monde commercial. Le fauteuil, qu'on espérait voir occupé par M. Bright, l'était par un modeste magistrat de la Cité, le « city chamberlain ». Des professeurs, des clergymen, des hommes d'étude et de science, voilà ce qui constituait ce que j'appel-

lerais volontiers la moelle du meeting au dedans, le meeting du dehors appartenant presque tout entier à l'élément populaire. Il est vrai que le Londres du mois d'octobre n'est pas le Londres du mois de juin.

Le Londres des célébrités politiques, des hommes riches, des hommes à la mode, de tous ceux qui ont le pouvoir, ou la prétention, ou la manie de suivre les usages, ce Londres-là est à la campagne, aux bains de mer, en voyage, et il est juste de tenir compte de cette circonstance. Mais je ne crois pas me tromper en affirmant que, si M. Beecher était venu ici au mois de juin, au lieu d'y venir au mois d'octobre, le meeting formé pour le recevoir et l'entendre n'aurait pas présenté une physionomie essentiellement différente de celle que présentait celui d'avant-hier au soir.

Il est possible, comme lord Russell s'est hasardé à le dire dans son discours de Blairgowrie, que les partisans du Nord aient la majorité; mais l'influence en Angleterre est, moins que partout ailleurs, une question de chiffres. Qu'importe que numériquement l'Angleterre soit d'un côté, si les « governing classes » sont de l'autre? Or, il me paraît certain que le Sud a pour lui précisément les classes dont l'influence agit d'une manière décisive sur la direction des affaires. C'est là le mal.

A ce mal il y a un remède. Que les armées du Nord réussissent à se concilier la victoire, et le Sud aura bien vite perdu dans les salons, dans les clubs, même dans les chantiers de Liverpool, les sympathies qui lui sont aujourd'hui acquises, — sympathies fort peu sentimentales de leur nature et qui ne tiendraient pas un mois contre la puissance du *fait accompli*. Il ne sied qu'aux *petites gens*, aux gens du peuple et à ceux qui professent le culte des idées, de prendre feu pour la vérité, d'adorer la justice à cause d'elle-

même et de demander compte au succès de la moralité de ses moyens avant de plier devant lui.

L'espace me manque pour entrer dans l'analyse du discours de M. Beecher, qui, aussi bien, ne renferme rien de tout à fait nouveau. Ce qui importe, c'est la manifestation qu'il a provoquée. Lorsque l'orateur a fait allusion à la saisie des vaisseaux cuirassés de M. Laird, sur l'ordre de lord Russell, il y a eu dans l'auditoire comme un frémissement de joie. Lorsque l'orateur a fait allusion à la manière dont le *Times* traite les affaires d'Amérique, il y a eu dans l'auditoire comme un frémissement de colère. « Trois grognements pour le *Times* », a crié une voix, et les trois grognements ont eu lieu. Ce n'est point la majorité qui, généralement parlant, fait les destinées de l'Angleterre, je l'ai dit et je ne m'en dédis pas; mais, dans les questions où les sentiments de cette majorité éclatent de manière à ne laisser aucun doute sur leur intensité, les classes gouvernantes sont bien obligées de regarder derrière elles, pour voir si toute la nation les suit et jusqu'où elle est disposée à les suivre.

CCVI

26 octobre.

Même sujet.

Samedi dernier, le révérend H. W. Beecher était traité dans Albion-Hotel, à Manchester, par de nombreux amis. C'était un déjeuner politique. Le maire de Rochdale présidait. Après déjeuner, les convives, au nom d'une cause chère à tous les hommes de cœur, ont adressé de solennels remercîments au héros de la réunion et lui ont fait leurs adieux, car il est au moment, je crois, de quitter l'Angleterre.

Est-il besoin de vous dire quel est ce révérend H. W. Beecher qu'on fête ainsi dans la capitale du royaume du *roi Coton?* Le bruit de son voyage en Angleterre a dû parvenir jusqu'à vous. La lutte ardente, qui, provoquée ou plutôt ravivée par ses harangues, s'est engagée autour de son nom, a été, certes, assez bruyante pour vous être connue. Frère de cette célèbre mistress Beecher Stowe à qui l'humanité est redevable d'un des plus beaux livres qu'ait jamais inspirés l'amour de l'humanité, M. Beecher est venu de l'Amérique rappeler aux Anglais ce que beaucoup d'entre eux, hélas! commençaient à oublier, après l'avoir lu cependant d'un cœur agité dans le roman de *Uncle Tom's Cabin.*

Étranges sont, en vérité, les révolutions que subissent quelquefois les tendances et les idées d'un peuple! Comme

l'Angleterre tressaillit le jour où le grand roman de mistress Beecher Stowe mit à nu devant elle les horreurs de l'esclavage! Pas une voix dissidente n'aurait osé s'élever ici, à cette époque. Si jamais, parmi les femmes, il y eut un succès de larmes, ce fut alors. Qui ne se souvient de cette lettre touchante dans laquelle les dames anglaises de tout rang adjurèrent leurs sœurs d'Amérique d'user de leur douce, de leur puissante influence, en faveur des mères à qui l'institution de l'esclavage permet qu'on arrache leurs enfants pour les vendre; en faveur des enfants dont, aux termes d'un code impie, leurs propres pères ont le droit de trafiquer? Quand elle fut écrite, cette lettre désormais impossible à effacer de l'histoire de l'Angleterre, le Nord et le Sud n'étaient pas aux prises; le coton n'avait pas cessé de suivre sa route accoutumée; le spectacle de la république de Washington divisée, déchirée, ensanglantée, n'était pas encore venu donner aux Anglais l'espoir d'être délivrés d'une rivalité importune. Tout cela est arrivé depuis, et depuis, — le cœur se serre à cette idée, — il a fallu qu'à son tour madame Beecher Stowe adressât aux dames anglaises, aux tendres signataires de la lettre dont je parlais tout à l'heure, un appel qui est resté sans réponse, sinon sans écho!

Non, je ne connais pas dans l'histoire de phénomène plus douloureux que le changement qui s'est manifesté en Angleterre, relativement à la question de l'esclavage, depuis la révolte des planteurs d'Amérique. On a vu la plus influente portion d'un peuple qui avait aboli l'esclavage dans ses propres colonies, au prix d'énormes sacrifices, applaudir aux efforts et aux succès d'une armée composée de marchands d'hommes. On a vu des corsaires à l'usage des propriétaires de nègres sortir des ports d'un pays qui avait poursuivi le commerce des nègres sur toutes les mers. On a entendu des

hommes proclamer sainte, conforme aux enseignements de la Bible, conforme à la loi de Dieu, l'institution de l'esclavage, et cela dans un pays où Wilberforce est né !

Et, tenez, il y a quelques jours à peine, un membre de la Chambre des Communes, M. Beresford Hope, arrachait, dans Liverpool, des applaudissements enthousiastes à un nombreux auditoire, en revendiquant pour l'Angleterre la gloire de sympathiser avec le Sud; en niant que, selon l'expression de lord Russell, les partisans du Nord formassent ici la majorité; en se moquant de l'attorney général, sir Roundell Palmer, pour ses scrupules relativement à l'observance d'une neutralité stricte; que dire encore? en paraissant souhaiter pour les paysans d'Angleterre la condition de ces heureux nègres qui, là-bas, sont si bien nourris, si bien vêtus, si régulièrement envoyés à l'église.

Or, pendant que M. Beresford Hope insistait de la sorte sur les bienfaits, immenses et très-enviables, de l'esclavage, un autre membre de la Chambre des Communes, M. Lindsay, se faisait honneur devant une assemblée agricole d'avoir en ce moment chez lui deux hôtes illustres, M. Mason et le colonel Lamar. Du premier, je n'ai rien à vous apprendre que vous ne connaissiez déjà; mais, pour que vos lecteurs soient en état de bien apprécier le sens des vertus hospitalières dont M. Lindsay se vante, peut-être serait-il nécessaire qu'ils fussent mis au courant des exploits qui font du colonel Lamar un hôte illustre.

Malheureusement, voici le seul qui, dans ma mémoire, se trouve associé à son nom. Il nous souvient d'un drame où figura un yacht nommé le *Wanderer*. Le propriétaire de ce yacht l'ayant transformé en négrier, quatre cents pauvres Africains qu'il portait furent débarqués en Géorgie. Mais qu'advint-il? Que les autorités fédérales, averties à temps,

ordonnèrent la saisie du vaisseau, le condamnèrent, le mirent en adjudication. Lamar, tel était le nom du propriétaire, le front haut, l'œil en feu, le poing fermé, se rendit sur le lieu des enchères; rossa, — pardonnez-moi ce mot, qui manque au vocabulaire de la chevalerie, — le premier qui osa se présenter comme enchérisseur et racheta le yacht à un tiers de sa valeur, aux applaudissements de ses pareils. Mais le « New-York Yacht Club », dont il faisait partie, prit la chose au sérieux et ne jugea pas à propos d'avoir plus longtemps parmi ses membres un homme qui avait une si forte tendance à changer les yachts en négriers. Le *Morning Star*, après avoir retracé les circonstances les plus saillantes de cette aventure, se demande si le Lamar qu'elle recommande au respect des peuples civilisés et à la sympathie des âmes chrétiennes est bien le même que celui dont l'amitié gonfle de joie et d'orgueil le cœur de M. Lindsay. En attendant qu'à cet égard M. Lindsay daigne dissiper nos doutes, je dois à la justice de reconnaître qu'il est un acte, en tout cas, dont on ne saurait contester la gloire au colonel Lamar. C'est bien lui, pour le coup, lui l'ami et l'hôte de M. Lindsay, qui dernièrement appelait les agriculteurs du comté de Surrey à bénir avec lui, dans l'institution de l'esclavage, un divin décret de la Providence, attentive à sauver l'Afrique et à civiliser l'Amérique!

Oui, voilà les choses qui sont dites, qui sont écoutées, qui sont applaudies en l'année 1863 de l'ère chrétienne, dans la patrie de Wilberforce.

Vous étonnerez-vous, après cela, si je vous mande que M. Beecher, dans son voyage apostolique en Angleterre, a eu à traverser de cruelles épreuves; qu'il a été presque repoussé à Édimbourg, presque maudit à Glasgow, et bafoué à Liverpool?

Mais serais-je équitable envers l'Angleterre, si je m'arrêtais là? Non, non, grâce à Dieu! La justice, la civilisation, le christianisme, l'humanité ont aussi leurs soldats dans ce pays libre et y lèvent incessamment des recrues. Les capitaines, non plus, ne manquent pas à cette armée du droit. Le Sud, combattant pour le maintien de l'esclavage, a contre lui le plus puissant des orateurs de l'Angleterre, M. Bright, et le premier de ses penseurs, M. John Stuart Mill. Si les salons de Londres et les chantiers de Liverpool retentissent de vœux formés en faveur du Sud, le Nord a l'ardent appui des ateliers de Londres et du Lancashire. Si le courant des idées, en haut, va dans une direction, il va, en bas, dans une direction diamétralement contraire. Si le triomphe du Sud est désiré vivement par l'aristocratie, le triomphe du Nord ne l'est pas moins vivement par le peuple. Ici, l'influence politique et sociale, là l'influence morale, numérique; et, entre ces deux forces, un gouvernement qui cherche dans le maintien de la neutralité un moyen de n'irriter à l'excès ni la première ni la seconde.

J'ai constaté l'insuccès de M. Beecher à Liverpool, dans un meeting où dominaient les constructeurs d'*Alabamas* et leurs agents : il ne faut pas que j'oublie de constater son succès à Manchester, dans un meeting où dominaient les hommes du peuple. Mais ce qu'il convient surtout que je signale à votre attention, c'est ce que j'ai vu et entendu, l'autre soir, à Londres, dans Exeter-Hall. De pareilles scènes consolent de bien des douleurs, et celle-ci ne s'effacera jamais de mon souvenir.

La foule était immense. Immense aussi a été l'enthousiasme qui s'est manifesté, et lorsque l'orateur est entré dans la salle, et lorsque le nom de M. Lincoln a été prononcé, et chaque fois que l'abolition de l'esclavage a été annoncée

comme le dénoûment inévitable de la prodigieuse lutte qui déchire le nouveau monde.

Il est vrai que ce meeting, très-imposant par le nombre, l'était moins par la position politique et sociale de ceux qui le composaient. Aucun personnage hors ligne n'occupait le fauteuil. On n'avait à montrer du doigt sur la plate-forme aucun de ceux dont le nom, quand ils paraissent en public, monte à toutes les lèvres. Ce que le meeting représentait, c'était la portion la plus recommandable et la plus éclairée de la classe moyenne, unie au peuple.

A Liverpool, sentant bien qu'il avait affaire à des marchands, M. Beecher s'était étudié à n'envisager la question de l'esclavage que sous son aspect pour ainsi dire commercial. Ce n'est pas, en effet, au point de vue de la production et de la distribution des richesses seulement que le travail esclave est funeste : c'est aussi au point de vue de leur consommation. Au producteur il faut, pour que ses efforts ne soient pas frappés de stérilité, des consommateurs et des consommateurs qui payent. Or, l'esclavage consomme peu et n'achète pas. Dans le sud de l'Amérique, sur une population de douze millions d'hommes, il y a huit millions de blancs et quatre millions de noirs. Si le Sud l'emportait sur le Nord, qu'arriverait-il? L'esclavage, dès qu'on le condamne à rester sur place, se dévore bien vite lui-même. Il ne saurait vivre qu'à la condition de s'étendre. Les planteurs le savent, et c'est pourquoi ils se montraient, avant la guerre, si impatients d'inoculer aux territoires annexés le venin de l'esclavage. Ils n'eurent pas d'autre but quand ils arrachèrent le Texas au Mexique. Vainqueurs, nul doute qu'ils ne cherchassent et ne réussissent à agrandir d'une manière formidable le domaine du fatal principe pour lequel ils se sont armés. La question est donc de décider si les villes

industrielles de ce pays, Manchester, Liverpool, Glasgow, Paisley, Sheffield, etc., sont intéressées à voir substituer, sur le marché américain, une classe de consommateurs appauvris par la servitude à une classe de travailleurs enrichis par la liberté.

Telles étaient les considérations que M. Beecher avait cru devoir développer à Liverpool : devant son auditoire de Londres, il a fait appel à un sentiment plus élevé, et il a recherché tout d'abord de quel côté était la justice dans cette grande querelle.

On a beaucoup dit et beaucoup répété en Angleterre que l'esclavage n'était pour rien dans les déchirements des États-Unis; que, si ceux du Sud avaient brisé leur contrat avec ceux du Nord, c'était uniquement parce que les premiers se sentaient lésés par ce contrat, parce que leurs intérêts de peuple agricole souffraient cruellement d'une alliance trop étroite avec un peuple manufacturier; parce qu'en un mot l'Union était pour eux une camisole de force dans laquelle ils étouffaient. Oui, voilà ce que les partisans du Sud ici ont exprimé sous toutes les formes, ont exprimé sur tous les tons. L'argument était si commode! Il était si bien imaginé pour sauver les partisans du Sud du flétrissant reproche de sympathiser avec l'esclavage! Que dis-je? il leur permettait si bien de se poser en défenseurs du droit, en champions de l'indépendance d'une nationalité proclamée? Ces pauvres planteurs! Mais leur cause, c'était celle de l'Italie frémissant sous le joug de l'Autriche, celle de la Pologne soulevant ses chaînes. A ce déplorable sophisme M. Beecher a répondu par la lecture d'une pièce écrasante.

M. Stephens est aujourd'hui vice-président de la confédération du Sud et, en cette qualité, voué corps et âme à la

cause de la séparation; mais il y eut un temps où nul ne voyait plus clairement que lui tout ce que cette cause avait d'inique, tout ce qu'elle entraînerait de malheurs, tout ce qu'elle contenait de sang. Aussi, quelle fut son attitude, quel fut son langage, lorsque, au mois de janvier 1861, la question de la séparation fut agitée dans la convention de l'État de Géorgie? Rien de plus pressant, de plus décisif, de plus pathétique même que le discours qu'il prononça, dans cette occasion, pour arrêter ceux de son parti aux bords de l'abîme sanglant. Que prétendaient-ils faire? Comment pourraient-ils jamais se justifier aux yeux du monde d'avoir ainsi couru au-devant d'une épouvantable guerre civile? Quels étaient leurs griefs? Était-il un seul de leurs droits que le Nord eût assailli, un seul de leurs intérêts que le Nord eût méconnu? Lorsque le Sud avait demandé, pour ses esclaves, la représentation des trois cinquièmes dans le Congrès, est-ce que cette demande ne lui avait pas été accordée? Lorsque le Sud avait exigé que tout esclave fugitif cherchant asile dans un État libre fût saisi et ramené à son maître, est-ce que cette exigence n'était pas devenue partie de la constitution et n'avait pas reçu de la « *Fugitive Slave Law* », en 1850, une consécration spéciale? Lorsque le Sud avait convoité de nouveaux territoires où il pût étendre l'institution de l'esclavage, est-ce qu'on ne lui avait pas livré la Louisiane, la Floride, le Texas? Est-ce que, loin d'avoir été opprimé par le Nord, le Sud n'avait pas eu, pendant presque toute la durée de l'Union, la part du lion dans la direction des affaires fédérales, dans la conduite du Congrès et du Sénat, dans le maniement des forces de terre et de mer, dans le choix des fonctionnaires publics?... Ici, les chiffres donnés par M Stephens sont d'une telle éloquence qu'il faut les laissser parler. Ont été fournis à l'Union :

	Par le Sud.	Par le Nord.
Présidents	60	24
Juges de la cour suprême	18	11
Présidents temporaires du Sénat	24	11
« Speakers »	23	12
« Attorneys generals »	14	5
Ministres à l'étranger	86	54
Sur l'ensemble des fonctionnaires divers dans le département du pouvoir exécutif, environ	2/3,	environ 1/3

Et maintenant, si l'on songe que le Nord, si mal partagé, l'emportait néanmoins sur le Sud par sa population, par l'étendue de ses relations commerciales, par l'importance relative du contingent qu'il fournissait soit à l'armée, soit à la marine, et si, d'autre part on réfléchit que c'est le vice-président actuel de la confédération qui se trouve avoir dressé le tableau statistique que M. Beecher a présenté l'autre soir à l'auditoire d'Exeter-Hall, de quelle stupeur ne sera-t-on pas saisi en se rappelant le bruit que certaines gens ont osé faire de ce qu'ils appelaient l'oppression du Sud?

La vérité est, au contraire, comme l'orateur l'a démontré, qu'avant la séparation c'étaient les hommes du Sud qui avaient la haute main dans les affaires, eux qui avaient rempli les tribunaux de leurs affidés, eux qui disposaient des emplois, eux qui donnaient des officiers aux soldats et aux marins recrutés dans le Nord, eux qui dominaient en un mot. Et certes, ils ne pouvaient reprocher au Nord de viser l'esclavage au cœur, puisque, même après que la guerre a éclaté, les fédéraux n'ont écrit sur leur bannière d'autre

devise que celle-ci : « Rétablissement de l'Union », tant ils craignaient, même alors, de violer, en menaçant l'esclavage, le contrat fédéral qui faisait dépendre l'existence de cette horrible institution du principe de la souveraineté des États !

La vérité est que la constitution obligeait le gouvernement fédéral à respecter l'esclavage, considéré comme institution locale ; mais ce qu'elle ne l'obligeait pas à permettre, c'était son extension aux territoires annexés. Cette extension, le Sud la jugeait nécessaire à ses intérêts, tandis que le Nord, à qui son contrat ne l'imposait pas, la repoussait. La crise est sortie de là. Le jour où l'élection de M. Lincoln a fait passer le pouvoir fédéral en d'autres mains que celles du Sud, et a, de la sorte, enlevé au Sud l'espoir d'employer le pouvoir fédéral à changer un principe toléré en un principe conquérant, les planteurs ont pris les armes. Le jour où le Sud a cessé d'être le maître, il s'est dit opprimé.

Mais, dès que l'esclavage sortait de l'Union, n'était-il pas du devoir du gouvernement fédéral de le traiter, sans plus attendre, en ennemi public? M. Beecher s'est étudié péniblement à montrer comme quoi, sous ce rapport, le gouvernement fédéral était sans reproche. Là, il faut bien le reconnaître, a été la partie faible de son discours. Si, dans les circonstances terribles où le plaçait la révolte du Sud, le Nord avait eu l'heureuse audace de faire tenir dans sa cause celle de l'humanité tout entière, quelle force n'aurait-il pas puisée dans les sympathies du monde, et avec quelle invincible autorité n'aurait-il pas imposé silence aux antipathies de la portion la moins généreuse, mais la plus influente, hélas ! du peuple anglais ! — Mais ne fallait-il pas désarmer, au sein même des États-Unis, le mauvais vouloir des démocrates, leur présenter le seul drapeau autour duquel ils pus-

sent être amenés à combattre, celui de l'Union? Ne fallait-il pas couvrir le fossé qui les séparait des républicains? J'entends : c'est-à-dire qu'il fallait ruser avec la situation, sacrifier la morale à une politique d'expédients, faire passer la petite sagesse avant la grande? Triste calcul!

CCVII

24 octobre.

Une chose dont on parle tout bas.

Faut-il que je vous répète en confidence ce que se disent à l'oreille tout bas, dans les hautes régions, quelques personnes accoutumées à avoir les nouvelles de première main?

Il s'agit pour moi d'un étrange secret à vous confier, d'un secret que, probablement, tous les journaux anglais, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis l'organe le plus indiscret du parti whig jusqu'à l'organe le plus rancunier du parti tory, se feront un devoir patriotique de garder, lorsqu'ils seront arrivés à le connaître. Moi, qui ne suis pas Anglais, je ne me sens pas naturellement de tels scrupules. Et néanmoins... Enfin, si je me trompe, en remplissant jusqu'au bout mon rôle de chroniqueur fidèle, que Dieu me vienne en aide! Voici ce que chuchotent entre eux dans

leur petit monde choisi les gens bien informés. *Relata refero* : rien de plus.

S'il faut en croire la rumeur, un personnage politique de ce pays, — le plus haut selon moi et selon beaucoup d'autres, — se serait avisé d'aimer, après avoir passé de quelque cinquante ans l'âge des amours, une belle fille d'Ève, femme d'un Irlandais. Cupidon porte un bandeau sur les yeux : tout le monde sait cela ; et il n'est pas sûr que même un diplomate, eût-il blanchi dans la science d'éviter les écueils, y voie bien clair lorsqu'il lui prend fantaisie d'être amoureux.

Aussi parle-t-on de lettres qui auraient été interceptées, de preuves écrites qu'on aurait ou qu'on croirait avoir. Bref, l'affaire est, assure-t-on, devant l'austère cour instituée pour juger les cas de divorce ; et comme, dans ce pays *pratique*, c'est la théorie des dommages-intérêts qui est chargée de garantir la sécurité des époux et de veiller à leur honneur, il paraîtrait que le mari en question n'estime pas à moins de 20,000 liv. st. la possibilité pour lui de recouvrer son repos et de porter désormais la tête haute.

Montaigne dit quelque part : « J'en scais qui, à leur escient, ont tiré et proufit et advancement d'une chose » (Montaigne, qui appelle un chat un chat, se sert d'un mot moins vague) « de quoy le seul nom effroye tant de gents. » Ce serait ici le cas, comme vous voyez, si le demandeur obtenait cette modeste somme d'un demi-million de francs qu'il réclame.

L'obtiendra-t-il ? J'en doute (1).

Du reste, qui sait s'il n'y a pas au fond de tout ceci une intrigue, un piége tendu, un chapitre ajouté à l'histoire des

(1) Le procès a eu lieu depuis, et a été perdu par le demandeur.

diverses manières de s'enrichir ? Les affirmations ne portent, bien entendu, que sur le fait d'une action intentée à un personnage important, pour cause d'adultère. Mais l'accusation est-elle fondée ? Nul ne peut dire qu'elle l'est, et il est fort peu vraisemblable qu'elle le soit.

Ce n'est pas que le héros présumé de l'aventure n'ait une réputation, depuis longtemps acquise, de grâce et d'amabilité d'une part, et de sensibilité de l'autre ; mais enfin son âge est, en cette occasion, son meilleur avocat. Je veux bien que l'amour ne connaisse point la règle, ainsi que saint Jérôme l'écrivait à Chromatius : *Amor ordinem nescit ;* mais qu'il lui déplaise en général d'arrêter son vol sur les chênes arides, ainsi que le remarque Horace : *Importunus enim transvolat aridas quercus*, j'en suis assez d'avis. On cite des exemples de galanterie surannée : pourquoi ? Je suppose que c'est précisément parce qu'ils sont rares. On raconte que Fontenelle, presque centenaire, se laissa choir un jour en essayant de ramasser l'éventail d'une jeune et jolie femme. Comme elle l'aidait à se relever : « Ah ! s'écria-t-il, si j'avais encore mes quatre-vingts ans ! » Le mot est charmant ; mais quelle énorme vanterie, même de la part d'un Fontenelle !

CCVIII

28 octobre.

A propos de la construction de l'Alabama.

La presse anglaise est fort occupée d'un discours que vient de prononcer dans la salle de musique de Birkenhead M. John Laird, ce fameux constructeur de navires auquel les confédérés d'Amérique doivent d'avoir pu assaillir, piller, brûler tant de vaisseaux de commerce appartenant à leurs ennemis. Et cet honneur, le discours de M. Laird le mérite, non certes par sa clarté, mais par son obscurité ; non par les explications qu'il donne, mais par celles qu'il élude ; non par la franchise de ses aveux, mais par la signification de ses réticences.

Dès que M. Laird, s'adressant au public, se mettait à parler chantiers, vaisseaux, marine, il était tout simple qu'on s'attendît à entendre sortir de sa bouche le mot *Alabama;* et cette justice lui est due que l'attente du public, à cet égard, n'a pas été trompée. Non-seulement il a lâché le mot, mais il a vanté la chose. L'*Alabama!* Quel superbe navire ! Où et quand vit-on son pareil ? Que les Américains viennent donc maintenant se pavaner, parce que certains de leurs vaisseaux font vingt milles à l'heure ! L'*Alabama* n'en fait que treize, à la vérité ; mais cela a-t-il empêché le hardi corsaire de tenir en échec toute la marine fédérale, de défier la puissance de quatre cents navires ? Voilà ce qui fait la joie

de M. Laird, voilà ce qui l'enivre d'orgueil, d'autant plus que si on lui demande le nom des constructeurs, il peut répondre : « Les constructeurs sont mes fils. »

Très-bien! Mais il est une autre question à laquelle on aurait voulu voir M. Laird répondre : dans quel dessein, pour quel usage, au profit de qui, au nom de quel principe, en vertu de quelle loi messieurs vos fils ont-ils construit l'*Alabama*, et les vaisseaux cuirassés qui se disposaient, assure-t-on, à continuer ses exploits, lorsque lord Russell en a ordonné la saisie?

C'était là un point fort intéressant à éclaircir.

S'il est faux que, en violation du « Foreign enlistment Act » et au mépris de la neutralité proclamée par l'Angleterre, ces vaisseaux fussent destinés à servir le Sud contre le Nord, M. Laird aurait dû nous le dire.

Si le fait est vrai, au contraire, mais, dans l'opinion de M. Laird, parfaitement légal, c'est ce qu'il aurait dû nous apprendre.

Mais non : sur l'un comme sur l'autre point, le discours est muet. Ce silence parle.

De plus, pour quiconque a l'habitude d'interpréter les apologues, n'y aurait-il pas une confession dans le passage de cette harangue où il est fait allusion à la chasse au renard? « Lorsque les chiens de chasse, a dit M. Laird, approchent du terrier, le renard les flaire; quand le chasseur arrive, plus de renard. » Et l'orateur a lui-même comparé l'*Alabama* au renard, pour les absoudre tous les deux. Que conclure de là, sinon que l'*Alabama* avait flairé la justice et savait à merveille à quoi s'en tenir sur la chasse que lui donneraient les hommes de la loi? La remarque est du *Times*.

Autre passage à noter : « Ce n'est pas d'aujourd'hui, »

a naïvement déclaré M. Laird, « que j'ai la main dans les expéditions secrètes. Il y a quelques années, le gouvernement de ce pays jugea bon d'envoyer secrètement des vaisseaux en Chine et dans les divers ports de l'Inde. On prévoyait une guerre avec la Chine; on craignait de voir les Russes sur l'Indus et l'Euphrate; on avait besoin d'un homme de confiance : le gouvernement eut recours à moi. » Et l'orateur a raconté comme quoi il se montra digne, en cette occasion, de la confiance qui lui était témoignée, par le mystère dont il couvrit l'exécution des ordres qu'il avait reçus. Franchement, il aurait pu se dispenser de cette déclaration. Que la construction de l'*Alabama* se rapportât au projet d'une expédition *secrète*, partant peu avouable, eh! mon Dieu, qui donc l'ignorait? Mais c'est le secret de la comédie, que ce secret-là.

Si, après un tel discours, on doute encore de la nécessité absolue de la saisie récemment ordonnée par lord Russell, convenons qu'on y mettra de la bonne volonté !

Mais cette saisie sera-t-elle judiciairement sanctionnée, ou bien trouvera-t-on, comme dans le cas de l'*Alexandra*, quelque autre chief baron Pollock prêt à annuler la confiscation, sous prétexte qu'il n'y a pas de différence entre vendre des armes à un belligérant et lui vendre des vaisseaux?

Si ce scandale devait se renouveler; si le « Foreign enlistment Act » devait être désormais considéré, ou comme un vain chiffon de papier, ou comme une loi faite seulement pour qu'on l'élude; s'il devenait loisible au premier venu de rendre illusoire ou de faire paraître hypocrite, au gré de ses sympathies particulières, de ses intérêts mercantiles, de ses caprices, la politique de neutralité hautement adoptée par son pays; si tout flibustier auquel il prendrait fantaisie de

s'allier à une puissance belligérante était reconnu libre, quoique appartenant à une nation neutre, de construire une flotte dans un port de cette nation, de couvrir des vaisseaux d'une cuirasse de fer, de les envoyer en mer à la distance de quelque trois milles, de les faire suivre de leur équipement, et alors, sans autre forme de procès, de poursuivre, de couler bas, d'incendier les vaisseaux de la puissance adverse..., l'Angleterre se trouverait avoir admis un principe, autorisé une pratique, aussi funestes à son pouvoir naval que destructives des bases sur lesquelles repose, chez elle comme partout ailleurs, la souveraineté nationale.

Pour comprendre l'absurdité vraiment monstrueuse de la tolérance dont M. Laird et ses pareils osent réclamer le bénéfice, il suffit d'observer qu'elle a exposé l'Angleterre au danger d'une guerre affreuse avec les États-Unis. Ainsi, la nation anglaise avait eu beau déclarer, par l'organe de son gouvernement, sa ferme résolution de rester neutre, elle aurait pu, par le fait d'un constructeur de vaisseaux, partisan intéressé ou désintéressé du Sud, se voir accusée de mauvaise foi et engagée dans les plus sinistres complications! Elle aurait eu beau vouloir la paix, il aurait dépendu d'un simple particulier de l'entraîner dans la guerre! La volonté d'un seul aurait pesé d'un poids plus lourd que la volonté de tous dans la balance des destinées de tous!

Fatales à un point de vue général, les conséquences le seraient doublement à un point de vue anglais. L'Angleterre, qui possède l'Australie, le Canada et les Indes, qui a la houille et le fer en abondance, qui dispose des meilleurs bois de construction, et à qui la mer, sa flottante ceinture, permet de former de nombreux, d'habiles et de hardis matelots, l'Angleterre est autorisée aujourd'hui à regarder une guerre maritime comme un jeu où le gain de la partie lui est presque

assuré. Mais que deviendraient les avantages qui lui sont propres, le jour où, dans une lutte contre l'Espagne, par exemple, elle aurait à compter avec les charpentiers de Pensylvanie; le jour où les ressources maritimes du pouvoir qu'elle aurait à combattre pourraient être doublées, triplées, quadruplées, quintuplées par des vaisseaux qu'auraient construits dans des ports neutres et que lanceraient à la mer tels ou tels riches constructeurs de navires, ennemis de sa grandeur ou avides de ses dépouilles? Il y a quelque temps, le *Spectator*, à l'appui de ces graves considérations, supposait l'Angleterre, qui est si forte sur mer, aux prises avec l'Allemagne, qui l'est si peu, et, comme conséquence du principe en question, il montrait des vaisseaux de guerre se construisant pour le compte de l'Allemagne dans chaque port américain, couvrant l'Océan, courant sus au commerce de la Grande-Bretagne, ravageant les côtes de l'Inde, faisant monter le prix du fret et de l'assurance à des chiffres ruineux, nécessitant pour les vaisseaux marchands l'incessante protection des vaisseaux de guerre, et finissant par rendre inévitable une guerre avec l'Amérique. Ce tableau est-il exagéré? Que l'Angleterre adopte, si le cœur lui en dit, la doctrine que recommandent les partisans du Sud, et elle verra!

CCIX

30 octobre.

La pratique des transferts.

Vos lecteurs savent-ils l'origine du fameux mot *échiquier* (*exchequer*) ? S'il en faut croire certains éplucheurs d'étymologies, ce mot viendrait de l'étoffe bigarrée (*checkered*) qui couvrait la table autour de laquelle, du temps des rois normands, le monarque et les « barons de l'Échiquier » se réunissaient périodiquement pour discuter, en audience solennelle, toutes les questions intéressant l'État et relatives au revenu. C'était là que, deux fois par an, on recevait les comptes et le serment des sherifs, lesquels, sous le gouvernement de la conquête, étaient à la fois commandants militaires en temps de guerre, administrateurs des domaines royaux, et officiers du revenu.

J'ignore, en vérité, pourquoi on a tant dit et répété que l'argent était le nerf de la guerre : il me semble qu'on pourrait le nommer, avec autant de raison, le nerf de la paix. Qu'il soit le nerf du gouvernement, ce n'est pas en Angleterre, où le vote des subsides est l'alpha et l'oméga de la politique, qu'on sera tenté de le nier. Aussi la dignité du *trésorier* y est-elle naturellement devenue la plus importante du royaume. Aujourd'hui, si vous demandez quel est celui des serviteurs publics qui a mission d'être l'âme et le cerveau du gouvernement, — sur qui repose la formation du cabinet, — qui fait la distribution des soixante places

qu'embrassent les divers départements du second degré, — « qui nomme les juges chargés de présider à Westminster, » — qui contrôle la nomination des hauts fonctionnaires tels que les ambassadeurs, — de qui dépend la nomination des archevêques et des évêques, — à la recommandation de qui la reine désigne de nouveaux pairs, — qui enfin a le titre pompeux de « *premier* », on vous répondra que c'est le chef des « lords commissaires de la trésorerie; » que c'est le « premier lord de la trésorerie. »

Non qu'il soit nécessairement tenu, en cette qualité, de remplir les fonctions de ministre des finances, les fonctions de « chancelier de l'Echiquier » : il en a été quelquefois ainsi, notamment en 1841, mais cela n'est nullement de rigueur.

C'est donc, en thèse générale, le second lord commissaire de la Trésorerie qui, sous le nom de « chancelier de l'Echiquier, » a le maniement spécial des finances; c'est lui qui propose le budget; et comme c'est la Chambre des Communes qui le vote, il faut que le lord chancelier soit un « *commoner*. » Parmi ses priviléges, et ils ne sont pas à dédaigner, figure celui de disposer de 700 bénéfices, ce qui est beaucoup, si l'on songe que la couronne elle-même n'en a pas à sa disposition plus de 950. Mais, pour dictateur financier, il ne l'est certes pas.

En premier lieu, la Chambre des Communes, nul ne l'ignore, tient et tient bien les cordons de la Bourse.

En second lieu, la plus notable portion du revenu, soit intérieur, soit extérieur, est versée, pour le compte de l'Échiquier, dans la Banque d'Angleterre, d'où les ordres de la Trésorerie ne peuvent pas faire sortir un farthing sans que ces ordres aient été sanctionnés par le « contrôleur de l'Échiquier, » dont l'affaire est de veiller à ce qu'ils soient

en conformité parfaite avec les prescriptions parlementaires, le contrôleur général jouant de la sorte, ainsi que l'observe le *Daily Telegraph*, le rôle du dragon qui gardait les pommes d'or du jardin des Hespérides.

Jusque-là, rien de mieux. Mais voici où l'abus commence.

Pour les payements à effectuer, les choses se passent comme suit :

La trésorerie s'adresse au contrôleur général pour qu'il ait à autoriser la Banque à mettre au crédit du payeur général une certaine somme affectée à un certain service. Sur ce, le contrôleur général vérifie ce qui a été dépensé pour ce service, et examine si la somme demandée n'excède pas ce que le Parlement a voté. Une fois rassuré à cet égard, il donne l'autorisation requise. Mais, cela fait, son droit de contrôle cesse. Sa surveillance ne s'étend point à la manière dont les payements s'effectuent, à l'office du payeur général. Il sait que celui-ci doit recevoir tant pour tel service, mais il n'a aucun moyen d'empêcher que l'argent destiné à ce service soit appliqué à un autre ; que l'argent destiné à l'armée, par exemple, soit appliqué à la marine.

Il en résulte que la pratique des « transferts » tend à s'établir de plus en plus. L'argent voté par le Parlement ne va pas où le Parlement a par ses votes décidé qu'il irait ; il ne se distribue pas entre les diverses branches du service public conformément aux règles de la souveraineté parlementaire ; en un mot, la « clause d'appropriation », sur laquelle le Parlement croit devoir insister chaque année, est comme si elle n'était pas.

Cette « clause d'appropriation » remonte, paraît-il, au

règne de Charles II, et fut introduite dans un bill des subsides, non-seulement sur la demande expresse de ce monarque, mais malgré les remontrances formelles de ses ministres.

Charles II voulant à tout prix reculer, en matière de dépenses publiques, les bornes du contrôle parlementaire! Le fait, à coup sûr, est trop étrange pour ne pas mériter qu'on l'explique. Lord Clarendon en donne l'explication que voici: Charles II s'était fait prêter de l'argent par divers banquiers; et, s'il attacha tant d'importance à l'adoption de la clause d'appropriation, ce fut afin de n'avoir pas à employer au remboursement de ce qu'il avait emprunté les subsides que le bill lui accordait. Que voilà bien le libéralisme des despotes!

Quoi qu'il en soit, puisque la clause a été maintenue, il faut ou s'en départir en principe, ou s'y conformer dans la pratique. S'y conformer peut n'être pas très-facile, aujourd'hui que les services sont centralisés entre les mains du payeur général; et lorsqu'on réfléchit que, le premier jour de chaque quartier, des milliers de personnes passent par l'office de ce fonctionnaire, on comprend qu'il ne soit pas fort aisé d'acquitter les branches, si diverses, des dépenses publiques, sans perdre un seul instant de vue le principe strict de l'appropriation. Mais la difficulté est-elle insurmontable? Il y a quelque trente ans, la nécessité d'empêcher que les fonds votés par le Parlement pour certains services ne fussent détournés de leur destination propre fit créer un « Bureau des comptes » (*Audit Board*), qui eut charge de vérifier l'emploi des fonds, en ce qui concernait la marine. Plus tard, en 1846, ce système fut étendu aux comptes de l'armée. N'y a-t-il donc aucune possibilité de l'étendre aux services civils? La question vaut la peine qu'on s'y

arrête. Elle touche à l'honneur de ces institutions parlementaires dont les Anglais se vantent d'avoir fourni au monde le meilleur modèle.

CCX

8 novembre.

Objections de l'Angleterre au projet d'un congrès européen.

Parmi les hommes politiques de ce pays, il en est un dont l'opinion sur les événements que chaque jour amène a pour moi la valeur et l'utilité d'un thermomètre. Doué d'un singulier talent d'observation, d'une sagacité peu commune, d'un esprit très-fin, il a surtout, à mes yeux, ce mérite qu'il juge au point de vue anglais chaque question qui se présente. Aussi est-ce à lui que je m'adresse le plus volontiers lorsque, après avoir parcouru toute la gamme des appréciations *diplomatiques* et des commentaires *calculés* que la presse anglaise peut fournir, je désire avoir une idée bien nette de l'impression que tel ou tel fait, tel ou tel discours sont de nature à produire en Angleterre.

Hier, je lui fis visite, et, de retour chez moi, je me hâtai de jeter sur le papier les résultats de ma conversation avec lui. Permettez-moi d'en faire partager le profit à vos lecteurs.

MOI. — Eh bien, mon cher ami, que pensez-vous et que vont, selon vous, penser vos compatriotes, du discours par lequel Napoléon III vient d'ouvrir en France la session législative?

LUI. — Que pensez-vous? que pensez-vous? Cela est bien aisé à dire. Mais la réponse n'est pas aussi facile que la demande.

MOI. — Est-ce que par hasard vous hésiteriez à être satisfait? Si je ne me trompe, le grand ennui et le grand souci de l'Angleterre étaient la paix qui n'est pas la paix, le repos qui n'est pas le repos. Vous regardiez sans cesse du côté de la France avec inquiétude. Vous aviez toujours présent à l'esprit ce mot de Châteaubriand qu'elle est un *nid de guerriers*. Quelles que fussent vos sympathies pour la Pologne, toutes les fois qu'on parlait d'affranchir la Vistule, vous vous imaginiez voir l'aigle prendre son vol vers le Rhin. Le mâle orgueil que vous inspirait l'attitude de vos volontaires n'était pas sans mélange d'amertume. Vous accusiez d'imprudence, même de folie, les doctrines ultra-pacifiques de l'école de Manchester; mais, au fond, vous auriez bien voulu que l'état violent de l'Europe ne vous donnât point tant raison contre MM. Cobden et Bright. Vous approuviez lord Palmerston de jeter l'argent par les fenêtres, dans son empressement à construire des forteresses flottantes, à en élever d'immuables, à remplir vos arsenaux, à mettre vos côtes en état de défense, à avoir, en un mot, une paix aussi coûteuse que la guerre; mais lorsque M. Cobden lui faisait un crime de tout cela, c'était en gémissant que vous donniez tort à M. Cobden, et il vous paraissait dur que le fardeau, déjà si lourd, de vos taxes fût rendu plus lourd encore, parce qu'il plaisait à la France d'entretenir sur pied un demi-million de soldats.

LUI. — Rien de plus vrai. Et qu'en concluez-vous?

MOI. — Ce que j'en conclus? Mais vous n'avez donc pas lu le discours dont je vous parle? Il m'a semblé y entendre sonner l'heure du désarmement général. Les jalousies nationales y sont dénoncées comme funestes et folles; l'ostentation de la force y est signalée comme une cause d'épuisement : une ère nouvelle d'apaisement et d'ordre y est sinon prédite, au moins désirée. Quel plus pacifique langage est-il donc permis d'attendre d'un homme qui est à la tête de tant de vaillantes légions?

LUI. — Oui, j'en conviens, le discours peut s'interpréter ainsi, et je vois dans la *Presse* que c'est ainsi qu'il est interprété par un éminent publiciste français, peu disposé à se payer de mots, et accoutumé à aller au fond des choses, M. Émile de Girardin. Mais que voulez-vous? on est défiant de ce côté du détroit; et vous avouerez que le discours eût gagné en clarté par l'omission de la phrase que voici : « *Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la conciliation et la paix; l'autre, tôt ou tard, mène fatalement à la guerre, par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule.* » Si vous avez entendu sonner l'heure du désarmement général, ce ne peut pas être, en tout cas, dans cette phrase. Ce que j'y entends, pour mon compte, c'est le grondement lointain du canon.

MOI. — M. Émile de Girardin, que vous citiez tout à l'heure, répond à cela en excellents termes, quand il s'écrie : « *Est-il donc défendu à la paix d'être virile?* »

LUI. — La paix n'a nul besoin d'être virile, lorsque la main qu'elle tend ne trouve que des mains prêtes à la serrer : c'est quand le contraire a lieu que la paix sent le besoin d'être virile, et, dans ce cas, elle touche à la guerre. Quand une offre est enveloppée dans une menace, tout

dépend : 1° du degré de peur que causera la menace; 2° des chances que l'offre a d'être acceptée. Aussi le *Times*, qui avait commencé par saluer dans le discours d'ouverture une espérance de paix, finit-il par apercevoir derrière la phrase en question « *une armée rangée en bataille* ».

MOI. — D'abord ce que vous appelez une menace n'en est pas une. Constater d'une manière générale que l'obstination à ne rien faire de ce qui assurerait la paix mène tôt ou tard fatalement à la guerre, c'est rappeler une vérité que trop de gens oublient; ce n'est pas menacer, c'est avertir.

LUI. — Vous auriez parfaitement raison s'il s'agissait ici d'une vérité énoncée dans un recueil de maximes par un philosophe ennemi de la guerre, écrivant au coin de son feu. Mais quand de telles paroles sont prononcées du haut de la tribune française par un souverain qui, d'un signe, peut mettre en mouvement cinq ou six cent mille hommes, et qui déclare parler au nom de la première nation militaire qui soit au monde, cela donne à penser. Nous n'avons pas oublié comment la guerre d'Italie sortit de quelques mots adressés, en guise d'avertissement à un ambassadeur.

MOI. — Que voilà bien la logique de la défiance! Quoi! il suffit de deux ou trois expressions où la guerre est présentée comme conséquence, non pas certaine, mais possible, d'une obstination déraisonnable à maintenir ce qui ne saurait plus exister, pour masquer à vos yeux le sens d'un discours dont chaque ligne respire la paix? Car enfin, est-ce que M. Cobden lui-même aurait pu rien dire de plus sensé, de plus fort, de plus décisif, sur la folie des armements exagérés, sur les désastreux résultats de la paix armée, sur l'intérêt qu'ont les souverains aussi bien que les peuples à en finir avec la vieille et absurde politique des jalousies mutuelles, de l'ambition

exclusive et des rancunes? De quel langage faut-il donc se servir pour vous convaincre, pour vous rassurer?

LUI. — Pardon! je crains que vous ne m'ayez pas compris. Ce n'est pas la sincérité de l'empereur des Français qui est ici en question. Il veut la paix, soit; il offre un moyen de l'obtenir et de la consacrer, c'est certain. Mais jusqu'où va l'efficacité du moyen qu'il propose? Vous voyez bien qu'il a lui-même des doutes à cet égard: la phrase que nous discutons le prouve.

MOI. — Et quel autre moyen d'éviter la guerre auriez-vous à indiquer, je vous prie, qui soit préférable à la convocation d'un congrès pacifique des gouvernements? Substituer le poids de la raison au tranchant de l'épée; appeler les intérêts divers à chercher de bonne foi ce qu'ils ont entre eux de commun, au lieu de recourir au brutal et aveugle arbitrage du canon, n'est-ce pas là une idée large et saine, tout à fait conforme au génie de la civilisation moderne, et qui, venant du chef d'un peuple éminemment guerrier, est un magnifique hommage rendu à la supériorité de l'esprit sur la force?

LUI. — D'accord. Toute application, même restreinte et accidentelle, du beau système de l'abbé de Saint-Pierre serait un bienfait pour le monde. Si donc vous désirez savoir ce que je pense de la valeur philosophique et morale de l'idée émise, je vous dirai que, loin d'y contredire, je la voudrais plus large encore, plus complète, telle enfin qu'elle germa dans le bienveillant cerveau de l'auteur du *Projet de paix perpétuelle*. Quel jour que celui où toutes les querelles insensées qui, aujourd'hui, ensanglantent la terre, et sont souvent aussi funestes aux vainqueurs qu'aux vaincus, seraient prévenues par l'intervention d'un « tribunal suprême des peuples, » organe permanent, respecté, obéi, du droit inter-

national ! Malheureusement, là n'est point la question. Le cardinal Dubois appelait les théories de l'abbé de Saint-Pierre les *rêves d'un honnête homme;* et c'est justement de la même manière que l'idée d'un congrès européen, dans les circonstances présentes est appréciée par le *Spectator*, qui dit en propres termes, et non sans un soupir : *That is but a dream.* »

MOI. — Je vous avoue qu'une pareille objection me touche fort peu. L'esprit humain est ainsi fait qu'il est toujours porté à croire irréalisable ce qui n'a pas encore été réalisé. Vous souriez? A votre aise. Je suis quelque peu utopiste, je ne m'en cache pas, ou plutôt je m'en vante.

LUI. — Et moi, je suis très-Anglais, partant doué de quelque sens pratique, et j'en remercie Dieu. Or, à mon double point de vue d'Anglais et d'homme pratique, j'ai tant de considérations à faire valoir contre votre *desideratum*, — dans l'état actuel des choses, bien entendu, — que je ne sais par où commencer.

MOI. — Essayez.

LUI. — Premièrement, la théorie des congrès de la nature de celui qu'on désire suppose une certaine éducation des esprits qui me semble, hélas! très-loin d'être faite. Pour que les rivalités de peuple à peuple disparaissent, il ne suffit pas de les déclarer absurdes; pour que les rancunes nationales s'éteignent, il ne suffit pas de les gourmander. Et tenez, moi qui vous parle, — et je me pique de prendre quelquefois des libertés avec la routine, les préjugés, etc., — j'ai tant de peine, en fait de susceptibilités nationales, à dépouiller le vieil homme, que l'éloge de l'empereur Alexandre II sur les lèvres de Napoléon III m'a fortement ému. Passe encore si, à côté de cet éloge, celui de l'Angleterre avait trouvé place ! Mais non : toutes les bonnes paroles sont

à l'adresse d'un souverain qui n'a voulu rien accorder de ce que lui ont demandé la France et l'Angleterre unies.

MOI. — Vous oubliez que, si elles n'ont rien obtenu, c'est précisément la faute de l'Angleterre, qui s'est unie en effet à la France sur le parchemin des protocoles, mais après avoir fait sonner bien haut sa ferme résolution de ne pas s'unir à elle, le cas échéant, sur le terrain de l'action.

LUI. — Je ne vous dissimule pas que le brusque dénoûment donné, contre notre vœu, à la guerre de Crimée, et le tour donné, contre notre vœu aussi, à l'expédition du Mexique, nous ont inspiré beaucoup de répugnance pour les alliances actives. Nous voulons savoir où nous allons, et nous craignons d'être arrêtés trop tôt ou menés trop loin. Il est possible que notre prudence vous paraisse excessive, peu fondée. Cependant, si vous réfléchissez que l'opinion publique en France est pour nous un livre à demi fermé; que nous ne pouvons juger d'avance des vues et des desseins de la France, sous le régime impérial, par aucun des indices que fournit la publicité d'une presse libre; que vous êtes des voisins dont les mouvements dépendent d'une volonté qu'il ne nous est ni permis d'interroger ni possible de pénétrer lorsqu'il lui convient de rester sous le voile, et dont les décisions sont en général déclarées soudainement, de façon à prendre le monde par surprise; que, par conséquent, nous engager avec le gouvernement français, c'est nous risquer en pleine mer sans avoir de boussole... vous conviendrez que nous sommes excusables de pousser la prudence jusqu'à la timidité. Le jour où la France aurait des institutions analogues aux nôtres, notre alliance avec elle serait sans réserve. Jusque-là, il est dans la nature même des choses que notre rôle soit plutôt celui de l'observation que celui de la confiance. Maintenant, pour en revenir à ce passage du

discours impérial dont l'empereur de Russie a si fort sujet d'être content, remarquez que la Russie y est particulièrement louée à cause de l'appui sincère et cordial prêté par elle à l'empereur des Français dans l'affaire de l'annexion du comté de Nice et de la Savoie. C'est un compliment, je le confesse, que nous n'avons pas mérité, nous, qu'on nous adressât ; mais il n'en est pas moins vrai que, adressé à la Russie, il donne une signification peu flatteuse au silence gardé à l'égard de l'Angleterre. Il y a, je crois, un proverbe oriental qui dit : *La parole est d'argent, le silence est d'or.* Le silence n'est pas toujours d'or pour ceux à l'égard desquels on le garde. Lisez les commentaires du *Times*, vous verrez que c'est son avis. C'est à coup sûr le mien.

MOI. — Vous aviez bien raison de reconnaître que vous n'avez pas dépouillé le vieil homme. Vos remarques sentent la jalousie nationale d'une lieue.

LUI. — Justement, et c'est là que je voulais en venir. Cette susceptibilité ombrageuse, que vous condamnez en moi, et que vous éprouveriez très-probablement à ma place, voilà, en ce qui concerne le projet de résoudre par un congrès des gouvernements européens les problèmes qui les divisent, ma première objection.

MOI. — Et la seconde, s'il vous plaît?

LUI. — Ma seconde objection a trait à la composition nécessaire du congrès. Tout parlement, — et le congrès n'aurait de signification que comme parlement diplomatique, — tout parlement implique des mandants d'une part, et d'autre part des mandataires. Or, par qui les peuples seraient-ils représentés dans votre congrès? Par les gouvernements? Ce serait tout un sans doute si, partout comme en Angleterre, les hommes du pouvoir n'étaient que des serviteurs publics (*public servants*). En va-t-il de la sorte? Croyez-vous, par

exemple, que la Prusse se jugera bien représentée par les envoyés de M. de Bismark, ou par M. de Bismark lui-même? Mais pourquoi nommer la Prusse? Voyez-vous d'ici la Russie figurant dans le congrès pour le compte de la Pologne, et l'Autriche y parlant au nom de Venise! Ce seraient de plaisants mandataires, que vous en semble?

MOI. — Vous ne prenez pas garde que, dans le congrès, la Pologne ne serait représentée par la Russie, et Venise par l'Autriche, que nominalement en quelque sorte, et au point de vue de ce qui existe : au point de vue de ce qu'il s'agit précisément de changer, les vrais mandataires de la Pologne, de la Hongrie, de Venise seraient celles des puissances de l'Europe qui associent au triomphe du droit l'intérêt de l'ordre européen et la consolidation de la paix dans le monde.

LUI. — C'est-à-dire que vous auriez une assemblée dans laquelle les mandants supposés n'auraient pas de plus redoutables adversaires que leurs mandataires officiels! La combinaison est singulière. Mais passons. Le but du congrès, dans l'acception la plus générale du mot *but*, serait, si j'ai bien compris le discours de l'empereur des Français, d'aviser à un remaniement de la carte, par consentement mutuel, ou, pour parler net, de faire table rase des traités de 1815.

MOI. — Ce n'est pas cela. Il s'agirait de substituer quelque chose à rien; je me trompe : il s'agirait de remplacer par un édifice stable un édifice croulant de toutes parts, et qu'on ne saurait s'obstiner à soutenir sans condamner l'Europe à une désastreuse alternative de révolutions violentes et de contre-révolutions oppressives.

LUI. — Fort bien. Mais, tout d'abord, êtes-vous sûr qu'aucune des puissances à convoquer ne trouvera les inconvénients d'une pareille tentative plus considérables que ses

avantages? La Russie, dont on mettra en question la souveraineté concernant la Pologne...

MOI. — Je vous arrête, et j'appelle votre attention sur ce passage du discours de l'empereur : « La Russie l'a déjà déclaré, des conférences où toutes les autres questions qui agitent l'Europe seraient débattues ne blesseraient en rien sa dignité. »

LUI. — A mon tour, je vous prie de vous rappeler qu'en ce qui touche la Pologne, le prince Gortschakoff n'a reconnu qu'aux trois puissances copartageantes, la Russie, la Prusse et l'Autriche, le droit de conférer sur son sort. D'ailleurs, la Russie n'est pas la seule puissance dont nous ayons à étudier les dispositions. Vous comptez l'Angleterre pour quelque chose, j'imagine.

MOI. — Sans doute; mais je ne vois pas pourquoi l'Angleterre ne se joindrait pas à cette pacifique croisade.

LUI. — Croisade! Et contre quoi? contre les traités de 1815, auxquels elle a tant contribué elle-même? Vous nous supposez une abnégation bien grande, vous nous jugez capables de repentirs bien héroïques!

MOI. — Pas du tout; je vous juge simplement capables de vous rendre à l'évidence. Est-ce que les traités de 1815 peuvent encore être regardés comme ayant en Europe force de loi? Est-ce qu'ils n'ont pas été violés mainte et mainte fois : violés, par la bataille de Navarin, au profit de la Russie; violés, par le démembrement de la Hollande, au profit de la Belgique; violés, par l'occupation de Cracovie, au profit de l'Autriche: violés, par la conquête de la Lombardie, au profit du Piémont; violés enfin, si vous le voulez, à notre profit, par l'annexion de Nice et de la Savoie? Le mot de l'empereur est vrai : « Les traités de 1815 ont cessé d'exister. »

LUI. — En partie, oui; mais ce qui en reste est certes assez considérable pour qu'on y regarde. Dans l'énumération des peuples qui ont tiré avantage des brèches faites aux traités de 1815, vous n'avez pas nommé l'Angleterre. Comme le monde n'a pas atteint le bienheureux *millenium*, et que les peuples ne sont pas tout à fait prêts, monsieur l'utopiste, à terminer leurs différends par un baiser Lamourette, permettez à mon égoïsme d'Anglais, en attendant que l'égoïsme national soit passé de mode, une réflexion assez naturelle. Je vous accorderai, pour que nous restions bons amis, que la France hait les traités de 1815, d'une haine toute cosmopolite; mais avouez que, cette fois, il se trouve y avoir au fond de son cosmopolitisme une forte dose d'intérêt national. Par rapport aux traités de 1815, il y a entre l'Angleterre et la France cette différence essentielle, qu'ils ont été en grande partie voulus et faits par la première, tandis qu'ils ont été subis par la seconde; que la première y a cherché une garantie d'équilibre européen, tandis que la seconde y a vu, en même temps qu'une insulte à son honneur, une atteinte à son pouvoir. Lors donc que vous proposez à l'Angleterre de concourir avec vous à la destruction radicale des traités de 1815, vous ne lui donnez rien, et vous lui demandez beaucoup !

MOI. — D'où vous concluez, je pense, que le concours de l'Angleterre est peu probable.

LUI. — Précisément.

MOI. — Il ferait beau voir l'Angleterre s'isoler dans une question semblable !

LUI. — Et qui vous a dit qu'elle aurait à s'isoler ? Croyez-vous, de bonne foi, l'Autriche très-disposée à soumettre ses prétentions sur Venise au jugement de la Russie, qui a tant de griefs contre elle; à celui de la France, qui lui a enlevé

la Lombardie; à celui de l'Angleterre, qui a salué d'un cri de joie l'unification de l'Italie? Et la Prusse, croyez-vous qu'elle coure de gaieté de cœur au-devant d'une discussion où la possession des provinces rhénanes serait, peut-être, qui sait? au nombre des questions débattues?

MOI. — J'admets que chaque nation a des intérêts particuliers qu'elle peut craindre de compromettre, ou ne se soucie pas de laisser discuter; mais la question est de savoir si elles n'ont pas toutes un intérêt commun, — et celui-là d'un ordre supérieur, — à mettre un terme à cette situation incertaine, provisoire, agitée, qui renferme toutes sortes de périls, force l'Europe à faire pacte avec l'imprévu, et ne permet à personne de s'endormir le soir sans la crainte de s'éveiller le lendemain au bruit du canon. Vous parlez de l'Angleterre? Serait-ce d'aventure qu'elle n'a aucun intérêt à ce que la paix générale soit assise enfin sur des bases fixes et solides, elle, la nation industrielle et commerçante par excellence?

LUI. — En vérité, il semble, à vous entendre, que les gouvernements n'aient qu'à se réunir en congrès pour que le germe de toutes les querelles soit à jamais extirpé. Mais songez donc, de grâce, que les questions à résoudre sont des questions énormes; que prétendre les résoudre toutes à la fois d'une manière théorique, à l'avance, en vertu d'un accord supposé entre des gouvernements dont chacun a sa solution qui, à ses yeux, est la bonne, c'est se plonger dans un océan de complications. Le roi de Danemark, qui, l'autre jour, se déclarait bien résolu à proclamer la république en Danemark plutôt que de céder sur la question du Slesvig, et qui est sûr de l'appui de l'Angleterre, se montrerait-il plus accommodant que l'Allemagne, ou l'Allemagne se montrerait-elle plus accommodante que lui? Où prendre les com-

pensations à donner à l'Autriche pour la cession de Venise et l'indépendance de la Hongrie? Si l'on proclamait la rive gauche du Rhin française, est-il un dédommagement imaginable que la Prusse consentît à accepter, si tant est qu'on en eût un à lui offrir? et vous paraît-il probable que le neveu de Napoléon I[er] consente à ce qu'on proclame la rive gauche du Rhin allemande à perpétuité? L'occupation de Rome, que le gouvernement impérial a eu sans doute ses raisons pour prolonger d'une manière indéfinie, au grand désespoir de la cour de Turin et au grand mécontentement de nos hommes d'État de Downing Street, cette occupation cessera-t-elle soudain d'être motivée parce qu'on se sera réuni autour d'un tapis vert? Et tout cela, ce n'est rien encore à côté des questions de Pologne et d'Orient. De l'immense difficulté de concilier le respect dû au droit avec les ménagements dus à la force, nous avons une preuve assez frappante dans le triste résultat des négociations que vous savez. Quelle probabilité y a-t-il, je vous prie, que la Russie accorde à un congrès ce qu'elle a si péremptoirement refusé aux sollicitations unies, on pourrait presque dire aux sommations concertées de trois puissances telles que la France, l'Angleterre et l'Autriche? Supposons un refus; la situation serait après ce qu'elle était avant. Supposons, au contraire, que la Russie soit prête à faire preuve de bon vouloir, son bon vouloir pourra être mis à l'une ou à l'autre de ces deux épreuves : ou bien on lui demandera pour les Polonais une représentation nationale, un régime sincèrement paternel, des garanties; — ou bien on lui demandera pour eux l'indépendance. Dans le premier cas, les Polonais, qui connaissent par expérience la valeur des garanties, se croiront sacrifiés, et le feu continuera de couver sous la cendre. Dans le second cas, il est certain que la Russie ne fera pas gratuitement la concession exigée. Il lui fau-

dra une compensation : laquelle? Lui offrira-t-on Constantinople en échange de Varsovie? Avant de souscrire à un pareil échange, l'Angleterre dépenserait, pour l'empêcher, son dernier homme et son dernier écu. La question de Pologne et celle d'Orient ont des affinités redoutables! Ne le sentez-vous pas?...

MOI. — Si vous tenez à me bien convaincre que la besogne ne sera point aisée, vous prenez une peine inutile: j'en suis convaincu d'avance. Mais faut-il donc ne tenter que ce qui s'accomplit sans effort? Un congrès est-il donc chose si extraordinaire? N'est-ce point par un congrès que fut réglé, en 1815, l'état de l'Europe?

LUI. — L'exemple est mal choisi comme preuve de l'efficacité des congrès, puisque celui de 1815 n'a, selon vous-même, rien établi de durable, rien qu'il soit ou convenable ou possible de maintenir. Et puis quelle différence entre les deux époques! En 1815, on sortait d'une conflagration générale; l'esprit de révolution avait donné tout ce qu'il contient d'agitations et de secousses; la guerre avait donné tout ce qu'elle contient de fureurs; il y avait eu des souverains dépossédés, des territoires démembrés, des peuples partagés; le sol de l'Europe, au moins dans l'opinion des divers cabinets, était jonché de ruines qu'il fallait à tout prix déblayer; la fatigue était universelle, le besoin de repos immense; Napoléon avait fait peur à tous les gouvernements; et la crainte qu'avait inspirée le danger de tomber sous la domination d'un seul, la nécessité de se prémunir contre le retour d'un tel danger créaient à toutes les grandes puissances européennes, la France exceptée, un intérêt commun, leur assignaient un but commun, les poussaient irrésistiblement à faire cause commune. D'autant qu'elles n'avaient pour cela qu'à continuer de s'entendre. Leur concert pendant la guerre les menait par

une pente naturelle au concert qui devait la clore. Le congrès de 1815 ne fut que la coalition passant du champ de bataille dans la chambre du conseil. Arranger ce qui avait été violemment dérangé, voilà ce que l'Europe se proposa en 1815; aujourd'hui, ce qu'on lui propose est de déranger, au contraire, ce qui se trouve arrangé tant bien que mal.

MOI. — Cela vous plaît à dire. Quoi! l'union contre nature de la Pologne à la Russie et de Venise à l'Autriche sont des arrangements que nous devions craindre de troubler?

LUI. — Remarquez qu'à cet égard, il ne s'agit ni de votre appréciation ni de la mienne, dont le congrès n'aura pas à se préoccuper. Il nous est assurément fort permis de ne pas trouver de notre goût ce que vous appelez une union contre nature. Mais il est douteux que la Russie, que l'Autriche, soient ici de notre avis. Et c'est là la difficulté, *there is the rub*, comme disait Shakspeare. Je conçois qu'on accueille avec transport à Turin l'idée d'un congrès, mais si on l'accueillait à Vienne sans froncer le sourcil, cela m'étonnerait fort.

MOI. — Serait-ce, par hasard, sur un refus de l'Autriche que l'Angleterre compte?

LUI. — A quoi bon cette question?

MOI. — C'est que je suis frappé du langage équivoque de quelques-uns de vos journaux importants, le *Times*, par exemple, et le *Morning-Post*. Il est clair qu'au fond, la proposition d'un congrès leur déplaît souverainement; et néanmoins, ils affectent à cet endroit une sorte de résignation philosophique vraiment exemplaire. Après avoir nettement donné à entendre qu'une semblable tentative n'a guère chance de réussir, ils déclarent n'avoir pas d'objection à ce que, le congrès une fois formé, l'Angleterre y prenne place. Si, comme je le soupçonne, c'est là une tactique, elle est

habile. L'Angleterre, tout en se donnant le mérite de la bonne volonté, se promettrait d'abriter son refus derrière le refus prévu de l'Autriche. Ai-je deviné juste?

LUI. — C'est possible. Et quand même cela serait?

MOI. — Dans ce cas, l'Angleterre n'aurait pas le droit de se plaindre s'il arrivait que, faute de pouvoir défaire le nœud gordien, on le tranchât d'un coup d'épée.

LUI. — Si le coup doit être frappé, mon impression est qu'un congrès ne le détournerait pas. Aussi bien, dans un congrès comme ailleurs, hélas! ce qui fait loi, ce n'est pas la raison, c'est la force. Le poids de chaque vote y est proportionné au nombre des canons dont dispose chaque votant. Au congrès de Vienne, quand M. de Talleyrand voulut dissuader l'empereur Alexandre de garder sa proie, la Pologne, Alexandre répondit qu'il avait 200,000 hommes dans le duché de Varsovie. L'argument parut irréfutable.

MOI. — Ainsi, selon vous, le congrès c'est la guerre?

LUI. — Je ne dis pas cela.

MOI. — Et que dites-vous donc?

LUI. — Que ce n'est point nécessairement la paix.

CCXI

14 novembre.

Les « médecins Tant mieux » du parti libéral.

Le parti libéral en Angleterre a, comme le parti conservateur, ses optimistes.

Ce qui le prouve, c'est l'extrême bénignité des commentaires auxquels donne lieu, de la part de certains organes accrédités de la presse libérale, le discours que le roi de Prusse a naguère adressé au nouveau parlement prussien. C'est merveille de voir comme les choses se peignent en beau dans l'imagination des optimistes dont je parle.

A les entendre, si le prince royal a été rappelé d'Angleterre à la hâte, c'est parce que le roi voulait l'avoir à sa droite lorsqu'il haranguerait ses fidèles communes, et montrer par là son désir de rapprocher sa politique des vues, plus acceptables, de son fils.

Du reste, disent-ils, est-ce que le discours même du roi n'annonce pas une tendance à la conciliation? Déclarer qu'on souhaite ardemment le terme de discussions désagréables n'a rien en soi qui équivaille, strictement parlant, à tendre la branche d'olivier. Le souhait est assez banal pour qu'on s'abstienne de le trouver significatif ou pour qu'on le soupçonne de n'être pas sincère. Et toutefois, si l'on considère que ces paroles ont été soufflées par un ministre arrogant à l'excès; qu'elles sont tombées des lèvres d'un monarque entiché de son droit divin, et que la théorie de l'obéissance

passive est naturellement la seule qui soit du goût d'un souverain dont la famille compte cent soixante-trois ans de grandeur princière, on devra convenir qu'il y a là une espérance au moins lointaine de compromis. De quelle manière, d'ailleurs, s'exprime le discours sur les points en litige? Que M. de Bismark et ses collègues n'aillent pas jusqu'à reconnaître à la Chambre le droit de refuser les subsides, c'est tout simple : en réalité, ce droit n'est pas écrit clairement dans la Constitution ; les taxes en Prusse ont un caractère de permanence ; elles ne sont pas votées pour l'année ; le parlement peut refuser sa sanction à des impôts additionnels, mais non abolir ceux qui ont été déjà votés ; et, de quelque façon qu'on juge le mérite de cette pratique, toujours est-il qu'elle s'appuie sur une interprétation assez admissible du pacte octroyé à la Prusse. Cela étant, n'est-ce donc rien, de la part de M. de Bismark et de son maître, que d'admettre le droit des représentants de la nation à exercer sur le mouvement des fonds de l'État un contrôle, sinon absolu, du moins partiel et déterminé? Et l'ordonnance sur la presse, n'est-ce rien que d'en être venu à la présenter comme une mesure temporaire, une mesure à modifier? Reste la question de l'armée, sur laquelle le roi paraît bien résolu à ne pas céder. Mais, franchement, est-ce le moment pour la Prusse de diminuer ses moyens de défense? Sur ce point, le parti libéral pouvait avoir raison pendant les deux sessions précédentes ; mais est-il sûr qu'il eût raison aujourd'hui, quand la Prusse a derrière elle le congrès de Francfort et devant elle le congrès de Paris?

Ainsi pensent nos médecins Tant mieux. Singulières illusions que les leurs!

Et tout d'abord, qui leur répond que, si le prince royal a été rappelé à Berlin, ce n'est pas pour qu'il paraisse com-

plice de la politique qu'il a semblé condamner, ou, parce que, en la condamnant, il n'a fait que jouer le jeu de tous les héritiers présomptifs de la couronne, passés, présents et futurs? Les libéraux anglais n'en sont pas, je suppose, à ignorer que leur George IV, avant d'être George IV, était le protecteur, l'ami, l'allié politique de Fox et de Shéridan.

En ce qui touche le budget, où voit-on que le discours du roi de Prusse fasse, je ne dirai pas une concession, mais l'ombre d'une concession? M. de Bismark invite la Chambre à s'unir à lui pour reconnaître que son interprétation des clauses financières de la constitution est la bonne. Quel effort d'humilité! Quel pas vers le *Embrassons-nous et que ça finisse!*

L'ordonnance sur la presse est à modifier, fort bien; mais dans quel sens? Tout est là. J'ai sous les yeux le projet que nous apporte, aujourd'hui même, une feuille allemande, et les premières lignes m'apprennent que si un journal, après avoir été condamné pour un délit, se rend, dans le délai de cinq ans, coupable de récidive, ce journal cesse par ce seul fait d'exister. Si c'est de cette sorte que M. de Bismark entend la paix, comment donc entend-il la guerre, juste ciel!

Quant à la question de l'armée, nul doute que les événements récents ne lui donnassent un nouvel aspect, si la véritable force de la Prusse consistait dans l'importance de son armée permanente et d'une organisation militaire modelée sur ce qui constitue ailleurs le malfaisant pouvoir de l'esprit de conquête. Mais la Prusse ne songe pas, que je sache, à conquérir; ce qu'elle veut, c'est qu'on la respecte. Elle ne convoite pas les frontières de ses voisins; ce qu'il lui faut, c'est qu'on n'envahisse pas les siennes. Or, une puissante landwehr, voilà le moyen dont la nature est appropriée à celle du but. Tout ce qu'on ôterait à la landwehr pour le

donner à l'armée permanente, on l'ôterait d'abord à la liberté pour le donner au despotisme, et ensuite à la défense de la Prusse par l'enthousiasme du patriotisme, pour le donner à la défense de la Prusse par les gros bataillons, lesquels ne valent qu'à la condition de n'avoir pas affaire à des bataillons plus gros encore. A-t-on oublié ce qui renversa Napoléon en Allemagne? Ce fut l'énergique élan des populations armées!

La Chambre prussienne fera donc bien d'être ferme, si elle tient à remplir sa mission, et si elle en est digne. Le peuple, en mettant en face de M. de Bismark une majorité, bien comptée, de 260 voix, a proclamé assez haut sa volonté et montré assez clairement de quel côté doit tôt ou tard pencher la balance.

Il est curieux de rapprocher des pâles appréciations de certains journaux anglais la pièce suivante, expression vivante des sentiments d'un homme d'une haute intelligence et d'un grand cœur, qui honore son pays par la manière dont il le défend et le représente à l'étranger : j'ai nommé Karl Blind. Ce qui était à faire, selon lui, se réduisait à ces *quatre points* :

« 1° Ne pas applaudir le roi et écouter en silence le message du gouvernement;

« 2° Déclarer sans retard que l'ordonnance de la presse est un attentat contre la constitution; qu'administrer sans budget revient à voler le trésor avec effraction, et que ceux-là doivent être accusés de violation du pacte constitutionnel et de trahison qui se rendraient coupables de pareils actes;

« 3° Décider que, dans ce cas, il est du droit et du devoir de tout bon citoyen de *refuser le payement des impôts* et que les membres de la Chambre s'engagent vis-à-vis l'un de l'autre à en donner l'exemple;

« 4° S'ajourner volontairement, au cri de « Vivent les « droits du peuple! »

Je vous ai fait connaître l'opinion des médecins Tant mieux du parti libéral anglais; mais n'allez pas croire que ce parti ne renferme aucun médecin Tant pis. Beaucoup d'Anglais de ma connaissance, gens d'ailleurs très-peu friands de mesures révolutionnaires, estiment néanmoins qu'aux grands maux il faut les grands remèdes; qu'on n'évite pas toujours le choc en prenant la fuite; que l'énergie, loin d'appeler le péril, l'éloigne; que les révolutions, après tout, doivent être mises sur le compte non de ceux qui les font, mais de ceux qui les rendent nécessaires; et que plus on aura l'air de craindre M. de Bismark, plus il sera tenté de faire dire à son maître : « *Le roi ne rendra pas son épée.* »

CCXII

17 novembre.

Mort de Frédéric VII; le Danemark et l'Allemagne en présence.

La mort de Frédéric VII, roi de Danemark, a causé une vive sensation en Angleterre.

Pour ce qui touche la personne du monarque décédé, la presse anglaise a été unanime dans l'expression de ses sympathiques regrets. Journaux libéraux et journaux conserva-

teurs se sont accordés à louer, dans le défunt, un esprit ouvert aux idées généreuses, une âme ferme, un caractère résolu, et l'inébranlable volonté de défendre à tout prix, contre l'Allemagne, ce que le Danemark considère comme son domaine.

Il était difficile, en parlant de Frédéric VII, de passer entièrement sous silence les aventures de sa vie privée, le scandale de ses amours, ses querelles avec sa première femme, fille cadette du roi Frédéric VI; son emprisonnement dans la forteresse de Frédéricia, par ordre royal; son divorce, son second mariage, qu'un second divorce brisa, et enfin sa liaison avec cette Louise-Christine Rasmussen, qu'il tira d'un magasin de modes pour en faire, sous le nom de comtesse de Danner, sa souveraine. Mais il est convenu que certaines faiblesses comptent de droit parmi les priviléges du rang suprême. Si nos gros péchés, à nous, simples mortels, n'étaient réputés peccadilles chez les dieux, serait-ce la peine d'habiter l'Olympe?

Remarquons, d'ailleurs, que les faiblesses de Frédéric VII, loin de le rendre impropre à l'accomplissement du rôle que lui assignaient les dangers du Danemark, lui créèrent la nécessité de jouer ce rôle sans hésitation, sans arrière-pensée, bravement et bien. L'impopularité qu'elles étaient de nature à lui attirer, et dont l'incendie d'un de ses châteaux ne fut que le plus dramatique symptôme, lui fit une loi de s'identifier tellement avec la cause du Danemark qu'il fallût la frapper pour arriver jusqu'à lui.

Danois dans l'âme, il le fut doublement à cause de ce qu'il avait à se faire pardonner. L'année où il ceignit la couronne (1848) fut celle où Louise Rasmussen devint favorite en titre, et ce fut celle aussi où, appelé à combattre l'insurrection des habitants du Slesvig et du Holstein, qu'ap-

puyaient les armes de la Prusse, Frédéric VII eut l'occasion de personnifier en lui cette grande passion du peuple danois menacé par l'Allemagne : la haine de l'Allemagne.

C'est justement de cela que les Anglais lui savent gré. Ils regrettent en lui un prince vraiment danois, c'est-à-dire anti-allemand jusqu'à la moelle des os.

Et pourquoi? D'où vient que l'Angleterre, dans cette question du Slesvig-Holstein, met tant de passion à prendre parti pour le Danemark contre l'Allemagne? Est-ce par amour platonique du droit? J'avoue qu'envisagée au point de vue du droit, la question ne me paraît pas aussi facile à résoudre que beaucoup de gens ici l'imaginent.

Le Holstein, il ne faut pas l'oublier, est allemand, non-seulement parce qu'il appartient à la Confédération germanique, mais parce tout en lui est allemand : son histoire, ses institutions, sa langue, ses habitudes sociales, ses aspirations politiques.

Quant au Slesvig, il ne fait point, il est vrai, comme le Holstein, partie de la Confédération germanique, et l'on ne peut nier que l'élément danois ne domine dans les districts du Nord; mais, même dans le Slesvig, c'est la langue allemande que parle la majorité des habitants; c'est la pensée allemande qui règne dans les villes et dans tous les grands centres; c'est l'âme de l'Allemagne qui respire, depuis des siècles, dans les lois et les usages du pays; c'est au parti de l'Allemagne qu'appartient, dans la Diète provinciale du Slesvig, la majorité des députés, et c'est en allemand que leurs vœux s'expriment.

De l'énergie du mouvement qui éloigne du Danemark le Slesvig et le Holstein, il existe un témoignage irrécusable : l'insurrection populaire de 1848. Vainement Frédéric VII, à peine sur le trône, essaya-t-il de gagner les duchés par

l'offre d'une Constitution nouvelle qui semblait les mettre sur un pied d'égalité avec le Danemark : cela même les effraya, tant ils tenaient à ce qui leur restait encore d'indépendance. Et lorsque, en 1848, le parti libéral, à Copenhague, mêla parmi ses vœux révolutionnaires, nés du contre-coup moral de la Révolution de février, le vœu que le Slesvig fût transformé définitivement en *province danoise*, qu'arriva-t-il? Le feu prit aux duchés : une guerre sortit d'une révolte; un gouvernement provisoire fut établi, et l'on vit des députés du Slesvig siéger dans un Parlement allemand. On sait combien la lutte que je rappelle fut acharnée; elle dura près de trois ans, de 1848 à 1851.

A la vérité, le courage des Danois fut mis à une rude épreuve, la révolution qui éclata au mois de mars à Berlin y ayant rendu le séjour de la garnison peu désiré, peu désirable, et la Prusse ayant envoyé les troupes demeurées sans emploi au secours des insurgés. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est que si les habitants des duchés eurent pour eux les soldats prussiens, le roi de Danemark eut pour lui, chose presque incroyable et pourtant certaine, qui? Le roi de Prusse, lequel faisait savoir secrètement au gouvernement de Copenhague, par M. de Wildenbruch, que « le Danemark n'avait rien à craindre, et que les troupes prussiennes n'avaient été envoyées par lui dans les duchés que pour y déjouer l'influence du parti républicain et les conserver à leur monarque légitime. » La guerre, du côté de la Prusse, fut conduite en conséquence. Les dépositaires de la pensée secrète du roi mirent, à un succès dont il ne voulait pas, tous les empêchements nécessaires : on rappela les troupes prussiennes juste au moment où elles étaient exposées au malheur de vaincre; et ce fut aux bons offices des cours de Vienne et de Berlin elles-mêmes que le Danemark dut de reprendre,

sur le Slesvig et le Holstein, une domination si rudement contestée.

Le fait est que les duchés de Slesvig-Holstein ont leur *Magna Charta*, à laquelle ils sont tout aussi excusables de tenir que s'ils avaient du sang saxon dans les veines. Cette *Magna Charta* est celle que jura, en 1460, Christian I[er], lorsque les duchés l'acceptèrent pour roi, non en qualité de monarque danois, mais comme chef du Slesvig-Holstein.

La convention de 1460 portait :

Que le Slesvig et le Holstein ne formeraient jamais deux pays séparés;

Que les habitants ne seraient pas obligés au service militaire, en dehors des limites de leur territoire;

Qu'aucune guerre ne serait entreprise sans l'assentiment et l'avis des États du Slesvig et du Holstein;

Qu'aucune taxe ne serait levée sans leur consentement;

Que la monnaie employée dans le pays serait celle qui alors avait cours à Lubeck et à Hambourg;

Que des gens étrangers au pays ne seraient reçus ni à y rendre la justice ni à y diriger l'administration.

Ainsi était conçu le pacte fondamental de 1460. Il affirmait, on le voit, l'union du Slesvig et du Holstein, leur indivisibilité; il déterminait l'étendue de leur souveraineté locale; il leur reconnaissait une existence à part; il établissait entre ces pays et le Danemark un ordre de relations assez semblable à celui qui existait, avant 1837, entre l'Angleterre et le Hanovre : deux contrées gouvernées par le même monarque, mais à des titres divers, et sous des conditions différentes.

Cet état de choses a subi des modifications successives qu'ont rendues possibles, sinon faciles, l'esprit d'empiétement, d'une part, et, d'autre part, l'action corruptrice de l'égoïsme

et de la peur. Mais les sentiments qui inspirèrent la convention de 1460 sont restés vivants dans le cœur de la population allemande qui couvre le Holstein et une partie considérable du Slesvig.

Le 16 février 1860, en faisant passer de Copenhague, à lord John Russell, la liste des griefs du Slesvig, telle que la majorité de la Diète de ce pays l'avait dressée dans une pétition au roi, M. Paget écrivait : « Votre Seigneurie remarquera que les principaux objets indiqués sont : l'enseignement forcé de la langue danoise ; l'usage du danois dans les églises, en des districts où on ne le comprend pas ; la suppression de plusieurs sociétés scientifiques ; les restrictions apportées à la liberté de la presse ; la prohibition de tout meeting, et le désir qu'a le Slesvig d'être uni politiquement au Holstein (1). »

Voilà, en effet, sous une forme très-adoucie, le résumé des plaintes qui éveillent en Allemagne tant et de si formidables échos. Encore ce résumé n'est-il pas complet. Il ne dit pas qu'un vaste réseau d'espionnage est jeté sur les duchés ; que les troupes qu'ils fournissent sont condamnées à servir, sous des officiers danois, hors de leur terre natale, dans une sorte d'exil ; que les bannières des duchés sont proscrites ; que les mots *Slesvig-Holstein* sont traités de séditieux ; que, dans la levée des taxes, on ne tient nul compte du droit de contrôle des États ; qu'aucune pétition ne peut porter plus d'*une* signature ; enfin qu'on poursuit l'expression du sentiment public jusque sur le bord des fosses ouvertes pour recevoir les morts.

Si l'on objecte que ces mesures sont absolument néces-

(1) *Correspondence respecting the affairs of the Duchies of Slesvig and Holstein*, n° 1.

saires, cette nécessité même ne montre-t-elle pas à quel prix le Danemark est réduit à acheter la soumission des duchés; et, d'un autre côté, comment voir dans de telles pratiques une observation fidèle des engagements pris en 1852, et rappelés par lord Russell dans une dépêche de date récente :

Autonomie du duché fédéral du Holstein;

Non-incorporation du Slesvig avec le Danemark;

Égalité entre le Slesvig et les autres parties du royaume en matière politique;

Égalité de droit pour la nationalité allemande et la nationalité danoise?

On doit l'avouer, ceux qui, dans les duchés, souffrent, résistent, protestent, étant Allemands, il est assez naturel que l'Allemagne épouse leur querelle et cherche à leur venir en aide, si elle en a les moyens. Or ces moyens, non-seulement elle les possède, mais elle est en position, du moins à l'égard du Holstein, de les employer légalement. Car il ne faut pas perdre de vue que le Holstein fait partie de la Confédération germanique, et que la Diète germanique, juge suprême des cas de violation du pacte fédéral, se trouve investie du droit de punir les infractions de ce genre, en envoyant des troupes dans le territoire de celui des membres de la Confédération qui est en défaut. Le procédé qu'on nomme *exécution fédérale* peut, cela va sans dire, être mis en œuvre avec plus ou moins de justice, mais enfin il est légal. On peut, selon les circonstances, blâmer l'application; mais le Danemark lui-même, en ce qui concerne le Holstein, ne saurait contester le principe.

Tel se présente le point de vue allemand de la question. Est-ce le seul auquel il soit juste de s'arrêter? N'y a-t-il rien à dire en faveur du Danemark? Les Allemands ne sont-ils animés, dans cette affaire, que du pur amour de la jus-

tice? Les Anglais n'ont-ils aucune raison valable à donner pour justifier les sympathies presque unanimes dont ils font un bouclier au Danemark, et faut-il s'étonner de l'émotion avec laquelle plusieurs de leurs journaux saluent, dans l'avénement de Christian IX, l'espoir d'un arrangement amiable entre la Diète germanique et le cabinet de Copenhague? C'est ce que le développement ultérieur des faits me donnera occasion d'examiner.

CCXIII

22 novembre.

Complications de la question danoise

Les questions obscurcies sont comme les nuages sombres dans les temps d'orage : elles portent la foudre.

La question du Slesvig-Holstein est de celles-là, et l'on peut voir de quelle dose d'électricité elle est chargée par ce qui en est sorti depuis l'envoi de ma dernière lettre.

L'avénement de Christian IX au trône de Danemark met en feu les duchés. Les Slesvig-Holsteinois se rappellent leur *guerre de l'indépendance* de 1848; ils récapitulent leurs griefs; ils réclament à grands cris leur autonomie; pour eux la cloche qui a sonné les funérailles de Frédéric VII a sonné l'heure de leur complet affranchissement. « Sur quoi, disent-ils, se fonde désormais la prétention du Danemark à nous tenir sous

son joug? Frédéric VII n'ayant pas laissé d'héritier mâle, le trône de Danemark est tombé en quenouille, et notre loi de succession, à nous, est la loi salique. Or l'union des duchés avec le Danemark n'ayant jamais été qu'une union *dynastique*, semblable à celle du Hanovre avec l'Angleterre avant l'avénement de la reine Victoria, et ce qui tendait à altérer ce caractère n'ayant jamais eu d'autre origine que les empiétements de la force, le lien légal qui nous attachait au Danemark est rompu. La mort de Frédéric VII nous fait indépendants et libres. Que nous importe ce traité de Londres, par lequel, prévoyant le cas qui vient de se réaliser et voulant en empêcher l'effet, les grandes puissances de l'Europe désignèrent, en 1852, le prince Christian de Glucksbourg comme le roi futur des Danois et notre futur duc? En vertu de quel droit ces puissances ont-elles substitué leur bon plaisir à la loi qui nous régissait, renversé l'ordre de succession établi dans notre pays, et disposé de notre sort sans nous, malgré nous, contre nous? Sommes-nous un bétail? Que les Danois acceptent, si cela leur convient, un monarque sacré par la diplomatie : ce monarque ne saurait être notre duc. »

Puis, voici venir le prince Frédéric d'Augustenbourg, qui se pose comme le duc légitime du Slesvig-Holstein, et qui l'est certainement, si l'ordre de succession reconnu dans ces contrées n'est pas mis à néant, au nom et par suite du traité de Londres de 1852. Cette candidature est-elle sérieuse, ayant pour elle le poids légal, et probablement la majeure partie de la population des duchés, mais ayant contre elle les protocoles? Ah! si l'Allemagne tout entière n'était pas là pour l'appuyer! Ceci est le côté tragique de l'affaire.

Déjà le duc de Saxe-Gotha s'est prononcé. On le dit ambitieux, avide de popularité; et certes, l'initiative qu'il vient

de prendre prouve qu'il s'entend fort bien à faire vibrer la corde sensible. Il n'est pas en effet de question qui passionne plus l'Allemagne que celle de l'autonomie absolue du Holstein, lequel appartient à la confédération germanique, et du Slesvig, lequel aspire à lui appartenir. Aussi la fermentation est-elle grande dans tous les États germaniques. Avec plus d'amertume que jamais, on y désigne le prince Christian sous la dédaigneuse appellation de *prince-protocole*. Avec plus d'amertume que jamais, on y insiste sur ce qu'il est Allemand et qu'il a déserté, dans la question des duchés, ce que l'Allemagne regarde comme sa cause propre; sur ce qu'il doit sa fortune à cette désertion seule; sur ce qu'il est la créature de l'Angleterre. On y parle du traité de 1852 comme d'une feuille de papier bonne à mettre au feu. A ceux qui font observer que ce traité porte, après tout, la signature de l'Autriche et celle de la Prusse, on répond que ni la Prusse ni l'Autriche n'ont signé en qualité de membres de la Confédération germanique; que, si elles avaient touché au mode d'existence du Holstein sans réserver l'assentiment de la Diète, elles auraient foulé aux pieds le pacte fédéral; que, conséquemment, leur adhésion a été, a dû être conditionnelle, c'est-à-dire subordonnée à la ratification ultérieure de la Diète, et que cette ratification n'a pas été donnée.

Ce n'est pas tout. Comme si le problème n'était pas encore assez compliqué, voilà que l'avant-garde du parti démocratique allemand rejette du même coup et Christian de Glucksbourg et Frédéric d'Augustenbourg : le premier, parce qu'il est roi, et roi de Danemark; le second, parce qu'il invoque des titres plus ou moins empruntés de la théorie du droit divin, et parce qu'il est le fils d'un homme qui, après s'être fait acheter par le Danemark l'abandon personnel de ses prétentions héréditaires, a servi, en Prusse, le despo-

tisme contre la liberté. Ce parti, peu nombreux, je crois, est en revanche très-actif; il se remue beaucoup; il écrit beaucoup; il a des émissaires dans le Holstein; il y envoie des manifestes; il y répand l'idée que le mieux, pour les duchés, serait de laisser là les prétendants de toute couleur, de se constituer en république, d'être la Suisse du Nord.

Et pendant que cette agitation a cours là-bas, est-on tranquille ici? Non, certes. Le mouvement de l'Allemagne inquiète et irrite les Anglais. Ils croient y apercevoir bien moins un élan sympathique vers la population allemande des duchés qu'une passion malsaine d'agrandissement. Ils ne mettent pas en doute que le but de l'Allemagne ne soit de réduire le Slesvig à l'état de province allemande. Ils la supposent possédée d'un violent désir d'avoir un grand port sur la Baltique. Ils estiment que le port le plus important dans ces parages, c'est Kiel, et que, pour tirer avantage de la possession de Kiel, qui est dans le Holstein, l'Allemagne a besoin de s'établir sur la rive septentrionale, qui fait partie du Slesvig. Ils savent combien la marine marchande des Allemands est considérable, ce qu'ailleurs on ne sait point assez, et quelle puissance maritime l'Allemagne pourrait devenir le jour où elle aurait les vaisseaux de guerre qui lui manquent, et où elle posséderait le Slesvig, le Holstein, deux nids d'habiles et hardis matelots. Une chose les touche aussi : la crainte de voir disparaître la nationalité danoise, laquelle, sans le Slesvig et le Holstein, serait bien près de périr, n'étant plus en mesure de se défendre; ils s'intéressent à ce peuple, petit par le nombre, grand par le courage, et que la liberté aujourd'hui compte parmi les siens.

Dans cette situation d'esprit, les Anglais mettent autant de véhémence à appuyer le Danemark que les Allemands à

soutenir les duchés. L'Angleterre avancerait-elle si l'Allemagne avançait? Dans ce cas, quelles étranges complications! quel embarras pour la famille royale d'Angleterre! La fille aînée de la reine, mariée au prince royal de Prusse, pourrait-elle se dispenser de faire des vœux pour l'Allemagne? Le fils aîné de la reine, marié à la fille du nouveau roi de Danemark, pourrait-il n'être pas animé de sentiments tout à fait contraires? Et déjà n'est-il pas singulier que le premier à se déclarer contre le père de la princesse de Galles ait été l'oncle du prince de Galles?

Quoi qu'il en soit, la mine est creusée. Pour la faire sauter, il suffirait d'une étincelle.

S'il ne s'agissait que du Danemark d'un côté, et des duchés de l'autre, la question, malgré les efforts prodigieux qu'on a faits pour l'embrouiller, serait assez simple. Les trois points autour desquels elle tourne sont ceux que le roi de Prusse résumait en ces termes, dans une lettre écrite par lui, le 21 mars 1848, au duc d'Augustenbourg :

1° Les duchés sont des États indépendants;

2° Ils sont intimement liés l'un à l'autre;

3° La ligne mâle règne dans les duchés.

Chacune de ces assertions a, cela va sans dire, donné lieu, entre les écrivains danois et les écrivains allemands, à des controverses sans fin. On a fouillé dans les archives de Copenhague; on a consulté et déchiffré de vieux parchemins à moitié rongés des vers; on a usé des flots d'encre; on a épilogué; on a équivoqué sur je ne sais quels textes latins; on a bataillé à en perdre haleine sur la question de savoir, par exemple, quel degré d'importance il fallait attacher à une lettre trouvée dans les archives danoises et datée du 5 juin 1448, contenant un paragraphe en latin, « tiré, est-il dit dans la lettre, d'un document daté de 1326, signé

du roi Waldemar », et dans lequel la non-incorporation du Slesvig au Danemark aurait été formulée d'une manière solennelle, et pour les temps présents et pour les temps à venir; on a opposé aux droits résultant pour le Slesvig et le Holstein du pacte de 1460 les faits établis par le coup d'État de 1721 et la théorie de la prescription; on a cherché, la loupe du commentateur à la main, ce que les rois de Danemark avaient voulu dire ou ne pas dire, lorsque, à leur avénement, ils avaient promis de respecter les « *priviléges* » des duchés; les uns ont vivement affirmé et les autres non moins vivement nié la valeur des lettres patentes par lesquelles le roi Christian VIII s'efforça, en 1846, d'étendre aux duchés l'ordre de succession accepté en Danemark et qu'avait réglé la *Lex Regia*. Enfin, il n'est pas jusqu'aux mesures prises par le Danemark pour combattre le mouvement slesvig-holsteinois qui n'aient fourni matière aux récits les plus contradictoires, aux appréciations les plus inconciliables. N'aurait-on pu s'épargner de grands frais d'érudition, économiser le temps, éviter beaucoup d'aigres disputes en réduisant le débat aux deux points que voici : Les peuples s'appartiennent-ils, oui ou non? Les habitants du Slesvig et du Holstein veulent-ils, oui ou non, être Danois?

Aujourd'hui encore, cette solution ne serait-elle pas la plus courte, la plus simple, la meilleure?

Malheureusement, la question se complique d'éléments européens dont il est difficile de la dégager, et dont le traité de 1852 ne l'a certes pas dégagée, bien que, dans cette circonstance, l'Angleterre, la France, la Russie, la Suède, le Danemark, la Prusse et l'Autriche aient agi selon la théorie des congrès, — ce qui prouve bien que, sous les congrès, il peut y avoir une traînée de poudre!

CCXIV

21 novembre.

L'intérêt anglais et l'intérêt allemand en opposition.

Ce n'est pas tout à fait sans raison qu'un journal anglais signale aujourd'hui l'énorme disproportion qui existe entre l'importance, soit numérique, soit territoriale, des duchés, et la formidable grandeur de la querelle qui semble au moment de s'engager à leur occasion.

Vous rappelez-vous l'histoire de Piron mangeant une omelette au lard un jour de jeûne? Il vint à tonner; et lui de s'écrier, l'impie qu'il était: « Quoi! tant de tapage pour une omelette! » Il est certain qu'à première vue il semble absurde que le tonnerre des canons de toute l'Europe gronde pour cette omelette, le Slesvig, pays qui n'a pas plus de 500,000 habitants et ne contient pas plus de 167 milles carrés.

Par malheur, dans la question du Slesvig et dans celle du Holstein, qui ne fait qu'un avec la première, ce qui préoccupe le moins l'Europe, c'est justement ce qui concerne d'une manière directe ces deux contrées. Oh! s'il ne s'agissait que de leurs intérêts, de leurs droits, de leurs aspirations; si tout se bornait à savoir jusqu'à quel point le Danemark a raison d'imposer l'étude du danois à des enfants allemands, — ou ce que pèsent les conditions du pacte de 1460, stipulant l'union purement *dynastique* des duchés avec le Danemark, leur autonomie, leur indivisibilité, — ou

ce que valent les coups d'Etat successifs par lesquels le gouvernement de Copenhague s'est efforcé, à diverses reprises, de mettre ces conditions à néant, — ou de quel droit, la ligne mâle venant de s'éteindre en Danemark, on prétendrait perpétuer son union *dynastique* avec le Slesvig-Holstein que gouverne la loi salique... si, dis-je, tout se bornait là, nul doute que l'embrasement de l'Europe entière ne fût un moyen peu proportionné au but. Dans ce cas, c'est certain, le drame serait trop grand pour le théâtre; et nous aurions devant nous le spectacle d'une énorme locomotive employée à mouvoir une de ces machines où l'on enferme les enfants pour leur apprendre à marcher. Mais, je le répète, il s'agit, dans l'opinion des gouvernements européens, de toute autre chose que de ce que les Slesvig-Holsteinois veulent et ont droit de vouloir.

En réalité, les deux grands intérêts en présence dans cette affaire sont l'intérêt allemand et l'intérêt anglais. L'émotion de l'Allemagne et celle de l'Angleterre le disent assez. La *germanisation*, si je puis parler ainsi, de la mer Baltique et la transformation graduelle de l'Allemagne en puissance maritime, voilà ce que les Allemands désirent avec passion et ce que les Anglais redoutent.

Aussi le protocole de Londres, que ceux-ci réussirent à faire signer, en 1852, dans Londres, par la France, la Russie, la Suède, même par la Prusse et l'Autriche, eut-il pour objet spécial d'assurer l'intégrité de la monarchie danoise, au moyen d'un arrangement qui maintînt sous le même sceptre le Danemark et les duchés. On prévoyait alors ce qui vient d'arriver, c'est-à-dire que Frédéric VII mourrait sans enfants, que le royaume de Danemark tomberait en quenouille. Or, les monarques danois n'étant, dans l'origine, devenus ducs du Slesvig et du Holstein qu'en vertu d'une

élection et à la condition que la succession des deux duchés ne sortirait pas de la ligne mâle, il était manifeste que, Frédéric VII mort, la réunion des duchés à la couronne danoise devait cesser. Mais qu'adviendrait-il alors? Le Slesvig, qui est plus qu'à moitié allemand, et le Holstein, qui l'est tout à fait, ne se jetteraient-ils pas sans retard et sans réserve dans les bras de l'Allemagne? L'accession du Slesvig à la confédération germanique n'assurerait-elle pas à l'Allemagne la possession tranquille du port de Kiel, possession aujourd'hui plus ou moins troublée par le voisinage des Danois? En un mot, ce que ces derniers, dont l'Angleterre n'a nul sujet de prendre ombrage, viendraient à perdre de la sorte, ne serait-ce pas la puissante Allemagne qui le gagnerait? Ce fut pour empêcher tout cela que l'Angleterre eut l'idée de désigner d'avance comme successeur de Frédéric VII, dans sa double qualité de roi de Danemark et de duc des États de Slesvig et Holstein, le prince qui vient d'être couronné à Copenhague et qu'on a nommé depuis 1852 le *prince-protocole*.

Mais le successeur légitime, en ce qui concernait les duchés, ce n'était pas Christian; et ce fait que la diplomatie européenne jugeait à propos de lui servir de marraine ne suffisait pas pour annuler du coup les droits, incontestables et incontestés, du duc d'Augustenbourg à la succession du Slesvig-Holstein.

Les choses étant ainsi, vous demanderez, peut-être, pourquoi le choix de la diplomatie ne tomba pas sur le second plutôt que sur le premier? La raison en est simple. Dans les démêlés du Danemark avec les duchés, qui avait pris parti pour le Danemark? Christian. Qui avait pris parti pour le Slesvig-Holstein? Le duc d'Augustenbourg. Il entrait donc dans les vues de nos faiseurs de protocoles de choisir

le premier et d'écarter le second. Il y avait une renonciation à obtenir : on l'obtint en l'achetant; et le duc d'Augustenbourg promit « de ne rien entreprendre de nature à troubler la tranquillité dans les États de Sa Majesté Danoise, et de ne mettre aucun obstacle aux mesures qu'elle pourrait prendre, soit par rapport à la succession des pays réunis sous son sceptre, soit par rapport à l'organisation éventuelle de la monarchie danoise. »

En parlant de cette renonciation de son père, le prince d'Augustenbourg, celui qui se pose aujourd'hui en prétendant et que l'Allemagne appuie, est certes mal venu d'affirmer qu'en 1852 son père renonça *en sa faveur;* mais ce qu'il peut affirmer avec raison, c'est qu'en 1852 son père n'était en aucune sorte autorisé à stipuler pour sa descendance, et que, conséquemment, lui, prince Frédéric, qui n'a renoncé à rien, reste l'héritier légitime.

Ce qui se trouve ainsi en question, ce n'est rien moins que la validité du traité de Londres. S'il est nul, Christian VIII n'a aucune espèce de droit à la possession des duchés, les Slesvig-Holsteinois sont libres, l'Allemagne triomphe, la politique de l'Angleterre est déjouée.

Maintenant, vous jugez de son embarras!

D'une part, elle est tenue d'honneur, ou, pour mieux dire, elle se considère comme tenue d'honneur à soutenir son œuvre; à ne pas souffrir qu'on fasse d'un traité signé par toutes les grandes puissances, à commencer par elle-même, un vain chiffon de papier; à ne pas abandonner la cause de ce Christian, en qui elle salue le père de la princesse de Galles. Et ce que sa fierté lui conseille, son intérêt le lui conseille aussi.

D'autre part, elle n'est pas sans se demander si c'est bien à elle qu'il convient de forcer un peuple à subir un prince

dont il ne veut pas; si c'est bien à elle qu'il convient de mettre violemment obstacle, dans les duchés, à ce droit de *self-government* qu'elle trouverait odieux qu'on attaquât chez elle, et dont elle a tant de fois recommandé l'application chez les autres. Il est bien vrai qu'elle aide le Turc à maintenir sous son obéissance les Monténégrins et les Serviens ; mais c'est à son corps défendant, et sous la pression de circonstances exceptionnelles, en vue de dangers extraordinaires, pour empêcher l'Orient de devenir une proie que se disputent l'ambition russe et l'anarchie.

Une autre pensée, non moins grave et plus inquiétante encore, agite ici les esprits qui réfléchissent. Ils sont frappés de la fougue du mouvement qui emporte l'Allemagne; ils ne sont que très-faiblement rassurés par la signature qu'en 1852 l'Autriche et la Prusse apposèrent au traité de Londres; ils savent que, le Holstein faisant partie de la Confédération germanique, l'Autriche et la Prusse avaient besoin, pour toucher à ce pays, de l'assentiment de la Diète; ils ne se dissimulent pas que la ratification de la Diète, non encore obtenue et qu'on a si peu de chances d'obtenir, fournit aux deux grandes monarchies allemandes un prétexte naturel de revenir sur leurs pas; il leur paraît difficile qu'elles ne cherchent pas, à l'envi l'une de l'autre, à capter les suffrages de l'Allemagne en essayant d'arracher les duchés au Danemark; il leur paraît, surtout, peu probable que M. de Bismark ne saisisse pas cette occasion, sinon de faire sa paix avec la nation prussienne, au moins de conjurer l'explosion des haines qu'il a soulevées. Et si les choses, ainsi que cela est à prévoir, prenaient ce tour, la France, signataire du traité de Londres, demeurerait-elle les bras croisés? Napoléon ne serait-il pas charmé d'avoir, lui aussi, un prétexte pour dégaîner contre la Prusse et essayer de s'établir sur le Rhin?

Des diverses préoccupations dont la question du Slesvig-Holstein est ici la source, celle que je viens d'indiquer n'est certes pas la moins vive. De là, probablement, l'idée émise par la *Saturday Review* d'un congrès qui aurait pour but de résoudre d'une manière pacifique le problème posé devant l'Europe par la mort de Frédéric VII, et, subsidiairement, d'examiner les points litigieux qu'il y aurait le moins d'inconvénient à aborder. C'est ce congrès — tenu à Londres, puisqu'il s'agirait, d'abord, du traité de Londres — qui remplacerait le concile œcuménique que Napoléon proposait de rassembler à Paris.

Le plan, comme vous le voyez, n'est pas mal imaginé pour mettre dans l'ombre l'initiative partie des Tuileries, et rejeter l'empereur des Français au second plan.

CCXV

28 novembre.

Pourquoi l'Angleterre n'a pas accepté l'idée d'un Congrès

La dépêche contenant le refus de l'Angleterre d'accéder au congrès porte, comme le remarque très-bien le *Daily-News*, la date de mercredi, et c'est hier au soir que le gouvernement anglais a publié dans la *London Gazette* toutes les pièces de la correspondance qui, sur ce grave sujet, a eu

lieu entre le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James.

Ainsi le ministère n'a pas perdu un moment. Le comte Russell a voulu que, sans retard, le peuple anglais fût appelé à connaître la décision des serviteurs de l'Angleterre (*public servants*) et à juger des motifs sur lesquels cette décision s'appuie.

C'est l'honneur des institutions de ce pays, habité par une race majeure, que de telles communications y soient nécessaires de la part du pouvoir. Ici, le peuple a le droit de tout savoir, et de tout savoir sans être obligé d'attendre. Il trouverait étrange qu'on prétendît lui faire un secret de ses propres affaires; qu'on lui laissât ignorer, ne fût-ce que quelques jours, ce qui ne doit être que le résultat de sa volonté.

Il n'y a donc rien d'extraordinaire dans l'empressement avec lequel le comte Russell a informé l'Angleterre de la façon dont il avait interprété sa pensée, exprimé ses sentiments, suivi ses ordres. Et cela est d'autant plus naturel, dans le cas dont il s'agit, que sur le parfait accord de la nation avec le pouvoir il ne pouvait y avoir aucun doute.

Je ne me pique certes pas d'être prophète, et pourtant vous vous rappelez avec quelle assurance j'ai, dès le premier moment, prédit un refus. C'est peu. Rapprochez des lettres que je vous ai écrites, sur cette question du congrès, la correspondance du comte Russell : entre les arguments du ministre des affaires étrangères et ceux de mon ami anglais, vous découvrirez, comme fond et presque comme forme, une analogie qui vous frappera. Rien de plus simple. Dès l'abord, il n'y a eu ici qu'une voix, non contre l'idée abstraite du congrès, à laquelle, au contraire, chacun s'est plu à rendre hommage, mais contre sa réalisation, au double point de vue de sa valeur pratique et de son à-propos.

Aussi la décision du ministère et les raisons données à l'appui ont-elles été accueillies par une approbation générale, et presque sans réserve.

Le *Times* exprime une satisfaction grave et légèrement moqueuse.

Le *Daily-News* remercie le ministère, non-seulement au nom de la nation anglaise, mais au nom de la postérité.

Le *Morning-Advertiser* est radieux.

Le *Daily-Telegraph* se félicite de l'impassibilité vigilante de l'Angleterre, et il la compare à l'attitude du lion au repos.

Le *Morning-Star* qui, en sa qualité de journal de la paix à tout prix, aime et doit aimer les congrès, déclare naturel que les ministres aient craint de jeter leur pays dans une entreprise hasardeuse, dont lui-même avait désiré, sans l'espérer, l'heureux accomplissement.

Le *Morning-Herald*, qui, comme organe des tories, est tenu de chercher querelle à lord John Russell coûte que coûte, n'ose cependant pas s'attaquer au fond, dans son appréciation de la réponse du cabinet de Saint-James, et il est réduit à se rejeter sur la forme, qu'il ne juge pas assez courtoise.

Enfin, le *Morning-Post* garde le silence, et cette réserve est, peut-être, plus significative encore que le langage des autres journaux.

Car, si je suis bien informé, lord Palmerston, dont le *Morning-Post* est l'organe, n'aurait pas été, dans le conseil, du même avis que lord Russell, sur la nécessité de repousser le congrès; et la démission de celui-ci, offerte d'abord, puis retirée, aurait été le résultat de cette dissidence. D'où il suit que lord Palmerston aurait dû, en fin de compte, sacrifier

son opinion à L'OPINION. Dans ce cas, l'on conçoit que le *Morning-Post* ne se soit pas pressé de parler.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez voir dans les dépêches du ministre des affaires étrangères de ce pays une expression fidèle de ce que, relativement à la proposition du congrès, l'Angleterre sent, pense, veut et ne veut pas.

Maintenant, ce qui importe à la bonne entente des deux pays et, peut-être, à la paix du monde, c'est qu'on ne se méprenne, en France, ni sur le caractère du refus, ni sur la nature des considérations qui l'ont dicté. Ceux qui le regarderaient comme un acte de basse jalousie, comme une preuve d'hostilité sourde, comme l'inspiration d'un égoïste désir de gêner les mouvements de la France ou de lui dérober les fruits d'une initiative hardie, ceux-là tomberaient dans une erreur dont les suites risqueraient d'être désastreuses. Qu'ils y prennent garde, si la liberté leur est chère!

Et d'abord, l'idée d'offenser la France, dût l'offense être sans péril, est une idée également étrangère ici à tous les partis. L'Angleterre désire, j'allais dire passionnément, continuer de vivre avec nous en bonne intelligence; et si elle redoute quelque chose à l'excès, c'est ce qui serait de nature à troubler cette bonne intelligence. Cela est si vrai, qu'à la première nouvelle de la décision prise par le ministère, il s'est manifesté dans les camps les plus opposés des appréhensions qui témoignent assez du prix qu'on attache ici à notre alliance. Comment cette décision serait-elle considérée de l'autre côté du détroit? Ne l'interpréterait-on pas dans le sens d'une brèche faite à l'amitié? N'aurait-elle point pour effet de relâcher le lien qui unit et doit unir les deux pays? Ceux qui, en France, ont recueilli et cultivé l'amer héritage des préjugés historiques et des rancunes militaires ne pousseraient-ils pas les clameurs d'usage contre « la perfide

Albion? » Oui, voilà, tout d'abord, les appréhensions qui se sont fait jour; et n'y voir qu'un effet de la peur qu'inspire notre puissance à l'Angleterre, ce serait, d'une part, méconnaître bien étrangement la sienne, et, d'autre part, céder à un sentiment de forfanterie indigne d'une grande nation, les nations vraiment grandes étant celles qui se respectent dans leurs émules et jusque dans leurs ennemis.

Ce qui est vrai — je vous l'ai déjà dit bien souvent, et je ne saurais me lasser de le répéter — c'est qu'au désir, très-sincère et très-profond, de naviguer de conserve avec la France, l'Angleterre ne peut se défendre de mêler un sentiment de défiance. Que cette défiance soit bien ou mal fondée, toujours est-il qu'elle existe.

En France, les Anglais cherchent des yeux une machine qui leur indique d'avance la direction du vent; et comme ils n'y découvrent rien de tel, ou, en d'autres termes, comme l'opinion publique en France, par eux interrogée, ne peut leur apprendre ce qu'elle-même souvent ignore, ou ce qu'il ne lui est pas permis de dire, quand elle ne l'ignore pas, ils se tiennent sur leurs gardes et s'étonnent avec raison qu'on se formalise d'une réserve qui, suivant eux, n'est qu'un acte nécessaire de prudence.

En ce qui touche particulièrement la question du congrès, l'Angleterre avait, pour ne point l'envisager de notre point de vue, une raison plus décisive encore, peut-être, que celles dont je vous ai fait part dans mes précédentes lettres; et cette raison est celle qui se tire du génie même de la nation anglaise. Lisez le *Times* d'aujourd'hui : en insistant sur ce qu'il nomme le caractère *idéal* des dépêches de M. Drouyn de Lhuys, et le caractère *pratique* des dépêches de lord Russell, il donne la meilleure explication possible, l'explication vraie de la conduite de l'Angleterre en cette circons-

tance. Pour elle, en effet, la philosophie pure, surtout quand elle touche au sentimentalisme, n'est pas du domaine de l'homme d'État. Pour elle, la politique se compose de faits, non de principes. Pour elle, la sagesse à l'usage des nations, non moins que la sagesse à l'usage des individus, veut qu'on prenne la vie comme elle est, et comme elle vient; qu'on n'aspire pas à tout prévoir et à tout régler; qu'on attende les accidents, sauf à les combattre, si on les a contre soi, ou à en tirer parti dans le cas contraire.

Vous vous rappelez le fameux axiome : « La nature a horreur du vide. ». Eh bien, on pourrait dire de l'esprit anglais qu'il « a horreur de la généralisation. » Je vous écrivis, il y a quelque temps, une lettre où, à propos d'un article de la *Saturday Review*, je développais cette thèse. Je ne crains pas d'affirmer que, si vous voulez avoir un moyen de juger la politique de l'Angleterre avec fruit et avec équité, vous ne sauriez adopter un plus sûr *criterium*.

Exemple : l'*Economist*, journal fortement pensé et bien écrit, justifie le refus de l'Angleterre de participer au congrès par cette considération, que c'est la venue du mal qui développe en nous le pouvoir de décider du remède. « Que de fois, dit-il, ne nous arrive-t-il pas, dans la vie du foyer, de trouver que nous dépensons trop! Si notre crainte à cet égard n'est qu'à demi fondée, nous avons beau nous ingénier, rien ne se présente qu'il nous soit véritablement possible d'économiser. Mais vienne la nécessité, une absolue nécessité de nous réduire à la portion congrue, nous serons étonnés du nombre de choses dont il nous est facile de nous passer. »

Ce raisonnement ne vous semble-t-il pas caractéristique?

Il n'est donc pas besoin d'aller chercher les causes du refus de l'Angleterre bien loin : elles sont tout près; elles font

partie intégrante de son génie. Il était presque impossible qu'un pays tel que celui-ci ne jugeât pas romanesque à l'excès le projet d'un congrès destiné à réparer le passé, à rassurer le présent, à régler l'avenir, et cela par le concours de puissances prêtes à immoler aux autels de la paix perpétuelle leurs préjugés, leurs rancunes, leurs possessions injustement acquises et les possessions d'autrui injustement convoitées.

Il y a à dire aussi, car je n'entends rien dissimuler, que l'Angleterre n'a pas été sans doute fâchée, en cette occasion, de s'affirmer comme nation de premier ordre, ayant sa politique à elle, sa volonté à elle, et n'acceptant de l'initiative d'un souverain étranger que ce qui lui paraît praticable et convenable. Mais, franchement, est-ce donc là un sentiment de fierté que la France, à la place de l'Angleterre, serait incapable de ressentir?

Quant à imaginer que l'Angleterre a été bien aise de se poser devant le monde dans l'attitude indiquée par ces mots de la *Saturday Review* : « La France propose et l'Angleterre dispose, » le peuple anglais, croyez-moi, a trop de bon sens pour faire de l'emphase quand il s'agit du repos de l'Europe et de son propre repos.

CCXVI

29 novembre.

Un meeting allemand à « London Tavern. »

L'Angleterre ne figurera pas au Congrès : voilà qui est bien décidé. Pourquoi? La publication dans la *London Gazette* des dépêches échangées entre le cabinet des Tuilerier et le cabinet de Saint-James ne laisse sur les motifs du gouvernement anglais aucun nuage. Pour l'Angleterre, le Congrès serait la bouteille à l'encre, si je puis me servir de ce mot, ou, plutôt, ce serait la boîte de Pandore. Au lieu de la paix, il risquerait d'en sortir la guerre; au lieu d'entrer dans l'âge d'or, nous serions exposés à nous enfoncer plus avant dans le siècle de fer. Voilà ce que le comte Russell pense; voilà ce qu'il a dit de ce ton ferme qui convient à un homme libre, parlant au nom d'un peuple libre; et voilà ce que l'Angleterre, d'un sentiment unanime, pense et dit comme le comte Russell. Je n'insisterai pas. Les commentaires, je les ai présentés d'avance à vos lecteurs. D'ailleurs, ils se présentent aujourd'hui d'eux-mêmes.

Je préfère vous parler d'une autre question qui, non moins vivement que le congrès, agite ici l'opinion publique et menace de mettre l'Europe en feu.

Lundi dernier, une centaine d'Allemands se réunirent pour préparer un grand meeting. Il s'agissait, vous le devinez, du Slesvig-Holstein. La *légitimité* du duc d'Augus-

tenbourg ayant été posée, Karl Blind dit avec cette éloquence du cœur qui lui est propre :

Que la cause à faire triompher était celle, non de tel ou tel prétendant, mais d'une nationalité injustement confisquée et de la liberté assaillie;

Qu'il ne serait conforme ni aux principes de la démocratie, ni même aux maximes d'État, d'entrer dans une simple guerre de succession;

Que la lutte était, non pas entre un prince et un autre prince, mais entre un peuple qui invoque le droit de s'appartenir et un autre peuple par qui ce droit imprescriptible est violemment attaqué;

Mais qu'il fallait bien se garder d'abandonner aux cours allemandes et à la Diète la solution de cette question suprême;

Que, déjà, lors de la guerre d'indépendance de 1848-1851, la cause du Slesvig-Holstein, qui est celle de l'Allemagne, avait été trahie par les gouvernements allemands;

Que le roi de Prusse, à cette époque, avait été secrètement de connivence avec le Danemark, dont cette perfidie, sans exemple dans l'histoire, avait assuré le succès;

Que c'était sur leur propre courage, appuyé par les armes des volontaires allemands, c'est-à-dire sur le mouvement révolutionnaire, que les Slesvig-Holsteinois devaient compter;

Que, quant à lui, Karl Blind, ce qu'il désirait, c'était de voir le Slesvig-Holstein devenir la Suisse du Nord et figurer désormais dans l'histoire, non comme l'arrière-garde de la légitimité princière, mais comme l'avant-garde de la liberté allemande.

L'exposé de ces vues, que l'orateur avait précédemment

développées dans un ardent manifeste envoyé par lui aux Slesvig-Holsteinois, fut applaudi avec transport. Quelques-uns essayèrent de les combattre : leur opposition fut vaincue ; et le meeting préalable nomma une Commission chargée de rédiger le programme des *résolutions* à soutenir devant le meeting définitif. Les membres de cette commission furent désignés dans l'ordre que voici : Karl Blind, Freyligrath, docteur Heintzmann, Berndes, docteur Basch, Bergmann, Kinkel, Jebens, Jacoby, etc. — en tout, 25 membres.

Mercredi, la commission se réunit. Karl Blind proposa des résolutions qui furent toutes adoptées après de vifs débats, et la plupart à l'unanimité — les opposants eux-mêmes ayant fini par voter pour.

Voici ces résolutions :

1° Le meeting déclare que, aujourd'hui, d'après le droit des anciennes chartes, comme, depuis longtemps déjà, d'après le droit naturel de la liberté, toute connexion entre le Slesvig-Holstein et le Danemark est dissoute; la Constitution proclamée par le nouveau roi n'étant qu'une infraction flagrante aux droits des Slesvig-Holsteinois et de la nation allemande.

2° Le meeting déclare que le *Protocole de Londres*, n'ayant été ratifié ni par le peuple Slesvig-Holsteinois ni par la nation allemande, est nul et non avenu. (Cette résolution, qui rentrait dans la première, fut ajoutée sur la proposition de M. Born.)

3° Le meeting déclare qu'il est du devoir du peuple allemand de rétablir l'indépendance du Slesvig-Holstein, anéantie par une trahison sans exemple.

4° Le meeting déclare que, vu la conduite tenue jusqu'ici par les gouvernements allemands et la nécessité d'arriver à l'*union des forces*, il faut prendre pour mot d'ordre *Indé-*

pendance du pays, former un gouvernement provisoire, appeler tous les patriotes allemands à prêter leur aide, procéder immédiatement à la formation de corps de volontaires, mais laisser au pays, — son indépendance une fois conquise, — le droit de se prononcer sur sa constitution future, par une Assemblée librement élue.

5° Le meeting nomme une commission de douze membres avec mission de recueillir des souscriptions et d'obtenir tout autre genre de secours en faveur de la cause des Slesvig-Holsteinois.

Ces résolutions votées, il fut décidé que le meeting définitif serait présidé par le docteur Heintzmann, dont le frère périt dans la dernière guerre du Slesvig-Holstein contre le Danemark; et Freyligrath, Karl Blind, Kinkel et quelques autres furent désignés comme vice-présidents ou membres du bureau.

Hier, samedi, était le jour indiqué pour la tenue du grand meeting; et en effet, c'est hier, dans la soirée, qu'il a eu lieu à *London Tavern*. Le concours était considérable, et l'on voyait assez à l'animation des visages de quelle émotion les cœurs étaient remplis. Les dames occupaient la galerie du fond. Elles aussi laissaient percer dans leur attitude l'intérêt passionné qu'elles prenaient à la question qui allait être exposée.

Les orateurs entendus ont été MM. Heintzmann, Kinkel, Beigel, Born, Thudichum, Karl Blind, Rubel (Holstein), Zarffi, Weber et Schirges. Ai-je besoin de dire dans quel sens ils ont parlé? Les considérations sur lesquelles s'appuie le droit du Slesvig-Holstein à s'appartenir sont trop connues en Allemagne pour qu'il soit nécessaire de les développer ici : qu'il me suffise de constater qu'elles ont été présentées hier par les divers orateurs avec beaucoup de

force et une unanimité de conviction singulièrement frappante. Mais ce qu'il importe de noter, c'est l'esprit qui s'est manifesté dans l'assemblée, relativement à la candidature du duc d'Augustenbourg. Le docteur Kinkel a prononcé les mots de « légitimité pourrie. » Quant à Karl Blind, sa conclusion a été : pas de légitimité princière ! pas de prétendants ! Il a montré comme quoi une intervention de ce genre n'était propre qu'à prolonger l'Allemagne dans des guerres qui, en cas d'insuccès, feraient revivre la politique de la ligne rhénane.

Les applaudissements enthousiastes et prolongés que les paroles de MM. Kinkel et Karl Blind ont provoqués de la part du meeting ne permettent aucun doute sur la fidélité avec laquelle ils en ont rendu la pensée, exprimé les sentiments. Et ce qui complète la preuve, c'est le vote empressé de chacune des résolutions dont j'ai mis plus haut le texte sous vos yeux.

En résumé :

La souveraineté du peuple, au lieu du droit caduc des prétendants — une guerre d'indépendance, au lieu d'une guerre de succession — la spontanéité révolutionnaire, au llieu de l'intervention des gouvernements, voilà ce que le meeting allemand d'hier a déclaré vouloir.

Ces vues sont évidemment les seules que la démocratie puisse avouer, si tant est que le choc soit devenu inévitable; si tant est que les dispositions du Danemark d'une part et, d'autre part, celles de l'Allemagne rendent toute autre issue impossible. Mais, dans ce cas, la marche indiquée aurait, de plus, l'avantage de dégager la responsabilité diplomatique de certains gouvernements, de déjouer les arrière-pensées que cacherait l'intervention de quelques-uns d'entre eux, de désarmer l'opposition des Anglais, d'empêcher le roi de

Prusse de faire tourner au profit de son despotisme un grand mouvement populaire, d'empêcher enfin la lutte de s'élever aux proportions redoutables d'un vaste embrasement de l'Europe.

CCXVII

3 décembre.

Même sujet.

« Mademoiselle, voulez-vous me faire l'honneur de danser avec moi? — Non, merci. Je ne connais pas bien les figures. »

Voilà le dialogue qu'un journal charivarique de Londres met dans la bouche de l'empereur des Français, transformé en galantin, et de l'Angleterre, représentée sous les traits d'une jeune beauté tant soit peu défiante et timide. Cette caricature est en quelques coups de crayon l'histoire du congrès proposé par Napoléon, pour ce qui touche le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James. L'Angleterre n'a pas voulu danser sans connaître les figures. Son refus ne signifie pas autre chose.

Crier à l'insulte, tonner contre l'égoïsme et la jalousie de la « *perfide Albion* », rêver d'une revanche de Waterloo et parler tout haut son rêve, cela peut convenir aux scribes et aux traîneurs de sabre qui hantent les antichambres de l'empire, mais cela n'est pas sérieux.

En vérité, j'admire qu'on se soit attendu un seul instant à voir un peuple aussi grave, aussi pratique que le peuple anglais, se lancer tête baissée dans cette grande aventure : la reconstruction de l'Europe. Et dans quel moment? Lorsque le dénoûment des négociations entamées entre la Russie d'une part, et la France, l'Angleterre et l'Autriche d'autre part, vient de prouver d'une manière si douloureusement éclatante combien la diplomatie est impuissante et combien les prétentions à concilier sont inconciliables!

Encore, si l'Angleterre avait refusé net, sans demander des explications préalables! Mais non. Aux Indes, quand une armée en marche a un pont à passer, elle fait avancer les éléphants les premiers. Si le pont fléchit, les lourds animaux tombent dans la rivière; mais ils trouvent moyen, après tout, de gagner le bord, et l'armée, avertie à temps du danger, s'arrête. Eh bien, l'Angleterre, dans la question du congrès, a cru devoir s'assurer de la solidité du pont avant de s'y risquer : est-ce donc là un si grand crime? « Quel est votre programme? » a-t-elle demandé; et ce n'est pas sa faute si on n'a pas su ou voulu le lui dire.

Vous souvient-il de l'histoire du juge Bridoye dans Rabelais? Ce sage magistrat, pour terminer les démêlés de ses justiciables sans offenser personne, prit le parti de s'en remettre au sort du soin de décider entre les parties, et fit dépendre d'un coup de dé le gain ou la perte de chaque procès. La chose réussit, que c'était merveille, et notre juge acquit une réputation de Salomon. Sur ce, un homme de loi imberbe s'imagina, ayant découvert le procédé, qu'il n'avait qu'à l'employer pour se faire, lui aussi, un renom d'infaillibilité. Hélas! ce fut tout le contraire. Non-seulement il ne contenta personne, mais il s'attira l'exécration universelle. Comment l'emploi du même procédé produisit-il deux résul-

tats si différents? La raison en est que, des deux juges, le premier avait soin de n'intervenir que quand la querelle à terminer avait duré assez longtemps pour fatiguer l'une et l'autre partie, les mettre sur les dents, et leur faire préférer une solution quelconque à la continuation de la lutte, tandis que le second prenait les choses à leur origine, sans attendre que la patience des combattants fût à bout. De tout quoi le *Morning-Post* conclut, en rappelant cette histoire, que le congrès proposé ne pouvait aboutir à rien parce que les questions à résoudre ne sont pas assez mûres, et que par conséquent l'Angleterre eût sottement agi en ne se récusant pas.

C'est, si je ne me trompe, plaider une bonne cause avec de bien mauvaises raisons. Quoi! la question de la Pologne, par exemple, n'est pas assez mûre, et, après tant de violentes révoltes violemment comprimées, tant de cruels combats, tant de sang répandu, tant de familles plongées dans le deuil, elle n'a pas encore suffisamment mis à l'épreuve l'obstination barbare des oppresseurs et la constance des opprimés! Quoi! elle n'est pas assez mûre, cette question du Slesvig-Holstein qui, depuis tant d'années, harasse le Danemark, irrite l'Allemagne, inquiète l'Europe! Et Venise? Ses gémissements sont-ils d'hier? Et l'empire ottoman? Est-ce hier seulement que la Russie s'est mise à convoiter la succession de « l'homme malade de Constantinople » ? Ah! elles ne sont que trop mûres les questions à résoudre, et si le remède était aussi sûr que la maladie est avancée, c'est Napoléon qui aurait raison et l'Angleterre qui aurait tort. La justification du refus de l'Angleterre par le *Morning-Post* est, tranchons le mot, parfaitement absurde; si absurde, que je soupçonne le *Morning-Post*, journal de lord Palmerston, de défendre ici la politique de lord Russell à la façon de

ces avocats qu'on paye pour perdre les procès dont ils se chargent. La vraie justification de la politique de lord Russell — lequel n'est pas, comme lord Palmerston, le compère de l'empereur des Français — gît dans son habitude de regarder au côté pratique des choses, et aussi dans l'impossibilité où il se trouve de régler sa conduite sur une connaissance exacte des dispositions et des sentiments d'une nation réduite, ou à parler par énigmes, ou à se taire.

Deux fois déjà le gouvernement anglais s'est aventuré sur la même barque que le gouvernement impérial : qu'y a-t-il gagné ?

L'abandon du droit de visite au profit de la Russie, tel a été, pour l'Angleterre, le produit net de la guerre de Crimée, de cette guerre où elle a beaucoup dépensé en hommes et en argent, où elle a compromis son influence, et qu'elle s'est vue forcée de terminer juste au moment où elle avait chance d'en tirer avantage.

La conquête de Mexico par les zouaves, tel a été, pour l'Angleterre, le fruit d'une expédition entreprise en commun, sur la foi d'un engagement qui excluait toute idée d'agrandissement territorial et même d'intervention politique.

De semblables expériences autorisent de reste l'Angleterre à ne s'engager qu'à bon escient.

Elle tient à vivre en bons rapports avec la France, c'est certain ; elle n'a garde de vouloir l'offenser, mais elle se croit obligée de prendre ses précautions.

CCXVIII

7 décembre.

L'Angleterre injustement attaquée.

Les Anglais ont-ils donc toujours tort quand ils s'écrient: « Voyez comme ces Français sont légers! » Vraiment, j'ai quelque envie d'en douter. Quoi! hier encore on ne parlait, on ne rêvait en France que de courir au secours de la Pologne; le nom de la Pologne était sur toutes les lèvres : son image, sanglante et mutilée, se dressait devant tous les regards; on comptait avec angoisse les heures de sa convulsive agonie; on brûlait d'en hâter le terme, et, pour cela, nul obstacle ne paraissait trop grand, nulle distance trop considérable, nul sacrifice trop lourd; il y avait des larmes dans les cœurs; les mains cherchaient des épées. Et voilà que, aujourd'hui, la Pologne, quoiqu'elle vive et combatte, est, pour beaucoup de gens en France, comme si elle était morte, enveloppée dans son linceul, ensevelie! C'est à peine si l'on se croit obligé par la décence de penser à elle de temps en temps, et bientôt, Dieu me pardonne! on accusera de rabâchage ceux qui s'aviseront d'invoquer encore en sa faveur le droit, la justice, l'humanité! En ce moment, la mode est ailleurs.

Et à l'égard de la Russie donc, quel changement à vue! Comme on est soudain devenu tendre envers elle! Comme on a vite oublié le ton ironique des dépêches du prince

Gortschakoff et le caractère odieux des exploits de Mourawieff!

Il n'y a pas à s'y tromper, ce qui a produit un revirement, presque inconcevable, c'est le réveil de cet orgueil militaire qu'irrite, en France, toute opposition ou, même, tout semblant d'opposition de la part des Anglais. Ainsi, parce que l'Angleterre a pris un beau jour la liberté grande de n'être pas de l'avis du cabinet des Tuileries sur les conséquences probables du congrès; parce qu'elle a eu l'insolence d'être de son opinion, adieu les sympathies pour la Pologne! adieu l'indignation excitée par une boucherie sans nom! adieu la liberté recommandée par l'exemple d'un peuple libre! Journalistes des bords de la Seine, pressez-vous, videz vos carquois : le point de mire, c'est l'Angleterre!

Il faut, en vérité, que toutes les têtes soient à l'envers, de l'autre côté du détroit, pour que le *Journal des Débats* lui-même, journal grave et sensé, en soit venu à mêler ses gémissements aux clameurs de l'*Opinion nationale* et de tous ceux pour qui l'histoire commence à Crécy et finit à Waterloo!

Or ça! mais que prétendent ces messieurs? Est-ce que, d'aventure, une invitation est un ordre, dès qu'elle part des Tuileries? Est-ce qu'un gouvernement à qui un autre gouvernement fait une proposition n'a pas le droit de demander des éclaircissements, d'examiner, de peser et de se décider d'après ses propres lumières?

Serait-ce que, sur l'efficacité d'un congrès, il est impossible, absolument impossible, d'avoir deux avis différents; de telle sorte que le doute à cet égard ne se puisse expliquer que par l'excès de la mauvaise foi, les inspirations de la jalousie, le parti pris de la haine? Libre aux optimistes de

tenir pour certain que l'Autriche rendra Venise à l'Italie; que la Russie rendra la Pologne à elle-même; que l'Espagne, ou ne réclamera point Gibraltar, ou l'obtiendra; que la Prusse fera bon marché du duché de Posen; que le Danemark sera trop heureux de mériter le respect des duchés en se séparant d'eux, ou l'Allemagne trop heureuse de prouver son désintéressement en ne s'occupant plus des duchés; que le sultan sera bien aise de voir, au besoin, démembrer ses États, et que le pape donnera sa bénédiction à Victor-Emmanuel, en lui laissant une part des domaines de l'Eglise, et même Rome, s'il y a lieu, enfin que ces choses s'accompliront par le seul fait d'un certain nombre de princes allant, avec ou sans l'aveu des peuples, causer des affaires de l'Europe autour d'un tapis vert. Je ne trouve pas mauvais qu'il y ait des gens disposés à attribuer d'avance de tels effets à une telle cause, et je n'entends en aucune façon leur contester le droit de proclamer bien haut que *c'est la foi qui sauve*. Mais, en revanche, qu'il soit permis à ceux qui n'ont pas la foi de donner leurs raisons. Avant de prétendre que le refus de l'Angleterre d'assister au congrès est une marque de vile jalousie, un acte bassement égoïste, une insulte à la France, etc., etc., il y a une chose à prouver : c'est que cette assertion : « la paix du monde sortirait d'un congrès » est un axiome aussi incontestable que celui-ci : « La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre. » Tant qu'on n'aura pas prouvé cela, l'Angleterre sera fondée à demander en vertu de quel principe d'équité et de liberté on exige que, sur une question essentiellement controversable, elle n'ait pas d'autre opinion que celle du gouvernement impérial.

Et qu'on n'objecte pas la forme du refus. Les dépêches du comte Russell sont d'un style ferme, mais qui n'a rien de

brutal, rien de discourtois, rien de sec. Chaque point y est discuté avec un soin et une insistance qui témoignent d'un examen préalable de la question, très-sincère et très-attentif. Tout au plus pourrait-on dire qu'on y remarque l'absence de ces phrases alambiquées et sottement mielleuses dans lesquelles l'hypocrisie diplomatique a coutume de se draper. Mais, d'une part, l'emploi de ce style, digne sans arrogance et convenable sans fadeur, est caractéristique de la manière du comte Russell, qui n'a jamais écrit autrement; et, d'autre part, s'il s'agissait ici d'une question de forme, est-ce que le gouvernement anglais ne serait pas autorisé à repousser la plainte par la plainte?

Certes, je suis très-loin, quant à moi, de trouver à redire au caractère fier et direct de l'appel adressé par Napoléon III à l'opinion publique en Europe. Dieu me garde de protester contre cet hommage rendu au droit d'intervention intellectuelle des peuples. Le grand jour de la place publique vaut mieux que la nuit des chancelleries. Mais, justement, en ayant son franc parler, Napoléon III a donné un excellent exemple, que lord Russell a fort bien fait d'imiter. Ceux-là devraient s'en applaudir au lieu de s'en irriter, qui ont l'âme assez haute pour voir dans le langage autre chose qu'un moyen donné par Dieu à l'homme de cacher sa pensée.

Vainement chercherait-on à opposer à la conduite de l'Angleterre celle des autres gouvernements. Si l'Angleterre, en cette occasion, a parlé sans ambages, c'est simplement parce que sa dignité n'avait aucun indispensable sacrifice à faire aux inspirations de sa prudence. Les acceptations dont se réjouit si fort la presse officielle ou officieuse en France ne sont-elles pas arrivées, en général, tout enveloppées de réserves, laissant deviner le *si* et le *mais?* Et n'est-il pas vrai à la lettre que, comme le *Times* le remarquait il y a

quelques jours, les puissances dont on n'a eu aucune peine à obtenir l'adhésion, sont précisément celles auxquelles le congrès offrait une chance de gain? L'Italie tend les bras à Venise et appelle Rome. L'Espagne n'a pas renoncé à Gibraltar. La Suède regarde du côté de la Finlande. Le Danemark veut qu'on lui assure une bonne fois la possession du Slesvig. La Suisse aspire à la neutralisation du territoire qui confine à ses frontières. Le pape tient « à faire prévaloir le respect des droits, violés » (en sa personne, bien entendu), et il promet son concours moral au congrès, avec l'intention de « revendiquer spécialement dans les pays catholiques la position prééminente qui appartient à la religion catholique, la seule véritable. » Si bien que ce congrès, d'où la paix devait sortir, comme conséquence d'un concours empressé de sacrifices, se trouve être un jeu auquel nul ne prend part que dans l'espoir de gagner la partie. Est-il donc si extraordinaire qu'après un calme examen des résultats probables de cette mise en présence de tant d'intérêts opposés, de tant de prétentions inconciliables, le cabinet de Saint-James ait jugé le remède pire que le mal? On conviendra, en tout cas, que, si quelque chose était de nature à l'entraîner vers la politique de l'optimisme, ce n'était pas le dénoûment des négociations entamées avec la Russie dans la question polonaise!

Je viens de citer la réponse du pape : se figure-t-on la protestante Angleterre se rendant à un congrès pour y entendre affirmer la prééminence de la religion catholique, « *qui est la seule véritable !* » Le congrès transformé en concile œcuménique, et l'âpreté des disputes théologiques se mêlant à l'ardeur des discussions soulevées par un remaniement de la carte! Il ne manquait plus que ce trait!

De tout ceci, Monsieur, que conclure, sinon que le déchaî-

nement d'une partie de la presse française contre l'Angleterre, à l'occasion du congrès, est absurde au point de ressembler à un accès de folie ?

Certes, je ne prétends pas me constituer le défenseur quand même de l'Angleterre. Français, et bon Français, je suis moins disposé que personne à me faire illusion sur les défauts d'un peuple dont l'action a été plus d'une fois funeste à mon pays. Mais il a, ce peuple, des qualités sérieuses et fortes qu'il est injuste de nier, qu'il est dangereux de méconnaître. Et il a cela de grand, de très-grand, qu'il représente dans le monde le principe de liberté.

C'est pourquoi j'estime que ceux-là, en France, doivent être rangés, ou parmi les ennemis de la liberté, ou parmi ses amants aveugles, qui s'étudient à attiser contre l'Angleterre, en l'état actuel de l'Europe, le feu des rivalités nationales et des ressentiments militaires.

Qu'on reproche aux Anglais de pousser trop loin le culte des intérêts, de regarder plus aux faits qu'aux principes, de voir trop souvent les choses par leurs petits côtés, de trop s'aimer comme nation, soit. Mais qu'on y prenne garde ! il n'est pas qu'un genre d'égoïsme. La passion de primer par la guerre n'est pas moins égoïste que la passion de primer par le commerce, et elle est plus désastreuse. Voilà ce que sont tenus de dire bien haut à la France ceux de ses enfants qui, au profit qu'il peut y avoir à la flatter, préfèrent l'honneur et la fière satisfaction de la servir.

Oui, s'appuyer sur la vanité et les rancunes nationales pour exciter contre un peuple libre un peuple dont l'affaire principale est de le devenir, c'est, qu'on le sache ou non, compromettre la cause de la liberté.

CCXIX

Les élections de Paris et les Anglais.

Le silence qui régnait en France depuis tant d'années et l'apparente immobilité du peuple le plus remuant de la terre avaient fait croire aux Anglais que la France avait perdu ses aspirations d'autrefois; que ses instincts d'opposition l'avaient abandonnée; que son pouls politique, dont on ne sentait plus le battement, avait en effet cessé de battre; que pour elle il n'existait plus décidément d'autre passion que celle des affaires. Ils jugeaient la lampe éteinte, parce qu'elle était longtemps restée sous le boisseau; ils ne soupçonnaient pas le mouvement de l'eau sous la glace.

Disons tout : ce résultat ne les affligeait que médiocrement. Ce n'était pas sans une sorte de satisfaction mal dissimulée qu'ils assistaient à un spectacle qui, aux yeux du monde, semblait témoigner de la supériorité de la race saxonne sur une race rivale, en ce qui concerne l'aptitude à être libre. Avec quelle orgueilleuse affectation de pitié ils disaient : « La France n'est pas faite pour la vie politique : elle est arrivée à le comprendre! » Quel empressement ils mettaient à se réjouir de ce qu'on avait enfin découvert le secret de gouverner un peuple réputé ingouvernable! Seuls, les Anglais étaient une nation majeure : aux Français, il fallait un maître, parce qu'ils étaient des enfants, — des enfants plus vigoureux et plus formidables que des hommes quelquefois, mais, en fin de compte, des enfants.

Oui, voilà de quelle façon la France ici était appréciée par l'Angleterre. Et quand les Anglais qui étaient allés visiter Paris en revenaient émerveillés de sa splendeur extérieure; quand ils parlaient, en enflant la voix, de rues étroites et laides remplacées par de magnifiques boulevards, de mansardes remplacées par des palais, des jardins somptueux éclos comme sous la baguette d'une fée; quand ils comparaient le Paris d'aujourd'hui à cette Rome des temps anciens qu'Auguste avait trouvée de brique et qu'il avait laissée de marbre, c'était pour en tirer la conclusion que la France ne désirait rien de plus. Volontiers ils l'auraient comparée à un prisonnier qui a des chaînes d'or et qui, à cause de leur éclat, les aime. Le *Daily Telegraph* allait jusqu'à nous prendre à partie en ces termes : « Un squelette peut être vêtu de pourpre; un mort est tout aussi mort dans un tombeau de marbre que dans un tombeau de pierre.» Londres n'a pas, ajoutaient nos censeurs, des boulevards étincelants, des monuments niniviens; elle n'a ni le Louvre achevé ni le bois de Boulogne métamorphosé; mais l'Angleterre est libre.

Et ce qui portait les Anglais à estimer qu'il n'y avait plus de vivant en France que la France des affaires et celle des plaisirs, c'était le développement extraordinaire des préoccupations industrielles, la passion croissante de l'agiotage, le progrès de la richesse, un déploiement de luxe de jour en jour plus extraordinaire, la rage des spectacles et des fêtes.

Comment peindre leur surprise, à la nouvelle du résultat des élections de Paris? La résurrection de Lazare ne dut pas étonner davantage ceux qui en furent témoins.

Mais on ne veut jamais s'avouer qu'on s'est trompé. Aussi le *Times* affecte-t-il de s'étonner en sens inverse. Il ne

peut comprendre, assure-t-il, que l'on se soit abusé sur le caractère et les tendances du peuple français au point d'imaginer qu'on n'avait qu'à lui donner, pour qu'il consentît à se laisser éternellement mener par les lisières, *panem et circenses*. Oubliant combien de fois il avait dit lui-même qu'il importait de tenir la France en bride si l'on ne voulait pas voir un beau matin le cheval emporter le cavalier, le *Times*, à l'heure qu'il est, ne tarit pas sur ce qu'il y a, selon lui, de remarquable dans le résultat des élections parisiennes. Il se représente une belle église vide. La nef, dit-il, est d'une largeur imposante; les colonnes sont d'une imposante hauteur; il y a profusion d'exquises peintures; la sculpture ne laisse rien à désirer; l'autel est paré; les flambeaux brûlent; les siéges destinés à recevoir les fidèles sont prêts. Mais, hélas! une chose manque, quand l'heure du service divin a sonné : les fidèles! la cloche les appelle en vain : ils sont ailleurs. Leurs encens et leurs prières montent vers d'autres dieux.

Il n'y a vraiment que le *Times* pour se donner à lui-même de pareils démentis!

Inutile de vous faire remarquer que les Anglais n'attachent aucune espèce d'importance à la victoire du gouvernement dans les provinces. Ce qui les frappe, c'est le jugement rendu par cette ville de Paris, qui est — ils ne l'ignorent pas — le cœur et le cerveau de la France; par cette ville de Paris pour laquelle on a dépensé tant d'argent; dans laquelle on a attiré tant d'étrangers, et où les ouvriers ont tant à faire.

Convenons, du reste, qu'il y a là de quoi frapper les esprits, dans une contrée où, comme dans celle-ci, les intérêts matériels sont l'aune avec laquelle on mesure en général les principes.

CCXX

Un regard jeté en arrière.

J'étais en Angleterre lors du grand soulèvement des Indes. Je pus donc étudier de près l'impression qu'il produisit sur les Anglais. Permettez-moi de consigner ici mes souvenirs.

Il va sans dire que les Anglais tressaillirent à la première apparition du gros nuage noir qui, à trois mille lieues de leur île, venait crever sur leur empire indien. Mais Rome, après la bataille de Cannes, félicitait Varron de n'avoir pas désespéré du salut de la patrie. Les Anglais sont trop orgueilleux pour laisser percer, aux yeux des étrangers, le secret de leurs alarmes, et, de tous les organes de l'opinion publique, le *Times* fut celui par qui ce secret fut le plus orgueilleusement gardé.

Comme il le prit de haut en parlant de l'insurrection de l'armée du Bengale ! Quel étalage il fit de cette supériorité de race qui a mis aux pieds de quelques Européens de sang anglo-saxon deux cents millions d'Indous, et avec quelle confiance superbe dans l'avenir il s'écria : « Au moyen de quarante mille Européens, chiffre moyen de la population de nos villes de second ordre, nous tenons plus du septième de toute la race humaine ! » Qu'importait au *Times* cette colère enfantine des cipayes ? L'Angleterre n'avait-elle pas des bras qui, par dessus les océans et leurs abîmes domptés, atteignaient aux extrémités de la terre ? Que deviendrait cet imbécile troupeau

d'Indous effarés dès qu'elle les aurait touchés de sa houlette d'airain? Quant à vous, peuples rivaux, qui seriez tentés du vain désir de disputer à l'Angleterre la proie conquise, paraissez, elle vous défie! Elle est si naturellement, si invinciblement propriétaire des Indes, que, vînt-elle par impossible à se les laisser prendre, il ne lui faudrait pas dix ans pour les ramener sous sa loi. Les nations jalouses de tant de grandeur n'ont qu'à s'accoutumer au chagrin de la savoir immortelle! Avant la fin du mois, quatorze mille soldats de la race anglo-saxonne auront quitté les rivages de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, le commandant en chef dans les Indes marche déjà sur le foyer de la rébellion, en concentrant ses forces. On ne parle pas de victoire. C'est le code même de l'humanité, que les auteurs des massacres de Delhy ont outragée, qui fournira contre eux la justification d'un appareil de vengeances à faire, pour des siècles, pâlir l'Orient!

Voilà, Monsieur, avec quelle indifférence dédaigneuse, avec quelle habileté romaine à voiler ou à nier les revers, parla le *Times*.

Et pourtant c'était avec des soldats tirés de son propre sein et campés au milieu des peuples conquis que Rome maintenait ses conquêtes. Mais l'Inde, tombée sous la domination d'une compagnie de marchands transformés en souverains par un fabuleux concours de circonstances, l'Inde ne pouvait être conservée aux mêmes conditions; et ce n'est pas une des moindres merveilles de son asservissement, qu'elle-même ait été amenée à livrer aux vainqueurs la force militaire qui sert de base à leur empire! Le fait est que l'armée anglo-indoue était composée de trois sortes de troupes : troupes européennes appartenant à l'armée royale, troupes européennes appartenant à l'armée de la Compagnie, troupes indigènes commandées par des officiers européens.

Mais que l'armée recrutée parmi les indigènes fût de beaucoup la plus nombreuse et constituât le fond même des forces britanniques dans les Indes, c'est ce que les chiffres suivants vous mettront en état de juger. En 1830, — j'extrais ces chiffres du livre de Mac Culloch, — l'armée anglaise proprement dite des Indes s'élevait à 26,582 hommes; celle des indigènes à 157,753; celle des indigènes auxiliaires à 111,500. Depuis, les chiffres s'enflèrent de manière à rendre la proportion encore plus frappante, et en 1857 on n'estimait pas à moins de 300,000 hommes l'ensemble des soldats indous, ou cipayes, répandus dans les trois présidences qui forment, aux Indes, les grandes divisions de la domination anglaise, savoir : la présidence du Bengale, celle de Madras et celle de Bombay.

Ainsi, l'Angleterre aux Indes, singularité menaçante, était protégée par les baïonnettes d'un peuple qu'elle avait vaincu et qu'elle opprimait! Est-il besoin de dire, après cela, que l'obéissance des cipayes, et une obéissance absolue, était pour l'empire indou-britannique une question de vie ou de mort? Dans son livre du *Gouvernement de l'Inde*, Malcolm a écrit : « Appuyés sur le courage et la fidélité jusqu'à présent inébranlables de l'armée indigène, nous pouvons procéder avec hardiesse à toute réforme; mais que ce point d'appui vienne à nous manquer, l'édifice tout entier de notre pouvoir s'écroule. » Lors de l'insurrection de Vélore, c'en était fait de la domination anglaise dans l'Inde, si un régiment de cavalerie indigène, par attachement pour le colonel Gillepsie, ne se fût décidé à charger les rebelles. Qu'est-ce qu'un empire dont la destinée a pu tenir à la conduite d'un seul régiment, et la conduite de ce régiment, aux sympathies qu'un seul homme se trouvait lui avoir inspirées!

Eh bien, qu'arriva-t-il en 1857? Voilà que, dans la plus importante des trois présidences, celle du Bengale, les cipayes s'emportent aux derniers excès de la révolte; ils massacrent leurs officiers; ils égorgent des femmes et des enfants; ils renouvellent les scènes de fureur qui épouvantèrent et ensanglantèrent Saint-Domingue. Il n'y a plus à en douter : cet esprit de désaffection dont on s'entretenait depuis longtemps à voix basse et sans vouloir y croire, il éclate en violences terribles. Et ce ne sont pas les Indous seulement qui se soulèvent, ce sont les Musulmans, ce sont les descendants de ces guerriers du Prophète qui précédèrent les Anglais dans la conquête des Indes. Ce n'est pas tout encore. Est-il vrai que dans les districts embrasés par la révolte, la population a fait cause commune avec les soldats; que les affaires y sont arrêtées; qu'on y refuse le payement de l'impôt; qu'à Calcutta, on a saisi entre les mains d'un officier indigène du 3e d'infanterie une correspondance attestant l'existence d'un complot dont le but aurait été de soulever toute l'armée? Vainement chercherait-on des motifs de se rassurer dans les offres de service venues, en cette circonstance critique, de certains princes indiens, le Maharajah de Gwalior, par exemple, le rajah de Jindh, etc., on en cite quelques-uns, mais les autres? Et d'ailleurs, comment savoir si ces princes n'attendent pas que la rébellion s'étende pour s'y joindre, comme firent les nobles dans la Vendée pendant la Révolution française? Est-il supposable qu'ils nourrissent dans leur cœur des sentiments d'affection bien sincère à l'égard de ces fiers étrangers qui ont renversé dans l'Inde tant de trônes, humilié ou dépossédé tant de petits potentats, et fait acheter si cher à ceux qu'ils ont laissés debout, l'aumône de leur tyrannique protection? Que de douleurs jusqu'ici muettes, que de colères jusqu'ici cachées, risquent

de faire explosion, le jour où il deviendra bien évident que les chiens se sont retournés contre les chasseurs !

Et n'était-ce donc rien que cette coïncidence fatale entre les troubles de l'Inde et la guerre déclarée à la Chine? La nécessité de combattre les Chinois n'était-elle pas de nature à affaiblir les ressources que réclamait la nécessité de comprimer la révolte des cipayes? Une chose qu'il convenait de ne point perdre de vue, c'est que la Chine et l'Inde étaient séparées par un voyage d'une semaine tout au plus, et que, de Calcutta à Canton, les nouvelles arrivaient en quatre fois moins de temps qu'il n'en fallait pour qu'elles parvinssent en Angleterre. Quel effet ne produirait pas en Chine le récit des scènes sanglantes de Delhy?

Mais l'Angleterre est douée de ce génie qui ajoute tant de force à la force : la constance; elle aurait droit de se parer de cette belle devise d'un de ses régiments : *Nous sommes durs à mourir*. Elle ne s'effraya donc pas outre mesure des tragédies du Bengale : elle sentait qu'elle sortirait triomphante de cette épreuve. Mais ce qui était inquiétant dans l'insurrection des cipayes, c'était moins le *fait* que le *symptôme*. L'incendie éteint, qui empêcherait le feu de couver sous la cendre? et s'il était vrai que la constitution même de l'empire indou-britannique portât en elle des germes de mort, leur développement ne serait-il pas puissamment activé par la rupture du lien moral qui avait jusqu'à ce jour uni aux officiers européens l'armée indigène des Indes?

Là était la vraie question, et on le comprit si bien en Angleterre que tous les esprits sérieux s'y occupèrent de la recherche des causes générales auxquelles ces tristes événements avaient dû naissance.

Prétendre qu'ils étaient le produit éphémère d'une circonstance purement accidentelle, c'est-à-dire l'idée répan-

due parmi les cipayes que leurs cartouches avaient été frottées avec une graisse sacrilége, et qu'en y touchant ils encouraient l'irréparable malheur d'être déchus de leur caste, cela était bon pour masquer la gravité de la situation, voilà tout.

Ce n'est pas qu'une pareille idée, si les cipayes l'avaient eue réellement, ne fût de nature à les soulever, car la caste est l'élément intégrant de la société indoue. Il n'y a rien de comparable à l'indomptable fanatisme qui enchaîne l'Indou aux usages et aux préjugés propres à la caste dont il fait partie. Les violer en quoi que ce soit, plutôt la mort. Et malheur à qui perd sa place dans sa caste! il perd sa place dans la vie. Nulle porte ne s'ouvrira plus sur son passage; ses amis craindront son approche comme celle d'un pestiféré; ses frères et ses sœurs fuiront ses embrassements; sa mère même aura peur de l'aimer! Nul doute que des hommes disposés à redouter de telles conséquences, si semblables aux effets de l'excommunication au moyen âge, ne soient capables de tout pour les éviter.

Mais il faut remarquer que, dans la circonstance dont il s'agit, c'est à peine si les cipayes pouvaient avoir sérieusement la crainte qu'on leur supposait. Est-ce qu'ils n'avaient pas reçu de leurs officiers, à cet égard, les assurances les plus formelles, les plus solennelles? Et si l'on voulait absolument que le refus de croire à ces assurances eût seul engendré la révolte, comment expliquer la part qu'y avaient prise les soldats mahométans? Aussi bien, l'esprit d'insubordination qui s'était révélé à Meerut avec tant de violence avait depuis longtemps déjà envahi l'armée; plusieurs rapports en avaient dénoncé les progrès; le gouvernement central était averti, et la nature radicale des réformes que proposèrent, en 1857, ceux-là mêmes qui cherchaient à montrer l'événe-

ment sous son moindre côté, prouva de reste que le mal tenait à d'autres causes, très-générales et très-profondes.

C'est qu'en effet, il faut bien le dire, les Anglais, en s'emparant des Indes et en les gardant, n'avaient eu d'abord d'autre objet que d'en tirer de gros revenus. Il n'y avait eu là ni mélange des civilisations, ni mélange des races, ni rapprochement des croyances religieuses; et l'Indou, sous le poids d'un impôt territorial écrasant, était entre les mains de la compagnie des Indes ce qu'est la canne soumise au pressoir.

Le 1er juillet 1857, le *Bombay Times* publiait la liste des régiments en rébellion ou désarmés : le seul aspect de cette liste émeut. Jamais chiffres ne parlèrent un langage plus tragique. Troupes mutinées : 37 régiments d'infanterie indigène, 3 régiments d'infanterie irrégulière, 5 régiments de cavalerie légère, 3 régiments de cavalerie irrégulière; plus, 5 compagnies d'artillerie, le corps entier des sapeurs et mineurs à Roorkee, la moitié du corps des sapeurs et mineurs à Meerut, le contingent de Mslwak (artillerie et cavalerie), les « Body guards, » contingent de Gwalior (artillerie, cavalerie et infanterie). Troupes désarmées : 16 régiments d'infanterie indigène, 3 régiments de cavalerie légère, 1 régiment de cavalerie irrégulière. Troupes licenciées : 1 régiment d'infanterie indigène, celui de Barrackpore. Le nombre des régiments qui avaient cessé de figurer sur le tableau de l'effectif de l'armée du Bengale était donc de 70, sans compter les divers corps énumérés ci-dessus : sapeurs, mineurs artilleurs, gardes du corps.

Aussi, de quelle conclusion le *Bombay Times* faisait-il suivre la sinistre énumération? THE BENGAL NATIVE ARMY HAS CEASED TO EXIST! Et ces mots, lancés par dessus les mers,

retentirent dans chaque cœur anglais comme le son d'une cloche funéraire.

Qu'on médite ces lignes, écrites sur le théâtre même des événements : « *We have got to the end of this terrible list, and feel that any attempt to heigten its significance by comment would be misplaced. The empire is passing through a most terrible crisis in its history, and we are looking with much anxiety for reinforcements of European troops.* — Nous voici à la fin de cette liste terrible, et nous sentons combien serait déplacée toute tentative pour en faire ressortir la signification par des commentaires. L'empire traverse une crise formidable, et nous attendons avec une vive anxiété des renforts de troupes européennes. »

N'y eût-il eu d'engagé que l'élément militaire, c'était beaucoup. Et cet élément militaire dompté, le problème était loin d'être résolu; car on ne pouvait perdre de vue que le soulèvement des cipayes, quelle qu'en fût l'issue, changeait de fond en comble les conditions du maintien de l'empire indou-britannique ; qu'une tentation bien dangereuse venait d'être offerte à l'ambition russe; que les Anglais, perdus et comme noyés, à trois mille lieues de leur pays, au sein d'une population immense, ne devaient désormais se flatter de la tenir assujettie qu'au moyen d'une masse considérable de troupes *européennes;* que ces troupes, soumises à l'action d'un climat dévorant, auraient besoin d'être sans cesse renouvelées; que de tels transports à de telles distances n'auraient pas lieu sans entraîner des dépenses énormes, et que, si la Compagnie des Indes était déjà obérée, un gouffre d'une effroyable profondeur menaçait de s'ouvrir.

Mais quoi! était-il possible de ne voir qu'une simple mutinerie militaire dans une insurrection qui, en quelques jours, s'était déclarée sur tant de points divers, avait poussé au-

devant de la mort tant de milliers d'hommes, et les montrait animés d'une rage inapaisable? Plus on songeait que les cipayes étaient bien payés et que leur condition matérielle était supérieure à celle des autres Indous, plus il devenait nécessaire de chercher une explication profonde à des fureurs dont il n'y avait d'exemple, dans l'histoire, que là où elles avaient pu être engendrées, soit par l'impatience de briser un joug moralement odieux, soit par un entraînement fanatique. Or, dans l'un ou l'autre cas, il était difficile de concevoir que le sentiment qui avait déchaîné les cipayes fût entièrement étranger à une population au milieu de laquelle ils s'étaient formés, et à laquelle les attachaient tous les liens du sang, de l'éducation, des préjugés, des mœurs, de la religion, de la nationalité.

Que le gros de la population ne se fût pas immédiatement levé, cela se concevait, du reste, de la part de paysans sans armes, sans organisation, sans point de ralliement, sans initiative, sans chefs, dispersés par petits groupes sur une vaste étendue de territoire, façonnés de longue main à l'obéissance, et soumis encore à l'empire de ce souverain prestige qui, depuis deux siècles, entoure en Orient le nom et la puissance des Anglais. Et toutefois, même à n'envisager que ce côté de la question, que de signes alarmants! Si le soulèvement n'avait rien de national, pourquoi donc avait-il fallu imposer silence à toute la presse indienne? Pourquoi la révolte des soldats indigènes s'était-elle étendue tout d'abord à la totalité des *camp-followers* et du *bazaar people*? Pourquoi les domestiques mêmes des officiers s'étaient-ils sur-le-champ tournés contre eux? Pourquoi un grand nombre de courriers et de bateliers du Gange avaient-ils fait cause commune avec l'insurrection? Pourquoi, enfin, les troupes anglaises avaient-elles déjà mis le feu à plusieurs

villages? Il n'y avait donc pas à se faire illusion, ni sur la nature du soulèvement, ni sur sa portée.

Je n'oublierai jamais l'effet produit en Angleterre par l'annonce que le général Havelock, le héros du jour, le modeste et intrépide guerrier à qui la reine venait de conférer l'étoile et le ruban de chevalier-commandeur de l'ordre du Bain, avait été forcé de battre une seconde fois en retraite vers Cawnpore... Qu'imaginer, en effet, de plus alarmant? Car, enfin, il était là, aux portes de Lucknow, à la tête de vingt-cinq mille Mahrattes mêlés aux rebelles d'Oude, ce Nana-Saïb, qui ne s'était pas noyé, comme on le disait, avec toute sa famille, et qu'on s'était trop hâté d'envoyer cuver aux enfers le sang dont il s'était enivré. Qu'allait-il advenir, ou, plutôt, qu'était-il advenu des malheureux habitants de Lucknow? Lorsque, le 2 juillet, sir Henri Lawrence traça la dépêche qui, pour lui, devait être la dernière, il informa lord Canning qu'il ne pouvait pas tenir au delà de vingt-quatre jours. Les miracles qu'enfantent le désir de vivre et la nécessité avaient permis à la garnison de Lucknow de dépasser de quinze jours le délai fatal : la seconde halte du général Havelock n'aurait-elle pas été un arrêt de mort? Et dans ce cas... les ombres des victimes de Cawnpore se dresseront devant les imaginations épouvantées!

Autre sujet de douleur : le 8e régiment de Madras-cavalerie avait refusé net de prendre la route du Bengale, et il avait fallu le désarmer. Sombre nouvelle, qui prouvait que la mine était ouverte maintenant sous les trois présidences!

De plus, on apprit que, le 20 juillet, à Lahore, qui est, comme vous savez, la principale ville du Punjaub, le 28e d'infanterie indigène s'était mutiné et avait égorgé l'officier commandant, le major Spencer.

Ajoutez à cela que les dépêches en question étaient presque aussi inquiétantes par ce qu'elles ne disaient point que par ce qu'elles disaient. La mort du maharajah Goolab-Sing, dont elles parlaient, était déjà connue depuis trois semaines, et, d'autre part, sur Arrah et Dinapore, sur Agra et Benarès, sur les mouvements du major Eyre, sur ceux de George Neill, rien, absolument rien.

Le seul rayon de soleil qui perçât ces noirs nuages, c'était la présence du général Nicholson à Delhi avec des renforts. Le 12 du mois d'août, il était à une journée de marche de la ville assiégée, et si son arrivée ne mettait pas les Anglais en état de tenter immédiatement l'assaut, elle devait les sauver du moins des sorties continuelles dont ils avaient eu jusqu'alors à souffrir.

En attendant, on invoqua le ciel. Un décret de la reine ordonna que la journée du 7 octobre fût employée par la nation à jeûner, à s'humilier, à prier, avec injonction aux archevêques et évêques d'Angleterre de composer la formule des prières à dire dans toutes les églises, chapelles ou places saintes relevant de la juridiction de l'État. Ainsi, le décret ne s'adressait point aux millions de dissidents et de catholiques que l'Angleterre compte dans son sein. Mais c'était là son moindre défaut. Le 7 octobre était un jour de la semaine, un jour de travail. Pourquoi n'avait-on pas choisi un dimanche? Pour les lords, les heureux du monde, les riches *advisers* de la reine, une journée de dévot loisir est un très-supportable fardeau. Ils peuvent faire somptueusement maigre; ils peuvent jeûner d'une manière exquise; ils peuvent passer, s'ils veulent, de longues heures en prières, sans que leurs enfants s'en trouvent plus mal. Mais l'ouvrier n'a pas moins besoin de son salaire le 7 octobre que les autres jours, et les rédacteurs du royal décret auraient bien

dû se rappeler que, pour les pauvres gens, la prière par excellence est celle-ci, hélas ! « *Donnez-nous notre pain quotidien !* »

En même temps que le décret protestant de la reine, paraissait le manifeste catholique du cardinal Wisemann. Cette lettre pastorale exhalait je ne sais quel âcre parfum de polémique, en dépit de ses périodes arrondies, de ses métaphores onctueuses, et contenait des passages où le cardinal appuyait, comme avec un fer chaud, sur les cruautés commises par les cipayes.

Tout ceci vous donne la couleur de ce qu'était la situation : elle était ce qu'avaient dû naturellement la faire le deuil où tant de familles étaient plongées, les calamités que l'on connaissait, celles qu'on prévoyait ou qu'on redoutait, et, par-dessus tout, la conviction que des fautes immenses étaient à l'origine de cet immense désastre. De là un mécontentement sourd qui ne perdit aucune occasion de s'épancher. Les attaques contre lord Canning se multiplièrent ; on allait disant : Lequel vaudrait mieux de son rappel ou de la prise de Nana-Saïb? Jugez ! Quant à la Compagnie des Indes, vous pensez bien qu'on ne l'épargna pas, quoique, en toute conscience, on dût s'en prendre beaucoup moins à la *Cour des directeurs* qu'au *Bureau de contrôle,* la responsabilité de la première de ces deux autorités n'étant qu'un pâle reflet de celle de la seconde. Il est vrai qu'il venait de se passer un fait qui fournit aux adversaires de la Compagnie des armes légitimes. Une assemblée des propriétaires avait été convoquée, et bien que, pour former une cour, la présence de *vingt* membres suffît, on n'avait pas eu le nombre requis. Cette marque extraordinaire d'indifférence, de la part d'hommes spécialement intéressés dans une question qui faisait battre tant de cœurs, avait paru un scandale. D'autant que le résultat du

meeting était véritablement misérable. Quel adoucissement aux douleurs de l'opinion que de lui apprendre comme quoi les directeurs n'étaient encore « arrivés à aucune solution! » Et quel éclat jeté sur la générosité de la Compagnie par l'assurance pompeuse que lord Canning avait reçu d'elle l'invitation de ne laisser mourir de faim ou manquer d'asile aucun de ceux qui lui viendraient *houseless and naked from the upper country!* Ne taisons pas, pour être justes, que la Compagnie, se donnant à elle-même chaque année une fête où s'engloutissaient des sommes considérables, elle avait bien voulu promettre qu'il n'y aurait pas de dîner cette année!

La critique avait donc à mordre, et elle n'eut garde d'y manquer. Une chose vous donnera une idée de ce fonds de mauvaise humeur qui se mariait à la tristesse publique. On reprocha amèrement à la reine de visiter l'Écosse; au prince Albert, de se livrer à trop d'ardeur pour la chasse; au duc de Cambridge, d'avoir cédé à l'attrait des évolutions militaires de Châlons; au ministre de la guerre, d'être en vacances. C'est au point qu'un journal très-grave, écho fidèle et sonore des rumeurs qui couraient dans le parti libéral, ne craignit pas de rappeler, à cette occasion..., quoi? Néron chantant à la lueur de Rome incendiée. Exagérations que tout cela, sans doute! Et *le Globe* eut raison de faire observer que, si les ministres se donnaient un peu de bon temps, c'était après avoir pourvu à tout, et que, dans un pays constitutionnel comme l'Angleterre, la machine gouvernementale ne demandait pas, pour aller, que la reine fût continuellement à Londres. Toutefois, les susceptibilités partaient d'un sentiment respectable et naturel. Avoir l'air de rire devant une personne qui pleure ressemblera toujours à un manque de délicatesse, et, lorsqu'une grande nation est en deuil, elle est certes bien en droit d'exiger de ceux qui la gouver-

nent qu'ils renoncent aux distractions d'usage et qu'ils ajournent la joie jusqu'après le péril.

Le péril passa. La rébellion fut domptée, et les Anglais affirmèrent leur supériorité sur le peuple conquis, non-seulement par un courage héroïque, mais par cet ensemble de qualités fortes qui constituent les races dominantes. Heureux s'ils n'avaient point vengé, par des barbaries indignes d'un peuple civilisé, l'exécrable massacre de Cawnpore et le sang que les sauvages cipayes versèrent en trahison !

Voici ce que le *Times* écrivait comme conclusion d'un article où, après avoir établi que le soulèvement des Indous n'avait rien de national, il sonnait l'hallali contre les rebelles : « Qu'on sache bien que l'Angleterre soutiendra les officiers, dans l'œuvre de la répression et du châtiment, quelque terribles que soient les mesures qu'ils jugeront à propos de prendre. »

Était-il donc absolument nécessaire de prémunir les Anglais qui combattaient dans l'Inde contre les inspirations d'une humanité bête, « *maudlin humanity?* » Vous allez en juger.

Dans une des dernières lettres envoyées de l'Inde, on lisait : *Sir Henry Lawrence is grimly busy hanging the mutineers, at Lucknow,* « Sir Henry Lawrence va rudement en besogne, à Lucknow, dans la question de pendre les rebelles. » Autre lettre : *Sir Henry Lawrence is hanging the fellows, at Lucknow, as fast as he can,* « Sir Henry Lawrence est en train de pendre nos drôles, à Lucknow, aussi vite qu'il peut. » On écrivait de Peshawur, à la date du 14 juin, — et remarquez qu'à Peshawur il y avait eu, non soulèvement, mais simple tentative de désertion : « Le canon a fait justice de quarante rebelles, en présence de toute la force armée. Les trois côtés d'un carré avaient

été formés : on a fait avancer dix pièces de canon. La sentence ayant été lue, on a lié un prisonnier à la gueule de chaque canon. Puis le signal a été donné... Quelle scène! J'espère n'être plus appelé à en voir de semblable... Des troncs, des têtes, des bras, des jambes, lancés çà et là dans toutes les directions... Ces hommes ont subi leur sort avec fermeté, à l'exception de deux qui n'ont pas voulu se laisser attacher. Pour économiser le temps, on les a jetés par terre, et on leur a fait sauter la cervelle à bout portant. » La veille, on avait écrit de Ferozepore : « Ce matin, les rebelles ont été amenés (au nombre de vingt-quatre, je crois) sur le lieu de l'exécution... Un d'eux, qui avait eu le bras amputé par suite d'une blessure, était porté dans une civière. Le lieutenant Hoggan a lu aux troupes et au peuple rassemblés la sentence rendue par la cour martiale. Ensuite il a averti les rebelles que si quelques-uns d'entre eux avaient des déclarations à faire, il serait sursis à leur exécution. Douze, si je ne me trompe, ont accepté l'offre et ont été conduits derrière l'artillerie. Des douze qui restaient, deux, parmi lesquels l'homme dont le bras avait été amputé, ont été livrés à la potence. L'un et l'autre ont monté à l'échelle d'un pas résolu, et sans donner la moindre marque de frayeur. Arrivés sur la plate-forme, ils ont ajusté le nœud coulant de leurs propres mains ; on leur a bandé les yeux ; on leur a lié les bras, et ils ont été lancés dans l'éternité... Les dix autres ont été menés au canon... Comme il y en avait qui criaient : « Ne sacrifiez pas l'innocent pour le coupable! » deux d'entre eux leur ont dit : « Allons! pas de pleurnicheries! Mourez en hommes et non pas en lâches. Vous défendiez votre religion, qu'avez-vous à implorer la vie? Nos maîtres! Ce ne sont pas nos maîtres, ce sont des chiens. » On les a attachés à la bouche des canons, qu'on avait chargés avec

des cartouches sans balle. *Ready!* « Tire! » Et le drame a été joué. Il y avait quelque chose d'opprimant (*overpowering*) dans cette scène de carnage et dans la puanteur qui s'en exhalait. Je me suis senti tout bouleversé. Les nombreux indigènes présents étaient dans l'épouvante; ils tremblaient comme des feuilles de peuplier, et leurs visages présentaient des teintes étranges... La leçon, je l'espère, ne sera pas perdue pour eux. On n'avait pas pris la précaution d'écarter du voisinage des pièces ceux qui avaient à en faire le service. Il en est résulté qu'ils ont été couverts de sang, et que l'un d'eux a été frappé d'une manière terrible par un bras séparé du tronc. »

Vous vous rappelez ce qui arriva dans la ville de Lyon pendant la Révolution française? Au moment où un immense incendie était allumé en Vendée, où le mouvement de la coalition enveloppait notre pays, où la France semblait à l'agonie, une partie de la population lyonnaise s'était insurgée, avait jeté en défi à l'Assemblée souveraine cette tête de Chalier que le bourreau n'abattit qu'après l'avoir mutilée trois fois, et mettant en défense la ville dont elle s'était rendue maîtresse, avait soutenu contre les représentants du peuple un siége long et meurtrier. C'était pire qu'une tentative de désertion, ou même qu'un soulèvement dirigé contre une domination étrangère. Et cependant combien n'a pas été perçante la protestation qui, sortie des profondeurs de la conscience humaine, s'est élevée contre les mitraillades de Collot-d'Herbois et de Fouché!

Dieu me préserve de vouloir, en aucune façon, voiler ou atténuer ce qu'on raconte des horreurs qui furent commises par les sicaires de Nana-Saïb! Tout mon cœur en est saisi. Mais est-il juste d'oublier que si, de la part des insurgés indous, il y eut des actes de convoitise et de barbarie

absolument horribles, il y en eut aussi quelques-uns de protection touchante et d'humanité? « Ne sacrifiez pas les innocents pour les coupables! » Voilà le cri qu'il était de l'honneur de l'Angleterre de recueillir avec un soin religieux, et l'y inviter, au nom de la civilisation, au nom de l'Europe, au nom du Christ, valait certes mieux que de la pousser dans les voies sanglantes de la justice sommaire et des exécutions en masse! N'était-ce donc pas assez de ces lambeaux humains vomis par la bouche des canons, et de ces aspersions de sang, et de l'effroi de ces spectateurs indigènes, *tremblant comme des feuilles de peuplier*, — et de l'effet produit sur l'auteur du récit lui-même, qui, tout en exprimant l'espoir que la leçon ne serait pas perdue, ne peut s'empêcher de dire : « *I was myself terribly convulsed?* » Ah! où la haine a une fois mis la main, les colères de la victoire n'ont nul besoin qu'on les aiguillonne.

Il est juste d'ajouter que, parmi les Anglais, il y en eut beaucoup, et des plus distingués, sur qui les brutales exhortations que je signale firent la plus fâcheuse impression, et c'est avec un vrai plaisir que je citerai, en terminant, le passage suivant d'une adresse électorale de M. Bright : « Il est de l'intérêt de l'Inde que l'ordre y soit rétabli. Mais, ce résultat obtenu, notre pays serait singulièrement coupable de négliger désormais le bien-être de tant de millions d'hommes. J'espère que les actes du gouvernement ne se ressentiront pas de cet esprit vindicatif et sanguinaire que respirent certaines lettres publiées par les journaux. J'espère que lorsque la crise sera passée, tout ce qu'il y a en Angleterre de science politique sera employé à tirer d'un si grand mal le plus de bien possible. » Nobles paroles, dignes d'une âme élevée et d'un véritable homme d'État!

CCXXI

Question du Mexique.

J'aurai bientôt à vous faire savoir ce que les Anglais pensent de la réunion des princes allemands : l'opinion publique ne me paraît pas encore bien fixée à cet égard. Quand elle aura parlé d'une façon bien claire, je vous communiquerai mes impressions. Mais ce que je me crois, dès à présent, fondé à vous dire, c'est que le jugement qu'on a porté ici sur la politique du gouvernement français dans les affaires du Mexique n'est guère flatteur.

Et d'abord, sur le caractère moral de l'expédition, il n'y a eu et il ne pouvait y avoir qu'une voix.

Quand l'Angleterre et l'Espagne s'unirent à la France contre Juarez, de quoi s'agissait-il? De dettes à faire payer, d'engagements à faire remplir, rien de plus. Parmi les étrangers résidant au Mexique, il y avait des Anglais, des Espagnols, des Français. Plusieurs d'entre eux se prétendaient créanciers du gouvernement mexicain, et se plaignaient amèrement de ne pouvoir rien obtenir; à quelques-uns, il était dû des indemnités, pour pertes subies ou spoliations souffertes pendant les troubles qui avaient désolé le pays. Forcer le gouvernement républicain à faire droit aux réclamations qui seraient reconnues justes, tel était le but originaire de l'expédition entreprise en commun.

Contre cette expédition, même ainsi définie et limitée,

que de choses à dire, si je voulais tout dire! L'histoire de la créance Jecker, racontée un jour par M. Jules Favre, du haut de la tribune française, et cela d'une manière si terrible, se trouve racontée d'une manière bien plus terrible encore dans les dépêches de sir Charles Wyke à lord Russell; et quel triste jour elle jette, grand Dieu! sur l'origine et la légitimité de certaines réclamations!

A quels faits, d'ailleurs, se rapportaient les plaintes? Il y avait eu des assassinats, il y avait eu des vols. Par qui avaient-ils été commis? Etait-ce par le gouvernement de Juarez, auquel réparation était demandée? Non. Les coupables, c'étaient les héros sanglants du parti réactionnaire, c'étaient les saints du parti prêtre. Le parti comptable, aux yeux de l'Europe et de l'histoire, du vol de la légation britannique, de l'affreux massacre de Tabacuya, du meurtre du Dr Duval, des violences inouïes dont eurent tant à souffrir MM. Pitman, Davis, Whitehead, Joots, George Selley et tant d'autres, le voilà! Sur ce point, nul doute possible. Les exploits de ce parti sont écrits en lettres de feu dans le *Blue-Book* publié par le gouvernement anglais lui-même, sous le titre de « *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, » — modernes tables d'airain sur lesquelles la génération présente ne jette que trop souvent un regard distrait, mais qui fournira des *considérants* redoutables aux arrêts de la postérité (1).

Oui, et c'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, les maux dont la réparation était exigée du gouvernement de Juarez étaient précisément l'ouvrage du régime qu'il avait renversé, aux acclamations du Mexique; ils étaient l'ouvrage du parti que, précisément, il combattait.

(1) Voir *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 23, 29, Part. I.

N'importe : dépositaire du pouvoir, les conséquences de ceux qui l'y avaient précédé pesaient sur lui : il ne le nia jamais. Seulement, comme la plaie creusée au sein du Mexique par tant d'années d'anarchie saignait encore ; comme la guerre civile avait épuisé les ressources de ce magnifique et malheureux pays ; comme le Trésor, au vu et au su de tous, était presque vide, il demandait du temps ; il suppliait les intéressés, dans leur intérêt même, de ne pas le prendre à la gorge ; il tremblait de sacrifier au désir de satisfaire immédiatement leurs réclamations le moyen de nourrir les troupes chargées d'éteindre l'anarchie dans son dernier foyer et de désarmer la bande de celui que M. Mathew, chargé d'affaires de la Grande-Bretagne au commencement de 1861, appelait, dans une de ses dépêches à lord Russell, « l'infâme Marquez » (1) ; en d'autres termes, il disait à ceux qui le pressaient d'exigences implacables : « Bien que la dette étrangère qui pèse sur le Mexique lui ait été imposée, non par moi, mais au contraire, par mes ennemis, je la reconnais, j'entends la payer, je la payerai ; mais, au nom du ciel, ne m'en enlevez pas les moyens. Vous voulez que je réprime l'anarchie, qui menace et vos propriétés et vos têtes, qui vous ruine et vous alarme : comment y parviendrai-je si, quand ma détresse est extrême, incontestable, incontestée, j'emploie, sur l'heure, au payement de la dette étrangère les fonds, très-insuffisants, dont je dispose, au lieu de les employer d'abord à rétablir l'ordre, à pacifier la contrée, à relever les finances ? Lorsque, par suite de malheurs indépendants de sa conduite, un négociant se voit forcé de suspendre ses payements, qu'arrive-t-il, si ses créanciers croient à sa bonne foi et à son intelli-

(1) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 1-4. Part. I.

gence? Il arrive que, souvent, loin d'achever sa ruine en se montrant inexorables, ils lui tendent la main, l'aident à remonter sur l'eau, et le mettent de la sorte en état de les payer. Me reprocher mon impuissance à maintenir l'ordre et rendre cette impuissance fatale, ah! c'est trop de moitié. »

Ce langage, je ne l'invente pas; c'est celui que tenait, au mois de juillet 1861, Senor Manuel de Zamacona, alors ministre des affaires étrangères du Mexique, dans une dépêche adressée à sir Charles Wyke, envoyé de la Grande-Bretagne (1). J'ai cette dépêche sous les yeux. Rien de plus concluant, et j'ajouterais volontiers de plus touchant. Au fond, et l'étiquette diplomatique à part, c'est Antonio dans la poitrine duquel Shylock veut couper la livre de chair convenue.

Je le répète donc : même ramenée à son but primitif, l'expédition du Mexique, telle que l'entreprirent les trois puissances, ne fournirait que trop matière à la critique. Mais laissons cela. Une chose est sûre, en tout cas : c'est que l'accord de l'Angleterre, de l'Espagne et de la France n'avait d'autre objet que celui-ci : forcer le gouvernement de Juarez à satisfaire les réclamations et les griefs des résidents étrangers. Quoi de plus explicite, de plus formel, que l'article 2 de la fameuse convention du 31 octobre : « Les hautes parties contractantes s'engagent à ne rechercher pour elles-mêmes, dans l'emploi des mesures coercitives prévues par la présente convention, aucune acquisition de territoire ni aucun avantage particulier, *et à n'exercer dans les affaires intérieures du Mexique aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de*

(1) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 39. Part. I.

choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement » (1) ?

Le 12 octobre 1861, le comte Russell écrivait au comte Cowley : « J'ai à notifier à Votre Excellence que le gouvernement de Sa Majesté considère l'engagement de ne pas intervenir par la force dans les affaires intérieures du Mexique comme faisant partie essentielle de la convention » (2).

Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, dans une dépêche antérieure de lord Cowley à lord Russell, on lit : « M. Thouvenel a dit qu'il adhérait entièrement aux principes posés par Votre Seigneurie comme étant ceux qui devaient guider l'action des pouvoirs alliés. *M. Thouvenel a répudié, ainsi qu'il l'avait fait précédemment, tout désir d'imposer une forme particulière de gouvernement au Mexique* » (3).

Que dire encore ? Le 5 février 1862, à propos du projet qui se réalise aujourd'hui et qui était mis en avant, dès cette époque, lord Russell écrivait à lord Bloomfield : « En ce qui touche l'offre de la couronne du Mexique à l'archiduc Maximilien d'Autriche, vous aurez à informer le comte Rechberg que l'intention de Sa Majesté est de s'en tenir strictement aux termes de la convention du 31 octobre, conclue entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, relativement à une intervention au Mexique » (4).

Tout cela est-il assez clair ?

Les suites, on les connaît... Mais cette lettre étant déjà très-longue, force m'est de faire halte ici, sauf à me remettre plus tard en route, à la suite de l'expédition. C'est

(1) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 125. Part. I.
(2) *Ibid.*, p. 98.
(3) *Ibid.*
(4) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 3. Part. II.

le moment, ou jamais, d'en juger la marche et les effets, en liant cette appréciation au sentiment que ses résultats connus ont éveillé en Angleterre. Pour aujourd'hui, je me bornerai à citer le passage suivant d'un article publié, le **27** mai **1862**, par le *Times*, le plus accrédité de tous les organes de l'opinion publique en ce pays : « Nous savons maintenant l'origine de toute l'affaire. La monarchie, avec l'archiduc autrichien pour roi, était l'idée de certains réfugiés mexicains, membres du parti réactionnaire ou ecclésiastique au Mexique, et partisans de Marquez et autres *ruffians*, dont les méfaits ont été parmi les principales causes de notre intervention. Si Ferdinand-Maximilien va au Mexique, il trouvera ses amis les plus actifs parmi les hommes qui ont fusillé, torturé, volé, jusqu'à ce que l'Europe ait perdu patience » (1).

CCXXII

Un Manifeste.

Je me hâte de vous envoyer copie d'un document fort important, qui m'arrive par voie diplomatique, et dont il n'est encore fait mention que dans un seul journal anglais, lequel n'est pas le *Times*, comme vous pourriez le croire. C'est une très-énergique, très-mâle protestation du général Do-

(1) Voir le *Times* du 27 mai 1862.

blado contre l'invasion du Mexique. Vous savez que ce fut le général Manuel Doblado qui conclut avec le général Prim la fameuse convention de la Soledad. Le général Doblado — je tiens ceci du général Prim lui-même — est un homme de beaucoup de mérite, d'un caractère fort respectable, très au courant des choses de son pays et des choses du nôtre. Sa protestation a fait sensation au Mexique. Elle mérite d'autant plus d'être connue que, sur la foi de la presse officielle française, beaucoup de gens étaient convaincus que Doblado allait se rallier ou même s'était rallié.

Je n'ai pas le temps de vous en dire aujourd'hui davantage. J'aurai occasion de revenir sur ce fait significatif.

Voici la pièce en question :

Manifeste du général Doblado.

« Manuel Doblado, gouverneur de l'État de Guanajuato, à ses habitants :

« Concitoyens, l'honorable congrès de l'État, en terminant ses travaux législatifs, m'a délégué l'exercice de son pouvoir en augmentant les facultés extraordinaires dont on m'avait préalablement investi.

« Ce nouveau témoignage de confiance m'impose le devoir de vous adresser la parole afin que vous sachiez l'usage que je me propose de faire de l'autorité dont on vient de me faire le dépositaire.

Les faits qui viennent de se passer dernièrement dans la ville de Mexico ont placé la question étrangère sous son véritable point de vue, en la présentant avec une précision et une exactitude telles, que toute méprise devient impossible.

Il s'agit de convertir la république mexicaine en une colonie française...

« La question militaire a commencé le jour où le pays a levé l'étendard de l'insurrection. La solution de cette question est encore dans les secrets de la Providence. Nous espérons qu'elle accordera à chacun ce qui lui est dû.

« La question politique, c'est la question de droit, et sur ce terrain le Mexique est tout-puissant. La nationalité est la vie des peuples. Nous, Mexicains, avons reçu en héritage l'indépendance de nos ancêtres. Ceux-ci la conquirent à force de courage et de sacrifices, non par l'intrigue, ni en ayant recours à l'or corrupteur. Notre droit est évident, incontestable, imprescriptible. C'est le droit que possèdent l'Angleterre, l'Espagne et la France sur leurs nationalités respectives, et le mettre en doute c'est renverser le droit des gens, c'est mettre en doute l'existence des nations comme États indépendants, c'est attaquer dans sa base le droit naturel, c'est introduire le chaos dans le droit public.

« La force n'est pas le droit. Il faut répéter ce principe mille fois, quelque rebattu qu'il soit. La force a déchiré la Pologne, il y a bien des années; mais le droit des Polonais est demeuré vivant, et brille toutes les fois qu'apparait le feu sacré de l'insurrection.

« L'empereur Napoléon III a eu la force pour envahir le Mexique; mais il n'a pas le droit de le convertir en colonie française. On cherche à faire naître le droit en tirant un argument du mauvais état de la république et de ses révolutions continuelles. Il est vrai que nous avons commis bien des erreurs, et que tous les partis, en essayant leurs théories administratives, ont échoué, engloutis dans le gouffre révolutionnaire. Mais nous, Mexicains, seuls avons le droit de nous plaindre de ces maux : nous seuls, *rien que nous seuls*, avons

le droit de nous faire des reproches. L'étranger n'a pas le droit de s'immiscer dans nos dissensions domestiques, bien moins encore de nous adresser des récriminations pour les actes accomplis dans l'exercice de notre souveraineté nationale.

« L'envahisseur a conscience de ces vérités, et c'est pour cela qu'à chaque pas qu'il fait dans le pays il répète la consigne de son maître : « *Nous ne sommes pas venus pour imposer un gouvernement au Mexique; nous venons pour protéger le libre choix de celui que les Mexicains veulent se donner.* » Ceci ne mérite pas d'être réfuté...

« Le bon sens des habitants du pays a compris qu'il ne peut y avoir de liberté là où la force domine; que ces phrases avec lesquelles on prétend flatter les peuples sont des phrases d'estampille que tous les conquérants ont de tous temps répétées; des moyens politiques inventés pour neutraliser les résistances; des aveux involontaires, mais très-significatifs, du droit que nous avons de nous gouverner sans l'intervention d'aucun étranger.

« La question politique étant établie, et le droit qu'a le Mexique de refuser la protection qu'on lui offre à la pointe des baïonnettes françaises étant clair comme la lumière du jour, la route que tout Mexicain doit suivre est déjà naturellement tracée. Nous battre jusqu'au dernier soupir contre les envahisseurs; épuiser jusqu'à la dernière ressource du pays pour que la guerre soit fructueuse; repousser toute idée de transaction comme moyen impossible, quand il s'agit de l'indépendance et de la souveraineté de la nation, qui de leur propre nature sont indivisibles et inaliénables, et mourir, s'il le faut, avec la conscience que l'honneur du Mexique est sauvé.

« Cette route est celle que va suivre le gouvernement de

Guanajuato, pour répondre à la confiance que les représentants du peuple ont montrée dans la personne qui le dirige. Pour une entreprise aussi grande et aussi sainte, aucune coopération ne doit être refusée, aucune individualité ne doit être méprisée. Sous l'étendard de l'indépendance que pour la première fois arbora, à Dolorès, le vénérable prêtre don Miguel Hidalgo, il y a place pour toutes les couleurs politiques, parce que son ombre ne nuit qu'aux traitres. Je fais aujourd'hui un appel solennel à tous les habitants de l'État, conservateurs, modérés et libéraux, pour que chacun prête ses services à la cause de l'indépendance, dans la sphère qui lui est propre. La question des partis est terminée. Aujourd'hui doivent disparaître, avec les haines politiques, les funestes dénominations nées de la guerre civile. . . . .

« Ce n'est pas le danger qui me porte à faire cette invocation à la fraternité. Durant les trois années de mon gouvernement, la tolérance a été une vérité pratique dans l'État de Guanajuato, où les hommes de toutes les opinions et de tous les états ont vécu en pleine jouissance des mêmes respects et des mêmes garanties. S'il n'était indigne d'un gouvernement de faire son propre panégyrique, je vous rappellerais mille faits qui prouvent que l'idée de la fusion universelle a formé une des bases fondamentales de mon administration.

« Ce n'est pas non plus la crainte du grand pouvoir de l'empire français qui me dicte cet appel à la réconciliation. Le pouvoir de la France est grand. Ce fait incontestable fera plus tard notre gloire. Mais il ne s'agit pas, quant à présent, de savoir laquelle des deux nations a le plus de pouvoir, mais bien laquelle a le plus de justice. Nous, maîtres du droit, avons l'obligation de le défendre, lors même que

toutes les conditions de la guerre nous sont défavorables. Que serait-il arrivé de l'Espagne en l'année 1808 si elle s'était mise à considérer le nombre et la valeur des armées françaises avant de commencer son glorieux soulèvement? Que serait-il arrivé du Mexique, si le père de l'indépendance s'était mis à calculer les immenses ressources de la couronne d'Espagne, et la misère dans laquelle il se trouvait au moment de proclamer notre émancipation?

« Je suis très-loin de la jactance qui annonce des triomphes et énumère des forces imaginaires. Notre faiblesse est un fait, c'est le fait même qui a motivé l'invasion. Mais notre devoir est de nous défendre, et quand il y a un devoir à accomplir, on ne doit pas compter le nombre de ses adversaires, ni peser les difficultés. Nous ne pouvons perdre avec honneur l'indépendance qu'après l'avoir défendue avec les armes jusqu'à la dernière extrémité. Alors, seulement alors, nous aurons droit à la considération du monde; nous transmettrons à nos fils le droit de s'insurger contre des oppresseurs toutes les fois qu'ils pourront le faire; et nous aurons lavé de notre sang la tache faite au drapeau national par ce petit nombre de Mexicains avilis qui, par haine de parti, par faim ou par égoïsme, se sont prêtés à servir d'instrument aux conquérants, jouant des rôles qui révèlent le dernier degré de l'abjection.

« Habitants de Guanajuato, la Providence nous a destinés à vivre à une époque d'épreuves. Mettons-nous à la hauteur de la situation; soyons grands au jour de la lutte, puisque nos discordes domestiques nous ont montrés petits auparavant. Montrons à nos ennemis que nous ne sommes pas indignes de former une nation indépendante. Faisons-leur toucher du doigt la différence qui existe entre cette troupe de mendiants, chevaliers d'industrie politiques, qui

sont allés demander secours à l'Empereur, et l'immense majorité de la nation, en qui dominent avec un développement énergique et puissant l'amour-propre national et le noble orgueil qu'entretiennent le sentiment de la patrie et l'attachement sacré et inépuisable à la conservation de l'indépendance . . . .

« Notre destinée est de combattre. Allons donc à la lutte avec la dignité d'hommes libres, avec la résolution de Mexicains indépendants, et la foi en Dieu, qui jamais n'abandonne la cause de la justice. L'avenir est sombre, c'est un avenir de sacrifices; mais la récompense en est impérissable, c'est la gloire d'Hidalgo et d'Iturbide.

« La postérité nous jugera tous, et quand cette époque de passions et de haines sera passée, elle distinguera les Mexicains qui seront morts en défendant l'indépendance de leur patrie des traitres qui l'ont lâchement livrée.

« Vive l'indépendance! Vive la république! Vive le gouvernement constitutionnel mexicain!

« Guanajuato, le 28 juillet 1863.

« *Signé :* Manuel Doblado. »

CCXXIII

Attitude de l'Angleterre dans la question du Congrès européen.

Très-décidément, la proposition d'un congrès n'a ici aucun succès. Les uns la dénoncent comme l'inspiration d'une politique à bout d'expédients; les autres n'y voient qu'un projet irréalisable, qu'un rêve emprunté des hallucinations de M. Cobden, qu'un plagiat prématuré des théories de l'abbé de Saint-Pierre, qu'un effort pour rejeter dans l'ombre l'initiative hardie prise dernièrement par François-Joseph; quelques-uns croient que c'est, de la part de l'empereur des Français, un moyen de couvrir son embarras à l'égard de la Russie, d'échapper à l'alternative par lui-même définie *le silence ou la guerre*, et de déjouer l'attention de l'Europe; il en est qui dans cette brusque évolution croient découvrir l'amour du bruit, la crainte de n'être pas assez vu de la terre; tous se demandent ce que le monde en général et l'Europe en particulier auraient à gagner au conflit de tant de problèmes soulevés, de tant d'intérêts alarmés, de tant de choses mises en question, de tant de prétentions inconciliables mises en présence.

Il faut dire aussi que les Anglais se défient du souverain qui, le lendemain de la guerre de Crimée, coquettait avec la Russie, et qui les attira dans son expédition du Mexique.

Ils s'obstinent à ne pas croire au désintéressement du

prince qui, disent-ils, fit aboutir à l'annexion de Nice et de la Savoie cette guerre d'Italie entreprise « *pour une idée.* »

Ils se rappellent comment les mots célèbres *l'Empire c'est la paix* furent le prélude de la guerre.

Il leur paraît improbable que celui qui doit son sceptre à la force soit décidé à divorcer avec elle.

Un abbé de Saint-Pierre sur un trône, un M. Cobden à la tête de six cent mille soldats, leur semblent un phénomène qui demande explication.

Bref, c'est en hochant la tête qu'ils ont accueilli la proposition d'un congrès.

Et certes, si quelque chose pouvait effacer cette première impression, ce n'était pas la lettre que l'empereur des Français vient d'adresser aux souverains de l'Europe. On a trouvé ici que cette lettre ne manquait pas de dignité; qu'il y avait un habile orgueil à rapprocher de l'éclat de sa position présente le souvenir d'un passé obscur ou troublé. Cette fière humilité dont parlait Burke (*proud humility*), elle respire, c'est certain, dans la lettre aux très-hauts et très-illustres princes souverains et villes libres composant la sérénissime Confédération germanique; et, sous ce rapport, les Anglais ne sont pas gens à chercher querelle au vaincu de Strasbourg et de Boulogne. Mais ce qui les frappe désagréablement dans l'épître impériale, c'est l'aveu hardi des prétentions personnelles dont elle témoigne. L'indication de Paris comme point de réunion du conclave, et la nécessité de décerner, dans ce cas, la présidence au souverain dont les autres potentats recevraient l'hospitalité, c'est plus qu'il n'en faut, à les entendre, pour mettre en pleine lumière les intentions et le but de l'auteur du projet. Ce qu'il veut, c'est que, aux yeux du monde, sa prépondérance dans les conseils de l'Europe soit clairement établie. Or, s'il

est naturel que cette prétention paraisse acceptable à la France, il est naturel aussi qu'elle ne soit pas du goût de l'Angleterre.

De là le langage ironique du *Times*, qui, à ce sujet, rappelle l'idée un jour émise par l'empereur Paul d'un tournois dans lequel auraient figuré les divers monarques de l'Europe, suivis de leurs premiers ministres transformés en écuyers.

Il n'est pas douteux que le Congrès proposé ne fût tout à l'avantage de l'empereur des Français. Si, par impossible, il en sortait quelques solutions désirables, seul celui-là en aurait l'honneur, de qui l'idée serait venue. Si, au contraire, ainsi qu'il est probable, le choc des intérêts contraires, l'impossibilité de concilier des rivalités intraitables, l'aigreur née de débats sans issue, et l'énormité même des questions à résoudre pour remanier la carte, conduisaient à l'impuissance ou au chaos, il serait toujours facile de rejeter la responsabilité du résultat sur le mauvais vouloir et l'aveuglement de ceux qui n'auraient pas consenti à être dépouillés; et l'empereur des Français sortirait de là dans l'attitude d'un sage égaré un instant parmi des fous.

Car il est à remarquer que, puisque le but assigné par Napoléon lui-même au Congrès est la consécration et le complément des atteintes portées aux traités de Vienne, la France, dans ce Congrès, aurait beaucoup à demander et rien à défendre. Personne, à coup sûr, ne proposerait qu'on la démembrât, qu'on rognât ses frontières, ou même qu'on mît en doute la légitimité de son droit sur la Savoie et Nice. Déjà, pour qu'on sût bien que l'annexion de Nice et de la Savoie ne courrait aucun risque d'être contestée avec succès, Napoléon a eu soin d'apprendre au monde qu'à cet égard l'empereur de Russie et lui étaient en parfait accord! Tout

au plus pourrait-on exprimer le désir que Rome fût enfin évacuée. Mais l'occupation de Rome est un embarras pour l'empire, qu'elle place entre l'enclume des Italiens et le marteau des prêtres.

La vérité est que, de toutes les puissances à convoquer, il n'y en a que deux auxquelles le Congrès offre un bénéfice dès à présent appréciable : la France et l'Italie. Aux autres il s'annonce comme une menace. Il menace l'Angleterre, qui a des comptes à rendre pour Malte et Gibraltar; il menace l'Autriche, qui possède indûment la Galicie et Venise; il menace la Prusse, qui n'a aucun droit fondé en justice sur le duché de Posen, et dont les possessions sur la rive gauche du Rhin rappellent des souvenirs irritants pour la France; il menace le Sultan, dont les domaines risquent d'être considérés comme fournissant la matière des compensations qu'on jugerait indispensables; et il menacerait l'empire russe, si le sacrifice de l'infortunée Pologne n'était déjà, comme il est permis de le craindre, le prix auquel le gouvernement français s'est assuré le concours de ce puissant monarque pour dominer les délibérations du congrès.

C'est assez dire que, s'il a jamais lieu, ce ne sera point sans avoir rencontré une forte opposition. Ce qui est sûr, c'est qu'en Angleterre on désire ardemment que l'Autriche refuse, et donne ainsi au gouvernement anglais un prétexte honnête de refuser à son tour.

Dans le cabinet, toutefois, si je suis bien informé, un homme serait pour le Congrès; et cet homme serait lord Palmerston, le même qui fut le premier et, pendant un instant, le seul habitant de cette terre libre dont le coup d'État de décembre obtint l'approbation. Mais en beaucoup de choses lord Palmerston a dans lord Russell un collègue d'un libéralisme incommode. On m'assure que ce dernier s'est

vivement déclaré contre l'acceptation. Ceci expliquerait la décision presque annoncée aujourd'hui par le *Times* et le *Morning Post*, décision qui ressemble fort au résultat d'un compromis entre deux opinions contraires. L'Angleterre n'aurait hâte ni d'accepter ni de refuser. Elle aurait déclaré ne pouvoir se prononcer qu'en connaissance de cause, c'est-à-dire après avoir reçu communication précise des points à discuter, et avoir été mise à même de juger s'il est raisonnable d'attendre de cette discussion des résultats avantageux.

Le gouvernement anglais, vous le voyez, n'entend pas courir les aventures.

CCXXIV

Même sujet.

Plus on réfléchit en Angleterre sur les motifs probables, la nature, les conséquences logiques du projet présenté à l'Europe par l'Empereur, moins on croit à sa réalisation.

Qu'un pareil projet n'eût aucune chance d'être goûté par les hommes d'Etat des divers cabinets européens, c'était à prévoir : il témoignait d'un optimisme trop candide si on le supposait sincère, et d'un égoïsme trop profond si l'on y voyait un calcul; il rompait trop violemment avec les habitudes invétérées et les vieilles traditions de la diplomatie;

il remuait trop de choses à la fois, menaçait de créer trop de complications, et précipitait le monde vers une situation trop nouvelle; il avait enfin un tour trop romanesque pour exciter dans le cœur des Nestors des chancelleries d'autres sentiments que ceux de l'étonnement et de la défiance.

Mais ce qui semblait naturel, c'est que les peuples, au moins, éprouvassent une sorte de tressaillement. Car ils aiment tout, de la grandeur, jusqu'à ses apparences, et les apparences de la grandeur ne manquaient certainement pas à une telle idée, lancée par un tel homme, du haut du premier trône de la terre.

Appeler tous les gouvernements à méditer ensemble sur leurs intérêts bien compris et associés au bien de l'humanité; sommer la force de comparaître devant la raison, et s'en remettre à la raison seule du droit de réparer les maux du passé, de rassurer le présent, de régler l'avenir, de rendre, en un mot, la paix durable, en l'appuyant sur la justice, qui est immortelle..., quoi de plus propre à provoquer les acclamations populaires? Eh bien, non : les peuples ont fait silence, ou n'ont murmuré, eux aussi, que des paroles de défiance. C'est en vain que, laissant là la routine diplomatique, Napoléon s'est tout d'abord adressé à eux pour mieux peser sur les gouvernements : ils sont restés froids.

Ce que je dis ici est en étrange désaccord, je le sais, avec ce que la presse officielle et semi-officielle de France s'est efforcée de faire croire à son bénévole public. Convaincue que l'enthousiasme est contagieux, elle a tout d'abord étourdi la place publique de ses fanfares; elle a raconté à ses lecteurs, qui dressaient l'oreille, comme quoi le langage si grandiose, si franc, si digne, si modeste, de l'empereur des Français, avait jeté le monde, y compris l'Angleterre, dans l'éblouissement de l'admiration; et le journal *la France*

a déclaré sans détour que cette admiration avait été unanime. Eh bien! en ce qui touche l'Angleterre, dont je respire l'air et dont les impressions m'enveloppent, ce que je déclare sans détour, moi, c'est que la presse officielle et semi-officielle a trahi la vérité.

Et voici comment elle a procédé : elle a donné de quelques journaux anglais des citations tronquées, en ayant soin, bien entendu, de supprimer les passages désapprobateurs, et elle a fait semblant d'ignorer tous les commentaires qui auraient mis à nu l'erreur qu'il s'agissait d'accréditer. C'est ainsi, par exemple, que le *Daily News*, un des organes les plus sincères, les plus graves, les plus respectés de l'opinion publique en ce pays, a été traité comme une marchandise de contrebande. Remarquez la bonne foi qui préside au *maniement* de l'esprit public en France! Les journaux officieux passent sous silence toute parole de blâme, et ils triomphent de ce qu'aucune parole de blâme ne s'est fait entendre! Il suppriment toutes les notes discordantes, et ils s'applaudissent de l'harmonie du concert! Puis, s'il arrive, comme cela est heureusement arrivé, que la vérité réussisse à percer, alors on entend des feuilles telles que le journal *la France* accuser l'Angleterre de revenir sur une impression qui ne fut jamais la sienne; on les entend s'écrier : « L'Angleterre se repent du cri unanime d'admiration que la proposition d'un congrès lui avait arrachée. »

Non, Monsieur, non, les Anglais n'ont pas battu des mains à l'idée d'un congrès, et, s'ils l'avaient fait, le gouvernement, soumis, comme il l'est, à l'impérieuse loi du sentiment public, n'aurait pas, pour toute réponse, demandé à Napoléon de s'expliquer — demande qui, eu égard à la situation actuelle de l'Europe, équivaut à une fin de non-recevoir, ou même ressemble à un piége.

Supposons, en effet, que l'empereur des Français refuse de faire d'avance connaître son programme, l'Angleterre s'abstient sans qu'on soit en droit de l'accuser de mauvais vouloir; car comment lui reprocher de ne pas se lancer, les yeux bandés, dans une entreprise aussi hasardeuse que le remaniement de la carte de l'Europe? Et si, au contraire, Napoléon se résigne à indiquer d'une manière précise les questions à poser et à résoudre, adieu les avantages substantiels qu'il a pu se promettre de la réalisation de son plan! Le voilà forcé de jouer cartes sur table; le voilà forcé d'apprendre aux peuples attentifs si son désintéressement de philosophe couronné va jusqu'à mettre ou laisser mettre au nombre des points controversables la restitution de Nice et de la Savoie, l'abandon immédiat de Rome, un désaveu formel, absolu, irrévocable, de toute prétention à donner le Rhin pour frontière à la France. Si oui, sa popularité en France parmi la gent guerroyante et ultra-nationale est entamée; si non, sa réputation d'utopiste humanitaire risque de perdre ce que gagnerait sa réputation de politique délié.

CCXXV

11 décembre.

Un combat de boxeurs

Nous voici au lendemain de « la bataille des géants ».

Ce n'est pas que le grand choc entre l'armée de Meade et celle de Lee ait eu lieu; non : les forces engagées, cette fois, sont les forces de l'Angleterre luttant contre l'Amérique. La bataille a été formidable, une vraie « bataille de géants », comme on la nomme, et l'Angleterre, à l'heure qu'il est, peut se livrer, si bon lui semble, à des transports de joie, car c'est elle qu'a favorisée le puissant dieu des combats.

Cette nouvelle vous étonnera peut-être, tant il est vrai que, même sous le règne de l'électricité et de la vapeur, les plus notables événements éclatent sans que les hommes qui vivent au loin en soient avertis d'avance.

Ce n'est pas, du reste, la faute des habitués de taverne si le monde n'a pas été tenu dans l'attente. Depuis longtemps, la Renommée faisait le tour des « public-houses » de Londres, embouchant toutes ses trompettes, entre une bouteille d'*ale* et une bouteille de *gin*. Depuis longtemps, le *Bell's Life* donnait la fièvre à ses lecteurs, en leur annonçant la prochaine et titanienne rencontre de l'Angleterre, personnifiée par le boxeur Tom King, devenu célèbre sous le nom de « Sailor lad », et l'Amérique, personnifiée par Heenan, le « Benicia boy ».

J'ai toujours fort admiré, comme moyen de terminer à bon marché les querelles épiques, le système en vertu duquel Albe et Rome confièrent leurs destinées aux trois Curiace et aux trois Horace, système dont, plus récemment, Charles Quint proclama l'excellence en défiant François Ier. Sous ce rapport, le « Sailor lad » et le « Benicia boy » ont droit à tous mes respects philosophiques. Pourquoi, je vous le demande, faire tuer cinq ou six cent mille pauvres diables pour l'honneur de deux nations, lorsque, grâce à une convention préalable, on pourrait décider la chose moyennant une côte brisée ou un œil mis hors de service?

C'est cette sage méthode qui a prévalu dans l'occasion dont il s'agit.

Heenan est le même homme qui, le 17 avril 1860, se mesurait avec Tom Sayers. La victoire, qui ne s'en souvient? demeura douteuse. L'Angleterre eut le bras droit cassé, ou peu s'en faut; mais, en revanche, l'Amérique reçut de tels coups de poing dans les yeux, qu'elle n'y voyait plus du tout vers la fin de la lutte. Toutefois, elle eut cette bonne fortune de parvenir à prendre l'Angleterre par le cou, et l'aurait étranglée net, si police et assistants ne se fussent précipités dans le *ring* (l'arène), selon les règles, disent les uns, et contre les règles, disent les autres.

A qui l'honneur? L'Angleterre et l'Amérique eurent, sur ce point, une polémique qui a duré depuis lors. Heenan, ayant regagné son pays, y reçut un triomphe tel qu'on n'en fit jamais à Washington. Quant à Tom Sayers, le *Bell's Life*, ce *Moniteur* du « Ring », rappelle aujourd'hui, avec un juste orgueil, que, lors de l'entrée triomphale de son héros dans Londres, l'enthousiasme de la foule était aussi grand qu'aurait pu le provoquer « *la proclamation d'un nouveau roi* ».

Aussi, quelques esprits arriérés s'étant avisés, dans la Chambre des Communes, de demander compte au ministère de sa tolérance à l'égard d'un genre d'exercice que la loi défend, on ne sait trop pourquoi, lord Palmerston, après avoir établi, en grand homme d'État qu'il est, que la question de savoir si les combats de boxeurs sont une chose bonne ou mauvaise, doit être regardée comme pure « affaire de goût », lord Palmerston, dis-je, déclara le spectacle de deux hommes qui s'assomment l'un l'autre tout « aussi moral que celui de l'ascension d'un ballon ». Ceci, à la lettre. La Chambre des Communes trouva cette comparaison admirable : elle le prouva par un rire approbatif digne d'être à jamais mentionné dans ses annales; et, en Angleterre, lord Palmerston mit ainsi le comble à sa popularité, parmi ceux dont l'âme est sensible à la gloire.

Trois ans s'écoulèrent; et, comme dans la lutte de Heenan et de Sayers, nul n'avait « jeté l'éponge », ce qui est l'aveu de la défaite, on ne savait pas bien à quoi s'en tenir sur le mérite comparatif des deux grandes fractions de la race anglo-saxonne. Franchement, une pareille incertitude était-elle tolérable? A qui, de Heenan ou de Tom Sayers, appartenait le droit de porter cette « ceinture » qui est le signe vénéré de la royauté dans le monde des pugiles? Faute de pouvoir s'entendre sur la solution de ce problème, non moins obscur que celui qui divisa les réalistes et les nominaux, on était convenu, pour en finir, d'offrir à chacun des deux combattants un *fac-simile* de la ceinture; et la présentation de ces deux trophées (style du *Bell's Life*) avait eu lieu le 20 mai à l'Alhambra. La question restait donc entière.

Cependant Tom Sayers, enrichi par l'admiration publique, s'était comme qui dirait retiré des affaires; Heenan était re-

venu chercher fortune en Angleterre ; et un nouvel astre avait paru au firmament du *Bell's Life*. Cet astre était Tom King, le redoutable Tom King, vainqueur de Mace, et « champion d'Angleterre. » Heenan, à ce qu'il paraît, ne demandait pas mieux que de s'entretenir la main. Tom King, au contraire, satisfait de sa part d'immortalité, nourrissait de vagues projets de retraite, et se montrait disposé à abandonner la ceinture, au lieu de la défendre fièrement ; au lieu de dire comme Charlemagne, lorsqu'il ceignit la couronne de fer : « Gare à qui la touche ! » Heureusement, les hommes du sport étaient là. Les patrons de Heenan parlèrent d'un enjeu de 1,000 liv. st., 25,000 fr. ! Il y a des gens qui très-volontiers se font tuer à un sou par jour. La tentation était forte pour le « champion de l'Angleterre. » La perspective des 1,000 liv. st. lui fit venir l'eau à la bouche. Bref, on arrangea l'affaire. Les publicistes du *Bell's Life* s'occupèrent des préparatifs, choisirent un emplacement, désignèrent l'arbitre (*referee*), fixèrent le point de départ, firent avec une compagnie de chemin de fer les conventions voulues, marquèrent le jour — le tout fort mystérieusement, moins pour dépister la police, je le soupçonne, que pour l'aider à ne pas faire respecter la loi.

Ai-je besoin d'ajouter que, pendant une semaine entière, les cabarets appartenant aux boxeurs en renom, et les bureaux du *Bell's Life*, ne cessèrent d'être assiégés par une frémissante tourbe de curieux de bas étage, affamés de détails, mais surtout impatients de connaître la station honorée par le choix du conclave ? Le mot d'ordre avait été donné de garder le secret, de manière à tenir à l'écart la mauvaise compagnie. Recommandation vaine ! Jeudi, à quatre heures et demie du matin, moment fixé pour le départ du train, la station de London-Bridge se trouvait avoir attiré, comme

l'aimant attire le fer, un nombre fort respectable, ma foi, de sacripants, de coupeurs de bourse, de gens de sac et de corde, accourus du fond de toutes les tavernes mal famées, de tous les antres de la prostitution : l'écume de l'écume, la lie de la lie.

Ils avaient compté sans leur hôte, ces braves gens. D'abord, impossible pour eux d'être de la fête, le prix des billets ayant été élevé à trois guinées; ensuite, la police était sur les lieux; et enfin, la prévoyance des législateurs du « Ring » avait été poussée au point de mettre à la disposition de chaque excursionniste comme il faut des nourrices (*nurses*). Des nourrices! cette tendre expression me va au cœur, quand je réfléchis que lesdites nourrices étaient de gros hercules à la tête carrée, aux pommettes saillantes, aux larges épaules, aux yeux caves, et brandissant d'énormes gourdins.

Quant aux policemen de service, ils étaient là, bien entendu, pour protéger tout excursionniste muni d'une montre et d'une bourse. A mesure qu'une voiture arrivait, un gardien de l'ordre courait à la portière, et donnait à celui qu'elle amenait le sage conseil, non de renoncer à un spectacle défendu par la loi, mais de prendre garde à ses poches. Il est bien heureux qu'ici, en fait de vols avec effraction, l'opinion ne soit pas en désaccord avec la loi. Sans cela, j'imagine qu'un voleur rencontrant un policeman dans l'ombre lui dirait : « Mon ami, je voudrais enfoncer cette porte; mais il fait nuit : prête-moi ta lanterne. »

Toujours est-il que, grâce à l'intervention tutélaire des autorités, les choses se sont beaucoup mieux passées qu'à l'ordinaire. Il est bien vrai qu'un homme de police a eu la tête fendue d'un coup de bâton, et que plusieurs de ses camarades ont failli être victimes du désappointement, changé

en fureur, de certains bandits, pénétrés comme ils devaient l'être de ce qu'ils perdaient en perdant le bénéfice de l'enseignement moral qui résulte d'un combat de boxeurs. Mais c'est une bagatelle que cela en comparaison de ce qui s'est toujours vu en ces sortes d'occurrences. Le progrès est manifeste.

C'est à Wadhurst que John Carmel Heenan et Tom King ont déployé la vigueur de leurs muscles devant une assemblée haletante d'émotion. Les paris étaient en faveur de l'athlète américain, devenu, par je ne sais quel chevaleresque oubli de tous les principes du patriotisme, le favori des parieurs aristocrates anglais. La lutte, qui a duré plus d'une demi-heure, a été terrible. Tantôt c'était Heenan, de la race d'Antée, qui, serrant de près Tom King, le saisissant, l'enlaçant dans une irrésistible étreinte, le lançait contre terre à lui broyer les os; tantôt c'était Tom King qui, soutenu sur les genoux de ses assistants, lavé, épongé, rafraîchi, reconforté, remis debout, donnait à son bras de fer la force impulsive d'un boulet de canon, et, frappant son antagoniste aux yeux, aux tempes, à la mâchoire, le couvrait de sang, le défigurait, le rendait hideux à contempler. Plusieurs fois on a vu Tom King, moins vigoureux que son gigantesque adversaire, quoique un géant lui-même, chanceler comme un homme ivre et mesurer la terre comme un bœuf assommé. Un moment on a pu croire qu'il ne se relèverait pas à temps, et c'est ce qui serait probablement arrivé si son assistant, pour le rappeler à lui, *ne lui eût rongé le cartilage de l'oreille.*

Ce qui est sûr, c'est que le combat qui, pendant les dix premiers assauts, semblait devoir être fatal à Tom King, a tourné à son avantage pendant les sept derniers. Plus lutteur que boxeur, Heenan a fini par succomber. S'il avait été

tué tout à fait, King aurait été mis en prison pour la vie; mais comme il n'est apparemment qu'à moitié tué, King aura pignon sur rue, ou à peu près. Voilà la logique de la chose!

Vous jugez de l'effet produit sur les spectateurs par les actes variés de ce drame sanglant. Toutes les fois qu'un des deux adversaires recevait un coup qui pouvait être mortel, ce n'était autour d'eux que hurlements de sauvages.

Et dire qu'il y a des gens, ici, qui attachent un caractère moralisant à de pareils spectacles! Suivant eux, cela enseigne le pouvoir de souffrir, cela donne l'exemple du courage. Ainsi, la constance d'une âme haute est ravalée jusqu'à ce point, qu'on la confond avec une brutalité bestiale; et c'est dans la sentine des cabarets qu'on nous invite à recruter des professeurs de courage! Qu'est-ce, d'ailleurs, que le courage séparé de la légitimité, de la noblesse de son but? Entendu de la sorte, c'est une vertu de bête fauve. A ceux qui ont le cœur de tuer un homme, un camarade, un ami peut-être, sans autre motif que de gagner de quoi acheter une taverne, je serais, quant à moi, fort tenté de dire, en me servant d'une expression de M. Sardou dans les *Pattes de Mouche* : « J'ai connu des tigres qui vous valaient bien. » Le mépris de la vie humaine, le culte imbécile de la force mal employée, voilà ce que les combats de boxeurs enseignent; et il est bien difficile à un étranger, même quand il a vécu longtemps en Angleterre, de comprendre que non-seulement on les tolère, au mépris de la loi, dans un pays où le respect à la loi est en général si profond, mais qu'on les considère comme un amusement *national*, chez un peuple essentiellement humain, et qui protége avec tant de sollicitude la vie des animaux. Ce sont là des contradictions navrantes pour quiconque, sans être Anglais, aime dans l'An-

gleterre le pays classique de la dignité personnelle et de la liberté.

Au reste, il faut que je me hâte de le dire : le nombre est grand, après tout, et il s'accroît, chaque jour, de ceux qui, de ce côté du détroit, ont horreur de ce genre de *divertissement* et en dénoncent l'immoralité. La presse anglaise a depuis longtemps cessé d'être unanime à ce sujet. Il y a eu des conversions, et très-éclatantes.

J'ai sous les yeux un article du *Times* écrit au mois d'avril 1860. Combien il diffère de l'article que le même journal publie aujourd'hui! En 1860, le *Times* ne tarissait pas de railleries à l'égard des moralistes assez ingénus pour refuser leur approbation aux rencontres de boxeurs. Aujourd'hui, il déclare ces combats plus révoltants que les combats de taureaux, et moins excusables que les duels. En trois ans, vous le voyez, c'est faire bien du chemin. Et comment ne pas espérer la disparition de ce dégradant abus, quand on songe à la distance qui sépare l'Angleterre de nos jours de celle qui, sans trop d'étonnement, regardait George IV passer bras dessus bras dessous, dans Bond Street, avec le boxeur Jackson! Que le *Bell's Life* en prenne donc son parti : il n'y a guère d'apparence, après tout, qu'on en vienne à rétablir dans ce grave pays « *le théâtre du poing* ». C'est enfin l'avis du *Times* : Dieu en soit loué!

CCXXVI

17 décembre.

Même sujet.

Il s'agissait de savoir lequel, du boxeur américain Heenan ou du boxeur anglais Tom King, était le plus capable d'assommer un homme. Les paris étaient en faveur de l'Américain, qui, dans sa célèbre lutte contre Tom Sayers, avait déployé une force herculéenne à laquelle les lecteurs du *Bell's Life* ne pensaient jamais qu'avec un frémissement d'admiration.

Il est bien vrai que Tom King n'était pas sans avoir fait ses preuves : il avait presque tué, un beau jour, Mace, le plus savant des pugilès : exploit qui lui avait valu le titre, si ardemment convoité dans le monde des boxeurs, de « *Champion de l'Angleterre.* » Il était connu, d'ailleurs, pour avoir des muscles d'airain, des bras de fer, et quoique un peu moins géant que Heenan, il était, après tout, de la race des géants. Mais Heenan! Était-il créature vivante qui osât affronter Heenan, eût-il autour de la poitrine l'*æs triplex?*

A l'époque où Heenan se mesura contre Tom Sayers, toutes les sympathies, en Angleterre, et tous les vœux étaient pour ce dernier, parce qu'on se plaisait à considérer sa lutte contre l'Américain comme une affaire d'honneur à vider entre les deux grandes fractions de la race anglo-saxonne. Mais Heenan ayant failli étrangler son adversaire,

après avoir été lui-même réduit à l'état de Polyphème, ce beau trait avait tellement touché l'âme généreuse des jeunes patrons fashionables du turf, qu'à partir de ce moment Heenan, le transatlantique Heenan, était devenu leur favori. C'était, dans les cercles aristocratiques où l'on joue la vie d'un homme, à qui parierait pour lui. Aussi bien, King montrait assez qu'il ne se souciait guère d'entrer en lice, dût sa prudence lui coûter la perte de la « ceinture, » cette ceinture qui est à un boxeur ce que la couronne est à un roi. Par contre, Heenan déployait une farouche confiance en ses muscles, tout à fait digne de sa noble profession; il écrivait au *Bell's Life* : « Si je ne fais pas son affaire à Tom King en quelques minutes, je consens à passer pour le plus grand imposteur qui ait jamais figuré dans le « Ring. »

La fierté sied aux héros; elle est par essence une vertu de boxeur, et s'est toujours trouvée unie chez eux à l'éloquence. Que d'exemples je pourrais vous en fournir, si j'avais le temps de remonter au commencement du quatorzième siècle, époque à laquelle la mode des combats de boxeurs s'introduisit en Angleterre, grâce au succès des leçons de Figg, immortalisé par Hogarth! Mais il est un défi que je ne puis résister au plaisir de citer, par voie de digression rétrospective : « Moi, William Willis, surnommé le quaker « belliqueux, je déclare que c'est uniquement par suite d'une « chute accidentelle de moi Willis, que M. Smallwood, il y « a douze mois, m'a vaincu; mais puisque ledit Smallwood, « enorgueilli par les faveurs de l'aveugle fortune, s'estime « invincible, moi, William Willis, pour lui prouver le con- « traire, je le défie, pour cent livres sterling, et je me « fais fort de justifier mon dire par coups bien assénés, « feintes, parades et le reste. » L'histoire nous apprend que la hauteur épique de ce défi, qui rappelle si bien ceux des

héros d'Homère, n'empêcha pas William Willis d'être assommé derechef, ce qui n'est pas surprenant si l'on considère que « l'aveugle Fortune » n'est pas la déesse de l'éloquence.

Pour en revenir aux événements du jour, la victoire, en cas de lutte, paraissait si bien devoir se prononcer en faveur de Heenan, que, malgré les appels réitérés de celui-ci et de ses partisans, on put craindre pendant quelques jours que le combat n'eût pas lieu. Cruels moments de perplexité! La consternation régnait dans les cercles fashionables de la jeune aristocratie d'une part, et, d'autre part, dans l'intéressante tourbe des habitués de taverne et des coupeurs de bourse. Car l'attente d'un combat de boxeurs a ici le privilége d'établir une étroite communauté de désirs et d'émotions entre ceux d'en haut et ceux d'en bas; un combat de boxeurs est le lien qui rapproche les conditions, qui met les vertus du « public house » en contact avec les vertus du salon; c'est comme un trait d'union entre le West-End et Martin's Lane. Heureusement, l'idée vint à quelque forte tête du *Bell's Life* qu'il n'était pas de boxeur dont on ne pût vaincre les irrésolutions en s'introduisant auprès de lui sous la forme que Jupiter prit pour séduire Danaé. Si l'on mettait à 1,000 liv. st. le gain du combat! Tom King ne put résister à dix tentations de deux mille cinq cents francs chacune. Le sort en fut jeté.

Et voilà comment il est arrivé que, l'autre jour, les connaisseurs dans « le noble art de la défense » ont eu le suprême bonheur de voir Heenan et Tom King déployer l'un contre l'autre, à Wadhurst, village d'un aspect tout à fait bucolique, les qualités de deux tigres en fureur.

Et certes, ils ne pouvaient manquer de faire merveilles l'un et l'autre. Suivant l'usage, on les avait dressés pour la chose

plusieurs jours à l'avance. On les avait purgés selon les règles; on les avait fait suer à propos; on les avait envoyés au lit de bonne heure; on avait eu soin qu'ils prissent chaque matin la dose d'exercice voulue; on leur avait mesuré avec une savante prévoyance leur ration de vin; on leur avait interdit tout excès. Aussi n'y a-t-il eu qu'un cri d'admiration lorsque, dans le « Ring », ils se sont montrés demi-nus, et qu'on a pu voir, en les regardant, jusqu'à quel point, chez tous les deux, l'animal l'emportait sur l'homme. Les juges du camp les ayant proclamés « en bonne condition », ils sont aussitôt entrés en besogne.

La besogne, vous savez en quoi elle consiste dans ces occasions. Tout d'abord, Heenan, auquel, soit dit en passant, Tom Sayers servait de second, s'est précipité sur Tom King, et, l'étreignant, l'a jeté sur l'herbe comme un sac d'orge, dit élégamment le *Bell's Life*. Et, pendant les premiers assauts, chaque fois que Tom King, après avoir été bien épongé et ranimé par ses seconds, se relevait, Heenan, le saisissant de nouveau, l'envoyait, par un irrésistible effort, mesurer la terre. Chutes terribles, épouvantables, dont une fut telle qu'un instant on la jugea mortelle, mais dans l'intervalle desquelles Heenan recevait à la tête des coups de poing semblables à des coups de massue! Qui l'emporterait, du lutteur ou du boxeur? Quoique Heenan eût le visage affreusement meurtri; quoique sa peau s'en allât en lambeaux; quoique le sang lui coulât à flots par les narines, sa force surhumaine et l'horrible facilité avec laquelle il écrasait contre le sol son antagoniste firent croire pendant longtemps qu'il n'y avait de chance que pour lui. On offrait de son côté, 6 et 7 contre 4, sans trouver de parieurs. On cite un Irlandais, nommé Gamble, qui, en 1800, dans un combat de ce genre, soutint sept assauts consécutifs après avoir

ou la clavicule cassée. Tom King a déployé la même persévérance de boule-dogue, et c'est à cela qu'il a dû probablement une des victoires les plus inattendues qui aient jamais étonné le turf. On a prodigieusement applaudi. Espérons que personne ne mourra des suites. Cela n'est pas sûr.

L'impression produite a été immense, et ce sera auprès de vous mon excuse, pour avoir si lentement promené votre attention sur ces détails hideux. N'ont-ils pas, hélas ! l'importance d'un tableau de mœurs? Ne forment-ils pas un chapitre digne d'avoir sa place dans l'histoire de la folie des hommes, qui est, de toutes les histoires, la plus navrante à coup sûr, mais la plus instructive?

Du reste, l'affaire s'est passée, cette fois, plus décemment que de coutume. L'immonde cohue de coupe-jarrets et de filous que ces sortes de *fêtes* ne manquent jamais d'attirer, non-seulement a été mise hors d'état de tirer parti de son honnête industrie, mais elle n'a pu se rendre sur le lieu du combat, si bien que le spectacle a été donné à des spectateurs choisis, à des curieux d'élite, à des personnages n'ayant aucune montre à gagner, mais en revanche ayant une montre à perdre. Et savez-vous à quoi nous sommes redevables de ce progrès? Le fait que les billets, au chemin de fer, étaient à trois guinées, n'en fournit qu'une explication insuffisante, la merveille étant que les hommes de proie — ils foisonnaient aux abords de l'embarcadère — n'aient pu réussir à prendre dans la poche d'autrui les trois guinées qu'ils n'avaient pas dans la leur. Il fallait évidemment aux spectateurs privilégiés une meilleure garantie, et cette garantie a été la présence d'un nombre respectable de gardiens de la loi, accourus pour en protéger les violateurs! Car les combats de boxeurs donnent lieu, entre autres scandales, à ce scandale qu'à leur occasion la loi est violée par les auto-

rités mêmes qui ont charge de la faire respecter. La police, parfaitement informée de tout, fait semblant de tout ignorer, et a grand soin de ne jamais arriver sur le champ de bataille pour mettre le holà, que lorsqu'elle n'a plus rien à empêcher.

Reste à savoir si, en Angleterre, dans la grave et libre Angleterre, les mœurs s'accommoderont longtemps encore de ces honteuses et barbares exhibitions, ou si, au contraire, nous avons à craindre d'être ramenés au temps où la défaite du boxeur Broughton causait presque autant de peine au duc de Cumberland que sa victoire de Culloden lui avait causé de joie. Je suis heureux de pouvoir constater qu'à cet égard le langage d'une notable portion de la presse anglaise est plus de nature à autoriser nos espérances que nos craintes.

CCXXVII

14 décembre.

Une querelle entre M. Cobden et le Times.

Encore une terrible rencontre. Mais, cette fois, il ne s'agit plus d'un Heenan et d'un Tom King : il s'agit de M. Cobden et du *Times*. Tous les journaux se sont, à la suite l'un de l'autre, précipités dans la mêlée. Le feu est décidément à

la presse anglaise, et c'est M. Cobden qui se trouve avoir allumé l'incendie.

Si entre lui et le *Times* il n'était question que d'une querelle ordinaire, la mentionner suffirait; mais elle touche, la querelle que je vous signale, à un point qui mérite d'être éclairci pour l'honneur du journalisme et dans l'intérêt du public, inséparables l'un et l'autre du respect de la justice et des droits, bien compris, de la liberté.

Les faits, d'abord :

Il y a quelque temps, M. Cobden et M. Bright prononcèrent à Rochdale des discours à l'occasion desquels ils furent accusés par le *Times* de pousser au partage des propriétés des riches entre les pauvres. L'accusation était meurtrière. Cependant elle ne fut point relevée. M. Cobden a expliqué, depuis, que ni lui ni son ami M. Bright ne font au *Times* l'honneur de le lire habituellement. Le *Times* conclut ou fit semblant de conclure de leur silence qu'ils acceptaient l'anathème, et, à quelques jours de là, il revint à la charge contre M. Bright, lui imputant d'avoir pour doctrine le partage des terres. Et cela fut dit négligemment, incidemment, comme s'il se fût agi d'un fait bien établi, incontesté, connu de tous.

L'article étant tombé par hasard sous les yeux de M. Cobden, celui-ci ne se posséda plus. Ami de M. Bright, compagnon de ses travaux, confident de ses pensées, il savait mieux que personne combien l'assertion était fausse, et il comprenait à merveille tout ce qu'elle contenait de venin. Inspiré par l'amitié, mais aveuglé par la colère, il écrivit au *Times* une lettre violente, dans laquelle, non content de protester avec indignation contre ce qu'il appelait une abominable calomnie, il reprochait à l'éditeur du *Times* de porter un masque, et de ne le porter que pour le public, de ma-

nière à recueillir le fruit de l'anonyme, sans rien perdre comme individu de ce que pouvaient lui rapporter ses complaisances. Le mot corruption était prononcé, et il était donné clairement à entendre que c'était le devoir de ceux qui connaissaient le derrière des coulisses de mettre au fait les non-initiés.

Le premier mouvement de l'éditeur du *Times*, en recevant une lettre de M. Cobden, fut d'en promettre, et il en promit effectivement l'insertion pour le lendemain, soit qu'il ne l'eût pas lue, soit qu'il n'eût vu tout d'abord aucun inconvénient à la publier. Mais, le lendemain, il se ravisa, et il écrivit à M. Cobden, dans une lettre particulière, où il parlait à la troisième personne, et qui n'était point signée, les motifs de son refus. M. Cobden envoya aussitôt aux autres journaux la réponse dont le *Times* refusait l'insertion, sans faire mention de la lettre particulière qu'il avait reçue, et en se bornant à constater le refus du *Times*. Ni le *Morning Post*, ni le *Morning Advertiser*, ni le *Daily Telegraph*, ne jugèrent à propos de donner à M. Cobden, s'attaquant au *Times*, l'hospitalité de leurs colonnes. Le *Daily News* comprit autrement son devoir. Quant au *Morning Star*, qui est en quelque sorte le *Moniteur* de l'école de Manchester, la chose allait de soi.

Il est bien rare, en Angleterre, qu'on mette les rieurs de son côté, quand on perd son sang-froid. C'est ce qui était arrivé à M. Cobden. Sa lettre fut trouvée trop personnelle, passionnée à l'excès, injurieuse. Pourquoi, d'ailleurs, prenait-il parti pour M. Bright? Si le *Times* avait présenté sous un faux jour les idées de M. Bright, calomnié ses doctrines, à qui appartenait le droit de protester, sinon à M. Bright lui-même? Et certes, il n'était pas besoin qu'un homme qui n'avait pas à beaucoup près sa vigueur et ses muscles com-

battît son combat, à lui, l'homme de la lutte par excellence, l'incomparable jouteur. Et puis, je ne suis pas bien sûr qu'en cherchant à avilir le *Times*, M. Cobden n'ait pas froissé dans beaucoup d'Anglais quelque chose qui ressemble fort à un sentiment national. Je connais des gens ici qui, dans l'humiliation du *Times*, ne seraient pas éloignés de voir l'humiliation de l'Angleterre. Cela vous paraîtra peut-être singulier; mais cela est.

Il y avait donc toutes sortes de raisons pour que la sortie de M. Cobden fût mal accueillie du public, quelque fondé, d'ailleurs, qu'il pût être à repousser une imputation aussi préjudiciable qu'injuste.

De son côté, la presse anglaise avait un intérêt manifeste à se ranger, en cette occasion, sous la bannière du *Times*. M. Cobden avait eu la généreuse maladresse de mettre en question la moralité des attaques *anonymes* : en fallait-il davantage? Bien différente en cela de la presse française, la presse anglaise se croirait perdue, le jour où le bénéfice de l'anonyme lui serait enlevé. La loi des signatures lui fait horreur. Combattre sans visière? Jamais! autant vaudrait combattre sans épée. Voilà sa théorie, et il n'est pas de rédacteur en chef ici de qui l'on soit autorisé à dire :

> Il aurait volontiers écrit sur son chapeau :
> « C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. »

Ainsi, en demandant au *Times* de baisser la visière, M. Cobden ne pouvait guère manquer de donner à son adversaire des alliés ardents. De fait, le *Morning Post*, le *Morning Advertiser*, le *Globe*, l'*Economist*, la *Saturday Review*, etc., etc., se sont prononcés contre M. Cobden,

dans cette affaire, avec un ensemble qui témoigne assez de la puissance de l'esprit de corps.

Oh! s'ils s'étaient bornés à le blâmer de l'emportement de son langage, rien de mieux; mais ils sont allés plus loin, et l'on a vu se produire, à cette occasion, je ne sais quelles monstrueuses théories sur le monopole de la publicité par les journaux; sur l'irresponsabilité personnelle de leurs rédacteurs, sur le droit d'étouffer la voix de la défense après avoir sonné le clairon de l'attaque, sur la légitimité du système qui consiste à transformer en un fait bien établi le résultat des déductions les plus arbitraires, et enfin, sur le prétendu danger de faire passer l'importance sociale de la presse, des mains des propriétaires de journaux aux mains des rédacteurs de journaux, en attachant le succès d'une feuille à la popularité des noms qui brillent au bas des articles.

Une circonstance vous aura frappé, je suppose, dans le récit qui précède. Il vous aura paru sans doute étrange que le *Times* se soit cru le droit et ait eu légalement le droit de refuser l'insertion d'une réponse provoquée par ses accusations, réponse violente, il est vrai, mais en réalité moins venimeuse, peut-être, que l'attaque. Et ce qui vous aura paru plus étrange encore, c'est qu'un homme tel que M. Cobden, après tant d'éclatants services rendus à son pays et dans le cours d'une aussi illustre carrière, n'ait pas pu obtenir de plus de deux journaux le pouvoir de faire le public juge entre le *Times* et lui. Mais ce que vous ne comprendrez pas, j'en suis sûr, c'est que le *Daily News* ait été vivement pris à partie par quelques-uns de ses confrères, pour avoir loyalement, impartialement, mis devant ses lecteurs les diverses pièces du procès, sans rien exagérer, sans rien atténuer, sans rien cacher, et en abandonnant le soin de pro-

noncer la sentence au tribunal duquel les journaux relèvent aussi bien que le pouvoir, c'est-à-dire à tout le monde

Pour ce qui me concerne, je n'hésite pas à dire que le *Daily News* (je mets à part le *Morning Star*, journal de MM. Cobden et Bright) est, de tous les organes de la presse anglaise, le seul qui ait compris où s'arrêtent les droits du journalisme et jusqu'où s'étendent ses devoirs. Disposer de la publicité, et la confisquer à son propre profit, c'est convertir en un instrument de tyrannie ce qui ne vaut que comme instrument de liberté. Monopoliser la presse? Mais quel genre de monopole imaginer, je le demande, qui soit plus dangereux, plus inique, plus étouffant? Un journaliste est un fonctionnaire public. La publicité n'est pas sa chose; il en doit compte à tous, plus particulièrement à ceux contre qui il lui arrive de s'en servir. Il ne saurait en user et en abuser sans manquer de respect au peuple et se manquer de respect à soi-même. S'il y eut jamais loi juste, loi morale, loi vraiment protectrice de la liberté, c'est celle qui, en France, impose à tout journal qui attaque un individu l'*obligation* de publier sa réponse. L'absence d'une loi semblable est, en Angleterre, un mal dont ceux-là seuls peuvent sonder la profondeur qui ont senti sur leur tête le lourd poids de la calomnie sans qu'il leur fût possible de le secouer.

Mesurez donc, si vous en avez la force, l'étendue tyrannique d'un pouvoir en vertu duquel un écrivain innommé, irresponsable, votre ennemi personnel peut-être, pourra persuader ceci à la terre entière, du haut d'une tribune élevée et sonore : un tel est digne de haine et de mépris! On frémit quand on songe à l'abus possible d'une pareille puissance. Ne parlez pas, après cela, de liberté individuelle. Un homme que la loi ne protége pas contre cet abus en lui

ouvrant les colonnes du journal même où il est attaqué, cet homme, dès qu'un journal de l'importance du *Times* veut le tuer moralement, est moralement mort. Bien en vain obtiendrait-il ailleurs la publicité qui là lui est refusée. Est-ce que chaque organe de l'opinion n'a pas son public qui n'est pas celui des autres feuilles? C'est dans l'esprit de Pierre qu'on me dénigre, et c'est Paul qui m'entendra! Ne voilà-t-il pas une belle ressource et une belle consolation! La calomnie qui m'accable aura été tirée à soixante mille exemplaires, et la vérité, que j'invoque, le sera à cinq ou six cents! Me voilà bien avancé!

Permettez-moi, Monsieur, de reprendre demain ce thème qui, en Angleterre, se lie à plusieurs autres questions, dont chacune a, selon moi, une importance suprême.

CCXXVIII

18 décembre.

M. Cobden et M. Bright

Je lis dans le *Morning Star* d'aujourd'hui une lettre dans laquelle M. Cobden somme M. John Delane de citer les passages prouvant que lui Cobden et M. Bright sont partisans du partage des terres, et une réponse de M. John Delane, dans laquelle celui-ci dit en substance : « Je ne vous accuse pas de vouloir recourir à la violence pour faire pas-

ser les terres des mains des riches aux mains des pauvres; mais la violence n'est pas le seul procédé qui conduise à ce résultat. N'avez-vous pas déploré l'état de choses en vertu duquel la propriété territoriale, en Angleterre, est possédée par un petit nombre d'hommes? N'avez-vous pas comparé, avec un sentiment de regret, la tenure du sol telle que nous la comprenons à la tenure du sol telle que la comprennent les pays où le paysan possède la terre? Et en indiquant comme remède à ce mal l'extension des droits politiques, n'avez-vous pas clairement dévoilé votre désir de voir modifier par voie législative la constitution de la propriété? »

J'ignore quelle sera la réplique de M. Cobden; mais je m'assure qu'il est homme à accepter l'accusation, dès qu'on l'explique ainsi.

M. Cobden et M. Bright ne sont assurément pas des tribuns à la manière de Caïus Gracchus; le système de la loi agraire n'est en aucune façon de leur goût, et il n'est peut-être pas deux hommes dans ce pays auxquels les procédés violents répugnent davantage. Mais que la tenure aristocratique du sol soit contraire à toutes leurs idées et à toutes leurs tendances; qu'ils aspirent du fond de l'âme à l'établissement graduel, pacifique, légal, d'un régime où le propriétaire se confondrait avec le cultivateur; qu'ils tiennent pour abusifs et monstrueux les droits de primogéniture et de substitution, et qu'ils bénissent la Révolution française de les avoir abolis en France, voilà ce qui ne me paraît pas douteux, et si c'est là seulement ce que le *Times* a entendu leur reprocher, ou je me trompe fort, ou, loin de s'en plaindre, ils s'en feront gloire.

L'un et l'autre, en effet, ils poussent, d'une égale ardeur, à la destruction de toute situation aristocratique et privilé-

giée, quoique sous l'empire de sentiments dont la diversité s'explique par celle de leurs natures.

De fait, ce qui domine en M. Cobden, c'est l'économiste; en M. Bright, c'est le tribun. M. Cobden ne songe qu'au comfort du peuple; M. Bright, qu'à sa liberté. M. Cobden repousse dans le régime aristocratique un obstacle à la diffusion du bien-être matériel parmi les masses; M. Bright déteste dans ce régime une usurpation des droits abstraits du peuple.

Pour M. Cobden, tout est question de pouvoir productif, d'utilité, de libre échange. S'il est contre l'esclavage, c'est moins par horreur de son principe qu'en haine de ses désavantages économiques. Il ne serait pas éloigné — je l'en soupçonne — d'accepter le despotisme, pourvu que ce fût, s'il était possible, un despotisme intelligent, tutélaire, capable d'assurer à chacun une dose convenable de bonheur — de ce bonheur que donnent l'absence des privations et l'usage des richesses. Je n'irai pas jusqu'à dire que la dignité humaine est peu de chose aux yeux de M. Cobden, mais je ne pense pas qu'elle entre en première ligne dans ses calculs. Son dédain des études classiques est un trait qui le caractérise. Parlez-moi, en fait de livres, de connaître la tenue des livres! Quelle nécessité de savoir au juste si la ville de Troie a existé? Parlez-moi de posséder à fond la statistique commerciale de chaque contrée! Un jour, il lui échappa de dire — et le *Times* le lui a rappelé — qu'il préférait une page du *Times* à tous les ouvrages de Thucydide.

M. Bright est un tout autre homme. C'est par leur côté moral, surtout, que les choses le frappent. Il maudirait l'esclavage, alors même que la supériorité économique de ce système lui serait bien démontrée. Il apprécierait fort la culture de l'esprit, si elle ne constituait pas le privilége de

quelques-uns et si elle n'ajoutait pas à leurs moyens de domination. En somme, c'est le cœur qui, chez M. Bright, mène l'intelligence, tandis que, chez M. Cobden, c'est l'intelligence qui mène le cœur.

Aussi, rien de plus calme, de plus positif, de plus *matter-of-fact*, comme s'expriment les Anglais, que l'éloquence de M. Cobden. Celle de M. Bright, c'est le souffle même de l'ouragan.

Ai-je besoin d'ajouter que, unis comme ils le sont, ces deux hommes se complètent d'une façon merveilleuse et tirent de leur alliance un prodigieux surcroît de force? Les questions que l'un éclaire, l'autre les embraserait; et, d'un autre côté, les âmes que l'un laisserait froides, l'autre les échauffe et les élève.

Vous vous étonnerez sans doute que, M. Bright, dans son alliance avec M. Cobden, représentant le côté de la passion, ce soit M. Cobden qui ait défié le *Times*, M. Bright choisissant pour lui le rôle du dédain silencieux et du calme. Il y a là effectivement un phénomène singulier. Mais le résultat montre que, en matière de division du travail (style de M. Cobden), chacun doit se renfermer avec soin dans la tâche qui lui convient le mieux. La colère sied si peu à M. Cobden, que, lorsqu'il s'est avisé de se fâcher, il n'a pas su le faire et s'y est pris tout de travers. Où M. Bright eût été terrible, M. Cobden n'a été que maladroit.

CCXXIX

20 décembre.

Le journalisme anonyme

Un jour, M. John Stuart Mill me demanda ce que je pensais du système qui a prévalu dans la presse anglaise, celui de l'anonymie. Je lui répondis que c'était, très-décidément, le système contraire qui avait ma préférence, du moins dans un pays libre; et je fus ravi de me trouver en cela du même avis qu'un homme dont l'opinion fait autorité, en tout ce qui relève de l'intelligence et du cœur.

D'où vient que, dans un pays tel que l'Angleterre, le journalisme est anonyme? Et d'où vient que, généralement, on y considère l'anonymie comme une indispensable condition du journalisme? C'est, je l'avoue, ce que j'ai peine à comprendre.

Qui l'ignore? les Anglais sont fiers de leur nature; ils ont à ce point le sentiment de la dignité personnelle, que souvent il dégénère chez eux en roideur : dans tous leurs arrangements sociaux, dans toutes leurs idées, ce qui domine, c'est une sollicitude ardente pour les droits de *l'homme individuel;* et certes, s'il est un pays au monde où la loyauté (*fair play*) soit en honneur, ce pays est l'Angleterre. D'où vient donc, je le répète, la faveur qu'y a obtenue un système qui semble en désaccord avec les traits les plus saillants du caractère anglais?

Car il n'est sûrement pas d'une âme fière de s'abriter

sous l'anonyme. Fuir la responsabilité morale de ses paroles est une pratique à laquelle le sentiment de la dignité personnelle ne saurait trouver son compte : l'individu est mal protégé là où sa réputation est exposée à des flèches lancées par une main inconnue, et il n'est guère conforme aux lois du *fair play* qu'un homme soit autorisé à se cacher derrière un impénétrable buisson pour tirer de là, sans péril, sur son adversaire qui passe.

Dans ma dernière lettre, je vous exprimais mon étonnement de ce que l'insertion de la réponse dans le journal où s'est produite l'attaque ne soit pas ici obligatoire. Il faut être juste : sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les mœurs suppléent à l'absence de la loi ; et je suis heureux d'avoir à dire que les journalistes anglais sont en général trop jaloux de l'honneur de leur profession, trop loyaux, trop *gentlemen*, pour refuser à celui qu'ils attaquent sur un fait donné le moyen de s'adresser à leur public dans leurs propres colonnes. Mais pourquoi subordonner à une inspiration de bienveillance, à un caprice de générosité, à un scrupule de délicatesse l'application d'un principe social? Pourquoi réduire un homme traduit au tribunal de l'opinion à tenir d'une faveur de son adversaire la reconnaissance de son droit?

Il en résulte que, si l'hospitalité accordée à la réclamation du plaignant est la règle, cette règle n'est pas, en tout cas, sans admettre d'assez fréquentes exceptions. Là est le mal. Je pourrais citer maint exemple. Celui que met sous nos yeux la querelle de M. Cobden et du *Times* ne suffit-il pas? Selon moi, l'excessive violence de la lettre de M. Cobden explique, mais ne justifie pas entièrement le refus du *Times*. C'était au public, non au journal, à juger, tant pour la forme que pour le fond, du mérite de la réponse. On est

trop sujet à se tromper quand on est juge et partie. Que si le *Times* n'avait aucun doute sur l'inconvenance du langage employé à son égard par M. Cobden, raison de plus pour qu'il se fiât à la sûreté du sentiment public du soin d'en faire bonne justice... Mais non : il dépendait de lui que la lettre fût ou ne fût pas publiée dans ses colonnes, et elle ne l'a pas été. Devant les lecteurs du *Times*, qui constituaient ici le tribunal, l'une des deux parties n'a pas eu la parole. La cause, je le demande, a-t-elle été entendue?

Et maintenant, à ce pouvoir d'un journal de repousser, quand bon lui semble, toute réponse provoquée par ses attaques, joignez le pouvoir que lui confère l'anonyme. N'y a-t-il rien là dont on ait à se plaindre ou à s'alarmer? L'indépendance des journaux est un bien comme sauvegarde de la vérité, non comme obstacle à son triomphe. Il est d'une importance souveraine que la liberté de la presse soit garantie contre les injustices possibles du gouvernement; mais il importe aussi que l'honneur du citoyen isolé soit garanti contre les injustices possibles de la presse.

Que, sous l'empire de certaines circonstances particulières, exceptionnelles, la signature ne soit pas absolument requise, je serais mal venu à le nier; mais, même dans ce cas, l'auteur, dès qu'un intérêt par lui froissé élève la voix, doit être prêt à s'écrier : *Me, me, adsum qui feci!* Et je n'ai pas besoin d'ajouter que la chose n'a jamais été comprise autrement par celui qui trace ces lignes.

Nul doute que l'anonymie ne présente des avantages. Tel n'hésitera pas à dévoiler un abus dans le gouvernement, que la crainte de compromettre sa position aurait arrêté s'il avait dû signer sa dénonciation. Tel ne craindra pas de révéler une iniquité, à qui des considérations de famille ou de société auraient imposé le silence, s'il lui avait fallu se faire

connaître. Mais, d'un autre côté, qu'on songe aux insinuations calomnieuses que l'anonyme encourage, aux attaques meurtrières qu'il couvre de son ombre, aux inimitiés personnelles dont il provoque le déchaînement par l'attrait de l'impunité!

Et puis, quand on se place à un point de vue élevé, que sont les avantages dont on nous parle à côté de cet abaissement des caractères que risque d'amener l'habitude de dire la vérité sans péril, de servir la justice sans dévouement, et de frapper sans être vu? Ce n'est point là le pain des forts. Si l'Angleterre a des vertus viriles, ce qui est incontestable, cela tient non pas à l'existence d'une presse anonyme, mais, au contraire, à des dispositions naturelles et à un ensemble de causes par qui les mauvais effets de ce système ont été en partie paralysés. Même le règne d'une presse anonyme n'a pu réussir, dans un pays libre, à émasculer les âmes, tant l'action de la liberté est fortifiante! Voilà le fait.

Quoi qu'il en soit, il est certain que je n'ai pas rencontré, depuis que je vis en Angleterre, un seul journaliste anglais qui n'eût en horreur la théorie des articles signés. Tous ils sont convaincus qu'à l'application de cette théorie la presse perdrait une notable partie de son influence; et en cela ils ont raison. Mais le point est de savoir si le genre d'influence qu'ils perdraient de la sorte est légitime, et c'est justement ce que je nie. Il est bien certain, par exemple, qu'aucun article, fût-il signé du plus populaire des hommes d'État de l'Angleterre ou du premier de ses penseurs, de lord Palmerston ou de M. John Stuart Mill, n'aurait dans l'opinion des lecteurs le poids d'un article qui n'a d'autre auteur que ce personnage invisible, impalpable, mystérieux : le *Times*. « Que dira le *Times?* » Vous n'imaginez pas le nombre de

gens dont ces mots expriment la préoccupation dominante chaque fois qu'une question se présente; et tel est, pour beaucoup, le prestige qui s'attache à cette puissance impersonnelle; tel est l'éclat dont rayonne cette vague divinité, qu'ils en ont comme des éblouissements. Est-ce un bien? La raison publique a-t-elle à tirer un profit véritable de la transformation de ses organes en fétiches? Est-il favorable au développement des facultés critiques de chacun, est-il de nature à avancer l'éducation des esprits, le régime qui tend à remplacer par une sorte de culte superstitieux la déférence due aux grands prêtres de la pensée? Est-il bon qu'un argument pèse plus que son poids intrinsèque?

Le *Morning Post* soutenait l'autre jour que la valeur d'un argument ne dépend en aucune sorte de la signature mise au bas. Absolument parlant, rien de plus vrai; relativement parlant, rien de plus faux. Combien de gens n'y a-t-il pas pour qui pensent ceux qui pensent! Combien de gens n'y a-t-il pas sur qui l'effet d'un raisonnement n'est que celui de l'autorité d'un nom! Il faut donc avouer que, sous ce rapport, le système des signatures n'est pas lui-même sans substituer, jusqu'à un certain point, la puissance du prestige à celle de la raison. Mais ici, du moins, l'inconvénient est le résultat de la nature des choses, et non le produit d'une combinaison artificielle. Il y a plus : c'est souvent un utile hommage que celui qu'une intelligence inférieure rend à une intelligence dont elle accepte et affectionne la supériorité. Cela vaut assurément mieux que de subir une influence, devant laquelle on s'incline uniquement à cause du nuage où elle s'enveloppe.

Autre considération. Vous êtes attaqué. Si le trait part de la main d'un malhonnête homme vous visant au cœur sous le masque de l'anonyme, n'est-il pas manifeste que, pour ap-

préciser le fait, en supposant qu'il y ait doute, le public manque d'un des éléments nécessaires?

J'abrége, n'ayant pas assez d'espace pour tout dire, et je me hâte, avant de conclure, d'aborder l'aspect le plus curieux de la question. Elle cachait un grand secret, cette question ; et les hommes de lettres doivent de sincères remerciements à l'*Economist* pour l'avoir éventé. Avec une candeur tout à fait louable, ce journal déclare que le grand avantage de l'anonymie est de réduire les rédacteurs de journaux à n'être que les très-humbles et très-obéissants serviteurs des hommes d'argent. Voici comme. Si les articles étaient signés, le public se prendrait d'attachement pour certains auteurs ; il chercherait chaque matin leur nom au bas des articles qu'on lui donne à lire ; il regretterait leur absence, quand il ne les trouverait pas à la place accoutumée. Et qu'en résulterait-il? Que le succès d'un journal finirait par s'identifier avec la popularité de tel ou tel nom, si bien que sa valeur, comme propriété, dépendrait de la collaboration de tel ou tel écrivain. Quelle importance n'acquerraient point par là, dans un journal, ceux qui le rédigent, aux dépens de ceux qui le possèdent! Quel prix les premiers ne seraient-ils pas autorisés à mettre à leurs services! quel coup ne leur serait-il pas loisible de porter à la feuille où leur signature aurait étincelé, en l'abandonnant pour une feuille rivale! On serait donc exposé à l'immense malheur de voir la pensée dépendre un peu moins de l'argent. Et alors, adieu l'ordre! adieu les idées de conservation! adieu la sécurité des heureux! Qui peut dire tout ce que ne dévorerait pas, une fois libre, ce boule-dogue que, par bonheur, l'argent tient aujourd'hui en laisse : la pensée!

La France, que régit la loi des signatures, l'a échappé belle jusqu'ici, comme vous voyez, ce que l'*Economist* ex-

plique par l'existence d'un frein autre que l'anonymie. Mais en Angleterre, où ce frein n'existe pas, qui protégerait la société contre le danger d'un déluge intellectuel, si les journaux étaient un peu plus aux journalistes?

Ah ! c'est faire un triste compliment à l'intelligence humaine que de la supposer nécessairement amoureuse du désordre, de l'anarchie, de la spoliation; et c'est faire un triste compliment à ceux qui éveillent si fort la sollicitude de l'*Economist* que de représenter leur intérêt comme nécessairement hostile au développement libre de l'intelligence humaine.

L'*Economist* assure que la sagesse de la presse anglaise est due au sévère contrôle qu'exerce sur elle, au moyen de l'anonymie, la puissance de l'argent. Nous en demandons bien pardon à l'*Economist*, mais c'est ce que nos sympathies pour l'Angleterre et notre respect pour le peuple anglais nous défendent de croire.

CCXXX

31 décembre

Mort de Thackeray.

Un jour je passais, à la nuit tombante, dans l'avenue de « Palace-Gardens, » lorsque je m'entendis appeler par mon nom. Un homme d'une très-haute taille, que l'obscurité

m'empêcha d'abord de reconnaître, était au seuil d'une belle maison à briques rouges, nouvellement construite dans le style du temps de la reine Anne. Dès que je fus auprès de lui, il me tendit cordialement la main, et me pria d'entrer.

La maison n'était pas encore meublée. Il me la fit parcourir dans tous les sens, m'en montra tous les coins et recoins, et après s'être bien assuré que je la trouvais fort habitable : « Eh bien, » me dit-il, « cette maison que je viens de faire bâtir, et qui m'a coûté plus de 7,000 livres sterling (175,000 fr.), c'est le prix de la dernière nouvelle que j'ai publiée dans le *Cornhill Magazine*. (Il comprenait probablement dans ce chiffre énorme sa rémunération comme rédacteur de cette feuille.) « A la bonne heure, » m'écriai-je, « vous avez en Angleterre des éditeurs qu'on croirait descendus en droite ligne de Laurent de Médicis. » Il ne répondit pas; il y eut un moment de silence; puis il se mit à parler d'autre chose. Comme je le quittais, il me sembla voir glisser sur son front l'ombre d'une pensée triste, et il me demanda, en effet, dans un élan de sensibilité amère, qui partait bien véritablement du cœur : « Connaissez-vous l'histoire de Chatterton? — Oui, répondis-je, et je connais aussi celle de Gilbert. »

L'homme au nom duquel se rattache pour moi le souvenir de cette anecdote était William Makepeace Thackeray, le même dont le cimetière de Kensal-Green recevait, mercredi dernier, les dépouilles mortelles. Il y avait foule autour de la fosse, et quelle foule! Là était Charles Dickens, le grand rival de l'illustre défunt; M. Browning, qui, parmi les poëtes de l'Angleterre moderne, a sa place à côté, quoique un peu au-dessous de Tennyson; M. Robert Bell, dont le talent souple et charmant a enrichi presque toutes les branches de la littérature; M. Édouard Pigott, du *Daily News*, un des

écrivains dont le journalisme anglais a le plus sujet de s'honorer; M. Lewes, l'auteur de la *Vie de Gœthe;* M. Tom Taylor, le spirituel rédacteur du *Punch;* M. R. Doyle, le célèbre caricaturiste; M. Millais, le peintre. — Je mentionne seulement ceux que j'ai aperçus, et dont le nom vient sous ma plume sans que je le cherche. Là aussi étaient, en violation des lois d'une étiquette que le *Spectator* a raison de dénoncer comme absurde, les filles de M. Thackeray, dont la présence, saluée avec une sympathie profonde et un douloureux respect, ajoutait pour ainsi dire au deuil de cette cérémonie des adieux.

Thackeray était né à Calcutta en 1811. Il n'avait donc que cinquante-deux ans lorsque la mort est venue subitement l'enlever. Douze jours avant, il était allé célébrer à Charterhouse, en compagnie d'anciens condisciples, l'anniversaire de la fondation de l'école où il avait été élevé. Le discours qu'il prononça dans le banquet donné à cette occasion était, dit-on, plein de vivacité, plein « d'humour », plein de vie! Qui aurait cru que déjà la main de la mort était sur lui? Toutefois, il y avait longtemps qu'il avait ressenti les premières atteintes d'une maladie grave. L'année passée, je crois, il lui arriva un jour de dire en riant : « Il faut que je fasse mes malles; mon médecin m'a donné congé. » La veille de Noël, nul, parmi ceux qui l'entouraient, n'avait le moindre soupçon du coup qui allait être frappé. Pendant la nuit, sa mère, dont la chambre à coucher était au-dessus de la sienne, l'entendit se lever et marcher. C'était sa coutume quand il avait des spasmes d'estomac, et cette circonstance n'avait rien dont on eût lieu de s'alarmer. Le lendemain, son domestique entra, et, selon l'usage, plaça une tasse de thé à côté du lit. Quand il revint, il remarqua qu'on n'avait pas touché à la tasse. N'entendant rien, il s'approche. Thacke-

ray, calme et les mains étendues sur la couverture, dormait du sommeil dont on ne se réveille plus.

Une place reste ainsi à remplir dans la littérature anglaise, et qui la remplira ?

Thackeray n'avait certainement ni les connaissances classiques, ni la riche imagination, ni le génie flexible de sir Ed. Bulwer (aujourd'hui lord Lytton) ; il n'était pas homme, comme Charles Dickens, à conduire le lecteur, à travers tout un monde d'incidents pathétiques et d'émouvantes situations, jusque dans les plus intimes profondeurs de la société. A vrai dire même, il manquait de plusieurs des qualités essentielles au romancier. Il ne savait pas nouer la trame du récit, tenir le lecteur en haleine par l'habile enchaînement des faits, mettre la pensée en action, concentrer l'intérêt sur un point ou sur un personnage donné. Le colonel Newcome est, peut-être, le seul de ses héros auquel il soit possible de s'attacher.

Ce qui constitue la grandeur de Balzac, c'est la façon merveilleuse dont le génie du romancier se marie en lui au génie de l'observateur et du moraliste. Chez Thackeray, rien de semblable. Dans ses romans, l'observation fine, l'analyse subtile, la satire vengeresse sont partout, et le drame, tel qu'il résulte de l'action, n'est presque nulle part.

Il n'a pas non plus ce pouvoir créateur que donne une imagination ardente. Ce qu'il voit, il le voit bien, et le rend avec force ; mais il ne devine pas, il ne généralise pas, il ne crée pas des *types*.

En réalité, l'auteur de *Vanity fair* (la *Foire aux vanités*) est un satirique, un moraliste, un humoriste, auquel il a manqué, pour être tout à fait grand, d'être un artiste.

Je dis tout à fait grand ; car, s'il est douteux que, comme humoriste, on le puisse comparer soit à Lamb, soit à Sterne, il est bien certain, du moins, que comme satirique il ne con-

naît pas de supérieurs, pas même Dryden, pas même Swift, pas même Pope. Et ce qui le distingue d'eux, ce qui l'élève au-dessus d'eux, ce qui fait de lui un génie essentiellement original, c'est que sa colère, pour qui est capable d'en pénétrer le secret, n'est au fond que la réaction d'une nature tendre, furieuse d'avoir été désappointée.

Lorsque, obscur encore, il essaya sa force dans le *Fraser's Magazine* sous le nom de Michael Angelo Titmarsh, beaucoup jugèrent que c'était un talent sans entrailles que celui d'un homme qui avait au service de ses antipathies tant de flèches empoisonnées. Ceux dont il flagellait sans pitié les prétentions le dénoncèrent comme un cynique, l'appelèrent Diogène, lui refusèrent le don de la bonté. Mais quand il eut donné tout ce que contenait son talent, il trouva des juges plus équitables, et l'on commença à se douter que son apparente misanthropie n'était que de la sensibilité découragée, de l'amour aigri, et, si j'ose parler ainsi, du lait tourné.

De là ce fonds de mélancolie qui perce dans ses sarcasmes, comme si son cœur saignait des blessures que fait sa main. De là aussi ces accents émus qui, quelquefois, lui échappent entre deux éclats de rire. Il y a dans son roman d'*Esmond*, il y a dans ses essais historiques sur *les Quatre Georges*, des lignes que n'aurait jamais pu tracer un homme auquel il ne serait pas souvent arrivé de pleurer en dedans. La tristesse a deux manières de s'exprimer : le rire, les larmes ; et, de ces deux formes de la tristesse, les larmes ne sont pas toujours la plus triste.

Thackeray a soulevé un coin du voile qui cachait aux regards peu exercés le vrai caractère de son génie, lorsqu'il a écrit : « La vie n'est pas toute joie. On rencontre, sans s'y attendre, les pensées graves, comme on rencontre dans la rue, sans s'y attendre, un convoi funèbre. »

Du reste, son amère philosophie n'avait sa source ni dans une humeur naturellement chagrine, ni dans les habitudes d'une vie retirée et morose.

Il recherchait le monde; il fréquentait les salons d'où la gaieté n'est point bannie; il était bon compagnon; il était ami généreux et délicat. Voici une anecdote qui est à ma connaissance personnelle, et qui montre Thackeray sous un trop aimable aspect pour que je résiste au plaisir de vous la raconter.

Il y a quelques années, les journaux de Londres annoncèrent qu'un Français, dont il est inutile que je vous dise le nom, allait donner en anglais, dans le quartier de Saint-John's Wood, ce qu'on appelle ici une *lecture*. Au nombre de ceux qui, mus par un sentiment de bienveillance délicate et de curiosité hospitalière, songèrent à aller l'encourager de leur présence, Thackeray fut des plus empressés. La lecture finie, l'administrateur (*manager*) de l'institution littéraire de l'endroit crut devoir, je ne sais à quel propos, recommander aux assistants de ne pas sortir sans prendre garde à leurs poches, la foule étant très-serrée aux portes. Cette recommandation, adressée à un auditoire composé de personnes très-respectables, dont quelques-unes très-distinguées, fit un fort mauvais effet.

Il y en eut qui réclamèrent, et nul n'éleva la voix avec plus d'éloquente vivacité qu'un inconnu très-bien couvert, qui était assis à côté de M. Robert Bell. Non content de parler, l'inconnu gesticulait, et cela d'une manière étrangement animée : « N'est-ce pas, monsieur, disait-il à M. Bell, qu'un pareil avis est indécent, insultant? Pour qui nous prend-on? etc..., etc..., etc... » Après avoir exhalé de la sorte son indignation, le susceptible inconnu s'éclipsa; et lorsque M. Robert Bell, voulant savoir combien de temps la *lecture*

avait duré, consulta sa montre, il se trouva qu'elle lui avait été volée. Thackeray apprit de son excellent ami Robert Bell, séance tenante, cette triste aventure, et l'invita à dîner pour un des jours suivants. Le jour venu, autour d'une table égayée par la présence de plusieurs hommes d'esprit, M. Robert Bell alla prendre place, et ne tarda pas à avoir un joyeux assaut à soutenir, relativement à un article de lui, très-remarqué et très-remarquable, qui avait paru dans le *Cornhill Magazine*, alors sous la direction de M. Thackeray, — article contenant un exposé fidèle, sérieux et philosophique des faits de *spiritisme*, dont l'auteur avait été témoin dans une séance donnée par M. Home. M. Robert Bell est un admirable causeur, plein de bon sens britannique et de verve irlandaise. Les questionneurs trouvèrent donc à qui parler, et chacun fit merveille. Le lendemain, un messager mystérieux arrive chez M. Robert Bell, et lui remet sans pouvoir dire qui l'envoie, une boîte dans laquelle était un billet ainsi conçu ou à peu près : « Les esprits présentent leurs compliments à Robert Bell, et, pour lui témoigner leur gratitude, ils ont l'honneur de lui faire tenir la montre qu'on lui a volée. » C'était effectivement une montre que la boîte contenait, mais une montre beaucoup plus riche que celle qui avait disparu.

M. Robert Bell pensa tout de suite à Thackeray et lui écrivit, sans s'expliquer davantage : « Je ne sais si c'est vous... Mais cela vous ressemble bien ! » Thackeray répondit par l'envoi de son portrait dessiné de sa main en caricature sous la forme d'un esprit ailé, avec robe flottante et lunettes sur le nez. Thackeray s'était d'abord adonné à la peinture, et, s'il eût suivi sa première vocation, peut-être serait-il arrivé à manier le pinceau aussi bien que la plume. Ce qui est sûr, c'est que le dessin en question — je l'ai vu — était à vous

faire rire aux larmes. Il était accompagné d'un billet dont voici la teneur : « L'esprit Gabriel présente ses compliments à M. Robert Bell et prend la liberté de lui faire passer le portrait de la personne qui paye pour la montre. » Je me hâte de vous prévenir que cette traduction est détestable, et que les mots *qui paye pour la montre* remplacent par une expression vulgaire et plate les mots anglais « *who stood the watch*, » lesquels appartiennent au langage de l'argot britannique (*slang*), et sont, malheureusement, intraduisibles.

Ne voilà-t-il pas une charmante petite histoire, dites-moi? Que de grâce, que de délicatesse, que « d'humour » dans cette inspiration d'un ami qui, pour punir son ami d'avoir fait aux esprits l'honneur de parler d'eux, lui envoie, le sourire sur les lèvres, un magnifique cadeau! Honorable pour Thackeray, cette anecdote l'est aussi pour Robert Bell, capable d'avoir inspiré de tels sentiments à un tel homme. C'est pourquoi j'ai à la consigner ici un double plaisir.

Encore un trait caractéristique, et j'ai fini. Dans Thackeray, cet écrivain si terriblement subtil, il y avait un homme naïf; dans cet écrivain d'une verdeur si redoutable, il y avait un homme singulièrement timide. Dans le monde il paraissait embarrassé, et si sa conversation n'était pas très-brillante, c'est — je l'ai toujours supposé du moins — parce qu'elle se ressentait de cet embarras. Sa sensibilité avait quelque chose de si féminin, que je l'ai vu en certaines circonstances rougir comme une jeune fille. Si l'on me demandait d'expliquer en deux mots ce que je pense de son génie, je dirais :

C'est un génie né de l'union d'un esprit extraordinairement sagace avec une âme tendre et candide.

CCXXXI

Même sujet.

Le jour de Noël est déjà loin, mais les fêtes de Noël durent encore. Pour les uns, rien de plus gai que ces fêtes; pour les autres, rien de plus triste. Sans parler des pauvres, au foyer desquels la joie trouve si peu de place, à combien de ceux qu'on nomme les heureux, Noël n'apporte-t-il pas des pensées sombres! Le gai banquet de famille; le plumpudding traditionnel s'étalant sur la table d'un air triomphal; les êtres, grands et petits, vieux et jeunes, qui s'aiment sous le même toit, groupés autour d'un feu qui flambe; les faces animées et l'adorable babil des enfants chargés de cadeaux; les danses folles; les baisers dérobés sous le gui; au dehors, les théâtres pleins; le peuple se pressant pour voir les pantomimes nouvelles; les boutiques faisant étinceler leurs trésors sur le passage de l'acheteur pressé de se défaire de son argent..., tout cela est charmant sans doute pour ceux qui ne portent pas encore ou ne portent plus le deuil du passé. Mais que ne doivent pas souffrir ceux qui ont à se rappeler qu'au souper de Noël il y avait, l'année précédente, un convive de plus..; ceux qui, dans le salon où la famille fait cercle, ont à se dire, les yeux fixés sur un fauteuil vide : « A pareille époque, il était là! »

Eh bien! cette douleur, que rend plus amère le bruit des joies environnantes, les filles d'un des princes de la littéra-

ture moderne viennent d'être condamnées à la ressentir, et avec quelle aggravation de circonstances, juste ciel! La veille, oui, la veille même de Noël, William Makepeace Thackeray a été trouvé mort dans son lit. Depuis longtemps il souffrait de spasmes d'estomac, mais personne ne l'aurait cru si près de sa fin. Peu de jours avant la catastrophe, Charterhouse, l'école où il fut élevé, l'avait vu s'asseoir, souriant et plein de vie, à une table dressée pour fêter des souvenirs d'enfance. On peut dire que la mort est entrée chez lui sans frapper à la porte.

L'auteur de *Vanity Fair*, de *Pendennis*, des *Newcomes*, manquait essentiellement de l'art qui constitue le romancier, et que son grand rival, Charles Dickens, possède si bien : l'art d'intéresser par l'action. Les romans de Thackeray peignent la vie, mais ils ne la montrent pas en mouvement. Ils abondent en observations, mais ils sont très-pauvres en incidents. Ils parlent beaucoup à l'esprit, peu au cœur, et presque pas aux yeux. Les drames qui s'y développent sont de ceux qui n'ont une scène que dans le monde des intelligences. Les personnages y vivent sans se remuer. L'intérêt qu'on y prend est d'une nature presque exclusivement philosophique. C'est assez dire que, dans Thackeray, l'Angleterre n'a pas à pleurer le départ définitif d'un romancier; mais elle a, bien certainement, perdu en lui un moraliste égal à Addison, un humoriste presque égal à Sterne, et un satirique supérieur à Swift, — supérieur à Swift, en ce sens que Thackeray avait ce que Swift n'eut pas, j'en ai peur : une âme.

En effet, loin d'être, chez Thackeray, le résultat d'un caractère morose, d'un esprit chagrin, d'un cœur méchant et jaloux, la satire n'est, dans l'auteur de *Vanity Fair*, que

le cri vengeur de la sensibilité qui s'indigne et de l'honnêteté aux abois. Doué à la fois d'un coup d'œil sûr, d'une sensibilité presque féminine et d'une candeur prompte à s'effaroucher, Thackeray avait beaucoup vu et beaucoup souffert de ce qu'il avait vu. Son expérience, fruit de longs voyages, était considérable et variée. Né à Calcutta en 1811, il avait visité la plupart des contrées de l'Europe, l'Orient, l'Amérique. Pris d'un violent désir de peindre, avant qu'il se fût senti la vocation d'écrire, il avait eu occasion d'étudier, à Rome, les mœurs de l'atelier. Enfant, on lui avait montré Bonaparte se promenant dans son jardin de Sainte-Hélène. A Weimar, il avait reçu les conseils de Gœthe. Devenu homme de lettres, il lui avait été donné de s'initier à tous les secrets de la vie littéraire. Entré dans la gloire, les salons s'étaient ouverts devant lui. Pour lui, ni le Quartier latin de Paris, ni le West-End de Londres n'avaient de mystères. Et partout il avait trouvé amplement de quoi exercer la pénétration de son esprit et irriter son cœur. Il était peu de formes sous lesquelles il n'eût observé les vices de la nature humaine. Aussi ses écrits sont-ils remarquables par un invariable mélange de tolérance et de dédain. Il est tolérant à l'égard des plus vicieux, parce qu'il sait où se trouve, chez les plus vertueux, le défaut de la cuirasse; et les plus illustres, il les regarde avec dédain, parce qu'il sait mieux que personne combien peu ils sont des héros pour leurs valets de chambre.

Une chose qui m'a toujours plu dans Thackeray, je l'avoue, c'est l'invincible répugnance que lui inspiraient les tueurs d'hommes qui sont fameux. Il avait cherché ce que contiennent les mots gloire militaire, et, tout effrayé d'y trouver le sang en si forte proportion, il aimait à haïr les puissants capitaines. Ce n'est pas lui qui pardonnait à Marlborough,

en considération de ses victoires, ses allures de tyran, ses bassesses, son ignoble avarice !

Non que Thackeray ait toujours frappé où il fallait. Injuste, il l'a été quelquefois sans aucun doute, mais toujours dans une intention droite et par suite d'un aveuglement honnête.

Sous un autre rapport aussi, Thackeray mérite de rester dans les annales de la littérature anglaise : il est écrivain. Le style est un don fort rare, plus rare qu'on ne croit généralement : celui de l'auteur d'*Esmond* est d'une simplicité, d'une pureté, d'une transparence, qui lui assignent une place parmi les meilleurs modèles de l'art d'écrire. Il y a dans le roman historique d'*Esmond*, dans les essais sur les *Quatre Georges*, dans les essais sur les *Humoristes anglais*, des pages qui n'ont rien, absolument rien qui sente le chrysocale : tout y est or pur.

Ne vous étonnez donc pas si je vous parle de la mort de Thackeray comme du grand événement du jour. Un potentat, une célébrité de cour ou d'antichambre, un illustre donneur de coups de sabre, cela se remplace ; mais quand un homme de génie s'en va, l'humanité se sent irréparablement appauvrie !

C'est mercredi dernier que les funérailles de Thackeray ont eu lieu. Il s'était fait des ennemis, surtout par ses premiers écrits, publiés dans le *Fraser's Magasine* sous un nom supposé, et qui semblaient révéler un talent impitoyable ; mais à la nouvelle de sa mort, il n'y a eu de voix que pour les regrets.

Le cercueil et une voiture de deuil, contenant deux cousins de Thackeray et son beau-frère, ont quitté la demeure du défunt, dans Kensington Palace-Green, à onze heures. Suivaient des voitures privées en fort petit nombre, la

famille ayant exprimé le désir que les funérailles fussent sans pompe. Il n'y avait, à proprement parler, ni procession, ni cérémonial. Seulement, on voyait s'avancer derrière le cercueil, deux jeunes dames voilées, et, de près, on entendait leurs sanglots. La foule assemblée sur le passage du corps n'ignorait pas quelles étaient ces deux dames, et elle les suivait des yeux avec un douloureux respect.

C'était dans le cimetière de Kensal-Green que Thomas Hood avait été confié à la terre en 1845, et Leigh-Hunt en 1859; et c'est au cimetière de Kensal-Green qu'ont été portées, l'avant-dernier jour de 1863, les dépouilles mortelles de Thackeray. Quand je suis arrivé sur le théâtre des suprêmes adieux, la fosse se trouvait entourée d'environ deux mille personnes, dont chacune était quelque représentant distingué, ou de la presse, ou de la littérature, ou des arts. Charles Dickens était venu de loin payer à son émule le tribut d'admiration et de douleur qui lui est dû. En 1857, Dickens et Thackeray avaient conduit le deuil de Douglas Jerrold : des deux, l'un maintenant pleurait l'autre !

Le temps était beau, l'air calme; le soleil brillait. La nature extérieure, en cela, ne répondait point au sentiment funèbre qui remplissait les cœurs; mais en nous donnant, au milieu de l'hiver, un avant-goût du printemps, elle semblait nous dire qu'il y a une vie au delà de la vie, et que la mort n'est qu'une porte qui s'ouvre sur l'immortalité.

ANNÉE 1864

CCXXXII

5 janvier 1864.

La constitution de la propriété territoriale en Angleterre et M. Bright (1).

Emerson dit, en parlant de ceux que tourmente la passion d'acquérir : « Leurs désirs sont un gouffre que la possession de la terre entière ne comblerait pas. Volontiers ils empêcheraient le soleil de luire sur le monde, pour en faire une propriété privée, si cela leur était possible ; volontiers ils enfermeraient dans leur cabinet de travail ou leur chambre à coucher l'étoile du matin et l'étoile du Nord. Ce qu'ils ne convoitent pas comme utilité, ils le convoitent comme ornement, et ce dont leur confort peut se passer, leur orgueil ne le peut pas. » L'amer sentiment exprimé par ces fortes paroles est celui qui respire dans les deux discours que prononcèrent, il n'y a pas longtemps, à Rochdale, M. Cobden et M. Bright.

Voici un passage du discours de M. Cobden :

« J'ai beaucoup voyagé ; j'ai voyagé dans la plupart des contrées civilisées, et je dis que la masse du peuple en ce pays ne saurait être aussi favorablement comparée à la masse

(1) La querelle entre MM. Cobden et Bright d'une part, et le *Times* d'autre part, m'ayant conduit à examiner l'importante et intéressante question de la tenure des terres dans ce pays, j'ai cru bien faire en rapprochant et en publiant l'une à la suite de l'autre diverses lettres que j'ai publiées à ce sujet et qui, ainsi rassemblées, forment un tout.

du peuple en d'autres pays que je le désirerais. En d'autres pays, je trouve un plus grand nombre de propriétaires qu'en Angleterre... Il n'y a pas sur la face du globe de contrée où les paysans soient ce qu'on les voit en Angleterre; il n'y en a pas où, comme en Angleterre, il existe un divorce complet entre les paysans et la terre; il n'y en a pas, l'Angleterre exceptée, où l'on ne rencontre des hommes traçant un sillon dans un champ qui leur appartient. Comme moyen de modifier cet état de choses, je ne demande ni révolution ni violences empruntées du système de la loi agraire; mais j'estime qu'il y a là quelque chose de contraire à la nature humaine, et j'ai remarqué partout où je suis allé que le bien-être du peuple est en général proportionné au pouvoir qu'il a de s'occuper lui-même de ses intérêts. Là où une classe possède le pouvoir politique, ceux qui la composent seront toujours traités avec plus de considération, obtiendront de plus grands avantages, auront plus de chances de devenir propriétaires, que là où cette classe ne possède pas le pouvoir politique. »

Voici maintenant un passage du discours de M. Bright:

« On appelle l'Angleterre un pays riche, et il n'est pas douteux qu'il y a des hommes riches en Angleterre; mais, sans parler de la détresse, temporaire, je l'espère, qui règne dans le Lancashire, il y a aussi en Angleterre un million de pauvres à la charge de la paroisse, et un million au moins — beaucoup plus de deux millions, j'en ai peur — de créatures humaines, hommes, femmes, enfants, qui sont sans cesse à la veille de tomber dans le paupérisme. Or, si nous considérons la condition réelle de la masse du peuple; si nous jetons les yeux sur les maisons qu'elle habite; si nous tenons compte de ce fait, qu'un si grand nombre de citoyens n'ont pas de propriété; si nous regardons de

près à l'état de l'instruction publique, en ce qui touche le peuple; et si nous mettons la misère de cette nombreuse classe de la population en contraste avec l'abondance et le luxe d'autres classes, nous arriverons, je le crains bien, à cette conclusion, que la législation a encore quelque chose à faire pour améliorer la condition de la masse du peuple!... Est-ce donc, je le demande, en vertu d'un immuable décret du Tout-Puissant, que la moitié des habitants de ce pays vivent dans des maisons dont la valeur annuelle n'excède pas 5 livres sterling; et que les enfants du pauvre ne reçoivent, comparés à ceux du riche, ni soins ni instruction; et que, pour tant de nos semblables, la vie est un combat; et que la lumière du soleil, qui tombe au travers de notre chemin, à nous, ne fait que dorer, pour eux, une terre qu'ils peuvent apercevoir de loin, mais sans espoir d'y arriver jamais? »

Ces deux passages sont singulièrement caractéristiques : ils éclairent d'une manière saisissante la différence qui existe entre la nature de M. Cobden et celle de M. Bright. C'est, à côté de la plainte de l'économiste, le cri perçant du tribun. Où le premier voit un intérêt méconnu, le second voit un droit violé. Mais ce qu'ils attaquent l'un et l'autre et en commun, c'est la tenure aristocratique du sol, telle qu'elle a prévalu en Angleterre.

Il n'y avait pas à s'y tromper, et personne ne s'y est trompé. Aussi a-t-elle été formidable, la clameur qui s'est élevée du sein de la classe ainsi prise à partie, et le *Times* n'a été que l'écho fidèle de cette clameur lorsque, après avoir signalé MM. Cobden et Bright comme voulant le partage des propriétés des riches entre les pauvres, il a répété l'accusation en l'appliquant plus particulièrement à M. Bright.

Cette accusation est-elle juste? Ceux qu'elle a frappés ont-ils réellement rêvé de loi agraire? L'école de Manchester a-t-elle donné des successeurs à Tibérius et à Caïus Gracchus? MM. Cobden et Bright sont-ils gens à mettre la violence au service de leurs idées, ou même au service de leurs colères?

Non, sans doute : sous ce rapport, il y a eu injustice manifeste dans les imputations du *Times*, ou dans ce qu'elles semblaient impliquer; et M. Cobden, en défendant son ami, en se défendant lui-même, a eu raison de crier à la calomnie, quoiqu'il l'ait fait avec un excès de violence préjudiciable à sa cause.

Ce qui est sûr toutefois, et ce que ni M. Cobden ni M. Bright ne seraient, je pense, disposés à nier, c'est que le landlordisme leur est odieux; c'est qu'ils brûlent de remplacer l'aristocratie féodale, qui les repousse, par cette aristocratie manufacturière dont ils sont les représentants les plus illustres et les plus logiques; c'est que le genre de tenure du sol par eux préféré serait celui au moyen duquel le propriétaire arriverait à se confondre avec le cultivateur : résultat qu'à aucun prix ils ne voudraient voir sortir de l'emploi de procédés révolutionnaires, mais qu'ils béniraient, s'il pouvait être obtenu graduellement, pacifiquement, par l'adoption d'une série bien combinée de mesures législatives.

Tel étant leur but, leur empressement à réclamer la participation du peuple au pouvoir politique se comprend de reste.

D'un autre côté, si leurs vues sont pacifiques, on n'en saurait tout à fait dire autant de leur langage, ce qui est surprenant de la part de M. Cobden, esprit froid, intelligent et calme, mais ce qui ne l'est guère de la part de M. Bright,

dont l'orageuse éloquence répond aux agitations d'un cœur passionné.

La vérité est que M. Bright déteste cordialement l'aristocratie, et éprouve à se mesurer avec elle une sorte de jouissance hautaine. Un jour, on demandait à Charles Lamb comment il pouvait haïr des gens qu'il ne connaissait pas. « Et comment pourrais-je les haïr, » répondit-il, « si je les connaissais? » La haine d'une classe que M. Bright regarde comme investie d'un monopole politique et social, doublement injuste, est un sentiment dont son âme savoure l'amertume, par lequel il lui plaît d'être tourmenté, qu'il est impuissant à contenir. De là les anathèmes qui lui échappent, en quelque sorte malgré lui ; de là son ardeur à secouer sur une traînée de poudre une torche allumée, au risque d'une explosion dont, cependant, il ne veut pas.

Quoi qu'il en soit, sa dernière sortie contre des « institutions dont les riches jouissent et que les pauvres subissent », — ce sont ses paroles, — cette sortie, si véhémente, si terrible, a soulevé une question qui, selon toute apparence, continuera d'occuper les esprits longtemps après que la querelle qui s'y lie aura été oubliée. Ce qui est réellement en cause, ce n'est pas le *Times*, ce n'est pas M. Cobden, ce n'est pas M. Bright : c'est la constitution féodale de la propriété en Angleterre. Le sujet est grave ; il est intéressant à tous les points de vue. Il vaut donc qu'on l'aborde et qu'on s'y arrête.

CCXXXIII

6 janvier 1834.

Le landlord en Angleterre n'est, rigoureusement parlant, qu'un tenancier.

Je vous ai signalé, dans ma dernière lettre, les clameurs soulevées en Angleterre par deux récents discours, l'un de M. Cobden, l'autre de M. Bright.

Le bruit et la durée de ces clameurs, qui ont été prolongées, d'abord par les journaux de Londres, puis par ceux des provinces, comme par autant d'échos sonores, montrent assez qu'en Angleterre on commence à se préoccuper sérieusement de la condition qu'y fait aux classes agricoles la tenure féodale de la terre. Si cette question n'était pas brûlante, M. Bright, en l'abordant, n'aurait pas excité contre lui tant de colères. Si la constitution territoriale, qui repose sur les droits de primogéniture et de substitution, n'éveillait pas ici des idées de réforme, sujet d'espérance pour ceux-ci, et pour ceux-là sujet d'inquiétude, les mots de *loi agraire* ne se seraient pas trouvés sous la plume effrayée du *Times*, et le très-pacifique M. Cobden n'aurait pas eu à gémir de se voir comparé à Caïus Gracchus.

Exagérations que tout cela sans doute! Exagérations calculées! Une révolution radicale dans le système actuel de l'appropriation du sol en Angleterre est absolument impossible; l'aristocratie ne redoute rien de tel; les dénonciateurs

les plus emportés de MM. Cobden et Bright sont très-loin de les croire aussi noirs qu'ils se plaisent à les représenter; et lorsque le *Times* leur prête des vues de spoliation, le *Times* sait fort bien jusqu'où va sur ce point leur innocence, et que le principe de propriété n'est menacé ni par eux ni par personne. Mais ils veulent une réforme : n'est-ce pas là un crime assez grand? Car enfin, qui sait? Si une révolution est impossible, une réforme, peut-être, ne l'est pas. Or, l'aristocratie en Angleterre, c'est l'arche sainte. Malheur à qui ose y toucher!

Cependant quel est l'état réel des choses?

Que la condition du paysan en Angleterre soit fort triste, il n'y a point à le nier. Il est mal nourri, il est mal logé, il est livré sans défense aux atteintes de la vieillesse, il n'a aucune chance de s'élever dans la vie. Son sort n'est pas, à la vérité, plus lamentable que celui du paysan belge, lombard ou français, comme le *Spectator* en fait avec raison la remarque; mais ce dont il convient de tenir compte et ce que le *Spectator* n'a garde d'oublier, c'est que tout se juge par comparaison. L'Angleterre étant le pays le plus riche du monde, la misère y est plus misérable que partout ailleurs.

Aussi la tendance du laboureur à prendre le chemin des villes commence-t-elle à y être vivement accusée. C'est peu : la population des campagnes semble de moins en moins retenue au sol par l'amour du pays natal. Dans le nord du pays de Galles, par exemple, il y a, dit-on, un mouvement d'émigration presque aussi considérable que celui qui règne en Irlande; et le journal que je citais tout à l'heure se demande avec anxiété ce qui arriverait, si ce mouvement d'émigration venait à se développer, et si, ce qui n'est nullement improbable, l'habitude de « faire grève »

s'étendait de la classe des salariés de l'industrie à celle des salariés de l'agriculture.

MM. Cobden et Bright ont donc mis le doigt sur un mal qui n'a rien d'imaginaire; ils ont appelé l'attention de leurs concitoyens sur un danger qui n'a rien de chimérique.

Mais quelle est la nature des remèdes qu'ils proposent? Quelle est leur valeur? Quelle est leur portée?

Pour en juger, il importe de se rendre d'abord bien compte du régime auquel il s'agirait de les appliquer.

Chacun sait que le système féodal fut introduit en Angleterre par Guillaume le Conquérant, peu de temps après la conquête normande. Son but en cela fut-il de partager entre ses compagnons les dépouilles du pays conquis? C'est ce qu'on a beaucoup dit et répété, mais c'est ce que dément l'histoire vraie. L'Angleterre, à cette époque, était menacée d'une invasion danoise. L'établissement du régime féodal, admirablement adapté aux mœurs militaires de ces siècles de barbarie, fut demandé comme moyen de défense et de salut par la grande assemblée du royaume : voilà le fait. Mais il n'en est pas moins incontestable que le régime féodal, une fois établi, devint une formidable machine à oppression. La nation n'échappa aux coups de ses ennemis du dehors qu'en se mettant à la merci de ses maîtres du dedans. Tout le sol du pays dut être et fut, dès ce moment, considéré comme la propriété absolue du souverain. On le divisa en fiefs, dont le roi s'empara ou qu'il donna à ses principaux compagnons, qui s'y installèrent sous le nom de barons, de vassaux, et de *tenentes in capite*, à la charge par eux de lui jurer foi et hommage, et de le suivre à la guerre avec un certain nombre d'hommes armés. De leur côté, soit pour se mettre en état d'exécuter les conditions

du contrat féodal, soit pour que, pendant leur absence, leurs terres ne demeurassent point sans culture, les grands feudataires furent conduits à subdiviser leurs domaines, sauf à recevoir des nouveaux occupants une rente (*redditus*) qui leur permît de subvenir aux frais de leurs excursions guerrières. Ainsi se forma la relation du *lord* au *vassal*, relation de fidélité et d'obéissance, de la part du second; de protection et de justice, de la part du premier. La base sur laquelle s'éleva cet échafaudage, quelle était-elle? La force.

Tout d'abord, la possession des fiefs fut subordonnée à la volonté du lord. Ceux qui les tenaient de lui ne pouvaient en disposer à luer guise, ne pouvaient les transmettre par succession ou autrement. Mais, insensiblement, les héritiers du tenancier défunt obtinrent de se partager entre eux son héritage, moyennant un cadeau à faire au lord (*a fine*), cadeau qui consistait dans l'offre d'une armure, ou de quelques chevaux, ou d'une somme d'argent. Bientôt on s'aperçut que cette division des héritages tendait à rendre les sous-feudataires incapables d'acquitter les services divers auxquels ils étaient astreints à l'égard du lord, et l'usage s'introduisit parmi les tenanciers de laisser, à leur mort, la totalité des terres qui leur étaient confiées à un seul de leurs enfants, ici à l'aîné, là au plus jeune. Enfin, à mesure que les lumières et la richesse firent des progrès, les fiefs acquirent de plus en plus entre les mains des tenanciers le caractère de propriété absolue, et les vassaux se transformèrent en *freeholders*, c'est-à-dire en libres propriétaires du sol.

Mais il est à remarquer, — et ceci est un point capital, — que cette transformation des sous-feudataires en *freeholders* n'alla point jusqu'à entamer le principe en vertu duquel le

souverain était tenu pour le seul propriétaire absolu du royaume : « *Tout fuit en luy et vient de luy al commencement* ». Blackstone dit en propres termes : « Nul sujet en Angleterre n'a la propriété allodiale (en franc alleu). C'est un principe admis en législation et impossible à nier, que toutes les terres du royaume sont tenues du roi, directement ou indirectement. » Et encore : « Un sujet à l'usufruit, non la propriété absolue du sol, ou, selon l'expression de sir Edouard Coke, il a le *dominium utile*, non le *dominium directum*. »

D'où il résulte que, strictement parlant et en droit, le premier landlord d'Angleterre n'est qu'un tenancier. Il n'y a de propriétaire reconnu par la loi que le souverain, ou ce qu'il représente : l'État.

Il est bien vrai que la suzeraineté de la couronne n'a aujourd'hui, en fait, d'autre valeur que celle d'une fiction légale ; il est bien vrai que chacun ici a le droit de jouir et de disposer de ses biens comme il l'entend ; que dis-je? la liberté testamentaire, si rigoureusement circonscrite en France, ne connaît point de limites en Angleterre. Mais, à côté de la question de fait, la question de droit reste. Dans la fiction légale, il y a un principe dont il dépend de la nation, quand elle le voudra, de tirer les conséquences. Si le sol appartient à l'État, *en vertu de la loi*, c'est le comble de l'absurdité que d'appeler MM. Cobden et Bright des factieux parce qu'ils désirent, à tort ou à raison, que la constitution féodale de la propriété dans ce pays subisse des modifications législatives de nature à augmenter graduellement le nombre des propriétaires-cultivateurs, soit par l'abolition pure et simple de la loi qui, lorsqu'un homme meurt intestat, livre la succession de ses biens réels à son fils aîné, à l'exclusion des autres enfants ; soit par des restrictions apportées,

comme en France, à la liberté de tester; soit enfin par le renversement pacifique et légal des obstacles que l'esprit aristocratique a su mettre au transfert des propriétés territoriales.

Reste à savoir jusqu'à quel point l'adoption de pareilles mesures serait désirable; jusqu'à quel point le progrès de l'agriculture est lié au morcellement du sol; jusqu'à quel point il importe d'encourager cet élan passionné du paysan vers la terre, qui a fait dire à M. Michelet, parlant de la France : « Promenons-nous le dimanche dans la campagne, suivons le paysan. Le voilà qui s'en va là-bas devant nous. Il est deux heures; sa femme est à vêpres; il est endimanché; je réponds qu'il va voir sa maîtresse. Quelle maîtresse? Sa terre. »

CCXXXIV

7 janvier 1864.

Sur quelle base l'aristocratie repose en Angleterre.

Dans son roman de Coningsby, M. Disraeli dit qu'en 1471, après cette fameuse bataille de Tewkesbury, où Édouard IV battit et fit prisonnière Marguerite d'Anjou, un baron normand était presque aussi rare en Angleterre que l'est aujourd'hui un loup, tant la guerre des Deux Roses moissonna de nobles! Le même auteur rappelle que, lorsque Henri VII

convoqua son premier parlement, on ne put trouver dans tout le royaume que vingt-neuf pairs temporels. Et de ces vingt-neuf pairs, combien ont survécu dans leurs descendants? Pas cinq. George II avait coutume de dire que le meilleur gentilhomme d'Angleterre était lord Denbigh, parce que celui-là descendait des comtes de Habsbourg. Ce qui est sûr, c'est que les familles des grands barons d'autrefois sont aujourd'hui éteintes. Il n'y a pas, de nos jours, en Angleterre, de noblesse qu'on puisse appeler noblesse du sang; c'en est fait, en ce qui la concerne, des arbres généalogiques.

D'où vient donc le prestige extraordinaire qui entoure l'aristocratie anglaise? Est-il dû au nombre très-restreint de ses membres? S'explique-t-il par ce fait que le nombre des pairies, dans le royaume, n'y excède pas le chiffre de 687, et celui des titulaires le chiffre de 570? Cette imposante Chambre des Lords, où vont s'asseoir tous les lords anglais et gallois, dès qu'ils ont atteint l'âge de vingt et un ans, et où seize lords élus pour chaque session par la pairie écossaise représentent l'Écosse, tandis que vingt-huit pairs nommés à vie par les lords irlandais y représentent l'Irlande, tire-t-elle sa considération de ce qu'elle ne compte dans son sein que 3 ducs royaux, 3 archevêques, 27 évêques, 20 ducs, 22 marquis, 131 comtes, 28 vicomtes et 225 barons : en tout, 30 pairs spirituels et 429 pairs temporels? Le croire, ce serait tomber dans une étrange erreur.

En Angleterre, on a compris, ce qui ne le fut jamais en France par la noblesse, quand il y avait en France une noblesse, que le principe aristocratique ne peut rien gagner à s'enfermer dans un cercle étroit, jalousement tracé, inabordable ou presque inabordable. En Angleterre, loin de tendre à se séparer du gros de la nation, l'aristocratie ne cesse d'y plonger. C'est parmi les notabilités de tout genre et de toute

condition qu'elle se recrute; à la classe des riches, elle a demandé l'opulent personnage qui s'appelle aujourd'hui lord Overstone. A la classe des gens de lettres, elle a demandé l'illustre historien qui est mort lord Macaulay. Un homme de beaucoup d'esprit que j'ai connu pendant quinze ans sous le nom de Monckton Milnes, ne m'est plus connu, depuis quelques mois, que sous le titre de lord Houghton. Ainsi, et grâce au droit qu'a le souverain de créer des pairs d'Angleterre, l'aristocratie est une puissance qui se maintient, s'alimente, se rajeunit perpétuellement, par l'accession de toutes les forces vives du pays.

Encore si cet avantage était le seul! Mais non : le système adopté a pour effet d'ôter à l'aristocratie le caractère toujours odieux d'une *caste*. Accessible à chacun, elle n'est à personne un sujet d'offense. Elle offre un but à l'ambition, ce qui l'empêche d'être le point de mire de l'envie.

La féodalité, d'ailleurs, n'a pas eu en Angleterre le même caractère qu'en France. En France, où les seigneurs féodaux étaient quelquefois indépendants ou presque indépendants de la couronne, et où la puissance de la royauté fut souvent tenue en échec par celle des grands vassaux, la féodalité pesa rudement sur le paysan. En Angleterre, au contraire, ce fut sur les grands vassaux que pesa la féodalité, par les exactions auxquelles les soumit la couronne, qu'ils n'étaient pas assez forts pour contenir. La féodalité a eu en Angleterre un caractère fiscal, dont les riches surtout ont eu à souffrir. Elle a été beaucoup moins oppressive qu'en France, partant moins odieuse.

Aussi, quelles conquêtes que celles de l'esprit aristocratique en ce pays! Pas de classe où il n'ait pénétré, pas de condition qu'il ne soit parvenu à envahir. Il est descendu, à travers les couches successives de la société, jusqu'en ses

dernières profondeurs. On le respire dans le réduit où se cache la pauvreté, comme dans le palais où s'étale l'opulence. On le rencontre même dans le monde de la domesticité, qui a ses magnats et son étiquette. L'Angleterre le sue par tous les pores.

Il faut reconnaître, au surplus, qu'en Angleterre le principe de l'égalité devant la loi sert à déguiser jusqu'à un certain point le règne des inégalités sociales; je dis jusqu'à un certain point, car le régime de l'égalité devant la loi ne saurait exister dans toute son intégrité là où il est loisible au riche, en matière de délits correctionnels, d'échapper à la prison par l'amende, et où les lords ne peuvent être arrêtés pour dettes. Sous George II, lord Ferrers ayant commis un meurtre, on crut un moment qu'il ne serait pas pendu; mais le roi, qui voulait populariser la dynastie nouvelle qu'il représentait, insista. On pendit conséquemment lord Ferrers, mais avec un cordon de soie! Il est, en outre, à remarquer que les lords déposent, non sur leur serment, mais sur leur honneur.

N'importe! Que l'opinion publique s'accommode des inégalités sociales, c'est certain; et ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'elle les considère comme parfaitement compatibles avec la liberté. Milton n'a fait qu'exprimer une idée très-généralement répandue ici, lorsqu'il a écrit : « Si nous ne sommes pas tous égaux, nous sommes tous libres, également libres, les ordres et la hiérarchie s'accordant très-bien avec la liberté, loin de lui être contraires. » Il est juste d'ajouter que Milton, républicain déterminé, a mis ce langage dans la bouche de Satan.

Ajoutez à tout cela les services réels rendus par l'aristocratie, l'activité politique de ses membres, l'initiative que plusieurs d'entre eux s'étudient à prendre dans les questions

liées, soit au progrès intellectuel, soit au bien-être matériel des travailleurs.

Voilà bien des raisons, n'est-ce pas, pour expliquer l'ascendant de l'aristocratie anglaise? Mais aucune de ces raisons n'est la raison décisive. L'accumulation de la propriété territoriale entre les mains d'un nombre limité de grandes familles, tel est le véritable pivot autour duquel tourne le système social qui fait de l'Angleterre ce qu'elle est; et M. Bright frappe juste lorsque, voulant ébranler l'édifice de la puissance aristocratique, il s'attaque au mode de tenure des terres.

D'après des évaluations qui me furent fournies, il y a peu d'années, et que j'ai lieu de croire fort exactes, on comptait alors dans la Grande-Bretagne (Angleterre proprement dite et Écosse), 4 millions de familles, comprenant environ 20 millions d'âmes. Or, sur ce nombre, la population agricole était évaluée à 1,250,000 familles, réparties comme suit :

Familles de propriétaires ayant chacun environ six fermiers	30,000
Familles de fermiers occupant chacun à peu près cinq laboureurs	180,000
Familles cultivant pour leur propre compte des champs, des jardins, de petites fermes. .	140,000
Familles de journaliers travaillant pour le compte d'autrui	900,000
Total.	1,250,000

Chacune de ces 30,000 propriétés étant, en moyenne, d'environ 600 hectares d'un seul tenant, il en résulte que ce n'est pas à plus de 30,000 familles qu'appartenait alors, sinon la totalité, au moins une très-notable partie du sol.

Quant aux fermiers, ce sont des capitalistes plus ou moins

considérables, possédant en bétail, en instruments aratoires, etc., quelque dix livres sterling par acre, et pesant d'un poids énorme sur la masse des journaliers.

La base sur laquelle repose cet échafaudage est le droit de primogéniture, combiné avec le droit de substitution.

Ce n'est pas, comme certains le croient, que la loi anglaise consacre le droit d'aînesse d'une manière absolue. Elle n'intervient qu'en égard aux successions *ab intestat*. Lorsqu'un homme meurt sans laisser de testament, ses biens *personnels* ou mobiliers sont partagés entre tous les enfants de l'un ou de l'autre sexe; mais, quant à ses biens *réels* (les immeubles), ils sont dévolus par la loi à l'aîné des fils, à l'exclusion de ses frères et sœurs.

Du reste, la liberté de tester est entière, et rien n'empêche un propriétaire de faire de sa propriété, pour le temps où il ne sera plus, l'usage qu'il jugera convenable, à moins qu'il ne s'agisse de terres frappées de substitutions. Seulement, l'usage est en harmonie parfaite avec la loi, et il est rare qu'en fait de successions immobilières, l'héritier exclusivement désigné par un testament ne soit pas l'aîné. Notez bien que ceci s'applique, non-seulement au fonds, qui appartient à la noblesse, mais encore aux bestiaux, aux instruments aratoires, aux baux, dont se compose la propriété mobilière du fermier. Si ce dernier peut, à la rigueur, déshériter son fils aîné, diviser sa fortune, en disposer à sa guise, il est très-rare qu'il use de ce droit. Comme ses supérieurs, il veut perpétuer son nom, se survivre dans un héritier. Aristocratie de seconde main!

Eh bien! c'est surtout ce mécanisme, complété par le droit de substitution, qui, en conservant la classe des grands propriétaires fonciers, et en mettant obstacle à la division du sol, permet à l'aristocratie anglaise de se maintenir. M. Bright

ne s'y trompe pas, et, je le répète, il la vise droit au cœur, lorsqu'il proteste contre le divorce établi, en Angleterre, entre le paysan et la terre.

CCXXXV

8 janvier 1864.

Deux systèmes en présence : petite culture et grande culture.

Jean-Jacques Rousseau a-t-il eu raison d'écrire : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile ; que de crimes, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne ? »

Quand Rousseau, d'un cœur ému, traça ces lignes éloquentes, il oublia combien il est nécessaire, dans l'intérêt même du genre humain, que la terre soit divisée pour être cultivée ; il ne prit pas garde que nul ne se donnerait la peine de semer s'il n'avait la certitude de moissonner.

Nul doute que la terre ne soit le domaine de l'humanité, comme la lumière du soleil, comme l'air, comme tout ce qui

est absolument indispensable à l'existence de l'homme. Mais, d'une part, la lumière et l'air nous sont donnés gratuitement par la nature, tandis que la terre veut être travaillée; et, d'autre part, la lumière et l'air nous sont donnés en profusion, tandis que la terre est une quantité limitée. Pour qu'elle profite au genre humain, la première condition, c'est que le travail qu'elle requiert ne soit pas troublé ou rendu impossible par les disputes que sa possession, si elle était incertaine, ne manquerait pas de provoquer.

La terre diffère aussi de la lumière et de l'air en ce sens qu'elle ne constitue pas, elle, une richesse inépuisable. Loin de là : elle est sujette à se détériorer; elle se fatigue; elle s'épuise. Que de plaines, en Asie et dans l'Afrique, sont devenues arides, qui jadis furent fertiles! Que de pays sont des déserts, qui autrefois nourrissaient des populations nombreuses! Même en Europe, l'épuisement des forces productives de la terre pourrait devenir un danger, s'il n'était heureusement combattu par l'ardeur de l'intelligence humaine à se pourvoir d'engrais; car cette substance fécondante que nous fournissent certaines îles de l'océan Pacifique, le guano, n'est pas un trésor dont il soit impossible de voir la fin.

La jouissance durable des bienfaits de la terre est donc, pour l'homme, au prix d'une lutte dans laquelle il faut qu'il triomphe, sous peine de mort; et par conséquent, dès qu'il s'agit d'appropriation du sol, la question qui domine tout est celle de savoir quels sont les arrangements sociaux les plus propres à réaliser ce but souverain : la conservation de la race humaine.

Que les produits de la culture appartiennent à celui dont elle a employé le travail et le capital, ou, en d'autres termes, que celui-là soit appelé à recueillir, qui a semé, c'est ce que

semble impérieusement réclamer l'intérêt de l'agriculture; mais cet intérêt exige-t-il qu'à côté et au-dessus du cultivateur, il y ait un seigneur féodal, et que, dans la tenure du sol, la propriété du produit soit distincte de celle du fonds ?

La France et l'Angleterre ont donné à ce problème deux solutions, non-seulement différentes, mais absolument contraires.

C'est le premier système que la France s'efforça de faire prévaloir, lorsqu'elle mit la main, en 89, sur les biens du clergé; lorsque, après avoir rompu tant de vastes domaines, elle en vendit à bas prix les lambeaux; lorsque, dans son empressement à faciliter les achats de terre et à précipiter la liquidation de la société féodale, elle créa tout exprès un papier-monnaie; lorsque, enfin, elle écrivit dans le Code : « Les libéralités, soit par acte entre vifs, soit par testament, ne peuvent excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse qu'un enfant légitime; le tiers, s'il laisse deux enfants; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. — Un propriétaire ne peut disposer de plus de la moitié de ses terres si, à défaut d'enfants, il laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelle ou maternelle, mais il peut disposer des trois quarts s'il ne laisse d'ascendants que dans une seule ligne. — Les enfants ou leurs descendants succèdent par égales portions et par tête. » Ces dispositions législatives ont mis fin, en France, à la tenure monarchique et féodale des terres; elles ont inauguré le système qui tend à faire de la culture la condition du droit de propriété, qui tend à donner le sol au paysan.

En Angleterre, au contraire, l'opinion publique et la loi se sont unies pour concentrer la propriété du sol entre les

mains d'un nombre limité de grandes familles qui ne le possèdent ni comme récompense de leur labeur ni comme remboursement de leur capital. Quand un *landowner* meurt, c'est son fils aîné seul qui hérite, soit par la volonté du père, s'il fait un testament, soit conformément à la loi, s'il meurt *intestat*. Il en résulte que le sol échappe au morcellement; que la classe des opulents propriétaires se maintient, et qu'à côté, au-dessus du cultivateur qui vit du produit de son travail et de l'application de son capital à la culture, il y a le *landowner* qui vit de la RENTE que le premier lui paye.

De ces deux procédés, lequel est préférable?

Chacun d'eux a des inconvénients très-graves : l'un, plus particulièrement au point de vue du développement de la richesse agricole; l'autre, plus particulièrement, au point de vue de la justice distributive et de la rémunération due au travail.

En France, la multiplication des *propriétaires*, qui est un bien, a eu pour effet la *petite culture*, qui est un mal.

En Angleterre, la dégradation du travailleur, qui est un mal, a été le résultat de la *grande culture*, qui est un bien.

L'association n'offrirait-elle pas un moyen naturel de prendre à chacun de ces deux systèmes ce qu'il a de bon, en écartant ce qu'il a de mauvais?

CCXXXVI

26 janvier 1864.

La propriété territoriale et les réformes proposées en Angleterre par M. Bright.

Il était attendu avec grande impatience le discours que M. Bright a prononcé hier dans le Town Hall de Birmingham. Pouvait-il en être autrement? Accusé par le *Times* d'avoir prêché le système de la loi agraire, de nourrir contre l'aristocratie anglaise des pensées de spoliation, de vouloir la division *gratuite* des propriétés territoriales des riches entre tous les pauvres, M. Bright n'avait opposé jusqu'ici à cette accusation, homicide en Angleterre, qu'un silence stoïque et méprisant; il avait laissé son ami M. Cobden s'élancer seul au plus fort de la mêlée et combattre leur commun combat. Qu'allait-il dire, la première fois qu'il ferait retentir en public les accents de sa sauvage et forte éloquence? En quels termes allait-il répondre, et pour le compte de M. Cobden et pour le sien propre, aux attaques du plus puissant journal qui soit au monde? Mais, surtout, quel remède allait-il demander qu'on appliquât à ces maux de la classe agricole qu'il avait si énergiquement dénoncés?

Eh bien, M. Bright a parlé. Et, le dirai-je? sa harangue, quoique applaudie à Birmingham avec passion, a produit sur moi un effet trop semblable à celui du désappointement.

A la partie agressive de ce discours, je n'ai rien à redire,

bien qu'en général la violence ne soit guère de mon goût, parce qu'un orateur, lorsque l'approbation enthousiaste de son auditoire lui donne de l'aiguillon dans le flanc, n'est pas aussi maître de sa parole qu'un écrivain l'est de sa plume.

Contre le *Times*, M. Bright a été ce qu'il est toujours : éloquemment terrible. La calomnie dont lui et son ami avaient été l'objet, il l'a repoussée avec un singulier mélange de hauteur dédaigneuse, de colère et d'ironie. Quel formidable usage il a fait de cette figure de rhétorique : la répétition ! Lorsque, par allusion à la souveraineté *anonyme* du *Times*, il ramène, presque à chaque phrase, en les appliquant au rédacteur en chef du journal en question, ces mots vengeurs : « L'homme au masque (*the gentleman in the mask*), » on dirait le marteau tombant sur l'enclume.

Et il n'a pas été moins terrible contre la classe des grands propriétaires du sol (*the landowners*), lorsqu'il les a représentés en proie à la rage aveugle d'acquérir, et incapables de s'élever — dans les questions vitales, celles de la *Corn Law*, par exemple — à l'intelligence de leurs propres intérêts. Mais où M. Bright a fléchi, c'est dans l'exposé de ses vues en ce qui touche le meilleur mode de tenure des terres. Dire d'une voix retentissante, d'une voix qui va droit au cœur, que la situation du laboureur, en Angleterre, est encore aujourd'hui ce qu'elle était au temps de la féodalité, et qu'il ne peut y avoir que souffrance et misère dans des cabanes hantées par la vermine, où jusqu'à sept et huit personnes dorment entassées; et que dix shillings par semaine constituent un piètre salaire; et que ceux-là se moquent du paysan d'une façon bien cruelle, qui lui recommandent, comme moyen d'atteindre au beau idéal de sa condition, d'élever respectablement une famille nom-

breuse, de saluer les gens comme il faut, d'aller régulièrement à l'église le dimanche, d'éviter le cabaret, et de se laisser guider au ciel par les jeunes dames de l'endroit agissant de concert avec le pasteur... oh! certes, rien de mieux. Mais cela suffit-il? Une vive description de la maladie ne saurait tenir lieu des moyens de guérison.

Or, que propose M. Bright?

En Angleterre, quand un homme meurt sans avoir fait de testament, la loi divise par portions égales entre tous ses enfants sa propriété mobilière : M. Bright demande que cette disposition soit étendue à la propriété territoriale.

En Angleterre, il est loisible au testateur de laisser la terre qu'il possède non-seulement à une personne qui n'est pas encore née, mais à une personne qui peut ne venir au monde que vingt et un ans après la confection du testament : M. Bright demande que le droit de tester ne se puisse exercer qu'en faveur de personnes vivantes.

En Angleterre, l'homme qui vend une propriété territoriale et celui qui l'achète ont tant de chemin à faire pour remonter au titre originaire, et trouvent la transmission de ce genre de richesse gouvernée par des règles si obscures, si incertaines, si difficiles à débrouiller, que, selon le mot de notre orateur, un autre jugement de Salomon serait, en pareille occurrence, nécessaire : M. Bright demande qu'on en finisse avec les complications législatives qui s'opposent à la mobilisation de la terre.

En tout ceci, M. Bright prouve qu'il ne voit ni d'assez haut ni assez loin.

D'abord, il servirait de peu d'étendre à la propriété territoriale, dans un pays tel que l'Angleterre, la loi du partage égal entre les enfants, pour le cas d'un propriétaire mort intestat. Et la raison en est bien simple : le nombre de ceux

qui meurent ici sans laisser de testament est si petit, que ce ne serait vraiment pas la peine. En réalité, le droit de primogéniture, en Angleterre, repose sur l'opinion publique beaucoup plus que sur la loi. Tout propriétaire foncier, en ce pays, brûle de se survivre dans *un* héritier; de perpétuer son bien dans sa famille en le concentrant sur *une seule tête*, et d'attacher ainsi à son nom le prestige d'une fortune indivise. C'est ce désir, universellement répandu, très-réfléchi et profondément enraciné dans les cœurs, que la loi sanctionne, en maintenant, pour les cas — très-rares — où nul testament n'aurait été fait, ce qui aurait eu lieu s'il en avait été fait un. Abolir cette loi et la remplacer par le principe de l'égal partage, en cas de mort *ab intestat*, ce ne serait pas toucher au but. Tout ce qui résulterait de là probablement, c'est que pour soustraire son héritage à l'action du nouveau principe, tel se hâterait de tester, qui aujourd'hui s'en dispense, sachant bien que ce qu'il néglige de faire, la loi le fera à sa place.

Il est vrai, que si le droit de primogéniture est condamnable, injuste, il y aurait quelque avantage à lui retirer, au moins, l'appui, l'encouragement, la sanction morale de la loi. Mais l'Angleterre est un pays que gouvernent souverainement l'usage, la tradition reçue, l'opinion; et l'avantage dont il s'agit y serait inappréciable, la liberté de tester y restant absolue et l'esprit aristocratique intact.

Pour que le droit de primogéniture fût réellement supprimé, il faudrait que, comme en France, la loi allât jusqu'à poser, en vue de l'égal partage, des limites à la liberté de tester; et cela, l'audace démocratique de M. Bright ne va pas jusqu'à le proposer.

Quant à renfermer le droit de substitution dans des bornes plus étroites, et à faciliter la vente des propriétés foncières,

nul doute que l'un et l'autre procédé ne rentrent dans la catégorie des moyens propres à porter atteinte à la tenure féodale du sol. Mais, d'une part, aucun de ces procédés n'est décisif, et, d'autre part, M. Bright n'a pas expliqué, en ce qui concerne le second, par quel système il entendait sortir des complications qui obstruent, en Angleterre, le transfert des propriétés territoriales.

Quoi qu'il en soit, une chose est claire : c'est que M. Bright envie les pays de *petite culture*. A-t-il raison? A-t-il tort? Je répondrai à la question, en revenant au point où je l'ai laissée dans ma dernière lettre.

CCXXXVII

10 février 1864.

Considérations théoriques sur la tenure des terres.

La veille même du jour où devait avoir lieu l'ouverture du Parlement, au plus fort des préoccupations éveillées par la question danoise, alors que chacun se demandait avec anxiété si le premier ministre allait parler le langage de la paix ou celui de la guerre, le *Times* s'étudiait à sauver la Chambre des Communes du reproche d'être une *Chambre de landlords*, tant s'était prolongé d'échos en échos le son de ces paroles de M. Bright : DROIT DU PAYSAN A LA TERRE !

DROIT A LA TERRE ! C'est aussi le cri de Hertzen dans une

lettre qu'il vient d'adresser à Garibaldi. « Ce que le peuple veut, » est-il dit dans cette lettre, « et où il va, on l'ignore. Veut-il reconquérir sa liberté, son indépendance; rétablir, comme la Pologne, son passé glorieux? Non. Le peuple russe n'a jamais possédé la liberté et n'a jamais perdu son indépendance; il n'a rien à reconquérir, rien à évoquer de son passé brumeux; ce que le passé lui a légué est entré dans son sang... La religion sociale du peuple russe, c'est le DROIT A LA TERRE. »

Et après avoir établi qu'il serait aussi impossible de prendre la terre aux paysans russes que de prendre la mer aux lazzaroni, Hertzen rit de cette tête de Méduse que, sous le nom de DROIT A LA TERRE, le *Times* a montrée à l'Angleterre pour l'épouvanter, et il s'étonne ironiquement du bruit qu'ont fait les timides coups de cognée que MM. Cobden et Bright ont, d'une main mal assurée, portés à l'arbre féodal.

De fait, l'insuffisance manifeste des réformes demandées par M. Bright ôte beaucoup, il faut bien l'avouer, à la force de ses anathèmes. J'ai déjà indiqué, dans une lettre antérieure, ce que ces réformes, fussent-elles adoptées telles que M. Bright les présente, auraient de peu décisif : leur insignifiance frappe surtout quand on les rapproche de la nature du mal. Il importe donc, pour les juger, d'avoir sous les yeux un tableau exact de tout ce qui se rattache ici à la tenure des terres, et c'est ce tableau que je me propose de tracer.

Mais auparavant je crois utile de bien établir les principes qui, selon moi, régissent la matière.

Le domaine que l'homme, par le travail, doit conquérir et féconder, — ai-je déjà eu occasion de remarquer ailleurs, dans un livre consacré à l'examen du jeu des diverses forces

productives, — se divise en trois règnes : le règne animal, qui renferme le bœuf, le mouton et le cheval ; le règne végétal, qui comprend les légumes, les fruits et le grain ; le règne minéral enfin, qui comprend la pierre, la houille et les métaux.

Eh bien, si l'on examine de quelle manière ce domaine doit être exploité pour fournir de quoi satisfaire le plus amplement possible aux quatre principaux besoins de l'homme : la nourriture, le vêtement, le gîte, le combustible, on arrivera bien vite à reconnaître que, des trois règnes, le plus important est le règne animal. N'est-il pas évident, en effet, que la chair du bœuf et celle du mouton constituent la partie véritablement vivifiante de notre nourriture, les légumes et les fruits ne suffisant que dans les climats où l'excès de la chaleur interdit le travail? N'est-il pas évident, en outre, que c'est avec la laine, le cuir, la peau, les graisses, en un mot avec les dépouilles du mouton et du bœuf que, par l'intermédiaire de l'industrie et du commerce, nous parvenons à nous vêtir, à nous meubler, à nous éclairer? Le règne animal pourvoit donc à une partie notable de nos besoins.

Ce n'est pas tout. Tel est l'enchaînement des lois de la nature, que de la prospérité du règne animal dépend celle des deux autres règnes. Pour que l'homme obtienne en quantité croissante des légumes et des grains, ne faut-il pas qu'il nourrisse la terre de ce précieux engrais des bestiaux qui contient le principe générateur de la végétation? Pour qu'il tire des carrières et des mines les trésors qui s'y cachent, pour qu'il en profite, ne lui faut-il pas des chevaux qui transportent la matière de son travail, des bœufs et des moutons dont la chair serve à sa subsistance, des bœufs et des moutons dont l'enveloppe serve à ses vêtements? Supposons deux pays dont l'un aurait, sur 60 hectares, 50 hec-

tares en terres labourables et 10 hectares seulement en prairies ou pâturages, tandis que l'autre aurait 10 hectares en terres labourables et 50 hectares en prairies : les 10 hectares en terres labourables du second de ces deux pays, recevant l'engrais des bestiaux qui peuvent être nourris sur une étendue de 50 hectares en prairies, produiront plus de grains et de légumes que les 50 hectares de terres labourables qui ne seraient fécondés que par l'engrais de 10 hectares de prairies; et le second des deux pays comparés aura sur le premier l'avantage d'un surcroît de bénéfice considérable, non-seulement en viande, en peaux, en laines et en cuirs, mais même en légumes et en grains. D'où cette conséquence que le meilleur système de culture est celui qui favorise le plus le développement du règne animal.

Ce système est-il celui de la *petite culture?* Voilà ce que M. Bright aurait dû se demander avant de chercher dans des mesures partielles de nature à conduire au morcellement des terres, un remède aux maux et aux abus qui marquent, en ce pays, la féodalité des campagnes.

Ces maux sont très-profonds, à coup sûr; ces abus sont très-réels. La vive impression qu'en reçoivent les esprits élevés et les cœurs généreux explique comment des hommes aussi distingués que MM. Thornton et John Stuart Mill ont été amenés à fermer les yeux sur les obstacles qu'oppose aux progrès de l'agriculture le système des exploitations agricoles sur une très-petite échelle. Mais de ce que le régime de la grande culture est attaquable sur beaucoup de points, il ne suit pas qu'on doive se précipiter, tête baissée, dans un régime radicalement contraire, avant d'avoir examiné s'il n'y aurait pas avantage à combiner les deux, de manière à faire marcher de front l'amélioration du sort des paysans et les progrès de l'agriculture, de manière à réali-

ser le DROIT A LA TERRE sans appauvrir la terre et l'épuiser, de manière enfin à concilier la justice et la science. Car, s'il était prouvé, et j'essayerai de le prouver, qu'en fait d'agriculture, division extrême, c'est destruction, ce serait fort mal servir l'intérêt du peuple que de tendre à multiplier le nombre de propriétaires, sans songer que le principe d'association fournit un moyen d'atteindre à ce qui est un bien en évitant ce qui est un mal.

D'ailleurs, pour peu que l'on considère ici la justice dans son acception la plus haute, la plus générale, on verra qu'elle ne saurait être détachée de la science. Je l'ai dit et je le répète : dès qu'il s'agit de tenure de terres, la question qui domine tout est — j'en demande pardon à Jean-Jacques — celle de savoir quels sont les arrangements sociaux les plus propres à réaliser ce but souverain : la conservation de la race humaine.

CCXXXVIII

11 février 1864.

Système français de la petite culture; ses inconvénients.

S'il est vrai que le meilleur système de culture est celui qui favorise le plus le développement du règne animal, on en doit conclure que M. Bright tourne le dos à la science agronomique, lorsque, sans même prononcer le mot d'association, il pousse au morcellement des terres.

Il est bien clair, en effet :

Que l'éducation des bestiaux exige une étendue de terrain déterminée ;

Que, sans avances, sans capitaux, on ne peut ni les acheter, ni les entretenir, ni les renouveler ;

Que, faute d'avances, on est conduit à les exténuer de travail et à les mal nourrir ;

Que dire petite propriété, c'est dire absence de capital ;

Que le système de la division indéfinie des propriétés tend, par sa nature même, à paralyser le développement du règne animal, vraie source de la richesse agricole ;

Que les conséquences nécessaires d'un tel système sont de substituer partout les champs aux prairies ; la culture du grain, qui épuise le sol, à l'éducation des troupeaux, dont l'engrais le vivifie ;

Que le partage des propriétés suivant son cours, les champs eux-mêmes arrivent à être rompus, réduits en poussière, jusqu'à ce que la charrue, qui économise les forces humaines, ait fait place à la bêche, qui les use et les détruit.

Lorsqu'il a voulu prouver combien avantageuse avait été à l'espèce humaine, considérée dans son ensemble, l'appropriation des terres, M. de Sismondi n'a pas manqué de lier au sentiment de la perpétuité les heureux effets de cette appropriation. Il a montré que, sans la garantie de la perpétuité, jamais l'homme n'aurait entrepris de donner aux marécages un écoulement, d'élever des digues contre les inondations, de fixer sur les collines la terre qui s'en échappait, de répartir par des canaux d'arrosement des eaux fertilisantes sur les champs que ces mêmes eaux condamnaient à la stérilité ; il a montré que, pour perfectionner par la culture les plantes, les arbustes et les arbres qui pouvaient lui

être utiles; que pour en changer en quelque sorte l'essence; que, pour amener certains fruits à leur perfection; que, pour renouveler le sol, couvrir la face entière de la campagne d'une végétation abondante et augmenter la force productive de la nature, il avait fallu des travaux faits en vue de l'avenir.

Mais ces travaux précieux, est-il possible qu'on les continue, qu'on en conserve les fruits, là où la petite culture interdit tout ensemble dans les efforts là où le partage du sol par fragments de plus en plus petits ôte à son exploitation tout caractère de fixité et remplace les vues d'avenir par l'ardente préoccupation du présent? Quels grands projets d'amélioration, quels savants efforts, attendre d'un propriétaire qui sait qu'après lui son domaine sera partagé entre ses trois, ses quatre, ses cinq enfants, c'est-à-dire mis en lambeaux? Emploiera-t-il beaucoup d'argent, beaucoup de soins à former des prairies? Lui mort, elles seraient rompues. Prendra-t-il la peine de construire un bâtiment au centre de ses possessions? Lui mort, le bâtiment disparaît. S'étudiera-t-il à distribuer les cultures suivant la qualité des terrains et l'exposition des lieux? Lui mort, voilà sa carte agronomique en pièces.

Pauvre agriculteur, *pauvre agriculture*, a-t-on dit, et il n'y a pas à se dissimuler que là où, comme en France, la multiplication des propriétaires n'est pas chose distincte de la multiplication des parcelles; que là où, comme en France, le partage des successions entraîne le morcellement du sol, l'agriculture tombe de toute nécessité entre les mains de pauvres agriculteurs. Qu'arrive-t-il? Peu à peu le sol se couvre de haies qui en dévorent une partie; les bornes de séparation, en se multipliant, multiplient les débats ruineux et les procès; ne pouvant vivre au milieu de propriétés

qui n'ont pas même la contenance nécessaire pour un bâtiment, les cultivateurs sont forcés de se reléguer dans des villages d'où ils ne sauraient se rendre chaque jour sur le théâtre de leur travail sans fatigue et perte de temps. Ne leur parlez pas de méthodes nouvelles : le loisir du corps est indispensable pour les étudier, la science pour les comprendre, un certain capital pour les appliquer; et où tout cela manque, il n'y a de dominant que la routine. Est-il besoin d'ajouter que, dans ce système, les économies de travail humain sont impossibles? Vous demandez pourquoi un homme, tout un homme, est employé à garder une vache? Eh! c'est parce que, dans le régime de la petite culture, non corrigée par le principe de l'association, une vache compte comme un troupeau!

Le tableau que je viens de tracer n'est-il pas celui de la France agricole? On peut se former une idée des effets du Code civil sur le morcellement du sol par le rapprochement que voici : d'après le tableau cadastral qui se rapporte à l'année 1814, le nombre des familles attachées à l'agriculture en France était alors de 3,805,000, dont 1,101,421 ne possédaient pas chacune plus d'un demi-hectare, tandis qu'aujourd'hui le nombre des familles agricoles, propriétaires du sol, est évalué à plus de cinq millions. Sur ce nombre, on en compte environ deux millions six cent mille, comprenant à peu près treize millions de personnes, dont le revenu, terme moyen, ne dépasse pas cinquante francs. Encore est-il vrai de dire que la subdivision des terres est jusqu'à un certain point combattue par un mouvement de recomposition résultant, soit d'arrangements entre cohéritiers, soit de ventes, soit de mariages. Sans cela, le sol arriverait à être réduit en poussière.

Et là ne s'arrête pas le mal. Outre que la terre, en France,

se trouve divisée en un très-grand nombre de propriétés microscopiques, chaque propriété, à son tour, se trouve divisée en un très-grand nombre de petites *parcelles*. C'est au point que l'on compte, de l'aveu de M. John Stuart Mill, dix fois plus de parcelles que de cotes foncières; et comme il y a deux cotes par propriétaire, il suit de là que chaque propriété se compose de vingt fragments situés en vingt endroits différents. Que de temps et que d'engrais perdus! Que de haies et de sentiers prenant la place du sol cultivable! Que de procès en délimitation!

Si M. Bright lisait les romans, ce que j'ignore, je lui recommanderais volontiers le passage suivant tiré d'un auteur qui habite la campagne, qui l'aime et qui la connaît :

« Ce qu'il y a de joli dans cette propriété de Morand, » dit Joseph, « c'est que c'est tout rassemblé, tout sous la main : votre château est planté là; d'un côté, les bois; de l'autre, la terre labourable; pas un voisin entre deux, pas un petit propriétaire incommode fourré entre vos pièces de blé, pas une chèvre de paysàn dans vos haies, pas un troupeau d'oies à travers vos avoines; c'est un avantage, cela. — Oui, » répondit M. Morand; « mais, vois-tu, si j'étais obligé par hasard de faire une séparation entre mon bien et celui qui m'est venu de ma femme, les choses iraient tout autrement. Figure-toi que le bien de Louise se trouvait enchevêtré dans le mien. Quand je l'épousai, je savais bien ce que je faisais. Sa dot n'était pas grosse, mais cela m'allait comme une bague au doigt. Pour faucher ses prés, il n'y avait qu'un fossé à sauter; pour serrer ses moissons, il n'y avait pas de chemin de traverse, pas de charrette cassée, pas de bœuf estropié dans les ornières; on allait et venait de mon grenier à son champ, comme de ma chambre à ma cuisine. C'est pourquoi je la pris pour femme, quoique, du reste, son

caractère ne me convint pas et qu'elle m'ait donné un fils malingre et boudeur, qui est tout son portrait. »

Tel est, décrit dans ce style dont le secret appartient à George Sand, un des mille résultats fâcheux de cette division et subdivision des propriétés que consacre, en France, le Code civil, et dont M. Bright paraît n'apercevoir que les beaux côtés. Sous l'empire de ce régime, les terres de chaque propriétaire, au lieu d'être rassemblées en un même lieu, se trouvent éparses et enchevêtrées en plusieurs places différentes, souvent à une très-grande distance les unes des autres. Pierre possède tant d'arpents dans le domaine de Paul, qui, à son tour, en possède tant dans le domaine de Pierre. C'est la confusion la plus absurde, le pêle-mêle le plus ruineux qui se puissent imaginer. Pour labourer ou moissonner sa terre, il faut passer sur celle du voisin. Les labours se croisent en divers sens, forment des pointes et des haches qui dévorent du terrain et augmentent le travail. Veut-on faucher son pré? c'est un fossé à franchir. Veut-on serrer ses moissons? c'est un chemin de traverse à parcourir. On comprend, ma foi, que, pour échapper à ces inconvénients, M. Morand ait, en vrai campagnard qu'il était, épousé Louise, au risque d'avoir un fils malingre et boudeur comme sa mère!

Dans le *Tableau de la division du sol de la France*, les terres labourables figurent pour 21,559,151 hectares, et les prés pour 4,834,521 hectares seulement. En d'autres termes, pour féconder une étendue de plus de 20 millions d'hectares, on a, en France, l'engrais fourni par moins de 5 millions d'hectares. Il serait bien extraordinaire que, sous un pareil régime, l'agriculture fût florissante. Et, dès lors, c'est à peine s'il est nécessaire de dire que, sous un pareil régime, la condition du paysan ne saurait être heureuse.

Pour qu'on ne nous accuse pas de matérialisme, commençons d'abord par ce qui se rapporte à la vie intellectuelle des campagnes.

M. Thornton, qui, sous ce titre : *Plea for Peasant Proprietors*, a écrit un livre remarquable sur les avantages du système de la petite culture, M. Thornton lui-même décrit dans les termes suivants la condition intellectuelle et morale du paysan, là où ce système est en vigueur :

« L'ignorance combinée avec l'amour-propre, un esprit grossier, des mœurs rudes, sont choses naturelles à ceux dont la vie entière est absorbée par un travail purement manuel, et qu'aucun lien tiré des relations sociales n'unit aux classes qui ont le loisir et le moyen de cultiver leur intelligence. Partout où, comme dans une grande partie de l'Allemagne, la bourgeoisie réside dans les villes et abandonne les districts ruraux à des travailleurs paysans, ceux-ci, faute de connaître des gens qui leur soient supérieurs, forment leurs idées du beau et du grand sur les habitudes qui leur sont propres, s'y enracinent, et conçoivent une aversion stupide pour les pratiques différentes des leurs. Entièrement livrés aux soucis d'une existence toute matérielle, ils vivent dans une ignorance complète des jouissances élevées dont l'homme est capable. Comment viseraient-ils à une élégance dont ils n'ont pas d'exemples? Comment sympathiseraient-ils avec une manière de sentir dont ils n'ont pas la moindre idée? Ils vont dans la vie travaillant sans relâche et pour ainsi dire hébétés, leur façon d'agir répondant à ce qu'il y a de lourd dans leur nature (1). »

Tels sont, décrits par le plus habile, par le plus savant défenseur du système dont il s'agit, les effets que ce système

(1) Thornton, *a Plea for Peasant Proprietors*, p. 183.

produit sur le développement intellectuel et moral de la population agricole. Il comprime l'âme, il émousse l'esprit, il tarit les sources de la pensée.

Qu'on parcoure la plupart des communes de France, quel spectacle y frappera le regard de l'observateur attentif? Est-ce que l'ignorance où elles sont plongées ne forme pas un lamentable contraste avec les lumières qui de jour en jour pénètrent plus avant dans les villes et dont Paris présente un si éclatant faisceau? Est-ce que le travail de la ferme n'y fait point une concurrence victorieuse à celui de l'école? Est-ce qu'on ne s'y heurte point à chaque pas au despotisme de la routine, à la tyrannie des préjugés? En 1861, il a été constaté que, dans 270,896 cas de mariage, le nombre des mariés qui se sont trouvés ne pas même savoir écrire leur nom s'élevait à 83,905! En ce qui concerne les mariées, le chiffre est plus désastreux encore, il est de 136,447! C'est-à-dire que, dans cette France qui, par sa capitale et ses grandes villes, rayonne sur le monde intellectuel, le nombre des personnes qui se marient sans être capables de tracer leur nom au bas du contrat est de 1 sur 3 pour les hommes et de 1 sur 2 pour les femmes!

Voici d'autres chiffres non moins significatifs. En 1860, sur 294,761 jeunes gens appelés par la conscription, on en a compté :

Qui ne savaient ni lire ni écrire.	90,373
Qui lisaient et écrivaient très-imparfaitement.	9,142
Qui savaient lire et écrire.	186,530 (1).

(1) Je tire ces chiffres sur l'état de l'instruction en France d'un excellent livre que M. Frédéric Martin vient de publier en Angleterre sous le titre de *The Statesman's Year-book*. Cet ouvrage répond parfaitement à

Venez donc nous dire, après cela, que le cultivateur pauvre, précisément parce qu'il est pauvre, s'occupe sans relâche de faire valoir chaque pouce du terrain qui est à lui, ne néglige rien, n'oublie rien, ne perd rien, donne à la culture de son champ tous ses soins, toutes ses heures, toute son application, toute sa vie ! Qu'importe, si ce qu'il y a de sacrifié dans ce surcroît de travail, c'est le travailleur lui-même ? Que le paysan propriétaire fasse produire à la terre, sur un espace donné, tout ce que, eu égard aux maigres moyens dont il dispose, il y a chance de lui faire produire, je le veux bien ; mais, encore une fois, qu'importe, s'il est obligé pour cela de se livrer à un labeur sans relâche, qui dévore son temps, épuise ses forces, pétrifie ses facultés, et le rend incapable de tout ce qui serait de nature à élever son intelligence, à élargir l'horizon de ses désirs et de ses pensées ? La destinée de l'homme, sur le globe son domaine, est-elle donc celle de la bête de somme ? Produire le plus possible avec la moindre dépense possible de forces, là est le progrès.

Du moins, si ce lambeau de terre que, faute de ressources suffisantes, le paysan s'épuise à cultiver lui rapportait en bien-être un peu de ce qu'il lui coûte en mortelles fatigues ! Mais non. Il faut que le cultivateur emprunte, il le faut. Si l'on en doutait, qu'on prenne la peine de méditer les chiffres qui expriment le passif de la propriété foncière en France. Plus du tiers de son revenu net est absorbé par les intérêts de la dette inscrite ou non inscrite qui pèse sur elle (1). 12 milliards et demi, tel est le chiffre qui, en 1850,

son titre ; car il renferme, sur tous les pays du monde, un trésor de renseignements qui le rendent indispensable à quiconque s'occupe des affaires publiques. C'est bien réellement un manuel de l'homme d'État.

(1) Voyez le livre de M. Baudot (de l'Yonne), intitulé *Décadence de la France*, p. 100.

si j'ai bonne mémoire, représentait, en France, la dette hypothécaire portant intérêt. Or c'est, comme on le pense bien, sur les petites propriétés que pèse principalement le fardeau. Les malheureux qu'on décore du nom de propriétaires ne sont, pour la plupart, que des serfs de l'usure. Quand il arrive à un d'eux d'emprunter, veut-on savoir à quelles conditions le Shylock du village voisin lui prête? Dans un projet de banque hypothécaire, dont l'auteur, Isidore Debrie, possède évidemment une grande connaissance du sujet, on lit :

« Un emprunt hypothécaire de 500 fr. exige en frais d'actes une dépense de.	14 p. 100.
« Commission à l'intermédiaire. . . .	1
« Intérêt légal.	5
« Quinze jours de perte d'intérêt pendant le temps requis pour l'accomplissement des formalités, environ. .	1/4
« Total. . . .	20 1/4 p. 100.

Où de pareils marchés sont possibles, il est clair que l'usurier est maître de la propriété... et du propriétaire.

Envisagerons-nous la question au point de vue de la consommation? D'après la *Statistique générale du royaume*, officiellement publiée en 1837, — je n'ai pas sous la main de statistique plus récente, — la moyenne de la consommation annuelle de la viande de boucherie, en France, était pour chaque habitant, à cette époque, de 11 kilogram. 35, ce qui revient à une once par jour. « Certes, » dit M. Baudot (de l'Yonne), « ce serait bien peu; mais lorsqu'on voit dans le

travail cité quatre-vingt-cinq villes, chefs-lieux de département, dont la population totale était de 2,990,358, absorber à elles seules 2,284,456 animaux de la race bovine et de la race ovine sur 9,503,904 que l'on tue dans la France entière, il est bien évident que la grande majorité des Français ne peut manger de la viande que par hasard (1). »

La prospérité du règne végétal dépendant de celle du règne animal, et la production en grains devant naturellement diminuer là où l'engrais manque, il y aurait à s'étonner vraiment si ceux qui ne mangent pas de viande avaient beaucoup de pain à manger. Aussi l'auteur cité plus haut ajoute-t-il : « Plus du tiers des Français ne mangent que du pain d'orge ou de seigle, et ont pour supplément à une mauvaise nourriture des châtaignes, du maïs, du sarrasin, des pommes de terre et des légumes secs. Dans certains départements, les malheureux mangent même de l'avoine (2). »

On le voit : dans ce qui précède, je n'ai point dissimulé les inconvénients du système qui paraît avoir les sympathies de M. Bright; mais suit-il de là qu'il faille préférer le système que M. Bright a si vivement dénoncé? N'y a-t-il rien à dire en faveur du régime qui, par l'esprit de propriété, conduit le travailleur au sentiment de l'indépendance? Sa liberté, son bien-être, sa dignité morale trouvent-ils mieux leur compte dans ces pays de grande culture où la tenure des terres est *aristocratique*, et où, comme en Angleterre, le sol se divise entre un très-petit nombre d'opulents propriétaires, pour être cultivé, sous un petit nombre de riches fermiers, par des esclaves à peau blanche, des instruments

(1) *Ubi supra*, p. 94.
(2) *Ibid.*

aratoires à face humaine? A Dieu ne plaise que telle soit ma conclusion. J'ai montré un côté de la médaille : il me reste à en montrer le revers.

CCXXXIX

21 février 1864

Système anglais de la grande culture; ses vices.

Je n'ai cherché ni à voiler ni à pallier les inconvénients du système de la petite culture là où, comme en France, il n'a point pour correctif le principe, scientifiquement appliqué, de l'association; mais il est juste qu'après avoir dit le mal, je dise le bien, ce qui me servira de transition naturelle pour aborder l'examen des vices inhérents au système contraire, celui qui est pratiqué en Angleterre et qui a été si maladroitement défendu contre MM. Bright et Cobden par le *Times*, par la *Saturday Review*, par plusieurs des principaux organes de la presse anglaise.

Et d'abord, il faut bien le reconnaître, rien de tel que le soin, l'attention, la vigilance que le paysan-propriétaire apporte dans son exploitation. Il n'a souvent qu'un lambeau de champ, soit; mais il le cultive avec amour, il n'en peut détacher son âme, il se regarde comme marié à la terre. Dans sa petite propriété, pas une trace de négligence, pas un pouce de terrain perdu pour la production. Il n'est pas jusqu'à ces terres de qualité inférieure, dont le capitaliste se

détourne avec effroi, que le paysan-propriétaire ne trouve moyen de faire fructifier, à force de soin et de travail. On a dit : « Donnez à un homme un roc, il le changera en jardin. » C'est, sous une forme peu différente, le mot d'Arthur Young : « La magie de la propriété change le sable en or. » S'il est vrai que la petite culture exclut l'adoption des méthodes scientifiques, l'emploi des machines coûteuses, il est vrai aussi qu'elle conduit, sous l'aiguillon de la nécessité, à la découverte d'excellentes pratiques, quelquefois ignorées dans les grandes fermes, et qu'elle tire de certains produits, ceux de basse-cour par exemple, un parti dont les cultivateurs en grand se doutent à peine.

Et l'ardeur du paysan qui travaille avec la certitude de récolter ce qu'il a semé, la compterons-nous pour rien ? Qui ne se rappelle ce qui arriva quand la Révolution française eut rompu et divisé les domaines de l'ancien régime ? L'impulsion donnée au travail par l'esprit de propriété transforma le sol, du jour au lendemain ; la production s'accrut rapidement, le progrès fut manifeste. La Flandre, la Suisse, la Norvége, sont des pays de petite culture, et la prospérité agricole dont elles jouissent a fourni à MM. Thornton et Mill un de leurs plus forts arguments.

En réalité, les résultats de la division du sol ne sont désastreux que lorsque cette division dépasse une certaine limite, que lorsque le sol est haché outre-mesure, émietté.

Tel est certainement le cas dans une partie de la France. Mais, même là, les choses ne sont pas tout à fait ce qu'on les croit ici, en ce sens que la décomposition *indéfinie* du sol est, après tout, combattue en France par un mouvement de recomposition résultant de circonstances diverses dont les Anglais ne tiennent pas assez compte.

En général, ils s'imaginent que le partage égal de la

succession entre les enfants, après la mort du père, est prescrit par la loi française d'une manière péremptoire, absolue. Il n'en est rien. L'article 913 porte : « Les libéralités, soit par acte entre vifs, soit par testament, ne pourront excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime ; le tiers, s'il laisse deux enfants ; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. » Donc la loi accorde au père de famille la libre disposition du quart de son bien, s'il a trois enfants ou plus, et jusqu'à la moitié, s'il n'en a qu'un seul. L'égal partage n'est conséquemment pas de rigueur, bien qu'il soit encouragé par l'opinion et par l'usage.

Quant aux prescriptions du Code civil, dans leurs rapports avec la division du sol, il est bien vrai que l'article 826 dit : « Chacun des cohéritiers peut demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession ; » mais l'article 827 ajoute : « Si les immeubles ne peuvent pas se partager commodément, il doit être procédé à la vente par licitation devant le tribunal. » Ainsi, quand l'exercice du droit reconnu aux cohéritiers de demander leur part en nature entraîne, au point de vue de la science agronomique, des inconvénients graves, c'est moins la faute de la loi que de la façon dont elle est appliquée.

Qu'elle soit toujours mal appliquée, il y aurait exagération à le prétendre. Il est des cas où il n'y a de partagé entre les frères que le prix de la propriété, vendue conformément aux prévisions de l'article 827. Quelquefois, il est convenu à l'amiable qu'un des frères gardera toute la propriété, sauf à se constituer débiteur des autres pour la part qui revient à chacun d'eux. Les frères peuvent aussi posséder et exploiter en commun l'héritage paternel, si bon leur semble : la loi ne les en empêche pas.

Tout cela, les partisans de la tenure aristocratique des terres, de ce côté du détroit, ou l'ignorent ou veulent l'ignorer.

Et ils ne semblent pas savoir, non plus, que la possession du sol par celui qui le cultive développe dans l'homme des qualités précieuses : la frugalité, la prévoyance, l'économie, et surtout ce sentiment de liberté qui est si propre à élever le cœur. « Tu auras de la terre, » a écrit M. Michelet, « cela veut dire : tu ne seras point un mercenaire qu'on prend et qu'on renvoie demain ; tu ne seras point serf pour ta nourriture quotidienne : tu seras libre... Libre ! grande parole, qui contient en effet toute dignité humaine : nulle vertu sans la liberté (1). »

Ceci posé, voyons quel est en Angleterre et dans le pays de Galles l'état des choses, en ce qui concerne le DROIT A LA TERRE.

En portant à 30,000 le nombre des propriétaires du sol en Angleterre, j'ai suivi l'évaluation que je crois la plus exacte, et c'est celle que donne aussi le *Morning Star*, journal de MM. Bright et Cobden. Toutefois, ce chiffre n'a rien d'officiel. La vérité est que, sur ce point important, la statistique ou se tait ou balbutie, les landlords ayant grand soin de faire de leur nombre un mystère. M. Mac Culloch ne le fixe pas à moins de 200,000, sans s'appuyer sur d'autre preuve que l'opinion du docteur Beeke (2). Mais il résulte de ses propres déclarations que, dans ce chiffre, il comprend les propriétaires dont la propriété est d'une valeur annuelle de quarante shillings (3). A ce compte, on conçoit qu'il

(1) *Le Peuple*, p. 58.
(2) *A descriptive and statistical account of the British Empire*, t. Ier, p. 451.
(3) *Ibid.*

s'extasie sur le nombre des mortels heureux auxquels la Providence a ménagé, en Angleterre, les douceurs du sentiment de propriété. Pour peu qu'on range dans la classe des « landlords » le pauvre diable qui a un petit jardin autour de sa maison, il est clair qu'on peut aller jusqu'à 200,000 « landlords » et même au delà! Mais la statistique, présentée de la sorte, ressemble à une mauvaise plaisanterie.

M. Fischel tombe, je crois, dans une exagération contraire lorsqu'il réduit à 17,047 le nombre de propriétaires fonciers (*landed proprietors*) (1) en Angleterre et dans le pays de Galles. Il appuie cette évaluation sur le recensement de 1851; mais il n'a pas pris garde que les données fournies par cette opération sont en général fort inexactes, attendu qu'il est beaucoup de personnes qui au titre de propriétaire joignant un autre titre, déclarent le second et passent le premier sous silence.

Tout pesé, le chiffre de 30,000 me paraît, je le répète, celui qui s'éloigne le moins de la vérité.

Ce qui est certain, c'est qu'en Angleterre la propriété du sol se trouve accumulée et tend de plus en plus à s'accumuler dans quelques mains. « Je connais, a dit M. Bright dans son discours devant les électeurs à Birmingham, je connais le cas d'un noble personnage qui passe pour avoir un revenu annuel de 120,000 liv. st. (3,000,000 de fr.). Il dépense par an 40,000 liv. st. (1,000,000 de fr.), et les 80,000 liv. st. (2,000,000 de fr.) qui lui restent, il les emploie à s'arrondir par l'acquisition de tout domaine qui est à vendre. » Les exemples de ce genre abondent. La partie orientale du comté de Sussex, lequel contient 800 milles

(1) *The English Constitution*, by Dr Edward Fischel, p. 60.

carrés, est presque entièrement la propriété de deux « noblemen », le duc de Richmond et lord Leconfield. La ville de Londres, cette ville étonnante par son immensité, appartient à un petit nombre d'hommes ; il est tel grand seigneur qui y possède un quartier aussi étendu que la capitale de certains royaumes. L'opulence de la maison Grovesnor brille d'un éclat qui fait pâlir celui du trône, et encore n'est-elle rien en comparaison de ce qu'elle sera à l'expiration des loyers de Belgravia. Les domaines de Dudley, Buccleuch, Brownlow prennent des proportions monstrueuses. L'autre jour, on lisait dans les feuilles publiques que les curateurs (*Guardians*) du marquis de Bute, jeune homme de seize ans, avaient dépensé deux millions de livres sterling à améliorer la propriété de la maison de Crichton Mountstuart à Cardiff. On juge quelle doit être la valeur d'une propriété, quand, pour l'améliorer, rien que pour l'améliorer, on dépense cinquante millions de francs !

Pline, philosophe quoique patricien, a dit : *Verumque confitentibus, latifundia perdidere Italiam.* Si ces mots, que Gibbon cite avec approbation, expriment un fait bien observé; s'il est vrai que ce fut l'existence de domaines trop étendus qui entraina la perte de l'Italie, l'aristocratie anglaise ferait bien de se demander si l'Angleterre ne serait pas d'aventure atteinte de la maladie sociale dont les Gracques voulaient guérir l'empire romain et qui finit par tuer ce grand malade.

CCXL

22 mars 1864.

Le droit de primogéniture en Angleterre.

Vous rappelez-vous la réponse du neveu de Rameau à Diderot, lorsque celui-ci, le rencontrant, lui dit : « Il y a une éternité que je ne vous ai vu... Qu'avez-vous fait ? » — « Ce que vous, » répond le neveu de Rameau, « moi et tous les autres faisons, du bien, du mal et rien. Et puis j'ai eu faim, et j'ai mangé quand l'occasion s'en est présentée. »

Eh bien, non-seulement le nombre des gens qui *mangent quand l'occasion s'en présente* est ici considérable, mais il semble augmenter chaque jour. Ainsi qu'un journal anglais en fait amèrement la remarque, la société d'en haut ne peut plus, depuis quelque temps, s'asseoir à un banquet somptueux, sans qu'on vienne aussitôt l'avertir que Lazare est couché devant la porte, — un Lazare qui n'a pas même un chien pour lécher ses plaies. Oui, plus que jamais, on voit, à Londres, cette capitale du monde opulent, la misère frapper à coups redoublés sur ses victimes. « J'ai faim, » tels sont les mots qu'on aperçoit quelquefois tracés avec de la craie sur le pavé, devant un spectre assis contre un mur. « Bah ! » disent certains passants repus, « cet homme joue la comédie de la misère; il a façonné son visage à la pâleur. Est-ce que notre loi des pauvres ne tient pas table ouverte ? Est-ce qu'il est possible de n'avoir pas de quoi manger, quand le work-

house est là? » Et l'on continue son chemin. Mais le verdict du coroner est là, lui aussi. Et que nous apprend-il, presque chaque jour, ce verdict funèbre? Il nous apprend que l'existence des workhouses n'empêche nullement, dans une ville où coulent les flots du Pactole, des hommes, des femmes, des enfants, de mourir littéralement de faim. Je l'écrirai, cette histoire de la misère, dont les matériaux ne sont, hélas! que trop abondants; je l'écrirai, pour qu'elle serve de complément philosophique à l'histoire de la richesse, que j'ai commencée dans vos colonnes, et à laquelle je reviens.

Dans ma dernière lettre, je vous citais des faits qui prouvent avec quelle rapidité et dans quelles monstrueuses proportions l'opulence des grands propriétaires du sol, en Angleterre, tend à s'accroître. Des observateurs moroses prédisent déjà le moment où la population des campagnes ne se composera plus que de deux classes d'hommes : des nobles et des espèces de serfs, et où le pays se trouvera divisé entre un petit nombre de domaines princiers, apanages de familles plus puissantes que celles des ducs et des comtes sous les Plantagenets. Je crois ces craintes fort exagérées; mais ce qui est sûr, c'est que les « Landowners » se montrant de plus en plus disposés à adopter le système des baux fréquemment renouvelés et accordés au plus offrant; ce système, s'il se développait, conduirait par degrés à la disparition de la *yeomanry*, c'est-à-dire de la classe moyenne agricole.

Mais, avant d'examiner quelles sont les conséquences de l'accaparement du sol, il importe de se bien rendre compte des moyens par lesquels il se maintient.

Le premier consiste dans la consécration du droit de primogéniture.

L'ancienne loi normande (*le grand Coutumier*) ne reconnaissait ce droit que partiellement. Elle donnait à l'aîné la meilleure part de la succession, mais elle divisait le reste entre les autres enfants. Dans les *îles normandes*, Jersey, Guernesey, l'ancienne loi a survécu. Seulement, au lieu de recevoir la meilleure part, l'aîné n'a que le choix entre des lots égaux. Lorsque Guillaume le Conquérant se fut emparé de l'Angleterre, il se hâta de modifier l'état de choses qui existait alors, et le modifia en faveur des aînés, animé qu'il était du désir d'entourer son trône d'une phalange serrée de riches familles normandes, capables de servir de rempart à sa dynastie contre l'hostilité des barons de race saxonne. Depuis, l'aristocratie anglaise n'a jamais cessé un seul instant de regarder le droit de primogéniture comme le vrai fondement de sa puissance. Et en cela, elle ne s'est pas trompée.

Aux États-Unis, le partage égal de la succession entre tous les enfants n'est pas, comme en France, un principe posé dans la loi : le père, aux États-Unis, peut, par testament, laisser son bien à qui bon lui semble; mais s'il meurt *intestat*, la loi distribue la fortune entre ses enfants, d'après cette supposition qu'il les aimait tous également. En Angleterre, rien de semblable. Un homme meurt-il sans testament? Aussitôt, en ce qui concerne ses possessions territoriales, la loi intervient. Dans quel but? Précisément dans le but de faire ce que, selon l'expression de M. Bright, la justice naturelle réprouve, et d'enrichir un des enfants, dussent les autres être par là réduits à la misère.

Et ce qui est digne d'attention, c'est que le droit de primogéniture ne s'applique ni aux propriétés personnelles, ni même aux propriétés territoriales, lorsque ce sont des filles qui sont appelées à succéder, tant il est vrai que le droit de

primogéniture n'est consacré par la loi que comme moyen de perpétuer l'aristocratie.

C'est une question très-controversée que celle de savoir si, en principe, le droit de propriété peut être étendu au delà de celui de disposer de son bien par testament. Qu'il soit loisible à un homme de donner ce dont il ne se prive pas, et de reculer au delà des bornes de sa vie le règne de sa volonté, c'est déjà beaucoup; mais parmi ceux-là mêmes qui considèrent le droit de tester comme une suite naturelle ou, plutôt, comme une partie intégrante du droit de propriété, tous ne sont pas prêts à défendre d'une manière aussi vive le droit d'hérédité, en l'absence de dispositions testamentaires qui le sanctionnent. Bentham et beaucoup d'autres publicistes d'un grand poids sont d'avis que, lorsqu'il n'y a d'héritiers ni dans la ligne descendante ni dans la ligne ascendante, la propriété de l'homme mort sans avoir fait de testament doit être dévolue à l'État. John Stuart Mill va plus loin : il n'hésite pas à dire qu'il peut être utile ou non de reconnaître aux enfants le droit de succéder à leur père, en cas de mort *ab intestat*, mais que ce n'est point là une conséquence nécessaire du principe de la propriété privée. Et la raison qu'il en donne, c'est que, depuis la disparition de la féodalité, dernière forme historique de la société patriarcale, la propriété a perdu le caractère collectif que lui imprimait la vie familiale et la vie de clan, pour prendre un caractère tout individuel (1). Le droit des enfants à la succession de leur père, quand ce dernier est mort sans disposer de son bien en leur faveur ni en faveur de qui que ce soit, est, selon John Stuart Mill, un droit qui n'a rien

(1) *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, vol. 1, p. 268-269. Frith edit.

d'absolu, rien d'inhérent au principe de la propriété privée telle qu'elle existe aujourd'hui, et dont il appartient par conséquent à la société de régler l'étendue conformément à son intérêt et aux lois de la raison. « Quelque fortune, » dit-il, « qu'un homme ait reçue en héritage ou ait acquise, je ne saurais admettre qu'il doive à ses enfants, uniquement parce qu'ils sont ses enfants, de les laisser riches de manière à les dispenser de tout effort... Un père doit à la société de faire de son enfant un bon citoyen, un membre utile de la communauté; et il doit à ses enfants de leur assurer, autant qu'il est en son pouvoir, une éducation assez complète, des ressources assez grandes, pour qu'ils puissent entrer dans la vie avec chance d'y réussir par leurs propres efforts. A cela, tout enfant a droit; mais je ne saurais admettre que, comme tel, il ait droit à davantage (1). »

Voilà comment s'exprime un écrivain en qui l'Angleterre de nos jours salue le premier de ses penseurs. Mesurez maintenant la distance qui sépare les idées de M. Mill sur le point en question de celles que résume le droit de primogéniture, entendu et pratiqué comme il l'est en Angleterre!

Quant aux divers effets que produit la mise en action de ce droit, ils sont très-curieux, très-intéressants à analyser. C'est ce que j'essayerai de faire dans ma prochaine lettre.

(1) *Principles of Political Economy*, vol. I, p. 271.

CCXLI

28 mars 1864.

Effets du droit de primogéniture.

Les effets du droit légal de primogéniture, en Angleterre, sont très-différents, quoique tous également fâcheux, selon qu'il s'agit de petites ou de grandes fortunes.

Prenons le cas d'un petit propriétaire foncier ayant quatre enfants. S'il meurt intestat, la loi livre à l'aîné la totalité de l'héritage. Voilà donc trois des enfants réduits à la misère.

Supposons maintenant que l'homme qui meurt sans avoir fait aucune disposition testamentaire soit un riche landlord, un membre important de l'aristocratie, le résultat sera tout autre. L'aîné des enfants, mis en possession, par la mort de son père, d'une fortune immense, sera capable, non-seulement d'aider ses frères, mais de leur frayer la voie aux emplois, aux honneurs, aux dignités. Représentant d'une puissante maison, il disposera de plusieurs siéges au parlement; il exercera une influence politique considérable; il forcera les ministres à compter avec lui; il obtiendra pour un de ses frères une place lucrative dans l'administration, pour un autre quelque haute dignité dans l'Église; bref, de la concentration même de tout le patrimoine paternel entre ses mains résultera pour lui le pouvoir d'indemniser largement les membres de sa famille, aux dépens du public, ou, du moins, à ses frais. Le comte de Shrewsbury a dans l'Église cinq frères, dont quatre se partagent un revenu annuel de

4,290 liv. st. (107,250 fr.). Un sixième est *sergeant at arms* dans la Chambre des Lords. Voilà donc le mécanisme de la puissance aristocratique en Angleterre expliqué. A l'aîné des enfants, la terre; à ses frères, les emplois. A l'aîné, la possession du sol; à ses frères, les bénéfices du patronage.

Étonnez-vous, après cela, si le principe de primogéniture, en Angleterre, trouve dans les cadets des partisans aussi fougueux que le sont les aînés eux-mêmes!

Cela durera-t-il? A cet égard, le doute est permis. Ou je me trompe fort, ou le principe du concours, introduit depuis peu comme motif de préférence dans la distribution des fonctions publiques, est une mine pratiquée sous l'édifice de l'aristocratie anglaise. Si ce principe du concours, qui va se développant à petit bruit, arrive jamais à prévaloir, adieu la compensation que les aînés ont à offrir aux cadets! Et alors, il est probable qu'on verra se produire en Angleterre ce qui s'est produit en France. Le jour où il n'y aura plus que les aînés qui seront intéressés à maintenir le droit d'aînesse, l'édifice chancellera! Mais le moment n'est pas encore arrivé.

Au surplus, s'il advient très-souvent que les cadets des grandes familles soient pourvus, aux frais du public, cela n'est pas absolument de rigueur; et c'est surtout lorsque le cas ne se réalise pas ou tarde un peu à se réaliser, qu'il est curieux d'étudier les effets du droit de primogéniture. Élevés dans des idées d'orgueil et des habitudes de luxe, les puînés des grandes familles sont naturellement conduits, aussi longtemps que la fortune leur manque, à unir les vices de l'aristocratie à ceux de la pauvreté. Il leur faut, qu'ils aient ou non les moyens de se la procurer honorablement, une vie fashionable. Le caractère de leurs relations les con-

damne à un genre d'existence sans rapport avec l'étendue de leurs ressources. Le monde, les parties de plaisir, la chasse, le jeu, le vin, les femmes sont choses qu'on aime, mais qui coûtent. On s'endette; on s'accoutume à mettre de côté certains scrupules qui gênent; on prend une maîtresse qu'on trompe et qu'on finit par abandonner, faute de pouvoir l'épouser sans déroger; et, faute de pouvoir oublier qu'on est le fils d'un *nobleman*, on oublie quelquefois d'être un honnête homme.

Nul doute que ce ne soit là un grand mal. Mais, — je crois l'avoir dit déjà dans une précédente lettre et je le répète, — M. Bright, en se bornant à demander que la *loi* de primogéniture soit abolie, propose un remède dont l'insuffisance est manifeste. On ne doit pas perdre de vue que, si la loi de primogéniture intervient en Angleterre, c'est seulement dans le cas où le propriétaire meurt sans laisser de testament, et ce cas ne se présente que de loin en loin. Usant de la liberté de tester, les grands propriétaires lèguent leurs biens au fils aîné presque toujours, et les petits propriétaires font de même, sans que la loi ait rien à y voir. En réalité, ce qui constitue, en Angleterre, la force du droit d'aînesse, ce n'est pas la loi, c'est l'opinion. Supprimer la première ne suffirait certes pas pour faire disparaître ce qui est la conséquence de la seconde. Si la loi cessait de donner à l'aîné l'héritage de celui qui meurt intestat et ne prescrivait que dans ce cas l'égal partage, qu'en résulterait-il? C'est que le nombre de ceux qui négligent aujourd'hui de faire un testament en faveur de l'aîné, parce que la loi rend cette précaution inutile, useraient de la liberté de tester dans le sens du droit d'aînesse, dès que la loi ne serait plus là. Où serait l'avantage? M. Bright répond que ce serait donner la sanction de la loi à ce qui est juste et la

retirer à ce qui ne l'est pas. Théoriquement, oui; mais, pratiquement, il est à craindre que l'effet ne fût inappréciable dans un pays comme celui-ci, où tout est affaire d'opinion.

Il est vrai, cependant, qu'en Amérique, Jefferson ayant réussi à faire abolir par la législature de la Virginie la loi de primogéniture, qui s'appliquait, ainsi qu'en Angleterre, aux cas de mort *ab intestat*, et qui avait été jusqu'alors rigidement exécutée, cette abolition exerça une salutaire influence sur l'usage fait de la liberté de tester. Mais M. Bright, qui cite cet exemple, n'aurait pas dû oublier que c'est l'esprit démocratique qui domine en Amérique, tandis que c'est l'esprit contraire qui, en Angleterre, explique la consécration et le maintien du droit d'aînesse. Il faut aux lords de grandes propriétés territoriales pour soutenir l'éclat de leurs maisons et monopoliser le pouvoir politique. Or, l'existence du droit d'aînesse empêche les grandes propriétés d'être rompues à la mort du père. Là est le grand secret.

Mais si l'aîné était un prodigue, s'il contractait des dettes, s'il lui prenait fantaisie de vendre telle ou telle partie du bien patrimonial, s'il s'y voyait obligé?... C'est le sentiment de ce danger qui a fait ajouter au droit d'aînesse le droit de substitution (*entail*), c'est-à-dire le droit exorbitant reconnu au propriétaire de léguer son bien à son fils aîné, et, celui-ci mort, au fils aîné de celui-là, et ainsi de suite. D'après la loi aujourd'hui en vigueur, il est loisible à chacun de laisser sa propriété même à des enfants qui peuvent ne venir au monde que vingt et un ans après. En vertu de ce système, le sol, en Angleterre, est immobilisé pour des cinquante, des quatre-vingts, des cent ans; et aussi longtemps que la propriété reste frappée de substitution, elle est inaliénable,

quelque avantageuse que la faculté de la vendre pût être et au public et au propriétaire lui-même. Inutile d'insister sur la nature et la portée d'un semblable arrangement. Il a pour but manifeste et pour effet certain d'empêcher la division des grands domaines, de les retenir dans les mêmes familles, et, par conséquent, de perpétuer l'aristocratie.

Vainement alléguerait-on en faveur de ce système la nécessité d'ôter à une certaine classe de personnes le pouvoir de se ruiner. La société n'a que faire de protéger contre le résultat naturel de leurs vices ou de leurs folies les libertins, les prodigues, les héritiers dégénérés de quelque nom ancien, ou les trop dignes héritiers d'une fortune acquise par quelque récente intrigue.

CCXLII

29 mars 1864.

Les « Settlements ».

Depuis que j'ai abordé le sujet de la tenure aristocratique du sol, chaque jour est venu témoigner de l'importance permanente et de l'à-propos sans cesse renaissant de cette grande question.

Aujourd'hui, par exemple, de quoi se préoccupe ici l'opinion publique? Je jette les yeux sur le *Times*, et j'y lis que les paysans irlandais émigrent en masse. Ne pouvant expor-

ter leurs « landlords », ils s'exportent eux-mêmes. L'étendue de l'Océan n'a rien qui les fasse hésiter. Les tempêtes que son sein recèle n'ont rien qui les épouvante. L'Amérique, voilà désormais leur terre promise. Arrivés là, il leur faudra, peut-être, qui sait? se faire *chair à canon* dans les rangs de l'armée fédérale. Et qu'importe? Une balle tue vite, tandis que la faim tue lentement. Vous demandez où ces hommes puisent la force de fuir la patrie? Ce qu'ils fuient, c'est la faim, c'est l'insupportable et dégradante misère qui naît pour eux de la constitution aristocratique de la propriété; car, bien que l'Irlande soit livrée au régime de la petite culture, là n'est point la principale cause de ses maux. Comme l'Angleterre, et plus cruellement encore que l'Angleterre, l'Irlande est affligée de la maladie du « landlordisme. » En France, du moins, le paysan est maître de son champ. En Irlande, non-seulement le paysan n'est pas propriétaire, mais il ne jouit même pas de ce genre de possession dont un bon bail garantit la paisible durée. Il est simple « *tenant at will* », c'est-à-dire qu'on le renvoie quand on ne veut plus de lui; et, dans la plupart des cas, l'éviction est un arrêt de mort. Et quelle rente écrasante il faut que le paysan irlandais subisse pour chaque lambeau de terre! La population agricole, dans ce pays infortuné, est tellement hors de proportion avec le capital destiné à la faire vivre; le nombre des affamés qui se disputent, ainsi qu'une proie, le droit de gratter la terre, est si considérable, et la concurrence désespérée qu'ils se font rend le propriétaire si complétement maître des conditions, qu'il n'y a pas de limites à l'élévation de la rente. Le paysan irlandais doit la payer telle qu'on l'exige de lui, dût-il la suer par tous les pores. Sinon, qu'il fasse place nette et aille mourir ailleurs. Mais il est dangereux de compter sur la docilité du désespoir. Celui qui est

menacé d'être tué par la faim s'arme d'un fusil, et opposant la menace à la menace, la terreur à la terreur, l'assassinat à l'éviction, donne bien souvent un meurtre pour dénoûment à un contrat. Dès lors, nulle sécurité pour les personnes; nulle sécurité pour les propriétés. Le capital s'effraie, n'ose s'approcher ou s'enfuit, sans que le flot de la population cesse pour cela de monter. La disproportion entre le nombre des bouches à nourrir et les moyens de subsistance augmente avec une rapidité terrible. La concurrence devient de plus en plus forcenée; la rente hausse de plus belle; les engagements subis par nécessité sont violés de plus en plus; les cas d'éviction se multiplient, et aussi... les cas de meurtre. L'effroyable abîme va se creusant de jour en jour.

Voilà l'émigration en masse des Irlandais suffisamment expliquée, n'est-ce pas? Et certes, il n'y a pas de raison pour que le *Times* s'en inquiète, tant qu'elle n'ira pas au delà de certaines limites. Mais s'il arrivait d'aventure que ces limites fussent dépassées! S'il arrivait que les rangs de la blême armée des travailleurs s'éclaircissent au point de faire que le travail, au lieu d'être, comme aujourd'hui, plus offert que demandé, fût plus demandé qu'offert, le « landlordisme » y trouverait-il son compte, et le *Times* continuerait-il de dire, sur ce ton dégagé qui semble lui coûter peu à prendre : Les Irlandais s'en vont! Eh bien, bon voyage?

Mais revenons à l'histoire du « landlordisme » dans l'Angleterre proprement dite.

Au nombre des moyens par lesquels les grandes propriétés se maintiennent intactes, il faut placer ce qu'on nomme « *settlement* », c'est-à-dire l'acte en vertu duquel la personne en possession d'un domaine n'en jouit qu'à titre viager, son fils aîné étant appelé à succéder par voie de substitution.

Le but des « *settlements* » est de paralyser entre les mains du possesseur l'exercice du droit absolu de propriété; d'empêcher par conséquent l'aliénation de son bien, soit en tout, soit en partie, et de mettre de la sorte obstacle à ce que ce bien sorte de la famille.

Ce n'est pas que le pouvoir reconnu par la loi d'immobiliser la terre au moyen des « *settlements* » soit absolu et illimité; non : la loi veut, au contraire, que tout domaine soit, dans certains cas donnés, sujet à l'aliénation.

Il suffit, par exemple, pour qu'une terre frappée de substitution puisse être vendue, que le propriétaire usufruitier, — c'est ordinairement le père, — obtienne à cet effet le consentement de l'héritier qui vient après lui, lequel est en général son fils aîné, techniquement nommé le « *remainder in tail* ». Mais l'opinion et l'usage déjouent en ceci les prévisions de la loi. Elle donne un pouvoir dont ceux à qui elle le donne se croient intéressés à ne point user.

D'un autre côté, il est très-vrai que nul ne peut disposer de son bien de manière à paralyser le droit absolu de propriété pour une période de temps plus longue que la vie de la personne ou des personnes existant à l'époque du « *settlement* », en y ajoutant un intervalle de vingt et un ans. Telle est la loi. Mais, en fait de domaines *settled*, voici ce qui se passe. Dès que le fils auquel le domaine est substitué a atteint sa majorité, ou bien lorsqu'il se marie, son père, qui a l'usufruit sa vie durant, et lui-même font les démarches requises pour obtenir la propriété absolue; après quoi, un nouvel acte de *settlement* a lieu, le père redevient usufruitier sa vie durant, le fils est investi du même titre, et le domaine, qui antérieurement lui était substitué, l'est alors au fils aîné qui naîtra de son mariage. Et ainsi de suite. De cette façon, grâce aux renouvellements successifs, systéma-

tiques, de l'acte par lequel la terre n'est censée soustraite à l'aliénation que pour un temps donné, la possession du sol se perpétue dans les mêmes familles.

Ajoutez à cela qu'il y a nombre de terres tenues en fidéicommis, dont la vente, en supposant qu'elle eût lieu, serait nulle, faute d'un titre reconnu valable de la part du fidéicommissaire. Ce système a du bon sans doute : il met à l'abri de tout accident et de toute fraude la propriété des enfants, celle des femmes; mais, comme on y a souvent recours sans autre but que de lier les mains au propriétaire réel, il en résulte un nouvel obstacle à la mobilisation de la terre.

Quant à la transmission des propriétés, lorsqu'elle est loisible, par combien d'entraves n'est-elle pas gênée, sans parler de ce qu'elle rapporte aux gens de loi et de ce qu'elle coûte aux parties contractantes! Souvent, il faut des mois pour se procurer un titre; souvent, des années. Les diverses modifications apportées à l'exercice du droit de propriété en vue du maintien des grandes familles font que, la plupart du temps, ce droit est la bouteille à l'encre. L'homme qui veut acheter une terre a tout d'abord à traverser un dédale où il ne peut s'avancer qu'à tâtons; et la loi qui règle ce genre de transaction est si obscure, si compliquée, que, selon l'expression de M. Bright, Salomon lui-même serait fort embarrassé d'en venir à une décision, à moins que ce ne fût celle qu'il passe pour avoir prise dans un cas bien différent.

Aussi est-ce un des abus que MM. Cobden et Bright dénoncent avec le plus de force, quand ils demandent qu'on applique au sol les doctrines de la liberté du commerce, du *Free Trade*. Malheureusement, il n'est pas sûr que des facilités accordées pour le transfert des propriétés eussent

l'effet que ces messieurs semblent en attendre. Le mal appelle des remèdes plus héroïques. Ces facilités, les grandes propriétés en profiteraient pour mieux dévorer les petites. Et, en ce qui touche la condition du laboureur, que gagnerait-elle à ce changement partiel? Ce n'est pas en se bornant à délivrer la mobilisation du sol de pareilles entraves qu'on mettra le pauvre en état d'acheter ce qu'il est dans l'impossibilité de payer!

J'ai essayé d'expliquer en quoi la constitution aristocratique de la propriété consiste, dans ce pays, et comment elle se maintient : il me reste à montrer les injustices qu'elle couve, les maux qu'elle engendre à côté des services qu'elle peut rendre, et les dangers qui la menacent.

CCXLIII

31 mars 1864.

Théorie anglaise de la Rente.

Il est juste, il est utile, il est nécessaire que celui qui sème ait le droit de recueillir. Mais est-il juste, est-il utile, est-il nécessaire que le droit de recueillir appartienne à celui qui n'a point semé et lui appartienne pour toujours? L'équité, l'intérêt général qui en est inséparable, la sécurité que réclament les travaux de l'agriculture, le temps

qu'ils exigent, tout se réunit pour prouver que la propriété des *produits du sol* doit être assurée à qui féconde le sol par l'application de ses capitaux et l'emploi de son travail. Mais la propriété du *sol lui-même* peut-elle être d'avance, inconditionnellement, et à jamais, accaparée par quelques-uns, sans dommage pour la race humaine, sans confiscation de son droit? En d'autres termes, n'y a-t-il aucune distinction à faire entre le *cultivateur* et le *landlord?*

La réponse à ces questions se présente si naturellement, que, presque à aucune époque et dans aucun pays, le *droit de tous à la terre* n'a été aliéné en faveur de quelques-uns d'une manière absolue, irrévocable. Presque partout, presque toujours, l'État s'est réservé le pouvoir de régler, de limiter, de tempérer, selon la loi des convenances générales et l'exigence des cas, l'exercice du droit individuel de propriété. Qu'est-ce que la proclamation du principe d'expropriation pour cause d'utilité publique, sinon une affirmation solennelle du *droit de tous à la terre?* Et quel argument, sur ce point, pourrait valoir celui qui résulte de la construction des chemins de fer? Vainement objecterait-on la condition de l'indemnité : dès que l'acceptation d'une indemnité devient obligatoire, le droit individuel de propriété cesse d'être absolu; c'est l'État qui est reconnu propriétaire du sol, en tant que sol. Et les lois sur l'hérédité, les lois sur les testaments, n'impliquent-elles pas le principe de la propriété par l'État, comme représentant de la société tout entière? Mais à quoi bon insister? On n'a que faire de prouver l'évidence! Même en Angleterre, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, nul, légalement et strictement parlant, n'a sur une partie quelconque du sol un droit individuel de propriété. Seul, l'État est considéré, en principe, comme propriétaire absolu de la terre. Les citoyens sont de simples

occupants à des titres divers. Ils sont censés avoir l'*usage*, non la *propriété;* le *dominium utile,* non le *dominium directum.* A cet égard, Blackstone s'exprime comme Édouard Coke; nul doute possible; et ce fait que la pratique ne répond guère au principe laisse subsister l'importance sociale du droit ainsi mis en réserve.

John Stuart Mill a certainement bien raison de dire : « C'est déjà un privilége que de jouir, à l'exclusion d'autrui, d'une portion du commun patrimoine. Si grande que soit la quantité de propriétés mobilières qu'un homme peut se procurer par son travail, un autre homme peut toujours, en employant les mêmes moyens, arriver au même résultat; mais, en matière de propriétés territoriales, il n'en va pas de la sorte : quiconque possède une terre en prive, par cela seul, quelque autre personne. Un tel privilége ou monopole ne saurait se justifier que comme un mal nécessaire; il devient une injustice, dès qu'il est poussé au point de ne pouvoir engendrer le bien qui doit servir de compensation à ce mal (1). »

Voyons si c'est là une épreuve dont les *landlords*, ou possesseurs du sol en Angleterre, aient chance de sortir victorieux.

Ce qui constitue leur richesse, c'est la rente. Qu'est-ce que la rente? D'où tire-t-elle son origine? Quelle est la loi de son accroissement progressif? Voilà ce dont il est indispensable de se rendre bien compte, si l'on veut se faire une juste idée du développement prodigieux et continu de l'opulence des *landlords*.

La loi de l'origine et de l'accroissement progressif de la rente, telle qu'elle est aujourd'hui généralement admise, fut

(1) *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, t. I, p. 287.

donnée pour la première fois en 1801 par le docteur James Anderson dans un livre intitulé : « *Récréations en agriculture.* » On n'y fit pas alors grande attention; et la question sommeilla jusqu'en 1815, époque à laquelle elle fut reprise et très-savamment développée dans deux ouvrages qui firent du bruit : l'un par un avocat nommé West, et l'autre par le célèbre Malthus. Le titre du premier de ces deux ouvrages était : « *Essai de l'application du capital à la terre.* » Le second avait pour titre : « *Recherches sur la nature et le progrès de la rente.* » Puis vint, en 1817, une brochure dans laquelle Ricardo exposait d'une manière complète la théorie qu'avait émise, au commencement du siècle, James Anderson, et qui a été, depuis, adoptée par le monde des économistes.

Pour qu'un cultivateur ait intérêt à confier son capital à la terre, il faut que dans la valeur du produit total il puisse trouver le remboursement de toutes ses avances, et, en outre, les profits ordinaires du commerce; car, sans cela, il est clair qu'il chercherait dans une autre branche d'industrie un emploi plus fructueux de son capital et de son activité.

De là cette conséquence, qu'il est une limite au-dessous de laquelle les prix ne sauraient descendre, sans que la production s'arrête. Mais si les prix ne peuvent tomber au-dessous de cette limite, ils peuvent fort bien s'élever au-dessus, de telle sorte qu'il y ait un excédant. C'est cet excédant qui, lorsque le propriétaire a le pouvoir de se l'approprier, constitue ce qu'on nomme la rente.

Ce pouvoir, le propriétaire le possède-t-il toujours? Non. Et dans quel cas le possède-t-il? Seulement dans le cas où sa terre est d'une qualité supérieure à d'autres terres mises aussi en culture.

En effet, le cultivateur de la terre qui est d'une qualité inférieure ou, ce qui revient au même, moins avantageusement située eu égard aux frais de transport, doit forcément vendre ses produits à un taux qui lui permette, et de rentrer dans le remboursement de ses avances, et de réaliser les profits ordinaires du commerce. C'est donc le taux auquel il est forcé de vendre ses produits qui devient le taux régulateur, puisqu'il ne saurait y avoir deux prix au marché. En d'autres termes, si, toutes choses égales pour ce qui est du travail mis en mouvement et du capital dépensé, le cultivateur d'une terre nº 1 lui fait produire cent quarts de froment, tandis que le cultivateur de la terre nº 2 n'en obtient que quatre-vingt-dix, le premier vendra au même taux que le second. Il restera donc au premier, en sus du remboursement de ses avances et des profits ordinaires du commerce, la valeur de dix quarts de froment, que le propriétaire ne manquera pas de réclamer et pourra réclamer avec succès, parce que, en cas de refus, il n'aurait pas de peine à trouver un autre capitaliste prêt à renoncer, pour avoir la préférence, à ce qui n'est qu'un excédant de profits et ne lui impose pas un sacrifice ruineux. Voilà comment la rente prend naissance.

Que si maintenant la population s'accroît au point qu'il faille mettre en culture une terre inférieure en qualité au nº 2 et ne produisant, par exemple, que quatre-vingts quarts de froment par l'emploi du même travail et du même capital qui en font produire quatre-vingt-dix à la terre nº 2 et cent à la terre nº 1, le taux régulateur du prix de vente sera celui qui doit mettre le cultivateur de la terre nº 3 en état de remplacer son capital et d'en tirer un profit égal à celui qu'offrent les autres branches d'industrie. Les cultivateurs des terres nºˢ 1 et 2 vendant à ce prix, le pro-

mier aura un surplus de vingt quarts de froment, et le second un surplus de dix. Le premier sera donc amené à payer une rente double, et le second, qui n'en payait pas, en payera une, le cultivateur de la terre n° 3 ne payant rien jusqu'à ce qu'une terre de qualité encore inférieure, une terre n° 4, soit mise en culture. Et ainsi de suite.

Vous le voyez, à mesure que la population augmente, il faut que les moyens correspondants de subsistance soient demandés à des qualités de terre de plus en plus inférieures; et à mesure que la culture s'étend à des terres de qualité inférieure, la rente des terres de qualité supérieure monte, monte, monte toujours. C'est-à-dire qu'un accroissement désordonné de la population, source de misère pour l'ensemble de la société, se trouve être pour le *landlord* une nouvelle source de richesse! La table suivante indique d'une manière frappante dans quelles proportions le revenu annuel de la propriété s'est élevé en Angleterre, y compris le pays de Galles, depuis 1800 jusqu'en 1852 :

Années.	Rente.	
1800	22,500,000	liv. st.
1806	25,908,207	—
1810	29,503,074	—
1815	34,230,462	—
1843	40,167,089	—
1852	41,118,329	—

Ainsi, de 1800 à 1852, le revenu territorial des *landlords* aurait presque doublé!

Il est vrai que, dans ces rapprochements, il faut tenir compte des variations qu'a subies la valeur de l'argent. Prenons donc une table où les déductions voulues aient été

faites, celle dans laquelle Mac Culloch compare les années 1814-15 et 1851-52. Elle nous apprend que la somme totale des rentes payées aux *landlords* s'élevait, pour l'Angleterre et le pays de Galles, à 30,897,416 liv. st. en 1814-1815, et à 41,118,329 en 1851-1852, de sorte que, dans l'intervalle d'un petit nombre d'années, l'accroissement a été de 10,220,913 liv. st., ou 255 millions de francs.

Or, remarquez bien que ces chiffres me sont fournis par Mac Culloch (1), l'avocat le plus ardent et le plus systématique du landlordisme. Convenons-en : ce sont d'heureux mortels que ceux à qui « le bien vient en dormant ! »

CCXLIV

26 avril 1864.

Obstacles à la mobilisation du sol en Angleterre.

L'idée de rendre la vente de la terre aussi facile que celle d'une montre, et un titre de propriété foncière aussi simple, aussi clair, aussi aisément négociable qu'un titre de rente, n'est pas une idée d'hier en ce pays. Dès 1857, elle s'était imposée à l'attention de la législature. Un bill ayant pour objet de la réaliser fut présenté en 1859 par le gouvernement de lord Derby, et si ce bill fut rejeté, il n'en

(1) *A descriptive and statistical account of the British Empire*. T. I, pp. 557 et 558.

fut pas de même de celui que proposa en 1862 le lord chancelier actuel, lord Westbury.

Assimiler la possession de la terre à celle d'une rente sur l'État ; faire que tout domaine puisse être vendu ou hypothéqué, absolument comme si le propriétaire avait son nom inscrit sur les livres du gouverneur et de la compagnie de la Banque d'Angleterre ; ouvrir carrière, en un mot, à la liberté du vendeur, en levant tous les doutes possibles sur la valeur de son titre, sur la réalité de son droit, et en garantissant de la sorte la sécurité de l'acheteur, tel était le but de lord Westbury.

Pour l'atteindre, il proposa l'adoption d'un moyen bien simple : l'établissement d'un registre public où les titres de propriété seraient inscrits de manière à faire foi.

Le bill qui établissait ce registre fut voté en 1862 ; mais, au lieu de lui donner un caractère coercitif, ainsi que l'auraient voulu des esprits logiques et clairvoyants, on décida que chacun pourrait à son gré user ou n'user pas des avantages qu'il offrait. Là, — jusqu'à ce jour du moins, — a été l'écueil. Personne ou presque personne n'a profité des facilités si libéralement mises à la portée de tous. Le nombre des demandes d'enregistrement n'a pas dépassé 65, et le nombre des titres enregistrés s'est à peine élevé à 11. Il est arrivé, chose étrange, que les propriétaires, auxquels la loi donnait le moyen d'ajouter à leur liberté d'action, d'accroître leur pouvoir individuel, d'augmenter la valeur de leur bien en le rendant parfaitement disponible, et d'affermir leur droit en le faisant passer de la région des ténèbres à celle du grand jour, ont préféré rester comme emprisonnés dans un régime où tout n'est qu'entrave et obscurité.

Est-ce donc que le bill de 1862 est mort avant d'avoir vécu ? Et n'y a-t-il plus qu'à l'enterrer ? C'est l'avis de lord

Chelmsford, par qui l'oraison funèbre de ce malheureux bill a été prononcée dans la séance de jeudi dernier. Mais pour qu'un père commande les funérailles de son enfant, il faut que le cœur de celui-ci ait bien réellement cessé de battre, que ses paupières soient bien réellement fermées. Lord Westbury, comme on devait s'y attendre, a donc déclaré qu'il ne partageait pas l'opinion de lord Chelmsford sur la gravité du cas, et il en a donné d'excellentes raisons.

Vous souvenez-vous de cette fantastique histoire arabe de Sindbad et du Vieux de la mer? Sindbad s'était endormi. Survint un monstre marin, très-laid, très-lourd, qui, passant ses jambes autour du cou de l'imprudent dormeur, ne voulut plus le quitter. Sindbad éprouvait-il le besoin de s'asseoir, le monstre, lui, avait envie de marcher. Sindbad se sentait-il frais et dispos, le monstre tombait en léthargie. Eh bien, les propriétaires de terres, en ce pays, ont leur monstre marin à porter, eux aussi, et c'est le « solicitor », l'homme de loi. N'est-ce pas l'homme de loi qui rédige leurs contrats de mariage, lui qui a la main sur la clef de leurs coffres, lui qui est leur inévitable conseiller, lui qu'ils subissent comme le dépositaire obligé de tous leurs secrets? S'il chemine, il faut qu'ils cheminent; s'il s'arrête, il faut qu'ils s'arrêtent. Il ferait beau vraiment approuver ce qu'il censure, accepter ce qu'il repousse et les voir applaudir à des réformes qui ne sont pas selon son cœur!

Il était conséquemment impossible que le succès immédiat de la réforme de 1862 ne dépendît pas de l'appui qu'elle rencontrerait chez les hommes de loi; et quelle chance y avait-il que cet appui fût obtenu?

Si l'homme de loi, ici, était payé en proportion de son travail et de sa responsabilité, au lieu de l'être en proportion de la longueur et de la multiplicité des actes qu'il a

charge de préparer, ce serait à merveille. Mais, par malheur, la rémunération du « solicitor » en Angleterre repose, ainsi que l'a fait remarquer lord Westbury, sur les faux principes qui amenèrent autrefois la législature à fixer un tarif pour le salaire des artisans et les profits du commerce. Sous l'empire du système actuel, en ce qui touche les émoluments de l'homme de loi, il lui est commandé, sous peine d'avoir à jeûner, de rendre les transactions, dont il est l'agent nécessaire, aussi difficiles, aussi obscures, aussi compliquées que possible. S'il pêche en eau trouble, c'est autant la faute de la loi que la sienne.

Et qu'en résulte-t-il? Que le droit de propriété est comme enseveli sous une montagne de parchemins tout noirs d'un jargon inintelligible et sur lesquels nul n'apposa jamais sa signature avec une idée tant soit peu claire de ce qu'il signait. Le lord chancelier l'a dit avec raison : l'invention de l'imprimerie, qui a éclairé tant de branches du savoir humain, s'est arrêtée à la porte du ténébreux domaine de l'homme de loi. Beaucoup de mystères ont été pénétrés, mais non ceux dont il est le gardien et dont il vit, de sorte que ces mots de l'Écriture se sont trouvés vérifiés à la lettre : « L'homme de loi tient les clefs de la science et fait peser sur les hommes des fardeaux difficiles à porter. » Que vous semble de cette question adressée par lord Westbury à ses collègues de la Chambre haute : « J'en appelle à Vos Seigneuries : est-il un seul de vous qui sache quoi que ce soit concernant son titre à la propriété de ses domaines? »

Ne voilà-t-il pas, Monsieur, un bel état de choses? Mais qu'importe aux landlords? Le principal inconvénient que présente l'extrême complication du système actuel est d'arrêter la mobilisation de la propriété foncière, et si cet inconvénient est énorme pour le public en général, il se trans-

forme en avantage pour l'aristocratie territoriale, que cette mobilisation ne tarderait pas à mettre en pièces. La difficulté de vendre et d'hypothéquer, dont les landlords peuvent souffrir comme individus en certaines circonstances, leur profite comme classe. Elle contribue à assurer la possession du sol à un petit nombre de grandes familles. Voilà ce qu'on sent d'instinct dans l'aristocratie ; voilà ce qui explique en partie le peu d'empressement que les propriétaires de quelque importance ont mis à enregistrer leurs titres, et voilà ce que lord Westbury n'a pas jugé à propos de dire. Il a mieux aimé attribüer l'insuccès du bill de 1862 à l'espèce de peur irréfléchie qu'inspire tout ce qui est nouveau et à l'opposition des hommes de loi, ennemis naturels de tout ce qui tend à simplifier les transactions.

Je lui dois, du reste, cette justice d'ajouter qu'il a annoncé l'intention de proposer un changement radical dans les bases sur lesquelles repose aujourd'hui le système de rémunération des hommes de loi. A la bonne heure! ce serait prendre le taureau par les cornes. Il n'est pas d'abus, après tout, qui soit d'essence immortelle.

Ceci me rappelle que je n'ai pas, à propos de l'histoire de Sindbab, complété la citation. Le pauvre marchand de Bagdad fut longtemps, bien longtemps, tourmenté par le monstre qui était à cheval sur ses épaules, et cela parce qu'il s'était figuré que l'affreux incube était un esprit, une chose mystérieuse, un démon impossible à vaincre et à tuer. Un jour cependant cette idée lui vint que, puisque le mônstre avait un crâne, ce crâne pouvait être brisé. Là-dessus, il imagina d'enivrer son persécûteur et lui brisa le crâne à coups de pierre. C'était bien simple, n'est-ce pas? Pour se débarrasser du monstre, il avait suffi que Sindbad se débarrassât d'abord d'une idée fausse, savoir que le monstre était immortel.

CCXLV

28 avril 1864.

En fait d'aristocraties, quelle est la bonne?

Je vous ai donné dernièrement des chiffres qui montrent d'une manière frappante dans quelle rapide progression s'accroît la richesse des « landlords ». Depuis, j'ai continué mes recherches, et, de renseignements puisés à une source officielle, l'*Inland Revenue office*, il résulte qu'en 1861-1862 le revenu net payé annuellement par le sol à ses propriétaires ne s'élevait pas à moins de 54,678,412 liv. st., ou 1,366,960,300 francs.

Or, si l'on considère que, dans le budget présenté le 15 avril 1863 par le chancelier de l'Échiquier, les recettes du Royaume-Uni sont évaluées, pour l'année financière finissant le 31 mars 1864, à 68,280,000 liv. st., ou 1,707,000,000 de francs, on verra qu'avec le seul produit de la rente, l'État pourrait presque entièrement pourvoir aux dépenses publiques et se passer presque d'impôts!

Où s'arrêtera cette accumulation de richesses? Il est clair que la découverte de nouvelles méthodes scientifiques et l'application à l'agriculture de machines nouvelles tendent à augmenter indéfiniment l'opulence, et, par suite, la puissance sociale des propriétaires du sol. Dans une lettre écrite au *Morning Star* par M. James E. Thorold Rogers, auteur d'un savant travail présenté à la Société de statistique, je

lis que le sol en Angleterre produit huit fois plus qu'au seizième siècle, et que la rente des forces naturelles du sol s'est accrue de 1 à 80, tandis que le prix nominal du blé s'est accru seulement de 1 à 12 et celui du travail de 1 à 8 ou 10. Il est très-vrai que les progrès de l'agriculture sont sérieusement entravés dans ce pays par la pratique des baux résiliables à volonté, pratique introduite dans le but de rendre le propriétaire maître des votes du fermier; mais ce sacrifice de l'intérêt agricole à l'intérêt politique n'empêche pas que des améliorations graduelles n'aient lieu, que les frais de production ne diminuent, et que la rente ne s'accroisse.

Que si, maintenant, on demande sur quoi se fonde la légitimité de l'énorme tribut que les « landlords » lèvent ainsi sur la société, la réponse, j'en ai peur, ne sera pas facile. Que représente la rente? La rémunération du travail? Non, puisque ceux qui la reçoivent ne mettent jamais la main à la charrue. L'intérêt du capital employé à la culture? Non, puisque ce capital est avancé par le cultivateur. Le prix des améliorations effectuées? Non, puisque l'argent dépensé en améliorations par les « landlords » est comparativement fort peu de chose, lorsqu'il y en a de réellement dépensé. Que représente donc la rente? Elle représente l'ancien droit de conquête, la division du patrimoine commun opérée jadis par la force, l'abandon en fait à quelques-uns de ce qui n'a cessé d'être considéré en principe comme la propriété de tous.

C'est une étrange et dangereuse erreur que celle qui consiste à confondre la propriété absolue du sol lui-même avec la propriété des produits qu'on en tire par l'emploi du capital et l'action du travail. Il est de la plus haute importance et il est de toute justice que la propriété des produits de la

terre soit à qui la féconde; mais il est au moins douteux que l'intérêt de la société et la justice trouvent leur compte à un système en vertu duquel une classe privilégiée de citoyens est appelée à recueillir ce qu'elle n'a pas semé.

Et toutefois il y aurait iniquité flagrante à abolir ce système sans indemniser amplement ceux en faveur de qui la société a permis qu'il s'établît et subsistât. Ce serait fouler brutalement aux pieds le respect dû aux transactions faites en vue de son maintien; ce serait passer l'éponge sur des contrats conclus sous l'empire de règles sanctionnées à tort ou à raison, mais enfin sanctionnées par le corps social tout entier; ce serait violer la foi publique.

Ceci bien entendu, la question est de savoir, d'abord pourquoi une réforme est nécessaire, et ensuite dans quel sens, de quelle manière, conformément à quels principes, elle devrait être tentée.

A entendre certaines gens, l'existence d'une opulente aristocratie dans un pays a cela de bon, qu'elle y élève le niveau de la vie sociale, qu'elle y répand la passion des arts, qu'elle y entretient, avec l'amour du luxe, le culte de l'élégance et le goût des plaisirs délicats. Ce serait à merveille, si la satisfaction de besoins très-réels n'était pas sacrifiée de la sorte à la poursuite de besoins souvent artificiels et imaginaires; si l'extrême richesse des uns n'avait point pour corollaire l'extrême pauvreté des autres; si l'élégance raffinée des habitudes et la culture de l'esprit, en haut, ne répondaient pas, en bas, à des habitudes de grossièreté, à l'ignorance, à l'abrutissement. Que vient-on nous parler d'assurer à un petit nombre d'heureux mortels la possession du commun héritage, pour qu'ils soient par là mis à même d'encourager les progrès de la civilisation en la faisant tributaire de leurs jouissances? En quoi la masse de la société

profite-t-elle des raffinements dont se vante l'aristocratie? Quel bénéfice intellectuel ou moral rapportent à tant de malheureux qui sont en peine de leur nourriture et de leur gîte, les objets précieux, les belles statues, les peintures exquises, qu'elle emprisonne dans ses palais ou exile dans ses maisons de campagne? Nul doute qu'une aristocratie opulente ne fournisse aux productions de l'art et de l'industrie des consommateurs empressés; mais une société de travailleurs qui, pour avoir de riches clients, commence par se dépouiller en leur faveur, ne ressemble pas mal à un marchand qui donnerait de l'argent à ses pratiques pour les mettre en état de lui acheter ses marchandises.

Dans le livre où il se pose plus spécialement comme l'avocat de l'aristocratie (1), M. Mac Culloch dit: « C'est à ceux qui, des rangs inférieurs de la société, sont parvenus à en atteindre les hauteurs, que l'humanité est redevable de la plupart des inventions et améliorations qui ont si fort étendu l'empire de l'esprit sur la matière et tant ajouté à la somme du bonheur humain. Si les grandes fortunes étaient divisées, si le niveau de l'opulence était abaissé, le stimulant de l'inégalité venant à manquer ou se trouvant beaucoup affaibli, il y aurait moins d'émulation, et la société se rapprocherait d'un état stationnaire. »

Ce n'est certes point là ce que nous apprend l'histoire. Ce qu'elle nous apprend, au contraire, c'est que les grands génies dont l'humanité s'honore ont été dirigés par de tout autres mobiles que la cupidité, la vanité du rang, la soif des titres, et ce que M. Mac Culloch appelle « le stimulant de l'inégalité ». Ce qui a donné au monde des hommes tels que Socrate, Platon, Aristote, Tacite, Dante, Galilée, Ra-

(1) *Succession to property.*

phaël, Leibnitz, Descartes, Schiller, Molière, Shakspearè, Watt, Newton, Pascal, etc., c'est la passion de la vérité, c'est l'amour désintéressé de l'art ou de la science, c'est le bonheur intime qu'on éprouve à exercer ses facultés et à suivre la loi de ses aptitudes. Le « stimulant de l'inégalité » n'a d'action, comme mobile, que pour la formation d'aristocraties artificielles ; il n'entre pour rien dans la formation de l'aristocratie véritable, celle qui se compose des grands philosophes, des grands poëtes, des grands artistes, des grands inventeurs, de tous ceux qui contribuent réellement à élever le niveau de l'humanité. Gœthe était homme de cour; mais ce ne fut pas l'homme de cour qui, dans lui, écrivit *Faust*. Bacon passe pour avoir trop aimé l'argent et préféré les honneurs à l'honneur; mais alors même que cette accusation, aujourd'hui déclarée injuste par de bons esprits, serait fondée, il est bien certain que ce ne fut pas l'âpreté du gain et une vanité vulgaire qui rendirent Bacon capable de composer le *Novum Organum*. Ceux-là se font une singulière idée du génie, vraiment, qui le supposent asservi à des appétits misérables. Le représenter tel, c'est le calomnier.

CCXLVI

28 mai 1864.

Pouvoir politique de l'aristocratie en Angleterre.

A mesure que j'avance dans le travail auquel vous avez accordé l'hospitalité de vos colonnes, chaque jour quelque fait nouveau vient mettre en lumière les abus inhérents à la constitution aristocratique de la propriété en Angleterre.

Parmi ces abus figure la concentration du pouvoir politique aux mains d'une classe particulière.

Ne vous étonnez pas si la Chambre des Communes vient de repousser à une grande majorité la proposition de M. Baines relative à l'extension du suffrage électoral. Ne vous étonnez pas si elle a fermé son oreille et son cœur aux adjurations éloquentes de M. Gladstone. Est-ce que, dans la distribution des pouvoirs, la Chambre des Communes représente bien réellement l'élément populaire? Elle ne représente même pas l'élément bourgeois. Qu'on regarde à sa composition : la Chambre des Communes est aristocratique par essence; elle est, en réalité, à la Chambre des Lords ce que, dans les familles dominantes, les cadets sont aux aînés.

Voici, d'après un tableau que j'emprunte de l'ouvrage du docteur Édouard Fischel (1), comment la Chambre des Communes était composée en 1789; elle contenait :

(1) P. 428 de la traduction anglaise.

216 pairs irlandais et fils de pairs anglais;
190 squires;
50 officiers appartenant, soit à l'armée, soit à la marine;
35 membres tenant de près à la Compagnie des Indes;
36 hommes de loi;
31 marchands.

558.

Et aujourd'hui, après ce bill de réforme dont on a fait tant de bruit, comment la Chambre des Communes est-elle composée?

Vous savez qu'en Angleterre les fils des lords reçoivent, du vivant de leurs pères, des titres qu'on appelle *titres de courtoisie;* c'est ainsi que les fils aînés des ducs, des marquis, des comtes, des vicomtes, portent le deuxième nom du père avec le titre inférieur, tandis que les fils cadets des ducs et marquis font précéder leur nom de famille du titre de lord, les fils cadets des comtes et vicomtes de même que les fils de barons prenant le titre d'*honorable.*

Vous savez aussi que ceux des pairs irlandais qui ne font point partie de la Chambre des Lords peuvent être nommés membres de la Chambre des Communes.

Ceci posé, combien croyez-vous que la Chambre des Communes actuelle renferme de noms décorés d'un titre nobiliaire?

Parmi les membres, dont le nombre s'élève en tout à 658, je trouve 71 baronnets, 34 lords, 7 vicomtes, 4 comtes, 2 barons, 1 marquis et 47 membres ayant le titre d'*honorable.*

Je ne compte pas les chevaliers bacheliers (*knight bachelors*), quoiqu'ils aient, comme les baronnets, le titre de *sir*,

parce que ce titre, en ce qui les concerne, n'est pas héréditaire. Je ne compte pas non plus ceux qu'on salue de la qualification de *right honorable*, parce que cette qualification s'attache à l'exercice de certaines hautes fonctions, et peut conséquemment être conférée à des *commoners*, sans qu'ils cessent pour cela d'être tels.

Voilà donc 166 familles nobles directement représentées au sein du pouvoir qui est censé agir comme contre-poids au pouvoir aristocratique. Or, si l'on songe que parmi les membres qui n'ont d'autre qualification que celle d'*esquire*, beaucoup sont étroitement unis à l'aristocratie par des liens de parenté et d'alliance, il faudra bien reconnaître qu'une pareille assemblée législative n'est là pour faire les affaires du *peuple* que dans la mesure des intérêts dont elle est plus particulièrement l'organe.

Au reste, ce serait merveille qu'il en fût autrement. Est-ce que, partout et toujours, le monopole du pouvoir politique n'a pas suivi l'accaparement du sol?

CCXLVII

30 mai 1864.

Comment l'aristocratie anglaise use de son pouvoir.

Je crois avoir démontré que le monopole du pouvoir politique est, en Angleterre, le résultat naturel de la constitution aristocratique de la propriété. Pour être juste, je dois dire que ce monopole n'a pas mis trop d'obstacles au développement graduel des libertés publiques.

Il existe de cela plusieurs raisons.

En premier lieu, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, bien que disposées par la nature des éléments dont elles se composent à servir à peu près les mêmes intérêts, ont néanmoins tendu, grâce à la puissance de l'*esprit de corps*, à se faire contre-poids l'une à l'autre.

En second lieu, la division de l'aristocratie anglaise en deux partis rivaux, les tories et les whigs, a contribué de la manière la plus efficace à la marche du progrès, chacun des deux partis s'étant vu forcé, lorsqu'il n'avait pas le pouvoir, à courtiser la faveur populaire pour le conquérir, soit en faisant à l'esprit de liberté de sages concessions, soit en soutenant d'utiles mesures, soit en prenant l'initiative des réformes devenues nécessaires.

Au fond, il ne serait pas très-facile de tracer entre les tories et les whigs, depuis 1679, époque à laquelle ces dénominations commencèrent d'être employées, une ligne de

démarcation bien fixe, bien invariable, au point de vue de la différence des principes. Que le dogme de l'obéissance passive, le respect des prérogatives de la couronne, l'attachement aux priviléges de l'Église, aient été particulièrement représentés par les tories, tant que dura dans toute sa force le mouvement qui avait renversé Jacques II, nul doute à cela; et même on peut dire que, pendant le dix-huitième siècle, l'aristocratie whig n'était pas éloignée d'avoir des tendances républicaines. En tout cas, elle ne se faisait pas scrupule de regarder les rois comme justiciables des peuples. Horace Walpole, par exemple, n'avait-il pas suspendu dans sa chambre à coucher une copie de la sentence de mort rendue contre Charles Ier, avec cette inscription caractéristique : *Major charta?* Mais il n'en est pas moins vrai qu'on vit très-souvent les tories et les whigs changer absolument de rôles, selon qu'ils se trouvaient au pouvoir ou dans l'opposition. Sous le règne d'Anne et sous celui de George Ier, les whigs étaient pour le système des Parlements septennaux, des tarifs protecteurs, des armées permanentes; les tories, au contraire, pour les Parlements triennaux, la liberté du commerce, le maintien de la milice. Les « bourgs pourris », dans un temps où ils assuraient la prépondérance politique aux whigs, n'eurent pas de plus zélés dénonciateurs que les tories; et toutes les fois que les premiers ont fait mine de mettre dans leurs intérêts la classe moyenne, les seconds ont eu soin de chercher un appui dans la classe ouvrière. Aujourd'hui, la différence d'opinions entre les uns et les autres est si peu perceptible, que vous m'embarrasseriez fort si vous me demandiez de la préciser. La lutte n'est guère plus qu'entre des familles et des familles, des noms et des noms. C'est à qui d'un lord Russell ou d'un lord Derby saura conquérir le pouvoir et, après l'avoir con-

quis, le garder. Bientôt les dénominations de *tories* et de *whigs* seront tombées en désuétude; et il est certain que celles de *conservatistes* et de *libéraux*, maintenant employées de préférence, ne répondent à rien de parfaitement déterminé, du moins en ce qui touche la politique intérieure. Pour les libéraux comme pour les conservatistes, la question est de prendre en main les affaires, de disposer des emplois, de gouverner; et, pour les conservatistes comme pour les libéraux, le moyen d'y réussir consiste à satisfaire, quand elles se montrent impérieuses, les exigences de l'opinion. Voilà de quelle manière il arrive que la rivalité des deux grandes fractions entre lesquelles l'aristocratie anglaise se divise, profite, en fin de compte, à la liberté et au progrès.

Il faut bien le dire, d'ailleurs, l'aristocratie anglaise est la plus intelligente qui ait jamais existé. Elle ne compromet jamais par une opiniâtreté aveugle la force de résistance qu'elle possède. Elle sait fléchir à propos. Loin de s'opposer au mouvement des esprits quand il y aurait danger à le faire, elle le devance.

Ce n'est pas qu'il faille faire honneur à l'aristocratie anglaise d'un amour enthousiaste et désintéressé du progrès : non ; elle agit sous l'empire de son intérêt bien entendu, voilà tout. Elle accorde ce qu'il y aurait danger pour elle à refuser. S'il lui arrive de prendre, par quelques-uns de ses membres, l'initiative d'une réforme, c'est afin que cette initiative, dont l'heure a sonné, ne soit pas prise en dehors d'elle, contre elle. L'on peut même dire que, la plupart du temps, elle n'entre ainsi en rapport avec le progrès que pour l'arrêter à mi-chemin, sous prétexte de le servir. Vanter son désintéressement serait donc puéril, mais nier sa sagesse serait injuste.

Parmi les questions de nature à préoccuper ou à émouvoir le peuple, j'en vois peu que je ne trouve associées à un grand nom. Le comte de Shaftesbury, le comte de Carlisle, le comte Grey, lord Stanley, lord Goderich, sir John Packington, voilà les personnages qui attirent les yeux et la pensée, dès qu'il s'agit de questions relatives, soit à l'établissement d'écoles pour les indigents, soit à l'assainissement des quartiers qu'habitent les pauvres, soit à la limitation du travail des enfants et des femmes dans les manufactures, soit aux réformes à introduire dans l'éducation.

Je viens de citer lord Goderich : jamais je n'oublierai l'impression que me laissa la première visite qu'il me fit l'honneur de me faire. Lord Goderich, jeune encore, est doué de cette distinction parfaite de langage et de manières qui, en Angleterre, caractérise l'aristocratie; mais à cela se marie, chez lui, une intelligence pénétrante et naturellement *chercheuse*. Il m'entretint avec une sollicitude grave des intérêts des classes populaires; et je fus aussi étonné que charmé de rencontrer dans un homme de son rang un de ces esprits qui ne rejettent rien sans un examen préalable, et auxquels, suivant un mot expressif de M. Émile de Girardin, « aucune idée ne fait peur ».

Il est certain qu'à la tête de l'aristocratie anglaise figurent des hommes rompus de bonne heure à la pratique des affaires, actifs, vigilants, capables d'initiative.

Et cela se conçoit. L'aristocratie anglaise, en effet, ne forme pas, comme l'ancienne noblesse française, une caste exclusive, superposée à la société et stupidement emprisonnée dans son orgueil. Vous savez que le souverain de la Grande-Bretagne ne peut pas créer de lords écossais et ne peut instituer qu'une pairie irlandaise sur trois vacances; mais vous savez aussi qu'il peut créer des pairs d'Angleterre

en aussi grand nombre qu'il le désire. Il résulte de là, ainsi que je le disais dans une lettre précédente, que l'aristocratie anglaise se recrute dans tous les rangs, offre un but à toutes les ambitions et une perspective à tous les talents, se renouvelle et se rajeunit sans cesse par l'adjonction de toutes les forces vives du pays. L'historien Macaulay est mort pair du royaume. La concentration du pouvoir politique aux mains de l'aristocratie perd de cette façon une partie du caractère odieux qui s'attache à l'exercice d'un monopole, sans compter que les mauvais effets de cette concentration sont considérablement atténués par l'existence d'une presse libre, au contrôle de laquelle n'échappe aucun acte de la vie publique.

Il convient donc de ne pas s'exagérer la gravité des conséquences qu'entraîne l'abus signalé. Mais il convient aussi de ne pas fermer les yeux sur ce qu'il a de funeste, en dépit de tous les correctifs.

Il est, malheureusement, de règle que ceux qui font les lois s'étudient à les faire autant que possible à leur profit. L'aristocratie anglaise peut-elle se vanter d'avoir, sous ce rapport, montré un désintéressement exceptionnel? Le contraire n'est que trop prouvé par l'histoire de la « Land tax » (impôt foncier). C'est merveille de voir à quel humble chiffre les landlords ont su maintenir la taxe mise sur leurs propriétés, alors que le revenu de ces propriétés ne cessait de s'accroître, et de s'accroître dans des proportions énormes. J'ai, à cet égard, de curieux détails à vous donner. Ce sera le sujet de ma prochaine lettre.

CCXLVIII

3 juin 1864.

La « Land Tax. »

C'est une fort curieuse et fort instructive histoire que celle de la partie du revenu public qu'on nomme en Angleterre la « Land Tax » (taxe sur la terre).

Vous n'ignorez pas que, sous le régime féodal, le sol était censé la propriété absolue du souverain. Lui prêter foi et hommage, et le suivre à la guerre avec un certain nombre d'hommes armés, telles étaient les conditions attachées à la possession des fiefs par les barons, vassaux et *tenants in capite*. En revanche, les terres ainsi tenues à foi et hommage étaient exemptées de la taille réelle ou impôt foncier.

Le rachat du service personnel par le payement du droit d'*escuage* fut la première brèche faite à ce régime. Les tenures militaires furent abolies par le Long Parlement, mesure confirmée plus tard par le premier Parlement de Charles II. L'exemption d'impôt dont les terres avaient joui cessa dès lors d'être motivée. De là ce qu'on appelle la « Land Tax ».

De 1698 à 1799, la « Land Tax » fut levée comme une taxe nouvelle que le Parlement votait chaque année. Mais en 1799, sous le règne de George III, elle fut convertie en taxe perpétuelle, déclarée rachetable, et fixée à la somme de 2,037,627 liv. st. (50,940,675 fr.).

Les rachats opérés par les propriétaires auxquels il a plu de profiter de la faculté qui leur était offerte s'élevaient, le 25 mars 1864, à la somme de 779,819 liv. st.

Conséquemment, la « Land Tax » n'est aujourd'hui représentée que par le chiffre très-minime de 1,257,808 liv. st. (31,445,200 fr.)

Maintenant, comparons, si vous voulez bien, les charges qui pèsent directement sur la terre en France avec celles auxquelles la terre est sujette en Angleterre.

Je prendrai l'année 1859, parce que j'ai sous les yeux, pour l'un et l'autre pays, tous les chiffres qui se rapportent à cette année; et, comme il est juste de tenir compte de ce qui a été racheté, je supposerai que la « Land Tax » est aujourd'hui aussi élevée qu'en 1799.

Eh bien, même ceci accordé, les résultats de la comparaison sont les suivants :

France. — 1859.

Budget des recettes. . . .	1,773,919,114 fr.
Contribution foncière. . . .	279,347,660 fr.

Angleterre. — 1859.

Budget des recettes. . . .	1,636,932,100 fr.
« Land Tax ».	50,940,675 fr.

Ce qui signifie que la terre, qui en France paye environ la *sixième* partie des impôts, n'en paye que la *trente-deuxième partie* en Angleterre!

Autre rapprochement bien digne d'être médité : la « Land Tax » est à peu près aujourd'hui ce qu'elle était du temps de Guillaume III (il y a plus d'un siècle et demi). Or, depuis ce temps-là, le revenu public en Angleterre s'est élevé de

3,895,204 liv. st. à 70,683,860 liv. st., et le revenu des « landlords » de 9,724,000 liv. st. à 54,678,412 liv. st.!

Vous le voyez, l'aristocratie anglaise a fait bon usage de son pouvoir parlementaire, et nul ne l'accusera d'avoir négligé ses intérêts.

Cependant que demanderait la justice? « Je suppose, » écrit John Stuart Mill, « qu'il y ait un genre de revenu dont la tendance soit de s'accroître indéfiniment, sans aucun effort ou sacrifice de la part des possesseurs, ces possesseurs formant une classe que le cours naturel des choses suffit pour enrichir d'une manière progressive : l'État ne violerait pas les principes sur lesquels se base le droit de propriété privée, s'il s'appropriait ce surplus de richesse à mesure qu'il se produit. Ce ne serait pas, à proprement parler, prendre quoi que ce soit à qui que ce soit : ce serait seulement faire profiter la société d'un accroissement de richesses créé par les circonstances, au lieu de souffrir que, sans avoir été gagné, il s'additionne à l'opulence d'une classe particulière. Eh bien, tel est le cas, à propos de la rente (1). »

La vérité est que, selon l'expression du même John Stuart Mill, « les landlords s'enrichissent pendant leur sommeil en quelque sorte, sans rien faire, rien risquer, rien économiser. »

Et le grand penseur que je viens de citer n'a certes pas été le premier à pousser ce cri.

Non content d'appeler la rente un ***prix de monopole***, Adam Smith dit : « On peut considérer la rente comme le produit de la ***puissance de la nature*** dont le propriétaire prête l'usage. »

Il dit encore : « Toute augmentation dans la richesse

(1) *Principles of Political Economy*, book V, chapter 2.

réelle de la société, toute augmentation dans la masse du travail utile qui y est mis en œuvre, tend indirectement à élever la rente réelle de la terre. »

Et ailleurs : « Des trois classes (entre lesquelles se divise la masse totale du produit annuel de la terre et du travail d'un pays, savoir celle qui vit de *rentes*, celle qui vit de *profits*, et celle qui vit de *salaires*), la première est la seule à laquelle son revenu ne coûte ni travail ni souci, mais à laquelle il vient pour ainsi dire de lui-même, sans qu'elle y apporte aucun dessein ou plan quelconque. »

C'est bien, en effet, l'usage de la puissance, de la fécondité de la nature, que loue le propriétaire du sol. Oui, c'est l'usage de l'air, de l'humidité, de la chaleur, que le cultivateur lui paye, absolument comme si la nature elle-même lui appartenait. Et pour que le tribut prélevé par lui sur la fécondité naturelle de la terre aussi bien que sur sa fécondité acquise s'accroisse de plus en plus, tout semble conspirer à l'envi. Car, ainsi qu'Adam Smith le reconnaît, les progrès dans la puissance productive du travail ont cet effet, qu'ils tendent directement à réduire le prix réel des produits manufacturés, et tendent indirectement à élever la rente réelle de la terre. N'est-ce pas contre des produits manufacturés que le propriétaire foncier échange cette partie de son revenu qui excède sa consommation personnelle? Et quand leur prix baisse, ne se trouve-t-il pas en état d'acheter avec le même revenu une plus grande quantité d'objets de commodité, d'ornement ou de luxe?

Il n'a donc pas besoin de travailler, pour ajouter à ses richesses : le temps se charge de l'enrichir, sans qu'il ait à s'en mêler.

Quelle différence, sous ce rapport, entre lui et le capitaliste! Plus les capitaux autres que la terre abondent, plus

ils se déprécient : risque auquel n'est point exposée la terre, qui est une quantité limitée. Cent mille francs en valeurs mobilières sont très-loin de valoir aujourd'hui ce qu'ils valaient il y a un siècle, tandis qu'une terre qui valait cent mille francs il y a un siècle vaut aujourd'hui bien davantage.

La richesse générale et la population sont susceptibles d'un accroissement presque indéfini, et ne cessent effectivement de s'accroître ; le commerce demande pour ses opérations une base territoriale de plus en plus large ; on agrandit les villes et on en construit de nouvelles ; l'établissement d'un chemin de fer vient tout à coup donner à tel faubourg, à tel district une valeur artificielle considérable. Tout concourt de la sorte à faire hausser le prix de la terre.

En Angleterre, cette hausse, dans les grands centres industriels ou commerciaux, présente quelque chose de vraiment fabuleux.

A Londres, le tout petit emplacement qui se voit au coin de l'église Saint-Paul, du côté du sud-est, ne vaut pas moins de 60,000 liv. st. (1,500,000 fr.).

Lorsqu'on bâtit New-Oxford, le sol ne coûta pas moins de 57,000 liv. st. (1,125,000 fr.) l'acre.

A Manchester, dans les parties les mieux situées de la ville, on a payé le terrain jusqu'à 200,000 liv. st. (5,000,000 fr.) l'acre.

A Birmingham, le terrain occupé par un chemin de fer, le « London and North-Western Railway, » a été vendu 60,000 liv. st. (1,500,000 fr.).

Mêmes résultats à Sheffield, à Leeds, à Bradford, à Glasgow, à Belfast.

S'il est à Londres des hôpitaux qui jouissent de revenus princiers, c'est parce que, au lieu de leur laisser une somme

en argent, les fondateurs leur ont légué des terres dont la valeur vénale était fort minime alors et est devenue immense depuis, à cause des maisons qu'on y a bâties et par le seul effet du progrès de la richesse générale joint à celui de la population.

Ceci bien constaté, en vertu de quelle logique, en vertu de quelle loi d'intérêt public, en vertu de quel principe de justice, la société prise dans son ensemble serait-elle exclue, au profit de quelques-uns de ses membres, de toute participation à ce surcroît de richesses qui est dû à la fécondité du sol, à l'air, à l'humidité, à la chaleur, aux rayons du soleil, à l'augmentation de la population, à la construction des villes, aux inventions de la science, au progrès du commerce, au travail de la société tout entière?

CCXLIX

17 juin 1864.

La terre devenue en Angleterre un article de luxe.

Après avoir exposé sur quel principe reposait, en Angleterre, la tenure du sol;

Après avoir rendu compte des procédés au moyen desquels on était parvenu à y concentrer et à y perpétuer dans un nombre limité de grandes familles la possession de la terre;

Après avoir exprimé en chiffres l'immense accumulation de richesse qui, pour l'aristocratie, résultait de ce système;

Après avoir montré enfin cette aristocratie exerçant le pouvoir politique par la Chambre des Communes aussi bien que par la Chambre des Lords,

J'ai cherché dans l'histoire de la taxe sur la terre (« Land Tax ») une preuve de la sollicitude et du succès avec lesquels l'aristocratie anglaise avait fait tourner à son profit le monopole dont elle était investie, et j'ai dit :

Qu'en 1799, sous le règne de George III, la « Land Tax », transformée en taxe perpétuelle, avait été fixée à la somme de 2,037,627 liv. st., ou 50,940,675 fr.;

Que, cette taxe ayant été, à la même époque, déclarée rachetable et divers rachats ayant été opérés depuis, elle ne s'élevait aujourd'hui qu'à 1,257,808 liv. st., ou 31,445,200 fr.;

Que, par conséquent, la taxe sur la terre ne figurait ici dans l'ensemble des impôts que pour un chiffre comparativement fort minime; et que ce chiffre était resté presque stationnaire, pendant que le revenu des propriétés territoriales, en vertu du cours naturel des choses, et sans aucun effort ou sacrifice de la part des propriétaires, n'avait cessé de s'accroître dans des proportions énormes.

A l'appui des explications d'Adam Smith sur les causes naturelles dont l'action tend à augmenter indéfiniment la richesse des propriétaires fonciers, lesquels s'enrichissent en restant les bras croisés et par le seul effet du progrès général, j'ai cité des chiffres caractéristiques et précisé le fabuleux surcroît de valeur qu'avait acquis un acre de terre dans ce pays, surtout là où l'industrie et le commerce ont déployé leur puissance, comme à Londres, à Manchester, à

Birmingham, à Leeds, à Sheffield, à Glasgow, à Belfast.

Peut-être une objection se sera-t-elle présentée à l'esprit de vos lecteurs.

Il y a quelque temps, le *Times* faisait observer que l'achat d'un domaine était le plus piètre des placements. Il est certain, en effet, qu'un homme qui vise à un emploi lucratif de son argent n'en tirera pas aussi bon parti en achetant de la terre qu'en le plaçant dans les fonds publics, ou en l'associant à quelque entreprise sérieuse, ou en le prêtant sur hypothèque.

Mais il importe de ne pas confondre ce que la terre rapporte à un homme qui l'achète *aujourd'hui* avec ce qu'elle rapporte à un homme qui la possède *depuis très-long-temps*.

Car c'est précisément parce que la valeur vénale ou nominale du sol a prodigieusement augmenté que l'acheteur est obligé d'en donner un prix hors de toute proportion avec le revenu qu'il a chance d'en tirer. Il faut effectivement que dans ce revenu il retrouve l'*intérêt du capital* employé à l'achat; et s'il a payé un prix comparativement très-élevé, son revenu sera diminué d'autant. En d'autres termes, la *rente* du domaine acquis par lui ne constituera pas *pour lui* un bon revenu, parce qu'il aura eu à en payer la jouissance très-cher.

Oui, si les acquéreurs *actuels* ne peuvent s'attendre à tirer qu'un fort mince revenu des terres qu'il leur a pris fantaisie d'acheter, c'est précisément parce que, entre les mains des *propriétaires de vieille date*, la valeur vénale du sol s'est prodigieusement accrue. Si l'argent, *aujourd'hui* placé en biens-fonds, rapporte peu, c'est précisément à cause du renchérissement progressif de la terre, renchérissement proportionné à cette augmentation progressive de

la rente, qui, comme je l'ai déjà dit, est le résultat, non des efforts et des sacrifices des propriétaires, mais du développement naturel de la richesse générale, des progrès de l'industrie, des progrès du commerce, des inventions de la science, du travail de tous, en un mot.

Ceci a été très-bien vu et très-bien rendu dans un livre remarquable de M. Vidal : « Un domaine qui valait 100,000 fr. il y a un siècle, et qui était affermé alors 5,000 fr., paye aujourd'hui 10,000 fr. de rente; mais il a coûté au propriétaire actuel 300,000 fr., et peut-être davantage. La *rente* de cette terre a *doublé* réellement; cependant l'*intérêt du capital*, pour le propriétaire *actuel*, comparé au revenu de l'*ancien* possesseur, a *baissé*. Le domaine qui donnait autrefois *cinq mille* francs de rente en donne aujourd'hui *dix mille;* cependant l'*ancien* propriétaire retirait de son capital *cinq* pour cent, tandis que le propriétaire *actuel* ne retire que *trois et un tiers* (1).

Cet exemple montre d'une manière aussi claire que décisive comment il arrive qu'il n'y ait pas avantage aujourd'hui à placer son capital en biens-fonds, — à moins qu'il ne s'agisse de terrains achetés en vue de quelque entreprise commerciale, — quoique le fait de l'augmentation progressive de la rente soit un fait absolument hors de doute.

De là ces deux conséquences :

1° Que les grandes familles entre les mains desquelles la possession du sol, en Angleterre, s'est perpétuée, au moyen des droits de primogéniture et de substitution, n'ont cessé et ne cessent de s'enrichir, sans se donner pour cela la moindre peine;

2° Que, pour acheter de la terre aujourd'hui en ce pays,

(1) *De la Répartition des richesses*, p. 154.

— si on l'achète, bien entendu, au point de vue de la propriété et non de la spéculation commerciale, — il faut non-seulement être riche, mais ne savoir en quelque sorte que faire de son argent.

Le *Times* a dit un mot dont il tire une conclusion parfaitement fausse, mais qui est parfaitement vrai : « *La terre est devenue ici une chose de fantaisie, un article de luxe.* » On en achète quand on le peut, non pas à cause du profit qu'elle offre, mais à cause de la position sociale qu'elle donne. De fait, l'homme qui parvient à monter au rang de propriétaire foncier par l'achat d'un domaine quelque peu considérable, se croit et est bien près de devenir un personnage. Il prendra sa place parmi ceux qui, dans sa province, se font gloire d'appartenir à la *Gentry*; il sera du Grand Jury, aux assises; le duc un tel l'admettra peut-être à l'honneur de sa table, quand l'heure des élections sera venue; les produits de son domaine auront chance d'être admirés aux fêtes de l'horticulture, et ses filles feront figure dans les bals du comté.

Aussi la propriété foncière possède-t-elle ici un appât incomparable. Le rêve d'or de tout marchand saxon est de parvenir un jour à être classé parmi les « landlords ». Le manufacturier soupire après l'heureux moment où il pourra dire, en faisant sa promenade du matin : « Ceci est à moi ». Si, loin, bien loin, de la mère patrie, le colon tourne les yeux vers elle, c'est dans l'espoir d'y revenir comme *country gentleman*.

Et d'où naît ce général appétit pour la terre? De l'amour du lucre? Pas le moins du monde. Il est des domaines fort étendus qui, achetés récemment, rapportent à peine 2 p. 100 à leurs acquéreurs, dans un pays où il est facile de placer son argent, et cela en toute sûreté, à 4 et 5 pour 100. Ah!

c'est que, selon l'expression du *Times*, *la terre est aujourd'hui en Angleterre un article de luxe*. Voilà tout le secret.

Mais il est un point que le *Times* a oublié d'éclaircir, c'est celui-ci : comment se fait-il que là où l'impôt pèse si lourdement sur les articles de première nécessité, il ne pèse pas du tout sur un *article de luxe?*

FIN DU TOME DEUXIÈME DE LA DEUXIÈME SÉRIE

APPENDICE & RECTIFICATION

Dans la lettre relative au voyage du révérend H. W. Beecher en Angleterre, nous avons mis en regard le nombre des hautes fonctions remplies par des hommes du Sud avant la rupture de l'Union, et celui des fonctions correspondantes remplies, durant le même intervalle, par des hommes du Nord (ci-avant, page 105). C'est par inadvertance qu'on a fait figurer dans ce tableau comparatif, au lieu de les présenter à part, des chiffres qui expriment non pas le nombre des présidents fournis par le Sud et celui des présidents fournis par le Nord, mais le nombre des années pendant lesquelles le gouvernement se trouve avoir appartenu soit au Sud soit au Nord.

Nous croyons devoir reproduire ici, exactement traduit, le discours même duquel nous avons emprunté nos chiffres, non-seulement parce qu'il contient la rectification sur laquelle nous appelons l'attention des lecteurs, mais aussi et surtout parce qu'il constitue un document historique du plus haut intérêt.

Discours prononcé à la Convention de l'État de Géorgie, réunie en janvier 1861, *pour décider la question de la séparation, par M. A. H. Stephens, plus tard vice-président de la Confédération du Sud.*

« Ce parti (de rompre avec l'Union) une fois pris, devient un fait irréparable; et toutes les conséquences funestes et désastreuses qui en découleront, c'est la Convention qui en sera res-

ponsable devant les siècles à venir. Quand nous et notre postérité nous verrons notre beau Midi désolé par le démon de la guerre, qu'une pareille décision de votre part éveillera et déchaînera inévitablement; quand nos campagnes toutes vertes de moissons ondoyantes seront broyées sous les pieds d'une soldatesque meurtrière et sous les roues ardentes du char de la guerre labourant notre sol; quand nos temples de justice seront en cendres et que toutes les horreurs et les misères de la guerre auront fondu sur nous, à qui en demandera-t-on compte, si ce n'est à cette Convention? Quels autres que ceux qui auront voté cette mesure — qu'en ma conscience d'honnête homme je déclare insensée, et intempestive, — seront appelés à répondre de cet acte de suicide devant la génération présente, et probablement chargés de la malédiction et de l'exécration de la postérité la plus reculée, pour l'immense et lamentable ruine qui sera la suite inévitable de l'acte que vous préméditez. Arrêtez-vous, je vous en conjure, et considérez un instant quelles raisons vous pouvez invoquer, qui puissent vous satisfaire vous-mêmes, quand vous aurez repris votre sang-froid, — quelles raisons vous pourrez faire valoir auprès de vos compagnons d'infortunes à l'heure des calamités que vous aurez attirées sur nous! Que trouverez-vous à dire pour vous justifier devant les peuples de la terre? Ils seront vos juges, des juges calmes et réfléchis. Et quelle provocation manifeste, quel acte déclaré pourrez-vous nommer ou indiquer pour en faire la base de votre défense? *Quel est le droit que le Nord a attaqué?* Quel est l'intérêt du Sud auquel il a porté atteinte? De quel déni de justice pouvez-vous vous plaindre? Quelle est la prétention fondée en équité et en droit qui ait été repoussée? Pouvez-vous, l'un ou l'autre, mentionner un seul acte gouvernemental injuste, accompli de propos délibéré par le gouvernement de Washington dont le Sud ait le droit de se plaindre? Je défie que l'on me réponde. D'un autre côté, laissez-moi passer en revue les faits —(et croyez-moi, Messieurs, je ne suis pas ici l'avocat du Nord; je suis l'ami, l'ami fidèle et passionné du Sud et de ses institutions, et c'est pour cela que je vous fais entendre franchement et loyalement, dans votre intérêt, dans le mien, dans celui de tous, les paroles de la vérité et de la raison), — laissez-moi donc vous rappeler les faits que je veux livrer à votre jugement, et je ne citerai que ceux qui sont clairs et incontestables, et qui sont aujourd'hui consignés comme authentiques dans l'histoire de notre pays. Lorsque nous avons demandé, nous hommes du Sud, la traite des noirs ou l'importation des Africains pour la culture de nos terres,

ne nous a-t-on pas concédé ce droit pour vingt ans? Lorsque nous avons demandé d'être représentés au Congrès pour les trois cinquièmes de nos esclaves, est-ce que nous ne l'avons pas obtenu? Lorsque nous avons demandé l'extradition des fugitifs sous le coup d'une condamnation, ou la restitution de ceux qui nous devaient le travail et l'obéissance, une clause à cet effet n'a-t-elle pas été introduite dans la Constitution, pour être plus tard ratifiée et renforcée par la loi des esclaves fugitifs de 1850? Répondrez-vous que, dans bien des cas, les hommes du Nord ont violé ce contrat et manqué à leurs engagements? Comme individus et comme corporations locales, c'est possible, mais ils ne l'ont pas fait avec la sanction du gouvernement; car il a, lui, toujours respecté les intérêts du Sud. Considérez encore cet autre fait, Messieurs : Quand nous avons réclamé un accroissement de territoires pour pouvoir étendre l'institution de l'esclavage, n'a-t-on pas accédé à notre requête en nous accordant la Louisiane, la Floride et le Texas, dans lesquels nous nous sommes taillés quatre États, et un territoire assez ample pour nous en fournir quatre autres à ajouter plus tard aux premiers, si vous ne vous chargez pas vous-mêmes, par cet acte déraisonnable et impolitique, de détruire nos espérances, et peut-être de tout perdre à la fois, et de vous faire arracher votre dernier esclave par l'impitoyable gouvernement du sabre, comme cela a eu lieu dans l'Amérique du Sud et au Mexique, ou par un décret vengeur d'émancipation universelle tel que vous pouvez raisonnablement vous y attendre? Mais, je le répète, Messieurs, qu'avons-nous à gagner à ce changement projeté de nos rapports avec le gouvernement général? Il a toujours été soumis à notre influence, et il continuera à l'être tant que nous ne romprons pas avec lui et que nous resterons unis, comme nous l'avons toujours été. La majeure partie des présidents de la République a été choisie dans le Sud, et pratiquement encore, c'est nous qui avons dirigé la plupart de ceux qui ont été pris dans le Nord. Le Sud a compté soixante années de présidence contre vingt-quatre appartenant au Nord (1), et il a toujours exercé ainsi son contrôle sur le pouvoir exécutif. De même, sur les juges de la Cour suprême, nous en avons fourni dix-huit pour onze que fournissait le Nord. Bien

(1) Des chiffres fournis par M. Stephens il résulterait que le nombre des années présidentielles, aux États-Unis, a été de quatre-vingt-quatre. Or, depuis 1789, époque de la création de l'office de président, jusqu'à 1861, époque de l'élection de Lincoln, il ne s'est écoulé que soixante-douze

que près des quatre cinquièmes des affaires judiciaires vinssen des États libres, le Sud pourtant a constamment formé la majorité de la cour. Nous avons exigé qu'il en fût ainsi, afin que la Constitution ne pût être interprétée à notre détriment. Dans la branche législative du gouvernement, nous avons protégé nos intérêts avec la même prévoyance et la même efficacité. Le Sud a eu vingt-quatre fois sur onze le choix des présidents (*pro tempore*), du Sénat, et vingt-trois fois sur douze la nomination des présidents de l'Assemblée des Représentants. Si dans cette dernière assemblée la majorité des membres a toujours appartenu aux États du Nord, en raison de leur population plus considérable, nous nous sommes ainsi assuré, en règle générale, l'appui du président, parce que c'est lui qui dirige et contrôle en grande partie la législature du pays. Nous n'avons pas exercé un moindre contrôle dans toutes les autres branches du gouvernement général. Parmi les procureurs généraux (*attorney generals*), nous en avons eu quatorze quand le Nord n'en a eu que cinq. Pour les ministres à l'étranger, quatre-vingt-six ont été des nôtres et cinquante-quatre seulement des leurs. Quoique les trois quarts des affaires qui nécessitent des agents diplomatiques à l'étranger regardent évidemment le Nord, qui a des rapports commerciaux bien plus étendus, c'est nous cependant qui avons tenu les principales

ans. Voici la liste des présidents qui ont précédé Lincoln, avec indication des États auxquels ils appartenaient et de la durée des hautes fonctions qu'ils ont exercées.

NOMS.	ÉTATS.	DURÉE des fonctions.
George Washington	Virginie	1789 — 1797
John Adams	Massachusetts	1797 — 1801
Thomas Jefferson	Virginie	1801 — 1809
James Madison	Virginie	1809 — 1817
James Monroe	Virginie	1817 — 1825
John Quincy-Adams	Massachusets	1825 — 1829
Andrew Jackson	Tennessee	1829 — 1837
Martin Van-Buren	New-York	1837 — 1841
William H. Harrison	Ohio	1841 — 1841
John Tyler	Virginie	1841 — 1845
James K. Polk	Tennessee	1845 — 1849
Zachary Taylor	Louisiane	1849 — 1850
Millard Fillmore	New-York	1850 — 1853
Franklin Pierce	New-Hampshire	1853 — 1857
James Buchanan	Pennsylvanie	1857 — 1861

Cette liste, on le voit, ne cadre pas avec les chiffres fournis par M. Stephens, en ce qui concerne le nombre des années présidentielles; mais elle n'en confirme pas moins le fait affirmé par lui, savoir : qu'avant la rupture, le gouvernement s'était trouvé entre les mains du Sud beaucoup plus longtemps qu'entre les mains du Nord.

ambassades de façon à assurer les marchés du monde à notre coton, à notre tabac, et à notre sucre aux meilleures conditions possibles. Dans la marine et l'armée, les hauts grades ont été entre nos mains pour bien plus de moitié, tandis que la majorité des soldats et des matelots étaient tirés du Nord. Il en est de même des employés, des auditeurs, des contrôleurs qui remplissent le département exécutif, et les archives prouvent que pendant ces cinquante dernières années, sur les trois mille individus successifs de ce personnel, nous en avons fourni plus des deux tiers, bien que nous ne représentions qu'un tiers de la population blanche de la République. Considérez encore un autre point, et un point, soyez-en sûrs, qui touche à vos intérêts les plus vitaux : celui du revenu, celui des moyens d'entretien du gouvernement. D'après les documents officiels, nous voyons que les trois quarts et plus des sommes consacrées à défrayer le gouvernement ont été uniformément prélevées sur le Nord. — Messieurs, pendant qu'il en est encore temps, arrêtez-vous, et veuillez examiner avec soin, avec bonne foi, ces importantes données. Je laisse de côté, pour le moment, les incalculables millions de dollars qu'il vous faudra dépenser dans une guerre contre le Nord; je ne dis rien non plus de vos fils et de vos frères qui, par dizaines de milliers, auront à se faire tuer et à s'offrir en sacrifice sur l'autel de votre ambition, — et pour quelle raison ? nous vous le demandons encore. Est-ce en vue de renverser le gouvernement américain qui a été fondé par nos ancêtres communs, cimenté et édifié par leur sueur et leur sang, et basé sur les larges principes du droit de la justice et de l'humanité ? Tel qu'il est, je tiens encore à le déclarer ici, comme je l'ai souvent déclaré auparavant, et comme l'ont répété les plus sages et les plus grands patriotes et hommes d'État de ce pays et des autres nations, tel qu'il est ce gouvernement est le meilleur et le plus libre — le plus égalitaire par ses droits, le plus juste par ses décisions, le plus modéré dans ses mesures, le plus propre à élever, par ses principes, la race humaine, de tous ceux qu'a jamais éclairés le soleil. Et maintenant, que vous tentiez, vous, de renverser un tel gouvernement, après avoir vécu trois quarts de siècle sous son ombre, après avoir acquis sous son égide notre richesse, notre rang parmi les nations, notre sécurité domestique, au milieu des éléments de périls qui nous entouraient, après lui avoir dû la paix, la tranquillité, une prospérité sans bornes et une jouissance incontestée de nos droits, — c'est là un excès *de délire, de folie et de malice*, auquel, quant à moi, je ne puis donner ni ma sanction ni mon vote. »

TABLE DES MATIÈRES

—

ANNÉE 1863

Pages.

CLXXXVI. Ce qu'on pense en Angleterre du Congrès des souverains allemands à Francfort. 1
CLXXXVII. Lord Russell accusé de népotisme. 7
CLXXXVIII. Les boxeurs. 11
CLXXXIX. Le *Foreign Enlistment Act*. 18
CXC. L'unité allemande aux yeux des Anglais. . . . 20
CXCI. Débat sur le sens du *Foreign Enlistment Act* . . 26
CXCII. Le *Ghost Club*. 31
CXCIII. Défaut d'entente entre *Downing street* et les Tuileries. 36
CXCIV. Le rétablissement de l'Union en Amérique jugé impossible en Angleterre. 42
CXCV. Avortement de la diplomatie 46
CXCVI. Une réunion agricole. 52
CXCVII. La politique de lord Russell expliquée par lui-même. 58
CXCVIII. Même sujet. 62
CXCIX. *Bethnal Green* 67
CC. Le culte du relatif en Angleterre. 71
CCI. Amour des Anglais pour la publicité dans les journaux. 76
CCII. Mort de l'archevêque de Dublin 78
CCIII. Une sage décision de lord Russell. 80

Pages.
CCIV. Mort de lord Lyndhurst. 82
CCV. Le frère de Mistress Beecher Stowe à *Exeter hall*. 91
CCVI. Même sujet. 97
CCVII. Une chose dont on parle tout bas. 107
CCVIII. A propos de la construction de l'*Alabama*. . . . 110
CCIX. La pratique des transferts 115
CCX. Objections de l'Angleterre au projet d'un congrès européen. 119
CCXI. Les médecins *Tant Mieux* du parti libéral. . . . 135
CCXII. Mort de Frédéric VII; le Danemark et l'Allemagne en présence 139
CCXIII. Complications de la question danoise 146
CCXIV. L'intérêt anglais et l'intérêt allemand en opposition. 152
CCXV. Pourquoi l'Angleterre n'a pas accepté l'idée d'un congrès. 157
CCXVI. Un meeting allemand à *London tavern* 164
CCXVII. Même sujet. 169
CCXVIII. L'Angleterre injustement attaquée. 173
CCXIX. Les élections de Paris et les Anglais. 179
CCXX. Un regard jeté en arrière. 182
CCXXI. Question du Mexique. 199
CCXXII. Un manifeste. 205
CCXXIII. Attitude de l'Angleterre dans la question du congrès européen. 211
CCXXIV. Même sujet. 215
CCXXV. Un combat de boxeurs. 219
CCXXVI. Même sujet. 227
CCXXVII. Une querelle entre M. Cobden et le *Times*. . . 232
CCXXVIII. M. Cobden et M. Bright. 238
CCXXIX. Le journalisme anonyme. 242
CCXXX. Mort de Thackeray. 248
CCXXXI. Même sujet. 256

ANNÉE 1864

CCXXXII. La constitution de la propriété territoriale en Angleterre et M. Bright. 263
CCXXXIII. Le *landlord* en Angleterre n'est, rigoureusement parlant, qu'un tenancier. 268

Pages.

CCXXXIV. Sur quelle base l'aristocratie repose en Angleterre. 273
CCXXXV. Deux systèmes en présence : petite culture et grande culture 279
CCXXXVI. La propriété territoriale et les réformes proposées en Angleterre par M. Bright. 283
CCXXXVII. Considérations théoriques sur la tenure des terres. 287
CCXXXVIII. Système français de la petite culture; ses inconvénients 291
CCXXXIX. Système anglais de la grande culture; ses vices. 302
CCXL. Le droit de primogéniture en Angleterre. . . . 308
CCXLI. Effets du droit de primogéniture. 313
CCXLII. Les *Settlements*. 317
CCXLIII. Théorie anglaise de la rente 322
CCXLIV. Obstacles à la mobilisation du sol en Angleterre. 328
CCXLV. En fait d'aristocraties, quelle est la bonne?. . . 333
CCXLVI. Pouvoir politique de l'aristocratie en Angleterre. 338
CCXLVII. Comment l'aristocratie anglaise use de son pouvoir 341
CCXLVIII. La *Land Tax* 346
CCXLIX. La terre devenue en Angleterre un article de luxe 351

APPENDICE ET RECTIFICATION. — Discours de M. A. H. Stephens, vice-président de la Confédération du Sud. 357

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

INDEX

ADAMS (M.). — Ministre américain; sa réponse à l'adresse présentée par M. Bright en faveur des États du Nord, t. I, p. 167.

AFGHANISTAN. — Expédition anglaise contre Dost-Mahomed, t. I, p. 294; résultats de cette guerre, p. 296; son histoire, par M. Kaye, p. 297.

ALABAMA (Question de l'). — Discussion à la Chambre des Communes, t. I, p. 112; saisie de ce navire justifiée par un discours de son constructeur, t. II, p. 112; conséquences qu'aurait pour l'Angleterre l'annulation de cette saisie, p. 113; considérations du *Spectator*, p. 114.

ALEXANDRA (La princesse). — Présents qui lui sont destinés à propos de son mariage avec le prince de Galles, t. I, p. 28 et 44; préparatifs pour sa réception à Londres, p. 45; Allemande et non Danoise, p. 50; son entrée à Londres, p. 51; véritable caractère de cette fête, p. 60; banquet qui lui est offert à Guildhall, t. II, p. 69.

ALLEMAGNE. — Les ouvriers et le parti libéral allemands, t. I, p. 126; réponse à un article de journal, p. 132; son attitude dans la question du Slesvig-Holstein, t. II, p. 147; fermentation qu'y soulève cette question, p. 148; un meeting allemand à Londres, p. 164.

ANDERSON (James). — Il donne le premier la théorie de la rente dans ses *Récréations en agriculture*, t. II, p. 325.

ANGLETERRE (L'). — Approbation universelle de la dotation du prince de Galles; sa situation vis-à-vis de ce prince et celle de ce prince vis-à-vis d'elle, t. I, p. 15; ses sympathies pour la Pologne, p. 20; son indignation contre la Prusse, p. 23; sa joie du mariage du prince de Galles, p. 27; son intérêt à soutenir la Pologne, p. 34; ses sentiments vrais à l'égard de la Pologne, p. 36; motifs de ces sentiments, p. 38; sa crainte de la guerre, p. 39; son refus en 1831 d'intervenir en faveur de la Pologne, p. 41; son désir d'obtenir la neutralité de la Prusse en 1863,

p. 42; sa crainte d'une guerre entre la France et la Prusse; son désir d'une guerre entre la France et la Russie, p. 42; son attente de l'arrivée de la princesse Alexandra, p. 43; son refus d'intervenir en faveur de la Pologne en 1863 motivé par sa crainte de la guerre; protestation des classes ouvrières, p. 72; meeting à Guildhall en faveur de la Pologne, p. 73; ce qu'il faut croire de sa mauvaise foi et de son machiavélisme, p. 74; ses dispositions guerrières devenues pacifiques, p. 74; discours prononcé au meeting de Guildhall; plaisanteries du *Times*, p. 77 ses sympathies pour la Pologne et sa crainte de la guerre démontrées par le meeting de Guildhall, p. 79; ce qu'elle aurait à perdre dans le cas d'une intervention unique de la France en faveur de la Pologne, p. 83; effet produit par les discours de M. Billault et du prince Napoléon, et par la lettre de Napoléon III à M. Billault au sujet de la Pologne, p. 84; efforts de la presse anglaise pour atténuer les sympathies de la France pour la Pologne, p. 86; accueil fait à la nouvelle de la capture de Langiewicz, p. 87; revirement de la presse anglaise en faveur de la Russie; son aveuglement, p. 88; fluctuations de l'opinion, p. 134; accusation de légèreté adressée à la France, p. 135; l'opinion toujours celle de l'heure présente, p. 136; manifestations en faveur de la Pologne, p. 137; peu de compte tenu de l'opinion des classes ouvrières dans les questions internationales, p. 167; partialité des classes gouvernantes en faveur des confédérés, p. 168; sa neutralité dans la question américaine, p. 168; motifs qui l'empêchent d'agir contre les fédéraux, p. 174; effet produit par la réponse de la Russie à la note du cabinet anglais en faveur de la Pologne, p. 175-179; son triste rôle dans la question polonaise, p. 180; sa crainte de la guerre la paralyse, p. 187; explication de son attitude dans la question polonaise, p. 191; effet produit par la mort de Stonewall Jackson, p. 213; sa politique à l'égard de la Russie, p. 225, son indifférence à l'égard des prétentions russes sur la Circassie et le Caucase, p. 227; lettre de lord Pousonby à ce sujet, p. 227; ses fautes dans ses rapports diplomatiques avec la Russie, p. 228; ses rapports particuliers avec la Russie depuis quarante ans, p. 229; oscillations de sa politique à l'égard de la Russie, p. 233; manifestation contre la Turquie à la Chambre des Communes, p. 234; importance de cette manifestation, p. 236; son histoire diplomatique dans ses rapports avec la Russie, p. 239; son changement de politique à l'égard de la Russie sort de la guerre de Crimée, p. 240; ses illusions sur les conséquences de cette guerre, p. 241; abandon du droit de visite à la suite de la guerre de Crimée, p. 245; meeting de Sheffield en faveur des confédérés américains, p. 256; intervention diplomatique dérisoire en faveur de la Pologne, p. 261; despotisme de l'opinion publique, p. 281; sa défiance du gouvernement français, p. 330; humiliation que lui inflige la réponse de la Russie à ses remontrances en faveur de la Pologne, p. 351; critique de ses demandes à la Russie, p. 352; nouvelle affirmation de ses tendances pacifiques, p. 353; sa crainte de la Russie en 1815; sa crainte de la France en 1863, p. 356; accueil fait aux succès des fédéraux américains, p. 358; inquiétude que lui inspire la pensée d'une guerre contre la Russie, p. 366; meetings en faveur de la Pologne, p. 367; satisfac-

tion causée par la nouvelle d'une émeute à New-York, p. 375; son école d'hommes d'État, p. 393; fautes de sa diplomatie dans ses rapports avec la Russie, p. 395; son aveuglement dans la question polonaise, p. 398; ses vœux en faveur de l'unité de l'Allemagne, t. II, p. 1; craintes que lui inspire la France, p. 2; indignation causée par la mise à la retraite du ministre anglais à Turin, p. 9; jugement porté sur le plan de réforme fédérale de l'empereur d'Autriche, p. 20; ses sympathies pour ce monarque, p. 22; résultat de ses négociations au sujet de la Pologne, p. 39; le rétablissement de l'Union américaine déclaré impossible, p. 44; son dernier mot sur la question polonaise, p. 46; la solidarité humaine incomprise, p. 61; son génie comparé à celui de la France, p. 63; son culte du relatif, p. 73; conduite des Anglais d'accord avec ce culte, p. 74; caractère relatif de l'art anglais, p. 74; un tremblement de terre, p. 76; effet produit par le roman de madame Beecher Stowe, *Uncle Tom's Cabin*, p. 98; changement d'opinion produit par la révolte des planteurs du Sud, p. 98; l'aristocratie anglaise pour le Sud, le peuple pour le Nord dans la guerre civile d'Amérique, p. 101; ses objections au projet d'un congrès européen, p. 119; inquiétudes qu'y soulève la question du Slesvig-Holstein, p. 149; ses sympathies pour le Danemark, p. 149; quel parti prendra-t-elle? p. 150; son embarras, p. 155; son refus d'accéder au projet d'un congrès européen, p. 157; approbation de ce refus par la presse anglaise, p. 159; son opinion sur le projet d'un congrès européen, p. 160; son désir de rester en bonne intelligence avec la France, p. 160; sa défiance contre la France, p. 161; sa politique appuyée sur les faits, non sur les principes, p. 162; causes de son refus d'accéder au projet d'un congrès européen, p. 163; ce qu'elle a gagné à la guerre de Crimée; ce qu'elle a tiré de l'expédition du Mexique; sa ferme volonté de ne plus s'engager avec la France, p. 172; attaques que lui vaut en France son refus d'accéder au projet d'un congrès européen; réfutation de ces attaques, p. 174; éloge du peuple anglais, p. 178; son opinion sur l'inaptitude de la France à la vie politique, p. 179; effet produit par les élections de Paris de 1863, p. 180; impression qu'y produisit le soulèvement des Indes, p. 182; sa constance en présence de ce soulèvement, p. 186; jeûne national ordonné par la reine, p. 192; manifeste du cardinal Wiseman à propos du soulèvement des Indes, p. 193; mécontentement général; attaques contre lord Canning et la compagnie des Indes, p. 193; reproches adressés à la reine, au prince Albert et aux ministres, p. 194; représailles terribles après la victoire, p. 195; noble protestation de M. Bright, p. 198; son opinion sur la politique française au Mexique, p. 199; défiance que lui inspire Napoléon III, p. 211; effet produit par la lettre de Napoléon III aux souverains de l'Europe, p. 212; menaces que renfermait pour elle la proposition d'un congrès européen, p. 214; son incrédulité à l'égard de la réalisation du projet d'un congrès européen, p. 215; l'anonymie en matière de presse; contradiction de ce système avec le caractère anglais, p. 242; constitution féodale de la propriété, p. 268; état réel des choses; condition du paysan, p. 269; origine et établissement du système féodal, p. 270; l'aristocratie anglaise, p. 273;

dénombrement de sa population agricole, p. 277; le droit d'aînesse, p. 278; concentration de la propriété du sol entre les mains d'un petit nombre de familles, p. 282; augmentation incessante de la misère, p. 308.

ANONYMIE (L') EN MATIÈRE DE PRESSE. — Sa moralité mise en question par M. Cobden, t. II, p. 235; opinions de MM. Stuart-Mill et Louis Blanc, p. 242; condition indispensable du journalisme en Angleterre, p. 242; immoralité de ce système, p. 243; pouvoir qu'il confère au journal; ses avantages, p. 244; ses périls, p. 245; la signature odieuse aux journalistes anglais, p. 245; opinion du *Morning Post*, p. 246; le grand avantage de l'anonymie dévoilé par l'*Economist*, p. 247.

ARISTOCRATIE ANGLAISE (L'). — Extinction des familles des grands barons normands; plus de noblesse de sang en Angleterre, t. II, p. 273 et 274; causes du prestige de l'aristocratie anglaise, p. 274; comment elle se recrute, p. 275; caractères différents de la féodalité en France et en Angleterre, p. 275; l'esprit aristocratique dans toutes les classes anglaises, p. 275; l'égalité devant la loi et l'inégalité dans la société; la liberté primant l'égalité; une citation de Milton, p. 276; services rendus par l'aristocratie anglaise, p. 276; la propriété territoriale véritable base de l'ascendant de l'aristocratie anglaise, p. 277; le droit d'aînesse fondement de sa puissance, p. 310; effets du droit d'aînesse, p. 313; les cadets des grandes familles, p. 314; l'existence d'une aristocratie est-elle utile? p. 335; opinion de M. Mac-Culloch; le *stimulant de l'inégalité*, p. 336; réfutation de cette théorie; la véritable aristocratie, p. 337; abus de la constitution aristocratique de la propriété en Angleterre; concentration du pouvoir politique dans les mains d'une classe particulière, p. 338; pourquoi le développement des libertés publiques n'a pas été entravé par le monopole du pouvoir politique entre les mains de l'aristocratie anglaise; les Tories et les Whigs, p. 341; rôle des Tories et des Whigs, selon qu'ils se trouvent dans l'opposition ou au pouvoir, p. 342; les *Conservatistes* et les *Libéraux* appelés à remplacer les Tories et les Whigs, p. 343; grande intelligence de l'aristocratie anglaise, p. 343; questions populaires toujours associées à un grand nom, p. 344; elle se recrute dans tous les rangs, p. 345.

AUCKLAND (Lord). — Gouverneur général des Indes; ses défiances à l'égard de Dost-Mahomed, t. I, p. 289; sa résolution de le déposer, p. 291; guerre de l'Afghanistan, p. 293.

AUDIT BOARD (Bureau des comptes). — Sa création; ses attributions; utilité de les étendre aux services civils, t. II, p. 118.

AUGUSTENBOURG (Le prince d'). — Sa candidature aux duchés de Slesvig-Holstein, t. II, p. 147; renonciation de son père à la succession du Slesvig-Holstein, p. 155; opinion du meeting de *London Tavern* sur sa candidature aux duchés de Slesvig-Holstein, p. 168.

AUTRICHE (L'). — Son attitude à l'égard de la Pologne en 1831 et 1863, t. I, p. 40; ses efforts en faveur de la Pologne en 1831, p. 69; son rôle au congrès de Francfort, t. II, p. 3 et 4; son plan de réforme fédérale,

p. 20; éloge de l'empereur par le *Daily Telegraph*, p. 22; son intérêt à réaliser l'unité allemande, p. 24.

BAINES (M.). — Proposition relative à l'extension du suffrage électoral, repoussée, t. II, p. 338.

BALAKLAVA (Bataille de). — La charge de lord Cardigan niée par le major Calthorpe, t. I, p. 162; procès qui en est la suite, p. 165.

BAUDOT (M.). — L'alimentation des classes rurales en France, t. II, p. 300 et 301.

BEECHER (Le révérend H. W.). — Au meeting d'Exeter-Hall, t. II, p. 91; sa réception à Édimbourg, à Glasgow, à Liverpool et à Manchester; p. 92; enthousiasme provoqué par son discours à Exeter-Hall, p. 94; déjeuner d'adieu à Manchester, p. 97; but de son voyage en Angleterre, p. 97; — il est repoussé à Édimbourg, maudit à Glasgow, bafoué à Liverpool, p. 100; son succès à Manchester, p. 101; — accueil enthousiaste qu'il reçoit à Londres dans Exeter-Hall, p. 101; comment il avait traité la question de l'esclavage à Liverpool, p. 102; à quel point de vue il se place pour la juger à Londres, p. 103.

BEECHER-STOWE (Madame). — Effet produit en Angleterre par son roman *Uncle Tom's Cabin*, t. II, p. 98; changement produit par la révolte des planteurs du Sud, p. 98.

BELCHER (L'amiral). — Il accuse d'imposture le lieutenant Morrison; son procès, t. I, p. 327; sa condamnation, p. 328.

BELL (M. Robert). — Une anecdote sur lui, t. II, p. 253.

BELLS' LIFE (Le) — Apologie de la boxe, t. II, p. 14.

BENTHAM. — Opinion sur le droit d'hérédité, t. II, p. 311.

BETHNAL GREEN. — Description de ce quartier de Londres, t. II, p. 68; une nouvelle maladie contagieuse, p. 69.

BILLAULT (M.). — Effet produit en Angleterre par son discours sur la Pologne, t. I, p. 84.

BISMARK (M. de). — Ses procédés avec la Chambre prussienne, t. I, p. 151; appréciation de sa conduite en Angleterre, p. 154; illusions de la presse libérale anglaise sur sa politique, t. II, p. 135; appréciation de sa politique, p. 137.

BLACKSTONE. — Principe de la suzeraineté royale sur toutes les terres du royaume, t. II, p. 272.

BLIND (M. Karl). — Au meeting de Glasgow, t. I, p. 138; un manifeste de lui, t. II, p. 138; son opinion sur la question du Slesvig-Holstein, p. 165; résolutions proposées par lui au meeting allemand de Londres, p. 166.

BLUE BOOK (Le). — Conséquences des documents qu'il renferme sur la question mexicaine, t. I, p. 254.

BOMBAY TIMES (Le). — Article sur le soulèvement des Indes, t. II, p. 188.

BOUCICAULT (M. Dion). — Auteur de *Colleen Bawn*, t. I, p. 200; ses aventures avec Mrs et M. Jordan, p. 201.

Boxeurs (Les). — Lutte entre J. Mace et J. Goss, t. II. p. 12; récit de cette lutte, p. 14; lutte entre Tom Sayers et Heenan, p. 16; une bataille de géants, p. 219; polémique soulevée en Angleterre par la lutte de Tom Sayers et de Heenan, p. 220; opinion de lord Palmerston sur les combats de boxeurs, p. 221; préparatifs d'une lutte entre Heenan et Tom King, p. 222; le combat de Wadhurst; péripéties; défaite de Heenan, p. 224; considérations sur ces combats, p. 225; leur condamnation par le *Times*, p. 226; curieux défi de William Willis, p. 228, prix de la lutte entre Heenan et Tom King; le combat de Wadhurst p. 229; péripéties de la lutte, p. 230; victoire de Tom King; commen s'est passée cette fête, p. 231.

Bridoye (Le juge). — T. II, p. 170.

Bright (M.). — Président du meeting des *Trade-Unionists*, en faveur des fédéraux, t. I, p. 116; il présente l'adresse des *Trade-Unionists* en faveur des fédéraux, p. 167; réquisitoire contre lord Palmerston, p. 307; noble protestation contre les représailles exercées aux Indes, t. II, p. 198; son discours à Rochdale; le *Times* l'accuse de vouloir le partage des terres, p. 233; ses opinions sur la propriété territoriale, p. 239; un tribun, p. 240; caractère de son éloquence, p. 241; son discours à Rochdale, p. 264; il attaque la tenure aristocratique du sol; le *Times* l'accuse de vouloir le partage des *terres*, p. 265; injustice de cette accusation; ce qu'il pense et ce qu'il veut, p. 266; sa haine pour l'aristocratie; question soulevée par son discours de Rochdale, p. 267; réformes réclamées par lui, p. 272; son discours à Birmingham en réponse aux accusations du *Times*; appréciation de ce discours, p. 283; réformes proposées par lui; critique de ces réformes, p. 285; le *droit du paysan à la terre*, p. 287; tendance de la propriété du sol à s'accumuler dans quelques mains, p. 306; il réclame l'abolition de la loi de primogéniture; insuffisance de cette mesure, p. 315; il réclame l'application au sol des doctrines de la liberté commerciale, p. 321.

Bulwer-Lytton (Sir Édouard). — Au banquet agricole de Hitchin, t. II, p. 53; son discours, p. 54.

Burnes (Sir Alexandre). — Agent anglais dans l'Afghanistan, il affirme la fidélité de Dost-Mahomed à l'Angleterre, t. I, p. 289; ses conseils à Dost-Mahomed, p. 290; ses dépêches en faveur de ce prince, p. 290; sa révocation, p. 291; ses dépêches falsifiées, p. 296; sa mort, p. 297; demande de production de ses dépêches repoussée, p. 297; appréciation de son caractère et de sa conduite par M. Kaye, p. 298; ordre de publier ses dépêches, p. 299; falsification démontrée, p. 301; passages supprimés; motifs de cette suppression, p. 302; enquête réclamée par M. Dunlop, p. 304; elle est repoussée, p. 308.

Buxton (M.). — Son opinion sur le parti à prendre par l'Angleterre dans la question polonaise, t. I, p. 33.

Cagliostro. — A Paris, t. I, p. 319; un de ses miracles, p. 325.

Calthorpe (Le major). — Accusation contre lord Cardigan, t. I, p. 163; procès devant la cour du banc de la reine, p. 165.

Cambridge (Le duc de). — Son rôle dans l'affaire du colonel Crawley, t. I, p. 279; réquisitoire fulminé contre lui par la presse anglaise, p. 280.

Cardigan (Lord). — Son rôle à Balaklava, t. I, p. 162; accusation du major Calthorpe, p. 163; procès devant la cour du banc de la reine, p. 165.

Castlereagh (Lord). — Sa politique à l'égard de la Pologne au congrès de Vienne, t. I, p. 354.

Chambre des Communes (La). — Rejet de la proposition de M. Baines, relative à l'extension du suffrage électoral; la Chambre des Communes aristocratique par essence, t. II, p. 338; sa composition en 1789; sa composition actuelle, p. 339.

Chamfort. — Une citation de lui, t. I, p. 31.

Chandler (Miss). — Son procès en rupture de promesse de mariage, t. I, p. 121.

Charles II. — Pourquoi il fait adopter la clause d'appropriation dans les lois de finance, t. II, p. 118.

Chatham (Lord). — Son mot sur les vues de la Russie à l'égard de la Turquie, t. I, p. 231.

Christian IX. — Son avénement au trône de Danemark; effet produit dans le Slesvig-Holstein, t. II, p. 146.

Circassie (La). — Sa lutte contre la Russie, t. I, p. 225; ce qu'elle a gagné à la guerre de Crimée, p. 242.

Clarendon (Lord). — Signature du traité de Paris sans le soumettre au Parlement, t. I, p. 245.

Cobden (M.). — Sa querelle avec le *Times*, t. II, p. 232; son discours à Rochdale; il est accusé par le *Times* de vouloir le partage des terres; sa réponse, p. 233; il envoie aux autres journaux la lettre dont le *Times* avait refusé l'insertion; le *Daily News* et le *Morning Star* seuls la publient; violence de cette lettre, p. 234; mauvais effet qu'elle produit; ses adversaires dans sa querelle avec le *Times*, p. 235; sa lettre à M. John Delane, p. 238; ses opinions sur la propriété territoriale, p. 239; un économiste, p. 240; caractère de son éloquence, p. 241; son discours à Rochdale, p. 263; il attaque la tenure aristocratique du sol; le *Times* l'accuse de vouloir le partage des terres, p. 265; injustice de cette accusation; ce qu'il pense et ce qu'il veut, p. 266; réformes réclamées par lui, p. 272; il réclame l'application au sol des doctrines de la liberté commerciale, p. 321.

Colenso (L'Évêque). — Son histoire, t. I, p. 220; sa critique de la Bible, p. 222; décision du Synode contre ses doctrines, p. 223.

Congrès Européen (Projet d'un). — Proposé par Napoléon III; objections de l'Angleterre, t. II, p. 119; conversation à ce sujet, p. 120; refus de l'Angleterre d'y accéder, p. 157; approbation de ce refus par la presse anglaise, p. 159; causes de ce refus, p. 163 et 164; caricature d'un journal anglais; signification du refus de l'Angleterre, p. 169; considérations du *Morning Post;* leur réfutation, p. 171; caractère de

l'appel de Napoléon III à l'opinion publique européenne; appréciation du refus de l'Angleterre, p. 176; appréciation de l'adhésion de l'Italie, de l'Espagne, de la Suède, du Danemark, de la Suisse et du Pape, p. 177; insuccès de ce projet en Angleterre; motifs qu'on lui attribue; défiance inspirée aux Anglais par Napoléon III, p. 211; avantages de ce congrès pour ce souverain, p. 213; menaces qu'il renfermait pour l'Angleterre, p. 214; sa réalisation mise en doute par l'Angleterre; accueil peu sympathique que ce projet devait rencontrer de la part des cabinets européens, p. 215; froideur significative des peuples à son égard; assertions mensongères de la presse française officielle et semi-officielle, p. 216; démenti donné à ces assertions, p. 217.

Conservatistes (Les). — Nouvelle dénomination de parti en Angleterre, t. II, p. 343.

Corbett (M.). — Son procès en rupture de promesse de mariage, t. I, p. 121.

Crawley (Le colonel). — Son procès contre le capitaine Smales, t. I, p. 266; ses cruautés envers le sergent-major Lilley, p. 267; demande d'une enquête en Angleterre, p. 268; renvoyé devant une cour martiale en Angleterre, p. 276; excuses présentées par lui de sa conduite, p. 277.

Crimée (La guerre de). — Ses résultats illusoires contre l'ambition de la Russie, t. I, p. 232; ses résultats à l'égard — de la Circassie, p. 242, de la Turquie, p. 243, de l'Angleterre, p. 245.

Czartoryski (Le Prince). — Il réclame la reconnaissance des Polonais en qualité de belligérants, t. II, p. 36.

Daily News (Le). — Il appuie la demande de reconnaissance des Polonais en qualité de belligérants, t. II, p. 36; sentiments des Anglais dont il est l'organe, p. 37; il insère la lettre de M. Cobden au *Times*, p. 234; sa noble attitude dans la querelle de M. Cobden avec le *Times*, p. 237.

Daily Telegraph (Le). — Éloge de l'empereur d'Autriche, t. II, p. 22; une annonce du *Ghost Club*, p. 34; son opinion sur l'anéantissement de la vie publique en France, p. 180.

Danemark (Le). — Mort de Frédéric VII, t. II, p. 139; avénement de Christian IX, p. 146; question des duchés de Slesvig-Holstein, p. 147; sympathies de l'Angleterre pour lui, p. 149.
Voyez en outre *Slesvig-Holstein* (*Question du*).

Debrie (M. Isidore). — Prix d'un emprunt hypothécaire en France, t. II, p. 300.

Delane (M. John). — Sa réponse à M. Cobden, t. II, p. 238.

Denman (M.). — Son opinion sur le parti à prendre en Angleterre dans la question polonaise, t. I, p. 33.

Derby (Lord). — Appréciation des résultats de la guerre de Crimée pour l'Angleterre, t. I, p. 245; son projet de loi sur la mobilisation du sol repoussé, t. II, p. 328.

DIDEROT. — Une citation du *Neveu de Rameau*, t. II, p. 308.

DILLWYN (M.). — Protestation contre l'Église établie, en Irlande, t. I, p. 209; sa motion, p. 210.

DISRAELI (M.). — Défense de lord Palmerston, t. I, p. 308; ce qu'il restait de barons allemands en Angleterre sous Édouard IV et sous Henri VII, t. II, p. 273.

DOBLADO (Le général). — Manifeste contre l'invasion du Mexique par les Français, t. II, p. 205.

DOST-MAHOMED-KHAN. — Sa mort, t. I, p. 287; sa visite à Sir Alexandre Burnes, p. 289; sa douleur en apprenant la révocation de cet agent, p. 291.

DROIT D'AINESSE (Le). — Absolu en Angleterre pour les successions *ab intestat* seulement, mais l'usage l'applique dans tous les cas, t. II, p. 278; ce qu'il est en Angleterre, p. 308; ce qu'il était sous l'ancienne loi normande; ce qu'en a fait Guillaume le Conquérant, p. 310; dans quels cas il ne s'applique pas en Angleterre, p. 310; ses effets, p. 313; son abolition réclamée par M. Bright, insuffisante; sa force en Angleterre, c'est l'opinion, p. 315; heureux effets de son abolition en Amérique dus à l'esprit démocratique du pays, p. 316.

DROIT D'HÉRÉDITÉ (Le). — Opinion de Bentham et de John Stuart-Mill, t. II, p. 311 et 312.

DROIT DE PRIMOGÉNITURE. — Voy. *Droit d'aînesse.*

DROIT DE SUBSTITUTION. — Son origine; ses effets, t. II, p. 316; son but; sa condamnation, p. 317.
Voyez en outre *Settlements* (les).

DROIT A LA TERRE (Le). — Cri de MM. Bright et Hertzen, t. II, p. 287; l'état des choses en Angleterre et dans le pays de Galles; données de M. Mac-Culloch, p. 305; chiffres fournis par M. Edouard Fischel, p. 306.

DROIT DE VISITE (Le). — Son importance pour l'Angleterre, t. I, p. 243; résultats de son application à l'égard de la Russie en 1801, p. 244; son abandon à la suite de la guerre de Crimée, p. 245.

DUNLOP (M.). — Demande d'une enquête sur la falsification des dépêches de Sir Alex. Burnes, t. I, p. 304; elle est écartée, p. 308.

ÉBURY (Lord). — Il demande la radiation d'une des clauses de l'acte d'uniformité, t. I, p. 218; sa motion est repoussée, p. 219.

ECHIQUIER (L'). — Origine de ce mot, t. II, p. 115; importance du chancelier de l'Échiquier; ses attributions, p. 116.

ECONOMIST (L'). — Appréciation du refus de l'Angleterre d'accéder au projet d'un congrès européen, t. II, p. 162; grand avantage qu'il trouve à l'anonymie en matière de presse, p. 247.

ÉGLISE ÉTABLIE (L'). — Son incompatibilité avec un régime démocratique, t. I, p. 206; son influence en Angleterre, p. 207; son action tolérable en Angleterre, mais révoltante en Irlande, p. 208; protestation

de M. Dillwyn contre elle, p. 209; sa défense par M. Whiteside, p. 211; extinction des causes qui ont motivé une religion d'État en Irlande, p. 212.

Élections de Paris (Les). — Surprise qu'elles éveillent en Angleterre; opinion du *Times*, t. II, p. 180.

Emerson. — Ce qu'il dit de la passion d'acquérir, t. II, p. 263.

Erreurs historiques. — Rappel de quelques-unes, t. I, p. 165.

États-Unis. — Question de l'*Alabama*, t. I, p. 113; saisie du *Peterhoff*, p. 114; sympathie des ouvriers anglais pour les fédéraux, p. 115; meeting des *Trade-Unionists*, p. 116; adresse des *Trade-Unionists* en faveur des fédéraux, p. 166; prétendue neutralité de l'Angleterre, p. 168; langage de M. Rœbuck, p. 170; langage de M. Horsman, p. 171; attitude du gouvernement anglais; griefs du gouvernement fédéral, p. 172; torts réciproques, p. 172; mort de Stonewall Jackson, p. 213; perte de ce général irréparable pour les confédérés, p. 215; motion de M. Rœbuck en faveur du Sud, p. 315; réponse de M. Gladstone, p. 317; reconnaissance du Sud demandée par M. Rœbuck, p. 338; succès des fédéraux; accueil fait en Angleterre à cette nouvelle, p. 358; émeute à New-York, p. 375; récit vrai de cette émeute, p. 376; rétablissement de l'Union affirmé par M. Lincoln, t. II, p. 43; la vérité sur les prétendus griefs du Sud contre le Nord, p. 104.

Europe (L'). — Jugement erroné de ce journal sur l'expédition du Mexique, t. I, p. 249.

Exeter Hall. — Meeting en faveur de l'émancipation des esclaves, t. II, p. 91; succès de M. Beecher, p. 94; caractère de cette manifestation, p. 96; accueil fait à M. Beecher, p. 101.

Fermoy (Lord). — Son opinion sur le parti à prendre par l'Angleterre dans la question polonaise, t. I, p. 33.

Ferrers (Lord). — Pendu avec un cordon de soie, t. II, p. 276.

Fischel (M. Edouard). — Nombre des propriétaires fonciers en Angleterre, t. II, p. 306; composition de la Chambre des Communes en 1789, p. 339.

Fitz Gerald (M. Seymour). — Son opinion sur le parti à prendre par l'Angleterre dans la question polonaise, t. I, p. 34.

Fontenelle. — Anecdotes sur lui, t. II, p. 53 et p. 109.

Foreign enlistment act (Le). — Question soulevée par la construction de navires destinés aux confédérés américains, t. II, p. 18; une de ses clauses, p. 26; les navires de M. Laird, p. 27; réclamation du ministre américain, p. 28; arguments divers, p. 29; solution de la question, p. 31.

Forster (M.) — Sa motion en faveur de la Pologne, t. I, p. 275.

France. — Logique du génie français, t. I, p. 135; son génie comparé à celui de l'Angleterre, t. II, p. 63; à quel point de vue on y envisage les choses, p. 74; défiance qu'elle inspire à l'Angleterre, p. 161; revire-

ment d'opinion à l'égard de la Pologne et de la Russie, p. 173; attaques dirigées contre l'Angleterre à propos de son refus d'accéder à un projet de congrès européen; réfutation de ces attaques, p. 174; les élections de Paris en 1863, p. 180; sa politique au Mexique jugée en Angleterre, p. 199; fausse appréciation de l'accueil fait en Europe au projet d'un congrès européen par la presse française officielle et semi-officielle, p. 216; Manière de procéder de ces journaux pour tromper leurs lecteurs, p. 217; caractère de la féodalité en France, p. 275; solution donnée par la France à la question de la propriété du sol, p. 281; résultats de la petite culture en France, p. 293; effets du Code civil sur le morcellement du sol, p. 294; *Tableau de la division du sol de la France*, p. 296; les effets de la petite culture sur la condition intellectuelle et morale du paysan français, p. 297; situation des communes rurales de France; p. 298; le paysan propriétaire, serf de l'usure; prix d'un emprunt hypothécaire, p. 300; alimentation des classes rurales en France, p. 301; heureux résultats de la petite culture en France, p. 303; les articles 913, 826 et 827 du Code civil, p. 304.

Francfort (Le Congrès de). — Son insuccès en Angleterre, t. II, p. 1; plan de réforme fédérale proposé par l'Autriche, p. 4; entrée de l'empereur d'Autriche à Francfort, p. 7; absence du roi de Prusse, p. 8; avortement du Congrès, p. 8.

Frédéric VII (Roi de Danemark). — Sa mort; sensation qu'elle cause en Angleterre, t. II, p. 139; appréciation de son caractère, p. 140.

Galiani. — Sa définition des nations agricoles, t. II, p. 57.

Galles (Le prince de). — Ses revenus; sa dotation à propos de son mariage, t. I, p. 14; observations de M. Aug. Smith, p. 14; approbation unanime de l'Angleterre; ses motifs, p. 15; son altercation avec un fermier; réprimande du *Morning Star*, p. 16; préparatifs de fête à propos de son mariage, p. 27; présents destinés à sa fiancée, p. 28; préparatifs de fête à Gravesend, à Londres, p. 29; conflit entre la Corporation de Londres et le ministre de l'intérieur, p. 30; sa réception à Londres, p. 56; véritable caractère de cette fête, p. 60.

Geneive (madame), acrobate. — Sa chute et sa mort, t. 1, p. 380; lettre de la reine Victoria, p. 381.

George II. — Le meilleur gentilhomme d'Angleterre, d'après lui, t. II, p. 274.

George IV. — Sa vie scandaleuse lorsqu'il était prince de Galles; son entourage, t. I, p. 17; ses maîtresses; ses dettes au moment de son mariage, p. 18.

Ghost club (Le). — Annonce extraordinaire dans le *Daily Telegraph*, t. II, p. 34.

Gibbon (Le colonel). — Son aventure avec M. Jordan; t. I, p. 202; sa condamnation, p. 203; protestation en sa faveur, p. 204.

Gibson (M. Milner). — Nommé président du *Board of trade* par lord Palmerston, t. I, p. 158.

Gladstone (M.). — Son exposé du budget en 1863, t. I, p. 145; son suc-

cès, p. 147; réduction de l'*income tax*, p. 148; réduction des droits sur le thé, p. 149; situation désastreuse de l'Irlande, p. 149; il veut soumettre les institutions charitables à l'*income tax*, p. 193; clameurs soulevées par ce projet, p. 194; son discours pour le soutenir à la Chambre des Communes, p. 195; Retrait de ce projet, p. 199; sa réponse à la motion de M. Rœbuck en faveur de la reconnaissance des États du Sud, p. 317.

Glasgow. — Meeting en faveur de la Pologne, t. I, p. 138; résolutions adoptées, p. 139.

Globe (Le). — Il flétrit les combats de boxeurs, t. II, p. 14.

Goderich (Lord). — Sa visite à Louis Blanc; son portrait, t. II, p. 344.

Gortschakoff (Le prince). — Sa réponse à la note du cabinet anglais en faveur de la Pologne, t. I, p. 175; son entrevue avec lord Napier, p. 178 et 363; il est réfuté par lord Russell, t. II, p. 47.

Goss (Joe). — Sa lutte contre J. Mace, t. II, p. 12.

Gregory (M.). — Sa motion contre la Turquie, t. I, p. 235.

Grey (Lord de). — Il remplace Sir Cornwall Lewis au département de la guerre, t. I, p. 155; ses titres au ministère, p. 156.

Grey (Sir George). — Ministre de l'intérieur; conflit avec la Corporation de Londres, t. I, p. 30; sa prétention d'enlever au lord maire sa juridiction en matière de police, p. 118.

Guildhall. — Un meeting en faveur de la Pologne, t. I, p. 73; caractère des discours prononcés; plaisanteries du *Times*, p. 77; résolutions adoptées, p. 78 et 80; témoignage de la sympathie de l'Angleterre pour la Pologne, mais en même temps de sa crainte de la guerre, p. 79; banquet offert à la princesse de Galles, p. 69; inutilités coûteuses acquises pour cette fête, p. 69 et 70.

Guilford (La foire de). — Scènes étranges et honteuses, t. II, p. 67.

Hardenberg (Le prince de). — Memorandum contre l'indépendance de la Pologne, t. I, p. 355.

Harrowby (Lord). — Sa motion contre la Russie, t. I, p. 190; ses conclusions pacifiques, p. 190.

Haynau (Le général). — Sa réception en Angleterre après la guerre de Hongrie, t. I, p. 259.

Heenan. — Sa lutte contre Sayers, t. II, p. 16; polémique qu'elle soulève, p. 220; son retour en Angleterre, p. 222; sa lutte avec Tom King à Wadhurst, p. 224 et 230; sa défaite, p. 224 et 231; sa force herculéenne, p. 227; sa noble confiance avant le combat, p. 228.

Hennessy (M.) — Sa motion en faveur de la Pologne, t. I, p. 32; il la retire, p. 39.

Hertzen. — Lettre à Garibaldi : *le Droit à la terre;* appréciation ironique des réformes proposées par MM. Bright et Cobden, t. II, p. 288.

Hitchin (Herfordshire). — Une réunion agricole, t. II, p. 52; le marquis de Salisbury au banquet, p. 53; discours de Sir Edward Bulwer Lytton, p. 54.

Home (M.). — En Angleterre, t. I, p. 221.

Hope (M. Beresford). — Il glorifie à Liverpool les sympathies de l'Angleterre pour le Sud, dans la guerre civile d'Amérique, t. II, p. 99.

Horne (M.). — Auteur d'un drame sur Judas ; singulière opinion puisée dans un sermon de l'archevêque Whateley, t. II, p. 78.

Horsman (M.). — Son discours contre les États du Nord d'Amérique, t. I, p. 170.

Hudfield (M.). — Il obtient de la Chambre des Communes l'ordre de publier la correspondance relative à l'Afghanistan, t. I, p. 301.

Hudson (Sir James). — Ministre anglais à Turin ; sa mise à la retraite, t. II, p. 9 ; son rôle à Turin, p. 9.

Hugo (Victor). — Une citation du *Roi s'amuse*, t. II, p. 82.

Income Tax (L'). — Réduction en 1863, t. I, p. 148 ; projet de M. Gladstone d'y soumettre les institutions charitables, p. 193 ; clameurs soulevées par ce projet, p. 194 ; retrait de ce projet, p. 199.

Indes (Soulèvement des). — Coup d'œil rétrospectif sur cette grande insurrection ; impression qu'elle produisit en Angleterre, t. II, p. 182 ; appréciation historique, p. 183 ; quelles en furent les causes, p. 186 ; article du *Bombay Times*, p. 188 ; Havelock à Cawnpore ; Nana-Saïb à Lucknow ; soulèvement à Lahore, p. 191 ; la rébellion domptée ; vengeances et représailles terribles, p. 195.

Institutions Charitables (Les). — Leur fondation et leur administration en Angleterre, t. I, p. 192 ; affranchies de l'*income tax*, M. Gladstone veut les y soumettre, p. 193 ; protestations contre ce projet, p. 195 ; son retrait, p. 199.

Irlande. — Sa situation désastreuse en 1863, t. I, p. 149 ; la religion établie, p. 208 ; protestation de M. Dillwyn contre la situation faite aux catholiques, p. 209 ; les motifs ayant nécessité l'établissement d'une religion d'État n'y existent plus, p. 212 ; l'émigration irlandaise ; condition du paysan irlandais, t. II, p. 318.

Jackson (Stonewall). — Sa mort ; effet produit en Angleterre, t. I, p. 213 ; son mérite, p. 214 ; son portrait, p. 215.

Jordan (M.). — Ses aventures avec M. Boucicault et le colonel Gibbon, t. I, p. 201 et 202 ; son procès contre le colonel Gibbon, p. 203.

Jordan (Mrs). — Ses relations avec M. Boucicault, t. I, p. 201.

Juarez. — Jugé par M. Mathew, t. I, p. 253 ; la vérité sur son gouvernement, t. II, p. 200 ; sa réponse aux réclamations de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, p. 201.

Kaye (M.). — Son histoire de l'Afghanistan, t. I, p. 297 ; son appréciation du caractère et de la conduite de Sir Alex. Burnes, p. 298 ; il est chargé de surveiller l'impression de la correspondance relative à l'Afghanistan, p. 301.

King (Tom). — Le champion d'Angleterre, t. II, p. 222 ; sa lutte à Wadhurst contre Heenan, p. 224 et 230 ; sa victoire, p. 224 et 231 ;

ses exploits, p. 227; son hésitation à se mesurer avec Heenan, p. 228; le prix de la lutte le décide, p. 229.

KINGLAKE (M.). — Histoire de la fondation et des développements du *Times*, t. I, p. 2 à 6.

LAIRD (M. John). — Il fait construire deux navires de guerre destinés aux Confédérés américains, t. II, p. 18; question soulevée par ce fait, p. 19 et 26; saisie de ses navires, p. 80; un discours de lui, p. 110; ses aveux et ses réticences, p. 111.

LAMAR (Le Colonel). — Un de ses exploits, t. II, p. 99; l'esclavage glorifié par lui comme une institution divine, p. 100.

LAMB (Charles). — Un mot de lui, t. II, p. 267.

LANCASHIRE (Les ouvriers du). — Leur situation déplorable, t. I, p. 91; comités de secours, p. 92; émeute à Staleybridge, p. 96; l'industrie cotonnière avant la guerre d'Amérique, p. 98; que fera l'Angleterre en présence de la crise cotonnière? p. 99; importance attachée par le *Times* à l'existence de l'industrie cotonnière en 1861, p. 99; changement d'opinion du *Times*, p. 100; l'émigration proposée comme remède à la crise par le *Times*, p. 100; situation terrible des ouvriers, p. 101, système de l'émigration, p. 103; système de l'intervention de l'État, p. 105; objections que soulève en Angleterre l'intervention de l'État, p. 106; situation des ouvriers, p. 108; les partisans de l'émigration, p. 109; conséquences de l'émigration, p. 110; pétition des ouvriers de Staleybridge, p. 126-128.

LAND TAX (La). — Son histoire, t. II, p. 346; tableau comparatif des charges qui pèsent sur la terre en France et en Angleterre, p. 347.

LANGIEWICZ. — Effet produit en Angleterre par sa capture par les Autrichiens, t. I, p. 87.

LAYARD (M.). — Réfutation de la conversation de M. Rœbuck avec Napoléon III, t. I, p. 313; démenti donné à M. Rœbuck à propos des paroles prêtées par lui à l'Empereur des Français, p. 337.

L'EMPEREUR, LA POLOGNE ET L'EUROPE. — But de ce pamphlet, t. I, p. 385.

LEWIS (Sir George Cornwall). — Sa mort, t. I, p. 140; son portrait, p. 141; son éloge par M. Disraeli, p. 142; opposé à la reconnaissance des États du Sud, p. 143; ses occupations officielles et littéraires, p. 144.

LIBÉRAUX (Les). — Nouvelle dénomination de parti en Angleterre, t. II, p. 343.

LILLEY (Le sergent-major). — Cruautés du colonel Crawley à son égard; sa mort, t. I, p. 267; indignation en Angleterre, p. 268.

LINCOLN (Abraham). — Effet produit en Angleterre par sa lettre à la ligue Unioniste, t. II, p. 42; sa volonté de rétablir l'Union américaine, p. 43.

LINDSAY (M.). — Son récit de l'entrevue de M. Rœbuck avec Napo-

léon III, t. I, p. 342; ses deux hôtes: M. Mason et le colonel Lamar, t. II, p. 99.

LISTE CIVILE (La). — Son chiffre en Angleterre, t. I, p. 19.

LONDRES. — Ses espérances à propos du mariage du prince de Galles; son désappointement, t. I, p. 16; préparatifs pour la réception de la princesse Alexandra, p. 29 et 45; conflit entre sa Corporation et le ministre de l'intérieur, p. 30, 46 et 53; cortége du prince de Galles et de sa fiancée, p. 56; illuminations; attitude de la population, p. 57; véritable caractère de la réception du prince de Galles et de sa fiancée, p. 60; insuffisance de la police de sa Corporation le jour de l'entrée de la princesse Alexandra, p. 117; prétention du ministre de l'intérieur de lui enlever sa juridiction en matière de police, p. 118.

LONDRES (La Corporation de). — Voy. *Londres*.

LYNDHURST (Lord). — Sa mort, t. II, p. 82; son discours sur les dangers de l'Angleterre, en 1859, p. 83; sa carrière politique, p. 84; son rôle dans la question de l'émancipation des catholiques, p. 85; son attitude dans la question de la réforme parlementaire, p. 87; son caractère privé, p. 88; son éloquence, p. 89.

LYTTELTON (Lord). — Ses paroles contre la demande de la radiation d'une des clauses de l'acte d'Uniformité, t. I, p. 219.

MACE (Jem). — Sa lutte contre J. Goss, t. II, p. 12.

MAC CULLOCH (M.). — Nombre des propriétaires fonciers (*landlords*) en Angleterre, t. II, p. 305; comparaison de la rente territoriale en 1814-15 et en 1851-52, p. 328; son opinion sur l'utilité d'une aristocratie; le *stimulant de l'inégalité*, p. 336; réfutation de cette théorie, p. 337.

MAC NAGHTEN (Sir William). — Secrétaire du gouvernement des Indes; ses instructions à Sir Alex. Burnes, t. I, p. 291.

MALTHUS. — Ses *Recherches sur la nature et le progrès de la rente*, t. II, p. 325.

MATHEW (M.). — Exposé de la situation du Mexique avant l'expédition, t. I, p. 252; jugement sur Juarez, p. 253.

MEETING ALLEMAND (Un). — Son objet, t. II, p. 164; opinion de Karl Blind sur la question du Slesvig-Holstein, p. 165; commission nommée; résolutions de Karl Blind adoptées, p. 166; meeting à *London Tavern;* orateurs entendus, p. 167; son opinion sur la candidature du prince d'Augustenbourg; ses vues démocratiques, p. 168.

MEXIQUE (Expédition du). — Prise de Puebla, t. I, p. 247; les Mexicains jugés par le *Morning Star*, p. 248; jugement erroné du journal *l'Europe*, p. 249; appréciation du *Times*, p. 251; situation du Mexique avant l'expédition, p. 252; la vérité sur l'expédition d'après les documents publiés dans le *Blue Book*, p. 254; opinion de l'Angleterre sur la politique française au Mexique; but originaire de l'expédition, t. II, p. 199; les vrais coupables des méfaits dont on poursuivait le redressement, p. 200; réponse de Juarez aux réclamations de la

France, de l'Angleterre et de l'Espagne, p. 201; convention du 31 octobre, p. 202; le principe de non-intervention dans les affaires intérieures du Mexique notifié par lord Russell et affirmé par M. Thouvenel, p. 203; opinion du *Times* sur l'établissement d'un empire mexicain, p. 204; manifeste du général Doblado contre l'invasion du Mexique par les Français, p. 205.

MICHELET (M. Jules). — L'amour du paysan pour la terre, t. II, p. 273; affranchissement par la terre, p. 305.

MILL (John Stuart.) — Une citation de son livre de *La Liberté*, t. I, p. 284; belle parole sur le despotisme de l'opinion, p. 286; son opinion sur l'anonymie en matière de presse, t. II, p. 242; opinion sur le droit d'hérédité, p. 311 et 312; condamnation de la propriété territoriale, p. 324; opinion sur la rente, p. 348.

MILTON. — Une citation de lui, t. II, p. 276.

MISÈRE (La). — Son augmentation incessante en Angleterre, t. II, p. 308.

MONCKTON-MILNES (M.). — Son opinion sur le parti à prendre par l'Angleterre dans la question polonaise, t. I, p. 33.

MONTAIGNE. — Mariages contractés à la légère, t. I, p. 125; un mot de lui sur les maris trompés, t. II, p. 108.

MORNING HERALD (Le). — Appréciation des succès des fédéraux américains, t. I, p. 360; il défend la construction des navires de guerre de M. Laird, t. II, p. 28.

MORNING POST (Le). — Considérations sur le refus de l'Angleterre d'accéder au projet d'un congrès européen; leur réfutation, t. II, p. 171; son opinion sur la signature en matière de presse, p. 245.

MORNING STAR (Le). — Sa mercuriale au prince de Galles, t. I, p. 16; son appréciation des Mexicains, p. 249; il flétrit les combats de boxeurs, t. II, p. 14; il appuie les réclamations du ministre américain contre la construction de navires destinés aux confédérés, p. 28; récit d'un exploit du colonel Lamar, p. 100; il insère la lettre de M. Cobden au *Times*, p. 234; lettre de M. Cobden à M. John Delane, p. 238.

MORRISON (Le lieutenant). — Un astrologue au dix-neuvième siècle, t. I, p. 323; son almanach, p. 324; la boule de cristal, p. 325; ses dupes, p. 326; procès intenté à l'amiral Belcher, p. 327.

NANA SAHIB. — Sa prétendue arrestation, t. I, p. 400; réflexions sérieuses que cette nouvelle doit inspirer en Angleterre, p. 403.

NAPIER (Lord). — Son entrevue avec le prince Gortschakoff, t. I, p. 178 et 363.

NAPOLÉON III. — Effet produit en Angleterre par sa lettre à M. Billault au sujet de la Pologne, t. I, p. 84; son entrevue avec M. Rœbuck, p. 312 et 337; son discours à l'ouverture de la session de 1863; appréciation critique de ce discours, t. II, p. 121; défiance qu'il inspire à l'Angleterre, p. 211; effet produit en Angleterre par sa lettre aux souverains de l'Europe, p. 212.

NESSELRODE (Le comte de). — Sa réponse aux remontrances du cabinet anglais au sujet des émissaires russes dans l'Afghanistan, t. I, p. 292.

O'CONNELL (Daniel). — Une apostrophe de lui, t. II, p. 31.

OPINION PUBLIQUE (L'). — Son despotisme en Angleterre, t. I, p. 281; ses inconvénients, p. 285; ses caprices, p. 286.

PALMERSTON (Lord). — Il justifie l'insurrection polonaise, t. I, p. 37; son refus d'assister la Pologne en 1831, p. 41; ses réserves à l'égard de la Pologne en 1863, p. 65; il est accusé d'être lié à la Russie par un pacte secret, p. 66; son action funeste à la Pologne en 1831, p. 66; sa conduite à l'égard de la Pologne à cette époque, p. 67; sa réponse à la demande d'une intervention en faveur de la Pologne en 1831, p. 70; son refus d'intervenir en faveur de la Pologne en 1863, p. 72; ses discours à Glasgow, à Greenock, à Édimbourg et à Leith, p. 111; il appelle lord de Grey au ministère de la guerre, p. 157; un des traits caractéristiques de sa politique, p. 158; il nomme M. Stansfeld à l'amirauté, p. 158; dépêches falsifiées, p. 287; ses remontrances au cabinet de Saint-Pétersbourg sur la conduite de ses émissaires dans l'Asie centrale, p. 292; il se déclare satisfait de la réponse du comte de Nesselrode, p. 293; sa réponse à une demande d'enquête sur la falsification de certaines dépêches, p. 304; ses explications à ce sujet, p. 307; réquisitoire de M. Bright contre lui, p. 307; sa défense par M. Disraeli, p. 308; ses efforts pour empêcher M. Rœbuck de démentir *le Moniteur*, p. 339 et 41; sa mercuriale à M. Rœbuck, p. 344; partisan du projet d'un congrès européen, t. II, p. 159; son opinion sur les combats de boxeurs, p. 221.

PAUPÉRISME (Le). — Chiffre des indigents en Angleterre et dans le pays de Galles au mois de janvier 1863, t. II, p. 69; augmentation incessante de la misère en Angleterre, p. 308.

PETERHOFF (Le). — Saisie de ce navire par les Américains, t. I, p. 114.

PHILIPPE DE NÉRI (Saint). — Anecdote sur lui, t. I, p. 150.

PIRON. — Une anecdote sur lui, t. II, p. 152.

PLINE. — Un mot de lui, t. II, p. 307.

POLOGNE (La). — Sa cause défendue à la Chambre des Lords, t. I, p. 13; indignation du *Times* contre la Russie et la Prusse, p. 20; discours de lord Ellenborough et de lord Russell en faveur de l'insurrection polonaise, p. 21; manifestation sympathique à la Chambre des Lords, p. 23; opinion unanime de la presse anglaise sur la conduite de la Prusse à son égard, p. 23 et 24; quel parti prendra le gouvernement français? p. 24; motifs qui militent en faveur de son intervention contre la Prusse, p. 24 et 25; conséquences possibles de cette intervention envisagées avec crainte par l'Angleterre, p. 26; manifestation parlementaire en faveur de l'intervention polonaise; motion de M. Hennessy, p. 32; opinions diverses, p. 33 et 34; vote de la Chambre des Communes,

p. 34; intérêt de l'Angleterre à ne pas abandonner la cause polonaise, p. 34 et 35; sentiments vrais de l'Angleterre à l'égard de la Pologne, p. 36; bonne foi de la sympathie des Anglais pour elle, p. 37; justification de l'insurrection polonaise par lord Palmerston, p. 37; unanimité de la Chambre des Communes en faveur de la Pologne, p. 38; attitude de l'Autriche à son égard en 1831 et 1863, p. 40; dispositions favorables de Louis-Philippe en 1831, p. 41; refus de lord Palmerston de s'y associer, p. 41; désir de l'Angleterre d'obtenir la neutralité de la Prusse; sa crainte d'une guerre de la France contre cette dernière puissance, p. 42; résultats à attendre des sympathies de l'Angleterre pour elle, p. 65; réserves de lord Palmerston, p. 65; conduite de lord Palmerston à son égard en 1831, p. 67; son rétablissement proposé au congrès de Vienne, p. 67; refus de l'empereur de Russie d'y consentir, p. 68; garanties illusoires stipulées en sa faveur au traité de Vienne, p. 68; manifeste des Polonais en 1831, p. 69; efforts de l'Autriche en sa faveur en 1831, p. 69; mission de M. Walewski en France et en Angleterre, p. 69; dispositions favorables de la France, p. 69; refus de lord Palmerston d'intervenir en sa faveur, p. 70; que fera l'Angleterre en 1863? p. 71; abandon de la Pologne par l'Angleterre en 1863, p. 72; meeting de Guildhall en sa faveur, p. 73; conversation avec un envoyé de l'insurrection polonaise, p. 82; capture de Langiewicz par les Autrichiens, p. 85; résultats de cette capture jugés par un insurgé polonais, p. 90; fluctuations de l'opinion à son égard en Angleterre, p. 136; meeting à Glasgow en sa faveur, p. 137; réponse de la Russie à la note du cabinet anglais en sa faveur, p. 176; déclaration d'impuissance du cabinet anglais, p. 181; protestation en sa faveur, p. 185; atrocités des Russes dénoncées par lord Stratford de Redcliffe, p. 260; intervention diplomatique dérisoire en sa faveur, p. 261; résumé des notes diplomatiques adressées à la Russie en sa faveur, p. 270; appréciation de cette intervention dérisoire, p. 271; massacre d'un corps d'insurgés prisonniers, p. 273; motion de M. Forster, p. 275; opposition des Polonais à une intervention diplomatique, p. 332; ce qu'ils demandent, p. 333; réponse de la Russie aux remontrances diplomatiques de l'Angleterre, p. 346; critique des demandes adressées à la Russie, p. 352; son indépendance réclamée par lord Castlereagh au congrès de Vienne, p. 354; memorandum du prince de Hardenberg contre son indépendance, p. 355; meetings en Angleterre en sa faveur, p. 367; rumeurs diverses auxquelles donne lieu la question polonaise, p. 388; incertitude sur l'adoption d'une action commune ou d'une action séparée, p. 390; manifeste du gouvernement anonyme de la Pologne, p. 391; la reconnaissance des Polonais en qualité de belligérants demandée par le parti libéral anglais et le prince Czartoryski, t. II, p. 36; signification de cette solution, p. 37; résultat des négociations de l'Angleterre en sa faveur, p. 39; dernier mot de l'Angleterre à son égard, p. 46; son agonie pendant que la diplomatie argumente, p. 48; opprobre pour l'Europe si sa nationalité est supprimée par la Russie, p. 49; occasion admirable offerte en 1863 pour son rétablissement, p. 50.

PONSONBY (lord). — Sa lettre à l'égard des prétentions de la Russie sur la Circassie et le Caucase, t. I, p. 227.

POTTER (M. Edmond). — Lettre sur la situation de l'industrie cotonnière, t. I, p. 98; il réclame l'intervention de l'État, p. 105; objections que soulève sa proposition, p. 106.

PRESSE ANGLAISE (La). — Son attitude dans la querelle de M. Cobden avec le *Times*, t. II, p. 235; théories monstrueuses sur le monopole de la publicité, p. 236; condamnation de ces théories, p. 237; le journalisme anonyme, p. 242; immoralité de ce système; insertion d'une réponse à une attaque non obligatoire; l'absence de la loi suppléée par les mœurs; hommage rendu à la loyauté des journalistes anglais, p. 243; pouvoir que lui confère l'anonymie, p. 244; la signature odieuse aux journalistes anglais, p. 245; assertion du *Morning Post*, p. 246.

PROMESSE DE MARIAGE (Rupture de). — Procès en Angleterre, t. I, p. 121; histoire de M. Corbett et de Miss Chandler, p. 121; la loi anglaise en matière de fiançailles, p. 122.

PROPRIÉTÉ TERRITORIALE (La). — Discours de MM. Cobden et Bright à Rochdale, t. II, p. 263 et 264; la tenure aristocratique du sol attaquée par eux; le *Times* les accuse de vouloir le partage des terres, p. 265; injustice de cette accusation, p. 266; constitution féodale de la propriété en Angleterre, p. 268; état réel des choses; condition du paysan en Angleterre, p. 269; origine et établissement du système féodal en Angleterre, p. 270; relation du lord au vassal; les *freeholders*, p. 271; le souverain seul propriétaire du royaume; citation de Blackstone; réformes réclamées par MM. Cobden et Bright, p. 272; fondement de la puissance de l'aristocratie anglaise, p. 277; dénombrement de la population agricole en Angleterre; 30,000 familles de propriétaires; les fermiers, des capitalistes, p. 277; le droit de primogéniture et le droit de substitution, p. 278; une citation de J.-J. Rousseau, p. 279; réfutation de Rousseau, p. 280; la propriété du produit doit-elle être distincte de celle du sol? p. 280; solutions différentes de ce problème en France et en Angleterre; en France, la terre divisée; le Code civil, p. 281; en Angleterre, la propriété du sol concentrée par la loi et l'opinion publique entre les mains d'un petit nombre de famille; inconvénients de ces deux systèmes, p. 282; discours de M. Bright à Birmingham; réponse aux accusations du *Times*, p. 283; réformes proposées par M. Bright; critique de ces réformes, p. 285; *le droit du paysan à la terre*, p. 287; principes de la tenure des terres, p. 288; le meilleur système pour réaliser le droit à la terre, p. 290; la petite culture; ses inconvénients, p. 291; opinion de M. de Sismondi sur l'appropriation des terres, p. 292; résultats de la petite culture, p. 293; effets du Code civil sur le morcellement du sol, p. 294; une citation de George Sand, p. 295; *tableau de la division du sol de la France*, p. 296; les effets de la petite culture sur la condition intellectuelle et morale du paysan décrite par M. Thornton, p. 297; situation des communes rurales de France, p. 298; le paysan propriétaire, serf de l'usure; prix d'un emprunt hypothécaire, p. 300; alimentation des classes rurales en France, p. 300 et 301; avantages

du système de la petite culture, p. 302; ses heureux résultats en France; circonstances qui combattent en France la division indéfinie du sol, p. 303; les articles 913, 826 et 827 du Code civil, p. 304; nombre des propriétaires fonciers en Angleterre, d'après M. Mac Culloch, p. 305; d'après M. Fischel; tendance de la propriété du sol à s'accumuler dans quelques mains affirmée par M. Bright, p. 306; exemples cités à l'appui de cette tendance, p. 307; baux à courte échéance; résultats de ce système, p. 309; moyens par lesquels se maintient l'accaparement du sol; le droit d'aînesse, p. 309; ce qu'était ce droit sous l'ancienne loi normande; ce qu'en a fait Guillaume le Conquérant, p. 310; les *settlements*, p. 317; l'émigration irlandaise; condition du paysan irlandais, p. 318; ce que c'est qu'un *settlement*, p. 319; le but des *settlements*; la loi et les faits, p. 320; entraves apportées à la transmission des propriétés; application au sol des doctrines de la liberté commerciale, réclamée par MM. Cobden et Bright, p. 321; distinction à faire entre le cultivateur et le propriétaire du sol, p. 323; le droit individuel de propriété réglé, limité, tempéré partout, p. 323; la propriété territoriale condamnée par M. Stuart Mill, p. 324; mobilisation du sol en Angleterre; projet de loi de lord Derby repoussé, p. 328; projet de loi de lord Westbury adopté, p. 329; obstacles que rencontre la mobilisation du sol en Angleterre, p. 330; les hommes de lois, p. 330-31; revenu net du sol en 1861-62, p. 333; l'ancien droit de conquête représenté par la rente, p. 334; abus de la constitution aristocratique de la propriété territoriale en Angleterre, p. 338; différence à établir entre le propriétaire foncier et le capitaliste, p. 349; hausse fabuleuse du prix de la terre en Angleterre, p. 350; l'achat d'un domaine, un mauvais placement, p. 353; une citation de M. Vidal, p. 354; conséquences de l'augmentation progressive de la rente, p. 354; la terre, un article de luxe, p. 355.

Prusse (La). — Sa conduite à l'égard de la Pologne flétrie par la presse anglaise, t. I, p. 23 et 24; illusions de la presse libérale anglaise sur la politique de M. de Bismark, t. II, p. 135; réponse à ces illusions, p. 137; manifeste de Karl Blind, p. 138; la question du Slesvig-Holstein posée en 1848 par le roi de Prusse, p. 150.

Puebla. — Son siége, sa chute, t. I, p. 248.

Punch (Le). — Deux caricatures, t. I, p. 334 et 335.

Rente (La). — Théorie anglaise, t. II, p. 322; son origine; la loi de son accroissement progressif, p. 324; théories de James Anderson, de West, de Malthus et de Ricardo, p. 325; exposé de la théorie de Ricardo, p. 325-326; élévation progressive de la rente territoriale en Angleterre de 1800 à 1852, p. 327; comparaison des années 1814-15 et 1851-52 par Mac-Culloch, p. 328; revenu net du sol en 1861-62, p. 333; accroissement de la rente du sol depuis le seizième siècle, p. 334; l'ancien droit de conquête représenté par la rente en Angleterre, p. 334; opinion de Stuart Mill, p. 348; opinion d'Adam Smith, p. 348-49; différence à établir entre le propriétaire foncier et le capitaliste, p. 349; conséquences de l'augmentation progressive de la rente, p. 354.

RÉVOLUTION FRANÇAISE (La). — Son caractère de grandeur, t. I, p. 48.

REYNOLDS (Sir Joshua). — Le peintre, en lui, dément le professeur, t. II, p. 75.

RICARDO. — Exposition complète de la théorie sur la rente, t. II p. 325-26.

ROEBUCK (M.). — Son discours contre les États du Nord d'Amérique, t. I, p. 170; avocat des confédérés, p. 256; dans le rôle du paysan du Danube, p. 310; sa métamorphose, p. 311; sa conversation avec Napoléon III, p. 312; ce qu'il en faut penser, p. 313; sa triste campagne dans le rôle de confident des souverains étrangers, p. 314; sa motion en faveur de la reconnaissance des États du Sud, p. 315; caricatures du *Punch*, p. 334-335; récit de son entrevue avec Napoléon III; démenti de M. Layard, p. 337; démenti du *Moniteur*, p. 338; il demande la reconnaissance des États du Sud, p. 338; il invoque le témoignage de M. Lindsay en faveur de sa véracité, p. 339; sa reculade, p. 342.

ROGERS (M. J.-E. Thorold). — Lettre au *Morning Star* sur l'accroissement de la rente depuis le seizième siècle, t. II, p. 333.

ROUPELL (William). — Son histoire; son procès, t. I, p. 368, 369; second procès non moins étrange, p. 371; déclaration du jury, p. 374.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). — Problème social posé par lui, t. I, p. 133. ses prédictions à l'égard de la Corse et de la Pologne, p. 346; anathème contre la propriété, t. II, p. 279; réfutation de cet anathème, p. 280.

RUSSELL (Lord). — Sa politique à l'égard de la Russie, t. I, p. 180; sa déclaration à la Chambre des lords, p. 181; ses contradictions, p. 182; critique de sa politique à l'égard de la Pologne, p. 332; attaques que lui vaut la mise à la retraite du ministre anglais à Turin, t. II, p. 10; sa réfutation des arguments du prince Gortschakoff, p. 47; sa politique expliquée par lui-même, p. 58; parler sans agir, p. 59; son discours à Blairgowrie, p. 60; blâmé en France, il est applaudi en Angleterre, p. 63; sa réponse aux attaques de M. Sumner, p. 65; il ordonne la saisie des vaisseaux de M. Laird, p. 80; adversaire du projet d'un congrès européen, p. 159; il proclame le principe de non-intervention dans les affaires intérieures du Mexique, p. 203.

RUSSIE (La). — Son attitude à l'égard de l'Angleterre, t. I, p. 175; sa réponse à la note diplomatique en faveur de la Pologne, p. 175; guerre du Caucase, p. 225; portée de cette guerre, p. 226; ses progrès, p. 230; sa marche conquérante depuis Pierre Ier, p. 231; son rôle dans la guerre de Crimée, p. 241; sa description par M. Urquhart, p. 244; sa réponse aux remontrances diplomatiques de l'Angleterre en faveur de la Pologne, p. 346; élan guerrier, p. 366; sa diplomatie, p. 392; elle est éclairée sur la divergence de la politique anglaise et de la politique française, t. II, p. 39; son triomphe par suite de l'avortement de la diplomatie dans la question polonaise, p. 51.

SAINT-GERMAIN (Le comte de). — A la cour de France, t. I, p. 319.

Saint-James'Hall (Meeting de). — Manifestation guerrière en faveur de la Pologne, t. I, p. 367.

Salisbury (Le marquis de). — Au banquet agricole de Hitchin, t. II, p. 53.

Sand (George). — Une citation de cet écrivain, t. II, p. 295.

Saturday Review (La). — Ses réclamations en faveur des patrons de la boxe, t. II, p. 17; son article sur le mot *principe;* ignorance de l'auteur en linguistique, p. 71; sa négation du mot *principe*, p. 72; différence entre un principe et une opinion, p. 73; reproche adressé aux écrivains français, p. 75; proposition d'un congrès pour vider la question du Slesvig-Holstein, p. 157.

Sayers (Tom). — Acclamé le jour de l'entrée à Londres de la princesse Alexandra, t. I, p. 55; sa lutte contre Heenan, t. II, p. 16; polémique à laquelle donne lieu ce combat, p. 220; il se retire des affaires, p. 221.

Secret (Un étrange). — T. II, p. 107; ce qu'en raconte la rumeur publique, p. 108.

Settlements (Les). — Ce que c'est, t. II, p. 319; leur but; la loi et les faits, p. 320.

Shaftesbury (Lord). — Ses paroles en faveur de la Pologne, t. I, p. 189; sa motion contre la Russie, p. 190; ses conclusions pacifiques, p. 190.

Sheffield (Meeting de). — Manifestation en faveur des confédérés américains, t. I, p. 256; résolutions adoptées, p. 258.

Sidney Smith. — Un mot de lui, t. I, p. 117.

Sindbad. — Son histoire, t. II, p. 330 et 332.

Sismondi. — Opinion sur l'appropriation des terres, t. II, p. 292.

Slesvig-Holstein (Question du). — Examen de cette question, t. II, p. 141; insurrection de 1848, p. 142; la convention de 1460, p. 143; griefs du Slesvig contre le Danemark, p. 144; effet de l'avénement de Christian au trône de Danemark, p. 146; réclamations des Slesvig-Holsteinois; candidature du prince d'Augustenbourg, p. 147; fermentation en Allemagne, p. 148; la question posée en 1848 par le roi de Prusse; controverses entre les écrivains danois et les écrivains allemands, p. 150; opposition de l'intérêt anglais et de l'intérêt allemand, p. 152; but du protocole de 1852, p. 153; renonciation du prince d'Augustenbourg à la succession des duchés, p. 155; congrès proposé par la *Saturday Review*, p. 157; un meeting allemand à Londres, p. 164; opinion de Karl Blind, p. 165; résolutions de Karl Blind, p. 166; opinion du meeting de *London Tavern* sur la candidature du prince d'Augustenbourg, p. 168.

Smales (Le capitaine). — Son procès avec le colonel Crawley, t. I, p. 266.

Smith (Adam). — Opinion sur la rente, t. II, p. 348-49.

Smith (M. Auguste). — Ses observations sur la dotation du prince de Galles, t. I, p. 14.

Spectator (Le). — Considérations sur la saisie de l'*Alabama*, t. II, p. 114.

Staleybridge (Une émeute à). — Causes générales, t. I, p. 92; causes particulières, p. 95; explosion de l'émeute, p. 96; pétition des ouvriers, p. 126 à 128.

Stansfeld (M.). — Son opinion sur le parti à prendre par l'Angleterre dans la question polonaise, t. I, p. 34; sa nomination à l'amirauté, p. 158; appréciation de son caractère, p. 158.

Stephens (M.). — Vice-président de la Confédération du Sud; son attitude au moment où la séparation est proposée; par quels arguments il la combat, t. II, p. 104; son discours à la Convention de l'Etat de Géorgie, p. 357.

Stratford de Redcliffe (Lord). — Il dénonce les atrocités commises en Pologne par les Russes, t. I, p. 260.

Successions (Les). — Aux États-Unis, en France et en Angleterre, t. II, p. 310; controverse sur le droit de tester, p. 311; droit d'hérédité : opinions de Bentham et de Stuart Mill, p. 311 et 312.

Sumner (M.). — Ses attaques contre l'Angleterre, t. II, p. 65; réponse de lord Russell, p. 65.

Thackeray (William Makepeace). — Sa maison, t. II, p. 248; anecdotes sur lui, p. 249 et 253; ses funérailles, p. 249 et 259; sa naissance et sa mort, p. 250 et 257; son dernier discours, p. 250; appréciation de son talent, p. 251 et 257; ses débuts dans le *Fraser's Magazine; Esmond* et les *Quatre Georges*, p. 252; son existence et sa vie, p. 253 et 258; sa timidité, p. 255.

Thé. — Réduction du droit d'importation en 1863, t. I, p. 149.

Thornton (M.). — Défenseur du système de la petite culture; effets de ce système sur la condition intellectuelle et morale du paysan, t. II, p. 297.

Thouvenel (M.). — Il affirme le principe de non-intervention dans les affaires intérieures du Mexique, t. II, p. 203.

Times (Le). — Sa naissance et son développement, t. I, p. 2 à 6; son action et son organisation, p. 6 à 8; opinion des Anglais sur lui, p. 8 et 9; échecs subis par son influence, p. 9; sa puissance; dangers qu'elle présente, p. 10 et 11; ses variations, p. 12; comment il représente l'opinion, p. 12; son âpre langage à l'égard de la Russie et de la Prusse, p. 20; ses préoccupations à l'égard du jugement porté à l'étranger sur l'engouement inspiré par la princesse Alexandra, p. 27; l'explication qu'il en donne, p. 48; il se moque du meeting de Guildhall en faveur de la Pologne, p. 75; importance qu'il attache à l'existence de l'industrie cotonnière, p. 99; son changement d'opinion en 1863, p. 100; il propose l'émigration comme remède à la crise du Lancashire, p. 100; ses appréciations sur l'expédition du Mexique

p. 251; appréciation des succès des fédéraux, p. 359; conséquences qu'il tire des prétentions de la Russie sur la Pologne, t. II, p. 40; insertion de cinquante-trois lettres à propos d'un tremblement de terre, p. 76; singuliers épanchements épistolaires, p. 77; appréciation des dépêches de M. Drouyn de Lhuis et de lord Russell à propos du projet d'un congrès européen, p. 161; son opinion sur les élections de Paris de 1863, p. 180; son attitude lors du soulèvement des Indes, p. 182; son opinion sur l'établissement d'un empire au Mexique, p. 204; il approuvait les combats de boxeurs en 1860; il les condamne en 1863, p. 226; sa querelle avec M. Cobden, p. 232; il accuse MM. Cobden et Bright de vouloir le partage des terres, p. 233; refus d'insertion de la lettre de M. Cobden, p. 234; ses alliés dans la presse anglaise, p. 235; appréciation de son refus d'insérer la lettre de M. Cobden, p. 243; accusation d'agrarianisme lancée contre MM. Cobden et Bright, p. 265; injustice de cette accusation, p. 266; réponse de M. Bright à cette accusation, p. 283; la terre, un article de luxe en Angleterre, p. 353, 55 et 56.

TITMARSH (Michael Angelo). — Voy. *Thackeray.*

TORIES (Les). — Leur rôle selon qu'ils se trouvent dans l'opposition ou au pouvoir, t. II, p. 342; cette dénomination tend à tomber en désuétude, p. 343.

TRANSFERTS (Les). — Ce que c'est, t. II, p. 115; leur pratique en Angleterre, p. 117; la *Clause d'appropriation* devenue illusoire, p. 117; origine de cette clause; nécessité de s'en départir en principe ou de s'y conformer dans la pratique, p. 118.

TRIMMER (Miss Harriett). — Son histoire, t. II, p. 32.

TURQUIE (La). — Manifestation hostile à la Chambre des Communes, t. I, p. 233; ce qu'elle a gagné à la guerre de Crimée, p. 243.

UNIFORMITÉ (Acte d'). — Engagements imposés au clergé anglican, t. I, p. 216; circonstances dans lesquelles fut décrété cet acte, p. 217; lord Ebury demande la radiation d'une de ses clauses, p. 218; sa motion est repoussée; paroles de lord Lyttelton, p. 219.

URQUHART (M.). — Il accuse lord Palmerston d'être lié secrètement à la Russie, t. I, p. 66; sa description de la Russie, p. 244; ses nombreux comités de politique étrangère, p. 299.

VESTRIS. — Sa brouille avec la famille des Bourbons, t. I, p. 52.

VICTORIA (La reine.) — Sa lettre au sujet de la mort de madame Genève, t. I, p. 361; questions de pratique constitutionnelle soulevées par cette lettre, p. 383.

VIDAL (M.). — Une citation de son livre *De la répartition des richesses* t. II, p. 354.

WALEWSKI (M.). — Sa mission en France et en Angleterre en 1831, t. I, p. 69.

WALL (Le colonel). — Pendu pour avoir causé la mort d'un soldat, t. I, p. 278.

WALPOLE (M.). — Son opinion sur le parti à prendre par l'Angleterre dans la question polonaise, t. I, p. 34.

WALPOLE (Horace). — Copie de la sentence de Charles Ier dans sa chambre à coucher, t. II, p. 342.

WALTER (M.). — Son opinion sur le parti à prendre par l'Angleterre dans la question polonaise, t. I, p. 33.

WEST (M.). — Son *Essai de l'application du capital à la terre*, t. II. p. 325.

WESTBURY (Lord). — Projet de loi sur la mobilisation du sol, adopté; son but, ses dispositions, t. II, p. 329; obstacles à son application, p. 330; les hommes de loi, p. 331.

WHATELEY (Richard), archevêque de Dublin. — Sa mort, t. II, p. 78; ses œuvres comme économiste et comme théologien, p. 78; singulière opinion sur Judas, p. 78-79; paradoxe sur la non-existence de Napoléon Ier, p. 79; aperçu de son caractère; ses ouvrages, p. 79.

WHIGS (Les). — Leur rôle selon qu'ils se trouvent dans l'opposition ou au pouvoir, t. II, p. 342; cette dénomination tend à tomber en désuétude, p. 343.

WHITESIDE (M.). — Sa défense de l'Église établie, en Irlande, t. I, p. 211.

WILLIS (William). — Un curieux défi, t. II, p. 228.

WISEMAN (Le cardinal). — Manifeste à propos du soulèvement des Indes, t. II, p. 193.

ZADKIEL (Almanach de). — Ses prophéties, t. I, p. 324.
Voyez en outre *Morrison*.

ZAMOÏSKI (Le prince). — Ses paroles au meeting de Saint-James' Hall, t. I, p. 392.

ZIMMERMAN (M. Carl.). — Son *Théâtre de la guerre dans l'intérieur de l'Asie*, t. I, p. 302.

FIN DE L'INDEX

PARIS. — IMP. L. POUPART-DAVYL, 30, RUE DU BAC.